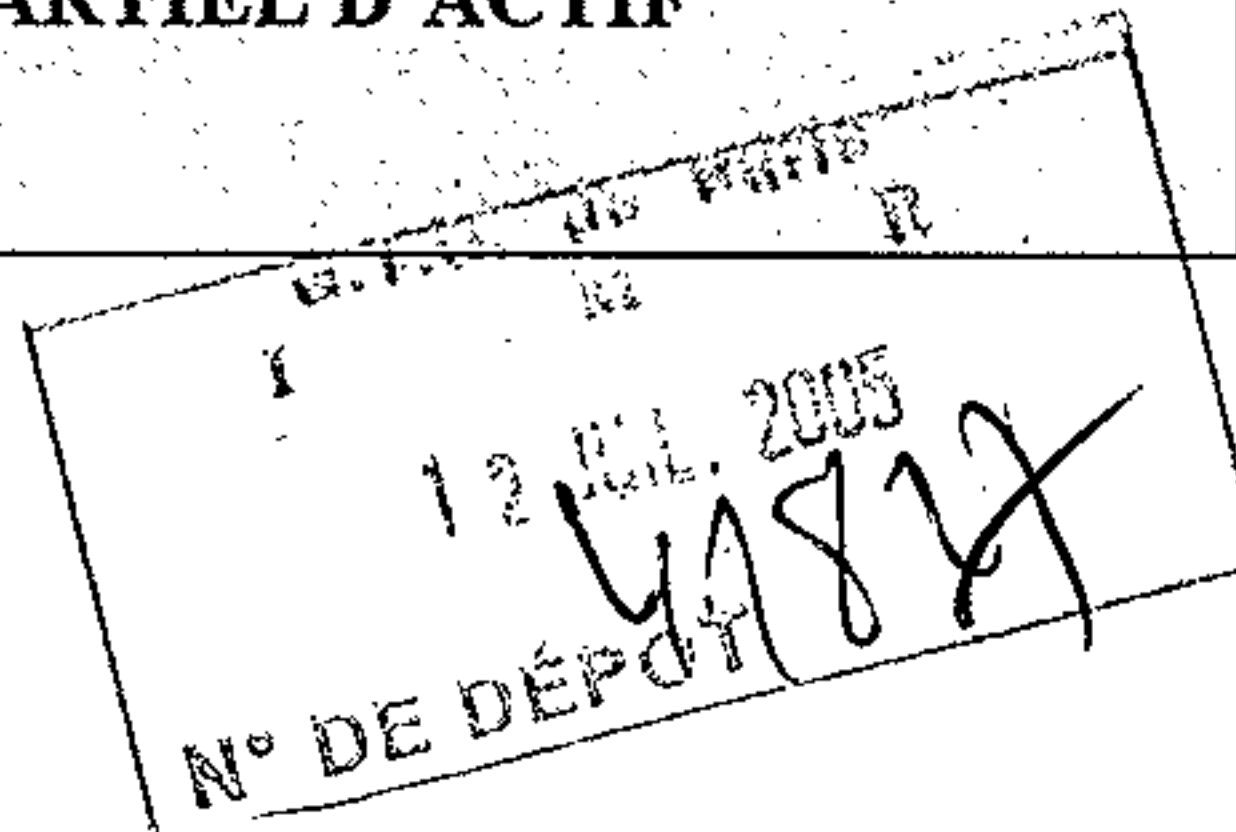


TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF



ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société Electricité de France, société anonyme au capital de 8 129 000 000 euros, dont le siège social est situé 22-30, avenue de Wagram – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317,

Représentée par Monsieur Daniel Camus, son directeur général délégué Finances, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Apporteuse** » ou « **EDF** »,

Et

La société C5, société anonyme au capital de 37 000 euros, dont le siège social est situé Tour Initiale - 1, terrasse Bellini – TSA 41000 – 92919 LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258,

Représentée par *André Nelin, Directeur de RTE*, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Bénéficiaire** » ou « **C5** »,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION OBJET DES PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT:

La présente convention (le « **Traité** ») a pour objet de fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera réalisé, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières (ci-après la « **Loi SPEGEEG** »), le transfert, par apport partiel d'actif par EDF à C5, des ouvrages du réseau public de transport d'électricité (tel que défini à l'article 12-I. de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée et dont la consistance a été précisée par le décret n° 2005-172 du 22 février 2005) et des biens de toute nature dont EDF est propriétaire liés à l'activité de transport d'électricité.

Cette opération est placée, conformément à la possibilité offerte par l'article L.236-22 du Code de Commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L.236-16 à L.236-21 dudit code, compte tenu toutefois et sous réserve des dispositions de l'article 9 de la Loi SPEGEEG.

Il est rappelé les caractéristiques principales de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire, les motifs et buts de l'apport, les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération et les méthodes d'évaluation retenues.

CARACTERISTIQUE DES PARTIES AU TRAITE

1. La société Electricité de France

EDF est une société anonyme issue du changement de forme juridique de l'établissement public national EDF conformément aux termes de l'article 24 de la Loi SPEGEEG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317.

Elle a pour objet, en France et à l'étranger :

- d'assurer la production, le transport, la distribution, la fourniture et le négoce d'énergie électrique de même que d'assurer l'importation et l'exportation de cette énergie,
- d'assurer les missions de service public qui lui sont imparties par les lois et règlements, en particulier par la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, la loi du 8 avril 1946, la loi du 10 février 2000 et l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les traités de concession, et notamment la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics d'électricité et les missions de fourniture d'électricité aux clients non éligibles, de fourniture d'électricité de secours aux producteurs et aux clients visant à pallier des défaillances imprévues de fournitures et de fourniture d'électricité aux clients éligibles qui ne trouvent aucun fournisseur, en contribuant à réaliser les objectifs définis par la programmation pluriannuelle des investissements de production arrêtée par le ministre chargé de l'énergie,
- de développer plus généralement toute activité industrielle, commerciale ou de service, y compris des activités de recherche et d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, à toute catégorie de clientèle,
- de valoriser l'ensemble des actifs mobiliers et immobiliers qu'elle détient ou utilise,
- de créer, d'acquérir, de louer, de prendre en location-gérance tous meubles, immeubles et fonds de commerce, de prendre à bail, d'installer, d'exploiter tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'un des objets précités,
- de prendre, d'acquérir, d'exploiter ou de céder tous procédés et brevets concernant les activités se rapportant à l'un des objets précités,
- de participer de manière directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêt, de fusion, d'association ou de toute autre manière,
- et, plus généralement, de se livrer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en

totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires ou connexes et encore à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Sa durée est de 99 années.

Son capital social est fixé à la somme de 8 129 000 000 euros. Il est divisé en 1 625 800 000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées.

2. La société C5

C5 est une société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ^{Nanterre} ~~Bobigny~~ sous le numéro 444 619 258.

Elle a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise de participation directe ou indirecte par acquisition ou souscription au capital de toutes sociétés et autres entités,
- et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet spécifique ou aux activités exercées dans le groupe, ou pouvant en faciliter la réalisation et en stimuler le développement.

Concomitamment à l'apport objet du présent Traité, l'objet social de C5 sera modifié afin de le mettre en conformité avec l'exercice de l'activité apportée, à savoir la gestion du réseau de transport d'électricité d'EDF, aujourd'hui exercée par RTE, service indépendant d'EDF.

Sa durée est de 99 années.

Son capital social est fixé à la somme de 37 000 euros. Il est divisé en 3 700 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.

3. Liens entre EDF et C5

Liens en capital :

EDF détient la totalité des actions composant le capital social de C5.

MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION D'APPORT

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre, d'une part, de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, et d'autre part, de la Loi SPEEGEEG.

En application de la loi du 10 février 2000, la gestion du réseau public de transport d'électricité a été confiée, au sein d'EDF, à un service indépendant désigné « RTE », doté d'un budget propre et tenu à la publication de comptes séparés de ceux d'EDF pour l'activité de transport (article 12). La mission de RTE telle que définie par la loi du 10 février 2000 était d'exploiter et d'entretenir le réseau public de transport d'électricité, et d'assumer la responsabilité de son développement afin de permettre le raccordement des producteurs, des réseaux publics de distribution et des consommateurs, ainsi que l'interconnexion avec les autres réseaux (article 14). RTE était par ailleurs tenue de préserver la confidentialité des informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination imposées par la loi, telles que ces informations ont été définies par décret (article 16).

Afin notamment de mettre en œuvre la Directive Européenne 2003/54/CE du 26 juin 2003, qui prévoit l'exploitation par des entités juridiques distinctes des autres activités non liées au transport, du réseau de transport d'électricité lorsque le gestionnaire du réseau fait partie d'une entreprise verticalement intégrée, la Loi SPEEGEEG impose désormais que la gestion du réseau de transport public d'électricité soit assurée par une personne morale distincte de celle qui exerce des activités de production ou de fourniture d'électricité (article 5), et que le gestionnaire du réseau de transport d'électricité exploite, entretienne et développe ce réseau de manière indépendante (article 6).

L'article 9 de la Loi SPEEGEEG organise à cette fin le transfert, par apport partiel d'actif, par EDF audit gestionnaire des ouvrages du réseau public de transport d'électricité et des biens de toute nature dont EDF est propriétaire liés à l'activité de transport d'électricité. La Loi SPEEGEEG dispose également que cet apport emportera transfert au gestionnaire des droits, autorisations, obligations dont EDF est titulaire et des contrats conclus par celle-ci, quelle que soit leur nature, dès lors qu'ils sont liés à l'activité de gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, sans que ce transfert puisse emporter une quelconque modification des contrats en cours d'exécution ni ne soit de nature à justifier la résiliation ou la modification de l'une quelconque de leurs clauses ni, le cas échéant, le remboursement des dettes qui en résultent.

En application de l'article 33 6° de la Loi SPEEGEEG, l'article 12.I de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 définit le réseau public de transport comme constitué par :

- les ouvrages exploités, à la date de publication de la Loi SPEEGEEG, par EDF, en tant que gestionnaire du réseau public de transport ; et
- sous réserve des dispositions de l'article 24 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 et de l'article 37 de la Loi SPEEGEEG, les ouvrages de tension supérieure ou égale à 50 kV créés, à compter de la date de publication de cette même loi, sur le territoire métropolitain continental ;

les conditions de l'appartenance au réseau public de transport des ouvrages ou parties d'ouvrages mentionnés ci-dessus (et en particulier des postes de transformation) étant définies par le décret n° 2005-172 du 22 février 2005, notamment en ce qui concerne leurs caractéristiques, leurs fonctions ou la date de leur mise en service.

L'article 7 de la Loi SPEEGEEG précise enfin que le gestionnaire du réseau public de transport

doit être une société anonyme dont le capital est détenu en totalité par EDF, l'Etat ou d'autres entreprises ou organismes appartenant au secteur public.

C'est dans ce contexte que les parties ont conclu le présent Traité, qui a pour objet le transfert par EDF à C5, société anonyme dont elle détient 100% du capital, de l'ensemble des biens, droits et obligations relatifs au réseau public de transport d'électricité (compte tenu toutefois des aménagements imposés par la Loi SPEGEEG en matière de réseau d'alimentation générale) tels que ces biens, droits et obligations sont énumérés dans le présent Traité et ses annexes.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Conformément aux termes de l'article 9 de la Loi SPEGEEG, les comptes à partir desquels le bilan d'apport sera établi sont les comptes séparés du service gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, arrêtés à la date du 31 décembre 2004, corrigés des variations de périmètre résultant du décret 2005-172 du 22 février 2005 non reflétées dans les comptes séparés arrêtés au 31 décembre 2004 (les « **Variations de Périmètre** »). Ces comptes, ainsi que les comptes de la Société Apporteuse arrêtés à la date du 31 décembre 2004, figurent en Annexe 1 ci-après. Un récapitulatif des Variations de Périmètre figure également en Annexe 1.

Les comptes de la Société Bénéficiaire utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2004, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire de la Société Bénéficiaire du 4 mars 2005. Ces comptes figurent en Annexe 1 ci-après.

METHODES D'EVALUATION

Conformément aux termes de l'article 9 de la Loi SPEGEEG, les apports seront effectués en valeur nette comptable.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIIT :

PLAN GENERAL

Le Traité sera divisé en huit parties :

- la première, relative à l'apport partiel d'actif effectué par EDF à C5;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions des apports ;
- la quatrième, relative à la rémunération des apports ;
- la cinquième, relative aux déclarations et garanties de l'Apporteur ;

- la sixième, relative aux conditions suspensives ;
- la septième, relative au régime fiscal ;
- la huitième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE

APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR EDF A C5

EDF fait apport à C5, sous les conditions suspensives ci-après stipulées, des ouvrages du réseau public de transport d'électricité et des biens de toute nature dont EDF est propriétaire liés à l'activité de transport d'électricité, ainsi que des droits, autorisations et obligations dont EDF est titulaire et des contrats conclus par celle-ci, quelle que soit leur nature, dès lors qu'ils sont liés à l'activité de gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, tels que ces ouvrages, biens, droits, autorisations, obligations et contrats existeront à la Date de Réalisation.

Cet apport partiel d'actif est composé des éléments actifs et passifs énumérés en Annexe 3, sans que cette énumération puisse, en cas d'imprécision ou d'omission, empêcher la transmission et la remise à C5 des éléments non désignés ou insuffisamment désignés dès lors que ces éléments dépendent du réseau public de transport précédemment défini ou se rattachent de façon prépondérante à l'activité de transport d'électricité ou de gestionnaire du réseau public de transport d'électricité.

Il est toutefois précisé que, s'agissant du financement de l'activité de gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, compte tenu du fait que ce financement est assuré par une quote-part de nombreuses lignes obligataires émises par EDF, dont aucune n'est spécifiquement dédiée à la branche d'activité considérée, il ne sera pas transféré à C5 ladite quote-part de passif. En revanche, C5 reprendra au passif de son bilan, conformément aux termes du deuxième alinéa de l'article 9 de la Loi SPEGEEG, une dette financière correspondant à l'obligation pour C5 de rembourser à EDF une dette correspondant aux dettes financières telles que reflétées dans les derniers comptes séparés de RTE pour l'activité de transport et telles qu'elles figurent à l'Annexe 3.2.4 ci-après. Cette obligation de remboursement fait l'objet d'une convention figurant à l'Annexe 4 ci-après, qui sera signée entre les parties concomitamment au présent Traité et entrera en vigueur à la Date de Réalisation.

De convention expresse, les parties soumettent au régime des scissions, en application de l'article L.236-22 du Code de Commerce le présent apport partiel d'actif qui sera réalisé conformément aux dispositions des articles L.236-16 à L.236-21 du Code de Commerce, compte tenu toutefois et sous réserve des dispositions de la Loi SPEGEEG.

Le montant total des actifs et passifs apporté est le suivant :

1) Eléments d'actif apportés

Pour leur valeur nette comptable :

	Valeur brute	Amortissements ou provisions	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	248 165 268	151 024 833	97 140 435
Immobilisations corporelles			
- Au 31/12/2004 :	18 993 748 066	8 437 044 040	10 556 704 026
- Impact Variations de Périmètre :	35 986 686	43 638 099	- 7 651 413
- Sous-total :	19 029 734 752	8 480 682 139	10 549 052 613
Immobilisations corporelles en cours	380 698 629	0	380 698 629
Immobilisations incorporelles en cours	61 839 642	0	61 839 642
Immobilisations financières	9 928 778	92 116	9 836 662
Stocks et encours	101 270 353	20 383 592	80 886 761
Avances et acomptes versés sur commandes	2 350 976	0	2 350 976
Créances d'exploitation	855 198 995	10 405 660	844 793 335
Disponibilités	191 042 200	0	191 042 200
Charges constatées d'avance	6 894 738	0	6 894 738
Autres comptes de régularisation	66 142	0	66 142
Total	20 887 190 473	8 662 588 340	12 224 602 133

2) Eléments de passif apportés

Pour leur valeur nette comptable :

	Valeur
Provisions pour risques et charges	50 267 754
Avances et acomptes reçus	31 174 830
Dettes financières :	6 939 957 087
Dette d'exploitation, d'investissement et divers	938 999 582
Instruments de trésorerie	
- Au 31/12/2004 :	223 628 017
- Impact Variations de Périmètre :	- 3 165 916
- Total :	220 462 101
Produits constatés d'avance	13 820 070
Autres comptes de régularisation	337
Total	8 194 681 761

3) Actif net apporté

Actif net apporté :	12 224 602 133
Passif apporté	8 194 681 761
Actif net total apporté:	4.029.920.372
Dont reconstitution dans les capitaux propres de la Société	

Bénéficiaire de :	
- à titre de réserve spéciale (loi du 28 décembre 1959) :	106 169 194
- à titre de réserve réglementée (loi du 29 décembre 1976) :	8 652 550
- à titre de subventions d'investissement reçues :	195 862 489
- à titre de provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30 décembre 1977) :	71 966 367
- à titre d'amortissements dérogatoires	849 346 998
Total	1 231 997 598

DEUXIEME PARTIE

PROPRIETE – JOUISSANCE

D'un commun accord entre les parties, le présent apport partiel d'actif sera définitif à compter de l'approbation du présent Traité par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de C5 et d'EDF, date à laquelle C5 deviendra propriétaire et prendra possession des biens et droits objet du présent apport partiel d'actif (la « **Date de Réalisation** »).

Il est précisé que le présent apport aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, date à partir de laquelle C5 sera réputée avoir eu la jouissance des biens et droits à elle apportés en vertu du présent Traité. Ainsi, les opérations de toute nature, accomplies par la Société Apporteuse pour la gestion et l'exploitation de la branche d'activité apportée depuis le 1^{er} janvier 2005, seront réputées avoir été faites pour le compte de la Société Bénéficiaire de l'apport et les résultats de ces opérations seront englobés dans les résultats imposables de la Société Bénéficiaire.

Jusqu'à la Date de Réalisation, RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité au sein d'EDF, continuera à gérer l'ensemble des biens, droits et obligations apportés avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé.

TROISIEME PARTIE

CHARGES ET CONDITIONS

Le présent apport est fait sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que C5 s'oblige à exécuter :

- 1 - C5 prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, en ce compris les biens mobiliers et immobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la Date de Réalisation, sans pouvoir élever aucune réclamation contre EDF, ses mandataires sociaux, ses autres dirigeants et ses salariés, pour quelque cause que ce soit, soit pour usure ou mauvais état du matériel et des biens mobiliers ou immobiliers, soit pour vices

cachés, soit pour insolvabilité des débiteurs, soit au titre de questions environnementales, soit pour toute autre cause. A titre strictement informatif, EDF et les responsables concernés du service RTE se sont efforcés, chacun pour ce qui le concerne, d'identifier à l'Annexe 5, de bonne foi et – dans la mesure du possible - de la manière la plus complète possible, l'ensemble des événements survenus entre le 1^{er} janvier 2005 et la date du présent Traité et affectant de manière significative l'activité transférée.

- 2 - Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet des apports ci-dessus (et procédera au remboursement de tous les impôts, contributions, droits, taxes et redevances pour lesquelles la rétroactivité du présent apport serait sans effet).
- 3 - Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires et qui devraient être obtenues à compter de la Date de Réalisation, le tout à ses risques et périls.
- 4 - Elle exécutera pour leur durée restant à courir tous baux, concessions ou droits d'occupation consentis à EDF pour les besoins de l'exploitation des biens et droits transférés.
- 5 - Elle fera son affaire personnelle, à compter de la Date de Réalisation, aux lieux et places d'EDF, et sans recours contre EDF pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la réalisation à ses frais, de tous accords, traités, contrats et engagements conclus ou contractés par EDF avec quiconque en relation avec les biens et droits apportés ; elle sera, en conséquence, substituée et subrogée de plein droit dans tous les droits et actions d'EDF attachés aux biens et droits apportés, en cours ou à exercer, et elle devra remplir toutes formalités et souscrire, s'il y a lieu, tous avenants, actes complémentaires, rectificatifs ou confirmatifs du présent apport pour la transmission régulière des biens et droits apportés.
- 6 - Elle sera subrogée dans le bénéfice de tous accords, autorisations ou permissions administratives profitant à EDF pour l'activité de transport d'électricité.
- 7 - Conformément à la loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel d'EDF affectés à l'exploitation de la branche d'activité apportée se poursuivront avec la Société Bénéficiaire. Une liste du personnel transféré a été établie conjointement par les parties et figure à l'Annexe 2.1 ci-après. Cette liste sera mise à jour dans un délai de 15 jours suivant la Date de Réalisation pour tenir compte des mouvements de personnels intervenus entre la date du présent Traité et la Date de Réalisation.
- 8 - La Société Bénéficiaire ne bénéficie d'aucun droit d'usage sur les noms, marques et noms de domaine « EDF » ou « Electricité de France », « ERD » ou « EDF réseau Distribution », « EGD » ou « EDF Gaz de France Distribution », ou de tout autre nom ou marque s'y rapportant. Des accords ultérieurs conclus entre les parties pourront le cas échéant prévoir l'usage limité de ces marques dans des conditions à définir.

- 9 - L'Annexe 3.1.1.2 établit (i) la liste des logiciels ou brevets dont la propriété sera transférée à C5 au titre du présent Traité, et (ii) la liste des logiciels ou brevets dont la propriété ne sera pas transférée à C5 au titre du présent Traité, mais qui se rattachent en tout ou partie à l'activité de transport d'électricité, et qui, à ce titre, feront l'objet de contrats de licence, de mise à disposition ou autres dans des conditions, notamment financières, précisées à ladite annexe.
- 10 - En ce qui concerne les biens immobiliers, C5 les prendra dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer aucun recours ni répétition contre EDF, notamment en ce qui concerne l'état des immeubles dépendant des biens apportés et vices de toute nature, apparents ou cachés, ou la désignation et les contenances indiquées, toute erreur dans la désignation et toute différence dans la contenance, en plus ou en moins, s'il en existe, étant à la charge ou au profit de C5. C5 souffrira l'ensemble des servitudes passives pouvant grever lesdits immeubles et profitera des servitudes actives, à ses risques et périls, sans recours contre EDF. Certains locaux actuellement occupés conjointement par EDF et RTE, de même que certaines installations relevant de l'activité de transport d'électricité mais situées sur des terrains appartenant à EDF, et dont la liste figure en Annexe 3.1.2.2 ci-après, feront l'objet, s'il y a lieu, à compter de la Date de Réalisation, de conventions d'occupation et de gestion dans des conditions, notamment financières, à convenir entre les parties, conformément aux dispositions du décret n° 2005-172 du 22 février 2005. Des conventions d'occupation et de gestion seront également conclues entre les parties, dans des conditions financières à convenir entre elles, postérieurement à la Date de Réalisation, pour des installations appartenant à EDF mais situées sur des terrains qui feront l'objet d'un transfert à C5 en vertu du présent Traité.
- 11 - C5 déclare et reconnaît qu'elle disposera, à la Date de Réalisation, de l'ensemble des documents et archives techniques se rapportant à l'activité de gestionnaire du réseau de transport public d'électricité, ces documents et archives étant, à la date du présent Traité, en la pleine possession de RTE. Les autres archives, notamment juridiques, comptables, fiscales, liées en tout ou partie à ladite activité de transport mais qui ne seront pas transférées à C5 en vertu du présent Traité, feront l'objet d'un droit d'accès de C5 chez EDF, en tant que de besoin et aussi longtemps que cela s'avérera nécessaire, dans des conditions de nature à assurer que le bon fonctionnement des services d'EDF concernés ne sera pas perturbé.
- 12 - S'agissant des normes collectives régissant les relations de travail :

Le statut national du personnel des industries électriques et gazières, les actes étendus pris en application de ce statut (circulaires Pers. Etendues) et les accords de branche seront, à compter de la Date de Réalisation, applicables à l'ensemble du personnel de C5. Le statut et les actes pris en son application sont consultables sur le site [http : // www.sgeieg.asso.fr](http://www.sgeieg.asso.fr).

Les accords collectifs d'entreprise seront, conformément aux dispositions de l'article L 132-8 du code du travail, mis en cause du fait du transfert d'activité à C5. Ils continueront à produire effet soit (i) jusqu'à l'entrée en vigueur de nouveaux accords collectifs ayant vocation à les remplacer soit (ii) jusqu'à l'expiration d'une période de 15 mois à compter de la Date de Réalisation, à défaut de conclusion de tels nouveaux accords pendant cette période. La liste des principaux accords collectifs concernés figure en Annexe 2.2.

Les engagements unilatéraux (circulaires pers non étendues, usages, notes N et DP) sont transférés à C5 par l'effet du présent Traité. Ces engagements unilatéraux seront consultables par C5 sur le site intranet RH d'EDF, en tant que de besoin et aussi longtemps que cela s'avérera nécessaire, dans des conditions de nature à assurer que le bon fonctionnement du service d'EDF concerné ne sera pas perturbé.

QUATRIEME PARTIE

REMUNERATION DES APPORTS

Les apports objet du présent Traité seront rémunérés, conformément à l'article 9 de la Loi SPEGEEG, sur la base de leur valeur nette comptable, soit 4 029 920 372 euros.

En conséquence, les apports objet du présent Traité donneront lieu à :

- une augmentation de capital de C5 au bénéfice d'EDF d'un montant total de **2 132 248 690 euros**, par la création et à l'attribution à EDF de 213 224 869 actions nouvelles de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées ;
- une prime d'apport d'un montant total de **665 674 084 euros**, soit une prime d'apport d'environ 3,122 euros par action nouvelle ; et
- une reconstitution, dans les capitaux propres de la Société Bénéficiaire, des montants suivants :

- à titre de réserve spéciale (loi du 28 décembre 1959) :	106 169 194€
- à titre de réserve réglementée (loi du 29 décembre 1976) :	8 652 550€
- à titre de subventions d'investissement reçues :	195 862 489€
- à titre de provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30 décembre 1977) :	71 966 367€
- à titre d'amortissements dérogatoires :	849 346 998€

Total :	1 231 997 598€

Les actions nouvelles créées en rémunération du présent apport porteront jouissance rétroactivement au 1^{er} janvier 2005. Elles seront sous cette réserve entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt, en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Elles seront négociables à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société

Bénéficiaire ayant approuvé l'apport partiel d'actif.

CINQUIEME PARTIE

DECLARATIONS ET GARANTIES

1. EDF déclare être propriétaire de la branche d'activité apportée pour l'avoir entièrement créée.
2. EDF déclare que le chiffre d'affaires hors taxes et les résultats de la branche apportée, pour les trois derniers exercices, définis selon les règles de la dissociation comptable approuvées par la Commission de Régulation de l'Electricité, ont été respectivement :
 - chiffre d'affaires hors taxes (en millions d'euros) :
 - exercice 2002 : 3 740 M€
 - exercice 2003 : 4 124 M€
 - exercice 2004 : 4 170 M€
 - résultats (en millions d'euros) :
 - exercice 2002 : 112 M€
 - exercice 2003 : 276 M€
 - exercice 2004 : 347 M€
3. Compte tenu du fait que l'activité de gestionnaire du réseau de transport public d'électricité est assurée depuis le 1^{er} juillet 2000 par RTE de manière totalement indépendante et largement confidentielle à l'égard d'EDF, EDF ne consent aucune autre garantie à C5, qui déclare parfaitement connaître l'état des biens et droits apportés.

A toutes fins utiles, il est précisé que ni EDF ni les responsables concernés du service RTE, chacun pour ce qui le concerne, n'ont été en mesure d'identifier, au terme de recherches effectuées de bonne foi et – dans la mesure du possible – de la manière la plus complète possible, une quelconque charge, garantie, hypothèque ou autre sûreté, nantissement, ou inscription de privilège de vendeur susceptibles de grever les biens et droits transférés.

SIXIEME PARTIE

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport partiel d'actif qui précède et l'augmentation de capital de C5 qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de C5 des apports d'EDF qui lui sont consentis au titre du présent projet d'apport.
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'EDF des apports consentis à C5 au titre du présent Traité.
- Conformément à l'article 7 de la Loi SPEGEEG, publication du décret portant approbation des nouveaux statuts de C5, tels qu'ils auront été arrêtés et proposés par l'assemblée générale de C5.

SEPTIEME PARTIE

REGIME FISCAL

Il est précisé à titre liminaire que l'article 9 de la Loi SPEGEEG prévoit que « *les opérations d'apport mentionnées au présent article ne donnent pas lieu à la perception de droits, impôts ou taxes de quelque nature que ce soit* ».

Droits d'enregistrement

Le présent apport sera enregistré à titre gratuit conformément à l'article 9 de la Loi SPEGEEG.

Impôts directs

L'apport partiel faisant l'objet du présent Traité, ne donnera lieu à aucune imposition en application de l'article 9 de la Loi SPEGEEG.

C5 se substituera à EDF pour procéder à la réintégration des subventions d'investissement restant à imposer qui se rapportent aux immobilisations comprises dans le présent apport.

Taxe sur la valeur ajoutée

- Sur actif immobilisé

En application de l'article 9 de la loi SPEGEEG, l'apport des biens mobiliers d'investissement n'est pas soumis à la TVA.

En conséquence, la Société Bénéficiaire s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens, et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 207 bis, 210, 215 et 221 de l'annexe II au Code général des impôts qui auraient été exigibles si la Société Apporteuse avait continué à utiliser ces biens.

En application de l'article 9 de la loi SPEGEEG, les apports de biens immobiliers en cours de construction ou achevés depuis moins de cinq ans, sont déclarés inexistantes pour l'application de l'article 257-7 du Code général des impôts.

En outre, les Parties indiquent qu'elles souhaitent bénéficier des dispositions de l'article 210-III de l'Annexe II au Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société Bénéficiaire s'engage expressément à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II au Code Général des Impôts, qui auraient été exigibles si la Société Apporteuse avait continué à utiliser les biens apportés.

- Sur actif circulant

La Société Bénéficiaire s'engage à affecter à son exploitation ou à revendre sous le régime de TVA les stocks reçus par elle en apport et à procéder, le cas échéant, à l'imposition des livraisons à soi-même ou aux régularisations de taxe auxquelles la Société Apporteuse aurait dû procéder si elle avait poursuivi l'exploitation.

Participation de l'employeur à l'effort de construction

La Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Apporteuse en ce qui concerne l'application des dispositions légales relatives aux investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction et notamment de celles des Articles 161 et suivants de l'Annexe II du Code Général des Impôts. Elle prendra, à sa charge, l'obligation d'investir incombant à la Société Apporteuse au titre des salaires payés par celui-ci antérieurement à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif et bénéficiera, le cas échéant, de tout report excédentaire sur les investissements effectués par l'Apporteur concerné par ces dispositions.

Conformément aux dispositions de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Apporteuse présentera à l'Administration fiscale la déclaration prévue par l'article 161 de la même annexe dans le délai de soixante jours prescrit par ce même article.

Elle annexera à sa déclaration le présent engagement de la Société Bénéficiaire, le tout présenté en deux exemplaires, en conformité avec les dispositions de l'article 161 précité.

Taxes annexes

Au regard des taxes annexes, la Société Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Apporteuse, notamment en ce qui concerne les dispositions légales relatives à :

- la participation des employeurs à la formation professionnelle continue,
- la taxe d'apprentissage.

Reprise d'engagements de la Société Apporteuse

La Société Bénéficiaire reprend, en tant que de besoin, l'engagement que la Société Apporteuse aurait pris le cas échéant, lors de l'acquisition de terrains à bâtir, conformément aux dispositions des articles 257-7-1.-a et 1594-0 G-A du Code général des impôts.

HUITIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- a) Sauf disposition contraire du présent Traité, C5 remplira dans les délais légaux toutes formalités requises relatives à l'opération des apports effectués par EDF.
- b) Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires devant toutes administrations compétentes, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- c) Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.
- d) Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi SPEGEEG, qui prévoit que « *la formalité de publicité foncière des transferts réalisés par application des articles 9 et 12 de la présente loi [...] est reportée à la première cession ultérieure des biens considérés* », il ne sera pas procédé aux formalités de publicité foncière.

COOPERATION ENTRE LES PARTIES

Comme rappelé au préambule du présent Traité, l'article 9 de la Loi SPEGEEG dispose que l'apport objet du présent Traité porte sur l'ensemble des ouvrages du réseau public de transport d'électricité et des biens de toute nature dont EDF est propriétaire liés à l'activité de transport d'électricité, et que cet apport emporte transfert à C5 des droits, autorisations, obligations dont EDF est titulaire et des contrats conclus par celle-ci, quelle que soit leur nature, dès lors qu'ils sont liés à l'activité de gestionnaire du réseau public de transfert d'électricité.

EDF et RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, se sont en conséquence efforcés, chacun pour ce qui le concerne et conjointement, d'identifier dans le présent Traité et ses Annexes, de bonne foi, les éléments d'actif et de passif ainsi transférés à C5, et d'apprécier au cours de la préparation de ce Traité et également au vu des éléments qui y sont mentionnés, la portée des obligations y afférentes dont la Loi SPEEGEEG organise la reprise par C5.

Compte tenu toutefois de l'étendue des activités de transport d'électricité et de gestionnaire du réseau de transport d'électricité ainsi transférées à C5, de leurs historiques, et des conditions particulières dans lesquelles RTE a géré de manière indépendante les activités en question, en application de la loi du 10 février 2000, les parties ne peuvent assurer, malgré les meilleurs efforts déployés par elles à cette fin, que le présent Traité et ses Annexes décrivent de manière exhaustive l'apport qu'il organise et les transferts qui en sont la conséquence. Elles s'engagent dès lors à se concerter de bonne foi, chaque fois que cela sera nécessaire, afin de déterminer si des éléments, non désignés ou insuffisamment désignés au présent Traité, dépendent du réseau public de transport précédemment défini ou se rattachent de façon prépondérante à l'activité de transport d'électricité ou de gestionnaire du réseau public de transport d'électricité et à organiser contractuellement les modalités de partage et/ou d'utilisation de ces éléments après la Date de Réalisation.

Par ailleurs, pour le cas où, postérieurement à la Date de Réalisation, C5 serait confrontée à une situation préjudiciable (i) dont l'origine serait antérieure à la Date de Réalisation, (ii) dont RTE n'aurait pu avoir connaissance dans le cadre de la gestion indépendante du service, et (iii) qui serait susceptible d'affecter de manière significative l'activité de gestionnaire du réseau public de transport d'électricité exercée par C5 ou la situation financière de celle-ci, les parties s'engagent à se concerter et coopérer de bonne foi aux fins de déterminer les moyens et actions susceptibles de réduire ou compenser dans la mesure du possible les effets préjudiciables d'une telle situation, dans l'intérêt des deux parties.

Il est pour autant que de besoin précisé que le présent article ne saurait être interprété comme mettant à la charge d'EDF une quelconque obligation pécuniaire et, en particulier une quelconque obligation d'indemniser C5 et/ou ses actionnaires à raison de la survenance de telles circonstances.

ACTIONS INTENTEES PAR UN TIERS

C5 s'engage à informer EDF ou tout mandataire social, dirigeant ou salarié d'EDF de toute enquête, action ou réclamation initiée par un tiers (y compris toute autorité administrative compétente) et au titre de laquelle leur responsabilité risquerait d'être mise en cause, et à les associer, s'ils en font la demande et à leur frais, au suivi des procédures concernées de telle sorte qu'ils puissent faire valoir, en temps utiles, tout argument, position ou information qu'ils jugeront utile à la défense de leurs intérêts.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment expressément sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Bénéficiaire, ainsi que son représentant l'y oblige.

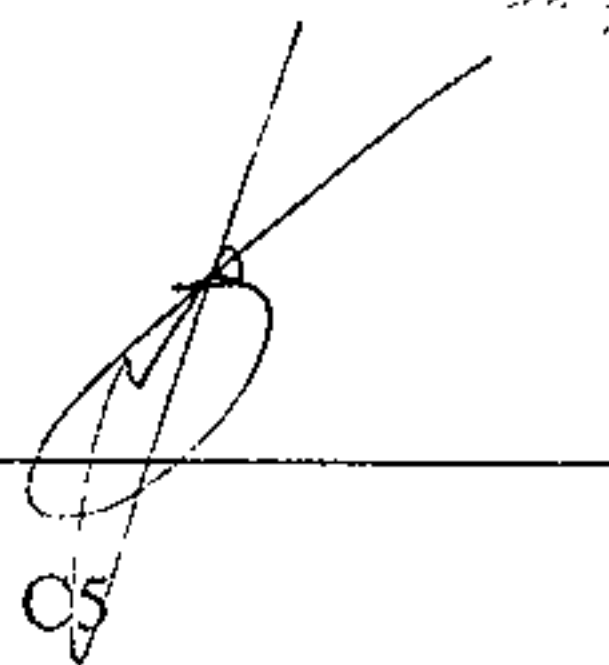
ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent Traité et ses suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés EDF et C5, ès qualités, élisent domicile en leur siège respectif.

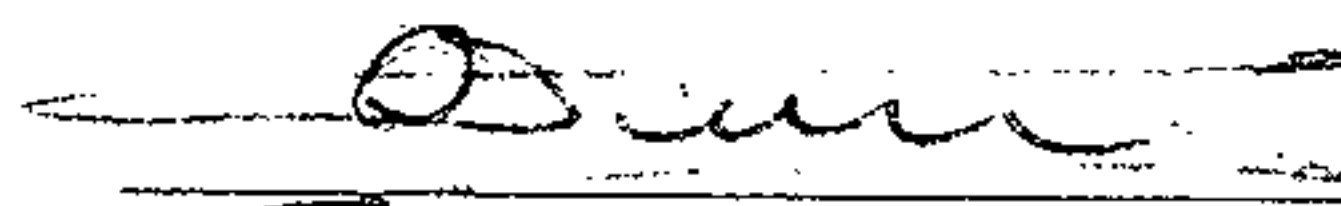
POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à Paris
En six originaux
Le 30 juin 2005



C5



EDF

En accord avec les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

LISTE DES ANNEXES

<u>Annexe 1 (I)</u>	Comptes séparés RTE au 31.12.2004 et documents sociaux
<u>Annexe 1 (II)</u>	Comptes sociaux EDF au 31.12.2004
<u>Annexe 1 (III)</u>	Comptes sociaux C5 au 31.12.2004
<u>Annexe 1 (IV)</u>	Variations de Périmètre : récapitulatif et liste des immobilisations lot 2
<u>Annexe 2.1</u>	Liste du personnel transféré à C5
<u>Annexe 2.2 (I)</u>	Liste des accords d'entreprise
<u>Annexe 2.2 (II)</u>	Liste des accords locaux
<u>Annexe 3.1.1.1 (I)</u>	Liste marques et modèles Systèmes
<u>Annexe 3.1.1.1 (II)</u>	Liste marques et modèles Transport
<u>Annexe 3.1.1.2 (I)</u>	Protocole traitement brevets
<u>Annexe 3.1.1.2 (I)</u>	Annexe protocole traitement brevets
<u>Annexe 3.1.1.2 (II)</u>	Protocole logiciels réseaux (05.03.03)
<u>Annexe 3.1.1.2 (II) (bis)</u>	Avenant au protocole logiciels réseaux
<u>Annexe 3.1.1.2 (II) (ter)</u>	Avenant n°2 au protocole logiciels réseaux EUROSTAG
<u>Annexe 3.1.1.2 (III)</u>	Protocole Logiciels Transport
<u>Annexe 3.1.1.2 (III)(bis)</u>	Annexe Protocole Logiciels Transport
<u>Annexe 3.1.1.2 (III)(ter)</u>	Protocole Développement logiciels
<u>Annexe 3.1.1.2 (IV)</u>	Inventaire des applications
<u>Annexe 3.1.1.2 (IV)(bis)</u>	Inventaire des licences
<u>Annexe 3.1.1.2 (V)</u>	Valorisation des immobilisations incorporelles (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.1.1.2 (VI)</u>	Valorisation des immobilisations incorporelles en cours (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.1.1.3 (I)</u>	Liste des baux tertiaires
<u>Annexe 3.1.1.3 (II)</u>	Liste des baux d'habitation
<u>Annexe 3.1.1.4 (I)</u>	Liste des protocoles EDF / RTE
<u>Annexe 3.1.1.4 (II)</u>	Liste des marchés achat
<u>Annexe 3.1.1.4 (III)</u>	Liste des contrats clients (et descriptif)
<u>Annexe 3.1.2.1</u>	Immobilisations corporelles
<u>Annexe 3.1.2.2 (I)</u>	Liste des postes EDF-D avec installations RTE
<u>Annexe 3.1.2.2 (II)</u>	Liste des postes EDF-BPI avec installations RTE
<u>Annexe 3.1.2.2 (III)</u>	Terrains EDF R&D abritant des installations RTE
<u>Annexe 3.1.2.3</u>	Immobilisations corporelles en cours (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.1.2.4</u>	Immobilisations financières
<u>Annexe 3.1.2.5</u>	Stocks et en-cours (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.1.2.6</u>	Avances et acomptes versés sur commande (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.1.2.7</u>	Créances d'exploitation (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.1.2.8</u>	Trésorerie et assimilé (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.1.2.9</u>	Charges constatées d'avance (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.1.2.10</u>	Autres comptes de régularisation (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.2.1.</u>	Provisions pour risques et charges (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)
<u>Annexe 3.2.2 (I)</u>	Litiges non provisionnés hors litiges sociaux

Annexe 3.2.2 (II)

Annexe 3.2.3

Annexe 3.2.4

Annexe 3.2.5

Annexe 3.2.6

Annexe 3.2.7

Annexe 3.3

Annexe 4

Annexe 5

Litiges sociaux non provisionnés

Avances et acomptes reçus (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)

Dettes financières (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)

Dettes d'exploitation (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)

Autres dettes (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004, corrigés des Variations de Périmètre)

Ecart de conversion passif (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/2004)

Engagements hors bilan RTE (et raccordement fichier)

Protocole financier entre EDF et C5

Evènements significatifs survenus depuis le 1^{er} janvier 2005

ANNEXES

AU CONTRAT D'APPORT PARTIEL D'ACTIF



En accord avec les parties, les
présentes ont été reliées par le
procédé ASSEMBLACT R.C.
empêchant toute substitution ou
addition et sont seulement signées
à la dernière page.

Volume 1

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Volume I

Annexe 1 (I)	Comptes séparés RTE au 31.12.04, plaquette et rapport Price
Annexe 1 (II)	Comptes sociaux EDF au 31.12.04
Annexe 1 (III)	Comptes sociaux C5 au 31.12.04
Annexe 1 (IV)	Impact Variations de Périmètre et liste immobilisations lot 2
Annexe 2.1	Liste du personnel transféré au 31 mai 2005
Annexe 2.2 (I)	Liste des accords d'entreprise
Annexe 2.2 (II)	Liste des accords locaux
Annexe 3.1.1.1 (I)	Liste marques et modèles Systèmes
Annexe 3.1.1.1 (II)	Liste marques et modèles Transport
Annexe 3.1.1.2 (I)	Protocole brevets
Annexe 3.1.1.2 (I)(bis)	Annexe protocole brevets
Annexe 3.1.1.2 (II)	Protocole logiciels réseaux (05.03.03)
Annexe 3.1.1.2 (II)(bis)	Avenant au Protocole logiciels réseaux
Annexe 3.1.1.2 (II)(ter)	Avenant n°2 au Protocole logiciels réseaux EUROSTAG
Annexe 3.1.1.2 (III)	Protocole Logiciels Transport
Annexe 3.1.1.2 (III)(bis)	Annexe protocole logiciels transport
Annexe 3.1.1.2 (III)(ter)	Protocole Développements Logiciels
Annexe 3.1.1.2 (IV)	Inventaire applications 01.04.05
Annexe 3.1.1.2 (IV)(bis)	Inventaire licences 01.04.05
Annexe 3.1.1.2 (V)	Valorisation des immobilisations incorporelles (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.1.1.2 (VI)	Valorisation des immobilisations incorporelles en cours (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)

Volume 2

Annexe 3.1.1.3 (I)	Liste des baux tertiaires
Annexe 3.1.1.3 (II)	Liste des baux habitation
Annexe 3.1.1.4 (I)	Liste des protocoles EDF RTE
Annexe 3.1.1.4 (II)	Liste des marchés achats
Annexe 3.1.1.4 (III)	Liste et descriptif des contrats clients
Annexe 3.1.2.1	Liste des immobilisations corporelles
Annexe 3.1.2.2 (I)	Liste des postes EDF-D avec installations RTE
Annexe 3.1.2.2 (II)	Liste des postes EDF-BPI avec installations RTE
Annexe 3.1.2.2 (III)	Liste des terrains EDF R&D abritant des installations RTE
Annexe 3.1.2.3	Immobilisations corporelles en cours (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.1.2.4	Immobilisations financières
Annexe 3.1.2.5	Stocks et en-cours (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.1.2.6	Avances et acomptes versés sur commande (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.1.2.7	Créances d'exploitation (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.1.2.8	Trésorerie et assimilé (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.1.2.9	Charges constatées d'avance (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.1.2.10	Autres comptes de régularisation (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.2.1	Provisions pour risques et charges (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.2.2 (I)	Litiges non provisionnés hors litiges sociaux
Annexe 3.2.2 (II)	Litiges sociaux non provisionnés
Annexe 3.2.3	Avances et acomptes reçus (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.2.4	Dettes financières (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.2.5	Dettes d'exploitation (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)
Annexe 3.2.6	Autres dettes (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04, corrigé de l'impact lot 2)

Annexe 3.2.7	Ecart de conversion passif
Annexe 3.3	Engagements hors bilan RTE (et raccordement fichier)
Annexe 4	Protocole financier entre EDF et C5
Annexe 5	Validation transferts d'actifs lots 1 et 2, Compte de résultats RTE fin avril 2005 et autres

Annexe 1 (I)

Comptes séparés RTE au 31.12.04, plaquette et rapport Price



DOCUMENTS SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2004

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
COMPTES SOCIAUX.....	11
BILAN - ACTIF	12
BILAN - PASSIF.....	13
COMPTE DE RESULTAT - CHARGES.....	14
COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS.....	15
TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	16
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	17
REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	18
NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS.....	24
NOTE 1 – CHANGEMENT DE PERIMETRE COMPTABLES.....	25
NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	26
NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26
NOTE 4 – STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION	27
NOTE 5 – CREANCES ET COMPTES RATTACHES.....	27
NOTE 6 – ECARTS DE CONVERSION – ACTIF ET PASSIF.....	28
NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES.....	28
NOTE 8 – FONDS PROPPRES AUTRES QUE LE CAPITAL ET LES DOTATIONS EN CAPITAL...	28
NOTE 9 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	30
NOTE 10 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	30
NOTE 11 – DETTES D'EXPLOITATION	32
NOTE 12 – CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	32
NOTE 13 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	33
NOTE 14 – PROTOCOLES ET CONVENTIONS	33
NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	33
NOTE 16 – EFFECTIFS	34

N.B. : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros (MEUR). Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

PREAMBULE

La séparation des comptes et de la gestion, entre EDF et son activité de Transport (RTE), est une garantie d'indépendance et d'impartialité du gestionnaire de réseau à l'égard de tous ses utilisateurs et répond à l'exigence de la Directive Européenne du 19 décembre 1996 traduite en droit français par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du Service Public de l'Electricité.

Depuis 2001, RTE établit ses propres comptes, qui représentent les comptes de l'activité dissociée Transport. Afin d'assurer la transparence des échanges entre RTE et les autres Entités d'EDF et de garantir leur opposabilité en terme de non discrimination et d'absence de subventions croisées, des protocoles et conventions formalisant ces échanges et définissant leurs modalités de facturation ont été élaborés. Ces échanges internes font l'objet d'un traitement identique aux prestations avec les tiers, tant dans les procédures (commande, réception, facturation) qu'en terme de conditions financières (fréquence de facturation, prix, délais de règlement).

1. Faits marquants de l'exercice 2004

Les comptes 2004 sont impactés par les éléments de contexte suivants :

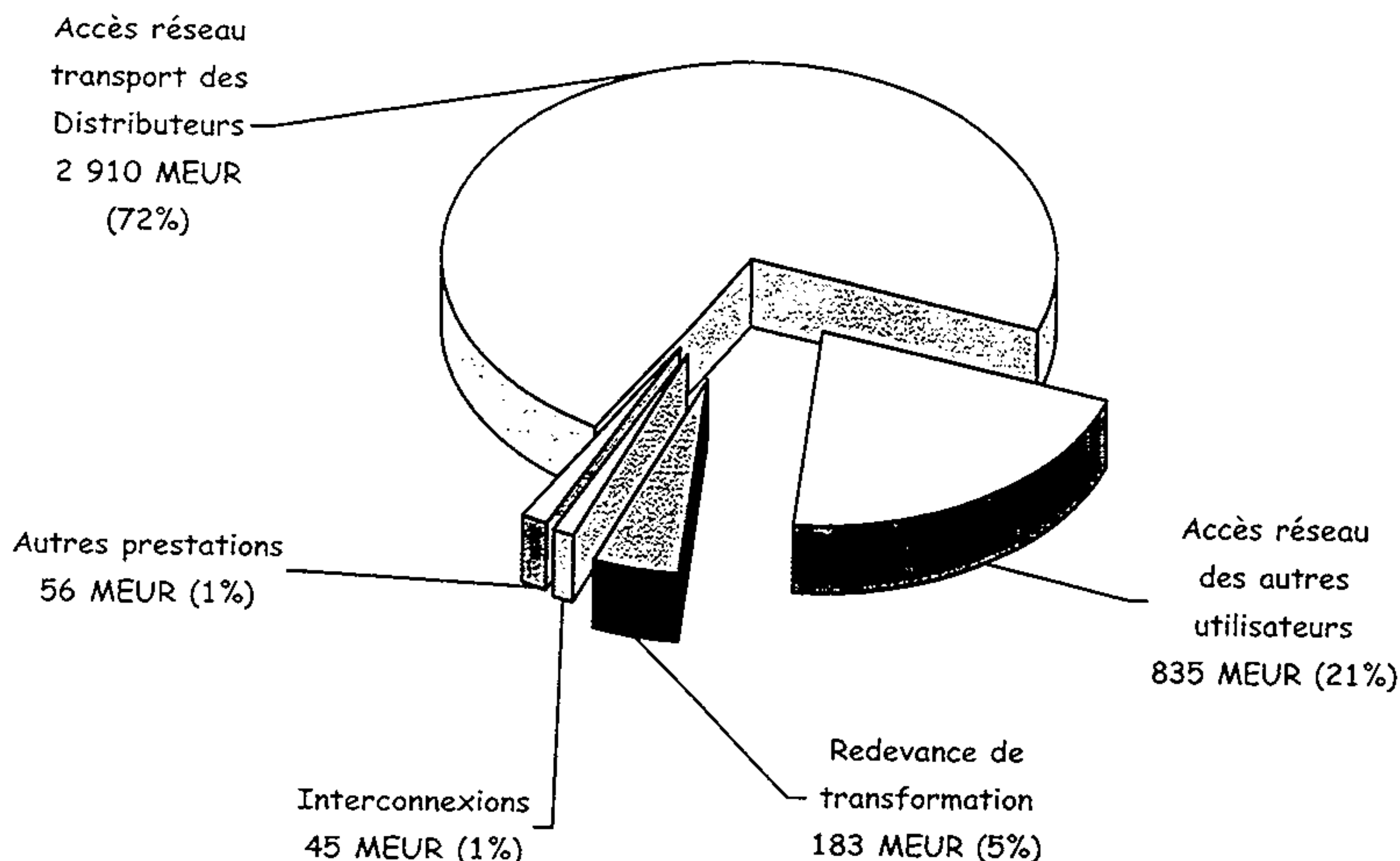
- des conditions climatiques moins contrastées qu'en 2003,
- une croissance de la consommation française de 2,2%,
- une évolution des limites de propriété : la loi SPEEGEEG du 9/08/2004 et son décret d'application 2005-172 du 22 février 2005 fixe le périmètre du réseau public de transport d'électricité qui conduit à une nouvelle affectation des actifs entre RTE, le Distributeur EDF et le Producteur EDF.
Les nouvelles limites de propriété entre RTE et EDF touchent essentiellement les postes sources du Distributeur et certains actifs du producteur.
Ce changement de propriété ainsi que sa traduction en comptabilité ont fait l'objet d'une concertation étroite entre EDF et RTE et d'une validation par la Commission de Régulation de l'Energie.
Les opérations de transferts ont été traduites dans la comptabilité au 31 décembre 2004.
- les versements à effectuer auprès des régimes AGIRC et ARRCO (article 29 des conventions financières) afin que l'entrée des Industries Electriques et Gazières (IEG) dans ces régimes ne dégradent pas le niveau de leurs réserves techniques. La répartition entre le secteur régulé et le secteur non régulé est respectivement de 55 % et de 45 %. Ce versement doit intervenir pour 90 % en février 2005 et le solde au plus tard le 1^{er} mars 2006 et n'est pas couvert par la CTA (Contribution Tarifaire sur l'Acheminement de l'électricité et du gaz). Compte tenu des engagements pris vis-à-vis de l'AGIRC et l'ARRCO dans le cadre des négociations, les montants ont été enregistrés dans les comptes 2004 de RTE (quote part RTE nette d'impôt : 30,6 MEUR).

2. Compte de résultat

Les commentaires qui suivent s'attachent à faire ressortir les composantes essentielles de ce compte et à présenter une analyse des principales variations par rapport au compte de résultat 2003.

2.1 Produits

2.1.1 Chiffre d'Affaires (4 029 MEUR, 95 % de l'ensemble des produits du compte de résultat)



(en Meur)

Chiffre d'Affaires	2003	2004	Ecart
Energie soutirée et injectée	2 005	2 055	+ 50
Puissance souscrite (part fixe)	1 491	1 517	+ 26
Dépassements de puissance souscrite	215	158	- 57
Autres (1)	242	243	+ 1
Total "accès au réseau"	3 953	3 973	+ 20
Autres prestations	74	56	- 18
TOTAL Chiffre d'Affaires	4 027	4 029	+ 2
Ventes de contraintes système (2)	8		- 8
TOTAL publié	4 035	4 029	- 6

(1) Autres produits accès au réseau : essentiellement la redevance de transformation facturée au Distributeur EDF (183 MEUR et les recettes tirées de l'accès aux interconnexions et de l'accès au réseau pour imports / exports (45 MEUR)

(2) Comptabilisé en 2003 en prestations de services et en 2004 en minoration des achats liés au système électrique

L'augmentation du Chiffre d'Affaires par rapport à 2003 se décompose de la façon suivante :

Les recettes d'accès au réseau sont marquées en 2004 par :

- une augmentation des soutirages (+ 50 MEUR, + 2,5 %), liée à une forte croissance de la consommation (+ 2,7%) des clients raccordés aux réseaux de distribution et des clients industriels raccordés au réseau de transport (+ 1,9 %),

- une hausse des puissances souscrites (+ 26 MEUR, + 1,7 %), en lien avec l'augmentation tendancielle des consommations corrigée des aléas climatiques,
- une forte diminution des dépassements de puissance souscrite (- 57 MEUR), conséquence du point précédent, l'année 2004 ayant de plus connu des conditions climatiques moins contrastées qu'en 2003.

Les autres prestations sont en régression de 18 MEUR, cette évolution concernant essentiellement les opérations de maintenance et d'ingénierie assurées par RTE pour EDF.

Rappel de la composition de chacune des rubriques du Chiffre d'Affaires :

- l'accès au réseau injection / soutirage (Energie, Puissance et Dépassements) : 3 730 MEUR, 93 % du CA,
- la redevance de transformation : 183 MEUR soit 5 % du CA. Cette redevance facturée au Distributeur EDF découle du fait que RTE a dans son actif et entretient des postes de transformation utilisés exclusivement par ce Distributeur. Ces postes sont assimilables aux ouvrages que les clients finals directement raccordés à RTE financent en totalité (« postes clients »). Le coût de ces ouvrages a donc lieu d'être facturé au Distributeur via une redevance spécifique, et non via le tarif d'accès au réseau appliqué à tous les clients.
- les interconnexions : 45 MEUR, soit 1 % du CA. Cette composante recouvre les produits issus de mécanismes d'allocation des capacités sur les Interconnexions (France-Angleterre et France-Italie) et l'accès au réseau pour des exportations / importations (congestions).
- autres prestations : 56 MEUR, soit 1 % du CA. Ce poste regroupe d'une part les prestations faites aux autres Entités EDF, à hauteur de 50 MEUR, essentiellement des prestations de maintenance et d'ingénierie, et d'autre part les autres produits réalisés sur les tiers externes (22 MEUR, déplacements d'ouvrages à la demande de tiers, loyers des logements agents, ventes de produits résiduels).

2.1.2 Production immobilisée (3 % de l'ensemble des produits du compte de résultat)

La "production immobilisée" s'élève à 128,2 MEUR, elle renvoie principalement à la réalisation d'ouvrages de réseau (94%) mais également de logiciels d'informatique industrielle ou de gestion (5%) par des moyens propres (main d'œuvre, sorties de stocks).

La diminution de 23 MEUR par rapport à 2003 (151,4 MEUR) est liée à la baisse des investissements transport de 2004.

2.1.3 Autres produits d'exploitation, provisions et transferts de charges (0,9 % de l'ensemble des produits du compte de résultat)

Les autres produits d'exploitation (39,4 MEUR) recouvrent principalement :

- Les reprises de provisions pour charges et dépréciations d'éléments d'actifs (19,4 MEUR contre 22,8 en 2003) essentiellement opérées au titre :
 - de la dépréciation de créances clients,
 - des charges de personnel enregistrées en 2004 (abondement de l'intéressement, médaille du travail, avantages à long terme),
 - de la révision périodique des hélicoptères et grosses réparations

La variation (- 3,4 MEUR) provient principalement de la résolution de litiges clients importants en 2003, compensée par l'augmentation des reprises de provisions sur charges de personnel.

- Les transferts de charges d'exploitation et autres produits pour 20 MEUR (contre 15 MEUR en 2003) regroupent essentiellement :
 - les frais de gestion facturés aux Responsables d'Equilibre

- les débits et pénalités perçus sur achats et ventes
- les transferts de charges sur frais d'émission d'emprunt
- les indemnités suite à sinistres
- divers produits de gestion courante

2.1.4 Produits financiers (0,5 % de l'ensemble des produits du compte de résultat)

Les composantes des **produits financiers** (20,2 MEUR contre 32 MEUR en 2003) sont :

- les gains de change et agios (7 MEUR)
- les intérêts des comptes courants (4,3 MEUR)
- la reprise sur provision pour pertes de change (4,1 MEUR)
- les amortissements des primes d'émission des emprunts (4,1 MEUR)
- les reprises de soultes sur swaps dénoués (0,7 MEUR)

La variation (- 11,8 MEUR) résulte principalement de la forte remontée en 2003 du cours de l'Euro face au franc suisse, qui avait occasionnée une reprise importante de provision pour perte de change.

2.1.5 Produits exceptionnels (0,6 % de l'ensemble des produits du compte de résultat)

Les opérations classées en **produits exceptionnels** (24,3 MEUR contre 19,5 MEUR en 2003) sont :

- la reprise de l'écart de réévaluation 1976 des immobilisations (12,5 MEUR),
- la reprise au compte de résultat des subventions d'investissements reçues (9,1 MEUR).
- les produits de cession des éléments d'actif (2,6 MEUR)

2.2 Charges

Au sein des **charges d'exploitation** sont identifiées les composantes suivantes :

2.2.1 les **consommations de matières et services en provenance de tiers** pour 1 469 MEUR (contre 1 623 MEUR en 2003) représentent 39,8 % du total des charges et se décomposent ainsi :

<i>(en Meur)</i>			
Nature	2003	2004	Ecart
Achats liés au Système Electrique	796	700	- 96
Consommations de Stocks	124	81	- 43
Autres Services Extérieurs	695	688	- 7
TOTAL	1 615	1 469	- 146
Ventes de contraintes système (1)	+ 8		- 8
TOTAL publié	1 623	1 469	- 154

(1) comptabilisé en 2003 en prestations de services et en 2004 en minoration des achats liés au système électrique

La baisse des consommations et des prestations en provenance de tiers par rapport à 2003 (- 146 MEUR) s'explique par :

- Une **diminution des achats liés au Système Electrique** (- 96 MEUR) portant sur :
 - les achats d'énergie pour compenser les pertes du réseau de transport (342 MEUR contre 375 MEUR en 2003, soit - 33 MEUR). L'évolution par rapport à fin décembre 2003 traduit une baisse des volumes liée à un plan de production plus favorable en 2004 ainsi qu'à une amélioration du processus de comptage.
 - Les congestions (contractualisation amont et surcoût des ajustements pour motif Réseau) (56 MEUR contre 70 MEUR en 2003). La baisse de 14 MEUR résulte essentiellement de la mise en service de nouveaux ouvrages,

- les charges liées au mécanisme ajustement-écarts (- 31 MEUR contre - 8 MEUR en 2003). L'évolution traduit un excédent conjoncturel (23 MEUR) du compte "ajustement-écarts", ce compte ayant vocation à être proche de l'équilibre.
 - la compensation entre GRT (57 MEUR contre 81 MEUR en 2003). La diminution de 24 MEUR résulte en grande partie de la modification des échanges observés entre l'ensemble des GRT Européens participant au mécanisme. Les modalités financières du nouveau contrat 2004 sont également plus favorables à RTE.
 - Les charges de Services Système (276 MEUR contre 278 MEUR en 2003) demeurent stables.
- **Une baisse des consommations de stocks et des autres services extérieurs (- 50 MEUR), en lien avec :**
 - la baisse déjà évoquée des Productions internes (-23 MEUR) se traduisant par de moindres consommations de stocks,
 - un moindre recours à tiers concernant les prestations réalisées pour EDF (en lien avec la baisse des prestations d'ingénierie et de maintenance déjà évoquées) (-13 MEUR),
 - des gains de productivité (- 9 MEUR).

Pour mémoire, les « autres services extérieurs » (688 MEUR) sont composés :

- *d'achats de matériels non stockés (41 MEUR)*
- *de prestations de tiers externes (548 MEUR) concernant essentiellement:*
 - *l'entretien et la réparation d'ouvrages ,*
 - *la maintenance et l'évolution des applications informatiques,*
 - *les loyers et charges locatives,*
 - *les télécommunications*
 - *les charges d'assurance (externalisation des charges de retraite)*
- *de prestations de tiers internes (99 MEUR) ayant trait notamment :*
 - *au domaine études et recherches,*
 - *à la formation,*
 - *au domaine tertiaire (logistique générale, charges générales d'entreprise, ...)*
 - *aux assurances (véhicules, responsabilité civile),*
 - *aux frais liés à la gestion de la dette long terme*

2.2.2 Les impôts, taxes et versements assimilés progressent de 8,5 % (429 MEUR en 2004 contre 396 MEUR en 2003) . Ils représentent 11,7 % du total général des charges, et sont constitués principalement par :

- La taxe professionnelle et les taxes annexes 225 MEUR (+ 18 MEUR par rapport à 2003 suite à un grand nombre de mises en service d'immobilisations effectuées en 2003 et prises en compte dans l'assiette de calcul en 2004),
- La taxe sur les pylônes : 158 MEUR (+ 10 MEUR, conséquence de l'augmentation du taux d'imposition de 6,7 %),
- Les taxes foncières et autres taxes en augmentation de 12,5 % (45 MEUR en 2004 contre 40 MEUR en 2003) pour moitié due à la taxe foncière.

2.2.3 Les charges de personnel (612 MEUR, contre 582 MEUR fin décembre 2003) représentent 16,6 % du total des charges, et se décomposent ainsi :

Nature	12/2003	12/2004	Ecart
Rémunérations	325	339	+ 14
Charges sociales (incluant les cotisations retraite)	257	273	+ 16
TOTAL	582	612	+ 30

Les charges de personnel croissent de 30 MEUR (+ 5,1 % par rapport à 2003) avec :

- un effet « volume » (+ 1,5 %) lié à l'intégration au sein de RTE d'activités auparavant réalisées par EDF (gestion du contrat de travail, achats)
- un effet « prix » (+ 3,6 %) induit par l'évolution du salaire national de base, la progression du taux de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la hausse du taux de cotisation Retraite.

Remarque : le coefficient GVT traduit l'évolution de la masse salariale, toutes choses égales par ailleurs, du fait :

- d'une part, du vieillissement de la population et de son évolution professionnelle, facteur d'accroissement de la masse salariale,
- d'autre part, du fait que le flux de jeunes embauchés en contrepartie du flux de retraités a un impact à la baisse sur le niveau moyen de rémunération, facteur de diminution de la masse salariale.

2.2.4 Les **dotations aux amortissements et provisions d'exploitation** pour 655,1 MEUR (contre 620,0 MEUR en 2003) représentent 17,7 % du total général des charges et concernent principalement :

- les dotations aux amortissements des immobilisations (601,6 MEUR) représentant la seule part linéaire
- l'amortissement des frais d'émission des emprunts (2,8 MEUR contre 1,6 MEUR en 2003)
- les dotations aux provisions (50,7 MEUR), avec notamment :
 - la dépréciation des clients litigieux (6,9 MEUR contre 6,1 MEUR en 2003)
 - la dépréciation des stocks et autres approvisionnements (0,2 MEUR contre 4,4 MEUR en 2003)
 - les autres provisions liées aux charges de personnel (42,4 MEUR contre 8,2 MEUR en 2003) correspondant principalement à l'abondement versé par l'entreprise au titre de l'intéressement, à la médaille du travail, au risque encouru suite au contrôle URSSAF, aux avantages à long terme,
 - la provision pour révision périodique des hélicoptères et grosses réparations (1,2 MEUR contre 1,2 MEUR en 2003)

La variation par rapport à fin décembre 2004 (+ 35,1 MEUR) est surtout due à l'enregistrement de la provision liée au litige avec l'URSSAF (+ 14,9 MEUR) et aux avantages à long terme (+ 15,9 MEUR). Concernant ces dernières provisions, la prise en compte des nouvelles normes de valorisation à conduit, pour des raisons de déductibilité fiscale, à annuler les provisions constituées antérieurement et à les recalculer avec les nouvelles règles. La dotation nette des reprises s'élève à 9 MEUR.

2.2.5 Les **autres charges** (98,3 MEUR, 2,7 % du total des charges) recouvrent notamment la valeur nette comptable des immobilisations démolies, le tarif particulier, l'abondement de l'intéressement des agents et d'autres charges diverses (redevances d'utilisation de logiciel, pénalités sur marché, ...).

La variation (+ 34,9 MEUR) résulte principalement de la valeur nette comptable des immobilisations démolies (+ 34 MEUR) en raison des mises à jour de l'inventaire comptable sur les lignes et postes réalisées en 2004.

2.2.6 Les **charges financières** (345,1 MEUR, 9,3 % du total des charges) correspondent essentiellement :

- à la charge d'intérêt au titre de la dette financière de RTE (330,8 MEUR)
- à la charge d'intérêt au titre des comptes courants (7,0 MEUR)
- aux dotations (4,7 MEUR) concernant les amortissements des primes de remboursements des obligations.

L'évolution par rapport à 2003 (- 143 MEUR) s'explique par :

- la quote part de charge d'intérêts affectée à RTE en 2003 et liée à la décision de Bruxelles relative au non paiement par EDF de l'impôt sur les sociétés sur une partie des provisions du RAG (- 89 MEUR)
- la baisse des taux long terme et court terme, et de l'encours moyen de dette (- 50 MEUR)
- de moindres dotations d'amortissements des primes de remboursement d'emprunt (- 5 MEUR) suite au remboursement des emprunts concernés en 2004

2.2.7 Les charges exceptionnelles (85,4 MEUR, 2,3 % du total des charges) sont constituées :

- du complément d'amortissement dégressif, enregistré en dotation aux amortissements dérogatoires (46,7 MEUR)
- de l'amortissement dérogatoire des logiciels informatiques mis en service sur 2004 (37,7 MEUR)
- de la valeur nette comptable des immobilisations cédées (1,0 MEUR)

La variation résulte principalement de l'option prise pour la première fois en 2004 d'amortir totalement les logiciels mis en service dans l'année.

2.2.8 La charge d'Impôt sur les Sociétés (200,6 MEUR) est calculée :

- en réintégrant dans le résultat brut :
 - les provisions et charges comptables non déductibles fiscalement : notamment, 16 MEUR d'amortissements irrégulièrement différés, 9,3 MEUR de provisions non déductibles.
 - ou les éléments constituant fiscalement des produits de l'exercice même s'ils ne sont pas inclus dans le résultat comptable : 12,3 MEUR de subventions d'investissements reçues
- en déduisant du résultat brut :
 - les produits comptables non fiscalement taxables (Quote-part de subvention reprise au compte de résultat pour 11,2 MEUR)
 - les reprises de provisions non déductibles à l'origine (13 MEUR)
 - la contribution de RTE aux réserves d'AGIRC / ARRCO (30,6 MEUR)

Le taux apparent d'impôt sur les sociétés pour 2004 est ainsi de 36,65 % (rapport de l'impôt sur le résultat brut) pour un taux légal de 35,43 %.

Le résultat de l'exercice après impôt et avant rémunération de l'Etat s'établit à 346,7 MEUR.

3. Marge brute d'autofinancement et tableau des flux de trésorerie

La marge brute d'autofinancement dégagée en 2004 (1 099 MEUR) a permis à RTE de couvrir les investissements de l'année (538 MEUR), de payer des dividendes (106 MEUR), de se désendetter à hauteur de 255 MEUR et d'améliorer les disponibilités (147 MEUR).

4. Bilan

Le total du bilan atteint 12 232 Millions d'Euros (MEUR) contre 13 112 MEUR au 31/12/2003.

4.1 Actif

Actif immobilisé

L'actif immobilisé s'élève à 11 106 MEUR et représente 90,8 % de l'actif.

- Le montant net des immobilisations incorporelles (97,2 MEUR) est essentiellement constitué d'applications informatiques destinées à la conduite du système, à l'ouverture du marché de l'électricité et à la gestion.
- Les immobilisations corporelles terminées prennent en compte les mises en et hors service de l'exercice. Leur valeur nette s'élève à 10 556,6 MEUR et représente 55,6 % de leur valeur brute. Elles se composent pour plus de 90 % des installations techniques et des matériels industriels, tels que les lignes aériennes et souterraines et les postes de transformation.
- Les immobilisations (corporelles et incorporelles) en cours, d'une valeur de 442,5 MEUR, tiennent compte de l'évolution des chantiers de construction des ouvrages. Leur montant est à rapprocher de celui des investissements de l'exercice, 538 MEUR. La variation 2004 par rapport à 2003 (- 70,5 MEUR) s'explique par la poursuite de l'effort engagé depuis 2002 pour réduire le délai entre la date de mise en service technique et celle de mise à l'inventaire comptable.

- Les immobilisations financières, d'un montant de 10 MEUR, se composent principalement de prêts au personnel et de participations dans les filiales.

La variation conséquente observée sur les immobilisations corporelles (- 944 MEUR sur la valeur d'actif brute) est liée au transfert d'actifs vers le Distributeur EDF, conformément aux dispositions législatives (cf. Notes 1)

Actif circulant

Les stocks et en-cours, constitués uniquement de matières et matériels d'exploitation destinés à un usage interne, sont évalués, en valeur nette, à 80,9 MEUR. La baisse de 10,8 MEUR par rapport à 2003 s'explique par la nouvelle politique d'achats appliquée aux projets bien identifiés pour lesquels les achats de matériels techniques ne transitent plus par les stocks mais sont directement livrés sur chantiers et comptabilisés selon leur aboutissement final.

Les créances clients et comptes rattachés représentent 764 MEUR (contre 771 MEUR en 2003), nettes d'une provision pour dépréciation de 8,4 MEUR. Elles incluent notamment les créances relatives aux prestations de RTE pour les autres entités EDF.

4.2 Passif

Capitaux propres

Les capitaux propres se montent à 4 034,4 MEUR, soit 33 % du passif, contre 4 048,6 MEUR à fin 2003. Cette variation de - 14,2 MEUR est essentiellement couverte par :

- l'impact des changements de périmètres intervenus entre RTE, le Distributeur et le Producteur (- 316,8 MEUR)
- la distribution de dividendes relatifs au résultat 2003 (- 106 MEUR)
- le résultat 2004 (346,7 MEUR),
- l'enregistrement en minoration des capitaux propres du montant à verser aux régimes de retraite AGIRC / ARRCO, au titre du maintien de l'équilibre des réserves de ces régimes avec l'entrée des IEG (quote part RTE nette d'impôt : -30,6 MEUR)
- la hausse des provisions réglementées (+ 71,9 MEUR avant impact des transferts d'actifs vers le Distributeur EDF), suite à la dotation aux amortissements dérogatoire de l'exercice relative aux immobilisations corporelles et de la décision d'amortir dans l'exercice les logiciels acquis ou créés en 2004,
- l'augmentation des subventions d'investissements reçues (+ 20,7 MEUR),

Dettes

Les dettes financières et les dettes d'exploitation représentent 8 164,4 MEUR (contre 9 033,5 MEUR en 2003), soit 66,7 % du passif.

Les dettes financières à long terme et à court terme s'élèvent à 7 163,6 MEUR, en diminution de 434,5 MEUR par rapport au 31/12/2003. Au 31 décembre 2004, la dette "historique" de RTE envers EDF a été transposée en une "dette synthétique" en perspective de la filialisation de RTE, avec une valeur nominale et une valeur de marché similaire. Cette dette "synthétique" a recueilli l'aval de la Commission de Régulation de l'Electricité.

La baisse significative des dettes d'exploitation, qui s'élèvent à 939 MEUR (- 441 MEUR par rapport à 2003) provient majoritairement de l'impact en 2003 de la décision de Bruxelles (quote part affectée à RTE du principal et des intérêts, -330 MEUR) et la baisse des dettes relatives aux achats liés au Système Electrique (-115 MEUR).

COMPTES SOCIAUX

BILAN – ACTIF

(en Meur)

	Notes en annexe	Brut 31.12.2004	Amortissements et provisions 31.12.2004	Net 31.12.2004	Net 31.12.2003
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	248,2	151,0	97,2	71,1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	2				
<i>Terrains et agencements</i>		126,0	33,0	93,0	161,7
<i>Constructions</i>		1 594,8	730,3	864,5	1 308,5
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>		17 037,4	7 491,5	9 545,9	9 919,3
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		235,5	182,3	53,2	51,0
Sous-total immobilisations corporelles		18 993,7	8 437,1	10 556,6	11 440,5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS :	2				
<i>Applications informatiques</i>		61,8		61,8	74,6
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS :	2				
<i>Travaux en cours</i>		372,9		372,9	435,9
<i>Avances et acomptes versés</i>		7,8		7,8	2,5
Sous-total immobilisations corporelles en cours		380,7		380,7	438,4
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3				
<i>Participations et créances rattachées</i>		1,8		1,8	1,6
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>		8,2	0,1	8,1	10,8
Sous-total immobilisations financières		10,0	0,1	9,9	12,4
ACTIF IMMOBILISE		19 694,4	8 588,2	11 106,2	12 037,0
STOCKS ET EN-COURS	4	101,3	20,4	80,9	91,7
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	5	2,4		2,4	3,9
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5	772,7	8,4	764,3	771,0
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	5	82,5	2,0	80,5	85,4
DISPONIBILITES		191,0		191,0	44,1
ACTIF CIRCULANT		1 149,9	30,8	1 119,1	996,1
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	5	6,9		6,9	31,5
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	5				13,3
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS					26,0
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	6	0,1		0,1	7,8
TOTAL DE L'ACTIF		20 851,3	8 619,0	12 232,3	13 111,7

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

BILAN – PASSIF

	Notes en annexe	31.12.2004	31.12.2003 (en Meur)
CAPITAL			103,5
DOTATIONS EN CAPITAL			2 028,7
CAPITAL SOCIAL		2 132,3	
ECARTS DE REEVALUATION :	8		
Réserves spéciale - Loi du 28.12.59		205,6	209,1
Réserve réglementée - Loi du 29.12.76		8,8	15,1
RESERVES DIVERSES	8	244,4	1 240,4
RESERVES REGLEMENTEES		7,5	7,6
REPORT A NOUVEAU	8	-30,6	-909,0
RESULTAT DE L'EXERCICE	8	346,7	276,5
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS RECUES	8	195,9	176,4
PROVISIONS REGLEMENTEES	8	923,8	900,3
CAPITAUX PROPRES	7	4 034,4	4 048,6
PROVISIONS POUR RISQUES	9	0,1	7,8
PROVISIONS POUR CHARGES	9	50,2	22,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		50,3	29,8
DETTES FINANCIERES	10	7 163,6	7 598,1
AVANCES ET ACOMPTES RECUS		31,2	31,9
DETTES D'EXPLOITATION, D'INVESTISSEMENT ET DIVERS			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	588,1	681,3
Dettes fiscales et sociales	11	273,2	605,9
Autres dettes d'exploitation	11	77,7	92,9
Sous-total		939,0	1 380,1
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11	13,8	23,2
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	6		
TOTAL DU PASSIF		12 232,3	13 111,7

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

(en Meur)

CHARGES (hors taxes)	2004	2003
1. CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats d'approvisionnements stockés :		
- Autres approvisionnements	81,1	124,4
Achats d'énergie (dont achat des pertes)	369,8	377,6
Achats non stockés de matières et fournitures	36,8	32,8
Services extérieurs :		
- Personnel extérieur	7,1	6,2
- Loyers en crédit bail	0,2	0,2
- Services systèmes	270,2	259,4
- Autres	704,1	822,7
Consommation de l'exercice en provenance de tiers	1 469,3	1 623,3
Taxe professionnelle	225,4	206,9
Taxe sur les pylônes	158,5	148,8
Taxe foncière	29,8	27,8
Autres	15,3	12,2
Impôts, taxes et versements assimilés	429,0	395,7
Salaires et traitements	319,4	317,3
Intéressement	9,8	14,0
Charges sociales	282,8	250,8
Charges de personnel	612,0	582,1
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations	601,6	597,1
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	2,8	1,6
<i>Sous-total : amortissements</i>	604,4	598,7
Dotations aux provisions :		
- Sur l'actif circulant	7,1	10,5
- Pour risques et charges	43,6	10,8
<i>Sous-total : Provisions</i>	50,7	21,3
Dotations aux amortissements et provisions	655,1	620,0
Autres charges	98,3	63,4
TOTAL 1	3 263,7	3 284,5
2. CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	7,3	10,4
Intérêts et charges assimilés	333,5	477,7
Différences négatives de change	4,3	0,0
TOTAL 2	345,1	488,1
3. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Eléments immobilisés sortis de l'actif	1,0	0,7
Dotations aux amortissements et provisions	84,4	56,3
Autres	0,0	0,0
TOTAL 3	85,4	57,0
TOTAL CHARGES (1 à 3)	3 694,2	3 829,6
4. RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE	547,3	446,6
5. IMPOT SUR LES SOCIETES	200,6	170,1
RESULTAT DE L'EXERCICE	346,7	276,5
TOTAL GENERAL	4 241,5	4 276,2

COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS*(en Meur)*

PRODUITS (hors taxes)	2004	2003
1. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Accès au réseau	3 973,1	3 961,8
Ventes de produits résiduels	1,2	11,6
Autres	55,1	62,1
1.1 Production vendue (chiffre d'affaires)	4 029,4	4 035,5
1.2 Production immobilisée	128,2	151,4
PRODUCTION DE L'EXERCICE (1.1 à 1.2)	4 157,6	4 186,9
1.3 Reprises sur provisions	19,4	22,8
1.4 Transferts de charges	3,5	5,5
1.5 Autres produits	16,5	9,5
TOTAL 1	4 197,0	4 224,7
2. PRODUITS FINANCIERS		
Gains de change sur emprunts et Swaps	6,7	1,4
Reprises sur provisions	4,1	14,9
Transferts de charges	0,0	0,0
Intérêts et produits divers	9,4	15,7
TOTAL 2	20,2	32,0
3. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital		
- Produits des cessions d'éléments d'actif	2,6	1,5
- Subventions d'investissement virées au compte de résultat	9,1	5,9
- Autres	0,1	0,0
Reprises sur amortissements et provisions	12,5	12,1
TOTAL 3	24,3	19,5
TOTAL GENERAL	4 241,5	4 276,2

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en Meur)

	Notes en annexe	2004	2003
Accès aux réseaux		3 973,1	3 961,8
Autres produits		56,3	73,7
Chiffre d'affaires		4 029,4	4 035,5
Production immobilisée		128,2	151,4
Production de l'exercice		4 157,6	4 186,9
Achats d'approvisionnements stockés		-81,1	-124,3
Achats non stockés de matières et de fournitures		-406,6	-410,5
Services Système		-270,2	-259,4
Autres services extérieurs		-711,4	-829,1
Consommation de l'exercice en provenance de tiers		-1 469,3	-1 623,3
Valeur ajoutée		2 688,3	2 563,6
Impôts et taxes		-429,0	-395,7
Charges de personnel		-612,0	-582,1
Excédent brut d'exploitation		1 647,3	1 585,8
Dotations nettes aux amortissements - immobilisations		-601,6	-597,0
Dotations nettes aux amortissements - charges à répartir		-2,8	-1,6
Dotations aux provisions pour risques et charges		-50,7	-21,4
Reprises sur amortissements et provisions		19,4	22,8
Transfert de charges et autres produits		19,9	15,0
Autres charges		-98,3	-63,4
Résultat d'exploitation		933,2	940,2
Résultat financier	12	-324,9	-456,1
Résultat courant		608,3	484,1
Résultat exceptionnel	13	-61,0	-37,5
Résultat brut de l'exercice		547,3	446,6
Impôts sur les sociétés		-200,6	-170,1
Résultat net		346,7	276,5

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en Meur)

	2004	2003

FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		
Résultat net	346,7	276,5
Amortissements et provisions	700,4	640,6
Résultat net des cessions et démolitions	51,6	18,5
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	1 098,7	935,6
Stocks	10,6	22,1
Créances	23,1	-10,7
Dettes	-143,2	466,5
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>	-109,5	477,9
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité	989,2	1 413,5

FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	-538,1	-535,0
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-3,3
Cessions d'immobilisations	24,2	37,3
Total flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-513,9	-501,0

FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-106,0	-61,5
Augmentation des autres fonds propres	33,0	36,0
Remboursement aide d'Etat (décision de Bruxelles)		-241,1
Désendetttement net (1)	-255,4	-611,6
Total flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-328,4	-878,2

VARIATION DE TRESORERIE PAR LES FLUX	146,9	34,3

Trésorerie d'ouverture	44,1	9,8
Trésorerie de clôture	191,0	44,1
VARIATION DE TRESORERIE PAR LES SOLDES	146,9	34,3

(1) En 2003, le désendetttement net était constitué :

- d'un désendetttement structurel de 470 MEUR,
- d'un désendetttement net induit par des éléments exceptionnels de BFR de 141,6 MEUR.

REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

La Directive européenne et la Loi française 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité font obligation aux Entreprises d'électricité intégrées d'établir des comptes séparés pour leurs activités de production, de transport, de distribution et autres activités « comme elles devraient le faire si les activités en question étaient exercées par des entreprises distinctes, en vue d'éviter les discriminations, les subventions croisées et les distorsions de concurrence » (extrait de la Directive).

Par ailleurs, la Loi française stipule que le Gestionnaire du Réseau Public de Transport doit être indépendant sur le plan de la gestion des autres activités d'EDF, et doit transmettre ses comptes à la Commission de Régulation de l'Electricité.

La dissociation comptable des activités d'EDF est effective depuis l'examen des comptes de l'année 2000 par son Conseil d'Administration du 29 mars 2001. Le bilan 2000 de l'activité Transport est devenu alors le bilan d'ouverture 2001 de RTE.

Les comptes de RTE représentent les comptes de l'activité dissociée « transport ». Les modalités d'élaboration de ces comptes suivent les règles suivantes, en application de la délibération de la CRE du 15 février 2001 relative aux principes de dissociation comptable :

Périmètre de l'activité Transport :

« Le périmètre de l'activité Transport correspond à celui du gestionnaire du réseau de Transport d'électricité (RTE) constitué au sein d'EDF. Le réseau relevant de l'activité Transport comprend l'ensemble des liaisons du réseau métropolitain continental et de ses interconnexions dont la tension est égale ou supérieure à 63 kV (hors concessions de distribution aux services publics).

Ce périmètre inclut les activités jusqu'au 31 décembre 2004 :

- d'exploitation du système électrique,
- de gestion des infrastructures de réseau,
- de conduite et de maintenance des ouvrages,
- la relève des compteurs et les interventions sur les appareils de comptage relevant de la compétence de RTE,
- les relations avec les utilisateurs du réseau de transport,
- les prestations de service liées au réseau.

Il comprend en outre les fonctions centrales nécessaires à l'indépendance de RTE. » [extrait de la délibération du 15 février 2001]

Règles d'imputation :

Les règles d'imputation des postes d'actif et de passif et de charges et produits respectent le principe d'imputation directe chaque fois que cela est possible.

Le recours à l'application de clés de répartition n'a été retenu que lorsque l'imputation directe des postes n'était pas possible, notamment pour les charges centrales (voir note 14 relative aux protocoles).

Bilan :

Les bilans constitués pour chaque activité doivent comporter tous les éléments d'actif mais également de passif relevant de l'activité dissociée.

L'actif du bilan de RTE résulte essentiellement d'une imputation directe.

En ce qui concerne le passif, ont été imputés directement :

- une partie majoritaire du passif d'exploitation (dettes fournisseurs, ...)
- les éléments de passif relatifs aux immobilisations (écart de réévaluation, subventions d'investissement reçues, provisions réglementées)

La répartition du passif financier entre les différentes activités est réalisée de manière à équilibrer le bilan de chaque activité. La pondération entre dettes financières et fonds propres au sein de chaque activité tient compte de leurs besoins relatifs en fonds propres, en fonction des besoins de financement et du niveau relatif de risque (voir notes 7 et 10 relatives aux capitaux propres et aux emprunts).

Les comptes sont établis selon les règles en vigueur, en tenant compte de certains principes particuliers appliqués en raison des spécificités d'EDF et en conformité avec le plan comptable national des Industries Electriques et Gazières.

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels (informatique industrielle de conduite du réseau et logiciels administratifs) et sont normalement amorties sur une durée de 3 à 15 ans.

Une option est néanmoins offerte d'amortir les logiciels acquis ou créés dans l'exercice en une seule fois selon un mode dérogatoire (option retenue en 2004 par RTE).

2. Immobilisations corporelles et provisions pour dépréciation

Les immobilisations corporelles de RTE sont composées uniquement de biens propres.

Les immobilisations corporelles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient, à l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif dérogatoire.

Les durées d'amortissement des principaux ouvrages sont les suivantes :

- Lignes et câbles sur 45 ans
- Transformateurs sur 40 ans
- Cellules et jeux de barre : sur 45 ans pour les éléments "Haute Tension" et sur 15 ans pour les éléments "Basse Tension"
- Matériel de compensation et auxiliaires sur 45 ans
- Matériel de télécommunication / téléconduite sur 10 ans

3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Si la valeur d'inventaire devenait inférieure au coût d'acquisition, la moins-value devrait faire l'objet d'une provision sans compensation avec les plus-values latentes.

4. Stocks

Les matériels en stock sont évalués au prix d'achat, frais accessoires inclus mais hors charges financières. La détermination des stocks se fait selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les boni et mali sont constatés en comptabilité après les inventaires.

La provision pour dépréciation des stocks traduit la diminution de la valeur d'un élément d'actif précise quant à sa nature mais incertaine quant à sa réalisation. La provision pour dépréciation mesure une perte de la valeur probable, elle est réversible, et s'inscrit en amont du ferrailage ou de la mise au rebut.

La provision couvre les risques de détérioration ou de non-utilisation du matériel stocké due à une obsolescence technique et la destruction future ou le ferrailage du matériel en stock.

5. Créances d'exploitation, trésorerie et provisions afférentes

Les créances d'exploitation incluent, outre les créances sur tiers externes, que les créances relatives aux prestations de RTE pour les autres entités EDF (notamment accès au réseau) dont le montant est déterminé par l'application des protocoles signés entre RTE et EDF au titre de chacun de ces échanges.

Les créances d'exploitation comprennent également les produits à recevoir sur les clients externes et internes au titre du transport d'énergie de décembre.

Une provision est par ailleurs constituée pour couvrir le risque de non recouvrement ultérieur.

6. Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement des obligations sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

7. Conversion des dettes et créances en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous la rubrique 'Ecart de conversion' (actif ou passif).

8. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les pertes de change,
- les charges de révision périodique des hélicoptères,
- des charges relatives au personnel (médailles du travail, abondement, longue maladie, ...)

9. Primes de départ en inactivité

Les engagements d'EDF au titre des droits à prime de départ acquis par les agents sont couverts par des contrats d'assurance. Le montant des engagements est calculé selon la méthode actuarielle prospective au prorata des droits au terme. Cette méthode, recommandée par l'Ordre des Experts Comptables, consiste à estimer le montant des droits et évaluer le montant de l'engagement relatif aux droits passés par prorata du nombre d'années d'ancienneté sur le nombre d'années que le salarié comptera au moment de son départ à la retraite.

10. Pensions et avantages du personnel

10.1 Réforme du financement du régime spécial de retraites des industries électriques et gazières

Les objectifs de cette réforme sont au nombre de trois :

- Assurer la pérennité du régime spécial de retraites,
- Adosser celui-ci au régime général et aux régimes complémentaires pour les droits couverts par les régimes de droit commun,
- Garantir la neutralité financière du nouveau dispositif pour l'ensemble des parties.

Les principales mesures de la réforme sont les suivantes (articles 16 à 23 de la loi du 9 août 2004) :

10.1.1 Création de la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG)

A compter du 1er janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des IEG est assuré par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG), organisme paritaire de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la sécurité sociale, du budget et de l'énergie dont les statuts ont été fixés par le décret n° 2004-1354 du 10 novembre 2004. L'ensemble des salariés et des retraités ainsi que des employeurs de la branche des IEG sont obligatoirement affiliés à cette caisse à compter du 1er janvier 2005.

Les droits à la retraite des salariés relevant de ces industries restent inchangés. Seules les modalités de financement du régime spécial sont modifiées.

10.1.2 Adossement financier aux régimes de droit commun

Des conventions financières sont mises en place entre la CNIEG et les différents régimes de droit commun (CNAV, AGIRC, ARRCO) conduisant, dans le cadre d'un principe de neutralité financière pour l'ensemble des assurés sociaux, à un adossement financier de la CNIEG à ces régimes de droit commun. Les conditions et modalités selon lesquelles la CNIEG verse à ces régimes les cotisations de retraites et, en contrepartie, selon lesquelles ces mêmes régimes versent à la CNIEG les prestations de retraites sont calquées sur les conditions et modalités qui seraient applicables si les personnels affiliés à la CNIEG relevaient respectivement du régime général de sécurité sociale ou des régimes de retraites complémentaires concernés.

Conformément au principe de neutralité financière, les conventions déterminent également les montants et modalités de paiement des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires destinées à couvrir les charges permanentes ainsi que les charges de trésorerie résultant de l'évaluation à la date de la réforme de la

situation démographique, financière et économique respective de ces régimes et du régime des IEG ainsi que du niveau et de la structure des rémunérations respectifs de leurs affiliés.

Le montant à la charge d'EDF au titre de la contribution exceptionnelle due à la CNAV sera versé pour partie en 2005. Le solde de cette contribution exceptionnelle, payé sur 20 ans à compter de 2005 sera financé par les contributions tarifaires perçues sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel.

Le montant de la contribution exceptionnelle due au titre des régimes de retraites complémentaires AGIRC et ARRCO est destiné à couvrir les réserves et le fonds de gestion de ces régimes. La quote part RTE est de 47 MEUR brut avant impôt. Elle sera versée pour 90 % en 2005 et le solde en 2006.

Une contribution de maintien de droits a été intégrée aux conventions signées avec les régimes de retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO). Elle sera définitivement fixée en 2010 et portera sur l'évolution de la masse salariale effective des IEG sur la période 2005 - 2010. Elle pourrait conduire au versement par la CNIEG d'une contribution plafonnée, évaluée à 54,5 MEUR pour RTE et couverte par la CTA.

Ces conventions ont été approuvées par arrêté en date du 7 février 2005 signé par les ministres chargés de la sécurité sociale, du budget et de l'énergie.

10.1.3 Répartition des droits spécifiques du régime spécial des entreprises des Industries Electriques et Gazières

Les droits spécifiques du régime spécial d'assurance vieillesse des IEG correspondent aux prestations de ce régime non couvertes par les régimes de droit commun.

La loi du 9 août 2004 et ses décrets d'application répartissent les droits spécifiques relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») entre les différentes entreprises des IEG et, pour chaque entreprise, entre d'une part les droits afférents à chacune des prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (« droits spécifiques passés régulés ») et d'autre part les droits afférents aux autres activités (« droits spécifiques passés non régulés »).

Ainsi, sur la base des masses salariales 2004 estimées de l'ensemble des entreprises des IEG, la quote-part d'EDF au sein des IEG a été fixée à 79,14%. Cette quote-part fera l'objet d'un ajustement sur la base des masses salariales 2004 définitives. Les droits spécifiques passés afférents à EDF sont répartis à 55% pour les activités régulées (dont 7,5% pour les activités de transport d'électricité et 47,5% pour les activités de distribution d'électricité) et à 45% pour les activités non régulées.

Le traitement des droits spécifiques futurs devrait faire l'objet, à partir de 2005, d'un provisionnement.

10.1.4 Création de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel

La loi du 9 août a institué au profit de la CNIEG une contribution tarifaire sur chacune des prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (CTA). Les contributions tarifaires d'acheminement financent les droits spécifiques passés régulés. Elles financent également la quote-part régulée de la contribution exceptionnelle définie dans la convention avec la CNAV et, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle relative à la contribution de maintien de droits intégrée aux conventions avec les régimes de retraites complémentaires.

Les taux de contribution tarifaire sont périodiquement fixés par les ministres chargés de l'énergie, du budget et de la sécurité sociale après avis de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Afin d'assurer la neutralité tarifaire pour les clients finals, la mise en œuvre de ces contributions tarifaires se traduira pour RTE par une baisse des tarifs d'acheminement de l'électricité.

10.1.5 Garantie de l'Etat

La garantie de l'Etat sera octroyée à la CNIEG sur l'ensemble des droits spécifiques passés.

10.2 Les autres avantages postérieurs à l'emploi

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs ; ils comprennent :

- les avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 15 Engagements hors-bilan) :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles (agents en inactivité),
 - les indemnités de fin de carrière,
 - le complément exceptionnel de retraite,
 - l'indemnité de secours immédiat,
 - les indemnités de congés exceptionnels,
 - l'indemnité compensatrice de fin d'études.

Au 31/12/2004, RTE, suivant la position d'EDF, a maintenu l'option offerte par les textes comptables français de ne pas provisionner les engagements à verser postérieurement à l'emploi.

- les autres avantages à long terme (montants provisionnés) :
 - les rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles (agents en activité),
 - les rentes d'invalidité,
 - les médailles du travail.

La provision constituée au titre de ces avantages à long terme a été évaluée par EDF.

11. Charges de propre assureur

Les dommages subis sur les biens propres ne sont pas assurés, sauf exceptions dont les plus notables concernent les dommages aux véhicules, aux matériels en cours de transport et aux immeubles à usage de bureau.

12. Relations avec EDF – Dissociation comptable

Principes déterminant les relations financières entre activités :

Conformément à la demande de la Commission de Régulation de l'Electricité, les échanges internes font l'objet depuis 2001 d'une contractualisation formalisée systématique, sous forme de conventions ou de protocoles. Ainsi, 59 protocoles ont couvert en 2004 les échanges financiers, il s'agit :

- des protocoles régissant, en application de l'article 23 de la Loi 2000-108, les conditions d'accès au réseau de transport et d'utilisation de ce réseau par le Distributeur EDF et le Producteur EDF, ainsi que les conditions d'application de la tarification de l'utilisation des réseaux,
- des protocoles régissant, en application de l'article 15 de la loi 2000-108, les prestations fournies par le Producteur EDF à RTE, nécessaires au fonctionnement et à la sécurité d'exploitation du réseau de Transport (services systèmes, participation au mécanisme d'ajustement, gestion prévisionnelle et programmation de la production, responsabilité d'équilibre)
- des conventions de prestations, en application de l'article 25 de la loi 2000-108, comprenant :
 - des prestations techniques (maintenance et entretien des installations du Distributeur et du Producteur par RTE, prestations de recherche et développement pour RTE, ...)
 - des prestations non techniques faites par EDF (formation, médecine du travail, informatique, logistique, ...)
- des conventions de répartition de charges centrales, en application de l'article 25 de la loi 2000-108, au titre de la Présidence et de certaines Entités Centrales dont l'activité concerne RTE (Direction du Personnel et des Relations Sociales, Division Comptabilité, Fiscalité, Secrétariat Général)
- des conventions établissant les principes d'opérations de patrimoine

Tous les échanges internes sont « tracés » dans le système d'information de façon similaire aux échanges avec l'externe (commande, réception, facturation, règlement).

Lorsque les conditions appliquées aux tiers découlent d'un tarif public ou de la réglementation, ces règles publiques ont constitué le référentiel de règles appliquées entre activités dissociées (notamment, application du tarif d'accès au réseau de transport).

Dans les autres cas, les prix de facturation des prestations sont construits de façon similaire avec ce qui se pratique vis à vis de l'externe. Ils visent à couvrir les coûts de revient et à générer une rémunération des capitaux engagés (lorsque nécessaire), ou se réfèrent aux prix de marchés lorsqu'ils existent.

Les charges centrales d'Entreprise sont évaluées sur la base des coûts des Entités concernées minorés des facturations faites par l'Entité à l'externe.

La détermination du montant de dettes et créances internes à fin décembre 2004 résulte des montants effectivement dus ou à recevoir, ainsi que des charges à payer et produits à recevoir comptabilisés au titre de décembre.

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 1

Impact des changements de périmètre

la loi SPEEGEEG du 9/08/2004 et son décret d'application 2005-172 du 22 février 2005 fixe le périmètre du réseau public de transport d'électricité qui conduit à une nouvelle affectation des actifs entre RTE, le Distributeur EDF et le Producteur EDF. Les impacts en sont les suivants :

Immobilisations

	31.12.2004 Avant changement de périmètre	Impact changement de périmètre	31.12.2004 Après changement de périmètre
Immobilisations incorporelles	248,2		248,2
Immobilisations incorporelles en cours	61,8		61,8
Immobilisations incorporelles brutes	310,0	0,0	310,0
Immobilisations corporelles	20 221,5	-1 227,8	18 993,7
Immobilisations corporelles en cours	387,1	-6,4	380,7
Immobilisations corporelles brutes	20 608,6	-1 234,2	19 374,4
Amortissements	9 031,5	-443,4	8 588,1
Immobilisations corporelles	11 887,1	-790,8	11 096,3

Capitaux propres

	31.12.2004 Avant changement de périmètre	Impact changement de périmètre	31.12.2004 Après changement de périmètre
Capital Social	2 132,3		2 132,3
Ecart de réévaluation	224,1	-9,7	214,4
Réserves diverses	501,9	-257,5	244,4
Réserves réglementées	7,5		7,5
Report à nouveau	-30,6		-30,6
Résultat de l'exercice	346,7		346,7
Subvention d'investissements reçues	197,1	-1,2	195,9
Provisions réglementées	972,2	-48,4	923,8
Capitaux propres	4 351,2	-316,8	4 034,4

Dettes financières

	31.12.2004 Avant changement de périmètre	Impact changement de périmètre	31.12.2004 Après changement de périmètre
Dettes financières	7 637,6	-474,0	7 163,6

Note 2

Immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2003	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	31.12.2004
Immobilisations incorporelles	187,0	63,4	2,2		248,2
Immobilisations incorporelles en cours	74,6	41,5	54,3		61,8
Immobilisations incorporelles brutes	261,6	104,9	56,5		310,0
Immobilisations corporelles	19 937,9	534,7	251,1	-1 227,8	18 993,7
Immobilisations corporelles en cours	438,4	490,0	541,3	-6,4	380,7
Immobilisations corporelles brutes	20 376,3	1 024,7	792,4	-1 234,2	19 374,4
Amortissements	8 613,3	610,3	192,1	-443,4	8 588,1
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	12 024,6	519,3	656,8	-790,8	11 096,3

Principales mises en service d'immobilisations corporelles :

Lignes aériennes : 126,3 MEUR (ligne 400 kV Argoeuvres-Chevalet-Gavrelle, ligne 400 kV Tavel-Tricastin, ligne 225 kV Boisse-Cailloux, ligne 225 kV Crenay-Rolampont, ligne 225 kV Soleil-Volvon, ligne 90 kV Aubigne-Distre, ligne 63 kV Chaffard-Jallieu, ligne 63 kV Eglantier-Ormes, ligne 63 kV Cailloux-Genay, ligne 63 kV Gerstheim-Rhinau, ligne 63 kV Rostrenen-St Nicolas, ligne 63 kV Mouthiers-Pontarlier,...)

Lignes souterraines : 52,9 MEUR (ligne 225 kV Cretaine-Berthollet, ligne 63 kV Colomiers-Leguevin, ligne 63 kV Carquefou-Lion D'or, ...)

Postes : 198,3 MEUR (poste 225 kV de Berthollet, poste 225 kV de Cailloux Sur Fontaine, poste 225 de Genissiat, , poste 225 de Corbière, poste 63 kV de Septernes, poste 225 kV de la Courneuve, ...)

Fibres Optiques et autres liaisons : 24,2 MEUR

Matériel Télécom : 101,3 MEUR

Principaux retraits d'immobilisations corporelles :

Lignes aériennes : 95,1 MEUR (démolition ligne 225 kV Chevilly-Villejust, ligne Chooz, ligne Billancourt-Puteaux, ...)

Postes : 43,6 MEUR (démolition poste de David, poste de Grande Synthe, ...)

Matériel télécommunication : 32,5 MEUR

Lignes souterraines : 21,6 MEUR

Note 3

Immobilisations financières

	31.12.2003	Augmentation	Diminution	31.12.2004
Titres de participation (1)	1,6	0,2		1,8
Autres immobilisations financières (2)	10,9	19,1	21,8	8,2
Immobilisations financières brutes	12,5	19,3	21,8	10,0
Provisions	0,1			0,1
Immobilisations financières nettes	12,4	19,3	21,8	9,9

(1) Constitués :

- de la participation détenue dans le capital de la société HGRT pour 1,1 Meur
- de la prise de participation en 2002 dans le capital de la société @RTERIA pour 0,6 Meur

(2) Au 31/12/2004, constituées de prêts au personnel pour 2,2 Meur (dont 1,6 MEUR d'accession à la propriété transférés au RTE), de dépôts et cautionnements pour 2,3 Meur et de subventions et participations facturées pour 3,7 Meur.

Les diminutions sont dues à la cession par E.D.F. en 2004 à un Fonds Commun de Créances des crédits immobiliers consentis à son personnel. La quote part revenant à RTE s'élève à - 18,6 MEUR

Note 4

Stocks et en-cours de production

(en Meur)

	31.12.2003	Variation	31.12.2004
Stocks et en-cours de production brut (1)	111,9	-10,6	101,3
Provisions	20,2	0,2	20,4
Stocks et en-cours de production nets	91,7	-10,8	80,9

(1) Les stocks sont constitués uniquement de matières et matériels d'exploitation

Note 5

Créances et comptes rattachés

(en Meur)

	31.12.2003	31.12.2004
Clients et comptes rattachés - valeur brute (1)	775,4	772,7
Provisions sur clients et comptes rattachés	4,4	8,4
Clients et comptes rattachés - valeur nette	771,0	764,3
Avances et acomptes versés	3,9	2,4
Charges constatées d'avance (2)	31,5	6,9
Charges à répartir (2)	13,3	
Ecart de conversion - Actif (2)	7,8	0,1
Autres créances	86,9	82,5
Autres créances et comptes de régularisation - valeur brute	143,4	91,9
Amortissements et provisions sur autres créances	1,5	2,0
Autres créances et comptes de régularisation - valeur nette	141,9	89,9
Créances et comptes rattachés - valeur nette	912,9	854,2

(1) Ce poste inclut les créances d'exploitation vis à vis d'EDF au titre des prestations effectuées par RTE (650 MEUR). Le montant est déterminé conformément aux protocoles.

(2) La baisse de ces différents postes s'explique par leur intégration en 2004 dans la nouvelle dette "synthétique" de RTE (cf. note 10)

Echéancier des créances

(en Meur)

	Valeur brute au 31.12.2004	A moins d'un an	A plus d'un an
Immobilisations financières	10,0	1,0	9,0
Clients et comptes rattachés	772,7	772,7	
Autres créances	91,9	91,9	
Créances d'exploitation et immobilisations financières	874,6	865,6	9,0

Note 6

Ecart de conversion - actif et passif

Les écarts de conversion nets se montent à 0,1 MEUR et sont constitués pour l'essentiel de pertes sur créances d'exploitation.

Note 7

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres alloué à RTE, résultat d'une concertation avec EDF et les Services de la CRE, a été apprécié en fonction des caractéristiques propres à l'activité de transport d'électricité (situation de monopole naturel, activité faiblement risquée, rentabilité assurée par les modalités de fixation des tarifs, conditions de financement favorables de la dette) de manière à assurer la solidité financière de RTE, garantie de son indépendance.

Note 8

Fonds propres autres que le capital et les dotations en capital

	31.12.2003	Affectation résultat N-1	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Changement de périmètre	AGIRC ARRCO	Autres	(en Meur) 31.12.2004
Capital social	2 132,3							2 132,3
Ecart de réévaluation	224,2				-9,7		-0,1	214,4
Réserves diverses	1 240,4	170,5			-257,5		-909,0	244,4
Réserves réglementées	7,6						-0,1	7,5
Report à nouveau	-909,0					-30,6	909,0	-30,6
Résultat de l'exercice	276,5	-170,5	-106,0	346,7				346,7
Subventions d'investissements	176,4				-1,2		20,7	195,9
Provisions réglementées	900,3				-48,4		71,9	923,8
Capitaux propres	4 048,7		-106,0	346,7	-316,8	-30,6	92,4	4 034,4

Sont présentées ici les principales composantes.

1. Ecart de réévaluation

Les actifs immobilisés ont fait l'objet de 2 réévaluations, en 1959 et en 1976/1977

Réévaluation 1959

L'actif brut et les amortissements ont été réévalués de façon à faire apparaître des valeurs de reconstitution à neuf (loi du 28 décembre 1959). En contrepartie, une **réserve spéciale de réévaluation** a été constituée au passif du bilan, représentant l'écart entre les valeurs réévaluées et les valeurs comptables d'origine.

La **réserve spéciale « loi du 28.12.59 »** au 31 décembre 2003 (**205 MEUR**) correspond :

- A l'écart de réévaluation relatif aux immobilisations en service au 01.01.1960 figurant encore à l'actif en 2004 (95 MEUR),
- A l'écart de réévaluation relatif aux immobilisations sorties de l'actif (142 MEUR)
- Aux prélèvements intervenus sur cette réserve venant en minorer le montant (32 MEUR)

Réévaluation 1976 / 1977

La loi du 29 décembre 1976 a autorisé les entreprises à réévaluer leurs immobilisations non amortissables (terrains).

La **réserve réglementée écart de réévaluation « loi du 29.12.76 »**, d'un montant de **9 MEUR**, représente ainsi le montant des augmentations d'actif constatées lors de l'opération de réévaluation des terrains.

2. Réserves diverses

Cette réserve, d'un montant à fin 2004 de 244 MEUR, résulte :

- du reclassement de la provision pour renouvellement RAG (Réseau d'Alimentation Général) devenue sans objet en application de la loi du 10 novembre 1997 conférant à EDF la propriété du réseau RAG (1 086 MEUR)
- de l'affectation du résultat de l'activité dissociée Transport de 2000 (154 MEUR)
- de l'affectation du report à nouveau négatif de 2003 (- 909 MEUR)
- de l'affectation de la part non distribuée du résultat 2003 (171 MEUR)
- de l'impact des transferts d'actif entre RTE, le Distributeur et le Producteur (- 258 MEUR)

3. Report à nouveau

La totalité du report à nouveau négatif de fin 2003 (- 909 MEUR) a été affectée en réserves diverses sur 2004. Le solde (- 30,6 MEUR) correspond à l'affectation de la dette vis-à-vis des régimes AGIRC / ARRCO

4. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est de 346,7 MEUR

le résultat 2003 (276,5 MEUR) a été affecté, pour partie en réserves (-170,5 MEUR) et pour partie en distribution de dividendes (- 106 MEUR).

5. Subventions d'investissements reçues

Les subventions d'investissements reçues de tiers s'élèvent en valeur nette fin 2004 à 196 MEUR, décomposée en :

- 176 MEUR de subventions relatives à des ouvrages en service
- 53 MEUR de subventions relatives à des ouvrages en cours de construction,
- 33 MEUR de cumul au 31 décembre des reprises de subventions au compte de résultat venant en minoration du premier poste (les subventions relatives aux ouvrages en service faisant l'objet d'une reprise en produits exceptionnels au même rythme que l'amortissement des ouvrages auxquels elles se rapportent).

La variation globale de 20 MEUR par rapport au 31 décembre 2003 s'explique par :

- un accroissement de 33 MEUR du montant brut des subventions reçues, dont les principales opérations de l'exercice sont :
 - protocole lié au raccordement des postes sources du Distributeur EDF (16,8 MEUR)
 - raccordement au réseau du client "SNCF" Sous station Tonne à Villechétive (12,6 MEUR)
 - étude liaison souterraine Resonor au poste Wattignies 90 Kv pour DALKIA (3,3 MEUR)
 - raccordement souterrain de l'usine DK6 au réseau poste de Braek (2,5 MEUR)
 - raccordement et renforcement de l'alimentation de Ugine au poste de Guarbecque (1,3 MEUR)
- compensé par des reprises de subventions au compte de résultat (12 MEUR).

6. Provisions réglementées

La variation entre le 31/12/2003 le 31/12/2004 (+ 23,5 M€) provient :

- de la dotation aux amortissements dérogatoires au titre du complément pour dégressif (+ 46,7 M€)
- de la dotation aux amortissements dérogatoires au titre des logiciels mis en service sur 2004 (+ 37,7 M€)
- de la reprise au compte de résultat de l'écart de réévaluation 1976 (- 12,5 M€)
- de l'impact des transferts d'actif entre RTE, le Distributeur et le Producteur (- 48,4 MEUR)

Rappel relatif à la réévaluation 1976 :

La loi du 30 décembre 1977 relative aux immobilisations amortissables a conduit à réévaluer les valeurs d'actifs bruts et les amortissements des ouvrages présents au bilan au 31/12/1976. Une **provision réglementée** a été inscrite en contrepartie au passif, pour l'écart alors constaté. Le solde de la **provision réglementée** « loi du 30.12.1977 » au 31 décembre 2004 s'élève à 72 MEUR.

Note 9

Provisions pour risques et charges

(en Meur)

	31.12.2003	Augmentation	Diminution Avec réutilisation	Sans objet	31.12.2004
Pertes de change sur emprunts	7,8			7,7	0,1
Provisions pour risques	7,8			7,7	0,1
Révisions périodiques des hélicoptères	1,2	0,9	0,9		1,2
Abondement sur l'intéressement	6,1	6,5	6,1		6,5
Réparations et installations	0,3	0,2	0,3		0,2
Médaille du travail	9,1	1,7	1,0		9,8
Rentes accident du travail et maladies professionnelles		2,3			2,3
Invalidité		8,1			8,1
Incapacité		3,0			3,0
Longue maladie	3,8		3,8		
Litige URSSAF	0,5	16,1	0,5		16,1
Autres charges	0,9	2,1			3,0
Provisions pour charges	21,9	40,9	12,6		50,2
Provisions pour risques et charges	29,7	40,9	12,6	7,7	50,3

Note 10

Emprunts et dettes financières diverses

Tout au long de l'année 2004, l'évolution de la dette long terme de RTE a reflété d'une part, les mouvements de la dette historique allouée à RTE (remboursements), et d'autre part, les nouveaux besoins de financement.

Les comptes de RTE au 31 décembre 2004 devant servir de base au bilan d'ouverture de la future Société gestionnaire du Réseau de Transport, filiale d'EDF, un accord a été trouvé avec EDF pour réaménager la dette « historique » au 31 décembre en « dette synthétique », selon les principes suivants approuvés par la Commission de régulation de l'Energie :

- La dette synthétique conserve la même valeur de marché et la même valeur comptable que la dette historique,
- Les caractéristiques (maturité, taux) des lignes de financement composant cette dette synthétique sont celles de la dette « historique » figurant dans les comptes au 31/12/2004,
- La créance d'EDF sur RTE ne devant toutefois pas comporter d'échéance trop longue, les lignes d'échéance 2022 et 2033 ont été supprimées.
- Le risque de taux de la dette de RTE n'est pas modifié sensiblement (y compris en tenant compte de la suppression des échéances 2022 et 2033). La répartition taux fixes / taux variables de la dette historique est maintenu.
- L'évaluation du montant de dette synthétique intègre, outre la dette historique au 31/12/2004 :
 - l'impact des transferts d'actifs vers le gestionnaire de réseau de Distribution EDF et le Producteur EDF (- 474 MEUR), suite à la loi d'août 2004 et au décret d'application précisant les périmètres des réseaux de Transport et de Distribution,
 - le refinancement d'une ligne de crédit court terme de 600 M€ accordée par EDF à RTE en 2004 dans le cadre de la convention de trésorerie.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la dette « historique » entre le 1^{er} janvier et la 31 décembre 2004, avant transposition en dette « synthétique » :

en M€	31/12/03	Variation nette 2003	variation EC actif	variation EC passif	Montant au 31/12/04
Emprunts obligataires en euros	3 633	-1 403			2 230
Emprunts obligataires en devises	202	-37	-2		163
Medium Terms Notes en euros	2 984	750			3 734
Medium Terms Notes en devises	589	-29			560
Total dette LT	7 408	-719	-2	0	6 686
Autres éléments liés à la dette long terme (1)	153	-48			104
Dette court terme	38	825			863
Total	7 598	58	-2	0	7 654

(1) **Autres éléments liés à la dette long terme** : recouvrent les intérêts courus non échus au titre des emprunts, ainsi que le montant des intérêts à verser ou à recevoir au titre des swaps de taux d'intérêt.

La dette court terme inclut le montant de chèques émis et non encaissés au 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre 2004, l'ensemble des emprunts en devises affecté à RTE (à l'exception des emprunts en francs suisses) est adossé à des swaps de change entre les devises correspondantes et l'euro.

Répartition de la dette long terme par nature de taux (fixe, variable)

	au 31/12/2004	
	dette avant swap	dette après swap
Dette à taux fixes	85%	72%
Dette à taux variables	15%	28%

Le passage de la dette historique à la dette synthétique, intégrant l'impact des transferts d'actifs vers le Distributeur et le Producteur, et le refinancement de la ligne de crédit court terme, est résumé dans le tableau suivant :

en M€	Dette historique au 31/12/2004	Transfert RPT/RPD	Refinancement emprunt CT	Autres impacts (1)	Dette synthétique au 31/12/04
Total dette LT	6 686	-474	600	-29	6 783
Autres éléments liés à la dette long terme (2)	105			13	117
Dette court terme	863		-600		263
Total	7 654	-474	0	-16	7 164

(1) **Autres impacts** : les éléments d'actifs et de passifs associés à la dette *historique* (primes de remboursements d'emprunts, frais d'émissions portés en charges à répartir, primes d'émissions au dessus du pair,...) représentant un montant d'actif net de 29 M€, ont été intégrés pour la détermination de la valeur de la dette synthétique. Le niveau des intérêts courus non échus a également été revu pour mise en cohérence avec les lignes de la dette synthétique (+ 13 M€).

(2) **Autres éléments liés à la dette long terme** : recouvrent uniquement les intérêts courus non échus au titre des emprunts, après passage à la dette synthétique.

Note 11

Dettes d'exploitation

(en Meur)

	31.12.2003	31.12.2004
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	681,3	588,1
Avances et acomptes reçus	31,9	31,2
Dettes sociales	85,1	142,6
Dettes fiscales	520,8	130,6
Produits constatés d'avance	23,2	13,8
Autres dettes	92,9	77,7
Autres dettes et comptes de régularisation	753,9	395,9
Dettes d'exploitation	1 435,2	984,0

(1) Ce poste inclut les dettes d'exploitation vis à vis d'EDF, au titre des prestations effectuées pour RTE (182 MEUR). Le montant est déterminé conformément aux protocoles.

Echéancier des dettes

(en Meur)

	Valeur brute au 31.12.2004	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'EDF	7 163,6	544,3	4 741,0	1 878,3
Fournisseurs et comptes rattachés	588,1	588,1		
Autres dettes et comptes de régularisation	395,9	395,9		
Dettes	8 147,6	1 528,3	4 741,0	1 878,3

Note 12

Charges et produits financiers

(en Meur)

	31.12.2003	31.12.2004
Gains et pertes de change	1,4	2,4
Intérêts et charges assimilées	-388,6	-333,5
Autres charges et produits financiers nets (1)	-73,4	9,4
Charges et produits financiers hors dotations	-460,6	-321,7
Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations	-9,8	-4,7
Dotations aux provisions pour pertes de change	-0,6	-2,6
Reprises de provisions pour pertes de change	14,9	4,1
Charges et produits financiers	-456,1	-324,9

(1) En 2003, ce poste est principalement constitué de la charge d'intérêts affectés à RTE et liée à la décision de Bruxelles relative au non paiement par EDF de l'impôt sur les sociétés sur une partie des provisions RAG

Note 13

Charges et produits exceptionnels

(en Meur)

	31.12.2003	31.12.2004
Résultat net sur cession d'éléments d'actif	0,8	1,6
Subventions d'investissements virées au résultat	5,9	9,2
Autres charges et produits exceptionnels nets		0,1
Charges et produits exceptionnels hors dotations	6,7	10,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-44,2	-71,9
Charges et produits exceptionnels	-37,5	-61,0

- Les cessions d'éléments d'actif ont généré une plus-value de + 1,6 MEUR (avec 2,6 MEUR de produits diminué de la valeur nette comptable pour - 1 MEUR)

Les dotations nettes aux amortissements et provisions sont constituées :

- d'une reprise de provision spéciale de réévaluation pour 12,5 MEUR
- de la dotation aux amortissements dérogatoires au titre du complément pour dégressif pour 46,7 MEUR
- de la dotation aux amortissements dérogatoires au titre des logiciels mis en service sur 2004 pour 37,7 MEUR

Note 14

Protocoles et conventions

59 protocoles ont été signés entre RTE et les autres Entités d'EDF en 2004, représentant :

- un montant global de 325 MEUR au titre des prestations reçues par RTE
- un montant global de 3 311 MEUR au titre des prestations fournies par RTE (dont 3 076 MEUR d'accès au réseau du distributeur EDF)

Note 15

Engagements hors-bilan

- Les engagements reçus (68 MEUR) se composent de :
 - garanties de bonne fin de travaux (5 MEUR)
 - garantie de première demande (26 MEUR)
 - garantie sur allocation de capacités (29 MEUR)
 - engagements liés à des participations sur des travaux de raccordement (8 MEUR)
- Les engagements donnés (1 175 MEUR) sont constitués pour l'essentiel d'engagements liés au avantages de fin de carrière et postérieurs à l'emploi (233 MEUR), d'engagements sur des contrats commerciaux (557 MEUR), de commandes d'immobilisations passées auprès des fournisseurs (218 MEUR) et de commandes d'exploitation (166 MEUR)

- Les engagements de crédit bail mobilier s'analysent de la façon suivante :

(en Meur)

Engagements de crédit-bail						Immobilisations en crédit-bail		
Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel HT	Coût d'entrée HT	Dotations aux amortissements	
de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	Supérieur à 1 an	Total à payer			de l'exercice	cumulées
0	0,3	0	0	0	0	0,2	0	0,1

- Les engagements liés aux avantages de fin de carrière et postérieurs à l'emploi :

	(en Meur)
- Avantage en nature énergie	85
- Rentes Accidents du Travail et Maladies Professionnelles	50
- Indemnités de fin de carrière	37
- Complément exceptionnel de retraite	25
- Indemnités de secours immédiat	20
- Indemnités de congés exceptionnels	13
- Indemnités compensatrices de fin d'études	3
- Aide bénévole amiante	1
Total des autres avantages de fin de carrière et postérieurs à l'emploi	233

Le montant de ces engagements a été déterminé par EDF. La clé retenue pour l'affectation à RTE est 7,5 %

Note 16 Effectifs

	Effectifs au 31.12.2003	Effectifs au 31.12.2004
Exécution	586	565
Maîtrise	4 428	4 499
Encadrement	3 150	3 212
Total	8 164	8 276

COMPTES INDIVIDUELS de RTE
31/12/2004

L'ensemble de la documentation est extrait des comptes individuels d'EDF déposés
au BALO

1	Principes et méthodes de dissociation comptable	3
1.1	PERIMETRES	3
1.1.1	Descriptif des périmètres d'activité	3
1.1.2	Précisions complémentaires	4
1.2	REGLES D'IMPUTATION	5
1.1.3	Bilans	5
1.1.4	Comptes de résultats	6
1.3	PROTOCOLES ET CONVENTIONS DE DISSOCIATION COMPTABLE	6
1.1.5	Description	6
1.1.6	Principes financiers	7
2	Comptes de résultats de l'activité transport	8
3	bilans de l'activité transport actif	9
4	bilans de l'activité transport passif	10

1 PRINCIPES ET METHODES DE DISSOCIATION COMPTABLE

Aux termes de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, EDF tient des comptes séparés au titre respectivement de la production, du transport, et de la distribution d'électricité ainsi que de ses autres activités. Des bilans et comptes de résultats sont ainsi publiés en annexe des comptes sociaux.

Ces comptes sont élaborés en conformité avec :

- les principes de dissociation retenus par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) dans sa délibération du 15 février 2001,
- les recommandations formulées par la CRE dans ses communications du 15 janvier 2003 et du 4 mars 2004.

Conformément à la loi du 10 février 2000 (article 25), cette annexe aux comptes sociaux d'EDF comporte :

- la description des périmètres des activités dissociées,
- les règles d'imputation retenues en matière de dissociation, ainsi que la présentation des protocoles et conventions de dissociation comptable déclinant les relations financières entre ces activités,
- les bilans et comptes de résultats par activité dissociée,
- les opérations réalisées avec des sociétés du groupe pour un montant supérieur ou égal à 40 M€.

Aux termes de l'article 48.I de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004, relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, l'entrée en vigueur des dispositions modifiant l'article 25 de la loi du 10 février 2000 est différée jusqu'à la date de transfert des actifs d'EDF à la société gestionnaire du réseau public de transport. Lorsque ce transfert interviendra en 2005, EDF tiendra, dans une comptabilité interne, un compte séparé, présenté à la CRE, au titre de la gestion des réseaux de distribution par le GRD.

Un rapprochement est effectué entre les bilans et les comptes de résultats des activités dissociées et le bilan et le compte de résultat des comptes sociaux.

1.1 PERIMETRES

1.1.1 Descriptif des périmètres d'activité

Le décret n° 2005-172 du 22 février 2005 définit la consistance du réseau public de transport et fixe les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution.

1.1.1.1 Transport

Le périmètre de l'activité Transport correspond à l'entité Réseau de Transport d'Electricité (RTE), constituée au sein d'EDF, et dont l'indépendance de gestion est garantie par la loi. Le réseau relevant de la responsabilité de RTE comprend l'ensemble des liaisons du réseau métropolitain continental dont la tension est égale ou supérieure à 63 kV, hors concessions de distribution aux services publics et conformément à l'article 2 de la convention de concession du réseau d'alimentation générale.

Ce périmètre inclut les activités suivantes :

- les travaux d'études et de développement du réseau électrique,
- la gestion des infrastructures de réseau (exploitation, conduite et maintenance des ouvrages) :
- la conduite qui correspond à la gestion, tant au niveau national que régional, de la répartition de l'énergie en fonction des offres et des demandes. RTE agit comme un régulateur afin d'ajuster à tout instant l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité,

- la maintenance des ouvrages correspond à l'entretien courant des lignes existantes en vue du maintien aux normes du réseau de lignes, de la surveillance à la maintenance lourde,
- la relève des compteurs et les interventions sur les appareils de comptage relevant de la compétence de RTE,
- les relations avec les utilisateurs du réseau de transport (notamment gestion des relations contractuelles avec les tiers ayant demandé l'accès au réseau) et les prestations de services liées au réseau.

1.1.1.2 Distribution

Le périmètre de l'activité Distribution recouvre les activités liées à la gestion du réseau de distribution en métropole continentale et des réseaux des zones non interconnectées (Corse, DOM). Au sens de la comptabilité dissociée, l'activité Distribution recoupe donc le périmètre des gestionnaires du réseau de distribution tel qu'il est défini par la loi. Il comprend ainsi les activités suivantes :

- l'exploitation des réseaux électriques de distribution, avec notamment les travaux d'études et de développement de ces réseaux,
- la gestion des infrastructures de réseau (exploitation, construction, conduite et maintenance des ouvrages),
- la relève des compteurs et interventions sur les appareils de comptage,
- les relations clientèle avec les utilisateurs du réseau et prestations de services liées au réseau (accès à l'énergie, coupure/rétablissement pour impayés, mise hors service des clients, intervention sur les postes clients, pose de limiteur de puissance, facturation...),
- les relations avec les autorités concédantes.

1.1.1.3 Production

L'activité Production inclut l'ensemble des activités liées à la production d'énergie électrique et à sa commercialisation. Dans les comptes séparés, l'activité Production comprend donc la commercialisation. Son périmètre inclut par conséquent :

- l'activité de production d'électricité (construction, exploitation, maintenance, gestion prévisionnelle, conduite, retrait d'exploitation et déclassement des ouvrages) en métropole et dans les zones non interconnectées (Corse, DOM),
- l'activité de commercialisation et de gestion commerciale de la clientèle (accueil commercial, facturation, suivi des comptes clients, contentieux, aides commerciales),
- les achats d'énergie,
- les échanges d'électricité avec l'étranger.

1.1.1.4 Autres activités

L'activité « Autres activités » regroupe l'ensemble des activités exercées en dehors du secteur de l'électricité. Il s'agit notamment :

- des activités d'éclairage public,
- des activités couplées à la production hydroélectrique (navigation fluviale, irrigation...),
- des travaux et prestations aux filiales, des activités de prestations de service (ingénierie, conseil, études...) de fourniture, de travaux, effectuées pour des tiers dans des domaines autres qu'électriques.

1.1.2 Précisions complémentaires

1.1.1.5 Fonctions support

Le périmètre d'une activité inclut également les fonctions support dédiées exclusivement ou à titre principal à cette activité.

Ainsi le périmètre de l'activité Transport inclut les fonctions de gestion nécessaires pour garantir l'indépendance de sa gestion (achats, comptabilité, finances, juridique, communication...). De ce fait, les coûts des fonctions centrales d'EDF ne lui sont affectés qu'au cas où une de ces fonctions ne peut être assurée en direct par RTE en raison de contraintes d'organisation ou d'optimisation des coûts.

1.1.1.6 Participations financières

Les titres immobilisés et les participations financières acquis jusqu'au 31 décembre 2000 ont été rattachés à l'activité Production. Les nouveaux investissements sont affectés à l'activité qui les finance.

1.2 REGLES D'IMPUTATION

Pour l'établissement des bilans comme des comptes de résultats, le principe directeur est celui de l'affectation directe des différents postes ou flux. Lorsque cela n'est pas possible, il est fait recours à des conventions de dissociation ou à l'application de clés de répartition.

1.1.3 Bilans

1.2.1.1 Actif

Les actifs immobilisés sont imputés directement conformément aux périmètres définis pour les activités comptables. Lorsqu'un élément de l'actif immobilisé est utile à plusieurs activités, il est imputé à l'activité qui en est l'utilisatrice à titre principal.

Ce principe d'imputation directe est également applicable à l'actif circulant. Ainsi les créances clients de chaque activité sont constituées de la somme des créances sur les utilisateurs tiers comptabilisées directement dans chaque activité et des créances constatées conformément aux protocoles et non échues à la date de clôture.

Lorsqu'un élément est par nature partagé entre plusieurs activités sans pouvoir être affecté à l'une d'entre elles à titre principal, la répartition est conforme au principe de non-discrimination et d'absence de subvention croisée, tout en respectant les besoins en fonds de roulement constatés pour l'activité concernée.

1.2.1.2 Passif

Le passif des activités dissociées se compose des différents postes des comptes sociaux de l'entreprise intégrée (capitaux propres, dettes financières, provisions, écarts de réévaluation, passifs d'exploitation...). Chaque activité s'est donc vue attribuer tous les éléments de passif nécessaires à son exercice.

En premier lieu, tous les éléments qui ont pu l'être ont fait l'objet d'une imputation directe :

- passifs d'exploitation (dettes fournisseurs, charges à payer...),
- provisions (les provisions pour renouvellement des concessions de distribution ont été imputées à la Distribution et les provisions pour fin du cycle nucléaire ont été imputées à la Production),
- autres postes de passif directement imputables (écarts de réévaluation, droit du concédant, subventions d'investissement reçues).

En revanche, une partie du passif, des capitaux propres et des dettes financières a été considérée comme fongible étant donné le caractère intégré de l'entreprise. Concernant RTE, dans le cadre de la préparation à la filialisation de l'activité en 2005, un prêt synthétique conclu entre l'activité Production et l'activité Transport, dont les modalités de détermination ont été validées par la CRE, remplace, au 31 décembre 2004, les lignes de dettes affectées par les précédentes conventions.

1.1.4 Comptes de résultats

- L'imputation directe des charges a été le principe directeur. Ainsi, lorsque des produits et charges ont été identifiés comme relevant d'une activité à titre principal, une imputation directe a été choisie, une réaffectation de produit ou une refacturation de charges vers les autres activités étant le cas échéant opérée soit sur la base d'unités d'œuvre ou sur la base de clés de répartition lorsqu'il n'était pas possible de procéder autrement.
- Les relations inter-activités sont comptabilisées sur la base de protocoles ou conventions signés entre les différentes parties concernées (cf. note 3.3). Ces protocoles ou conventions définissent en particulier les modes de valorisation et de facturation de ces opérations.
- Les recettes de l'activité Transport résultent des montants effectivement facturés aux clients tiers éligibles ayant opté pour un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART) et des recettes enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles.
- Les recettes d'accès aux réseaux du Distributeur, hors recettes directes perçues auprès des clients tiers éligibles ayant opté pour un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD), sont issues de l'application des protocoles concernés.
- Les recettes de l'activité Production proviennent essentiellement de la vente d'électricité aux clients finals en France et à l'étranger, ainsi que des diverses prestations réalisées dans le cadre des protocoles (services rendus au système, ventes d'énergie pour la compensation des pertes sur les réseaux de distribution, prestations dans différents domaines, ...).
- Les charges et les produits liés au mécanisme d'ajustement et au responsable d'équilibre de l'activité Transport sont enregistrés en chiffre d'affaires pour les ajustements à la baisse, en autres produits pour le protocole lié au responsable d'équilibre et en charges (services extérieurs) pour les ajustements à la hausse.
- La charge d'impôt sur les sociétés est répartie entre les activités dissociées au prorata de leur contribution au résultat fiscal que cette dernière soit positive ou négative, ce qui revient à comptabiliser des impôts négatifs pour les activités déficitaires.

1.3 PROTOCOLES ET CONVENTIONS DE DISSOCIATION COMPTABLE

Les relations financières entre activités dissociées ont été transcrites dans une centaine de conventions et protocoles internes retraçant tous les flux. Ces conventions et protocoles, mis en œuvre pour la première fois en 2001, sont le cas échéant revus chaque année (avenant, création, suppression).

Ils définissent de manière claire et opposable les types de prestations que les différentes activités peuvent réaliser les unes pour les autres, et précisent les modalités de la transaction (valorisation, périodicité de facturation et modalités de règlement).

Les fonctions support nécessaires à l'indépendance de gestion de RTE, qui ne peuvent totalement ou partiellement être assurées en direct par RTE, en raison de contraintes d'organisation ou d'optimisation des coûts, font l'objet de conventions régissant la mise à disposition des ressources correspondantes.

1.1.5 Description

Les protocoles recouvrent :

- en application de l'article 23 de la loi n° 2000-108, les conditions d'accès aux réseaux de transport et de distribution et de leur utilisation, ainsi que les conditions d'application de la tarification de l'utilisation des réseaux,
- en application de l'article 15 de la loi n° 2000-108, les relations relatives aux prestations, fournies par le Producteur à RTE, nécessaires au fonctionnement et à la sécurité d'exploitation du réseau de transport (services système, participation au mécanisme d'ajustement, gestion prévisionnelle et programmation de la production, responsabilité d'équilibre),
- en application de l'article 25 de la loi n° 2000-108, d'une part, des prestations réalisées par des directions centrales (rattachées comptablement à l'activité Production) dans les domaines social (ressources humaines, formation, prévention sécurité), logistique (informatique et

- télécommunications, immobilier ...), financier et recherche-développement, et d'autre part, des prestations plus techniques (maintenance et entretien de matériel ...),
- les répartitions de charges, notamment pour les charges centrales d'EDF.

Les protocoles d'accès aux réseaux couvrent :

- l'accès du Distributeur au réseau public de transport,
- l'accès au réseau public de transport en vue de réaliser l'injection et le soutirage de l'énergie électrique produite ou consommée par les sites de production d'EDF,
- l'accès au réseau public de transport pour assurer l'exécution des contrats d'exportation et d'importation d'électricité conclus par EDF, et la participation aux mécanismes d'attribution de capacités d'interconnexion avec les réseaux de pays limitrophes,
- le reversement de la part des recettes relatives à l'accès aux réseaux perçues par le Producteur, au titre de son activité de commercialisation, auprès des clients lui achetant leur électricité aux tarifs de vente :
 - à RTE, pour les clients raccordés au réseau public de transport,
 - au Distributeur, pour les clients raccordés au réseau public de distribution concédé à EDF.

1.1.6 Principes financiers

Les relations financières entre activités ont été formalisées dans les protocoles et conventions de dissociation comptable, en veillant à respecter les principes de transparence, d'absence de subventions croisées et de non-discrimination.

Elles sont déterminées par référence à la situation qui prévaudrait entre des entreprises distinctes, appliquant dans leurs relations réciproques des conditions identiques à celles appliquées aux tiers. Lorsque les conditions appliquées aux tiers découlent d'un tarif public ou de la réglementation, ces règles publiques constituent le référentiel de règles applicables entre activités dissociées.

S'agissant toutefois de relations au sein d'une même entité juridique, les flux financiers figurant dans les protocoles et conventions sont hors taxes (notamment pour la TVA).

1.3.1.1 Valorisation des protocoles d'accès aux réseaux

Pour les protocoles d'accès aux réseaux de transport et de distribution, les recettes de RTE et du Distributeur ont été calculées suivant le barème fixé par le décret n° 2002-1014 du 19 juillet 2002 (relatif aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité).

1.3.1.2 Valorisation des conventions de prestations

La valorisation repose sur la couverture des coûts de revient des prestations, sauf dans les cas où il existe une référence à des prix de marché.

La construction des coûts de revient est établie par chaque entité prestataire sur la base des coûts propres de l'entité (coûts directement affectés à la prestation, coûts de structure de l'entité, coûts facturés par les autres prestataires pour ses propres consommations)

2 COMPTES DE RESULTATS DE L'ACTIVITE TRANSPORT

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Production de biens (1)	1	12	4
Production de services (2)	4 169	4 113	3 736
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 170	4 124	3 740
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	128	151	205
Subventions d'exploitation	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	19	23	25
Transfert de charges	4	5	2
Autres produits	195	278	139
I TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 517	4 582	4 112
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	1 789	1 981	1 807
Achats consommés de combustible production énergie	-	-	-
Achats d'énergie	370	378	335
Autres achats consommés de biens	118	157	209
Achats de services	1 301	1 446	1 262
Impôts, taxes et versements assimilés	429	396	375
Sur rémunérations	13	10	8
Liés à l'énergie	159	149	139
Autres	258	237	228
Charges de personnel	612	582	539
Salaires et traitements	347	331	304
Charges sociales	265	251	235
DOTATIONS D'EXPLOITATION	655	620	773
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	604	599	703
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	7	11	15
Pour risques et charges : dotations aux provisions	44	11	56
Autres charges	98	63	70
II TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 583	3 642	3 564
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	933	940	548
OPERATIONS EN COMMUN			
III Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
IV Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	9	16	37
Reprises sur provisions et transferts de charges	4	15	44
Différences positives de change	7	1	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
V TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	20	32	82
Dotations financières aux amortissements et provisions	7	10	32
Intérêts et charges assimilés	334	478	435
Différences négatives de change	4	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
VI TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	345	488	467
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(325)	(456)	(385)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	608	484	163
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12	7	10
Reprises sur provisions et transferts de charges	13	12	12
VII TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	24	20	22
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :	1	1	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :	84	56	-
VIII TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	85	57	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(61)	(38)	21
IX IMPOTS SUR LES BENEFICES	201	170	72
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 561	4 634	4 215
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	4 215	4 357	4 104
BENEFICE OU PERTE	347	276	112

(1) Production de biens à l'exportation en 2004 : -
(2) Production de services à l'exportation en 2004 : -

3 BILANS DE L'ACTIVITE TRANSPORT ACTIF

En millions d'euros

ACTIF		31 décembre 2004			31 décembre 2003	31 décembre 2002
		MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	248	151	97	71	80
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE					
	Terrains	126	33	93	162	164
	Constructions	1 595	730	865	1 308	1 294
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	17 037	7 491	9 546	9 919	9 061
	Autres immobilisations corporelles	235	182	53	51	57
	sous-total	18 994	8 437	10 557	11 441	10 577
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE					
	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
	sous-total	-	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
	Travaux en cours	373	-	373	436	639
	Avances et acomptes versés	8	-	8	2	5
	sous-total	381	-	381	438	644
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					
	Travaux informatiques	62	-	62	75	75
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Participations et créances rattachées	2	-	2	2	2
	Titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	8	0	8	11	30
	sous-total	10	0	10	12	32
	TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	19 694	8 588	11 106	12 037	11 408
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS					
	Matières premières	-	-	-	-	-
	Autres approvisionnements	101	20	81	92	118
	En cours de production et autres stocks	-	-	-	-	-
	sous-total Stocks	101	20	81	92	118
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2	-	2	4	5
	CREANCES D'EXPLOITATION					
	Créances clients et comptes rattachés	773	8	764	771	678
	Autres créances d'exploitation	83	2	80	85	136
	sous-total Créances d'exploitation	855	10	845	856	813
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-	-
COMPTES DE REGULARISATION	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-	-	-	0	-
	DISPONIBILITES	191	-	191	44	10
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7	-	7	32	52
	sous-total Autres éléments actif circulant	198	-	198	76	62
	TOTAL II ACTIF CIRCULANT	1 157	31	1 126	1 028	1 003
	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	-	-	-	13	867
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	-	-	-	26	27
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)	0	-	0	8	23
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 851	8 619	12 232	13 112	13 327

4 BILANS DE L'ACTIVITE TRANSPORT PASSIF

En millions d'euros

P A S S I F		31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
FONDS PROPRES	CAPITAL	2 132	104	104
	DOTATIONS EN CAPITAL	-	2 029	2 029
	PRIME DE FUSION	-	-	-
	ECARTS DE REEVALUATION : Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	206	209	209
	Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	9	15	15
	RESERVES DIVERSES	244	1 240	1 240
	RESERVES REGLEMENTEES - plus-values nettes à long terme	8	8	8
	REPORT A NOUVEAU	(31)	(909)	141
	RESULTAT DE L'EXERCICE	347	276	112
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	196	176	146
	PROVISIONS REGLEMENTEES : Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	72	87	99
	Amortissements dérogatoires	852	813	1
	Sous-total CAPITAUX PROPRES	4 034	4 049	4 103
	CONTRE VALEUR DES BIENS EN NATURE MIS EN CONCESSIONS	-	-	-
FONDS DE CADUCITE	-	-	-	
PARTICIPATIONS RECUES SUR IMMOBILISATIONS EN COURS DU DOMAINE CONCEDE	-	-	-	
Sous-total COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS	-	-	-	
TOTAL I FONDS PROPRES		4 034	4 049	4 103
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	0	8	23
	PROVISIONS POUR CHARGES : Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	-	-	-
	Fin de cycle des combustibles nucléaires	-	-	-
	Déconstruction et derniers coûts	-	-	-
	Autres charges	50	22	68
TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		50	30	91
DETTES	DETTES FINANCIERES			
	-Emprunts obligataires	-	3 835	5 745
	-Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
	-Autres emprunts	6 783	3 428	798
	Sous-total Emprunts	6 783	7 263	6 543
	-Avances sur consommation reçues	-	-	-
	-Autres dettes	157	190	197
	Sous- total Dettes financières	6 940	7 453	6 740
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS	31	32	24
	DETTES D'EXPLOITATION D'INVESTISSEMENT ET DIVERS			
	Fournisseurs et comptes rattachés	588	681	572
	Dettes fiscales et sociales	273	606	250
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	4	6
	Autres dettes	74	89	48
Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers	939	1 380	876	
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	224	145	1 448	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14	23	21	
TOTAL III DETTES		8 148	9 033	9 109
COMPTES DE REGULARISATION	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	0	0	24
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		12 232	13 112	13 327

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Exercice clos le 31 décembre 2004

Monsieur André Merlin
Directeur
RTE
Immeuble Ampère
34-40 rue Henri Regnault
92068 Paris la Défense Cédex 48

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur le contrôle des comptes annuels de RTE, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Les charges centrales hors protocoles d'EDF sont réparties entre les activités dissociées en utilisant, généralement, des clés de répartition. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier les assiettes des montants affectés à RTE cette information n'étant pas disponible chez RTE.

Cette limitation s'applique également à la note annexe sur les engagements mentionnés en hors bilan au titre des avantages postérieurs à l'emploi des agents RTE.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

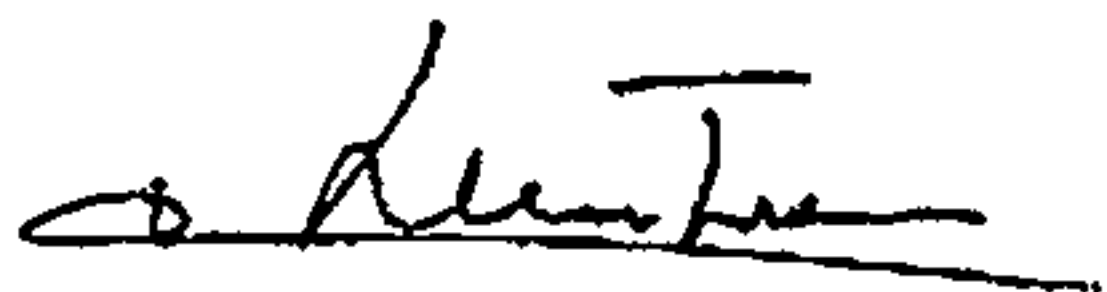
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Actif immobilisé, (annexe note 2)

Suite à la Loi du 9 août 2004 et du Décret d'application y afférant, la consistance de réseau de transport d'électricité a été modifiée par rapport à l'acceptation qui en était faite pour la préparation des comptes antérieurs de RTE. En conséquence, l'actif immobilisé au 31 décembre 2004 a été réduit de euros 790,8 millions en contrepartie des capitaux propres à hauteur de euros 316,8 et de la dette long terme pour euros 474 millions.

Le 10 mars 2005

PricewaterhouseCoopers Audit



Jacques Denizeau

Annexe 1 (II)

Comptes sociaux EDF au 31.12.04



COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2004

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS.....	4
COMPTES DE RESULTATS.....	5
BILANS ACTIF.....	6
BILANS PASSIF.....	7
TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE.....	8
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	10
1 LOI DU 9 AOÛT 2004 RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ ET AUX ENTREPRISES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES.....	11
1.1 CREATION DE EDF SA.....	11
1.2 FILIALISATION DU GESTIONNAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE.....	11
1.3 REFORME DU FINANCEMENT DU REGIME SPECIAL DE RETRAITES DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES.....	12
1.4 DISPOSITIONS INTERESSANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT D'ELECTRICITE.....	14
1.5 TRANSFERTS DE BIENS ENTRE ACTIVITES : RESEAU DE TRANSPORT (RTE), RESEAU DE DISTRIBUTION (GRD) ET PRODUCTION.....	15
2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	15
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE.....	15
2.2 CHANGEMENTS COMPTABLES.....	16
2.3 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION.....	19
2.4 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	19
2.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	19
2.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	20
2.7 DEPRECIATION DES ACTIFS A LONG TERME.....	21
2.8 IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	21
2.9 STOCKS ET EN-COURS.....	22
2.10 CREANCES D'EXPLOITATION ET TRESORERIE.....	23
2.11 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES.....	23
2.12 PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS.....	23
2.13 CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES.....	24
2.14 PROVISIONS REGLEMENTEES.....	24
2.15 COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS.....	24
2.16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	24
2.17 PROVISIONS ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL.....	26
2.18 INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE.....	26
2.19 ASSURANCES.....	27
3 PRINCIPES ET METHODES DE DISSOCIATION COMPTABLE.....	27
3.1 PERIMETRES.....	28
3.2 REGLES D'IMPUTATION.....	29
3.3 PROTOCOLES ET CONVENTIONS DE DISSOCIATION COMPTABLE.....	31
4 EVÉNEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	32
4.1 Exercice 2004.....	32
4.2 Exercice 2003.....	33
4.3 Exercice 2002.....	34
5 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	34
6 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION.....	34
7 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	35
8 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.....	35
9 CONSOMMATIONS EXTERNES.....	36
10 IMPÔTS ET TAXES.....	36
11 CHARGES DE PERSONNEL.....	36
12 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION.....	37
13 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS.....	37
14 DOTATIONS AUX PROVISIONS.....	38
15 RÉSULTAT FINANCIER.....	39
16 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL.....	40
17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	40
17.1 Groupe fiscal.....	40
17.2 Impôt sur les sociétés exigible.....	41
17.3 Situation fiscale différée ou latente.....	41
18 VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	42
19 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	43
20 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	44
20.1 Variations des immobilisations financières.....	44
20.2 Filiales et participations détenues à plus de 50 %.....	46
20.3 Filiales et participations détenues à moins de 50 %.....	47
21 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES.....	47
22 STOCKS ET EN-COURS.....	48
23 CRÉANCES.....	49
24 CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES.....	49
25 ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF.....	50
26 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	50
27 COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS.....	51
28 PROVISIONS POUR RISQUES.....	52
28.1 LES RISQUES LIES AUX PARTICIPATIONS.....	52
28.2 LES PERTES FUTURES SUR CONTRATS DEFICITAIRES.....	52
28.3 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES.....	52

28.4	PASSIFS EVENTUELS	53
29	PROVISIONS POUR FIN DE CYCLE NUCLEAIRE.....	53
29.1	RETRAITEMENT DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES	53
29.2	EVACUATION ET STOCKAGE DES DECHETS RADIOACTIFS	54
30	PROVISIONS POUR DECONSTRUCTION ET DERNIERS COEURS	55
30.1	Provisions pour déconstruction des centrales	55
30.2	Provision derniers cœurs.....	56
31	PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS EN CONCESSIONS	57
32	PROVISIONS POUR AUTRES CHARGES.....	57
33	DETTES.....	58
34	DETTES FINANCIERES	59
34.1	VARIATIONS DES DETTES FINANCIERES AVANT SWAPS	59
34.2	VENTILATION DES EMPRUNTS PAR DEVISES AVANT ET APRES SWAPS.....	60
34.3	VENTILATION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX D'INTERET AVANT ET APRES SWAPS	60
35	TITRISATION	61
35.1	TITRISATION DE CREANCES FUTURES	61
35.2	TITRISATION DE CREANCES IMMOBILISEES.....	61
36	INSTRUMENTS FINANCIERS	62
36.1	INCIDENCE DES OPERATIONS DE GESTION FINANCIERE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE.....	63
36.2	INCIDENCE DES OPERATIONS DE GESTION FINANCIERE SUR LE BILAN	63
36.3	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	64
37	ENGAGEMENTS HORS BILAN	64
37.1	Engagements hors bilan relatifs aux matières premières et aux fournitures d'énergie	64
37.2	Engagements hors bilan donnés	65
37.3	Engagements hors bilan reçus	66
38	RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL.....	67
38.1	RETRAITES.....	68
38.2	AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	69
39	EVENEMENTS POST CLOTURE	73
40	COMPTES DE RESULTATS 2004 DES ACTIVITES DISSOCIEES.....	74
41	BILANS DES ACTIVITES DISSOCIEES (ACTIF) AU 31 DECEMBRE 2004.....	75
42	BILANS DES ACTIVITES DISSOCIEES (PASSIF) AU 31 DECEMBRE 2004	76
43	COMPTES DE RESULTATS DE L'ACTIVITE PRODUCTION.....	77
44	BILANS DE L'ACTIVITE PRODUCTION ACTIF	78
45	BILANS DE L'ACTIVITE PRODUCTION PASSIF	79
46	COMPTES DE RESULTATS DE L'ACTIVITE TRANSPORT.....	80
47	BILANS DE L'ACTIVITE TRANSPORT ACTIF	81
48	BILANS DE L'ACTIVITE TRANSPORT PASSIF	82
49	COMPTES DE RESULTATS DE L'ACTIVITE DISTRIBUTION	83
50	BILANS DE L'ACTIVITE DISTRIBUTION ACTIF	84
51	BILANS DE L'ACTIVITE DISTRIBUTION PASSIF	85
52	COMPTES DE RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	86
53	BILANS DES AUTRES ACTIVITES ACTIF	87
54	BILANS DES AUTRES ACTIVITES PASSIF.....	88
55	OPERATIONS AVEC LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE	89

ETATS FINANCIERS

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

COMPTES DE RESULTATS

En millions d'euros

	*	2004	2003	2002
Production de biens (1)		16 784	26 833	27 030
Production de services (2)		13 426	2 201	1 865
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5	30 210	29 034	28 895
Production stockée		232	235	226
Production immobilisée		904	978	948
Subventions d'exploitation	6	1 563	1 452	1 301
Reprises sur amortissements et provisions	7	2 769	5 260	2 760
Transferts de charges		130	112	116
Autres produits	8	186	134	5 499
I TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		35 995	37 206	39 745
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	9	14 276	13 733	12 362
Achats consommés de combustible production énergie		2 242	2 370	2 387
Achats d'énergie		3 940	3 297	2 917
Autres achats consommés de biens		1 707	1 951	1 817
Achats de services		6 387	6 115	5 241
Impôts, taxes et versements assimilés	10	2 566	2 414	3 559
Sur rémunérations		129	105	100
Liés à l'énergie		782	690	1 827
Autres		1 655	1 619	1 632
Charges de personnel	11	7 633	7 359	7 222
Salaires et traitements		4 291	4 135	4 094
Charges sociales		3 342	3 224	3 128
DOTATIONS D'EXPLOITATION		5 894	8 093	11 868
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13	3 425	3 383	7 625
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	14	65	2 892	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	14	234	151	256
Pour risques et charges : dotations aux provisions	14	2 170	1 667	3 987
Autres charges	12	1 891	693	910
II TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		32 260	32 293	35 921
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 735	4 913	3 824
OPERATIONS EN COMMUN				
III Bénéfice attribué ou perte transférée		2	1	1
IV Perte supportée ou bénéfice transféré		12	28	17
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations		168	130	182
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		170	174	137
Autres intérêts et produits assimilés		175	181	307
Reprises sur provisions et transferts de charges		104	231	559
Différences positives de change		319	204	194
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		699	15	17
V TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		1 635	934	1 396
Dotations financières aux amortissements et provisions		2 629	3 574	4 315
Intérêts et charges assimilés		746	1 330	973
Différences négatives de change		301	238	305
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1	1	17
VI TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		3 676	5 142	5 610
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	15	(2 041)	(4 208)	(4 214)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)		1 683	678	(406)
Produits exceptionnels sur opérations en capital		440	790	994
Reprises sur provisions et transferts de charges		251	799	97
VII TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		691	1 589	1 091
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		375	558	746
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		390	(154)	(13)
VIII TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		765	404	733
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	16	(74)	1 185	358
IX IMPOTS SUR LES BENEFICES	17	706	1 394	1 027
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		38 322	39 730	42 233
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)		37 420	39 261	43 307
BENEFICE OU PERTE		902	469	(1 075)

* Le chiffre renvoie aux numéros des notes annexes

(1) Production de biens à l'exportation en 2004 : 2 194 M€

(2) Production de services à l'exportation en 2004 : 140 M€

BILANS PASSIF

En millions d'euros

PASSIF		*	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
FONDS PROPRES	CAPITAL		8 129	395	395
	DOTATIONS EN CAPITAL		0	7 734	7 734
	PRIME DE FUSION		25	25	25
	ECARTS DE REEVALUATION :				
	Réserve spéciale -Loi du 28.12.59		632	632	633
	Réserve réglementée -Loi du 29.12.76		37	39	40
	RESERVES DIVERSES		3 305	4 641	4 641
	RESERVES REGLEMENTEES - plus-values nettes à long terme		30	30	30
	REPORT A NOUVEAU		(2 863)	(1 484)	1 976
	RESULTAT DE L'EXERCICE		902	469	(1 075)
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		197	175	158
	PROVISIONS REGLEMENTEES :				
	Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)		112	129	175
	Amortissements dérogatoires		8 884	8 679	187
	Sous-total : CAPITAUX PROPRES	26	19 390	21 465	14 921
	CONTRE VALEUR DES BIENS EN NATURE MIS EN CONCESSIONS		18 029	17 698	17 220
	FONDS DE CADUCITE		1 811	1 737	3 294
	PARTICIPATIONS RECUES SUR IMMOBILISATIONS EN COURS DU DOMAINE CONCEDE		66	67	57
	Sous-total : COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS	27	19 906	19 502	20 571
	TOTAL I FONDS PROPRES		39 296	40 967	35 492
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	28	1 782	1 347	1 359
	PROVISIONS POUR CHARGES :				
	Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	31	14 195	13 503	12 004
	Fin de cycle des combustibles nucléaires	29	13 458	13 936	13 425
	Déconstruction et derniers coeurs	30	11 473	11 041	13 553
	Autres charges	32	1 510	816	3 491
	TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		42 418	40 642	43 832
DETTES	DETTES FINANCIERES	33,34			
	-Emprunts obligataires		3 822	6 287	8 442
	-Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	15	0
	-Autres emprunts		8 038	9 000	6 872
	Sous-total Emprunts (1)		11 860	15 302	15 315
	-Avances sur consommation reçues		113	118	124
	-Autres dettes		1 305	1 163	968
	Sous- total Dettes financières (2)		13 278	16 583	16 407
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS	33	2 850	2 694	2 767
	DETTES D'EXPLOITATION D'INVESTISSEMENT ET DIVERS	33			
	Fournisseurs et comptes rattachés		3 170	3 007	2 679
	Dettes fiscales et sociales		7 286	5 337	4 655
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		186	252	292
	Autres dettes		3 896	2 377	4 294
	Sous-total : Dettes d'exploitation, d'investissement et divers		14 537	10 973	11 919
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	33	545	437	10
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	33	4 315	4 463	4 289
	TOTAL III DETTES (3)		35 524	35 150	35 393
COMPTES DE REGULARISATION	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	25	182	200	321
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		117 420	116 959	115 038

* le chiffre renvoie aux numéros des notes annexes
(1) dont en euros : 9 068 M€ et en devises 2 792 M€
(2) dont soldes créditeurs de banques : 382 M€
(3) dont dettes à plus d'un an : 15 901 M€

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

En millions d'euros

	2004 (a)	2003 (a)	2002 (a)
Bénéfice (perte)	902	469	(1 074)
Impôt sur le résultat	706	1 394	
Résultat avant impôts	1 608	1 863	
Elimination des amortissements et provisions	5 694	5 235	7 415
Elimination des plus ou moins values de cessions	55	(170)	(31)
Elimination des produits et des charges financières	(490)	865	
Autres mouvements	29	26	5
Bénéfice opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	6 897	7 818	6 313
<i>Diminution des stocks nets</i>	<i>290</i>	<i>426</i>	<i>338</i>
<i>Diminution des créances</i>	<i>(422)</i>	<i>269</i>	<i>217</i>
<i>Augmentation (diminution) des dettes</i>	<i>629</i>	<i>(5)</i>	<i>868</i>
Variation du besoin en fonds de roulement	497	689	1 422
Frais financiers nets décaissés	(257)	(854)	
Impôt sur le résultat payé	(1 642)	(2 750)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	5 494	4 904	7 736
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 790)	(2 809)	(2 898)
Acquisitions d'immobilisations financières	(1 559)	(1 815)	(4 730)
Cessions d'immobilisations	1 489	1 559	1 650
Variation d'actifs financiers	1 155	(471)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	(1 704)	(3 535)	(5 978)
Dettes d'impôt imputées au report à nouveau (1)			(803)
Emissions d'emprunts	3 194	2 687	2 811
Remboursements d'emprunts	(6 169)	(3 921)	(2 407)
Dividendes versés	(321)	(208)	(315)
Subventions d'investissement reçues	22	26	8
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	(3 274)	(1 416)	(706)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)	517	(47)	1 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	883	609	1 003
Incidence des variations de change	4	(7)	
Incidence de reclassements (2)	(336)	329	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (3)	1 068	883	2 054
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	517	(47)	1 052

- (1) Part d'impôt sur les sociétés enregistrée en report à nouveau en application du règlement CRC n°2000-06
- (2) La provision pour dépréciation des actifs dédiés est reclassée en provision pour dépréciation des titres immobilisés d'activité de portefeuille (TIAP) en 2003.
- (3) A partir de 2004, les opérations relevant de conventions de trésorerie avec les filiales figurent au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ». Précédemment les fonds reçus étaient inscrits en « émission d'emprunts ».

(a) Les montants de l'exercice 2004 et 2003 sont présentés sous un format homogène à celui des comptes consolidés du groupe EDF. Les montants de l'exercice 2002 figurent sous leur format de publication en 2002.

Dans la présentation 2003, les opérations sur les valeurs mobilières de placement dont l'échéance est supérieure à trois mois relèvent des activités d'investissement et les comptes de trésorerie qui présentent un solde créditeur au 31 décembre 2003 constituent des dettes financières (activités de financement). Dans le format publié en 2002, ces postes impactaient les rubriques de trésorerie.

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

fière au profit de cette société, par apport partiel d'actifs, les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et les biens de toute nature dont elle est propriétaire et qui sont liés à l'activité de transport d'électricité. Cet apport sera réalisé à la valeur nette comptable. Le bilan d'apport de la nouvelle société est établi sur la base du dernier compte séparé de l'activité de transport d'EDF.

Conformément à la loi du 9 août 2004, un décret à paraître fixera les statuts de cette société qui entreront en vigueur à la date de l'apport partiel d'actifs réalisé par EDF. C'est à cette même date que la société deviendra le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité en lieu et place d'EDF.

1.3 REFORME DU FINANCEMENT DU REGIME SPECIAL DE RETRAITES DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES

Les objectifs de cette réforme sont au nombre de trois :

- assurer la pérennité du régime spécial de retraites,
- adosser celui-ci au régime général et aux régimes complémentaires pour les droits couverts par les régimes de droit commun,
- garantir la neutralité financière du nouveau dispositif pour l'ensemble des parties.

Les principales mesures de la réforme sont les suivantes (articles 16 à 23 de la loi du 9 août 2004) :

1.3.1 Création de la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG)

A compter du 1^{er} janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des IEG est assuré par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG), organisme paritaire de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la sécurité sociale, du budget et de l'énergie dont les statuts ont été fixés par le décret n° 2004-1354 du 10 décembre 2004. L'ensemble des salariés et des retraités ainsi que des employeurs de la branche des IEG sont obligatoirement affiliés à cette caisse à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les droits à la retraite des salariés relevant de ces industries restent inchangés. Seules les modalités de financement du régime spécial sont modifiées.

1.3.2 Adossement financier aux régimes de droit commun

Des conventions financières sont mises en place entre la CNIEG et les différents régimes de droit commun (CNAV, AGIRC, ARRCO) conduisant, dans le cadre d'un principe de neutralité financière pour l'ensemble des assurés sociaux, à un adossement financier de la CNIEG à ces régimes de droit commun. Les conditions et modalités selon lesquelles la CNIEG verse à ces régimes les cotisations de retraites et, en contrepartie, selon lesquelles ces mêmes régimes versent à la CNIEG les prestations de retraites sont calquées sur les conditions et modalités qui seraient applicables si les personnels affiliés à la CNIEG relevaient respectivement du régime général de sécurité sociale ou des régimes de retraites complémentaires concernés.

Conformément au principe de neutralité financière, les conventions déterminent également les montants et modalités de paiement des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires destinées à couvrir les charges permanentes ainsi que les charges de trésorerie résultant de l'évaluation à la date de la réforme de la situation démographique, financière et économique respective de ces régimes et du régime des IEG ainsi que du niveau et de la structure des rémunérations respectifs de leurs affiliés.

Le montant de la contribution exceptionnelle due à la CNAV s'élève à 7 649 M€ pour l'ensemble de la branche. Le montant au titre du personnel d'EDF dont une partie sera versée en 2005 est de 6 053 M€ dont 2 724 M€ au titre des activités non régulées. Le solde de cette contribution exceptionnelle, soit 3 329 M€ au titre des activités régulées, sera payé sur 20 ans à compter de 2005 et financé par les contributions tarifaires perçues sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (cf. note 1.3.4).

Le montant de la contribution exceptionnelle due au titre des régimes de retraites complémentaires AGIRC et ARRCO est destiné à couvrir les réserves et le fonds de gestion de ces régimes. Il s'élève à 799 M€, correspondant à 632 M€ pour EDF dont 90 % seront versés en 2005 et le solde en 2006.

Une contribution de maintien de droits a été intégrée aux conventions signées avec les régimes de retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO). Elle sera définitivement fixée en 2010 et portera sur l'évolution de la masse salariale effective des IEG sur la période 2005 - 2010. Elle pourrait conduire au versement par la CNIEG d'une contribution plafonnée à 918 M€, soit 327 M€ pour EDF pour la part non régulée.

Ces conventions ont été approuvées par arrêtés en dates des 4 et 7 février 2005 signés par les ministres chargés de la sécurité sociale, du budget et de l'énergie.

1.3.3 Répartition des droits spécifiques du régime spécial des entreprises des Industries Electriques et Gazières

Les droits spécifiques du régime spécial d'assurance vieillesse des IEG correspondent aux prestations de ce régime non couvertes par les régimes de droit commun.

La loi du 9 août 2004 et ses décrets d'application répartissent les droits spécifiques relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») entre les différentes entreprises des IEG et, pour chaque entreprise, entre d'une part les droits afférents à chacune des prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (« droits spécifiques passés régulés ») et d'autre part les droits afférents aux autres activités (« droits spécifiques passés non régulés »).

Ainsi, sur la base des masses salariales 2004 estimées de l'ensemble des entreprises des IEG, la quote-part d'EDF au sein des IEG a été fixée à 79,14%. Cette quote-part fera l'objet d'un ajustement sur la base des masses salariales 2004 définitives. Les droits spécifiques passés afférents à EDF sont répartis à 55% pour les activités régulées (dont 7,5% pour les activités de transport d'électricité et 47,5% pour les activités de distribution d'électricité) et à 45% pour les activités non régulées.

1.3.4 Création de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel

La loi du 9 août a institué au profit de la CNIEG une contribution tarifaire sur chacune des prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel (CTA). Les contributions tarifaires d'acheminement financent les droits spécifiques passés régulés. Elles financent également la quote-part régulée de la contribution exceptionnelle définie dans la convention avec la CNAV et, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle relative à la contribution de maintien de droits intégrée aux conventions avec les régimes de retraites complémentaires.

Les taux de contribution tarifaire sont périodiquement fixés par les ministres chargés de l'énergie, du budget et de la sécurité sociale après avis de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

La mise en œuvre de ce dispositif assurera la neutralité tarifaire pour les clients finals.

1.3.5 Financement des droits spécifiques non régulés

Les droits spécifiques passés non régulés sont financés par les entreprises des IEG dans les proportions définies par décret. Les engagements de retraite indiqués à la note 38.1.4 ci-dessous comprennent l'intégralité des droits spécifiques passés non régulés alloués à EDF.

Les droits spécifiques du régime des activités régulées et non régulées constitués à compter du 1^{er} janvier 2005 seront intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1.3.6 Garantie de l'Etat

La garantie de l'Etat sera octroyée à la CNIEG sur l'ensemble des droits spécifiques passés.

1.3.7 Impacts comptables

Le nouveau mode de financement du régime de retraite prenant effet au 1^{er} janvier 2005, ces conventions permettent de déterminer le montant des paiements et des provisions à constituer dans les comptes d'EDF par imputation sur les capitaux propres tant au titre des droits spécifiques acquis au 31 décembre 2004 qu'au titre des « soultes », pour les activités autres que le transport et la distribution.

Tous les décrets permettant l'application de cette réforme (décret de répartition entre les entreprises, décret permettant la définition des droits spécifiques passés, et du périmètre de la contribution tarifaire d'acheminement...) sont publiés ou en cours de finalisation, de même les conventions financières avec les organismes de retraites ont été signées, ce qui permet l'application intégrale de la réforme.

La réforme étant en substance réalisée au 31 décembre 2004, les soultes vis à vis de la CNIEG ont été enregistrées en dettes ou en provisions en contrepartie des capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2004. L'impact de la comptabilisation des soultes au 31 décembre 2004 sur les capitaux propres est alors une diminution de 2,9 milliards d'euros nette d'impôt.

Les provisions pour retraites seront comptabilisées au 1^{er} janvier 2005, date d'application par EDF de la méthode de provisionnement des engagements de retraites prévues par le PCG.

1.4 DISPOSITIONS INTERESSANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 précise les périmètres respectifs des réseaux publics de transport et de distribution publique.

L'article 36 organise les modalités de reclassement :

- les ouvrages classés au 1^{er} janvier 2005 dans le réseau d'alimentation générale (RAG) et relevant des réseaux de distribution publique (DP) seront reclassés dans ces réseaux à cette date et transférés à titre gratuit aux collectivités locales concédantes pour leur valeur nette comptable.
EDF reste propriétaire de la partie des postes de transformation de haute ou très haute tension en moyenne tension.
- nonobstant les éventuelles clauses contraires des contrats de concession de distribution publique d'électricité, EDF n'est plus tenue vis à vis des autorités concédantes à aucune obligation financière liée au renouvellement des ouvrages après le terme des concessions. Les provisions pour charges futures de renouvellement constituées antérieurement au 1^{er} janvier 2005, pour les biens dont le renouvellement interviendra après le terme des concessions, auront dorénavant pour objet de faire face, à concurrence du montant nécessaire, aux obligations de renouvellement des ouvrages anciennement classés dans le RAG et transférés en DP, dont le renouvellement interviendra avant le terme des concessions.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2005. Sans préjuger de l'évolution des normes comptables relatives aux concessions en 2005, leurs effets par rapport au traitement comptable actuel seront les suivants :

- la suppression de l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme de la concession conduira à revenir à une définition de droit commun des provisions pour renouvellement, assises sur la différence entre valeur de remplacement et valeur historique.
En vertu des contrats de concession, EDF restera tenu de pratiquer après le 1^{er} janvier 2005 un amortissement du financement du concédant, actuellement compris dans la provision pour renouvellement. Afin d'identifier cet amortissement, les immobilisations en concession donneront lieu à la comptabilisation :

d'un amortissement industriel calculé sur la durée des biens, réparti entre amortissement des financements du concédant et du concessionnaire,
d'une provision pour renouvellement (différence entre valeur de remplacement et valeur historique des biens).

Ce nouveau mode de comptabilisation a pour effet principal de reclasser au passif du bilan, dans les comptes spécifiques des concessions, la quote-part d'amortissement constitué sur le financement du concédant, incluse jusqu'au 31 décembre 2004 dans la provision pour renouvellement, estimée à 4,5 milliards d'euros.

- le transfert des biens RAG en DP aura pour conséquences :
le reclassement des immobilisations du domaine propre aux immobilisations du domaine concédé à leur valeur nette comptable pour 712 M€,

le reclassement des subventions et provisions réglementées dans les comptes de droits du concédant pour 9 M€, l'affectation de la provision pour charges futures (PCF) constituée au 31 décembre 2004 au renouvellement des ouvrages anciennement classés dans le RAG et transférés en DP.

Ces mesures auront un impact de 12 M€ après impôts sur les capitaux propres.

1.5 TRANSFERTS DE BIENS ENTRE ACTIVITES : RESEAU DE TRANSPORT (RTE), RESEAU DE DISTRIBUTION (GRD) ET PRODUCTION

La définition des périmètres respectifs du réseau public de transport et du réseau public de distribution par la loi du 9 août 2004 a conduit à des transferts d'actifs entre RTE, le Distributeur EDF et le Producteur EDF.

L'essentiel de ces transferts a été pris en compte en 2004, des ajustements résiduels complémentaires seront comptabilisés en 2005 et ne seront pas significatifs.

La valeur nette des immobilisations transférées d'un montant de 723 M€ s'établit à 777 M€ pour les transferts vers l'activité Distribution et à 54 M€ pour les transferts vers l'activité Transport. La valeur nette des transferts entre l'activité Production et l'activité Transport n'est pas significative.

L'impact de ces mouvements sur le passif du bilan des activités Transport et Distribution est le suivant :

En millions d'euros

	Transport	Distribution
Fonds Propres	(255)	255
Dettes financières	(469)	469
Total	(723)	723

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

ELECTRICITE DE FRANCE présente ses comptes selon les dispositions en usage dans les sociétés industrielles et commerciales, en tenant compte de certains principes particuliers appliqués en raison des spécificités de l'entreprise. Par ailleurs, un décret du 22 octobre 1947 lui impose la présentation d'un plan comptable particulier soumis à l'examen du Conseil National de la Comptabilité et approuvé par arrêté interministériel.

Le plan particulier d'EDF a reçu l'avis de conformité du Conseil National de la Comptabilité le 19 décembre 1984 et a été approuvé par l'autorité de tutelle en 1986 (arrêté conjoint du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation et du Ministère de l'Industrie, des P et T. et du Tourisme, en date du 26 décembre 1986).

Par ailleurs, un certain nombre de mesures législatives et de dispositions complémentaires et interprétatives sont intervenues en 1997 confirmant la propriété d'EDF des installations du Réseau d'Alimentation Générale et précisant les dispositions relatives à la Distribution Publique.

EDF s'inscrit dans la perspective de l'application obligatoire en 2005 des normes comptables internationales (IFRS) par les sociétés européennes faisant appel public à l'épargne. Dans ce contexte, EDF a procédé sur les exercices 2002 et 2003 à plusieurs changements comptables tels que décrits en note 2.2.

En 2004, en raison des évolutions de la réglementation comptable française, EDF a provisionné l'ensemble des avantages à long terme du personnel en activité. Les effets de cette décision ont été enregistrés en compte de résultat pour des raisons fiscales, soit un impact avant impôts de 118 M€ dont 100 M€ au 1^{er} janvier 2004 (cf. note 38.2).

2.2 CHANGEMENTS COMPTABLES

2.2.1 Changements de méthodes de l'exercice 2003

EDF a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2003 le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, ce qui s'est traduit par les changements comptables relatifs au mode d'amortissement d'installations de production, de transport et de distribution, la modification du plan d'amortissement de certains composants des installations nucléaires identifiés comme devant être remplacés, et la reprise de la provision pour maintien du potentiel hydraulique des ouvrages.

EDF a également opté au 1^{er} janvier 2003 pour la méthode de comptabilisation en charges des intérêts des capitaux empruntés.

2.2.1.1 Modification du mode d'amortissement des installations nucléaires et de certaines autres immobilisations

Conformément à la pratique dominante de l'industrie et dans le cadre de l'ouverture du marché à la concurrence, EDF amortit désormais l'ensemble de ses immobilisations selon le mode linéaire et pratique un amortissement dérogatoire calculé selon le mode dégressif pour les installations de production et certains ouvrages de transport et de distribution. Ce changement de méthode a conduit EDF à revoir l'amortissement de dépréciation de façon rétrospective en mode linéaire et à reclasser au passif du bilan, en provisions réglementées, l'amortissement dérogatoire correspondant au complément dégressif. Cette modification a été sans impact sur le report à nouveau.

2.2.1.2 Modification du plan d'amortissement de certains composants

EDF applique désormais une méthode de comptabilisation qui consiste à réviser le plan d'amortissement de certains gros composants des centrales nucléaires de manière prospective à compter de la date à laquelle un défaut générique est identifié et le remplacement programmé. Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective. De ce fait, les provisions antérieurement constituées au titre des remplacements de ces pièces ont été reprises.

2.2.1.3 Dépenses de maintien aux conditions opérationnelles des ouvrages hydrauliques

La provision pour maintien du potentiel hydraulique, représentative des dépenses courantes de maintenance nécessaires pour garantir le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages conformément au cahier des charges des entreprises hydrauliques concédées, maintenue dans les comptes en 2002 conformément aux dispositions transitoires des règlements CRC n° 2000-06 et CRC n° 2002-10, a été reprise en totalité (les dépenses d'entretien ne peuvent plus faire l'objet d'une provision à compter de 2003).

2.2.1.4 Intérêts des capitaux empruntés (intérêts intercalaires) pour la construction des installations de production et des réseaux et pour la fabrication de la première charge de combustibles nucléaires

A compter du 1^{er} janvier 2003, conformément à l'option prévue par les textes français et internationaux, les intérêts des emprunts encourus pendant la période de construction des centrales et des réseaux et pendant la période de fabrication des premières charges de combustibles ne sont pas capitalisés mais comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont encourus. L'application de cette méthode a conduit à annuler les intérêts qui avaient été capitalisés en charges à étaler. Cette décision s'est appliquée également aux dépenses de pré-exploitation.

2.2.2 Changements de méthodes de l'exercice 2002

Les changements comptables pratiqués dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 étaient liés à l'adoption du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs qui s'est essentiellement traduit par la comptabilisation au passif de la totalité des obligations de déconstruction des installations thermiques et nucléaires et de dernier cœur, pour la valeur actuelle des décaissements futurs, et la comptabilisation à l'actif des coûts de déconstruction et de dernier cœur, en tant que complément du coût des installations, évalués à la date de mise en service de la tranche de production; des provisions au titre des révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme ont également été constituées, de même que des provisions au titre des contrats déficitaires d'achat et de vente d'énergie (cf. notes 28, 29 et 30).

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2002, EDF a opté pour :

- l'application de la méthode préférentielle relative à la comptabilisation d'une provision pour la totalité des pertes latentes de change sur emprunts et swaps et n'étale plus celles-ci sur la durée de vie restante de ces derniers,
- l'étalement linéaire des frais d'émission des emprunts sur la durée de ceux-ci.

2.2.3 Impacts des changements de méthodes

Les tableaux ci-après présentent l'effet sur les capitaux propres et sur le résultat net de 2002 des changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice 2003 :

Effet sur les capitaux propres :

En millions d'euros			
Capitaux propres publiés au 31.12.2002	14 921		
	Brut	Impôt	Net
Effet du passage du mode d'amortissement dégressif au mode linéaire CRC n° 2002-10	8 866	(12)	8 878
Gros composants amortis sur leur durée de vie propre CRC n° 2002-10	1 284	474	810
Reprise de la provision pour maintien du potentiel hydraulique CRC n° 2002-10	1 442	511	931
Annulation des intérêts intercalaires capitalisés	(3 134)	-	(3 134)
TOTAL DES CHANGEMENTS	8 459	973	7 486
Capitaux propres au 31.12.2002 (données pro-forma)	22 407		

Effet sur le résultat net :

En millions d'euros			
Résultat net publié au 31.12.2002	(1 075)		
	Brut	Impôt	Net
Effet du passage du mode d'amortissement dégressif au mode linéaire CRC n° 2002-10	3	1	2
Gros composants amortis sur leur durée de vie propre CRC n° 2002-10	(97)	(34)	(63)
Reprise de la provision pour maintien du potentiel hydraulique CRC n° 2002-10	(409)	(144)	(265)
Annulation des intérêts intercalaires capitalisés	188	-	188
TOTAL DES CHANGEMENTS	(316)	(178)	(138)
Résultat net au 31.12.2002 (données pro-forma)	(1 213)		

2.2.4 Changements d'estimation

2.2.4.1 Durée d'amortissement des centrales nucléaires

EDF a décidé au 1^{er} janvier 2003 d'allonger la durée d'amortissement de ses installations nucléaires pour la porter de 30 ans à 40 ans. Le retour d'expérience d'exploitation, les études techniques réalisées, les renouvellements aux Etats Unis de licences d'exploitation pour des tranches nucléaires de même technologie ainsi que la démarche engagée par EDF auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour définir les conditions d'exploitation des installations au-delà de 30 ans sont les principaux éléments qui ont amené EDF à prendre cette décision. Ce changement a été comptabilisé de manière prospective et n'a donc pas eu d'effet sur les capitaux propres au 31 décembre 2002.

L'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires à compter du 1^{er} janvier 2003 a eu pour conséquence de décaler de 10 ans les échéances de décaissement des dépenses de déconstruction et de dernier cœur. Du fait de l'actualisation, le montant des provisions pour déconstruction et derniers cœurs a été révisé à la baisse.

Cet allongement a également des effets induits sur les autres postes d'actif et de passif :

- provisions pour contrats de vente d'énergie déficitaires,
- produits constatés d'avance et produits à recevoir pour les centrales en participation,
- provision pour dépréciation des pièces de sécurité stratégiques des installations nucléaires.

L'application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs au 1^{er} janvier 2002 avait conduit à constater de manière rétroactive un actif de déconstruction et de dernier cœur en contrepartie des provisions, estimé à la date de mise en service des centrales concernées.

Les normes françaises ne prévoient aucune disposition particulière pour enregistrer les changements d'estimation des provisions dont la contrepartie, à l'origine, a été enregistrée à l'actif du bilan comme un élément du coût.

Les normes internationales prévoient explicitement que les effets de la désactualisation sont à enregistrer en résultat. Néanmoins, et jusqu'en 2003, elles ne prévoyaient pas les modalités de comptabilisation des variations de provisions liées à des changements d'estimation (changement de calendrier, d'estimation des dépenses, de taux d'actualisation).

En l'absence de disposition dans les textes comptables applicables en France, et dans le cadre de la convergence du référentiel du Groupe avec les normes internationales, EDF avait décidé, pour l'arrêté des comptes sociaux à fin 2003, de s'inspirer du projet révisé de traitement que le Comité d'interprétation des normes internationales (IFRIC) avait annoncé proposer au Conseil de l'International Accounting Standards Board (IASB). Ce projet prévoyait l'application d'une méthode prospective avec une imputation des effets liés aux changements d'estimation des provisions sur l'actif de contrepartie et, au delà, sur l'actif de référence sous-jacent (centrale). Dans le cas d'une reprise de provision, l'excédent éventuel qui n'a pu être imputé sur les actifs précités est comptabilisé en résultat. Ce projet a été définitivement approuvé par le Board en mai 2004.

Effets sur le résultat de l'exercice 2003 (hors autres changements d'estimation) :

- diminution de 475 M€ des dotations aux amortissements des installations nucléaires,
- diminution de 190 M€ des dotations aux amortissements des actifs constitués en contrepartie de provisions (déconstruction, derniers cœurs),
- augmentation de 23 M€ des charges diverses de gestion correspondant à l'ajustement du produit à recevoir relatif à l'engagement des partenaires étrangers à participer à la déconstruction de certaines installations nucléaires,
- diminution de 2 948 M€ (dont 2 811 M€ au 1^{er} janvier et 137 M€ en flux de l'exercice) des provisions pour déconstruction et derniers cœurs,
- imputation de la diminution des provisions pour déconstruction et derniers cœurs au 1^{er} janvier 2003 sur la valeur nette comptable des actifs de contrepartie et sous-jacents (centrales) pour 2 775 M€,
- diminution de 205 M€ des provisions pour contrats de vente d'énergie déficitaires,
- diminution de 24 M€ des reprises sur produits constatés d'avance au titre des centrales en participations, les sommes perçues d'avance sur ces contrats étant reprises en résultat selon un échéancier calé sur la durée d'amortissement des tranches nucléaires concernées.

2.2.4.2 Coût de référence des contrats de vente d'énergie déficitaires

A compter de 2003, la référence est le coût direct de production nucléaire considéré comme étant économiquement plus pertinent que le coût complet de production nucléaire utilisé en 2002. Ce changement s'est traduit par une reprise de provision de 111 M€ qui a été enregistrée directement en capitaux propres, s'agissant d'une ré-estimation affectant des provisions qui avaient été constituées par imputation sur les capitaux propres.

2.2.5 Changements de présentation

Trois reclassements effectués en 2003 ont affecté la présentation du bilan :

- les titres de participation cotés considérés comme disponibles à la vente précédemment enregistrés en titres de participation figurent désormais en Valeurs Mobilières de Placement,
- les Valeurs Mobilières de Placement destinées à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan figurent à partir de 2003 dans le portefeuille de TIAP,
- la contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession de créances sur des clients à un fonds commun de créances figure en dettes financières. Auparavant, celle-ci figurait au 31 décembre en dettes d'exploitation (cf. note 35). En conséquence les charges liées à ces opérations ne sont plus enregistrées en résultat d'exploitation mais sont désormais classées en charges financières (55 M€ en 2003).

Aucun reclassement n'a été effectué en 2004.

2.3 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers amène l'entreprise à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger par rapport à ces estimations.

2.4 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie et des prestations de services. Ces derniers incluent principalement des prestations de transport et de distribution de l'énergie.

EDF constate les ventes quand :

- l'existence d'un contrat est acquise,
- la livraison a eu lieu (ou la prestation de service est achevée),
- le prix est fixé ou déterminable,
- et le caractère recouvrable des créances est probable.

La livraison a lieu quand les risques et avantages associés à la propriété sont transférés à l'acheteur. Les quantités d'énergie livrée non relevée non facturée sont déterminées à partir des quantités consommées par les sites du responsable d'équilibre EDF et des quantités facturées et après prises en compte des pertes évaluées selon une méthode statistique présentée à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.

Les opérations de vente d'énergie à EDF Trading sont comptabilisées pour leur valeur contractuelle.

2.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels, de concessions, brevets et droits similaires, de droits d'exploitation et de frais de développement.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant du développement d'un projet est comptabilisée en immobilisation lorsque l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsqu' aucune immobilisation générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité, que ces immobilisations soient générées en interne ou acquises.

Les frais de développement ayant abouti et correspondant aux moyens propres engagés pour l'étude des spécificités des tranches de production nucléaire d'un même palier technique sont immobilisés; ils sont amortis sur cinq ans à partir de la date de mise en service du premier ouvrage du palier concerné.

2.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, inscrites à l'actif du bilan, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production ou à leur valeur réévaluée, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation :

- la valeur d'entrée à l'actif est égale au coût réel d'achat ou à un coût de production qui comprend, outre les facturations de tiers, les moyens propres engagés directement par l'entreprise,
- la valeur réévaluée a été déterminée conformément à la loi du 28 décembre 1959 pour les immobilisations mises en service antérieurement au 1^{er} janvier 1960, et en application des textes législatifs et réglementaires pour les ouvrages entrés à l'actif avant le 1^{er} janvier 1977.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts directs de main d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Actifs constitués en contrepartie d'une provision :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, des actifs ont été comptabilisés en contrepartie des provisions constituées au titre d'obligations liées à la déconstruction des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme d'une part, et de la provision pour derniers cœurs d'autre part.

A la date de mise en service, ces actifs, classés en immobilisations corporelles, sont évalués et valorisés aux mêmes conditions que la provision dont ils sont la contrepartie.

Ils sont amortis selon la durée de vie et le mode d'amortissement des installations auxquelles ils sont associés.

Aucun actif n'a été comptabilisé lorsque l'obligation est rattachée à une installation totalement amortie.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (cf. note 2.2.1).

Les coûts d'emprunt des capitaux utilisés pour financer les installations ainsi que les dépenses de pré-exploitation sont comptabilisés en charges (cf. note 2.2.1.4).

Les immobilisations corporelles d'EDF sont constituées de biens propres d'une part et de biens concédés d'autre part.

2.6.1 Domaine propre

Dans le cas spécifique des installations nucléaires en service, sont inclus dans la valeur de ces immobilisations :

- le coût actualisé de la déconstruction des installations,
- le coût actualisé du dernier cœur de combustible, comprenant la dépréciation du stock résiduel de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif de la production, le coût du retraitement de ce combustible, et le coût d'évacuation et de stockage des déchets de ces opérations.

Les biens du réseau d'alimentation générale, lesquels relèvent du régime concédé, sont propriété d'EDF et sont présentés en biens du domaine propre.

Une provision pour dépréciation est constituée au titre des centrales thermiques à flamme mises en réserve d'exploitation, pour lesquelles il existe une faible probabilité de remise en service.

2.6.2 Domaine concédé

Sont présentées en biens du domaine concédé, les immobilisations relevant :

- des concessions de forces hydrauliques, ayant pour concédant l'Etat,
- des concessions de distribution publique, dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes).

Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition lorsqu'elles sont financées par EDF ou pour leur valeur estimée à la date d'apport lorsqu'elles ont été remises par le concédant à titre gratuit. La contrepartie de la valeur des biens de retour financés par les concédants est enregistrée au passif en «comptes spécifiques des concessions».

Les immobilisations concédées des concessions de forces hydrauliques font l'objet d'un amortissement industriel générateur de charges pratiqué selon le mode linéaire.

Les immobilisations relevant des concessions de distribution publique donnent lieu à comptabilisation d'une dépréciation linéaire sur la durée de vie des ouvrages, sans incidence sur le compte de résultat, avec pour contrepartie une dépréciation des « comptes spécifiques des concessions ».

Les immobilisations relevant des concessions de distribution publique donnent lieu également à la comptabilisation :

- d'un amortissement des financements du concessionnaire (amortissement de caducité), sur la durée de chaque concession,
- d'une provision pour le renouvellement des ouvrages avant et après le terme des concessions, constituée en complément de l'amortissement de caducité, et déterminée sur la base de la valeur de remplacement des biens.

Ces amortissements et provisions sont enregistrés au compte de résultat de chaque période.

Ainsi, le bilan reflète en permanence globalement les droits effectifs des concédants de distribution publique sur les actifs.

2.6.3 Durées d'amortissement

Pour les principaux ouvrages, les durées de vie estimées sont les suivantes :

Barrages hydroélectriques	75 ans
Matériel électromécanique des usines hydroélectriques	50 ans
Centrales thermiques à flamme	30 ans
Installations de production nucléaire	40 ans
Installations de transport et de distribution (lignes, postes de transformation)	30 à 45 ans

2.7 DEPRECIATION DES ACTIFS A LONG TERME

EDF apprécie à chaque clôture des comptes et à chaque arrêté intermédiaire s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué :

- EDF mesure les éventuelles dépréciations des actifs long terme par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs le cas échéant regroupés au sein de groupes d'actifs, et leur valeur recouvrable généralement calculée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés,
- les taux d'actualisation retenus pour ces besoins s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés. Pour les activités régulées, le taux d'actualisation retenu correspond à la rémunération de 6,5 % avant impôt fixée par le régulateur soit 4,2% après impôt,
- les flux de trésorerie futurs sont établis sur la base des plans à moyen terme.

Ce test de dépréciation repose sur des plans d'affaires et des hypothèses validés par la Direction.

Compte tenu de la sensibilité des évaluations aux hypothèses macro-économiques et sectorielles retenues, ce test de dépréciation pratiqué est mis à jour régulièrement.

2.8 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2.8.1 Titres de participations et titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition réévalué le cas échéant, pour les titres entrés en portefeuille avant le 1^{er} janvier 1977, en substituant aux valeurs historiques les valeurs vénales à fin 1976 lorsque celles-ci étaient supérieures aux premières.

Lorsque la valeur comptable des titres de participation et des titres immobilisés est supérieure à la valeur d'utilité, déterminée à partir des capitaux propres (consolidés le cas échéant) corrigés en fonction des infor-

mations connues depuis la clôture du dernier exercice ou au cours de bourse pour les titres cotés, une provision pour dépréciation est en principe constituée pour la différence.

2.8.2 Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

EDF a constitué deux portefeuilles de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) :

- le premier est composé d'actifs financiers dédiés destinés à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan (cf. note 29),
- le second est constitué de titres acquis pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et sans intervenir dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus.

Les TIAP (actions et obligations) sont comptabilisés au coût historique. A la clôture, la valeur d'inventaire retenue pour ces TIAP est appréciée individuellement en tenant compte notamment des perspectives d'évolution de l'entreprise dont les titres sont détenus et du cours de bourse. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'entrée, une moins-value latente est intégralement provisionnée sans compensation avec les gains potentiels.

2.9 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

2.9.1 Matières et combustibles nucléaires

Les matières et combustibles nucléaires ainsi que les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main d'œuvre ainsi que les prestations sous-traitées (fluoration, enrichissement ...).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges de période.

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks.

Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

EDF ne valorise pas l'uranium issu du retraitement, compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements. L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction du stock sur la base de mesures neutroniques.

2.9.2 Matières consommables et matériel d'exploitation

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Les coûts d'achat directs et indirects sont inclus dans les autres combustibles, les autres matières premières et les autres stocks.

Aucune provision n'est constituée pour les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance et pour les pièces banalisées, ces pièces ayant vocation à être utilisées pendant la durée de vie des installations.

A contrario, les pièces de sécurité dont la détention est obligatoire pour garantir la continuité d'exploitation en cas d'incidents, mais dont l'utilisation n'est pas prévue dans le cadre des programmes de maintenance, ont une valeur d'utilité proportionnelle à la production d'énergie restant à garantir. Une dépréciation est en conséquence constatée proportionnellement à la durée de fonctionnement des tranches auxquelles ces pièces se rapportent.

2.10 CREANCES D'EXPLOITATION ET TRESORERIE

2.10.1 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale.

Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Jusqu'au 30 juin 2004, pour les clients au tarif bleu, les quantités d'énergie livrée non relevée non facturée étaient déterminées à partir de chroniques de consommations mémorisées pour chaque client et corrigées des variations saisonnières. Les pertes techniques constituaient le terme de bouclage du bilan énergétique du distributeur. L'évaluation était faite d'une part sur la base du prix moyen de vente de l'énergie (hors abonnement) du dernier mois de la période, d'autre part sur la base du prix de la part acheminement en fonction des périodes tarifaires.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, date de création du Gestionnaire du Réseau de Distribution (ERD), les pertes techniques sont estimées selon une méthode statistique mise au point par EDF et présentée à la CRE. Désormais, les quantités d'énergie livrée aux clients d'EDF non relevée non facturée en fin de période sont déterminées à partir des quantités consommées par les sites du responsable d'équilibre EDF, diminuées des quantités facturées et après prise en compte des pertes.

L'évaluation de la part énergie est sans changement (prix moyen déterminé par référence à l'énergie facturée du dernier mois). L'évaluation de la part acheminement en compteurs est faite sur la base d'un prix moyen déterminé à partir de l'acheminement facturé au cours du dernier mois.

Pour les clients professionnels ayant changé de fournisseur, l'ERD valorise l'acheminement en compteurs par application du prix moyen de facturation du dernier mois aux quantités non relevées non facturées déterminées selon le même principe que pour les clients EDF.

Une provision pour charges est constituée pour faire face aux dépenses restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement.

2.10.2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Elles sont évaluées à la clôture à leur valeur d'utilité. En ce qui concerne les valeurs cotées, elles font l'objet d'une évaluation au cours de bourse de fin d'exercice. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels.

2.11 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Jusqu'au 31 décembre 2002, les charges exposées durant la construction des ouvrages, soit :

- les charges financières relatives aux ouvrages de production et de transport en cours de construction,
- les dépenses de pré-exploitation des ouvrages de production,

étaient différées jusqu'à la mise en service et faisaient l'objet d'un amortissement étalé sur la durée de vie des immobilisations concernées pour les premières, sur trois ans pour les secondes.

Suivant le même principe, les charges financières engendrées par les premières charges de combustibles nucléaires étaient étalées sur la durée de présence de celles-ci dans le cœur du réacteur.

A compter du 1^{er} janvier 2003, conformément à l'option prévue par les textes français et internationaux, les intérêts des emprunts encourus pendant la période de construction des centrales et des réseaux et les dépenses de pré-exploitation ne sont plus capitalisés mais comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont encourus. L'application de cette méthode a conduit à annuler les intérêts qui avaient été capitalisés.

2.12 PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

Les commissions et frais externes supportés par EDF à l'occasion de l'émission d'emprunts font l'objet d'un étalement linéaire sur la durée de vie des emprunts.

2.13 CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale "Ecart de conversion" (actif ou passif). Les pertes latentes de change sur emprunts en devises non couverts pour leur risque de change sont provisionnées en totalité. Les gains latents ne sont pas enregistrés en compte de résultat.

A partir de 2003, les écarts de conversion sur les swaps adossés aux emprunts sont enregistrés sous cette rubrique en contrepartie du poste « Instruments de trésorerie ».

2.14 PROVISIONS REGLEMENTEES

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique :

- les amortissements accélérés des installations de désulfuration des cheminées des centrales thermiques à flamme,
- les amortissements dérogatoires des installations de production, de transport et de distribution calculés selon le mode dégressif (cf. note 2.2.1.1),
- les amortissements dérogatoires des logiciels créés par la société.

2.15 COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS

La part financée par les concédants dans les immobilisations concédées, celle financée sur devis par les tiers pour le compte des autorités concédantes, le montant net de l'incidence des réévaluations fiscales, le montant des provisions pour renouvellement se rapportant aux ouvrages sortis de l'actif et remplacés, l'amortissement de caducité effectué par le concessionnaire pour récupérer son financement, sont inscrits au passif du bilan dans les postes "Contre-valeur en nature des biens mis en concession" et "fonds de caducité" classés en "Autres Fonds Propres", immédiatement après les capitaux propres.

La contre-valeur des biens mis en concession de Distribution Publique et le fonds de caducité sont dépréciés au même rythme que les ouvrages correspondants, sans incidence sur le compte de résultat.

2.16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par l'entreprise pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par l'entreprise, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

L'entreprise enregistre les changements d'estimation des provisions à long terme dont la contrepartie a été initialement enregistrée à l'actif, qu'ils soient liés à un changement de calendrier, de taux d'actualisation ou d'estimation des dépenses, comme indiqué à la note 2.2.4.1.

Les profits résultant de la sortie attendue d'actifs ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des provisions, même si les sorties d'actifs sont étroitement liées aux événements ayant donné lieu aux provisions.

Lorsqu'il est attendu que tout ou partie de la dépense nécessaire à l'extinction d'une obligation, qui a fait l'objet d'une provision, sera remboursée par une autre partie, la créance est comptabilisée si et seulement si l'entreprise a la quasi-certitude de recevoir le remboursement.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Les provisions pour risques et charges sont notamment destinées à couvrir :

- les pertes latentes de change,
- les pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie :
 - les pertes sur contrats d'achat d'énergie sont évaluées en comparant le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix prévisionnel de l'électricité sur le marché européen,
 - les pertes sur contrats de vente d'énergie sont évaluées en comparant les recettes estimées selon les conditions contractuelles avec le coût de production de l'énergie à livrer calculé par référence au coût de production nucléaire.
- Les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions relatives à la distribution :

Cette provision, destinée à assurer le renouvellement des ouvrages, est égale à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité (ce dernier, dans une optique de continuité d'exploitation, contribue au financement du remplacement des biens concédés). Cette provision est scindée en une provision pour renouvellement pour les biens arrivant en fin de vie avant le terme de la concession (provision calculée et étalée sur la durée de vie des biens) et une provision pour charge future de renouvellement pour les autres biens. Ce traitement est appelé à évoluer à compter de 2005 dans le cadre des dispositions de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 (cf. note 1.4).

La valeur de remplacement fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation annuelle sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

- les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires :

Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation et stockage des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation (pour la partie épuisée) ou consommés.
- les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires, des centrales thermiques à flamme ainsi que les charges relatives aux derniers coeurs,
- les coûts des révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme.

Les provisions constituées pour dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires, pour charges liées à la déconstruction des centrales et aux derniers coeurs, pour pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie, sont estimées en appliquant aux montants des décaissements prévus un indice d'inflation prévisionnel à long terme, et sont actualisées à partir des taux représentant la meilleure estimation d'un taux de rendement à long terme sur les marchés obligataires.

Le taux d'inflation et le taux d'actualisation sont déterminés à partir des paramètres économiques spécifiques à la France.

EDF a retenu en 2002 et conservé depuis lors, un taux d'actualisation de 5 % et un taux d'inflation à long terme de 2 %, soit un taux réel de 3 %. Ce taux a été retenu sur la base de séries longues d'un échantillon d'emprunts obligataires et tient compte du fait qu'une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions seront décaissées sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

L'effet d'actualisation, généré à chaque arrêté pour refléter l'écoulement du temps, est comptabilisé en charges financières.

L'effet des changements d'estimation des provisions à long terme dont la contrepartie a été initialement enregistrée à l'actif, qu'ils soient liés à un changement de calendrier, de taux d'actualisation, d'estimation des

dépenses ou d'évolutions technologiques est imputé sur l'actif de contrepartie et au-delà sur l'actif de référence sous-jacent (centrale). Chacun de ces paramètres pris isolément ou de façon combinée est susceptible d'impacter sensiblement ces estimations dans le temps.

2.17 PROVISIONS ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL

2.17.1 Engagements concernant les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements d'EDF en matière de retraites tels qu'ils résultent de la réforme du régime spécial de retraites des Industries électriques et Gazières sont décrits dans les notes 1.3 et 38. Les avantages postérieurs à l'emploi sont présentés dans la note 38 relative aux retraites et avantages au personnel.

2.17.2 Engagements concernant les autres avantages à long terme

Ces avantages concernant les salariés en activité sont accordés selon la réglementation statutaire des Industries Electriques et Gazières pour EDF sous le régime des IEG. Ils sont décrits dans la note 38.2 de la présente annexe.

2.17.3 Modes de calcul et comptabilisation des engagements liés au personnel

Au 31 décembre 2004, EDF a maintenu l'option offerte par les textes comptables français de ne pas provisionner les engagements à verser postérieurement à l'emploi pour le personnel relevant des IEG.

Les avantages à long terme versés au personnel en activité sont, en revanche, provisionnés en totalité à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'intégralité des engagements fait l'objet d'évaluations actuarielles, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

Ainsi, pour les retraites et les autres avantages postérieurs à l'emploi, cette méthode d'évaluation tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites,
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables (service actif, nombre d'enfants),
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et des tables de mortalité disponibles dans chacun des pays,
- des reversions de pensions dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG,
- d'un taux d'actualisation nominal de 5% au 1^{er} janvier 2004 et 4,5 % au 31 décembre 2004.

Pour les autres avantages à long terme, suivant les réglementations comptables applicables, la provision est constituée selon une méthode d'évaluation simplifiée. Ainsi, si une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées est nécessaire, les écarts actuariels sans application de la règle du corridor ainsi que l'ensemble du coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans la provision.

Pour l'ensemble des engagements comptabilisés, les droits acquis au cours de l'exercice sont comptabilisés en dotation aux provisions et les charges d'actualisation sont enregistrées en résultat financier.

2.18 INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

2.18.1 Instruments dérivés court terme

Les instruments court terme (swaps court terme, options, contrats de change à terme) sont évalués comme suit :

- les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits en hors bilan pour la valeur nominale des contrats,
- les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat,
- les primes payées ou encaissées sont rapportées au résultat lors du dénouement des transactions,
- les résultats réalisés sur ces marchés sont pris en compte au dénouement,
- les instruments dérivés de change court terme négociés sur les marchés organisés ou de gré à gré sur des marchés assimilés à des marchés organisés (présentant une forte liquidité), en portefeuille à la date d'arrêté des comptes, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur de clôture est comparée, opération par opération, à la valeur historique des primes. En l'absence de mise en place de relation de micro couverture, la perte ou le gain de change latent est enregistré dans le résultat financier. Les résultats latents sont appréciés sur la base d'une évaluation en valeur de marché.

Les dépôts initiaux effectués en garantie des transactions figurent sous la rubrique « Titres immobilisés ». Dans le cadre des activités du groupe, EDF est amenée à accorder des prêts court terme en devises à ses filiales. Afin de ne pas exposer le groupe au risque de change, une micro couverture est mise en place par l'émission de papier commercial en devises ou la mise en place de swaps de change court terme. Si le risque de change est totalement couvert, aucune provision n'est enregistrée ni sur le prêt ni sur l'instrument de couverture. Si la couverture n'est pas efficace, la perte de change non couverte est provisionnée en totalité.

2.18.2 Instruments de long terme

L'un des principaux objectifs du cadre de gestion financière est de minimiser l'impact des risques de change et de taux sur les capitaux propres et les résultats. En matière de risque de change, l'endettement des entités (maison-mère ou filiales) est réalisé dans leur devise locale. En cas d'acquisition dans une devise différente de celle de l'entité, une couverture actif / passif efficace est mise en place chaque fois que possible (micro couverture).

Les instruments de long terme constitués de swaps viennent corriger le résultat de change et la charge d'intérêts de la dette. Si le risque de change est totalement couvert, aucune provision n'est enregistrée ni sur le swap, ni sur l'emprunt. S'il n'est que partiellement couvert, la perte latente de change non couverte est provisionnée en totalité. Les pertes latentes de change sur les swaps non affectés à une couverture ou ne répondant pas aux critères comptables de micro couverture (par exemple swap devise / devise adossé à un emprunt) sont totalement provisionnées.

Sauf exception, les soultes prévues aux contrats sont étalées sur la durée de vie de ceux-ci. Les soultes payées ou encaissées à l'occasion de dénouements anticipés sont immédiatement rapportées au résultat.

L'ensemble de ces instruments figure dans le hors bilan financier pour la valeur des capitaux notionnels engagés et pour leur juste valeur.

2.19 ASSURANCES

EDF assure sa responsabilité civile générale à travers un programme d'assurance Groupe qui couvre la maison-mère et toutes les filiales sous contrôle exclusif, à l'exception d'Electricité de Strasbourg principalement.

Pour le cas particulier de la responsabilité civile de l'exploitant nucléaire, EDF est couverte selon les modalités requises par la législation française, en faisant appel aux marchés (assureurs, pools nucléaires nationaux, réassureurs, mutuelle ELINI) et à Océane Re, société de réassurance captive du groupe.

EDF transfère une partie du risque Tempête sur les réseaux de Distribution (dommages subis par les biens propres ou en concession) auprès de CDC - IXIS.

Pour la couverture de dommages matériels conventionnels (c'est-à-dire dommages subis par les biens propres ou en concession, hors réseaux aériens et installations nucléaires), EDF a d'une part, adhéré le 31 janvier 2004 à la mutuelle internationale d'énergéticiens «OIL» et d'autre part, acheté des assurances complémentaires en faisant appel aux marchés internationaux d'assurance et de réassurance, et à Wagram Insurance Company Ltd, société d'assurance captive du groupe.

3 PRINCIPES ET METHODES DE DISSOCIATION COMPTABLE

Aux termes de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, EDF tient des comptes séparés au titre respectivement de la production, du transport, et de la distribution d'électricité ainsi que de ses autres activités. Des bilans et comptes de résultats sont ainsi publiés en annexe des comptes sociaux.

Ces comptes sont élaborés en conformité avec :

- les principes de dissociation retenus par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) dans sa délibération du 15 février 2001,
- les recommandations formulées par la CRE dans ses communications du 15 janvier 2003 et du 4 mars 2004.

Conformément à la loi du 10 février 2000 (article 25), cette annexe aux comptes sociaux d'EDF comporte :

- la description des périmètres des activités dissociées,
- les règles d'imputation retenues en matière de dissociation, ainsi que la présentation des protocoles et conventions de dissociation comptable déclinant les relations financières entre ces activités,
- les bilans et comptes de résultats par activité dissociée,
- les opérations réalisées avec des sociétés du groupe pour un montant supérieur ou égal à 40 M€.

Aux termes de l'article 48.I de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004, relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, l'entrée en vigueur des dispositions modifiant l'article 25 de la loi du 10 février 2000 est différée jusqu'à la date de transfert des actifs d'EDF à la société gestionnaire du réseau public de transport. Lorsque ce transfert interviendra en 2005, EDF tiendra, dans une comptabilité interne, un compte séparé, présenté à la CRE, au titre de la gestion des réseaux de distribution par le GRD.

Un rapprochement est effectué entre les bilans et les comptes de résultats des activités dissociées et le bilan et le compte de résultat des comptes sociaux.

3.1 PERIMETRES

3.1.1 Descriptif des périmètres d'activité

Le décret n° 2005-172 du 22 février 2005 définit la consistance du réseau public de transport et fixe les modalités de classement des ouvrages dans les réseaux publics de transport et de distribution.

3.1.1.1 Transport

Le périmètre de l'activité Transport correspond à l'entité Réseau de Transport d'Electricité (RTE), constituée au sein d'EDF, et dont l'indépendance de gestion est garantie par la loi. Le réseau relevant de la responsabilité de RTE comprend l'ensemble des liaisons du réseau métropolitain continental dont la tension est égale ou supérieure à 63 kV, hors concessions de distribution aux services publics et conformément à l'article 2 de la convention de concession du réseau d'alimentation générale.

Ce périmètre inclut les activités suivantes :

- les travaux d'études et de développement du réseau électrique,
- la gestion des infrastructures de réseau (exploitation, conduite et maintenance des ouvrages) :
 - la conduite qui correspond à la gestion, tant au niveau national que régional, de la répartition de l'énergie en fonction des offres et des demandes. RTE agit comme un régulateur afin d'ajuster à tout instant l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité,
 - la maintenance des ouvrages correspond à l'entretien courant des lignes existantes en vue du maintien aux normes du réseau de lignes, de la surveillance à la maintenance lourde,
- la relève des compteurs et les interventions sur les appareils de comptage relevant de la compétence de RTE,
- les relations avec les utilisateurs du réseau de transport (notamment gestion des relations contractuelles avec les tiers ayant demandé l'accès au réseau) et les prestations de services liées au réseau.

3.1.1.2 Distribution

Le périmètre de l'activité Distribution recouvre les activités liées à la gestion du réseau de distribution en métropole continentale et des réseaux des zones non interconnectées (Corse, DOM). Au sens de la comptabilité dissociée, l'activité Distribution recoupe donc le périmètre des gestionnaires du réseau de distribution tel qu'il est défini par la loi. Il comprend ainsi les activités suivantes :

- l'exploitation des réseaux électriques de distribution, avec notamment les travaux d'études et de développement de ces réseaux,
- la gestion des infrastructures de réseau (exploitation, construction, conduite et maintenance des ouvrages),
- la relève des compteurs et interventions sur les appareils de comptage,
- les relations clientèle avec les utilisateurs du réseau et prestations de services liées au réseau (accès à l'énergie, coupure/rétablissement pour impayés, mise hors service des clients, intervention sur les postes clients, pose de limiteur de puissance, facturation...),
- les relations avec les autorités concédantes.

3.1.1.3 Production

L'activité Production inclut l'ensemble des activités liées à la production d'énergie électrique et à sa commercialisation. Dans les comptes séparés, l'activité Production comprend donc la commercialisation. Son périmètre inclut par conséquent :

- l'activité de production d'électricité (construction, exploitation, maintenance, gestion prévisionnelle, conduite, retrait d'exploitation et déclassement des ouvrages) en métropole et dans les zones non interconnectées (Corse, DOM),
- l'activité de commercialisation et de gestion commerciale de la clientèle (accueil commercial, facturation, suivi des comptes clients, contentieux, aides commerciales),
- les achats d'énergie,
- les échanges d'électricité avec l'étranger.

3.1.1.4 Autres activités

L'activité « Autres activités » regroupe l'ensemble des activités exercées en dehors du secteur de l'électricité. Il s'agit notamment :

- des activités d'éclairage public,
- des activités couplées à la production hydroélectrique (navigation fluviale, irrigation...),
- des travaux et prestations aux filiales, des activités de prestations de service (ingénierie, conseil, études...) de fourniture, de travaux, effectuées pour des tiers dans des domaines autres qu'électriques.

3.1.2 Précisions complémentaires

3.1.2.1 Fonctions support

Le périmètre d'une activité inclut également les fonctions support dédiées exclusivement ou à titre principal à cette activité.

Ainsi le périmètre de l'activité Transport inclut les fonctions de gestion nécessaires pour garantir l'indépendance de sa gestion (achats, comptabilité, finances, juridique, communication...). De ce fait, les coûts des fonctions centrales d'EDF ne lui sont affectés qu'au cas où une de ces fonctions ne peut être assurée en direct par RTE en raison de contraintes d'organisation ou d'optimisation des coûts.

3.1.2.2 Participations financières

Les titres immobilisés et les participations financières acquis jusqu'au 31 décembre 2000 ont été rattachés à l'activité Production. Les nouveaux investissements sont affectés à l'activité qui les finance.

3.2 REGLES D'IMPUTATION

Pour l'établissement des bilans comme des comptes de résultats, le principe directeur est celui de l'affectation directe des différents postes ou flux. Lorsque cela n'est pas possible, il est fait recours à des conventions de dissociation ou à l'application de clés de répartition.

3.2.1 Bilans

3.2.1.1 Actif

Les actifs immobilisés sont imputés directement conformément aux périmètres définis pour les activités comptables. Lorsqu'un élément de l'actif immobilisé est utile à plusieurs activités, il est imputé à l'activité qui en est l'utilisatrice à titre principal.

Ce principe d'imputation directe est également applicable à l'actif circulant. Ainsi les créances clients de chaque activité sont constituées de la somme des créances sur les utilisateurs tiers comptabilisées directement dans chaque activité et des créances constatées conformément aux protocoles et non échues à la date de clôture.

Lorsqu'un élément est par nature partagé entre plusieurs activités sans pouvoir être affecté à l'une d'entre elles à titre principal, la répartition est conforme au principe de non-discrimination et d'absence de subvention croisée, tout en respectant les besoins en fonds de roulement constatés pour l'activité concernée.

3.2.1.2 Passif

Le passif des activités dissociées se compose des différents postes des comptes sociaux de l'entreprise intégrée (capitaux propres, dettes financières, provisions, écarts de réévaluation, passifs d'exploitation...). Chaque activité s'est donc vue attribuer tous les éléments de passif nécessaires à son exercice.

En premier lieu, tous les éléments qui ont pu l'être ont fait l'objet d'une imputation directe :

- passifs d'exploitation (dettes fournisseurs, charges à payer...),
- provisions (les provisions pour renouvellement des concessions de distribution ont été imputées à la Distribution et les provisions pour fin du cycle nucléaire ont été imputées à la Production),
- autres postes de passif directement imputables (écarts de réévaluation, droit du concédant, subventions d'investissement reçues).

En revanche, une partie du passif, des capitaux propres et des dettes financières a été considérée comme fongible étant donné le caractère intégré de l'entreprise. Concernant RTE, dans le cadre de la préparation à la filialisation de l'activité en 2005, un prêt synthétique conclu entre l'activité Production et l'activité Transport remplace, au 31 décembre 2004, les lignes de dettes affectées par les précédentes conventions.

3.2.2 Comptes de résultats

- L'imputation directe des charges a été le principe directeur. Ainsi, lorsque des produits et charges ont été identifiés comme relevant d'une activité à titre principal, une imputation directe a été choisie, une réaffectation de produit ou une refacturation de charges vers les autres activités étant le cas échéant opérée soit sur la base d'unités d'œuvre ou sur la base de clés de répartition lorsqu'il n'était pas possible de procéder autrement.
- Les relations inter-activités sont comptabilisées sur la base de protocoles ou conventions signés entre les différentes parties concernées (cf. note 3.3). Ces protocoles ou conventions définissent en particulier les modes de valorisation et de facturation de ces opérations.
- Les recettes de l'activité Transport résultent des montants effectivement facturés aux clients tiers éligibles ayant opté pour un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART) et des recettes enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles.
- Les recettes d'accès aux réseaux du Distributeur, hors recettes directes perçues auprès des clients tiers éligibles ayant opté pour un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD), sont issues de l'application des protocoles concernés.
- Les recettes de l'activité Production proviennent essentiellement de la vente d'électricité aux clients finals en France et à l'étranger, ainsi que des diverses prestations réalisées dans le cadre des protocoles (services rendus au système, ventes d'énergie pour la compensation des pertes sur les réseaux de distribution, prestations dans différents domaines, ...).
- Les charges et les produits liés au mécanisme d'ajustement et au responsable d'équilibre de l'activité Transport sont enregistrés en chiffre d'affaires pour les ajustements à la baisse, en autres produits pour le protocole lié au responsable d'équilibre et en charges (services extérieurs) pour les ajustements à la hausse.

- La charge d'impôt sur les sociétés est répartie entre les activités dissociées au prorata de leur contribution au résultat fiscal que cette dernière soit positive ou négative, ce qui revient à comptabiliser des impôts négatifs pour les activités déficitaires.

3.3 PROTOCOLES ET CONVENTIONS DE DISSOCIATION COMPTABLE

Les relations financières entre activités dissociées ont été transcrites dans une centaine de conventions et protocoles internes retraçant tous les flux. Ces conventions et protocoles, mis en œuvre pour la première fois en 2001, sont le cas échéant revus chaque année (avenant, création, suppression).

Ils définissent de manière claire et opposable les types de prestations que les différentes activités peuvent réaliser les unes pour les autres, et précisent les modalités de la transaction (valorisation, périodicité de facturation et modalités de règlement).

Les fonctions support nécessaires à l'indépendance de gestion de RTE, qui ne peuvent totalement ou partiellement être assurées en direct par RTE, en raison de contraintes d'organisation ou d'optimisation des coûts, font l'objet de conventions régissant la mise à disposition des ressources correspondantes.

3.3.1 Description

Les protocoles recouvrent :

- en application de l'article 23 de la loi n° 2000-108, les conditions d'accès aux réseaux de transport et de distribution et de leur utilisation, ainsi que les conditions d'application de la tarification de l'utilisation des réseaux,
- en application de l'article 15 de la loi n° 2000-108, les relations relatives aux prestations, fournies par le Producteur à RTE, nécessaires au fonctionnement et à la sécurité d'exploitation du réseau de transport (services système, participation au mécanisme d'ajustement, gestion prévisionnelle et programmation de la production, responsabilité d'équilibre),
- en application de l'article 25 de la loi n° 2000-108, d'une part, des prestations réalisées par des directions centrales (rattachées comptablement à l'activité Production) dans les domaines social (ressources humaines, formation, prévention sécurité), logistique (informatique et télécommunications, immobilier ...), financier et recherche-développement, et d'autre part, des prestations plus techniques (maintenance et entretien de matériel ...),
- les répartitions de charges, notamment pour les charges centrales d'EDF.

Les protocoles d'accès aux réseaux couvrent :

- l'accès du Distributeur au réseau public de transport,
- l'accès au réseau public de transport en vue de réaliser l'injection et le soutirage de l'énergie électrique produite ou consommée par les sites de production d'EDF,
- l'accès au réseau public de transport pour assurer l'exécution des contrats d'exportation et d'importation d'électricité conclus par EDF, et la participation aux mécanismes d'attribution de capacités d'interconnexion avec les réseaux de pays limitrophes,
- le reversement de la part des recettes relatives à l'accès aux réseaux perçues par le Producteur, au titre de son activité de commercialisation, auprès des clients lui achetant leur électricité aux tarifs de vente :
 - à RTE, pour les clients raccordés au réseau public de transport,
 - au Distributeur, pour les clients raccordés au réseau public de distribution concédé à EDF.

3.3.2 Principes financiers

Les relations financières entre activités ont été formalisées dans les protocoles et conventions de dissociation comptable, en veillant à respecter les principes de transparence, d'absence de subventions croisées et de non-discrimination.

Elles sont déterminées par référence à la situation qui prévaudrait entre des entreprises distinctes, appliquant dans leurs relations réciproques des conditions identiques à celles appliquées aux tiers. Lorsque les conditions appliquées aux tiers découlent d'un tarif public ou de la réglementation, ces règles publiques constituent le référentiel de règles applicables entre activités dissociées.

S'agissant toutefois de relations au sein d'une même entité juridique, les flux financiers figurant dans les protocoles et conventions sont hors taxes (notamment pour la TVA).

3.3.2.1 Valorisation des protocoles d'accès aux réseaux

Pour les protocoles d'accès aux réseaux de transport et de distribution, les recettes de RTE et du Distributeur ont été calculées suivant le barème fixé par le décret n° 2002-1014 du 19 juillet 2002 (relatif aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité).

3.3.2.2 Valorisation des conventions de prestations

La valorisation repose sur la couverture des coûts de revient des prestations, sauf dans les cas où il existe une référence à des prix de marché.

La construction des coûts de revient est établie par chaque entité prestataire sur la base des coûts propres de l'entité (coûts directement affectés à la prestation, coûts de structure de l'entité, coûts facturés par les autres prestataires pour ses propres consommations).

4 EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

4.1 Exercice 2004

- Un montant total de 1 224 M€ comprenant 7 M€ d'intérêts courus sur l'exercice 2004 a été versé en février 2004 à l'Etat français suite à la décision de la Commission Européenne du 16 décembre 2003 notifiée à la France le 17 décembre 2003. EDF a déposé une requête en annulation de la décision de la Commission Européenne. Le recours a été introduit devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes (TPICE) le 27 avril 2004.
- Les arrêtés ministériels du 28 février 2004 parus au JO du 30 mars 2004 ont fixé la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) à 4,5 euro/MWh et ont baissé corrélativement les tarifs intégrés de 1,2 euro/MWh avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.
- L'article 36 de la loi de finances pour 2003 avait modifié le régime de la taxe sur les ouvrages hydroélectriques en la limitant aux seuls ouvrages implantés sur les voies navigables. L'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2003 a supprimé à compter du 1^{er} janvier 2004 la taxe sur les ouvrages hydroélectriques et prévoit corrélativement une augmentation de la taxe due sur les Installations Nucléaires de Base (le tarif de l'imposition est porté de 1,2 M€ à 2,1 M€ par réacteur).
- La loi du 10 février 2000 pour l'électricité a transcrit en droit français les modalités de l'ouverture des marchés découlant de la directive européenne de 1996. Conformément à cette loi, le 1^{er} juillet 2004, tous les consommateurs professionnels d'électricité sont devenus « éligibles » et peuvent, en exerçant leur éligibilité, négocier librement leur contrat de fourniture. Cette mesure porte de 37 à 70% l'ouverture du marché de l'électricité et concerne 2,3 millions de clients.
- Au cours du second semestre 2004, l'ensemble des titres Total a été cédé pour 2 558 M€. La plus value comptable liée à cette opération s'élève à 698 M€.
- En novembre 2004, l'Etat a décidé de créer un fonds dédié pour assurer le financement du démantèlement des installations nucléaires de Marcoule et de Pierrelatte. Dans ce cadre, le CEA, EDF, la COGEMA et le GIE CODEM ont signé fin décembre 2004 un protocole d'accord relatif à la reprise de la maîtrise d'ouvrage et au financement des opérations de mise à l'arrêt définitif, de démantèlement des installations ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets de l'usine de retraitement UP1 de Marcoule. En contrepartie de l'acceptation par le CEA de la reprise de la maîtrise d'ouvrage des opérations sur l'usine UP1 de Marcoule, EDF verse au CEA une contribution libératoire de 1 141 M€ qui couvre l'intégralité de la quote-part d'EDF au coût des opérations restant à réaliser sur cette usine au 1^{er} décembre 2004. Le résultat 2004 avant impôt a été impacté négativement à hauteur de 190 M€.

- Une opération de titrisation de crédits immobiliers a été réalisée en décembre 2004 : le prix de cession, qui a porté sur un encours de 233 M€, s'élève à 201 M€, soit une charge nette de 32 M€.
- Un complément de provision pour risques sur les engagements de rachats de titres Itالenergيا Bis (IEB) a été enregistré à hauteur de 395 M€.
- Un complément de provision pour dépréciation des titres EDF International a été enregistré à hauteur de 698 M€.

4.2 Exercice 2003

- Suite à la décision de la Commission Européenne du 16 décembre 2003 notifiée à l'Etat français le 17 décembre 2003, l'entreprise a enregistré sur l'exercice une charge à payer de 1 217 M€, dont 889 M€ directement en capitaux propres au titre de l'impôt sur les sociétés non acquitté lors du reclassement, en 1997, des droits du concédant sur le réseau RAG en dotations en capital et 328 M€ en charges financières représentatives des intérêts courus correspondants. Par une décision de la CRE en date du 26 février 2004, ces montants ont été répartis entre les activités Production, Transport et Distribution au prorata des capitaux propres tels qu'ils figurent aux bilans dissociés de l'exercice 2000 soit respectivement 56,35% pour la Production, 27,12% pour le Transport et 16,53% pour la Distribution.
- La loi du 3 janvier 2003 a modifié et élargi le mécanisme de compensation du coût des missions de service public supporté par les opérateurs français et instauré par la loi du 10 février 2000. Elle a instauré à partir du 1^{er} janvier 2003 une « Contribution au Service Public de l'Electricité » (CSPE) en remplacement du « Fonds du Service Public de la Production d'Electricité » (FSPPE), mécanisme de compensation créé le 1^{er} janvier 2002. Dorénavant cette contribution est due par le consommateur final (éligible ou non) et est recouvrée par les opérateurs de réseau ou les fournisseurs d'électricité qui sont collecteurs de la contribution et procèdent à sa liquidation. Cette compensation s'est traduite dans les comptes 2003 par un produit de 1 450 M€ enregistré en subvention d'exploitation.
- Le 10 février 2003, le seuil d'éligibilité des clients a été abaissé à 7 GWh. Le marché français était ainsi ouvert à la concurrence à hauteur de 37%.
- L'opération d'inventaire physique des immobilisations menée par l'entreprise a eu un impact positif de 584 M€ sur le résultat de l'exercice (958 M€ avant impôts sur les sociétés).
- Un complément de provision pour dépréciation des titres EDF International a été enregistré à hauteur de 1 330 M€.
- Une provision pour dépréciation des titres Itالenergيا Bis a été enregistrée pour 45 M€ ainsi qu'une provision pour risques sur les engagements de rachats d'actions de 855 M€.
- La sortie d'EDF d'un projet de centrale de cogénération, dont le risque avait été provisionné en 2002 à hauteur de 200 M€, s'était soldé en 2003 par un produit net de 85 M€.
- Une opération de titrisation de crédits immobiliers avait été réalisée : le prix de cession, qui a porté sur un encours de 415 M€, s'élevait à 377 M€, soit une charge nette de 38 M€.
- La canicule avait généré un supplément de charge estimé à 335 M€.
- Les ventes aux enchères de capacités de production en 2003 ont doublé par rapport à celles de 2002 soit une augmentation de 441 M€ correspondant à une progression de 17 TWh.

4.3 Exercice 2002

- Un complément de provision pour dépréciation des titres de participation EDF International de 2 385 M€.
- La renégociation du contrat de fourniture d'électricité à SEP s'était traduite par un produit net de 400 M€, dont 380 M€ en résultat d'exploitation et 20 M€ en résultat financier.
- Une reprise de provision d'exploitation sur les contrats déficitaires de ventes d'énergie pour 268 M€ due à l'effet du plafonnement de la contribution au Fonds du Service Public pour la Production d'Electricité.
- Un produit d'exploitation de 351 M€ correspondant à une reprise de la provision pour maintien du potentiel hydraulique.
- Une reprise de la provision pour dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires à hauteur de 375 M€.
- La constitution de nouvelles provisions pour risques à hauteur de 233 M€.

5 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les différentes composantes constituant le chiffre d'affaires sont les suivantes :

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Ventes d'énergie et de services liés à l'énergie	16 776	26 818	27 022
Ventes de services liés à l'énergie	12 684	1 431	1 204
Autres ventes de biens	8	16	9
Autres ventes de services	742	770	661
Chiffre d'affaires	30 210	29 034	28 895

Jusqu'à fin décembre 2003, les recettes relatives aux droits d'accès aux réseaux de Transport et de Distribution incluses dans les ventes d'énergie aux tarifs intégrés ou aux clients ayant un contrat unique étaient enregistrées en ventes d'énergie.

Les recettes relatives aux droits d'accès aux réseaux facturés par le gestionnaire du réseau de Transport d'une part, et celles facturées par le gestionnaire du réseau de Distribution figuraient dans les ventes de services liés aux ventes d'énergie.

A partir de 2004, toutes les recettes relatives aux droits d'accès aux réseaux de Transport et de Distribution sont enregistrées dans les ventes de services liés aux ventes d'énergie.

Le chiffre d'affaires est en progression de 4% par rapport à celui de 2003, les ventes d'énergie et de services liés à l'énergie progressant de 4,3%.

6 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Subventions d'exploitation reçues	1 563	1 452	1 301

L'arrêté du 25.01.2002, pris en application de la loi n° 2000-108 du 10.02.2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité instaurant le FSPPE (Fonds du Service Public de la Production d'Electricité), avait fixé à 1 299 M€ les montants prévisionnels des surcoûts à compenser pour EDF. La loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 a modifié et élargi le mécanisme de compensation du coût des missions de service public supporté par les opérateurs français et instauré par la loi du 10 février 2000. Elle a instauré à partir du 1^{er} janvier 2003 une « Contribution au Service Public de l'Electricité » (CSPE) en remplacement

du « Fonds du Service Public de la Production d'Electricité » (FSPPE), mécanisme de compensation créé le 1^{er} janvier 2002. Dorénavant cette contribution est due par le consommateur final (éligible ou non) et est recouvrée par les opérateurs de réseau ou les fournisseurs d'électricité qui procèdent à sa liquidation. Cette compensation se traduit dans les comptes 2003 par un produit de 1 450 M€ enregistré en subvention d'exploitation et de 1 561 M€ dans les comptes 2004 dont un rectificatif de 157 M€ au titre de 2002 et de (55) M€ au titre de 2003 qui ont été notifiés en 2004 par la CRE.

7 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En millions d'euros

	2004	2003 (1)	2002
Provisions pour risques (2)	206	957	604
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	84	36	43
Maintien du Potentiel Hydraulique (3)	-	-	409
Retraitement du combustible nucléaire (4)	1 630	682	895
Evacuation et stockage des déchets nucléaires	105	103	114
Déconstruction des centrales thermiques	143	2 390	163
Derniers cœurs	65	661	-
Autres provisions pour charges (5) (6)	240	126	400
Provisions pour charges	2 267	3 999	2 024
Provisions pour dépréciation	297	305	131
Total	2 769	5 260	2 760

- (1) L'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires de 30 à 40 ans s'était traduit au 1^{er} janvier 2003 par 2 261 M€ de reprises de provisions pour déconstruction des centrales thermiques, 550 M€ pour derniers cœurs et 222 M€ de reprises de provisions pour pertes futures sur contrats de vente d'énergie déficitaires.
- (2) Les changements d'estimation de la provision pour pertes futures sur contrats d'achat d'énergie déficitaires avaient eu pour effet une reprise de provision de 303 M€ en 2003.
- (3) L'application au 1^{er} janvier 2003 du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs avait conduit à la reprise du solde de cette provision.
- (4) En contrepartie de l'enregistrement en charges d'exploitation de la contribution financière d'EDF aux opérations de reprises de conditionnement des déchets et de démantèlement des installations de l'usine UP1 de Marcoule fixée par le protocole d'accord signé avec le CEA en décembre 2004, la totalité du solde de la provision pour participation aux charges du GIE CODEM, soit 951 M€, a été reprise en 2004.
- (5) Depuis le 1^{er} janvier 2003, EDF applique une méthode de comptabilisation qui consiste à réviser le plan d'amortissement de certains gros composants des centrales nucléaires. De ce fait, les provisions antérieurement constituées au titre du remplacement de ces pièces ont été reprises.
- (6) Dont 93 M€ en 2004 de reprises de provisions relatives aux avantages au personnel en activité.

8 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Autres produits d'exploitation	186	134	5 499

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs en 2002, la contrepartie des montants des actifs adossés aux provisions pour déconstruction des centrales et derniers cœurs a représenté un produit de l'exercice de 4 878 M€ au 1^{er} janvier 2002.

Le règlement du contentieux opposant SEP/NEA et EDF avait donné lieu en 2002 au versement par NEA de 500 M€ pour terminaison du litige.

9 CONSOMMATIONS EXTERNES

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Achats consommés de combustibles	2 242	2 370	2 387
Achats d'énergie (1)	3 940	3 297	2 917
Autres achats consommés de biens	1 707	1 951	1 817
Achats de services (2)	6 387	6 115	5 241
Consommations externes	14 276	13 733	12 362

- (1) En 2004, l'augmentation concerne principalement les obligations d'achats d'énergie à tiers (cogénération, éolien, hydraulique, incinération...), les achats d'énergie à la filiale EDF Trading ainsi que les achats réalisés depuis le 1^{er} juillet 2004 pour compenser les pertes sur le réseau de distribution.
- (2) En 2002, le montant destiné à couvrir une fraction des futures cotisations d'équilibre du régime de retraites des Industries Electriques et Gazières avait fait l'objet d'une provision pour 566 M€. En 2003 et en 2004, cette opération est enregistrée en charge externe.

10 IMPOTS ET TAXES

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Impôts et taxes sur rémunérations	129	105	100
Impôts et taxes liés à l'énergie	782	690	1 827
Autres impôts et taxes	1 655	1 619	1 632
Impôts et taxes	2 566	2 414	3 559

- Le FSPPE instauré par la loi n° 2000-108 du 10.02.2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et mis en œuvre pour l'exercice 2002 était alimenté par les contributions dues par les producteurs et distributeurs qui en étaient redevables au titre de leurs livraisons aux clients finals et de leurs autoconsommations sur la base d'un prix par kWh livré égal au quotient : surcoûts prévisionnels / nombre prévisionnel de kWh livrés. Pour EDF, cette contribution avait été fixée à 1 201 M€ et enregistrée dans la rubrique « Impôts et taxes liés à l'énergie ». En 2003, le financement des surcoûts liés aux obligations d'achats et à l'alimentation des zones non interconnectées (ZNI) a été revu dans le cadre de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003. Désormais, cette contribution est due par le consommateur final (éligible ou non).
- Les impôts et taxes liés à l'énergie progressent de 92 M€ en 2004 sous l'effet principalement des dispositions prises dans l'article 39 de la loi de finances rectificative 2003 qui prévoyait de supprimer la taxe sur les ouvrages hydroélectriques (impact de (61) M€) et d'augmenter la taxe sur les installations nucléaires de base (impact de 133 M€).
- L'essentiel de cette rubrique est constituée des taxes professionnelles (1 166 M€ pour 2004) et des taxes foncières (265 M€ pour 2004).

11 CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Salaires et traitements	4 291	4 135	4 094
Charges sociales	3 342	3 224	3 128
Charges de personnel	7 633	7 359	7 222

Effectifs moyens annuels

L'effectif en équivalence à temps plein des agents statutaires s'élève à 106 718 en 2004 (contre 107 761 en 2003) dont 106 598 à EDF et 120 détachés dans la Société de Traitement des Résidus Urbains (TIRU). Le nombre moyen des agents temporaires s'établit à 1 199 (contre 956 en 2003).

Au total, l'effectif annuel en équivalence à temps plein atteint 107 917 agents en 2004 ; il était de 108 717 en 2003.

12 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Autres charges d'exploitation	1 891	693	910

En 2004, cette rubrique enregistre le montant de la contribution financière qu'EDF s'est engagée à verser au CEA dans le cadre du protocole d'accord signé fin décembre 2004 avec le CEA relatif à la reprise de la maîtrise d'ouvrage et au financement des opérations de mise à l'arrêt définitif, de démantèlement des installations et de reprise et de conditionnement des déchets de l'usine de retraitement UP1 de Marcoule. Cette soulte libératoire est de 1 141 M€.

13 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

En millions d'euros

	2004	2003	2002
dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	78	70	54
dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles :			
- domaine propre (1) (2)	2 152	2 162	6 227
- domaine concédé	1 163	1 123	1 085
<i>Sous-total</i>	<i>3 316</i>	<i>3 285</i>	<i>7 312</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 393	3 354	7 367
Dotations aux amortissements de charges différées (3)	-	-	220
Dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunts et autres charges à étaler	32	28	38
TOTAL	3 425	3 383	7 625

- (1) La contrepartie des amortissements des actifs de contrepartie générés dans le cadre de la mise en œuvre du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs a été enregistrée au 1^{er} janvier 2002 en dotations aux amortissements, soit 3 415 M€.
- (2) L'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires de 30 ans à 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2003 s'est traduit sur le résultat 2003 par une diminution de 475 M€ des dotations aux amortissements des installations nucléaires et de 190 M€ des dotations aux amortissements des actifs constitués en contrepartie de provisions (déconstruction, derniers cœurs).
- (3) Depuis le 1^{er} janvier 2003, les intérêts des emprunts encourus pendant la période de construction des centrales et des réseaux et pendant la période de fabrication des premières charges de combustibles nucléaires ne sont plus capitalisés mais comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont encourus. Il en est de même pour les dépenses de pré-exploitation.

14 DOTATIONS AUX PROVISIONS

En millions d'euros

	2004	2003	2002 (1)
Provisions pour risques	226	209	233
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	1 015	1 027	1 139
Retraitement du combustible nucléaire	529	513	870
Evacuation et stockage des déchets nucléaires	65	113	112
Déconstruction des centrales thermiques	45	3	627
Derniers cœurs	-	-	732
Autres provisions pour charges (2)	580	120	692
Provisions pour charges	2 235	1 777	4 172
Caducité et correctif de charges sur concessions de distribution publique	(290)	(319)	(417)
Provisions pour dépréciation (3)	299	3 043	256
TOTAL	2 469	4 710	4 244

- (1) Dont 1 517 M€ d'impact au 1^{er} janvier 2002 liés au règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.
- (2) Dont 203 M€ en 2004 de dotations relatives à des provisions pour charges concernant des organismes sociaux et 187 M€ en 2004 au titre des avantages au personnel en activité.
- (3) Dépréciation des actifs de contrepartie et sous jacents (centrales) : suite à l'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires, la diminution des provisions pour déconstruction et derniers cœurs a été imputée sur la valeur nette des actifs de contrepartie et sous jacents pour 2 775 M€ au 1^{er} janvier 2003.

15 RESULTAT FINANCIER

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Charges sur dettes financières long terme	(596)	(778)	(770)
Charges financières immobilisées	-	-	32
Charges sur passifs financiers court terme	(78)	(71)	(126)
Charges nettes sur cessions actifs financiers court terme	(1)	(1)	(17)
Produits des créances financières long terme	170	174	137
Produits des actifs financiers court terme	125	135	101
Produits nets sur cessions actifs financiers court terme (1)	699	15	17
Frais Financiers Nets	319	(526)	(625)
Pertes de change réalisées	(301)	(238)	(305)
Gains de change réalisés	319	204	194
Résultat de change	18	(34)	(111)
Autres produits financiers	50	46	205
Autres charges financières (2)	(72)	(481)	(77)
Charges liées à l'actualisation des provisions à long terme	(1 289)	(1 241)	(1 368)
Dotations provisions pour risques et charges financiers (3)	(412)	(883)	(92)
Dotations provisions sur titres immobilisés (4)	(769)	(1 429)	(2 448)
Dotations provisions sur autres immobilisations financières	(158)	(14)	(33)
Dotations provisions sur actifs financiers court terme	(1)	(7)	(375)
Total des dotations financières aux amortissements et provisions	(2 629)	(3 574)	(4 315)
Produits financiers des participations	168	130	182
Reprises de provisions sur titres immobilisés	76	78	6
Reprises de provisions sur autres immobilisations financières	14	26	3
Reprises de provisions sur actifs financiers court terme	5	42	78
Reprises de provisions pour risques et charges financiers et amortissements de primes d'émission d'emprunts	10	85	439
Total des reprises de provisions	104	231	527
Autres produits et charges financiers	(2 379)	(3 648)	(3 478)
Résultat financier	(2 041)	(4 208)	(4 214)

NB : par convention, les charges sont présentées entre parenthèses.

- (1) La vente des titres TOTAL en 2004 a généré un produit net de cession de 698 M€.
- (2) Suite à la décision de la Commission Européenne du 16 décembre 2003, l'entreprise a enregistré en 2003 des intérêts courus pour un montant de 328 M€, au titre de l'impôt sur les sociétés non acquitté en 1997. Un complément de 7 M€ a été enregistré sur 2004.
- (3) En 2003, une provision pour risques financiers de 855 M€ a été constatée au titre des engagements de rachat d'actions consentis aux autres actionnaires de la société Italcenergia Bis. Une dotation complémentaire de 395 M€ a été enregistrée sur 2004.
- (4) La provision sur les titres EDF International a été dotée à hauteur de 698 M€ en 2004. Elle avait été dotée de 1330 M€ en 2003 et de 2 385 M€ en 2002. Par ailleurs, les titres Italcenergia Bis avaient été dépréciés de 45 M€ en 2003.

16 RESULTAT EXCEPTIONNEL

L'entreprise a pris l'option de ne maintenir en résultat exceptionnel que des opérations nettement déconnectées de l'exploitation.

En 2004, le résultat exceptionnel représente une charge de 74 M€ dont les principaux éléments sont les suivants :

- La titrisation de prêts « accession à la propriété » s'est traduite par une moins-value de 32 M€ et la cession des titres Electra une plus-value de 30 M€,
- les cessions d'immobilisations corporelles ont dégagé une plus-value de 67 M€, principalement liée à des cessions immobilières,
- la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 est de 51 M€,
- la reprise sur les amortissements dérogatoires des installations de désulfuration mises en service en 1999 à Cordemais et au Havre s'élève à 24 M€,
- Les dotations nettes sur les amortissements dérogatoires des autres immobilisations s'élèvent à 230 M€ en 2004, dont 193 M€ relatifs aux logiciels mis en service en 2004,
- la quote-part de subventions d'investissement reprise au résultat de l'exercice est de 10 M€.

En 2003, le résultat exceptionnel bénéficiaire de 1 185 M€ se décomposait, pour l'essentiel, de la façon suivante :

- la constatation des redressements liés aux travaux d'inventaire s'était traduite par un produit exceptionnel net de 914 M€,
- la cession des titres CNR s'était traduite par une plus-value de 264 M€ et l'opération de titrisation de prêts « accession à la propriété » par une moins-value de 38 M€,
- les dotations nettes sur les amortissements dérogatoires (hors impact inventaire) consécutives à l'application du règlement CRC n° 2002-10 et à l'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires s'élevaient à 81 M€,
- la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 (hors impact inventaire) était de 56 M€,
- la reprise sur les amortissements dérogatoires des installations de désulfuration mises en service en 1999 à Cordemais et au Havre s'élevait à 28 M€,
- les cessions d'immobilisations avaient dégagé une plus-value de 15 M€,
- la quote-part de subventions d'investissement reprise au résultat de l'exercice était de 11 M€.

En 2002, le résultat exceptionnel bénéficiaire de 358 M€ se décomposait, pour l'essentiel, de la façon suivante :

- les plus values réalisées en 2002 sur les cessions de TIAP s'élevaient à 166 M€, dont 148 M€ sur les titres PECHINEY,
- les cessions d'immobilisations avaient dégagé une plus-value de 69 M€,
- la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 était de 61 M€,
- la reprise sur les amortissements dérogatoires des installations de désulfuration mises en service en 1999 à Cordemais et au Havre était de 34 M€.

17 IMPOTS SUR LES BENEFICES

17.1 Groupe fiscal

Depuis le 1^{er} janvier 1988, EDF a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration de l'exercice 2004 a été modifié compte tenu des évolutions du groupe EDF et comprend les filiales suivantes :

- EDEV, EDEV CPL TECHNOLOGIE, EDEV INNOVATION, ACDM, COFIVA, EDF PARTENARIATS SERVICES, H4 VALORISATION, HYDROSTADIUM, SAE, SAFIDI, SHEMA, SODETREL, SYNERGRID, VTHR,
- @RTERIA, CSR, EDF International, GGF, SAPAR FINANCE,
- EDF CAPITAL INVESTISSEMENT, PROXIDEV ,

- C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, IES France, RAC ELECTRICITE, SAPAR PARTICIPATIONS,
- SOFILO, IMMOBILIERE MONTPELLIER COMEDIE, IMMOBILIERE WAGRAM ETOILE.

17.2 Impôt sur les sociétés exigible

Au titre de l'exercice 2004, EDF enregistre une charge d'impôt sur les sociétés de 701 M€ correspondant à l'impôt sur le résultat de ses activités opérationnelles.

Cependant, malgré un résultat comptable avant impôt égal à 1 608 M€, la situation du groupe fiscal EDF est déficitaire et en conséquence aucune dette d'impôt n'est comptabilisée.

La situation fiscale déficitaire du groupe est consécutive à la comptabilisation à la comptabilisation des soultes dues aux organismes de retraite (CNAV – AGIRC – ARRCO) dans le cadre de la réforme du financement du régime de retraites des IEG. Ces charges fiscalement déductibles sont constatées par les capitaux propres et sont donc sans incidence sur le résultat comptable de l'exercice.

Par ailleurs, EDF a comptabilisé une créance sur le Trésor de 1 146 M€ correspondant aux acomptes d'impôt sur les sociétés versés en 2004.

17.3 Situation fiscale différée ou latente

La fiscalité latente et différée n'est pas traduite dans les comptes individuels.

- Les impôts différés traduisent l'effet des différences entre les bases comptables et les bases fiscales. Il s'agit notamment des différences temporaires constatées dans le rythme d'enregistrement des charges et produits.
- Les impôts différés actifs traduisent des charges qui seront fiscalement déductibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale.
- Les impôts différés passifs traduisent soit des anticipations de déductions fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui entraîneront un accroissement de l'assiette fiscale.

Les bases d'impôts et les impôts différés et latents évoluent comme suit :

En millions d'euros

	31/12/2004	Variation	31/12/2003	Variation	31/12/2002
1. Différences temporaires générant un actif d'impôt					
- Provisions non déductibles	(1 147)	(225)	(922)	288	(1 210)
- Instruments financiers	(1 285)	152	(1 437)	(1 071)	(366)
- Ecart de conversions	(6)	17	(23)	70	(93)
- Pertes fiscales non utilisées	(1 042)	(1 042)	-		
- Autres	(165)	(11)	(154)	(11)	(143)
Total actif d'impôt au taux normal	(3 645)	(1 110)	(2 535)	(723)	(1 812)
2. Différences temporaires générant un passif d'impôt					
- Charges à répartir	72	1	71	(3 129)	3 200
- Instruments financiers	1 100	(109)	1 209	639	570
- Ecart de conversion	16	(5)	21	(58)	79
Total passif d'impôt au taux normal	1 188	(112)	1 300	(2 549)	3 849
- Plus value en sursis d'imposition nettes de moins-values	92	92	-	-	-
Total passif d'impôt au taux réduit	92	92	-	-	-
TOTAL	(2 365)	(1 130)	(1 235)	(3 272)	2 037
Dette future d'impôt au taux de droit commun	(850)	(412)	(438)	(1 160)	722
Dette future d'impôt au taux réduit	14	14	-	-	-

18 VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros

	Valeur brute au 31/12/2003	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	279	238	9	508
Autres	110	7	2	115
SOUS-TOTAL	388	245	11	623
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE				
Terrains et agencements	435	13	48	400
Constructions	11 960	214	346	11 827
Tranches de production nucléaires	41 279	234	76	41 437
Matériel et outillage industriel hors réseau	10 177	278	306	10 150
Réseau du domaine propre	22 171	528	214	22 485
Autres immobilisations corporelles	2 072	171	193	2 050
SOUS-TOTAL	88 094	1 438	1 183	88 349
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE				
Terrains et agencements	51	0	0	51
Constructions	9 177	11	18	9 170
Matériel et outillage industriel hors réseau	1 694	69	74	1 689
Réseau du domaine concédé	46 520	2 155	197	48 478
Autres immobilisations corporelles	36	2	0	38
SOUS-TOTAL	57 477	2 238	290	59 425
IMMOBILISATIONS EN COURS				
Immobilisations corporelles	2 015	2 730	3 090	1 655
Immobilisations incorporelles	239	168	236	172
Pré-investissements	18	37	28	27
Avances et acomptes versés sur commandes	168	(41)	9	119
SOUS-TOTAL	2 440	2 895	3 362	1 972
TOTAL GENERAL	148 399	6 816	4 846	150 369

19 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros

	Montants cumulés au 31/12/2003	Augmentation	Diminution	Montants cumulés au 31/12/2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	153	75	9	220
Autres	44	4	2	47
SOUS-TOTAL	198	79	11	266
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE				
Constructions et agencements	6 618	301	234	6 686
Tranches de production nucléaires	25 169	783	126	25 827
Matériel et outillage industriel hors réseau	7 714	580	544	7 750
Réseau du domaine propre	9 391	625	140	9 876
Autres immobilisations corporelles	1 632	139	188	1 584
SOUS-TOTAL	50 525	2 429	1 232	51 723
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE				
Constructions et agencements	5 100	139	18	5 221
Matériel et outillage industriel hors réseau	1 098	85	73	1 110
Réseau du domaine concédé	15 793	1 255	157	16 890
Autres immobilisations corporelles	31	1	0	32
SOUS-TOTAL	22 022	1 481	249	23 254
TOTAL GENERAL	72 745	3 990	1 491	75 243

20 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

20.1 Variations des immobilisations financières

En millions d'euros

	Valeur brute au 31/12/2003	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/12/2004
Participations (1)	17 851	142	8		17 985
Créances rattachées aux participations	13		2		11
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (2)	2 657	515	179		2 992
Autres titres immobilisés	127	32	3		157
Prêts (3)	233	237	341	(8)	121
Prêts aux filiales (4)	2 442	488	651	12	2 290
Dépôts et cautionnements autres	577	91	59	(12)	597
Total	23 900	1 504	1 243	(8)	24 153

	Valeur au 31/12/2003	Dotations	Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2004
Provisions sur participations et créances rattachées (5)	(4 325)	(766)	4		(5 086)
Provisions sur TIAP (6)	(318)	(3)	72		(249)
Provisions sur prêts et autres immobilisations (7)	(92)	(158)	14	(0)	(237)
Total	(4 735)	(927)	90	(0)	(5 573)

Valeur nette	19 164	18 580

- (1) La variation nette de ce poste correspond, pour l'essentiel, à la souscription par EDF à l'augmentation de capital de SOFILO pour 127 M€ et à l'augmentation de la participation dans le GIE EIFER pour 7 M€.
- (2) Ce poste regroupe pour 2 624 M€ les investissements financiers participant au financement des opérations de fin de cycle provisionnées au passif du bilan. De plus, il comprend un portefeuille d'actions constitué pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus. A fin décembre 2004 ce portefeuille de 367 M€ se compose en totalité d'actions VEOLIA.
- (3) La variation nette de ce poste est liée d'une part, à la titrisation des prêts accession à la propriété pour 233 M€ et, en sens inverse, l'augmentation des encours de ces prêts pour 223 M€, et d'autre part, au remboursement d'un prêt à ALSTOM pour 79 M€. Le solde du poste au 31 décembre 2004 comprend 20 M€ au titre de l'accession à la propriété et 49 M€ pour CILGERE Energie.
- (4) Les nouveaux prêts accordés en 2004 à EDF International s'élèvent à 431 M€. Les remboursements de prêts par les filiales concernent CENTRAL LOMAS DEL REAL pour 206 M€, VALLE HERMOSO pour 151 M€, UTE Paracambi pour 137 M€ et VERO GMBH pour 59 M€. Les mouvements sont également affectés des effets de change de l'exercice.
- (5) La variation de ce poste correspond principalement à l'augmentation de 698 M€ de la provision pour dépréciation des titres EDF International et de 16 M€ des titres CS RICHEMONT ainsi qu'à la constitution de provisions pour dépréciation des titres DALKIA et SOFILO pour respectivement 14 M€ et 32 M€.
- (6) La diminution de ce poste correspond aux reprises de provisions sur les autres TIAP et sur les titres VEOLIA pour respectivement 50 M€ et 22 M€.
- (7) La dotation de l'exercice porte principalement sur un prêt à LIGHT à hauteur de 148 M€.

En millions d'euros

	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Valeur du portefeuille de TIAP	2 657	2 339	2 423	2 992	2 744	2 980

Concernant EDF, le portefeuille de TIAP est composé notamment d'actifs dédiés (cf. note 2.8.2) qui sont :

- pour partie constitués de placements actuellement détenus et gérés directement par EDF. Il s'agit d'une part d'un placement d'EDF dans Arcelor et d'autre part des titres de taux (obligations ou TCN).
- pour une autre partie constitués d'OPCVM spécialisés sur la plupart des grands marchés internationaux gérés par des sociétés de gestion françaises ou étrangères indépendantes sélectionnées sur dossier ou après appel à la concurrence. Elle couvre différents segments des marchés obligataires ou d'actions sur lesquels EDF souhaite avoir la plus large diversification possible : actions Europe, Etats-Unis, Japon, obligations Monde. La performance de chaque fonds est appréciée par rapport à un indicateur de marché de référence différent selon les places boursières choisies.

Ces actifs, gérés dans une optique de long terme, sont composés de placements diversifiés obligataires, monétaires et actions, conformément à une allocation stratégique fixée par le Conseil d'administration de l'entreprise, révisable périodiquement, sous le contrôle du Comité d'audit.

La décomposition des FCP dédiés est la suivante :

En millions d'euros

	au 31/12/2004		au 31/12/2003	
	Valeur nette comptable	Valeur liquidative	Valeur nette comptable	Valeur liquidative
Actions Amérique du Nord				
MSDW AD Amérique	103	102	103	103
DRCM AD Amérique	51	51	51	52
Baring AD Amérique	75	75	64	64
AXAALLIANCE AD Amérique	121	121	108	108
JPMF AD Amérique	55	59	41	41
Actions Europe				
ML AD Europe	68	68	61	61
CDC AD Europe	72	72	66	66
GPW AD Europe	50	50	47	47
CAPITAL AD Europe	87	87	75	75
Actions Japon				
CG AD Japon	27	27	19	19
FLEMING AD Japon	33	33	25	25
CSAM AD Japon	24	24	20	20
Obligations Monde				
AGF PIMCO AD Global Bonds	77	80	76	76
NATION FONDS AD Global Bonds	64	64	61	61
CSAM AD Interbonds	64	66	62	62
Total des FCP dédiés	971	979	879	880
Autres placements financiers directs ou en OPCVM	1 406	1 582	1 114	1 199
Total général des actifs dédiés	2 377	2 561	1 993	2 079

En normes françaises, ces fonds sont évalués à leur valeur historique et, si nécessaire, dépréciés lorsque la valeur liquidative du fonds est inférieure à la valeur historique. Lorsque la valeur liquidative est supérieure à la valeur historique, aucune plus value latente n'est comptabilisée.

20.2 Filiales et participations détenues à plus de 50 %

En millions d'euros

RAISON SOCIALE	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions dépréciations 31/12/2004	% du capital détenu	Capitaux propres 2004 (1)(2)	Résultat de l'exercice 2004 (1)(2)	Dividendes reçus en 2004	Chiffre d'affaires 2004 (1)(2)
I. FILIALES							
* Sociétés Holdings							
- EDEV (2)	459	-	100,0	542	57	-	4
- EDF International (2)	13 309	4 813	100,0	nc	nc	-	nc
- EDF Capital Investissement	137	8	100,0	129	(3)	-	-
* Sociétés Immobilières							
- GGF	471	-	99,9	444	44	38	34
- SOFILO	627	32	100,0	576	32	39	69
* Sociétés industrielles et commerciales							
En France							
- Centrale Electrique Rhénane de GAMBSHEIM	3	-	50,0	-	-	-	-
- Centrale Sidérurgique de RICHEMEONT (CSR)	152	152	100,0	14	-	-	1
- EDENKIA	ns	-	50,0	-	3	-	-
- DALKIA Investissement	200	-	50,0	230	28	3	128
A l'étranger							
- EDF Trading (3)	221	-	100,0	522	232	50	411
- SEMOBIS	26	-	100,0	71	7	6	101
- Electricité d'EMOSSON SA	14	-	50,0	91	-	-	28
- Rheinkraftwerk Iffezheim (RKI)	3	-	50,0	-	-	-	-
- Forces Motrices du Chatelôt	1	-	50,0	-	-	-	-
* Sociétés et Etablissements financiers							
- Société Anonyme de Gestion et de Contrôle des Participations (SAPAR FINANCE)	15	-	100,0	17	2	4	1
- C3	190	-	100,0	189	1	-	-
* Autres (GIE)	14	13					
TOTAL I	15 843	5 018				140	

(1) comptes consolidés des holdings valorisés aux cours moyens pour les chiffres d'affaires et résultats et aux cours de fin de période pour les capitaux propres

(2) données provisoires

(3) le chiffre d'affaires correspond à la marge nette de trading

ns : non significatif (inférieur à 500 000 euros)

nc : non communiqué

20.3 Filiales et participations détenues à moins de 50 %

En millions d'euros

RAISON SOCIALE	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions dépréciations 31/12/2004	% du capital détenu	Capitaux propres 2004 (1)	Résultat de l'exercice 2004 (1)	Dividendes reçus en 2004
Report TOTAL I	15 843	5 018				140
II, PARTICIPATIONS						
II.1 Dont la quote-part détenue par EDF est inférieure à 50% et supérieure ou égale à 10%						
* Sociétés industrielles et commerciales						
En France						
- DALKIA International	425	0	24,1	607	45	1
- DALKIA Holding	897	14	34,0	699	84	20
A l'étranger						
- HIFRENSA	4	4	25,0	nc		0
- ITALENERGIA BIS (y compris bons de souscription) (2)	590	45	18,0	nc		0
TOTAL II.1	1 917	63				21
II.2 Dont la quote-part détenue par EDF est inférieure à 10% dont:						
- AREVA	123	0	2,5	nc		5
- EDISON (1)	99	0	2,3	nc		0
- Autres	4	0				2
TOTAL II.2	226	0				7
TOTAL II	2 142	63				28
TOTAL BRUT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	17 985	5 081				168
TOTAL NET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	12 904					

(1) comptes consolidés des holdings valorisés aux cours moyens pour les chiffres d'affaires et résultats et aux cours de fin de période pour les capitaux propres

(2) données provisoires

(3) le chiffre d'affaires correspond à la marge nette de trading

ns : non significatif (inférieur à 500 000 euros)

nc : non communiqué

21 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros

Sociétés	Créances d'EDF (1)		Dettes d'EDF inscrites en compte courant	Solde Net Créance = + Dette = ()	Charges financières	Produits financiers
	Prêts et autres créances	Provisions dépréciations 31/12/2004				
EDF International	1 268			1 268	(32)	36
C3	491			491		13
UTE	107			107		12
Light	148	148		-		11
SOCODEI	78			78		
SOPROLIF	72			72		7
SEMOBIS			(100)	(100)		6
Convention de Trésorerie Groupe avec les filiales			(601)	(601)	8	

(1) Créances supérieures à 50 M€

22 STOCKS ET EN-COURS

En millions d'euros

	Matières et Combustibles Nucléaires	Autres combustibles	Autres matières et matériels	En cours de production de biens et de services	Total
Valeur brute au 31.12.2002	6 047	243	1 664	50	8 004
Provisions au 31.12.2002	(225)	-	(499)	(8)	(731)
Valeur nette au 31.12.2002	5 823	243	1 165	42	7 273
Valeur brute au 31.12.2003	5 500	206	1 594	47	7 347
Provisions au 31.12.2003	(235)	-	(511)	(7)	(753)
Valeur nette au 31.12.2003	5 264	206	1 084	40	6 595
Valeur brute au 31.12.2004	5 264	205	1 660	47	7 176
Provisions au 31.12.2004	(258)	-	(591)	(23)	(871)
Valeur nette au 31.12.2004	5 006	205	1 069	24	6 305

Matières et combustibles nucléaires :

La valeur comptable du stock de matières et de combustibles nucléaires est constituée de matières fissiles aux différents stades d'élaboration et du combustible en réacteur.

Autres matières et matériels :

Ce total inclut :

- la valeur comptable des pièces de rechange d'usure concernant principalement les centrales thermiques nucléaires, destinées à remplacer, selon un rythme prévisible, des éléments que l'usage normal de l'appareil détériore progressivement,
- la valeur des pièces de rechange de sécurité.

23 CREANCES

En millions d'euros

CREANCES	Montant brut au 31/12/2003	Montant brut au 31/12/2004	Degré d'exigibilité		
			Échéance à -1 an	Échéance de 2 à 5 ans	Échéance à + 5 ans
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE					
Créances rattachées à des participations	13	11	5		6
Prêts	233	121	41	53	28
Autres immobilisations financières	3 018	2 886	1 430	638	819
Sous-total	3 264	3 019	1 476	691	852
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT					
Créances d'exploitation					
-Créances clients et comptes rattachés					
Factures établies	2 163	2 273	2 273		
Factures à établir (1)	6 505	6 862	6 862		
Autres créances d'exploitation (2)	2 541	3 866	3 580	181	104
Instruments de trésorerie	58	49	49		
Charges constatées d'avance	555	497	201	71	225
Sous-total	11 822	13 547	12 966	252	330
Avances et acomptes versés sur commandes	404	250	250		
TOTAL	15 490	16 816	14 691	943	1 182

(1) Concerne principalement les créances relatives à l'énergie livrée relevée non facturée ainsi qu'à l'énergie livrée non relevée non facturée (6 682 M€ en 2004)

(2) Dont :

Créance sur Trésor Public au titre de l'impôt sur les sociétés		1 146
Autres créances sur Etat et collectivités publiques	1 097	1 497
Produits à recevoir de partenaires étrangers (centrales nucléaires en participation)	71	74
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)	492	431
Opérations réalisées avec les sociétés du groupe	247	267

24 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

En millions d'euros

	Montant net au 31/12/2003	Augmentation	Amortissements	Montant net au 31/12/2004	Dont à moins d'un an
Frais d'émission des emprunts	29	2	8	23	8
Charges à étaler	50	24	23	51	20
Total des charges à répartir	79	26	32	74	28

25 ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

Les écarts de conversion nets sont de 161 M€ (profit net latent de change).

Les écarts de conversion actif s'élèvent à 21 M€. Ils portent principalement sur des emprunts non swapés émis en CHF pour 9 M€ et des prêts à des filiales pour 6 M€. Les pertes latentes de change (éléments non couverts par des instruments de couverture) sont provisionnées à 100%, soit 15 M€ au 31 décembre 2004.

Les écarts de conversion passif (182 M€) résultent principalement des emprunts en USD et en GBP pour respectivement 48 M€ et 128 M€ après effets des swaps et des TCN émis en couverture des prêts aux filiales pour 5 M€.

Les gains et pertes potentiels de change sur les currency swaps de couverture d'emprunts sont enregistrés en écart de conversion pour respectivement 538 M€ et 22 M€ en contrepartie du poste « Instruments de trésorerie ».

26 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros

	Capital Dotations en capital	Réserves Primes de fusion	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement reçues	Provisions réglementées	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2002	8 129	5 369	1 976	(1 075)	158	363	14 921
Impact changements de méthodes			(1 360)			8 846	7 486
Résultat 2003		(1)		469	(11)	(395)	62
Affectation du résultat 2002			(1 075)	1 075			-
Distribution de dividendes (1)			(208)				(208)
Autres variations			(817)		28	(5)	(794)
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2003	8 129	5 368	(1 484)	469	175	8 808	21 465
Impact retraites net d'impôt			(2 863)				(2 863)
Résultat 2004		(2)		902	(4)	187	1 084
Affectation du résultat 2003			469	(469)			-
Distribution de dividendes (1)		(321)					(321)
Autres variations		(1 015)	1 015		25		25
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2004	8 129	4 030	(2 863)	902	197	8 995	19 390

En 2004, la variation de (2 075) M€ des capitaux propres est imputable à hauteur de :

- (2 863) M€ aux contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'ARRCO et à l'AGIRC et au montant provisionné au titre de la contribution de maintien de droits, nets d'impôts sur les sociétés,
- 1 084 M€ au résultat de l'exercice net des dotations et reprises aux provisions réglementées et des reprises de subventions reçues,
- (321) M€ à la distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice 2003,
- 25 M€ aux subventions reçues.

Conformément à la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières et au décret n° 2004-1224 du 17 novembre 2004, le capital social d'EDF, société anonyme, est de 8 129 000 000 euros, divisé en 1 625 800 000 actions de 5 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

Ainsi, le capital d'EDF, établissement public à caractère industriel et commercial, qui se composait d'un capital légal de 395 M€ et de dotations en capital de 7 734 M€, a été transformé en capital social de la société anonyme.

En 2003, les capitaux propres avaient augmenté de 6 544 M€ du fait principalement :

- des changements de méthode mis en œuvre en 2003 pour 7 486 M€ après déduction d'un impôt sur les sociétés de 973 M€,
- du résultat net des reprises de provisions réglementées et des subventions reçues pour 62 M€,
- de la distribution de dividendes sur le résultat 2002 pour 208 M€,
- de la charge à payer au titre de l'impôt sur les sociétés non acquitté lors du reclassement, en 1997, des droits du concédant sur le réseau RAG en dotations en capital, suite à la décision de la Commission Européenne du 16 décembre 2003, pour 889 M€,

- du changement du coût de référence retenu pour le calcul des provisions pour contrats de vente d'énergie déficitaires qui s'est traduit par une reprise de provision nette d'impôt de 72 M€,
- des subventions reçues pour 27 M€.

L'impact des changements de méthode s'était traduit, en 2003, par une diminution du report à nouveau de 1 360 M€ résultant de :

- l'effet négatif de l'annulation des intérêts intercalaires pour 3 134 M€,
- la reprise de la PMPH pour 1 442 M€,
- la modification du plan d'amortissement de certains gros composants (cf. note 2.2.2.2) pour 1 338 M€,
- l'effet négatif du changement du mode d'amortissement sur la provision pour contrats de vente d'énergie déficitaires pour 34 M€,
- l'impôt sur les sociétés dû à ce titre (973 M€).

L'impact du changement de méthode sur les provisions réglementées de 8 846 M€ résultait du passage de l'amortissement dégressif au dérogatoire au 1^{er} janvier 2003 sur :

- les installations de production et de réseaux pour 8 040 M€,
- les actifs de contrepartie pour 860 M€ dont 670 M€ pour l'actif de déconstruction REP et 190 M€ pour l'actif derniers cœurs,
- les gros composants pour (54 M€).

(1) L'article 79 de la loi de finances rectificative pour 2001 (loi n° 2001-1276 du 28 décembre 2001) a précisé la nature et les modalités de détermination du dividende que les établissements publics de l'Etat à caractère industriel, commercial ou financier peuvent être conduits à verser. Ce dividende, qui constitue le mode exclusif de rémunération de l'Etat, est prélevé sur le bénéfice distribuable (au sens de l'article L346 du code de commerce), constitué du bénéfice de l'exercice, après dotations aux amortissements et provisions, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves, et augmenté du report bénéficiaire. Pour ce qui concerne EDF, le mode de calcul du dividende avait été redéfini dans le cadre du contrat de Groupe signé avec l'Etat le 14 mars 2001. Ainsi, pour les trois années 2001-2003, la rémunération de l'Etat a représenté 37,5% du résultat net part du groupe et devait évoluer entre un minimum (1,5%) et un maximum (4,5%) calculés sur l'assiette des capitaux propres part du groupe.

27 COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Contrevaieur des remises gratuites et des participations reçues	16 679	16 296	15 748
Ecarts de réévaluation			
- Réévaluation de 1959	519	520	519
- Réévaluation de 1976	831	882	952
Fonds de caducité	1 811	1 737	3 294
Participations reçues sur immobilisations en-cours du domaine concédé	66	67	57
TOTAL	19 906	19 502	20 571

En 2003, l'inventaire des immobilisations corporelles s'était traduit par une diminution de 1 470 M€ des droits attachés aux concessions de distribution publique.

28 PROVISIONS POUR RISQUES

En millions d'euros

	31.12.2003	Dotations			Reprises		virements internes	31.12.2004
		Exploitation	Financières (1)	Exceptionnelles	Suite à utilisation	Provision sans objet		
Provisions pour pertes de change	16		9		(10)			15
Provisions pour risques sur participations	858		395		(0)			1 252
Provisions pour contrats déficitaires (1)	382	156	21		(186)			373
Autres provisions pour risques	92	69			(12)	(8)		141
PROVISIONS POUR RISQUES	1 347	226	425	-	(208)	(8)	-	1 782

(1) dont 21 M€ de charges financières de désactualisation

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir notamment :

28.1 LES RISQUES LIES AUX PARTICIPATIONS

En 2003, une provision pour risques de 855 M€ a été comptabilisée sur les engagements de rachat d'actions relatifs aux options d'achat et de vente qu'EDF a souscrits vis à vis des autres actionnaires d'Italenergia Bis (cf note 37).

Le 23 août 2004, la loi n°239 a été adoptée par le Parlement italien. Cette loi, sur le fondement de l'alinéa 29 de son unique article, donne aux autorités italiennes la possibilité de prendre des mesures discrétionnaires contre EDF en cas d'exercice des contrats d'options. Elle fait ainsi peser un risque sur la faculté pour EDF de retirer la pleine valeur des actifs, objet des contrats d'options. A raison de cette loi, EDF a initié, comme les contrats d'options le permettent, des procédures d'arbitrage sur l'ensemble des contrats d'options conclus avec ses partenaires dans IEB.EDF a entrepris des négociations avec différents acteurs industriels et financiers dans la perspective du dénouement des contrats d'options.

La provision de 855 M€ a été ainsi augmentée de 395 M€. Cette révision résulte de la valorisation à la juste valeur des engagements de rachat exerçables (voir infra). Dans ce contexte, aucun autre risque n'a été pris en compte.

28.2 LES PERTES FUTURES SUR CONTRATS DEFICITAIRES

Ce poste comprend :

- une provision pour perte sur contrats d'achat d'énergie à la SNET-SODELIF-SOPROLIF constituée pour la différence sur la durée du contrat entre le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix prévisionnel de l'électricité sur le marché européen. Au 31 décembre 2004, cette provision s'élève à 242 M€ et ne concerne plus que SODELIF et SOPROLIF. L'évaluation de cette provision est particulièrement sensible aux hypothèses retenues concernant notamment l'évolution du prix du marché de l'électricité, du prix du charbon et de la parité euro-dollar US.
- une provision pour perte sur contrats de vente d'énergie qui représente la différence entre le coût de production nucléaire et le prix de vente des quantités d'énergie à livrer sur la durée des contrats. Au 31 décembre 2004, cette provision s'élève à 131 M€.

28.3 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES

Ce poste comprend notamment une provision de 30 M€ pour faire face aux demandes d'indemnisation formulées par les agents, consécutivement à une exposition à l'amiante ainsi qu'une provision de 44 M€ relative à un risque de non paiement de crédit d'impôt, par l'administration fiscale néerlandaise, sur des ventes d'énergie verte.

28.4 PASSIFS EVENTUELS

La Commission de Bruxelles a engagé une procédure contre la France (saisine de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) le 4 juin 2003), considérant que l'Etat français n'a pas pris toutes les mesures appropriées pour prévenir, réduire et combattre la pollution par les centrales hydrauliques de Saint-Chamas et de Salon liée aux rejets d'eau douce et de limons provenant de la Durance et dérivés dans l'Etang de Berre (dispositions du protocole d'Athènes du 17 mai 1980). L'arrêt rendu par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) le 7 octobre 2004 a confirmé la position de la Commission.

EDF a étudié avec les ministères concernés les différentes solutions qui pourraient être retenues afin de réduire les effets des rejets d'eau douce et de limons. Dans le cadre d'une période d'expérimentation de quatre ans, des propositions visant notamment à réduire les variations de salinité par une régulation des rejets d'eau douce et une réduction des rejets de limons à 60 000 t/an ont été présentées à la Commission Européenne le 25 février 2005. Un refus de ces propositions par la Commission Européenne ou un échec à l'issue de la phase d'expérimentation pourrait avoir pour conséquence une diminution importante de la production des centrales hydrauliques. Compte tenu des éléments disponibles à ce jour, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Par ailleurs un autre contentieux est en cours pour voie de fait devant les juridictions nationales avec saisine de la CJCE pour l'interprétation des dispositions du protocole d'Athènes. Cette dernière a considéré (15 juillet 2004) que les dispositions du protocole étaient claires et précises et donc d'application directe. Une cour d'appel, après renvoi probable de la cour de cassation, se prononcera sur cette caractérisation de la voie de fait, avec des conséquences possibles, là encore sur l'outil de production.

29 PROVISIONS POUR FIN DE CYCLE NUCLEAIRE

En millions d'euros

	31.12.2003	Dotations			Reprises		virements internes	31.12.2004
		Exploitation	Financières (1)	Exceptionnelles	Suite à utilisation	Provision sans objet		
Provisions pour retraitement des combustibles nucléaires	10 188	529	505		(1 630)		(0)	9 593
Provisions pour évacuation et stockage	3 747	65	185		(105)		(27)	3 865
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	13 936	595	690	-	(1 735)	-	(27)	13 458

(1) charges financières liées à la désactualisation

29.1 RETRAITEMENT DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES

Cette provision couvre principalement les prestations suivantes:

- le transport de la centrale à La Hague, la réception, l'entreposage et le retraitement du combustible irradié, issu des différentes filières,
- l'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non recyclé,
- la reprise et le conditionnement des déchets anciens du site de La Hague,
- la participation à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations de retraitement de La Hague.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de 2004, se montent à 16 311 M€. Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 5%, ils ont été provisionnés en valeur actuelle 2004 pour un montant de 9 593 M€.

L'évaluation de ces prestations résulte d'une part de contrats conclus entre EDF et la COGEMA, et d'autre part, d'échéanciers de décaissement basés sur les quantités à évacuer et / ou à traiter au 31 décembre 2004.

Le contrat signé le 24 août 2004 entre EDF et COGEMA couvre la période 2001-2007 ; ses dispositions n'ont pas remis en cause celles qui avaient servi de base aux chiffrages à fin décembre 2003. Les quantités

prises en compte dans le calcul de la provision couvrent la durée totale du contrat et une partie du ou des contrats ultérieurs.

Au-delà de la période de référence du contrat, la provision est évaluée sur la base d'hypothèses prudentes établies par les experts de l'entreprise à partir des dispositions contractuelles existantes.

Par ailleurs, concernant le retraitement du combustible de Creys-Malville, la provision est fondée sur l'option d'un retraitement de l'ensemble du combustible appartenant à EDF dans des installations spécialement aménagées et qualifiées à cet effet, après un entreposage de longue durée sur le site.

Dans le prolongement du contrat du 24 août 2004, les négociations actuellement en cours entre EDF et la COGEMA portent sur les points suivants :

- les conditions juridiques et financières d'un transfert à COGEMA des obligations contractuelles actuelles d'EDF relatives à sa contribution financière au démantèlement des installations de La Hague et aux opérations de reprise et de conditionnement (RCD) des déchets anciens,
- les conditions techniques et économiques d'un futur accord pour le retraitement des combustibles irradiés au-delà de 2007.

Les négociations ont continué à progresser sans toutefois que les parties soient parvenues à finaliser un accord global au 31 décembre 2004.

En conséquence :

- l'assiette et la quote-part d'EDF pour le démantèlement des installations de La Hague, de même que l'échéancier des dépenses prévisionnelles et les taux d'inflation et d'actualisation sont fondés sur des données ayant fait l'objet d'un accord entre EDF et COGEMA fin septembre 2003,
- les données relatives aux opérations de reprise et de conditionnement des déchets (RCD) sont évaluées sur la base d'éléments partagés avec COGEMA.

En revanche, les conditions d'une éventuelle libération des obligations d'EDF au titre des opérations de reprise et de conditionnement des déchets et du démantèlement de l'usine de La Hague n'ont pas été finalisées à ce stade avec COGEMA. Ce point fait l'objet d'hypothèses prudentes établies par les experts de l'entreprise sur la base de l'état d'avancement des discussions en cours.

Enfin, EDF, COGEMA et le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) ont conclu courant décembre 2004 un accord par lequel le CEA reprend la maîtrise d'ouvrage et le financement des opérations de mise à l'arrêt définitif, de démantèlement des installations ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets de l'usine de retraitement UP1 de Marcoule. En contrepartie, EDF verse au CEA une contribution financière libératoire couvrant l'intégralité de sa quote-part au coût des opérations restant à réaliser, EDF demeurant propriétaire de ses déchets ultimes et supportant leur coût de transport et de stockage.

A la suite de cet accord, à fin décembre 2004, la contribution financière libératoire a été enregistrée en totalité en compte de résultat (1 141 M€) et la provision constituée à ce titre par EDF a été reprise (951 M€).

Un premier versement de 100 millions d'euros a été effectué en décembre 2004, le solde à verser faisant l'objet de deux versements d'un même montant début janvier 2005 et début janvier 2006 revalorisés selon l'inflation et rémunérés.

29.2 EVACUATION ET STOCKAGE DES DECHETS RADIOACTIFS

Cette provision concerne les dépenses relatives :

- à la surveillance du Centre de stockage de la Manche, ainsi que la couverture et la surveillance du Centre de l'Aube, qui reçoivent les déchets de faible activité à vie courte issus de la maintenance des centrales et de la déconstruction,
- à l'évacuation et au stockage en sub-surface des déchets de faible activité à vie longue, ainsi que les études associées,
- à la gestion à long terme des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL relevant de la loi du 30 décembre 1991),
- au transport et au stockage des déchets des installations de Marcoule.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de 2004, se montent à 7 783 M€. Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 5%, ils ont été provisionnés en valeur actuelle 2004 pour un montant de 3 865 M€.

La gestion des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) constitue la part la plus importante de la provision pour évacuation et stockage. Pour évaluer les charges futures relatives à la gestion à long terme des déchets HA-MAVL, EDF a retenu l'hypothèse de la mise en œuvre d'un stockage géologique en 2020, ce qui apparaît comme pertinent au regard des enseignements des recherches réalisées dans le cadre de la loi Bataille de 1991. Cette solution est également cohérente avec la voie retenue par les pays les plus avancés dans la mise en œuvre d'une solution de gestion à long terme des déchets de haute activité à vie longue (Etats-Unis, Finlande ...). Cette voie sera soumise à l'approbation du débat parlementaire prévu en 2006, conformément aux dispositions de la loi Bataille de 1991.

L'évaluation de la provision repose aujourd'hui sur l'hypothèse d'un stockage géologique en milieu argileux des déchets de haute et moyenne activité à vie longue issus du retraitement des combustibles usés d'EDF. L'échéancier des dépenses prévisionnelles est constitué sur la base de l'évaluation du coût d'un stockage industriel établie et communiquée par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) en 1996. Les quantités prises en compte incluent les déchets existants et ceux qui seront produits à l'issue du traitement de l'ensemble des tonnes irradiées au 31 décembre 2004. L'évaluation ANDRA de 1996 est en cours d'actualisation. Notamment, un groupe de travail réunissant d'une part les administrations concernées et d'autre part, les producteurs (EDF, AREVA, CEA) a été constitué début 2004 par la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières (DGEMP) pour élaborer un référentiel permettant d'identifier et d'explicitier les hypothèses et bases techniques nécessaires pour le travail de chiffrage des coûts de référence pour un stockage géologique profond.

Les travaux de ce groupe de travail devraient s'achever courant 2005. Selon les experts de l'entreprise, l'état d'avancement actuel ne remet pas en question le montant de la provision constituée par EDF.

30 PROVISIONS POUR DECONSTRUCTION ET DERNIERS CŒURS

En millions d'euros

	31.12.2003	Dotations			Reprises		virements internes	31.12.2004
		Exploitation	Financières (1)	Exceptionnelles	Suite à utilisation	Provision sans objet (2)		
Provisions pour déconstruction des centrales	9 439	45	476		(141)	(2)	39	9 856
Provisions derniers cœurs	1 602		80			(65)		1 617
Total	11 041	45	555	-	(141)	(67)	39	11 473

(1) charges financières liées à la désactualisation

(2) reprises sans objet principalement liées aux changements d'estimation

30.1 Provisions pour déconstruction des centrales

Cette rubrique concerne la déconstruction :

- des centrales nucléaires filière REP en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filière UNGG et autres filières y compris la centrale de Creys-Malville),
- des centrales thermiques à flamme.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de 2004, se montent à 20 923 M€. Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 5%, ils ont été provisionnés en valeur actuelle 2004 pour un montant de 9 856 M€.

30.1.1 Déconstruction des centrales nucléaires

- Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1300 MW et N4), une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, confirmant les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Cette dernière évaluation a elle-même été confirmée par de nouvelles études opérées en

1999, ciblées sur un site déterminé. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites soient remis en état et que les terrains puissent être réutilisés.

L'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de l'entreprise prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements.

Un actif est créé en contrepartie de la provision aux conditions précisées à la note 2.6 des principes et méthodes comptables.

En application du principe de non compensation des actifs et des passifs pour l'estimation des provisions pour risques et charges, un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de CATTENOM et de CHOOZ B 1 et 2.

- Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement, la provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une inter-comparaison réalisée par l'entreprise. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.
- Les coûts de déconstruction des centrales de Phénix et de Brennilis sont également provisionnés pour la part EDF et figurent sous cette rubrique.

30.1.2 Déconstruction des centrales thermiques à flamme

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme ont été appréhendées à la suite d'une étude effectuée en 1998, mise à jour en 2004 et fondée sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

30.2 Provision derniers cœurs

Cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à la date d'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du prix moyen des stocks de composantes constaté au 30 novembre 2004,
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore provisionnée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés suivant les principes des provisions relatives au retraitement ainsi qu'à l'évacuation et au stockage des déchets.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision aux conditions précisées à la note 2.6 des principes et méthodes comptables.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de 2004, se montent à 3 509 M€. Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation de 2% et un taux d'actualisation de 5%, ils ont été provisionnés en valeur actuelle 2004 pour un montant de 1 617 M€.

* * *

Facteurs de sensibilité des provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire et des provisions pour déconstruction et pour dépréciation du dernier cœur

Compte-tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues de l'ensemble des provisions visées dans les notes 29 et 30, notamment en termes de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation long terme, et d'échéanciers de décaissements, une ré-estimation est effectuée à chaque arrêté des comptes afin de réduire l'écart entre les coûts qui seront finalement supportés par l'entreprise et les montants provisionnés. Ces ré-estimations pourraient conduire à des révisions des montants provisionnés.

Au 31 décembre 2004, aucune révision significative d'hypothèses n'est intervenue.

Sécurisation du financement des obligations de long terme

Pour sécuriser le financement des obligations de long terme, dans le cadre de l'ouverture progressive des marchés de l'électricité, EDF met en place progressivement un portefeuille d'actifs dédiés au nucléaire et plus précisément à la déconstruction des centrales actuellement en activité et au stockage sur longue période des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (cf. note 20). A fin 2004, ce portefeuille se montait à 2,6 milliards d'euros (en valeur brute).

31 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS EN CONCESSIONS

En millions d'euros

	31.12.2003	Dotations		Reprises		virements internes (1)	31.12.2004
		Exploitation	Exceptionnelles	Suite à utilisation	Provision sans objet		
Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions	13 503	1 015	(2)		(84)	(238)	14 195

(1) La totalité des 238 M€ a été affectée aux droits des concédants (comptes spécifiques des concessions)

32 PROVISIONS POUR AUTRES CHARGES

En millions d'euros

Provisions pour charges relatives	31.12.2003	Dotations			Reprises		virements internes (3)	31.12.2004
		Exploitation	Financières (a)	Exceptionnelles	Suite à utilisation	Provision sans objet		
- au FACE (1)	333					(24)		310
- au personnel (2) (3)	273	307	27		(177)		327	758
- aux réparations et à l'entretien (4)	100	17			(23)	(7)		86
- à l'énergie non relevée non facturée	86	2						88
- aux autres charges (5)	23	254			(8)	(1)	0	268
Provisions pour autres charges	816	580	27	-	(208)	(32)	327	1 510

(a) charges financières liées à la désactualisation

- (1) Provision dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) restant à réaliser au cours des exercices à venir.
- (2) Dont, à fin décembre 2004, 327 M€ au titre de la contribution de maintien de droits (AGIRC, ARRCO) enregistrée en report à nouveau, 277 M€ au titre des avantages à long terme du personnel et 78 M€ au titre de l'abondement au Plan Epargne Entreprise.
- (3) Retraites : provision de la contribution de maintien de droits (AGIRC, ARRCO) enregistrée en report à nouveau.
- (4) Dont 85 M€ au titre des révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flammes.
- (5) Dont 214 M€ au titre de provisions pour charge concernant des organismes sociaux.

33 DETTES

En millions d'euros

DETTES	Montant brut au 31/12/2003	Montant brut au 31/12/2004	Degré d'exigibilité		
			Échéance à -1 an	Échéance de 2 à 5 ans	Échéance à + 5 ans
DETTES FINANCIERES					
Emprunts obligataires	6 287	3 822	274	2 990	558
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	0	0	0	0
Autres emprunts et titrisation de créances futures (1)	9 000	8 038	444	2 441	5 153
Dettes financières diverses:					
- avances sur consommation	118	113	111	3	-
- autres dettes	1 163	1 305	883	48	374
Sous-total DETTES FINANCIERES	16 583	13 278	1 712	5 481	6 085
AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES CLIENTS	2 694	2 850	2 850	-	-
DETTES D'EXPLOITATION D'INVESTISSEMENTS ET DIVERS					
- Fournisseurs et comptes rattachés					
- Factures parvenues	1 203	1 467	1 467		
- Factures non parvenues	1 805	1 702	1 702		
- Dettes fiscales et sociales (2)	5 337	7 286	7 223	63	
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
- Factures parvenues	140	44	44		
- Factures non parvenues	112	142	142		
- Autres dettes:					
- clients créditeurs	52	57	57		
- autres comptes créditeurs (3)	2 325	3 838	3 214	625	
Sous-total DETTES D'EXPLOITATION D'INVESTISSEMENTS ET DIVERS	10 973	14 537	13 849	688	-
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	437	545	545	-	-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (4)	4 463	4 315	667	1 023	2 624
TOTAL	35 150	35 524	19 623	7 193	8 709

(1) Dont :

Emprunts Medium Term Notes	6 744	8 022
Titrisation de créances futures (cf note 35)	2 055	-

(2) Dont :

Impôt sur les sociétés et intérêts courus (décision de la Commission Européenne du 16 décembre 2003)	1 217	-
Dettes au titre de l'impôt sur les sociétés	610	-
Soultés CNAV - ARCCO - AGIRC	-	3 355

(3) Dont :

Opérations réalisées avec les sociétés du groupe	1 272	1 620
Dettes auprès du CEA relative aux opérations de démantèlement de l'usine UP1 de Marcoule		1 245
Charges à payer externalisation des retraites (cf note 38)	578	606

(4) Il s'agit, pour l'essentiel, de versements effectués par des partenaires étrangers au titre de fournitures d'énergie à livrer au cours d'exercices futurs. Ces avances sont rapportées au résultat lorsque les livraisons interviennent.

34 DETTES FINANCIERES

34.1 VARIATIONS DES DETTES FINANCIERES AVANT SWAPS

En millions d'euros

	Solde au 31/12/2003	Nouveaux Emprunts	Remboursements	Ajustements de change	Autres	Solde au 31/12/2004
Emprunts obligataires						
en euros	5 799		2 243			3 556
en devises	488		226	4		266
Sous-total 1	6 287	-	2 469	4	-	3 822
Emprunts auprès des établissements de crédit						
Crédits à court terme en devises (1)	15		15			-
Sous-total 2	15	-	15	-	-	0
Autres emprunts et titrisation de créances						
Billets de trésorerie en euros (1)	-					-
Papier commercial en devises (1)	179		191	12		0
Euro-Medium Term Notes (EMTN) en euros	4 491	1 008			(3)	5 496
Euro-Medium Term Notes (EMTN) en devises	2 253	413	24	(116)		2 526
Emprunts contractuels à caractère financier (1)	2 077		2 061			16
Sous-total 3	9 000	1 421	2 276	(103)	(3)	8 038
TOTAL EMPRUNTS 1+2+3	15 302	1 421	4 760	(100)	(3)	11 860
AVANCES SUR CONSOMMATION						
	118		5			113
Avances diverses (3)	568				(22)	546
Comptes bancaires créditeurs	62				320	382
Débits bancaires différés	262				(86)	175
Intérêts à payer en euros	259				(60)	199
Intérêts à payer en devises	12				(10)	2
TOTAL AUTRES DETTES FINANCIERES						
DIVERSES	1 163	-	-	-	142	1 305
TOTAL DETTES FINANCIERES	16 583	1 421	4 765	(100)	139	13 278

(1) Les remboursements sont nets des émissions de l'exercice

34.2 VENTILATION DES EMPRUNTS PAR DEVISES AVANT ET APRES SWAPS

En millions d'euros

	Structure de la dette au bilan				Incidence des swaps		Structure de la dette au bilan après swaps			
	En devises	En euros	% de la dette en devises	% de la dette	En devises	En euros	En devises	En euros	% de la dette en devise	% de la dette
I- Dette en Euros		9 068	100	76		2 792		11 860	100	96
II- Dette en autres devises										
CHF	400	259	9	2	75	49	475	308	60	2
GBP	754	1 070	38	9	(607)	(861)	147	209	40	2
JPY	22 300	160	6	1	(22 300)	(160)	-	-	-	-
USD	1 560	1 145	41	10	(1 560)	(1 145)	-	-	-	-
AUD	275	158	6	1	(275)	(158)	-	-	-	-
Total II		2 792	100	24		(2 275)		516	100	4
TOTAL I+II		11 860		100		516		12 377		100

34.3 VENTILATION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX D'INTERET AVANT ET APRES SWAPS

En millions d'euros

	Structure de la dette au bilan			Incidence des swaps	Structure de la dette au bilan après swaps		
	Montants	% 31/12/2004	% 31/12/2003	Montants	Montants	% 31/12/2004	% 31/12/2003
TAUX FIXE							
- Emprunts Long Terme et EMTN	11 085			(777)	10 308		
- Incidence des swaps de taux				(1 774)	(1 774)		
Sous-total taux fixe	11 085	93	95	(2 552)	8 533	69	56
- Emprunts Long Terme et EMTN	775			1 294	2 069		
- Incidence des swaps de taux				1 774	1 774		
Sous-total taux variable	775	7	5	3 068	3 843	31	44
TOTAL	11 860	100	100	516	12 377	100	100

35 TITRISATION

35.1 TITRISATION DE CREANCES FUTURES

Jusqu'à fin 2003, EDF cédait au premier semestre de l'exercice à un Fonds Commun de Créances (FCC) des créances futures sur des clients au titre de leurs contrats de fourniture d'énergie. Ces créances correspondaient en fin d'exercice à de l'énergie livrée et enregistrée en chiffre d'affaires. La contrepartie de la trésorerie reçue lors de la cession figurait en dettes d'exploitation pour un montant de 2 284 M€ au 31 décembre 2002. Au 31 décembre 2003, elle était inscrite en autres emprunts pour un montant de 2 055 M€. Cette titrisation de créances a pris fin en 2004.

35.2 TITRISATION DE CREANCES IMMOBILISEES

Comme en 1999, 2001 et 2003, EDF a réalisé en 2004 une opération de titrisation de créances immobilières. Le prix de cession, qui a porté sur un encours de 233 M€, s'élève à 201 M€, soit une charge nette de 32 M€ inscrite en résultat exceptionnel.

36 INSTRUMENTS FINANCIERS

EDF utilise des instruments financiers dont l'objectif est de limiter l'impact du risque de change sur les fonds propres et sur le résultat ainsi que pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

En millions d'euros

	31 décembre 2004		31 décembre 2003	
	A recevoir Notionnel	A livrer Notionnel	A recevoir Notionnel	A livrer Notionnel
1-Opérations sur les taux d'intérêt				
En euros				
Ventes de contrats EUREX		555		569
Achats d'options sur contrats EUREX		340		
Achats de contrats CAP	1 750		2 750	
Ventes de contrats CAP		100		100
En devises				
Achats de contrats FLOOR HUF	173		162	
Ventes de contrats FLOOR HUF		173		162
Achats de contrats CAP HUF	173		162	
Ventes de contrats CAP HUF		173		162
Swaps de taux court terme				
En euros	468	468		
En devises USD	37	37	-	-
Swaps de taux long terme				
En euros	3 174	3 174	4 727	4 727
En devises CHF	259	259	257	257
GBP	142	142	-	-
USD	220	220	237	237
Sous-total	6 396	5 641	8 295	6 214
2-Opérations sur le change				
Opérations à terme				
Contre-valeur en euros des devises engagées				
EUR	646	214	498	174
USD	98	509	88	436
GBP	87	87	-	2
CHF	20	20	61	61
PLN	-	-	32	32
Swaps de capitaux long terme				
Contre-valeur en euros des devises engagées				
EUR	4 153	6 945	4 324	5 464
JPY	160	-	37	
USD	1 439	294	1 536	317
GBP	3 963	3 101	2 787	3 331
CHF	68	117	144	96
HUF	221	221	208	208
PLN	22	22	19	19
AUD	158	-	74	-
Sous-total	11 034	11 529	9 808	10 140
3- Autres opérations				
Swaps Titrisation	1 823	1 823	1 927	1 927
Sous-total	1 823	1 823	1 927	1 927
Total des engagements hors bilan financiers	19 253	18 993	20 030	18 281

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus correspondent aux capitaux notionnels valorisés, en tant que de besoin, sur la base des cours des devises au 31 décembre.

Les opérations financières à terme sont réalisées sur des marchés de gré à gré ou sur des marchés organisés :

Opérations de change à terme : gré à gré.

Contrats Future : uniquement sur marchés organisés

BUND : Eurex Frankfort, BOBL, SCHATZ

EURIBOR : LIFFE Londres

TBONDS TNOTES : CBOT Chicago

EURODOLLAR : CME Chicago

Swaps de taux ou de capitaux : marché de gré à gré.

Contrats de CAP ou de FLOOR : marché de gré à gré.

36.1 INCIDENCE DES OPERATIONS DE GESTION FINANCIERE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

36.1.1 Opérations à terme

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Instruments de couverture dette long terme			
- Swaps long terme, caps et floors	130	85	256
Instruments de couverture de gestion de trésorerie			
- Instruments de taux	(25)	2	(13)
- Instruments de change	(2)	108	74
TOTAL	104	195	317

36.1.2 Placements

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Valeurs mobilières de placement	824	2	(135)
Placements monétaires	(145)	(50)	(11)
Titres immobilisés	144	108	93
TOTAL	823	60	(53)

36.2 INCIDENCE DES OPERATIONS DE GESTION FINANCIERE SUR LE BILAN

- La valeur des titres déposés en garantie des opérations à terme s'élève à 21 M€ au 31 décembre 2004.
- Les nominaux des swaps, comptabilisés en engagements, ne modifient pas les emprunts figurant au bilan. Après correction des swaps, les emprunts exprimés en devises faisant partie de la zone euro augmentent de 2 792 M€ et ceux en devises ne faisant pas partie de la zone euro diminuent de 2 275 M€. Au total, le volume des emprunts long terme est majoré de 516 M€ passant de 11 860 M€ à 12 377 M€. Les emprunts après swaps et les swaps non adossés dégagent un gain latent net de change de 172 M€.

36.3 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La juste valeur des instruments financiers dérivés hors bilan au 31 décembre 2004 calculée par l'entreprise figure ci-dessous :

(En millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur
Opérations de couverture du risque de taux		
- Options de taux sur marché organisé	(9)	(9)
- swaps de taux Long Terme	64	142
Opérations de couverture du risque de change		
- Opérations de change à terme	21	21
- Swaps de capitaux long terme (1)	(720)	(405)
Total	(644)	(251)

(1) De nombreux swaps de capitaux ont pour contrepartie la filiale EDF International vers laquelle les positions en devises ont été retournées puisque cette filiale porte les actifs en devises.

37 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de son activité EDF a été amené à prendre ou à recevoir divers engagements hors bilan dont les éléments constitutifs au 31 décembre 2004 sont les suivants :

37.1 Engagements hors bilan relatifs aux matières premières et aux fournitures d'énergie

Dans la plupart des cas, il s'agit d'engagements réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer ou d'acheter les quantités déterminées dans ces contrats.

EDF a passé avec un certain nombre d'électriciens européens un ensemble de contrats à long terme aux termes desquels elle s'est engagée à livrer de l'électricité.

Ces contrats sont de deux types :

- des contrats de co-financement de centrales nucléaires, portant selon les cas sur une centrale particulière ou un parc de production défini. Les entreprises ayant participé à ces financements ont un droit de tirage sur les centrales concernées au prorata de leur participation au financement initial.
- des contrats commerciaux de vente à long terme adossés le plus souvent sur le parc de production nucléaire.

De même EDF a passé avec un certain nombre des producteurs d'électricité des contrats d'achats à long terme, soit en participant au financement de centrales de production soit au travers de contrats commerciaux d'achat d'électricité.

Par ailleurs dans le cadre de la prise de participation dans ENBW en 2001, EDF s'est engagée à vendre sur le marché français 6 000 MW dans le cadre d'enchères. Cette vente de puissance a été atteinte dès la fin 2003. D'une durée de base de 5 ans, elle pourra être réexaminée avec les autorités européennes début 2006.

De plus, au terme l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques la production issue des centrales de co-génération, des unités de production d'énergie renouvelable – éolien et petite hydraulique ou valorisant les déchets organiques.

Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés via la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE).

EDF a également signé des contrats à long terme d'achats de combustibles et de gaz ainsi que des contrats de ventes fermes d'électricité à des clients finals.

Les engagements hors bilan autres que ceux relatifs aux matières premières et aux fournitures d'énergie sont détaillés ci-dessous :

En millions d'euros

	TOTAL	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES	11 119	6 283	3 680	1 155
1- Engagements liés à l'exploitation	5 393	2 513	2 141	739
Garanties de bonne exécution/bonne fin/soumission	233	56	173	3
Engagements sur contrats commerciaux	195	1	0	194
Engagements sur commandes d'exploitation ou d'immobilisation	3 109	1 999	1 066	43
Autres engagements liés à l'exploitation	1 857	457	901	499
2- Engagements liés au financement	1 989	34	1 539	416
3- Engagements liés aux investissements	3 736	3 736	0	0
ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS	10 889	2 235	7 434	1 220
1- Engagements liés à l'exploitation	3 794	2 235	1 251	308
2- Engagements liés au financement	7 095	0	6 183	912

37.2 Engagements hors bilan donnés

37.2.1 Engagements liés à l'exploitation

37.2.1.1 Garanties de bonne exécution/bonne fin/soumission

Il s'agit principalement de garanties données par EDF à des filiales : 55 M€ à MECO, 147 M€ à FIGLEC.

37.2.1.2 Engagements sur contrats commerciaux

Les engagements chiffrés concernent essentiellement des garanties de paiement sur contrats d'achats et de transports de gaz d' EDF Trading (195 M€).

37.2.1.3 Engagements sur commandes d'exploitation et d'immobilisations

Il s'agit d'engagements réciproques pris lors de la signature de commandes concernant les immobilisations ou l'exploitation ou les marchés en cours.

37.2.1.4 Autres engagements liés à l'exploitation

Concernent principalement des engagements relatifs aux opérations suivantes :

- dans le cadre de la mise en place de la couverture de l'exposition au risque dommages causés par la tempête à son réseau de distribution d'électricité en France, EDF a conclu un contrat avec CDC Ixis Capital Markets aux termes duquel chacune des parties s'engage de façon réciproque à indemniser l'autre de la responsabilité qu'elle pourrait encourir au titre de l'émission d'un CAT bond dans la limite d'un montant global maximal de 240 M€ pour chacune des parties. Par ailleurs, la prime fixe restant à courir au 31 décembre 2004 est valorisée à 96 M€.
- des contrats de locations simples.

37.2.2 Engagements liés au financement

Dont :

- engagement d'EDF de garantir un emprunt obligataire à coupon zéro au profit d'IEB Finance pour un montant de 1 113 M€ au 31 décembre 2004. EDF a par ailleurs reçu la contre-garantie des autres actionnaires d'IEB à hauteur de leur quote-part (cf. note 37.3.2 Engagements reçus liés au financement). Cette contre-garantie sera substituée par un nantissement des titres détenus par IEB dans Edison, donné par les autres actionnaires, lorsque ce nantissement sera possible et avant le dénouement des différentes options portant sur les actions IEB.
- engagements d'EDF avec des filiales : 109 M€ à C3, 93 M€ à ELCOGAS, 134 M€ à LIR, 64 M€ au titre du contrat LINGAO, 150 M€ à SAPAR Finances, 21 M€ à EDF Trading.

37.2.3 Engagements liés aux investissements

- EDF détient 18% du capital d'Italenergia Bis (IEB), société-mère d'Edison. Ces titres sont inscrits à l'actif du bilan pour une valeur brute de 590 M€ (y compris warrants).
Au cours de l'année 2002, EDF a souscrit divers engagements vis à vis des autres actionnaires d'IEB pour un montant de 3 736 M€ qui pourraient conduire à l'acquisition de tout ou partie de 82% du capital d'IEB ainsi qu'à l'acquisition des titres Edison souscrits par les banques italiennes (Intesa, IMI Investimenti et Capitalia) dans le cadre de l'augmentation de capital d'Edison décidée en décembre 2002.
EDF a ainsi consenti à FIAT une option (Put) donnant le droit à FIAT de vendre à EDF 24,6% des actions et warrants d'IEB au prix plancher de 1 147 M€. Cette option est exerçable entre le 1^{er} mars 2005 et le 30 avril 2005, avec la possibilité d'un exercice anticipé en cas d'exigibilité anticipée d'un financement souscrit par FIAT auprès d'un syndicat bancaire.
EDF a également consenti à FIAT une option (Put) sur 14% du capital d'IEB cédés aux banques italiennes (Intesa, IMI Investimenti et Capitalia). Ce put est conditionnel à l'exercice du put donnant droit à FIAT de vendre à EDF 24,6 % des actions et warrants d'IEB et à l'exercice par les banques sur FIAT de leur put sur 14% du capital d'IEB. Il est exerçable dans les mêmes conditions que le put portant sur les 24,6% (voir supra) avec un prix plancher de 653 M€. FIAT a également consenti à EDF une option (Call) donnant le droit à EDF d'acheter 14% des actions d'IEB dans l'hypothèse où FIAT a exercé son put sur les 24,6%.
Les banques italiennes (23,37% des actions IEB hors actions acquises de FIAT) possèdent une option de vendre (Put) à EDF leurs actions et warrants IEB ainsi que les titres Edison souscrits par ces dernières dans le cadre de l'augmentation de capital d'Edison décidée en décembre 2002; EDF dispose également d'une option d'achat (Call). Ces options sont exerçables entre février 2005 et mars 2005.
Carlo Tassara (20% des actions IEB) possède une option de vendre (Put) à EDF ses actions IEB, EDF ayant l'option de les acheter (Call). Ces deux options sont exerçables entre mars 2005 et avril 2005.
Le prix plancher global des options sus-décrites (banques italiennes et Carlo Tassara) s'élève à 1 936 M€. Aucune anticipation à l'initiative des contreparties ne peut intervenir en l'espèce.
Dans l'hypothèse où l'exercice des options de vente accordées par EDF aux différents actionnaires d'IEB conduirait à détenir le contrôle indirect d'Edison, EDF pourrait se trouver en situation de devoir effectuer une OPA sur les titres Edison. La concrétisation de cette obligation reste cependant conditionnée à la fois à la levée de la loi 301 rétablissant les droits de vote d'EDF, aujourd'hui limités à 2 %, et à l'absence d'exercice par FIAT, dans une certaine limite, de ses droits de préemption.

Compte tenu notamment de l'adoption par le Parlement italien le 23 août 2004 de la loi n° 239 ouvrant la voie à la mise en œuvre de mesures potentiellement préjudiciables à EDF en cas d'exercice des contrats d'option, EDF a décidé le 16 décembre 2004 d'initier, comme les contrats d'options le permettent, une procédure d'arbitrage sur l'ensemble des contrats d'option conclus avec ses partenaires dans IEB.
- Accord avec Veolia Environnement : Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. A défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

Par ailleurs, EDF et Veolia Environnement détiennent respectivement des options d'achat et de vente qui conduiraient, en cas d'exercice par l'une des parties, EDF à détenir 50 % du capital et des droits de vote de Dalkia. A défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

37.3 Engagements hors bilan reçus

37.3.1 Engagements liés à l'exploitation

Il s'agit essentiellement d'engagements réciproques (3 523 M€) dont 3 109 M€ sur les commandes d'exploitation et d'immobilisations et 240 M€ sur le contrat de la couverture de l'exposition au risque dommages causés par la tempête à son réseau de distribution d'électricité en France (cf. note 37.1.4).

37.3.2 Engagements liés au financement

Ils concernent principalement :

- le montant global des lignes de crédit (6 000 M€) dont dispose EDF auprès de différentes banques,
- la contre garantie donnée à EDF par les autres actionnaires d'IEB, à hauteur de leur quote-part (soit 912 M€ au 31 décembre 2004), relatif à l'emprunt obligataire garanti par EDF (cf. note 37.2.2).

38 RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Tableau d'ensemble des engagements et provisions au 31 décembre 2004

En millions d'euros

	Engagements	Dont montants provisionnés (1)	Actifs constitués
Retraites (2)	17 053	3 683	3 800
Autres avantages de fin de carrière et postérieurs à l'emploi			
- Avantage en nature énergie	1 133	-	
- Rentes Accidents du Travail et Maladies Professionnelles	663	-	
- Indemnités de fin de carrière	488	-	462
- Complément exceptionnel de retraite	338	-	
- Indemnités de secours immédiat	262	-	
- Indemnités de congés exceptionnels	176	-	
- Indemnités compensatrices de fin d'études	35	-	
- Aide bénévole amiante	16	-	
Total des autres avantages de fin de carrière et postérieurs à l'emploi	3 112	-	462
Autres avantages à long terme du personnel			
- Rentes d'invalidité	129	129	
- Médailles du travail	122	122	
- Rentes Accidents du Travail et Maladies Professionnelles	27	27	
Total des autres avantages à long terme	277	277	-
TOTAL	20 443	3 960	4 262

(1) sous forme de provisions ou de charges à payer au 31 décembre 2004.

(2) Valeur des fonds externalisés compte tenu de la prise en compte de la charge à payer de 2004 versée en janvier 2005.

Tous les engagements ont été évalués au 31 décembre 2004 sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5%.

38.1 RETRAITES

38.1.1 Les spécificités du régime spécial des entreprises des Industries Electriques et Gazières.

Le régime de retraite des agents statutaires de ces entreprises est un régime spécial, légal et obligatoire.

Les conditions de détermination des droits à retraite ainsi que celles du financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Les entreprises n'ont juridiquement pas la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Ce régime n'est pas un régime d'entreprise mais une composante de la législation sur les régimes obligatoires d'assurance vieillesse au sens de l'article L 711-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Il n'est en outre pas limité au seul secteur nationalisé (EDF et GDF) mais concerne également les entreprises non nationalisées.

38.1.2 Les obligations financières d'EDF jusqu'au 31 décembre 2004

Jusqu'à la date de mise en œuvre de la réforme du financement du régime de retraites, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2004, si les entreprises des Industries Electriques et Gazières n'ont pas d'obligation légale quant à la couverture directe des engagements de retraite, elles ont en revanche une obligation vis-à-vis du financement du régime dont elles assurent l'équilibre des charges annuelles par le versement d'une contribution. Celle-ci, qui comprend les charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite, mais aussi les autres charges de statut social, est déterminée par l'application d'un taux de charges à une assiette composée de la masse salariale hors primes. Ainsi, la contribution d'EDF à l'équilibre du régime des IEG en 2004 s'est élevée à 2 180 M€ (2 043 M€ en 2003). Elle tient compte des compensations avec les autres régimes légaux de retraite (135 M€) et des charges de gestion du régime (27 M€).

A fin 2004, le nombre d'affiliés au régime pour EDF est de 109 463 actifs.

En l'absence de réforme, sur la base de ces obligations, les engagements d'EDF au seul titre des retraites auraient été de 70 395 M€ au 31 décembre 2004.

En 1999, EDF a engagé un processus d'externalisation en vue de couvrir une fraction de ses charges futures de retraites par des systèmes d'assurance. A ce titre, un montant total de 3 281 M€ a été versé entre 1999 et 2004 dont 578 M€ au titre de 2003 versés en 2004. Pour 2004, une charge de 606 M€ a été comptabilisée et le versement correspondant a été effectué en janvier 2005 aux sociétés d'assurance.

Ce processus s'inscrivait dans le cadre du contrat d'entreprise signé entre EDF et l'Etat en 1997 et a été repris dans le Contrat de Groupe du 14 mars 2001. La valeur des fonds à fin 2004 est de 3 194 M€ avant le versement de 606 M€ effectué en janvier 2005 au titre de 2004.

38.1.3 Les obligations financières d'EDF à compter du 1er janvier 2005

En application de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1^{er} janvier 2005, les obligations financières d'EDF sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ;
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à la CNAV, à l'AGIRC et à l'ARRCO et non financée par la CTA ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles ;

- collecter et reverser à la CNIEG les contributions tarifaires d'acheminement.

38.1.4 Les engagements consécutifs à la réforme du financement du régime

Au 1er janvier 2004, les engagements pour retraite sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 5%, taux appliqué par le groupe. Le montant total de l'engagement s'élève à 60 677 €.

Compte tenu du changement de taux d'actualisation intervenu en fin d'exercice (passage de 5% à 4,5%) et de la réforme du financement du régime des retraites, l'engagement à la clôture se monte alors à 13 370 M€, dont 1 158 M€ imputables principalement aux écarts actuariels liés à la variation du taux d'actualisation.

Au 31 décembre 2004, les engagements totaux d'EDF consécutivement à la réforme du financement du régime sont de :

	En millions d'euros
Engagements de retraites	13 370
Charges comptabilisées au 31 décembre 2004	
<i>Contributions exceptionnelles, forfaitaires et libératoires dues à</i>	
- la CNAV	2 724
- l'ARRCO	399
- l'AGIRC	233
<i>Montant plafond au titre de la contribution de maintien de droits</i>	327
TOTAL	17 053

De plus, les entreprises de la branche contribuent au financement des frais de gestion de la CNIEG. A ce titre, l'engagement d'EDF au 31 décembre 2004 est évalué à 595 M€.

38.2 AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages, que l'on peut décomposer en avantages de fin de carrière et postérieurs à l'emploi, et en avantages à long terme, sont donnés aux inactifs et aux actifs :

Autres avantages de fin de carrière et postérieurs à l'emploi :

- l'avantage en nature énergie,
- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles au titre des inactifs,
- les indemnités de fin de carrière,
- le complément exceptionnel de retraite,
- les indemnités de secours immédiat,
- les congés exceptionnels de fin de carrière,
- les indemnités compensatrices de frais d'études,
- l'aide bénévole amiante,
- la couverture maladie.

Autres avantages à long terme :

- les rentes d'invalidité,
- les médailles du travail,
- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles au titre des actifs.

Tous les engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,5%.

38.2.1 Les avantages postérieurs à l'emploi

Au 1er janvier 2004, les engagements sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 5%. Le montant total de ces engagements s'élève à 2 750 M€.

Compte tenu du changement de taux d'actualisation intervenu en fin d'exercice (passage de 5% à 4,5%), des coûts des services rendus, des prestations servies et du coût financier, ces engagements à la clôture se montent à 3 112 M€, dont 210 M€ imputables principalement aux écarts actuariels liés à la variation du taux d'actualisation.

38.2.1.1 L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Pour la phase de retraite, il constitue un avantage postérieur à l'emploi à prestations définies qui est à constater au fur et à mesure des services rendus par le personnel.

L'engagement d'EDF relatif à la fourniture d'électricité aux agents d'EDF et de Gaz de France correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents d'EDF et de Gaz de France pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire.

A cet élément s'ajoute le prix de l'accord d'échange d'énergie avec Gaz de France ; selon les termes des accords financiers signés avec Gaz de France en 1951, en contrepartie du gaz mis à disposition des agents EDF par Gaz de France à un tarif préférentiel, EDF fournit de l'électricité aux agents de Gaz de France à un tarif préférentiel moyennant une soulte. L'engagement relatif à l'accord d'échange d'énergie correspond à la valeur actuelle probable des éléments de soulte imputables aux agents EDF pendant la phase de retraite.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

38.2.1.2 Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Ces prestations relèvent du Livre IV du Code de la Sécurité Sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un Accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle. Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 1er janvier 2004, les engagements sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 5%. Le montant total de l'engagement s'élève à 584 M€.

Compte tenu du changement de taux d'actualisation intervenu en fin d'exercice (passage de 5% à 4,5%) et des coûts des services rendus et des prestations servies, l'engagement à la clôture se monte à 663 M€.

38.2.1.3 Les indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ en inactivité (ou indemnités de fin de carrière) sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des «unités de crédits projetées».

38.2.1.4 Complément exceptionnel de retraite

Le complément exceptionnel de retraite est une allocation complémentaire versée annuellement aux retraités et à leurs ayants droit. Régi par un accord spécifique signé par certaines entreprises de la Branche, il n'est donc pas dicté par le statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières, mais résulte de décisions des Présidents d'EDF et de Gaz de France, reconduites depuis 1987 et publiées tous les 3 ans.

38.2.1.5 Les indemnités de secours immédiat

L'indemnité de secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité (Article 26 -§ 5 du Statut National). Elle est versée aux ayants droit prioritaires des agents décédés (indemnité statutaire correspondant à 2 mois de pension) ou à un tiers ayant assumé les frais d'obsèques (indemnité bénévole correspondant aux frais d'obsèques).

L'engagement est évalué à partir des actifs et des inactifs concernés par l'engagement retraite et les hypothèses utilisées pour l'estimer sont identiques à celles utilisées pour le régime de retraite.

38.2.1.6 Indemnités de congés exceptionnels

Tous les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate, âgés d'au moins 55 ans à la date de leur départ en inactivité, bénéficient, au cours des douze derniers mois de leur activité, d'un total de 18 jours de congés exceptionnels.

L'engagement est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, basée sur les mêmes hypothèses que celles utilisées pour la valorisation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière.

38.2.1.7 Les indemnités compensatrices de frais d'études

L'indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes (I.C.F.E) est un avantage familial extra-statutaire. Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants droit dont les enfants poursuivent leurs études. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

38.2.1.8 L'aide bénévole amiante

Afin d'améliorer la réparation du préjudice subi par les salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, une aide bénévole à caractère indemnitaire est versée par EDF à l'agent ou à ses ayants droits lorsqu'il est décédé des suites de sa maladie. Cette aide représente un montant équivalent à 20% du montant de la rente pour les ouvriers-droit et les ayants droits bénéficiant d'une rente. Pour ceux qui bénéficient d'une indemnisation par le régime spécial, l'aide représente 20% de ce capital et est payée en une seule fois.

38.2.1.9 La couverture maladie

L'appartenance de l'entreprise à la branche des Industries Electriques et Gazières induit de fait son adhésion au régime spécial de sécurité sociale de la branche.

Dans ce cadre, la couverture maladie des actifs et des retraités est assurée à titre obligatoire par ce régime qui offre :

- les prestations de base du régime général de sécurité sociale,
- des prestations complémentaires.

Le fonctionnement de ce régime – en particulier les règles régissant la cotisation des membres agents actifs et inactifs et employeurs, et sa gestion – est régi par le statut en vigueur au sein des IEG.

Ainsi, jusqu'en début 2005, les entreprises de la branche contribuaient au financement du régime à parité avec les assurés, tant pour le personnel actif que pour les retraités, les taux de cotisations étant fixés par décrets.

Suite à des négociations menées sur le deuxième semestre 2004, des dispositions réglementaires ont été prises en février 2005 pour adapter le financement du régime, conformément au dispositif abordé lors des négociations. Ces dispositions conduisent à :

- la création de deux sections comptables (actifs / retraités), équilibrées de manière séparée, avec maintien de la solidarité des salariés actifs envers les retraités, grâce à une cotisation spécifique, acquittée par les seuls salariés et dont le taux est figé,
- la suppression de toute participation des entreprises au financement de la section des retraités ; les employeurs financent désormais 65 % des cotisations des actifs.

Ces dispositions ont été entérinées par le décret n° 2005-126 du 15 février 2005 portant modification de l'article 23 du statut national du personnel des IEG.

Au 31 décembre 2004, les caractéristiques du régime auraient nécessité un calcul des engagements sur la base des prestations servies. En l'absence de séparation comptable entre les deux sections relatives aux actifs et aux retraités, cet engagement ne peut être évalué.

Du fait de la réforme du financement du régime, l'entreprise n'a plus d'engagement à ce titre à partir de 2005.

38.2.2 Les autres avantages à long terme

38.2.2.1 Les rentes d'invalidité

- Incapacité temporaire

Sur décision du médecin conseil, les agents statutaires dont l'arrêt de travail est supérieur à 1 an peuvent être admis en longue maladie. Dès lors, en l'absence d'amélioration de son état de santé, l'agent perçoit un revenu correspondant à 100 % de son salaire pendant 3 ans et 50 % pendant 2 ans.

- Invalidité

A l'issue des 5 ans d'incapacité temporaire, l'agent dont l'état de santé ne permet pas une reprise de son activité professionnelle est mis en invalidité.

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée par la Commission Nationale d'Invalidité (art.4-§ de l'annexe 3 du Statut National). Ils perçoivent alors une pension d'invalidité correspondant à 50% de leur dernier salaire d'activité. L'état d'invalidité peut être prononcé à la suite d'une longue maladie d'une durée de 5 ans, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle dès lors que l'agent est reconnu inapte au travail. Cette prestation, versée jusqu'à l'âge de la retraite en cas d'absence d'amélioration de l'état de santé de l'agent, n'est pas réversible.

L'engagement de l'entreprise correspond à la valeur actuelle probable des prestations en cours de service.

Au 31 décembre 2004, les engagements au titre des rentes d'invalidité sont provisionnés à hauteur de 129 M€.

38.2.2.2 Les médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. La méthode retenue pour évaluer l'engagement est celle des « unités de crédits projetées ». Celui-ci correspond à la valeur actuelle probable de verser les indemnités lorsque l'agent a atteint les différents niveaux d'ancienneté.

Au 31 décembre 2004, les engagements au titre des médailles du travail sont évalués à 122 M€ et sont entièrement provisionnés.

38.2.2.3 Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

A l'instar des salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Ces prestations relèvent du Livre IV du Code de la Sécurité Sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un Accident du Travail, à un Accident de Trajet ou à une Maladie Professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2004, les engagements au titre des rentes Accidents du Travail et de Maladies Professionnelles relatifs aux agents actifs sont provisionnés à hauteur de 27 M€.

38.2.2.4 Provisions constituées en 2004

En application de la recommandation du CNC n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, EDF a décidé de provisionner les charges relatives aux rentes Accidents du Travail-Maladies professionnelles et aux rentes invalidité versées aux agents en activité de service. Les effets de cette décision qui s'est traduite également par la reprise de la provision pour longue maladie constituée au 31 décembre 2003, ont été enregistrés dans le compte de résultat, soit une charge nette de 118 M€ dont 100 M€ au 1^{er} janvier 2004.

39 EVENEMENTS POST CLOTURE

- Exercice des options de vente de titres IEB par les banques italiennes

Le 3 février 2005, les banques italiennes (23,37 % des actions IEB hors actions acquises de Fiat) ont notifié à EDF l'exercice de leur option de vente.

Selon EDF, la procédure d'arbitrage conduit à suspendre l'exécution des contrats, dans l'attente des décisions sur le fond des tribunaux arbitraux.

40 COMPTES DE RESULTATS 2004 DES ACTIVITES DISSOCIEES

En millions d'euros

	Production	Transport	Distribution	Autres Activités	Total des Activités	MAISON MERE
Production de biens (1)	17 342	1	1	-	17 344	16 784
Production de services (2)	2 852	4 169	12 144	42	19 206	13 426
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	20 194	4 170	12 144	42	36 550	30 210
Production stockée	236	-	(4)	-	232	232
Production immobilisée	78	128	698	-	904	904
Subventions d'exploitation	1 563	-	1	-	1 564	1 563
Reprises sur amortissements et provisions	2 574	19	176	-	2 769	2 769
Transferts de charges	237	4	58	15	314	130
Autres produits	152	195	16	0	363	186
I TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	25 034	4 517	13 090	56	42 697	35 995
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	11 680	1 789	7 098	57	20 624	14 276
Achats consommés de combustible production énergie	2 242	-	0	-	2 242	2 242
Achats d'énergie	3 342	370	776	-	4 488	3 940
Autres achats consommés de biens	1 056	118	533	-	1 707	1 707
Achats de services	5 039	1 301	5 789	57	12 187	6 387
Impôts, taxes et versements assimilés	1 605	429	532	0	2 566	2 566
Sur rémunérations	80	13	36	0	129	129
Liés à l'énergie	310	159	314	-	782	782
Autres	1 215	258	182	0	1 655	1 655
Charges de personnel	5 095	612	1 934	0	7 641	7 633
Salaires et traitements	2 889	347	1 056	-	4 291	4 291
Charges sociales	2 206	265	878	0	3 350	3 342
DOTATIONS D'EXPLOITATION	2 977	655	2 262	0	5 894	5 894
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 484	604	1 337	0	3 425	3 425
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	65	-	-	-	65	65
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	210	7	17	-	234	234
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 218	44	908	0	2 170	2 170
Autres charges	1 939	98	200	-	2 237	1 891
II TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	23 296	3 583	12 026	57	38 962	32 260
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 738	933	1 064	(1)	3 735	3 735
OPERATIONS EN COMMUN						
III Bénéfice attribué ou perte transférée	2	-	-	0	2	2
IV Perte supportée ou bénéfice transféré	12	-	-	-	12	12
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations	168	-	-	-	168	168
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	170	0	0	-	170	170
Autres intérêts et produits assimilés	183	9	42	0	234	175
Reprises sur provisions et transferts de charges	100	4	0	-	104	104
Différences positives de change	312	7	-	-	319	319
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	699	-	-	-	699	699
V TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 631	20	42	0	1 694	1 635
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 611	7	11	-	2 629	2 629
Intérêts et charges assimilés	443	334	28	-	804	746
Différences négatives de change	296	4	0	-	301	301
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	-	-	-	1	1
VI TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	3 351	345	39	-	3 735	3 676
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(1 719)	(325)	3	0	(2 041)	(2 041)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III + IV + V - VI)	8	608	1 067	(1)	1 683	1 683
Produits exceptionnels sur opérations en capital	423	12	5	-	440	440
Reprises sur provisions et transferts de charges	216	13	22	-	251	251
VII TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	639	24	27	-	691	691
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :	360	1	14	-	375	375
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :	250	84	56	-	390	390
VIII TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	609	85	70	-	765	765
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	30	(61)	(43)	-	(74)	(74)
IX IMPOTS SUR LES BENEFICES	137	201	369	0	706	706
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	27 306	4 561	13 160	56	45 083	38 322
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	27 405	4 215	12 505	57	44 181	37 420
BENEFICE OU PERTE	(99)	347	655	0	902	902
(1) Production de biens à l'exportation en 2004 :	2 194	-	-	-	2 194	2 194
(2) Production de services à l'exportation en 2004 :	140	-	0	-	140	140

Les écarts constatés entre le total des comptes dissociés et les comptes individuels sont liés à la mise en œuvre des protocoles entre les activités dissociées.

41 BILANS DES ACTIVITES DISSOCIEES (ACTIF) AU 31 DECEMBRE 2004

En millions d'euros

ACTIF	Production	Transport	Distribution	Autres activités	Total activités dissociées	Maison mère
	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200	97	59	-	356	356
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE						
Terrains	179	93	69	0	341	341
Constructions	3 777	865	559	0	5 201	5 201
Installations techniques, matériels et outillages industriels	17 545	9 546	3 528	0	30 618	30 618
Autres immobilisations corporelles	339	53	74	0	466	466
sous-total	21 840	10 557	4 229	0	36 626	36 626
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE						
Terrains	43	-	7	-	50	50
Constructions	3 718	-	230	-	3 949	3 949
Installations techniques, matériels et outillages industriels	297	-	31 870	-	32 166	32 166
Autres immobilisations corporelles	4	-	1	-	6	6
sous-total	4 063	-	32 109	-	36 171	36 171
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS						
Travaux en cours	678	373	646	-	1 696	1 682
Avances et acomptes versés	109	8	2	-	119	119
sous-total	787	381	648	-	1 815	1 801
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS						
Travaux informatiques	65	62	45	-	172	172
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées	12 908	2	-	-	12 909	12 909
Titres immobilisés	2 900	-	-	-	2 900	2 900
Prêts et autres immobilisations financières	9 653	8	11	-	9 672	2 771
sous-total	25 461	10	11	-	25 481	18 580
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE	52 415	11 106	37 100	0	100 622	93 707
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières	5 211	-	0	-	5 211	5 211
Autres approvisionnements	954	81	34	-	1 069	1 069
En cours de production et autres stocks	14	-	11	-	24	24
sous-total Stocks	6 179	81	44	-	6 305	6 305
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	214	2	0	-	216	250
CREANCES D'EXPLOITATION						
Créances clients et comptes rattachés	6 439	764	2 993	0	10 196	8 861
Autres créances d'exploitation	4 219	80	1 235	3	5 538	3 847
sous-total Créances d'exploitation	10 658	845	4 228	3	15 734	12 708
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 291	-	-	-	3 291	3 291
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	49	-	-	-	49	49
DISPONIBILITES	477	191	2 123	3	2 794	468
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	486	7	4	-	497	497
sous-total Autres éléments actif circulant	4 303	198	2 128	3	6 632	4 306
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	21 354	1 126	6 400	6	28 886	23 569
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	23	-	95	-	118	74
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	49	-	1	-	50	50
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)	20	0	1	-	21	21
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	73 861	12 232	43 597	6	129 697	117 420

Les écarts constatés entre le total des comptes dissociés et les comptes individuels sont liés à la mise en œuvre des protocoles entre les activités dissociées.

42 BILANS DES ACTIVITES DISSOCIEES (PASSIF) AU 31 DECEMBRE 2004

En millions d'euros

PASSIF	Production	Transport	Distribution	Autres activités	Total activités dissociées	Maison mère
CAPITAL	4 617	2132	1 342	38	8 129	8 129
DOTATIONS EN CAPITAL	0	-	-	-	0	0
PRIME DE FUSION	25	-	-	-	25	25
ECARTS DE REEVALUATION						
Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	339	206	88	-	632	632
Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	22	9	6	-	37	37
RESERVES DIVERSES	1 149	244	1 948	(37)	3 305	3 305
RESERVES REGLEMENTEES - plus-values nettes à long terme	17	8	5	-	30	30
REPORT A NOUVEAU	(2 639)	(31)	(194)	-	(2 863)	(2 863)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(99)	347	655	0	902	902
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	15	196	31	-	241	197
PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	29	72	11	-	112	112
Amortissements dérogatoires	7 469	852	563	-	8 884	8 884
Sous-total Capitaux propres	10 945	4 034	4 455	1	19 435	19 390
CONTRE VALEUR DES BIENS EN NATURE MIS EN CONCESSIONS	1 459	-	16 584	-	18 044	18 029
FONDS DE CADUCITE	(7)	-	1 818	0	1 811	1 811
PARTICIPATIONS RECUES SUR IMMOBILISATIONS EN COURS DU DOMAINE CONCEDE	1	-	65	-	66	66
Sous-total Comptes spécifiques des concessions	1 453	-	18 468	0	19 920	19 906
TOTAL I - FONDS PROPRES	12 397	4 034	22 923	1	39 355	39 296
PROVISIONS POUR RISQUES	1 770	0	11	-	1 782	1 782
PROVISIONS POUR CHARGES						
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	28	-	14 168	-	14 195	14 195
Fin de cycle des combustibles nucléaires	13 458	-	-	-	13 458	13 458
Déconstruction et derniers cœurs	11 473	-	-	-	11 473	11 473
Autres charges	870	50	590	-	1 510	1 510
TOTAL II - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	27 598	50	14 769	-	42 418	42 418
DETTES FINANCIERES						
Emprunts obligataires	3 572	-	250	-	3 822	3 822
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	0	-	0	0
Autres emprunts	7 919	6 783	119	0	14 822	8 038
Sous-total Emprunts	11 492	6 783	369	-	18 643	11 860
Avances sur consommation reçues	58	-	55	-	113	113
Autres dettes	1 216	157	49	-	1 422	1 305
Sous- total Dettes financières	12 766	6 940	473	-	20 179	13 278
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	1 435	31	1 384	-	2 850	2 850
DETTES D'EXPLOITATION, D'INVESTISSEMENT ET DIVERS						
Fournisseurs et comptes rattachés	2 411	588	1 506	0	4 504	3 170
Dettes fiscales et sociales	6 390	273	2 162	4	8 830	7 286
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	178	4	4	-	186	186
Autres dettes	3 655	74	278	2	4 009	3 896
Sous-total Dettes d'exploitations, d'investissements et divers	12 635	939	3 949	6	17 529	14 537
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	2 647	224	-	-	2 871	545
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 201	14	99	-	4 315	4 315
TOTAL III - DETTES	33 684	8 148	5 905	6	47 742	35 524
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	182	0	-	-	182	182
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	73 861	12 232	43 597	6	129 697	117 420

Les écarts constatés entre le total des comptes dissociés et les comptes individuels sont liés à la mise en œuvre des protocoles entre les activités dissociées.

43 COMPTES DE RESULTATS DE L'ACTIVITE PRODUCTION

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Production de biens (1)	17 342	16 640	18 187
Production de services (2)	2 852	3 035	3 019
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	20 194	19 676	21 206
Production stockée	236	236	228
Production immobilisée	78	106	54
Subventions d'exploitation	1 563	1 452	1 301
Reprises sur amortissements et provisions	2 574	5 162	2 635
Transferts de charges	237	204	221
Autres produits	152	107	5 463
I TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	25 034	26 942	31 108
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	11 680	11 282	10 585
Achats consommés de combustible production énergie	2 242	2 370	2 387
Achats d'énergie	3 342	2 923	2 585
Autres achats consommés de biens	1 056	1 243	1 116
Achats de services	5 039	4 745	4 497
Impôts, taxes et versements assimilés	1 605	1 504	2 710
Sur rémunérations	80	64	61
Liés à l'énergie	310	237	1 422
Autres	1 215	1 203	1 227
Charges de personnel	5 095	4 952	4 922
Salaires et traitements	2 889	2 811	2 848
Charges sociales	2 206	2 141	2 075
DOTATIONS D'EXPLOITATION	2 977	5 428	8 885
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 484	1 497	5 653
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	65	2 892	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	210	132	237
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 218	907	2 994
Autres charges	1 939	867	918
II TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	23 298	24 033	28 020
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 738	2 909	3 088
OPERATIONS EN COMMUN			
III Bénéfice attribué ou perte transférée	2	1	1
IV Perte supportée ou bénéfice transféré	12	28	17
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	168	130	182
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	170	174	137
Autres intérêts et produits assimilés	183	189	311
Reprises sur provisions et transferts de charges	100	214	514
Différences positives de change	312	202	193
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	699	15	17
V TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 631	924	1 355
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 611	3 560	4 277
Intérêts et charges assimilées	443	768	554
Différences négatives de change	296	238	304
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	1	17
VI TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	3 351	4 567	5 152
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(1 719)	(3 643)	(3 797)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	8	(761)	(725)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	423	778	981
Reprises sur provisions et transferts de charges	216	695	79
VII TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	639	1 473	1 060
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :	360	564	750
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :	250	399	(15)
VIII TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	609	962	735
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	30	511	326
IX IMPOTS SUR LES BENEFICES	137	617	883
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	27 306	29 340	33 524
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	27 405	30 207	34 806
BENEFICE OU PERTE	(99)	(868)	(1 282)

(1) Production de biens à l'exportation en 2004 :
(2) Production de services à l'exportation en 2004 :

2 194
140

44 BILANS DE L'ACTIVITE PRODUCTION ACTIF

En millions d'euros

ACTIF		31 décembre 2004			31 décembre 2003	31 décembre 2002
		MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	292	91	200	82	69
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE					
	Terrains	195	16	179	211	227
	Constructions	9 323	5 546	3 777	3 990	3 299
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	49 812	32 267	17 545	18 134	14 537
	Autres immobilisations corporelles	1 356	1 017	339	309	386
	sous-total	60 686	38 846	21 840	22 645	18 449
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE					
	Terrains	43	0	43	44	43
	Constructions	8 428	4 709	3 718	3 830	3 910
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	991	695	297	309	321
	Autres immobilisations corporelles	25	21	4	4	6
	sous-total	9 488	5 425	4 063	4 186	4 279
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
	Travaux en cours	678	-	678	728	546
	Avances et acomptes versés	109	-	109	163	0
	sous-total	787	-	787	892	546
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					
	Travaux informatiques	65	-	65	162	104
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Participations et créances rattachées	17 994	5 086	12 908	13 538	16 674
	Titres immobilisés	3 149	249	2 900	2 466	1 154
	Prêts et autres immobilisations financières	9 889	236	9 653	3 128	2 993
	sous-total	31 033	5 572	25 461	19 132	20 821
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE		102 350	49 935	52 415	47 098	44 269
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS					
	Matières premières	5 469	258	5 211	5 471	6 066
	Autres approvisionnements	1 525	570	954	954	997
	En cours de production et autres stocks	36	23	14	26	27
	sous-total Stocks	7 030	851	6 179	6 451	7 089
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	214	0	214	400	337
	CREANCES D'EXPLOITATION					
	Créances clients et comptes rattachés	6 595	156	6 439	3 565	5 414
	Autres créances d'exploitation	4 228	9	4 219	2 733	4 421
	sous-total Créances d'exploitation	10 822	165	10 658	6 298	9 834
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 297	6	3 291	2 600	1 739
COMPTES DE REGULARISATION	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	49	-	49	58	9
	DISPONIBILITES	477	-	477	1 018	1 784
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	486	-	486	519	359
	sous-total Autres éléments actif circulant	4 309	6	4 303	4 194	3 891
	TOTAL II ACTIF CIRCULANT	22 376	1 022	21 354	17 343	21 151
	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	23	0	23	15	2 295
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	83	34	49	28	27
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)	20	-	20	27	70
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	124 852	50 991	73 861	64 511	67 812

45 BILANS DE L'ACTIVITE PRODUCTION PASSIF

P A S S I F		En millions d'euros			
		31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002	
FONDS PROPRES	CAPITAL	4 617	224	224	
	DOTATIONS EN CAPITAL	0	4 393	4 393	
	PRIME DE FUSION	25	25	25	
	ECARTS DE REEVALUATION :				
	Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	339	339	339	
	Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	22	24	25	
	RESERVES DIVERSES	1 149	2 598	2 598	
	RESERVES REGLEMENTEES - plus-values nettes à long terme	17	17	17	
	REPORT A NOUVEAU	(2 639)	(537)	1 784	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(99)	(868)	(1 282)	
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	15	4	4	
	PROVISIONS REGLEMENTEES :				
	Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	29	33	44	
	Amortissements dérogatoires	7 469	7 396	186	
Sous-total CAPITAUX PROPRES		10 945	13 648	8 359	
CONTRE VALEUR DES BIENS EN NATURE MIS EN CONCESSIONS		1 459	1 492	1 517	
FONDS DE CADUCITE		(7)	0	0	
PARTICIPATIONS RECUES SUR IMMOBILISATIONS EN COURS DU DOMAINE CONCEDE		1	1	1	
Sous-total COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS		1 453	1 493	1 518	
TOTAL I FONDS PROPRES		12 397	15 141	9 877	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	1 770	1 330	1 316	
	PROVISIONS POUR CHARGES :				
	Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	28	23	24	
	Fin de cycle des combustibles nucléaires	13 458	13 936	13 425	
	Déconstruction et derniers cœur s	11 473	11 041	13 553	
	Autres charges	870	318	2 770	
TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		27 598	26 648	31 089	
DETTES	DETTES FINANCIERES				
	-Emprunts obligataires	3 572	2 052	2 098	
	-Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	15	0	
	-Autres emprunts	7 919	5 453	6 022	
	Sous-total Emprunts	11 492	7 520	8 120	
	-Avances sur consommation reçues	58	60	72	
	-Autres dettes	1 216	910	724	
	Sous- total Dettes financières	12 766	8 490	8 916	
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS		1 435	1 371	1 624
	DETTES D'EXPLOITATION D'INVESTISSEMENT ET DIVERS				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 411	2 240	1 995	
	Dettes fiscales et sociales	6 390	3 452	4 356	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	178	247	285	
	Autres dettes	3 655	2 092	5 176	
Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers		12 635	8 031	11 812	
INSTRUMENTS DE TRESORERIE		2 647	292	10	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		4 201	4 338	4 186	
TOTAL III DETTES		33 684	22 522	26 549	
COMPTES DE REGULARISATION	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	182	200	297	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		73 861	64 511	67 812	

46 COMPTES DE RESULTATS DE L'ACTIVITE TRANSPORT

	En millions d'euros		
	2004	2003	2002
Production de biens (1)	1	12	4
Production de services (2)	4 169	4 113	3 736
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 170	4 124	3 740
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	128	151	205
Subventions d'exploitation	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	19	23	25
Transfert de charges	4	5	2
Autres produits	195	278	139
I TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 517	4 582	4 112
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	1 789	1 981	1 807
Achats consommés de combustible production énergie	-	-	-
Achats d'énergie	370	378	335
Autres achats consommés de biens	118	157	209
Achats de services	1 301	1 446	1 262
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Sur rémunérations	429	396	375
Liés à l'énergie	13	10	8
Autres	159	149	139
Charges de personnel	258	237	228
Salaires et traitements	612	582	539
Charges sociales	347	331	304
DOTATIONS D'EXPLOITATION	265	251	235
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	604	599	703
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	7	11	15
Pour risques et charges : dotations aux provisions	44	11	56
Autres charges	98	63	70
II TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 583	3 642	3 564
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	933	940	548
OPERATIONS EN COMMUN			
III Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
IV Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	9	16	37
Reprises sur provisions et transferts de charges	4	15	44
Différences positives de change	7	1	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
V TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	20	32	82
Dotations financières aux amortissements et provisions	7	10	32
Intérêts et charges assimilées	334	478	435
Différences négatives de change	4	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
VI TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	345	488	467
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(325)	(456)	(385)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	608	484	163
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12	7	10
Reprises sur provisions et transferts de charges	13	12	12
VII TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	24	20	22
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :	1	1	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :	84	56	-
VIII TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	85	57	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(61)	(38)	21
IX IMPOTS SUR LES BENEFICES	201	170	72
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 561	4 634	4 215
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	4 215	4 357	4 104
BENEFICE OU PERTE	347	276	112

(1) Production de biens à l'exportation en 2004 :

(2) Production de services à l'exportation en 2004 :

47 BILANS DE L'ACTIVITE TRANSPORT ACTIF

En millions d'euros

ACTIF		31 décembre 2004			31 décembre 2003	31 décembre 2002
		MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	248	151	97	71	80
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE					
	Terrains	126	33	93	162	164
	Constructions	1 595	730	865	1 308	1 294
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	17 037	7 491	9 546	9 919	9 061
	Autres immobilisations corporelles	235	182	53	51	57
	sous-total	18 994	8 437	10 557	11 441	10 577
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE					
	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
	sous-total	-	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
	Travaux en cours	373	-	373	436	639
Avances et acomptes versés	8	-	8	2	5	
sous-total	381	-	381	438	644	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS						
Travaux informatiques	62	-	62	75	75	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées	2	-	2	2	2	
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	
Prêts et autres immobilisations financières	8	0	8	11	30	
sous-total	10	0	10	12	32	
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE		19 694	8 588	11 106	12 037	11 408
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS					
	Matières premières	-	-	-	-	-
	Autres approvisionnements	101	20	81	92	118
	En cours de production et autres stocks	-	-	-	-	-
	sous-total Stocks	101	20	81	92	118
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2	-	2	4	9
	CREANCES D'EXPLOITATION					
	Créances clients et comptes rattachés	773	8	764	771	678
	Autres créances d'exploitation	83	2	80	85	136
	sous-total Créances d'exploitation	855	10	845	856	813
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-	-
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-	-	-	0	-
	DISPONIBILITES	191	-	191	44	10
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7	-	7	32	52
	sous-total Autres éléments actif circulant	198	-	198	76	62
TOTAL II ACTIF CIRCULANT		1 157	31	1 126	1 028	1 003
COMPTES DE REGULARISATION	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	-	-	-	13	867
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	-	-	-	26	27
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)	0	-	0	8	23
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		20 851	8 619	12 232	13 112

48 BILANS DE L'ACTIVITE TRANSPORT PASSIF

En millions d'euros

P A S S I F		31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002	
FONDS PROPRES	CAPITAL	2 132	104	104	
	DOTATIONS EN CAPITAL	-	2 029	2 029	
	PRIME DE FUSION	-	-	-	
	ECARTS DE REEVALUATION :				
	Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	206	209	209	
	Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	9	15	15	
	RESERVES DIVERSES	244	1 240	1 240	
	RESERVES REGLEMENTEES - plus-values nettes à long terme	8	8	8	
	REPORT A NOUVEAU	(31)	(909)	141	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	347	276	112	
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	196	176	146	
	PROVISIONS REGLEMENTEES :				
	Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	72	87	99	
	Amortissements dérogatoires	852	813	1	
	Sous-total CAPITAUX PROPRES	4 034	4 049	4 103	
	CONTRE VALEUR DES BIENS EN NATURE MIS EN CONCESSIONS	-	-	-	
	FONDS DE CADUCITE	-	-	-	
	PARTICIPATIONS RECUES SUR IMMOBILISATIONS EN COURS DU DOMAINE CONCEDE	-	-	-	
	Sous-total COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS	-	-	-	
	TOTAL I FONDS PROPRES	4 034	4 049	4 103	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	0	8	23	
	PROVISIONS POUR CHARGES :				
	Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	-	-	-	
	Fin de cycle des combustibles nucléaires	-	-	-	
	Déconstruction et derniers cœurs	-	-	-	
	Autres charges	50	22	68	
	TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	50	30	91	
DETTES	DETTES FINANCIERES				
	-Emprunts obligataires	-	3 835	5 745	
	-Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	
	-Autres emprunts	6 783	3 428	798	
		Sous-total Emprunts	6 783	7 263	6 543
	-Avances sur consommation reçues	-	-	-	
	-Autres dettes	157	190	197	
		Sous- total Dettes financières	6 940	7 453	6 740
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS	31	32	24	
	DETTES D'EXPLOITATION D'INVESTISSEMENT ET DIVERS				
	Fournisseurs et comptes rattachés	588	681	572	
	Dettes fiscales et sociales	273	606	250	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	4	6	
	Autres dettes	74	89	48	
	Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers	939	1 380	876	
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	224	145	1 448	
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14	23	21	
	TOTAL III DETTES	8 148	9 033	9 109	
COMPTES DE REGULARISATION	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	0	0	24	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	12 232	13 112	13 327	

49 COMPTES DE RESULTATS DE L'ACTIVITE DISTRIBUTION

En millions d'euros

	2004	2003	2002
Production de biens (1)	1	1	1
Production de services (2)	12 144	11 790	10 009
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	12 144	11 790	10 010
Production stockée	(4)	(1)	(2)
Production immobilisée	698	721	688
Subventions d'exploitation	1	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	176	76	100
Transfert de charges	58	64	55
Autres produits	16	12	14
I TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	13 090	12 661	10 865
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	7 098	7 019	5 999
Achats consommés de combustible production énergie	0	0	0
Achats d'énergie	776	780	622
Autres achats consommés de biens	533	551	491
Achats de services	5 789	5 688	4 886
Impôts, taxes et versements assimilés	532	515	473
Sur rémunérations	36	32	30
Liés à l'énergie	314	304	266
Autres	182	179	177
Charges de personnel	1 934	1 833	1 768
Salaires et traitements	1 056	993	943
Charges sociales	878	840	825
DOTATIONS D'EXPLOITATION	2 262	2 045	2 210
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 337	1 287	1 269
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	17	9	5
Pour risques et charges : dotations aux provisions	908	749	937
Autres charges	200	184	226
II TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	12 026	11 596	10 675
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 064	1 065	190
OPERATIONS EN COMMUN			
III Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
IV Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	42	2	16
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	2	-
Différences positives de change	-	0	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
V TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	42	3	17
Dotations financières aux amortissements et provisions	11	3	6
Intérêts et charges assimilées	28	109	42
Différences négatives de change	0	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
VI TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	39	112	47
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	3	(109)	(31)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	1 067	956	159
Reprises sur provisions et transferts de charges	22	91	6
VII TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	27	96	9
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :	14	(6)	(4)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :	56	(609)	2
VIII TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	70	(615)	(2)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(43)	712	11
IX IMPOTS SUR LES BENEFICES	369	607	73
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	13 160	12 761	10 891
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	12 505	11 700	10 794
BENEFICE OU PERTE	655	1 061	97

(1) Production de biens à l'exportation en 2004 :
(2) Production de services à l'exportation en 2004 :

0

50 BILANS DE L'ACTIVITE DISTRIBUTION ACTIF

En millions d'euros

		En millions d'euros				
ACTIF		31 décembre 2004			31 décembre 2003	31 décembre 2002
		MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	83	24	59	38	40
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE					
	Terrains	79	10	69	4	2
	Constructions	909	350	559	101	90
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 222	3 694	3 528	3 299	2 992
	Autres immobilisations corporelles	459	385	74	79	28
	sous-total	8 668	4 439	4 229	3 483	3 112
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE					
	Terrains	7	0	7	7	7
	Constructions	742	512	230	247	255
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	49 176	17 306	31 870	31 014	30 067
	Autres immobilisations corporelles	12	11	1	1	1
	sous-total	49 938	17 829	32 109	31 269	30 331
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
	Travaux en cours	646	-	646	878	856
	Avances et acomptes versés	2	-	2	3	3
sous-total	648	-	648	880	859	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS						
Travaux informatiques	45	-	45	2	-	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-	
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	
Prêts et autres immobilisations financières	11	1	11	20	122	
sous-total	11	1	11	20	122	
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE		59 392	22 292	37 100	35 692	34 463
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS					
	Matières premières	0	-	0	-	0
	Autres approvisionnements	34	-	34	38	50
	En cours de production et autres stocks	11	-	11	14	15
	sous-total Stocks	44	-	44	52	65
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	0	0	0	0	0
	CREANCES D'EXPLOITATION					
	Créances clients et comptes rattachés	3 103	110	2 993	5 443	3 004
	Autres créances d'exploitation	1 243	8	1 235	1 103	894
	sous-total Créances d'exploitation	4 345	118	4 228	6 545	3 899
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-	-
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-
	DISPONIBILITES	2 123	-	2 123	3	100
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4	-	4	5	6
	sous-total Autres éléments actif circulant	2 128	-	2 128	8	107
	TOTAL II ACTIF CIRCULANT		6 518	118	6 400	6 606
COMPTES DE REGULARISATION	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	143	48	95	78	59
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	4	2	1	2	3
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)	1	-	1	1	2
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		66 057	22 460	43 597	42 379

51 BILANS DE L'ACTIVITE DISTRIBUTION PASSIF

En millions d'euros

PASSIF		31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
FONDS PROPRES	CAPITAL	1 342	65	65
	DOTATIONS EN CAPITAL	-	1 276	1 276
	PRIME DE FUSION	-	-	-
	ECARTS DE REEVALUATION :			
	Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	88	84	84
	Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	6	0	0
	RESERVES DIVERSES	1 948	834	834
	RESERVES REGLEMENTEES - plus-values nettes à long terme	5	5	5
	REPORT A NOUVEAU	(194)	(33)	54
	RESULTAT DE L'EXERCICE	655	1 061	97
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	31	24	21
	PROVISIONS REGLEMENTEES :			
	Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	11	10	33
	Amortissements dérogatoires	563	469	0
	Sous-total CAPITAUX PROPRES	4 455	3 796	2 470
	CONTRE VALEUR DES BIENS EN NATURE MIS EN CONCESSIONS	16 584	16 215	15 708
	FONDS DE CAUCITE	1 818	1 737	3 294
	PARTICIPATIONS RECUES SUR IMMOBILISATIONS EN COURS DU DOMAINE CONCEDE	65	66	56
	Sous-total COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS	18 468	18 019	19 058
	TOTAL I FONDS PROPRES	22 923	21 814	21 528
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	11	9	20
	PROVISIONS POUR CHARGES :			
	Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	14 168	13 480	11 980
	Fin de cycle des combustibles nucléaires	-	-	-
	Déconstruction et démers cœurs	-	-	-
	Autres charges	590	476	653
	TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	14 769	13 965	12 652
DETTES	DETTES FINANCIERES			
	-Emprunts obligataires	250	400	599
	-Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
	-Autres emprunts	119	119	53
	Sous-total Emprunts	369	519	652
	-Avances sur consommation reçues	55	58	52
	-Autres dettes	49	63	51
	Sous- total Dettes financières	473	639	755
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS	1 384	1 292	1 119
	DETTES D'EXPLOITATION D'INVESTISSEMENT ET DIVERS			
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 506	1 441	1 211
	Dettes fiscales et sociales	2 162	2 604	1 217
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	-	-
	Autres dettes	278	280	34
	Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers	3 949	4 325	2 462
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-	243	-
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	99	101	81
	TOTAL III DETTES	5 905	6 601	4 418
COMPTES DE REGULARISATION	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	43 597	42 379	38 598

52 COMPTES DE RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

	En millions d'euros		
	2004	2003	2002
Production de biens (1)			
Productions de services (2)	42	38	38
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	42	38	38
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions			0
Transfert de charges	15	12	12
Autres produits	0	0	0
I TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	56	51	50
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	57	51	51
Achats consommés de combustible production énergie	-	-	-
Achats d'énergie	-	-	-
Autres achats consommés de biens	-	-	-
Achats de service	57	51	51
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Sur rémunérations	0	0	0
Liés à l'énergie	0	0	0
Autres	0	0	0
Charges de personnel	0	0	1
Salaires et traitements	-	0	-
Charges sociales	0	0	1
DOTATIONS D'EXPLOITATION	0	0	0
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	0	0	0
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0	0
Autres charges	-	0	0
II TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	57	52	52
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1)	(1)	(2)
OPERATIONS EN COMMUN			
III Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0	0
IV Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	0		0
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
V TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		0	0
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
VI TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	0	0	0
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	(1)	(1)	(2)
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
VII TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :			
VIII TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			
IX IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	(1)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	56	51	50
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	57	51	52
BENEFICE OU PERTE	0	(1)	(1)

(1) Production de biens à l'exportation en 2004 :
(2) Production de services à l'exportation en 2004 :

53 BILANS DES AUTRES ACTIVITES ACTIF

En millions d'euros

ACTIF		31 décembre 2004			31 décembre 2003	31 décembre 2002
		MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE PROPRE					
	Terrains	0	-	0	0	0
	Constructions	1	1	0	0	0
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	0	0	0	0	0
	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
	sous-total	1	1	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE					
	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
	sous-total	-	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
	Travaux en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-
sous-total	-	-	-	-	-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS						
Travaux informatiques	-	-	-	-	-	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-	
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	
sous-total	-	-	-	-	-	
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE		1	1	0	0	0
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS					
	Matières premières	-	-	-	-	-
	Autres approvisionnements	-	-	-	-	-
	En cours de production et autres stocks	-	-	-	-	-
	sous-total Stocks	-	-	-	-	-
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	-	-	-	-	-
	CREANCES D'EXPLOITATION					
	Créances clients et comptes rattachés	0	-	0	0	0
	Autres créances d'exploitation	3	-	3	5	20
	sous-total Créances d'exploitation	3	-	3	5	20
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-	-
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-
	DISPONIBILITES	3	-	3	7	-
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-	-	-	-	-
	sous-total Autres éléments actif circulant	3	-	3	7	-
	TOTAL II ACTIF CIRCULANT		6	-	6	12
COMPTES DE REGULARISATION	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	-	-	-	-	-
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)	-	-	-	-	-
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)	-	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		7	1	6	12

54 BILANS DES AUTRES ACTIVITES PASSIF

En millions d'euros

P A S S I F		31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
FONDS PROPRES	CAPITAL	38	2	2
	DOTATIONS EN CAPITAL	-	36	36
	PRIME DE FUSION	-	-	-
	ECARTS DE REEVALUATION : Réserve spéciale -Loi du 28.12.59 Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	-	-	-
	RESERVES DIVERSES	(37)	(32)	(32)
	RESERVES REGLEMENTEES - plus-values nettes à long terme	-	-	-
	REPORT A NOUVEAU	-	(4)	(3)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	0	(1)	(1)
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	-	-	-
	PROVISIONS REGLEMENTEES : Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77) Amortissements dérogatoires	-	-	-
	Sous-total CAPITAUX PROPRES	1	1	2
	CONTRE VALEUR DES BIENS EN NATURE MIS EN CONCESSIONS	-	-	-
	FONDS DE CADUCITE	0	0	0
	PARTICIPATIONS RECUES SUR IMMOBILISATIONS EN COURS DU DOMAINE CONCEDE	-	-	-
Sous-total COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS	0	0	0	
TOTAL I FONDS PROPRES		1	1	2
PROVISIONS POUR RISQUES POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	-	-	-
	PROVISIONS POUR CHARGES : Renouvellement des immobilisations du domaine concédé Fin de cycle des combustibles nucléaires Déconstruction et derniers coûts Autres charges	-	-	-
	TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	-	-	-
		-	-	-
DETTES	DETTES FINANCIERES			
	-Emprunts obligataires	-	-	-
	-Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
	-Autres emprunts	-	-	-
	Sous-total Emprunts	-	-	-
	-Avances sur consommation reçues	-	-	-
	-Autres dettes	-	-	-
	Sous- total Dettes financières	-	-	-
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS	-	-	-
	DETTES D'EXPLOITATION D'INVESTISSEMENT ET DIVERS			
	Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0
	Dettes fiscales et sociales	4	3	3
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
	Autres dettes	2	8	6
Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers	6	11	10	
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-	-	9	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	-	-	
TOTAL III DETTES		6	11	19
COMPTES DE REGULARISATION	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		6	12	21

55 OPERATIONS AVEC LES AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les opérations supérieures ou égales à 40 millions d'euros réalisées en 2004, avec les sociétés du Groupe EDF sont principalement :

1. Produits

Sociétés	Nature d'opération	Montant en M€
EDF Trading	Ventes d'énergie	666
ENBW	Ventes d'énergie	153
Electricité Strasbourg	Ventes d'énergie	42

2. Charges

Sociétés	Nature d'opération	Montant en M€
EDF Trading	Achats d'énergie	542
Dalkia Investissements	Achats d'énergie	102
SEMOBIS	Achats d'énergie	101
SOFILO	Autres achats	80

Annexe 1 (III)

Comptes sociaux C5 au 31.12.04

C5

Société Anonyme au capital de €. 37 000

Siège Social : 1 Place Pleyel 93 282 SAINT DENIS Cedex

R.C.S. BOBIGNY 444 619 258

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2004

SOMMAIRE

<i>Page 2</i>	- <i>BILAN</i>
<i>Page 3</i>	- <i>ACTIF DU BILAN</i>
<i>Page 4</i>	- <i>PASSIF DU BILAN</i>
<i>Page 5</i>	- <i>COMPTE DE RESULTAT</i>
<i>Page 8</i>	- <i>ANNEXE</i>

C5

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

BILAN ACTIF

	Montant brut	Amortissements	31/12/2004	31/12/2003
Capital souscrit non appelé	18 500.00		18 500.00	18 500.00
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions,brevets,droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances,acomptes immob. incorpor.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	18 500.00	-	18 500.00	18 500.00
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnemts				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dt actions propres)				
Disponibilités	10 479.37		10 479.37	15 850.84
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	10 479.37	-	10 479.37	15 850.84
Charges à répartir/plsrs exercices III				
Primes rembours des obligations IV				
Ecart de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (0 à V)	28 979.37	-	28 979.37	34 350.84
Renvois:(1) droit bail		(2)Part -1an immo.fin.	(3)Part à + 1 an: [CR]	
N-1		N-1	N-1	
Clause réserv. propr.				
Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

BILAN PASSIF

	31/12/2004	31/12/2003
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 18 500,00)	37 000.00	37 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale (3)		
Réserves statutaires ou contractuelles :		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. Cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau	(4 024,56)	(578,57)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(6 440,12)	(3 445,99)
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	26 535.32	#VALEUR!
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. Participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 444.05	1 375.40
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL IV	2 444.05	1 375.40
Ecart de conversion passif	V	
TOTAL GENERAL (I à V)	28 979.37	#VALEUR!

Renvois

- (1) Ecart de réévaluation incorporé au capital
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)
- (2) Dont - Ecart de réévaluation libre
- Réserve de réévaluation (1976)
- (3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme
- (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an
- (5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP
Dettes à plus d'un an
Dettes à moins d'un an

C5

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	France	Exportation	31/12/2004	31/12/2003
Ventes de marchandises				
Production - biens vendue - services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		I		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			6 025.12	3 445.99
Impôts, taxes et versements assimilés			415.00	
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements				
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges (12)				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)		II	6 440.12	3 445.99
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(6 440,12)	(3445,99)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V		
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			(6 440,12)	(3445,99)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2004	31/12/2003
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7) VII		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7) VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		
Impôt sur les bénéfices X		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	(6 440,12)	(3 445,99)
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(6 440,12)	(3 445,99)

Renvois

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
 (2) Dont produits de locations immobilières
 produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)
 (3) Dont : - Crédit-bail mobilier
 - Crédit-bail immobilier
 (4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)
 (5) Dont produits concernant les entreprises liées
 (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées
 (6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)
 (9) Dont transferts de charges
 (10) Dont cotisations pers. exploitant (13)
 (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
 (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)
 (13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives
 obligatoires

(7) Détail des produits et charges exceptionnels

Exercice N

Charges

Produits

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

Exercice N

Charges

Produits

Frais de commissaires aux comptes
 Frais de prestations Juridiques

598.00
 2 470.68

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat ont été établis suivant les normes et principes du plan comptable général 1999. (arrêté du 22 juin 1999).

RÈGLES D'ÉVALUATION ET NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

La société a été immatriculée au R.C.S de BOBIGNY le 23 Décembre 2002 et n'a eu aucune activité durant l'exercice.

BILAN :

Le capital social s'élève à €. 37 000 réparti en 3 700 actions d'une seule catégorie de €. 10 chacune, libérées de moitié lors de la souscription.

Sa composition est la suivante :

. C3	3 694 actions
EDF	1 action
5 personnes physiques	1 action par personnes physique

Les fonds ont été versés sur un compte ouvert chez SAPAR FINANCE dépositaire des fonds.

RÉSULTAT :

La société a dégagé un résultat déficitaire pour l'exercice 2004 de 6 440,12 €.

Ce résultat représente l'enregistrement des frais d'actes, de prestations juridiques, de Taxe professionnelle ainsi que les frais de commissariat aux comptes.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

NATURE DES OPERATIONS	2002	2003	2004
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE			
Capital social.....	37 000.00	37 000.00	37 000.00
Nombre d'actions émises.....	3 700	3 700	3 700
Nombre d'obligations convertibles en actions.....			
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES			
Chiffre d'affaires hors taxes.....	0.00	0.00	0.00
Résultat courant avant impôt, amortissements et provisions.....	-578.57	-3 445.99	-6 440.12
Impôt sur les sociétés (1).....	0.00	0.00	0.00
Résultat courant après impôt, amortissements et provisions.....	-578.57	-3 445.99	-6 440.12
Montant des bénéfices distribués (2).....	0.00	0.00	0.00
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION			
Résultat avant impôt, amortissements et provisions.....	-0.16	-0.93	-1.74
Résultat après impôt, amortissements et provisions.....	-0.16	-0.93	-1.74
Dividende versé à chaque action.....	0.00	0.00	0.00
IV - PERSONNEL			
Nombre de salariés	-	-	-
Montant de la masse salariale.....	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (service social, œuvres sociales, etc ...)			

(1) Le résultat de C5 est intégré fiscalement à celui d'E.D.F. en 2004

(2) au titre de l'exercice précédent

SOCIETE C5

Société Anonyme au capital de 37.000 €
Siège social : 1 place Pleyel 93200 SAINT DENIS
R.C.S. BOBIGNY 444 619 258

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 MARS 2005

L'an deux mille cinq, le quatre mars à dix heures, les actionnaires de la société C5, société anonyme au capital de 37.000€ divisé en 3.700 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social sur convocation dûment adressée à chacun d'eux par lettre.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée de tous les actionnaires présents ou de leurs mandataires et qui demeurera annexée au présent procès-verbal.

Le Bureau est ensuite constitué :

Madame Dominique CARRIE préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration.

Elle appelle comme Scrutateur l'actionnaire présent et acceptant qui représente le plus grand nombre de voix :

EDF représentée par Madame LE LORIER, dûment habilitée

Le secrétariat de l'Assemblée est tenu par Melle Sandrine CHAPALAIN.

Le Cabinet MAZARS ET GUERARD, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1. les copies des lettres de convocation adressées à l'actionnaire et aux Commissaires aux comptes, aux termes desquelles l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Rapport de gestion sur les comptes 2004
- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes 2004
- Approbation des comptes de l'exercice 2004 - quitus
- Affectation du résultat de l'exercice 2004
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementée – approbation desdites conventions
- Pouvoirs en vue des formalités

Assemblée générale extraordinaire :

- Réduction de capital d'un montant de 10 434 € par réduction de la valeur nominale des actions
- Augmentation de capital d'un montant de 10 434 € par augmentation de la valeur nominale des actions
- Pouvoir en vue des formalités

- 2. la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et constate que l'actionnaire représenté réunit le quorum requis. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

- 3. le rapport du Conseil d'administration

- 4. le rapport du Président

- 5. les rapports des Commissaires aux comptes.

- 6. le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

- 7. les résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée

- 8. un exemplaire des statuts de la société.

Puis, Madame la Présidente déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais requis. L'Assemblée lui en donne acte.

Lecture est alors donnée du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Président et des rapports des Commissaire aux comptes.

Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture qui vient de lui être faite du rapport du Conseil d'administration sur sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2004, du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution du mandat de vérification et de contrôle qui lui était confié, ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2004, approuve les comptes de l'exercice clos à cette date tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'administration et le rapport général du Commissaire aux comptes.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2004 est une perte de 6.400,12 €.

Sur proposition du Conseil d'administration, elle décide d'affecter ce résultat au compte « report à nouveau » qui présente, après affectation, un solde négatif de 10.464,68 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes en application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Dominique CARRIE qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dominique CARRIE fait savoir qu'elle accepte ces fonctions et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société ELECTRICITE DE FRANCE qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société ELECTRICITE DE FRANCE fait savoir qu'elle accepte ces fonctions et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société C3 qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société C3 a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, et généralement, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et après avoir constaté que les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour et approuvés par elle, font apparaître des capitaux propres de 1.535,32 et un solde négatif au compte « report à nouveau » de 10.464,68 €, décide de réduire le Capital social d'un montant de 10.434 € par imputation sur le compte « report à nouveau » dont le solde négatif est ramené à 30,68 €.

L'Assemblée Générale décide de réaliser cette réduction par voie de diminution de 10 Euros à 7,18 Euros de la valeur nominale des 3.700 actions émises par la société.

Cette réduction de capital est autorisée sous réserve de l'approbation de l'augmentation de capital proposée à la deuxième résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sous réserve de l'approbation de la résolution précédente et constatant que le capital social est intégralement libéré, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'une somme de 10.434 € par augmentation de 7,18 Euros à 10 Euros de la valeur nominale des 3.700 actions émises par la société.

L'Assemblée Générale, constatant qu'ELECTRICITE DE FRANCE est l'actionnaire unique de la société, prend acte que le droit préférentiel de souscription ne trouve pas à s'appliquer.

L'Assemblée Générale décide que le montant correspondant à l'augmentation de capital sera versé en numéraire par ELECTRICITE DE FRANCE au plus tard le 18 mars 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de réaliser la réduction puis l'augmentation de capital décidées sous les résolutions précédentes, constater la réalisation de ces deux opérations, modifier les statuts et plus généralement faire le nécessaire pour l'exécution des présentes décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi et, généralement, pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du bureau.

La Présidente

Le Scrutateur

La Secrétaire

Annexe 1 (IV)

Impact Variations de Périmètre et liste immobilisation lot 2

DCMM

16/05/2005

Situation Bilan RTE après transferts "lot 2"

Immobilisations	En Meurs		
	31/12/2004 publié	Impact lot 2	31/12/2004 Pro forma
Immobilisations incorporelles	248.2		248.2
Immobilisations incorporelles en cours	61.8		61.8
Immobilisations incorporelles Brutes	310.0		310.0
Immobilisations corporelles	18 993.7	36.0	19 029.7
Immobilisations corporelles en cours	380.7		380.7
Immobilisation corporelles brutes	19 374.4	36.0	19 410.4
Amortissement	8 588.1	43.6	8 631.7
Immobilisation hors financier	11 096.3	-7.7	11 088.6

Capitaux propres	En Meurs		
	31/12/2004 publié	Impact lot 2	31/12/2004 Pro forma
Capital	2 132.3		2 132.3
Ecart de réévaluation	214.4	-0.2	214.2
Réserves Diverses	244.4	-1.7	242.7
Réserves réglementées	7.5		7.5
Report à nouveau	-30.6		-30.6
Résultat de l'exercice	346.7		346.7
Subvention d'investissements reçues	195.9	0.0	195.9
Provisions réglementées	923.8	-2.5	921.3
Capitaux propre	4 034.4	-4.5	4 029.9

Dettes financières
Dettes financières

31/12/2004 publié	Impact lot 2	31/12/2004 Pro forma
7 163.6	-3.2	7 160.4

Situation nette des transferts

35.20%

réserves diverses

64.80%

liquidités

RTE vers EGD	9 831 535.77	-3 460 700.59	6 370 835.18
EGD vers RTE	-2 058 487.53	724 587.61	-1 333 899.92
RTE vers BPI	3 331 940.69	-1 172 843.12	2 159 097.57
BPI vers RTE	-1 283 972.31	451 958.25	-832 014.06
R&D vers RTE	-4 935 343.48	1 737 240.90	-3 198 102.58
		-1 719 756.94	3 165 916.19

Synthèse des montants des transferts entre RTE et EDF
LOT 2

Transferts entre ERD et RTE					
Catégorie		Transfert de ERD vers RTE		Transfert de RTE vers ERD	
		Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
A0101	TERRAINS NUS	49 947.90	49 947.90	1 384 278.09	1 384 278.09
A0102	TERRAINS AMENAGES			3 243.00	3 243.00
A0103	TERRAINS BÂTIS UTILISÉS POUR L'EXPLOITATION	1 545 889.90	1 545 889.90	425 684.63	425 684.63
A0201	ÉQUIPEMENTS DE TERRAIN VOIES DE TERRE D'ACCÈS	31 880.82	8 265.56	111 985.46	38 416.92
A0203	AUTRES EQUIPEMENTS	686 893.81	305 028.85	1 527 132.62	661 023.33
A0301	BÂTIMENTS DE POSTE	135 564.48	37 908.73	2 119 925.87	1 544 534.18
A0601	AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	265 753.83	160 488.53		
B0101	LIGNES AÉRIENNES			6 573 415.04	3 414 032.40
B0201	CÂBLES SOUTERRAINS			981 754.25	724 777.63
C0101	TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE A 2 OU 3 ENROULEMENTS			658 792.15	68 605.67
C0301	INDUCTANCES			40 000.00	36 334.36
D0101	JEUX DE BARRES HT			537.11	0.38
D0201	CELLULES DE LIAISONS HT			337 158.53	103 817.51
D0301	CELLULES DE TRANSFORMATION HT	111 506.71	60 920.90	2 115 694.42	1 196 642.89
E0101	AUXILIAIRES ELECTRIQUES			34 508.84	13 642.42
E0102	ALIMENTATION AUXILIAIRE GENERALE (REPRISE EGS)			205 585.54	172 767.37
F0205	ÉQUIPEMENTS FIXES VOIX ET IMAGES			53 556.22	2 710.81
F0206	SUPPORTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SOUMIS TP	11 230.27	0.00		
F0301	TRANCHES BT			1 306 365.80	449 457.52
F0505	QUALIMÈTRES UTILISATEURS	6 936.47	1 482.23		
G0803	MATÉRIEL MICRO-INFORMATIQUE	14 928.46	0.00		
Total		2 860 532.65	2 169 932.60	17 879 617.57	10 239 969.11

Transferts entre BPI et RTE					
Catégorie		Transfert de BPI vers RTE		Transfert de RTE vers BPI	
		Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
A0103	TERRAINS BÂTIS UTILISÉS POUR L'EXPLOITATION			63 686.80	63 686.80
A0203	AUTRES EQUIPEMENTS			56 832.45	0.00
A0301	BÂTIMENTS DE POSTE			38 813.99	0.00
A0401	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET LOCAUX TECHN ANNEXES			498 813.86	0.00
A0501	LOCAUX D'HABITATION			41 812.16	0.00
B0101	LIGNES AÉRIENNES			276 660.63	60 041.59
B0201	CÂBLES SOUTERRAINS			1 557 080.34	136 957.01
C0101	TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE A 2 OU 3 ENROULEMENTS			57 904.02	0.00
C0301	INDUCTANCES			35 063.27	24 863.79
D0201	CELLULES DE LIAISONS HT			1 803 140.63	436 881.51
D0301	CELLULES DE TRANSFORMATION HT			609 965.39	464 114.24
E0101	AUXILIAIRES ELECTRIQUES			44 792.93	22 526.17
F0204	ÉQUIPEMENTS APPLICATIFS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS			50 043.28	4 626.43
F0301	TRANCHES BT			970 364.55	77 479.19
F0302	TELEACTIONS (R/I)			1 529.14	3.97
F0303	SUPERVISION ET TELECONDUITE DE POSTES			108 288.47	0.00
F0402	ÉQUIPEMENTS APPLICATIFS DE TÉLÉCONDUITE HORS POSTE			576.37	0.00
A déterminer	Poste blindé	4 776 973.99	1 289 198.81	12 621 628.94	2 183 763.49
A déterminer	Jeux de barre	408 037.10	74 281.04		
Total		5 185 011.09	1 363 479.85	18 836 997.22	3 474 944.19

Transferts entre R&D et RTE					
Catégorie		Transfert de R&D vers RTE		Transfert de RTE vers R&D	
		Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
A0201	EQUIPEMENTS DE TERRAIN VOIES DE TERRE D'ACCÈS	204 336.32	51 084.28		
A0301	BÂTIMENTS DE POSTE	721 078.84	99 148.72		
A0401	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET LOCAUX TECHN ANNEXES	12 101 472.40	4 006 494.16		
A0602	AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DONT RTE EST PROPRIETA	420 712.30	200 940.67		
A0604	AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DES INSTALLATIONS TECH	665 219.98	293 234.40		
B0101	LIGNES AÉRIENNES	696 328.08	95 745.40		
C0101	TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE A 2 OU 3 ENROULEMENTS	30 946.39	18 566.27		
D0101	JEUX DE BARRES HT	458 507.68	63 044.98		
D0201	CELLULES DE LIAISONS HT	1 102 980.87	334 653.82		
E0101	AUXILIAIRES ELECTRIQUES	98 477.36	38 354.61		
E0301	AUTRES AUXILIAIRES	3 270.93	449.95		
F0205	ÉQUIPEMENTS FIXES VOIX ET IMAGES	44 805.17	0.00		
G0201	OUTILLAGE	4 244.26	74.56		
G0401	MATÉRIEL DE LABORATOIRE ET ESSAIS	46 852 114.80	1 960 184.38		
G0503	AUTRES MATÉRIELS D'ACTIF MOBILE	142 991.42	40 706.06		
G0803	MATÉRIEL MICRO-INFORMATIQUE	1 094 445.00	1 660.40		
G1003	MATÉRIEL DE BUREAU	15 825.19	2 771.08		
Total		64 657 756.99	7 207 113.74	0.00	0.00

Annexe 2.1

Liste du personnel transféré au 31 mai 2005

Décombrement des Salariés de CARTE
Situation au 31 mai 2005

Population	S Y N T H E S E			
	Dénombrement			Total
	Exécution	Maîtrise	Cadres	
Salariés Statutaires aux effectifs	529	4 489	3 268	8 286
Salariés Statutaires Pers 429	1	6	1	8
Salariés Statutaires absents	9	30	22	61
Salariés Non Statutaires aux effectifs	46	1	27	74
Salariés contractuels	40	16	3	59
Stagiaires scolaires	59	22		81
Médecins			2	2
Diverses Mesures d'Ordre Social *	32	3		35

* Apprentis

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ABADIE JEAN PIERRE	E88117	AA	2	Maitrise	22.87
ABDALLAOUI KHALID	C29945	AA	3	Cadre	5.83
ABECASSIS AMAURY	C27051	AA	3	Cadre	2.36
ABELLA MICHEL	F01914	AA	2	Maitrise	26.91
ABONDANCE DENIS	F25432	AA	2	Maitrise	13.25
ABOUT JEAN PIERRE	G40718	AA	2	Maitrise	25.54
ABRACHY RAYMOND	J93218	AA	2	Maitrise	30.55
ABREAL VINCENT	I86032	AA	2	Maitrise	13.07
ABRIAL DANIEL	H15434	AA	2	Maitrise	12.33
ABRUZZI PIERRE	B15117	AA	3	Cadre	27.25
ACHARD CLAUDE	A35609	AA	3	Cadre	22.21
ACHARD LOMBARD JEAN FRANCOIS	J88240	AA	2	Maitrise	8.91
ACITORES JEAN CLAUDE	H86317	AA	2	Maitrise	19.49
ACOSTA TEBOUL VERONIQUE	A81521	AA	3	Cadre	23.40
ACQUISTO PHILIPPE	F78017	AA	2	Maitrise	22.83
ADAM FRANCIS	H15217	AA	2	Maitrise	18.50
ADAM GERALDINE	F44050	AA	3	Cadre	3.83
ADAM GILLES	H40718	AA	2	Maitrise	17.29
ADAM PHILIPPE	B66418	AA	3	Cadre	24.66
ADAM PHILIPPE	E79417	AA	2	Maitrise	26.03
ADDOU MEHDI	A46949	AA	2	Maitrise	4.20
ADENOT ESKILL	G82818	AA	3	Cadre	25.08
ADENOT FABRICE	F11848	AA	3	Cadre	5.00
ADER PATRICE	H98517	AA	3	Cadre	29.33
AFCHAIN DANIEL	F15317	AA	3	Cadre	25.66
AFFICHARD CEDRIC	D46234	AA	1	Exécution	12.16
AFONSO YVES	E47402	AA	2	Maitrise	22.66
AGACHE PIERRE	D12853	AA	3	Cadre	0.66
AGAMIS JEAN ANTOINE	A73349	AA	3	Cadre	4.47
AGARD CHRISTIAN	E90414	AA	2	Maitrise	24.13
AGAZZI SABINE	B70134	AA	3	Cadre	12.66
AGEZ OLIVIER	D97245	AA	2	Maitrise	6.08
AGGAR MOULOU	C16247	AA	3	Cadre	4.74
AGLAN CALVARY AFAF	J71342	AA	3	Cadre	8.33
AGLAOR THIERRY	J48828	AA	2	Maitrise	15.47
AGNEL MARC	J93318	AA	3	Cadre	20.22
AGNIERAY FRANCK	G84817	AA	2	Maitrise	22.96
AGOPIAN STEPHANE	I96335	AA	2	Maitrise	11.81
AGOSTINHO PAUL	J24036	AA	1	Exécution	11.25
AGOSTINO SOPHIE	G93318	AA	2	Maitrise	25.74
AGUADO GUARDIOLA MANUEL	I53653	AA	3	Cadre	0.46
AGUERRA MARIE FRANCOISE	G11608	AA	2	Maitrise	32.73
AGUILA JULIEN	I09746	AB	2	Maitrise	3.70
AGUILAR BRIGITTE	I72249	AB	1	Exécution	2.74
AGUILERA DIDIER	D01111	AA	2	Maitrise	17.00
AH-THON GERARD	C42613	AA	2	Maitrise	23.92
AID TASSADIT	B13938	AA	2	Maitrise	9.13
AIME CHRISTOPHE	C26230	AA	2	Maitrise	14.40
AIME PHILIPPE	J78508	AA	2	Maitrise	21.74
AIME THIERRY	A40818	AA	2	Maitrise	31.16

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
AIRAULT ALAIN	G79517	AA	2	Maitrise	25.66
AKERMANS DENIS	H19832	AA	2	Maitrise	12.96
ALANIC VINCENT	I22245	AA	3	Cadre	6.73
ALARCON JOSEPH	H81207	AA	3	Cadre	24.04
ALAVOINE IVOA	I86252	AA	3	Cadre	1.15
ALAZARD-BROUARD VALERIE	E97943	AA	2	Maitrise	7.50
ALBAREDE JEAN CLAUDE	D87050	AA	3	Cadre	3.38
ALBERT DOMINIQUE	H83618	AA	2	Maitrise	30.25
ALBERT GERALD	H15117	AA	2	Maitrise	25.16
ALBERT JEAN PIERRE	I15117	AA	3	Cadre	24.66
ALBERT SANDRINE	D15945	AA	3	Cadre	6.17
ALBERT VIRGINIE	A70848	AA	3	Cadre	5.00
ALBERTINI MARTINE	D47717	AA	2	Maitrise	30.09
ALBERTINI MICHEL	J47517	AA	2	Maitrise	33.45
ALBERTO FRANCK	B69730	AA	2	Maitrise	14.05
ALBINET SEBASTIEN	A57946	AA	3	Cadre	5.83
ALBRIEUX PIERICK	I47845	AA	2	Maitrise	4.50
ALCINDOR PHILIPPE	A72208	AA	3	Cadre	21.41
ALCOULOMBRE AUDREY	D71947	AA	2	Maitrise	5.66
ALEX MICHAEL	G71340	AA	3	Cadre	9.45
ALEXANDRE JEAN JACQUES	I89717	AA	3	Cadre	25.16
ALFONSO ANTONIO	B86817	AA	3	Cadre	25.78
ALFONSO BASTIEN	D55550	AB	1	Exécution	1.58
ALFONTES PAUL	F03938	AA	3	Cadre	10.35
ALBERT JEAN CLAUDE	D80127	AA	3	Cadre	33.33
ALIS ROBERT	D38817	AA	2	Maitrise	23.10
ALIZIER PIERRE	G97245	AA	3	Cadre	6.06
ALIZON FRANCIS	A52309	AA	2	Maitrise	23.33
ALLAIN ERIC	A20918	AA	2	Maitrise	18.17
ALLAIN FRANCK	H13549	AA	2	Maitrise	4.58
ALLAIN MIREILLE	B66737	AA	2	Maitrise	8.66
ALLAIN-MORIN GENEVIEVE	F38018	AA	3	Cadre	23.00
ALLARD ERIC	D50732	AA	2	Maitrise	13.75
ALLARD JEAN YVES	F86645	AA	2	Maitrise	6.17
ALLEMAN PIERRE	A67717	AA	3	Cadre	22.79
ALLEMANE LAURENT	B34753	AA	3	Cadre	0.37
ALLEON DORIAN	E66251	AA	2	Maitrise	2.46
ALLINS THIERRY	F44815	AA	2	Maitrise	22.47
ALVARO DOMINIQUE	A24738	AA	2	Maitrise	8.91
ALVES JOSE	F66643	AA	2	Maitrise	7.57
ALZIAL BERTRAND	I89617	AA	2	Maitrise	23.75
AMADIEU NATHALIE	H94649	AA	2	Maitrise	4.41
AMAT JEAN PIERRE	A62128	AA	3	Cadre	15.92
AMAZAN CHRISTINE	E37608	AA	2	Maitrise	25.89
AMBERT REGIS	B05517	AA	2	Maitrise	17.52
AMBLARD BENJAMIN	F22451	AA	1	Exécution	2.92
AMBROSSE SEBASTIEN	A86146	AA	1	Exécution	5.83
AMBROZIC BRUNO	J20342	AA	2	Maitrise	8.49
AMELINE JULIEN	H14952	AA	1	Exécution	1.66
AMEUR BENMOUSSA	D40918	AA	2	Maitrise	18.41

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
AMIARD DAVID	J62130	AA	2	Maîtrise	14.83
AMIOT THIERRY	H19117	AA	2	Maîtrise	20.22
AMOUR STEPHAN	H44417	AA	1	Exécution	28.54
AMMARI KARIM	G76049	AA	2	Maîtrise	4.25
AMORAVAIN GUY	I52314	AA	2	Maîtrise	29.42
AMOROSO ANTONIO	A73611	AA	2	Maîtrise	22.15
AMOURET REMI	E74217	AA	2	Maîtrise	22.43
AMRANI KAMAL	I72547	AA	2	Maîtrise	5.58
ANACHE JULIEN	D04948	AB	3	Cadre	3.91
ANASTASSIADES CHRISTOPHE	E95450	AA	1	Exécution	3.66
ANASTASY ALAIN	B56917	AA	2	Maîtrise	23.16
ANCELY MICHEL	D09517	AA	2	Maîtrise	23.58
ANDRAUD JEAN PIERRE	A77617	AA	2	Maîtrise	25.14
ANDREA PHILIPPE	B87117	AA	2	Maîtrise	20.49
ANDREINI ERIC	C82812	AA	3	Cadre	21.58
ANDREONI FRANCOIS	F40818	AA	2	Maîtrise	16.00
ANDREOTTI PATRICE	G05117	AA	2	Maîtrise	17.75
ANDRES JEAN-MARC	E47832	AA	2	Maîtrise	13.05
ANDREUX PATRICK	C15217	AA	2	Maîtrise	21.16
ANDRIES ERIC	H05417	AA	2	Maîtrise	17.57
ANDRIEU ALAIN	J29319	AA	3	Cadre	23.65
ANDRIEU STEPHANIE	A20247	AA	2	Maîtrise	5.71
ANDRIEUX BENOIT	D64014	AA	2	Maîtrise	28.61
ANDRIEUX CHRISTOPHE	B44843	AA	2	Maîtrise	5.75
ANDRIEUX VINCENT	C05134	AA	3	Cadre	12.33
ANDRON JOEL	B93232	AA	3	Cadre	13.42
ANDRUSZEWSKI RAYMOND	C10918	AA	2	Maîtrise	32.10
ANFOSSI-NOUVIER STEPHANIE	B67347	AA	3	Cadre	5.25
ANFRAY LIONEL	A94647	AA	2	Maîtrise	5.39
ANGEBAULT PHILIPPE	G40818	AA	2	Maîtrise	25.16
ANGELINI JEAN CLAUDE	F15117	AA	2	Maîtrise	25.88
ANGELINI JOEL	I71718	AA	3	Cadre	18.65
ANGELLOZ-NICOUD LAURENT	E92320	AA	3	Cadre	27.67
ANGELOSANTO VINCENT	C48049	AA	2	Maîtrise	4.00
ANGENAULT MARC	F93303	AA	3	Cadre	31.70
ANGIBAUD DANIEL	D79917	AA	2	Maîtrise	26.75
ANGLADE MICHEL	A48317	AA	2	Maîtrise	18.66
ANGLADE PHILIPPE	I39219	AA	3	Cadre	20.72
ANGLES ARNAUD	D05245	AA	3	Cadre	5.16
ANGST JEAN YVES	E10318	AA	3	Cadre	29.79
ANNE BENJAMIN	G69248	AB	2	Maîtrise	2.72
ANNECCA JEAN-MARIE	G70842	AA	2	Maîtrise	8.44
ANNO FRANCIS	B34917	AA	2	Maîtrise	30.95
ANQUETIL BRIGITTE	G64017	AA	2	Maîtrise	24.08
ANSELIN SYLVAIN	I26451	AA	1	Exécution	2.53
ANSELME-MARTIN DIDIER	H87121	AA	2	Maîtrise	16.91
ANSIEAU CHANTAL	J95328	AA	1	Exécution	15.83
ANSOUD BRUNO	D93618	AA	3	Cadre	25.86
ANTHERIEU NICOLE ANNE MAR	I67317	AA	2	Maîtrise	37.70
ANTICHAN PHILIPPE	I43642	AA	2	Maîtrise	8.16

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ANTIER CLAUDE	F15217	AA	2	Maîtrise	30.19
ANTIGNY ROMARIC	A35848	AA	1	Exécution	4.91
ANTOINE ALAIN	B33627	AA	2	Maîtrise	16.24
ANTOINE DOMINIQUE	H40818	AA	3	Cadre	23.08
ANTOINE JEAN-FRANCOIS	I77449	AA	2	Maîtrise	4.08
ANTON SERGE	B78317	AA	2	Maîtrise	22.83
Aoustin CEDRIC	G62446	AB	2	Maîtrise	3.75
Aoustin PHILIPPE	J68217	AA	2	Maîtrise	25.84
APERS NICOLE	C57508	AA	2	Maîtrise	22.12
APOUX DAVID	D77530	AA	2	Maîtrise	14.24
APPERRY MURIELLE	G27147	AA	2	Maîtrise	5.25
ARACHELOFF CYRIL	J40818	AA	2	Maîtrise	22.50
ARAGNOU FRANCK	J31142	AA	3	Cadre	8.36
ARAUD ERIC	D16547	AA	2	Maîtrise	5.33
ARBOUILLE CECILE	I98832	AA	3	Cadre	12.91
ARCENS JEAN FRANCOIS	I98417	AA	2	Maîtrise	20.43
ARCHAMBAULT ROBERT	G97502	AA	3	Cadre	25.47
ARCHEVEQUE STEPHANE	I89446	AA	3	Cadre	5.69
ARCHIDOIT OLIVIER	B90742	AA	2	Maîtrise	8.40
ARDOUIN NATHALIE	F38630	AA	2	Maîtrise	14.16
ARDUINO PHILIPPE	J66730	AA	3	Cadre	14.36
ARGENTERO FRANCK	E96117	AA	2	Maîtrise	18.17
ARINTHE ROMUALD	A56943	AA	2	Maîtrise	7.59
ARJALIES JEAN MARC	I47428	AA	2	Maîtrise	15.53
ARLOT CECILE	H31440	AA	2	Maîtrise	9.48
ARLOT PATRICK	F76203	AA	3	Cadre	22.41
ARMAND GERARD	A09513	AA	2	Maîtrise	23.88
ARMAND-COMOLLI FRANCOISE	J58717	AA	2	Maîtrise	25.83
ARMANDOU BERNARD	I11919	AA	3	Cadre	31.66
ARMELI-GRICIO YANN	J56540	AA	2	Maîtrise	9.01
ARNAUD DOMINIQUE	C67232	AA	3	Cadre	11.50
ARNAUD OLIVIER	F89441	AA	3	Cadre	8.50
ARNAUD PHILIPPE	A41330	AA	2	Maîtrise	14.85
ARNAUD STEPHANE	A35143	AA	2	Maîtrise	5.75
ARNAUD YVES	F56617	AA	2	Maîtrise	23.65
ARNAULT CHRISTOPHE	C49846	AB	2	Maîtrise	3.73
ARNETTE VALERIE	J61449	AB	2	Maîtrise	2.92
ARNIAUD HENRI	G47317	AA	2	Maîtrise	28.50
ARP OLIVIER	B71349	AB	3	Cadre	0.25
ARRAGON ANTHONY	J91740	AA	2	Maîtrise	9.41
ARRIBAT DANIEL	C21632	AA	2	Maîtrise	13.74
ARRIGNON CYRIL	F63047	AA	2	Maîtrise	5.48
ARRIGONI GILBERT	D15317	AA	3	Cadre	20.83
ARRIVE LAURE	C16245	AA	3	Cadre	6.23
ARRIVE OLIVIER	B31836	AA	3	Cadre	11.58
ARSONNEAUD FRANCK	G35452	AA	3	Cadre	1.40
ARTAUD JEAN-PAUL	B47819	AA	3	Cadre	18.66
ARTIGUES JEAN PAUL	E02015	AA	3	Cadre	24.74
ARTOLA REGINE	I88617	AA	2	Maîtrise	28.54
ARTUSO CHRISTIAN	I41403	AA	3	Cadre	20.74

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ARVEUF PIERRETTE	H38746	AA	2	Maitrise	5.75
ARVIS BERNARD	D46517	AA	3	Cadre	26.50
ARZUL JEAN YVES	I49917	AA	3	Cadre	33.20
ASSAILLY PATRICK	F39519	AA	3	Cadre	25.33
ASSELIN JACKY	H53209	AA	2	Maitrise	26.39
ASSIER STEPHANE	J83849	AA	2	Maitrise	4.49
ASTIC JEAN-YVES	G26018	AA	3	Cadre	18.41
ASTIER JEAN-MICHEL	J77617	AA	3	Cadre	21.47
ASTIER PHILIPPE	H97717	AA	2	Maitrise	17.90
AUBAGNA ERIC	I19317	AA	1	Exécution	24.16
AUBARD ALAIN	I37502	AA	3	Cadre	23.40
AUBARD PIERRE	B40918	AA	3	Cadre	28.33
AUBASPEYRAS STEPHANE	G26151	AA	1	Exécution	2.53
AUBERGER JEAN MARC	I51718	AA	2	Maitrise	23.08
AUBERGER MARIE LAURENCE	J81518	AA	2	Maitrise	27.16
AUBERT DIDIER	C15317	AA	3	Cadre	17.75
AUBERT JEAN-MICHEL	A57418	AA	3	Cadre	17.62
AUBERT PASCAL	J88737	AA	2	Maitrise	6.75
AUBERT PHILIPPE	E57217	AA	2	Maitrise	26.12
AUBERT STEPHANIE	D38747	AB	2	Maitrise	3.92
AUBERTIN JEAN PIERRE	F76717	AA	3	Cadre	20.37
AUBERTIN PIERRE	F69219	AA	3	Cadre	28.74
AUBIN JACQUES	I37314	AA	2	Maitrise	30.75
AUBINAIS MARC	G40918	AA	2	Maitrise	21.08
AUBRY GILLES	E15117	AA	3	Cadre	30.66
AUBRY LIONEL	B73349	AA	1	Exécution	4.50
AUBRY PIERRE	B15217	AA	2	Maitrise	22.50
AUBUISSON GILLES	F51818	AA	3	Cadre	19.26
AUCOURT CHRISTIAN	H66318	AA	3	Cadre	24.74
AUDART FREDERIC	F25650	AB	2	Maitrise	1.74
AUDEBERT LUDOVIC	F49648	AA	3	Cadre	4.74
AUDEMAR CHRISTIAN	I40918	AA	3	Cadre	24.28
AUDEVART MICHEL	B90529	AA	2	Maitrise	15.22
AUDINAT ROLAND	D96717	AA	3	Cadre	17.48
AUDOIRE THIERRY	D04749	AA	2	Maitrise	4.50
AUDOUARD DIDIER	D03728	AA	1	Exécution	15.83
AUDOUARD SERGE	J14211	AA	2	Maitrise	17.23
AUDOUNET ERIC	G42938	AA	2	Maitrise	10.41
AUDUREAU MARYLENE	A79217	AA	2	Maitrise	26.51
AUDUREAU PHILIPPE	I89217	AA	2	Maitrise	24.16
AUGE SOPHIE	D11949	AA	3	Cadre	4.66
AUGER BERNARD	A19715	AA	3	Cadre	25.37
AUGER GILLES	B50409	AA	3	Cadre	22.41
AUGER PHILIPPE	A69517	AA	2	Maitrise	28.54
AUGIER OLIVIER	G11742	AA	3	Cadre	8.41
AUJOULAT MICHEL	D51818	AA	3	Cadre	21.83
AUPECLE JEAN MARC	J51517	AA	2	Maitrise	23.08
AUPECLE SYLVAIN	F57228	AA	2	Maitrise	15.66
AUPEIT JEAN JACQUES	C36917	AA	3	Cadre	28.62
AUPEIT SYLVAIN	H83949	AA	3	Cadre	4.53

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
AUREILLE FREDERIC	D86617	AA	2	Maitrise	19.03
AURIAC RENE	A88817	AA	2	Maitrise	28.25
AURIOL ALAIN	B50018	AA	3	Cadre	23.96
AUSIAS ESTELLE	C89049	AA	2	Maitrise	3.95
AUSIAS FRANK	C68733	AA	3	Cadre	12.77
AUSSEL LAURENT	C50629	AA	2	Maitrise	15.25
AUSSEL ROSETTI VALERIE	F24304	AA	3	Cadre	19.32
AUTIN CHRISTIAN	J55322	AA	2	Maitrise	16.42
AUTISSIER THIERRY	J52903	AA	2	Maitrise	19.16
AUTONES JEAN PHILIPPE	H58017	AA	2	Maitrise	24.32
AUTRAN JULIE	C81453	AA	3	Cadre	0.73
AUTUORI PATRICK	I50136	AA	2	Maitrise	11.62
AUVRAY THIERRY	B68817	AA	2	Maitrise	22.83
AUXENFANS CEDRIC	A01344	AA	3	Cadre	7.13
AUZANNEAU BENOIT	G93627	AA	2	Maitrise	15.99
AUZARY PATRICK	G07128	AA	3	Cadre	15.72
AVAKIAN SONIA	D57917	AA	2	Maitrise	24.09
AVAZERI JOSEPH	B05727	AA	3	Cadre	16.08
AVELEZ DOMINIQUE	B52422	AA	2	Maitrise	16.83
AVIGNON MICHEL	J11314	AA	3	Cadre	19.75
AVOCAT JEAN	I66217	AA	2	Maitrise	22.71
AVRILLON THADE LAURENT	A48517	AA	2	Maitrise	24.25
AVY CATHERINE	A15517	AA	2	Maitrise	23.45
AYE FRANCOIS	B10318	AA	3	Cadre	28.54
AYMARD THIERRY	I96717	AA	3	Cadre	17.46
AYVAZIAN JEAN-JACQUES	I77217	AA	3	Cadre	22.44
AZADIAN JEAN JACQUES	C39313	AA	2	Maitrise	18.08
AZEMA STEPHANE	F79445	AA	2	Maitrise	5.87
AZNAR PASCAL	E50018	AA	2	Maitrise	20.03
AZOUHRI HASSAN	J51242	AA	1	Exécution	4.73
AZOULAY GERARD	D58717	AA	2	Maitrise	26.17
BABINOT NICOLAS	H57646	AA	1	Exécution	5.83
BACH ALAIN	D61318	AA	3	Cadre	22.58
BACH DOMINIQUE	H51818	AA	2	Maitrise	32.82
BACHELART JOEL	A64617	AA	3	Cadre	24.59
BACHELOT VALERIE	H55840	AA	2	Maitrise	9.13
BACHER ERIC	G92018	AA	2	Maitrise	22.58
BACHET JEAN LOUP	A28517	AA	3	Cadre	26.74
BACHORZ JACQUES	G15817	AA	3	Cadre	36.59
BACHY THOMAS	I01448	AA	3	Cadre	4.99
BACQUART BRUNO	G91036	AA	3	Cadre	11.50
BACQUET BRUNO	H69402	AA	2	Maitrise	22.54
BADEL GUILLAUME	J22647	AA	2	Maitrise	5.58
BADER MARC	I61418	AA	3	Cadre	23.83
BADIOU PATRICIA	F03040	AA	2	Maitrise	9.32
BAEKELANDT DENIS	C94417	AA	1	Exécution	21.07
BAESLE DANIEL	G15917	AA	3	Cadre	25.20
BAEZA SILVIA	J58739	AA	2	Maitrise	7.75
BAFUNNO HELENA MARIA	H90417	AA	3	Cadre	20.66
BAGNON FABIE	A66950	AA	3	Cadre	3.57

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BAGUET JEAN MARC	G84417	AA	3	Cadre	19.83
BAGUR GEORGES	J98913	AA	3	Cadre	26.12
BAILLEMONT DENIS	I80919	AA	3	Cadre	23.21
BAILLET MARC	F93718	AA	3	Cadre	18.58
BAILLEUL PATRICE	G84917	AA	2	Maîtrise	18.96
BAILLEUL SERGE	A10918	AA	3	Cadre	19.32
BAILLEUX JEAN MARC	D97034	AA	2	Maîtrise	12.08
BAILLEUX PATRICK	G54217	AA	2	Maîtrise	26.06
BAILLEUX THIBAUT	E14147	AA	2	Maîtrise	5.45
BAILLIF CLAUDE	E62103	AA	3	Cadre	32.95
BAILLOT PHILIPPE	E65332	AA	2	Maîtrise	13.25
BAILLY FRANCOIS	H84932	AA	3	Cadre	13.30
BAILLY FREDERIC	J72018	AA	3	Cadre	22.48
BAILLY JEAN MARIE	F15917	AA	3	Cadre	26.50
BAILLY NATHALIE	E82203	AA	3	Cadre	22.44
BAL JEAN YVES	E70519	AA	3	Cadre	22.41
BALANCA MARC	B19217	AA	2	Maîtrise	20.16
BALANCZUK MIREILLE	J26513	AA	2	Maîtrise	25.92
BALAWI SANDRINE	A79050	AA	3	Cadre	8.66
BALAY JACKY	A56717	AA	2	Maîtrise	23.58
BALDACHINO BERNARD	D77517	AA	3	Cadre	27.00
BALDECK JULIE	C27852	AA	2	Maîtrise	1.08
BALEA LUCIAN	E29250	AB	3	Cadre	1.66
BALENGONDJI FREDDY	H63853	AA	3	Cadre	0.50
BALESTRA CHRISTIAN	F67517	AA	2	Maîtrise	22.83
BALESTRE JEAN LOUIS	I35616	AA	3	Cadre	28.54
BALET ALAIN	H50018	AA	2	Maîtrise	20.16
BALIN MARIE-CLAUDE	E18617	AA	2	Maîtrise	30.50
BALLAND ERIC	E47102	AA	2	Maîtrise	23.13
BALLET CHRISTIAN	F02014	AA	3	Cadre	23.00
BALLEUX ANDRE	G34917	AA	2	Maîtrise	30.86
BALY ANNICK	F71318	AA	2	Maîtrise	34.92
BALZER MARTINE	H49219	AA	3	Cadre	18.31
BAMBRUGGE SYLVAIN	F88148	AA	2	Maîtrise	4.76
BANKOVACKI JEAN-PHILIPPE	B72147	AA	2	Maîtrise	5.75
BANSARD ALAIN	H29017	AA	3	Cadre	34.61
BANSARD JEAN LUC	E83001	AA	3	Cadre	33.83
BANVILLE ANDRE	F60018	AA	3	Cadre	28.74
BAPT PHILIPPE	H46617	AA	2	Maîtrise	25.92
BARAN CHANTAL	E85317	AA	2	Maîtrise	22.92
BARATTE JEROME	E51918	AA	3	Cadre	21.08
BARBALAT DOMINIQUE	I47129	AA	2	Maîtrise	14.92
BARBANNAUD NICOLAS	G20645	AA	3	Cadre	6.83
BARBARON AGNES	D71437	AA	3	Cadre	9.75
BARBARY SERGE	A84617	AA	2	Maîtrise	31.56
BARBE PATRICIA	H84639	AA	3	Cadre	9.85
BARBEOCH MORGANE	I48852	AA	2	Maîtrise	1.13
BARBER JEAN-JACQUES	D78930	AA	2	Maîtrise	14.16
BARBERON NATHALIE	B55932	AA	2	Maîtrise	13.21
BARBESANT GILLES	H45817	AA	2	Maîtrise	21.00

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BARBEY PASCAL	C65718	AA	3	Cadre	26.75
BARBEZAT PIERRE	J19317	AA	2	Maîtrise	22.50
BARBIER BRUNO	I66852	AA	2	Maîtrise	1.11
BARBIER CHRISTELLE	B02553	AA	3	Cadre	0.74
BARBIER DANIEL	G72018	AA	3	Cadre	25.25
BARBIER ELVINA	H38441	AA	2	Maîtrise	7.59
BARBIER SAINT HILAIRE ELODIE	H73052	AA	3	Cadre	1.73
BARBIER VIOLAIN	G05747	AA	3	Cadre	5.37
BARBIN SOPHIE	J88651	AB	3	Cadre	1.56
BARBOSA JOSE	I28034	AA	2	Maîtrise	12.00
BARBOTTIN DANIEL	D00718	AA	2	Maîtrise	21.00
BARBU JEAN-MICHEL	I96551	AA	3	Cadre	2.40
BARCZYK JEAN PIERRE	D50118	AA	2	Maîtrise	18.71
BARD DIDIER	E77317	AA	2	Maîtrise	22.43
BARDET JEROME	D49841	AA	3	Cadre	8.58
BARDEY CHRISTOPHE	E27650	AA	3	Cadre	3.51
BARDON LOIC	F17441	AA	2	Maîtrise	8.74
BARDY PHILIPPE	B92730	AA	3	Cadre	14.78
BAREAUD VALERIE	J36218	AA	2	Maîtrise	17.29
BAREILLE JEAN-BERNARD	C48728	AA	2	Maîtrise	15.49
BARET GERARD	A01217	AA	3	Cadre	19.75
BARET JOEL	G86032	AA	2	Maîtrise	13.15
BAREUX GABRIEL	I76449	AA	3	Cadre	4.16
BARGE DENIS	E96417	AA	3	Cadre	22.75
BARGET FABIEN	H32547	AA	2	Maîtrise	5.58
BARGIEL FRANCIS	B09317	AA	2	Maîtrise	22.17
BARILLEC DOMINIQUE	A49819	AA	3	Cadre	17.75
BARIOULET ERICK	I38841	AA	2	Maîtrise	8.65
BARON FRANCOIS XAVIER	A58248	AA	3	Cadre	4.79
BARON GILLES	I34917	AA	2	Maîtrise	30.88
BARON PATRICE	C51918	AA	2	Maîtrise	25.41
BARON PHILIPPE	D67017	AA	2	Maîtrise	30.16
BARONIAN ANNE	I13214	AA	1	Exécution	22.41
BARONIAN BRUNO	F84517	AA	3	Cadre	19.75
BAROU BENOIT JEAN-PAU	I78817	AA	2	Maîtrise	25.49
BAROU DOMINIQUE	B46517	AA	2	Maîtrise	26.58
BARRA OLIVIER	D26349	AA	2	Maîtrise	4.25
BARRAILLE JEAN CLAUDE	I67117	AA	2	Maîtrise	23.58
BARRAL PHILIPPE	D09017	AA	3	Cadre	24.36
BARRANCOS GILLES	D31810	AA	3	Cadre	15.75
BARRANGER ESTELLE	I60542	AA	3	Cadre	8.42
BARRAUD LOIC	B97901	AA	3	Cadre	30.08
BARRAUD PIERRE	I33918	AA	3	Cadre	24.28
BARRAZ GERARD	G54831	AA	2	Maîtrise	13.92
BARRE CHRISTOPHE	F37119	AA	3	Cadre	25.47
BARRE SERGE	I57817	AA	2	Maîtrise	24.27
BARREAU BENMAHDI CHRYSTELLE	G05350	AA	2	Maîtrise	3.74
BARREAU JEROME	D86237	AA	3	Cadre	10.83
BARREAUX SYLVIE	G57843	AA	2	Maîtrise	7.45
BARRERE CHRISTIAN	E88517	AA	3	Cadre	28.91

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BARRETEAU JEAN-YVES	I09017	AA	2	Maitrise	32.10
BARRIERE JEAN FRANCOIS	F80149	AB	2	Maitrise	2.75
BARRIERE ALAIN	J46217	AA	2	Maitrise	27.39
BARRIOL FREDERIC	I96317	AA	2	Maitrise	17.88
BARRIQUAND JEAN PAUL	G56317	AA	2	Maitrise	24.32
BARTHA JEAN PAUL	E19717	AA	3	Cadre	19.24
BARTHAS MATHIEU	A04749	AA	2	Maitrise	4.50
BARTHE CHANTAL	E54615	AA	3	Cadre	25.95
BARTHEL GUY	D92018	AA	3	Cadre	22.58
BARTHELEMY CATHERINE	J79217	AA	2	Maitrise	26.25
BARTHELEMY FABIEN	D40647	AB	1	Exécution	3.75
BARTHELEMY MAURICE	H15517	AA	2	Maitrise	32.30
BARTHES GILLES	F38117	AA	2	Maitrise	23.08
BARTHES JEAN LUC	E50118	AA	3	Cadre	20.70
BARTHET JEAN-MICHEL	B48930	AA	2	Maitrise	14.20
BARTHOMEUF KATIA	I37802	AA	2	Maitrise	23.27
BARTIER JACQUES	F94217	AA	3	Cadre	27.16
BARTOLACCI YVES	B69228	AA	3	Cadre	15.35
BASCOU JACQUES	A77917	AA	3	Cadre	20.99
BASMADJOGLOU MARC	A87017	AA	3	Cadre	23.83
BASSE CAROLINE	H73249	AA	3	Cadre	4.50
BASSELIN JOEL	I45717	AA	3	Cadre	22.58
BASSELIN MARIE AGNES	B55017	AA	3	Cadre	22.27
BASSET VIRGINIE	D37045	AA	1	Exécution	6.00
BASSI BERNARD	A50118	AA	1	Exécution	17.11
BASTIAT CHANTAL	A88017	AA	2	Maitrise	30.28
BASTIDE ANNE	E64132	AA	3	Cadre	13.33
BASTIDE MICHEL	G53217	AA	3	Cadre	32.22
BASTIEN FREDERIC	J66637	AA	3	Cadre	10.79
BASTIEN JEAN MICHEL	G52614	AA	2	Maitrise	29.17
BATHEDOU ERIC	J31329	AA	3	Cadre	15.16
BATON PHILIPPE	H45717	AA	2	Maitrise	22.50
BATTUT LAURENT	B62738	AA	3	Cadre	10.43
BATUT JACQUES	D16218	AA	3	Cadre	23.16
BAUBRIAU YANNICK	I69617	AA	2	Maitrise	30.58
BAUCHET SERGE	D35409	AA	3	Cadre	17.75
BAUDEMONT PATRICE	G01149	AA	2	Maitrise	4.74
BAUDET CHRISTIAN	F79017	AA	2	Maitrise	27.00
BAUDET ERIC	A74842	AA	2	Maitrise	7.99
BAUDET ERIC	H99817	AA	2	Maitrise	22.50
BAUDET FRANCIS	G42318	AA	2	Maitrise	22.75
BAUDET MICHEL	A60604	AA	2	Maitrise	24.51
BAUDIN DENIS	E56017	AA	2	Maitrise	24.88
BAUDIN RAPHAEL	A45750	AA	1	Exécution	3.75
BAUDOUIN FABRICE	B97402	AA	2	Maitrise	22.58
BAUDOUIN ALAIN	J74617	AA	2	Maitrise	22.66
BAUDOUX PHILIPPE	A61018	AA	3	Cadre	24.66
BAUDRY FREDERIC	B84917	AA	2	Maitrise	26.35
BAUDUCEL CHARLES	G64619	AA	2	Maitrise	32.25
BAUER JEAN CLAUDE	H67717	AA	1	Exécution	22.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BAUQUIN BERTRAND	D85145	AA	3	Cadre	6.27
BAUSMAYER MATTHIEU	G20238	AA	2	Maitrise	8.73
BAUTHAMY GUILLAUME	E91035	AA	2	Maitrise	11.90
BAUTRU JEROME	E85552	AA	2	Maitrise	1.23
BAUVAIS CYRIL	J34641	AA	2	Maitrise	8.83
BAUX ISABELLE	G77302	AA	2	Maitrise	21.07
BAY FREDERICK	C96050	AB	2	Maitrise	3.45
BAYART DIDIER	C64117	AA	3	Cadre	23.92
BAYE NADINE	F64549	AA	2	Maitrise	4.41
BAYEL OLIVIER	A44534	AA	2	Maitrise	12.38
BAYEUL NATHALIE	D37150	AA	2	Maitrise	3.45
BAYLE JEAN LOUIS	G61018	AA	3	Cadre	29.79
BAYSSE JEAN FRANCOIS	J09317	AA	2	Maitrise	26.78
BAZATTE DOUGLAS	J45652	AA	2	Maitrise	1.34
BAZIL ALAIN	C54317	AA	3	Cadre	26.05
BAZIL PATRICK	D99017	AA	1	Exécution	23.16
BAZILLE BERNARD	H55317	AA	2	Maitrise	29.15
BAZIN JACQUES	D80215	AA	3	Cadre	33.41
BAZIN PRADEL CHRISTINE	C82418	AA	3	Cadre	25.45
BAZIN VIRGINIE	G05847	AA	2	Maitrise	5.48
BAZIN YVES	J68409	AA	3	Cadre	27.37
BAZINET PATRICK	B54815	AA	2	Maitrise	21.08
BAZZALI ANNITA	D81818	AA	2	Maitrise	27.41
BEARD DIDIER	J10218	AA	3	Cadre	26.41
BEAUCE PHILIPPE	I51135	AA	2	Maitrise	11.96
BEAUCHENE PATRICK	G83703	AA	3	Cadre	22.41
BEAUDONNET GILLES	B40218	AA	3	Cadre	22.37
BEAUDOUIN DANIELLE	J11529	AA	2	Maitrise	13.75
BEAUDOUIN PHILIPPE	C74034	AA	2	Maitrise	12.34
BEAUFOR YANNICK ALBERT	A50218	AA	2	Maitrise	25.07
BEAUGRAND CAROLE	H37102	AA	2	Maitrise	23.75
BEAUREPERE CHRISTOPHE	F63732	AA	3	Cadre	13.46
BEAUVAIS NATHALIE	F65551	AA	2	Maitrise	2.66
BEAUVIEL DAVID	E77646	AA	3	Cadre	5.83
BEAUX JEAN PHILIPPE	H85647	AA	2	Maitrise	5.33
BEBENGUT MARC	J97217	AA	2	Maitrise	18.46
BECAGLIA MARTINE	E21718	AA	2	Maitrise	32.41
BECART LAURENCE	D86845	AA	2	Maitrise	6.16
BECAVIN ANTHONY	F84149	AA	2	Maitrise	4.41
BECHE JEAN CLAUDE	I55317	AA	3	Cadre	17.58
BECHE JEAN PIERRE	F09917	AA	2	Maitrise	27.41
BECHU GILLES	C50218	AA	3	Cadre	26.05
BECHU BERENGERE	D28838	AA	2	Maitrise	9.98
BECK OLIVIER	E45652	AA	3	Cadre	1.36
BECK PIERRE-YVES	I80149	AA	3	Cadre	4.72
BECKER ERIC	F73436	AA	2	Maitrise	10.66
BECKRICH CHARPENTIER BRIGITTE	I87213	AA	2	Maitrise	26.83
BECQUET PHILIPPE	C27136	AA	3	Cadre	11.04
BECQUET VIRGINIE	H15847	AA	2	Maitrise	5.41
BEDIER CHRISTIAN	D47447	AA	2	Maitrise	5.18

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BEDIER THIERRY	E82222	AA	3	Cadre	15.66
BEDNARICK MARC	E58028	AA	2	Maîtrise	15.75
BEDOUSSAC ROBERT	H50218	AA	3	Cadre	19.92
BEDU FRANK	E50218	AA	2	Maîtrise	19.46
BEDU HERVE	F50318	AA	2	Maîtrise	25.84
BEG KHURSHID	B36447	AA	2	Maîtrise	5.31
BEGARD JEAN FRANCOIS	D25952	AA	1	Exécution	1.40
BEGARD JOEL	G01440	AA	2	Maîtrise	9.50
BEGARD NATHALIE	J82308	AA	2	Maîtrise	20.30
BEGARIN SERGE	H27730	AA	2	Maîtrise	14.33
BEGAUD STEPHANIE	G29243	AA	1	Exécution	4.91
BEGUE HERVE	J62327	AA	2	Maîtrise	16.32
BEHAR KARIM	J14447	AA	2	Maîtrise	5.50
BEHIERS PATRICK	H98347	AA	2	Maîtrise	5.16
BEI JOCELYN	J68717	AA	2	Maîtrise	23.06
BEINAT HERVE	A23452	AA	1	Exécution	1.83
BEIX CLAUDE	F96517	AA	3	Cadre	26.58
BELAVAL STEPHANE	A13052	AA	2	Maîtrise	1.75
BELGIOINO GUY	J78728	AA	2	Maîtrise	15.49
BELGIOINO THIERRY	B01830	AA	2	Maîtrise	14.83
BELHOCINE PATRICIA	E84709	AA	3	Cadre	22.90
BELIARD ALEXIS	D38441	AA	2	Maîtrise	8.66
BELIEN STEPHANE	C70245	AA	2	Maîtrise	4.74
BELIME BRIGITTE	C40020	AA	3	Cadre	24.58
BELIN ERIC	C97730	AA	2	Maîtrise	14.20
BELISSANT PATRICE	D77317	AA	3	Cadre	22.50
BELLAGHMA MEHDI	J54953	AB	1	Exécution	0.21
BELLAMY JEAN-LOUIS	A58739	AA	2	Maîtrise	9.75
BELLANGER ERIC	I03508	AA	2	Maîtrise	17.21
BELLEC JACQUES	G78304	AA	2	Maîtrise	22.83
BELLEGUIC PHILIPPE	J85830	AA	2	Maîtrise	14.49
BELLESSERT MICHEL	I53819	AA	3	Cadre	31.14
BELLEVRAT CORINNE	B87550	AA	3	Cadre	3.39
BELLINI MICHEL	A85018	AA	3	Cadre	18.08
BELLIOT YANNICK	J89017	AA	2	Maîtrise	24.41
BELLOEIL THIERRY	F53317	AA	3	Cadre	20.30
BELLU PASCAL	H62932	AA	2	Maîtrise	18.66
BELMONT CHRISTINE	G48830	AA	2	Maîtrise	14.15
BELMONTE PHILIPPE	H79835	AA	2	Maîtrise	11.29
BELMUDES CORINNE	G98417	AA	2	Maîtrise	25.66
BELONCLE YANNICK	F79803	AA	2	Maîtrise	27.16
BELPALME FABIEN	E21640	AA	1	Exécution	7.41
BELZ ALAIN MICHEL	D44717	AA	2	Maîtrise	29.15
BEMER DIDIER	E67436	AA	2	Maîtrise	9.41
BEMOLLE DANIEL	B66517	AA	2	Maîtrise	28.41
BEN ACHOUR FAOUZI	C28048	AA	2	Maîtrise	4.80
BENA MICHEL	I32732	AA	3	Cadre	13.58
BENAC CLAUDE	C19217	AA	2	Maîtrise	20.14
BENAMOU MARTINE	F50218	AA	3	Cadre	31.75
BENARD SERGE	I50218	AA	2	Maîtrise	20.91

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BENAZET ISABELLE	H04649	AA	2	Maîtrise	4.49
BENBOUDJEMA DJEDJIGA	J15950	AA	3	Cadre	3.75
BENBRAHIM KARIM OMAR	F46252	AB	3	Cadre	0.73
BENDJELTI TAYEB	G64549	AA	2	Maîtrise	4.41
BENEL BRUNO	C02816	AA	3	Cadre	21.39
BENFRIHA-DEZE RENAUD	H37750	AA	3	Cadre	3.45
BENITO JULIEN	I79413	AA	1	Exécution	18.08
BENOIST DIDIER	D15617	AA	3	Cadre	22.83
BENOIT FABRICE	F03208	AA	2	Maîtrise	17.67
BENOIT JEAN CLAUDE	H29215	AA	3	Cadre	28.13
BENOIT JEAN MARIE	I61318	AA	3	Cadre	29.75
BENSOUSSAN ANDRE	G47314	AA	3	Cadre	32.31
BENVENUTI BERNARD	J87117	AA	2	Maîtrise	23.61
BENVENUTI CLAUDE	H24411	AA	2	Maîtrise	21.62
BENY DIDIER	H63918	AA	3	Cadre	21.58
BEQUIGNON ROMAIN	C09849	AA	1	Exécution	3.99
BERARD OLIVIER RENE	I83447	AA	3	Cadre	5.50
BERARD PIERRE YVES	F66017	AA	2	Maîtrise	23.00
BERARD VINCENT	I85830	AA	2	Maîtrise	14.43
BERASSEN CHRISTOPHE	I83547	AA	3	Cadre	5.50
BERAUD CHRISTIAN	E10021	AA	3	Cadre	22.25
BERAUD GEOFFROY	I84240	AA	3	Cadre	8.16
BERC OLIVIER	C50318	AA	2	Maîtrise	26.22
BERDIN FREDERIC	G37750	AA	2	Maîtrise	3.45
BERDUCOU DENIS	D18917	AA	2	Maîtrise	31.49
BERDUCOU PHILIPPE	C01147	AA	1	Exécution	5.63
BERENGER BEATRICE	H77317	AA	3	Cadre	22.35
BERENGER PHILIPPE	G11211	AA	2	Maîtrise	19.30
BERENGUER JEAN FRANCOIS	H70020	AA	3	Cadre	27.16
BERESZCZYNSKI JACQUES	G12038	AA	2	Maîtrise	10.47
BERGANTON LINDA	E73147	AA	2	Maîtrise	5.43
BERGE MARC	B48034	AA	2	Maîtrise	10.41
BERGE THIERRY	A59528	AA	2	Maîtrise	15.33
BERGEAT JEAN-MARIE	J18617	AA	2	Maîtrise	27.60
BERGER FABIEN	H17741	AA	3	Cadre	8.76
BERGERAULT PHILIPPE	J73827	AA	2	Maîtrise	16.20
BERGERIN PATRICK	J64115	AA	3	Cadre	26.93
BERGERON FRANCOIS	B43528	AA	2	Maîtrise	15.85
BERGES MICHEL	D84030	AA	3	Cadre	14.63
BERGOT DANIEL	A89117	AA	2	Maîtrise	24.39
BERLIET PATRICIA	E43636	AA	3	Cadre	10.54
BERLOCHER ANDRE	I55017	AA	2	Maîtrise	17.83
BERMOND MARTINE	B67913	AA	2	Maîtrise	28.92
BERNAERT NATHALIE	E05117	AA	2	Maîtrise	17.83
BERNARD CAROLINE	C77317	AA	3	Cadre	22.29
BERNARD BRIGITTE	C54517	AA	2	Maîtrise	26.25
BERNARD CLAUDE	D56017	AA	2	Maîtrise	25.08
BERNARD DOMINIQUE-MAURI	A60615	AA	3	Cadre	20.16
BERNARD FREDERIC	D53933	AA	2	Maîtrise	12.88
BERNARD JEAN CLAUDE	G12119	AA	3	Cadre	35.59

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BERNARD JEAN-PAUL	G02015	AA	2	Maitrise	24.67
BERNARD LAURENT	D73651	AA	2	Maitrise	2.83
BERNARD MARTINE	C83118	AA	3	Cadre	22.83
BERNARD MICHEL	H58904	AA	2	Maitrise	18.40
BERNARD PHILIPPE	F66803	AA	2	Maitrise	22.90
BERNARD SIMON	A05150	AC	2	Maitrise	1.75
BERNARDO URBAIN	C71315	AA	2	Maitrise	27.62
BERNARDOFF PASCAL	E88149	AA	3	Cadre	3.99
BERNE CEDRIC	E21953	AA	2	Maitrise	0.69
BERNIER PASCAL	F61118	AA	3	Cadre	22.83
BERNON PHILIPPE	J38836	AA	3	Cadre	10.50
BERRIAU NATHALIE	D25347	AA	2	Maitrise	5.41
BERRIER JEAN BERNARD	D54427	AA	2	Maitrise	16.16
BERRIER MARC	G61118	AA	3	Cadre	24.28
BERRONE CHRISTIAN	I09917	AA	2	Maitrise	21.58
BERROU PASCAL	F89917	AA	3	Cadre	23.25
BERRUYER GERARD	D23718	AA	3	Cadre	29.34
BERRY ROGER	G11132	AA	2	Maitrise	13.63
BERSEGOL FRANCK EMMANUEL	G68810	AA	2	Maitrise	17.71
BERTA REMI	I65645	AA	3	Cadre	4.74
BERTET MARIE CHRISTINE	F43703	AA	2	Maitrise	18.68
BERTHAULT PATRICK	G55517	AA	2	Maitrise	17.41
BERTHEAU CHRISTOPHE	J55650	AC	2	Maitrise	1.75
BERTHELE GILLES	H84805	AA	3	Cadre	19.95
BERTHELEM MARCEL	B74017	AA	1	Exécution	22.77
BERTHELIN VINCENT	A01249	AA	2	Maitrise	4.74
BERTHELLEMY REGIS	H90036	AA	2	Maitrise	11.54
BERTHET JACQUES	C36517	AA	2	Maitrise	30.11
BERTHET YVAN	D16418	AA	3	Cadre	22.48
BERTHEVAS RONAN	I09445	AA	2	Maitrise	5.98
BERTHEZENE JACQUES	H51545	AA	2	Maitrise	6.75
BERTHIER JACQUES	G72118	AA	3	Cadre	31.64
BERTHO JEAN-LOUIS	C88346	AA	2	Maitrise	5.73
BERTHOLET DENIS	B56017	AA	2	Maitrise	25.22
BERTHOUD YVES	A46917	AA	3	Cadre	25.42
BERTIN ELISABETH	A38730	AA	3	Cadre	14.20
BERTIN PATRICK	C46219	AA	2	Maitrise	18.17
BERTIN PATRICK	E36749	AA	2	Maitrise	4.20
BERTIN RENE	A64017	AA	2	Maitrise	24.05
BERTIN VIRGINIE	E48841	AA	3	Cadre	8.66
BERTOLI FABIEN	C38443	AA	2	Maitrise	7.36
BERTOLINI PASCAL	I16318	AA	3	Cadre	22.58
BERTON DIDIER	C70804	AA	2	Maitrise	22.46
BERTON JEAN-MICHEL	D00942	AA	3	Cadre	8.50
BERTONECHE JEAN-MARIE	G88117	AA	2	Maitrise	32.08
BERTOUILLE CHRISTIAN	D00604	AA	3	Cadre	24.74
BERTRAND ALAIN	A92018	AA	3	Cadre	29.33
BERTRAND ALAIN	C19917	AA	2	Maitrise	17.41
BERTRAND ANNE	H92018	AA	2	Maitrise	19.92
BERTRAND BRUNO	D11729	AA	3	Cadre	15.16

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BERTRAND CORINNE	J62607	AA	2	Maitrise	23.08
BERTRAND DANIELE	B87128	AA	1	Exécution	15.60
BERTRAND JEAN PIERRE	I72719	AA	2	Maitrise	21.50
BERTRAND NICOLAS	E95836	AA	2	Maitrise	11.18
BERTRAND PATRICK	C60931	AA	2	Maitrise	24.50
BERTRINGER YVES	F86017	AA	3	Cadre	19.72
BERUARD GUY	J86613	AA	3	Cadre	31.38
BESACIER FRANCOIS	G65930	AA	3	Cadre	14.50
BESANCON PHILIPPE	C35128	AA	2	Maitrise	15.83
BESNARD ETIENNE	E38219	AA	3	Cadre	22.75
BESNARD FRANCOISE	H54517	AA	2	Maitrise	25.25
BESNARD GWENOLA	E95949	AB	3	Cadre	3.66
BESNARD JEAN PAUL	J43018	AA	2	Maitrise	25.41
BESNARD MARCEL	I45917	AA	3	Cadre	29.00
BESNIER STEPHANIE	A30448	AA	2	Maitrise	4.99
BESSAT ALAIN	G86017	AA	2	Maitrise	19.70
BESSET JACQUES	E97029	AA	2	Maitrise	14.87
BESSEYRE DES HORTS GUILHEM	I14447	AA	3	Cadre	5.50
BESSON CHRISTELLE	A18248	AA	2	Maitrise	4.83
BESSON NICOLAS	F35449	AA	3	Cadre	4.33
BESSON PASCAL	C94122	AA	3	Cadre	16.58
BESSON PHILIPPE	D76817	AA	3	Cadre	20.24
BESSONNEAU CLAUDE	J99014	AA	2	Maitrise	28.74
BESSOU JEROME	D66252	AA	2	Maitrise	1.13
BETEILLE Ludovic	F75151	AA	2	Maitrise	2.66
BETOURET ANELISE	I32742	AA	3	Cadre	6.75
BETTAS JEAN NOEL	G18517	AA	2	Maitrise	27.62
BETTI ALAIN	H25821	AA	2	Maitrise	16.50
BETTIQUI BELKACEM	E30849	AA	1	Exécution	4.74
BEUCHER JEAN MICHEL	C15322	AA	2	Maitrise	16.41
BEURRY FRANCOIS	I99017	AA	2	Maitrise	23.19
BEUTIER LAURENT	H83201	AA	3	Cadre	20.62
BEVILLON JEAN PIERRE	I24032	AA	2	Maitrise	13.38
BEZARD SYLVAIN	C45817	AA	3	Cadre	21.16
BEZAT GERARD	J61118	AA	3	Cadre	27.50
BEZELGUES PHILIPPE	E50418	AA	2	Maitrise	17.79
BIANCHESSI BRUNO FRANCOIS	C65547	AA	2	Maitrise	5.33
BIANCO JEAN LOUIS	A47317	AA	2	Maitrise	28.91
BIBRON ERIC	H18628	AA	2	Maitrise	15.58
BICHON LHERMITTE FRANCOI	H41508	AA	3	Cadre	34.50
BIDALON HUGUES	F52032	AA	2	Maitrise	13.59
BIDARD ALAIN	G50418	AA	3	Cadre	28.50
BIDENBACH FRANCIS	D45330	AA	2	Maitrise	14.50
BIDET JEAN PIERRE	I49419	AA	3	Cadre	29.66
BIDOGGIA GERALDINE	D06930	AA	2	Maitrise	13.93
BIENAIMÉ THIERRY	H50418	AA	3	Cadre	22.83
BIENAISE GUY	C53618	AA	3	Cadre	19.88
BIENASSIS PATRICK	J54017	AA	2	Maitrise	26.66
BIER FRANCIS	H96949	AA	1	Exécution	4.16
BIET PHILIPPE	A93818	AA	3	Cadre	25.59

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BIETH JEAN	F36118	AA	3	Cadre	17.41
BIETH STEPHANIE	J29435	AA	3	Cadre	11.75
BIEWER DENIS	A45917	AA	2	Maitrise	20.50
BIF PASCAL	B15517	AA	2	Maitrise	23.41
BIGI JEAN MICHEL	I61218	AA	3	Cadre	20.66
BIGNON INES	F23827	AA	1	Exécution	15.66
BIGOT FRANCOIS	I50418	AA	3	Cadre	28.74
BILDE ARNAUD	D59545	AA	2	Maitrise	5.94
BILLA LAURE	C80545	AA	2	Maitrise	6.75
BILLARD ERIC	G48930	AA	2	Maitrise	14.17
BILLARD JACQUES	E51515	AA	2	Maitrise	32.66
BILLARS JEAN-CHARLES	I64415	AA	2	Maitrise	26.20
BILLAUD MANUEL	J56845	AA	3	Cadre	4.83
BILLEROT JEAN-FRANCOIS	C36447	AA	3	Cadre	5.27
BILLET CHRISTOPHE	E84817	AA	2	Maitrise	19.16
BILLIAUX MICHEL	E25017	AA	3	Cadre	24.41
BILLOT FREDERIC	I93422	AA	3	Cadre	16.68
BILLOT PAUL	C59117	AA	3	Cadre	32.41
BILLOTTE GERALD	C25017	AA	2	Maitrise	24.73
BILLOUD FRANCOIS	B36932	AA	2	Maitrise	11.96
BILLY JEAN PHILIPPE	A50518	AA	2	Maitrise	20.09
BINDER CHRISTOPHE	B50518	AA	3	Cadre	18.75
BINOT JEAN PHILIPPE	E74517	AA	2	Maitrise	21.68
BIONAZ ALAIN	D84017	AA	3	Cadre	22.50
BIOT JEAN-PIERRE	E75740	AA	2	Maitrise	9.08
BIOULEZ JEAN PIERRE	C88117	AA	2	Maitrise	29.50
BIRET PATRICE	E50518	AA	2	Maitrise	23.25
BISANCON CEDRIC	D86048	AA	3	Cadre	4.83
BISARO ANNICK	D57617	AA	2	Maitrise	25.00
BISIAUX BRUNO	D84117	AA	3	Cadre	23.90
BISSON MICHEL	F32220	AA	3	Cadre	25.28
BITAUD JEAN PHILIPPE	B07644	AA	2	Maitrise	6.86
BITTAU GILLES	B49645	AA	2	Maitrise	5.96
BITTERWOLF MARC	E20318	AA	3	Cadre	25.60
BIZERAY PHILIPPE	J21529	AA	3	Cadre	15.16
BIZOT CAMILLE	C52438	AA	3	Cadre	10.41
BLACHE PHILIPPE	D50518	AA	3	Cadre	20.09
BLAISE ERIC	A59939	AA	2	Maitrise	9.66
BLAISE MYRIAM	F81533	AA	2	Maitrise	11.92
BLAIZE PASCAL	J99317	AA	2	Maitrise	23.00
BLAMART Ludovic	H30251	AB	1	Exécution	2.57
BLAMART SERGE	A44617	AA	2	Maitrise	27.89
BLANC ANDRE	G77217	AA	2	Maitrise	23.13
BLANC ANDRE	I26813	AA	2	Maitrise	25.45
BLANC BRIGITTE	F12040	AA	2	Maitrise	7.66
BLANC CECILE	I64745	AA	3	Cadre	5.71
BLANC CEDRIC	A33849	AA	2	Maitrise	4.50
BLANC CHARLES	D97502	AA	3	Cadre	20.14
BLANC CHRISTIANE	A21729	AA	2	Maitrise	15.16
BLANC CLAUDE	H98317	AA	2	Maitrise	26.05

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BLANC FRANCOISE	I97017	AA	2	Maitrise	17.50
BLANC HERVE	F73827	AA	2	Maitrise	16.14
BLANC JOEL	F86817	AA	2	Maitrise	18.77
BLANC MARCEL	F96017	AA	2	Maitrise	18.32
BLANC PASCAL	D54349	AA	2	Maitrise	4.37
BLANC SOPHIE	C20647	AA	3	Cadre	5.75
BLANC-COQUAND THIERRY	E75305	AA	3	Cadre	18.66
BLANCHARD ALAIN	A61318	AA	2	Maitrise	18.58
BLANCHARD DANIEL	H79017	AA	2	Maitrise	31.16
BLANCHARD MARIE CHRISTINE	J78217	AA	2	Maitrise	32.66
BLANCHARD MICHELE	A76517	AA	2	Maitrise	20.89
BLANCHARD OLLIVIER	C95843	AA	2	Maitrise	7.65
BLANCHARD PHILIPPE	E78908	AA	2	Maitrise	20.00
BLANCHARD REMY	D55017	AA	2	Maitrise	18.08
BLANCHET LUCIEN	C61318	AA	3	Cadre	31.66
BLANCHIN GILBERT	B76917	AA	2	Maitrise	19.92
BLANCHOT ALEXIS	C91940	AA	2	Maitrise	9.33
BLANCO RICHARD	J14007	AA	1	Exécution	19.00
BLANQUART OLIVIER	I62214	AA	2	Maitrise	25.08
BLAVETTE CLAUDE	C54217	AA	2	Maitrise	30.19
PLAY ANDRE	C74342	AA	3	Cadre	8.08
BLAYA JEAN PIERRE	F77617	AA	2	Maitrise	21.50
BLECHER NICOLAS	I42553	AA	3	Cadre	0.65
BLEIN - BOURZEIX EMMANUELLE	D80947	AA	2	Maitrise	5.66
BLEIN ERIC	H50518	AA	3	Cadre	22.66
BLET PATRICE	I57808	AA	3	Cadre	22.62
BLEUZE ANDRE	C47217	AA	2	Maitrise	28.58
BLIN CHRISTOPHE	J99017	AA	2	Maitrise	24.61
BLIN DIDIER	C20818	AA	2	Maitrise	18.17
BLIN DOMINIQUE	I50518	AA	2	Maitrise	21.64
BLOCH JACQUES	D15917	AA	3	Cadre	27.41
BLOCQUEL OLIVIER	I47914	AA	2	Maitrise	18.50
BLON SOAZIG	A27749	AA	3	Cadre	4.16
BLONDE JEAN LUC	F96117	AA	2	Maitrise	18.16
BLONDEL LAURENT	B05417	AA	3	Cadre	17.65
BLONDEL ODILE	D87530	AA	2	Maitrise	14.25
BLONDIN GILLES	B48151	AA	3	Cadre	2.13
BLOT ERIC	I04803	AA	3	Cadre	18.23
BLOT GERARD	B50618	AA	3	Cadre	28.50
BLOT JEAN PIERRE	G33318	AA	3	Cadre	23.25
BLOT JEAN-NOEL	F95109	AA	3	Cadre	23.61
BLOUCARD PHILIPPE	A55017	AA	2	Maitrise	18.41
BLOUIN BRUNO	F52332	AA	3	Cadre	13.57
BLOUIN CAROLE	A98220	AA	2	Maitrise	22.92
BLUMENTAL SERGE	E16718	AA	3	Cadre	20.76
BLUSSEAU ALAIN	G40129	AA	2	Maitrise	15.24
BOBIN FRANCOIS	C50618	AA	3	Cadre	17.90
BOBROSKY SEBASTIEN	B30448	AA	3	Cadre	4.99
BOCCIOLI CHRISTIAN	D37917	AA	2	Maitrise	28.58
BOCE VINCENT	G92253	AA	2	Maitrise	0.58

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BOCH GILLES	G96217	AA	2	Maitrise	18.00
BOCHATON FRANCK	I24022	AA	2	Maitrise	16.66
BOCHE AURELIEN	A92153	AA	3	Cadre	0.58
BOCHE RONAN	G33427	AA	1	Exécution	16.25
BOCHER ANTONY	I50947	AA	2	Maitrise	5.66
BOCHER CYRILLE	H41138	AA	2	Maitrise	10.50
BOCHER PATRICK	H28318	AA	2	Maitrise	25.33
BOCHET JACKY	D50618	AA	2	Maitrise	31.66
BOCKSTAHL LAURENT	C39341	AA	2	Maitrise	8.57
BOCQUENET YANNICK	B85243	AA	3	Cadre	7.63
BOCQUET BIGOT ANNIE	J44127	AA	2	Maitrise	15.83
BOCQUIER SEBASTIEN CLAUD	F34747	AA	1	Exécution	5.46
BOCZEK CEDRIC	C73927	AA	2	Maitrise	16.20
BODART BERNARD	F61318	AA	3	Cadre	22.43
BODIN CHRISTOPHE	J11030	AA	2	Maitrise	14.83
BODIN GERARD	G99717	AA	3	Cadre	32.25
BODIN MARIE PAULE	B31042	AA	2	Maitrise	8.41
BODIN PHILIPPE	G61348	AA	3	Cadre	5.00
BODIN PHILIPPE	J00838	AA	3	Cadre	10.66
BODINIER BRUNO	B29339	AA	3	Cadre	6.69
BOEHLY HUBERT	G15517	AA	2	Maitrise	23.13
BOEL SANDRINE	F44636	AA	1	Exécution	8.73
BOENNEC REGIS	I47641	AA	2	Maitrise	6.75
BOF JEAN-CLAUDE	I54600	AA	3	Cadre	20.16
BOFFA FABRICE	J40640	AA	2	Maitrise	9.58
BOGAERT ANDRE	A64417	AA	2	Maitrise	23.33
BOGATIRE GEORGES	I16618	AA	3	Cadre	24.34
BOGLIONI FRANCK	F12907	AA	2	Maitrise	21.60
BOGNI ALAIN	J79528	AA	2	Maitrise	15.16
BOHER PATRICK	B09917	AA	2	Maitrise	29.16
BOHIC XAVIER	D25821	AA	2	Maitrise	16.91
BOHN STEPHANE	G34747	AA	2	Maitrise	5.45
BOIARDI FREDERIC	D01434	AA	3	Cadre	12.61
BOIDART LAURENCE	B72218	AA	2	Maitrise	22.58
BOIDOT PATRICE	E95943	AA	1	Exécution	7.66
BOILLOT MICHEL	B20018	AA	3	Cadre	25.42
BOIS MIREILLE	A52422	AA	2	Maitrise	16.25
BOIS ROBERT	C93218	AA	3	Cadre	23.25
BOIS ROLAND	J75530	AA	2	Maitrise	14.45
BOIS SOCHIVI	J83317	AA	3	Cadre	20.53
BOIS STEPHANE	I77441	AA	3	Cadre	8.72
BOISSEAU JACQUES	C18918	AA	3	Cadre	27.83
BOISSON ALAIN	E15717	AA	2	Maitrise	29.17
BOISSON GAELE	I04550	AB	1	Exécution	3.45
BOITEAU LAURENT	J79817	AA	2	Maitrise	25.00
BOITOT JEAN LOUP	D10100	AA	3	Cadre	28.66
BOIVIN GILLES	D33508	AA	2	Maitrise	24.91
BOLAY CORINNE	C66232	AA	1	Exécution	13.09
BOLILLO DANIEL	C78517	AA	2	Maitrise	31.14
BOLLARD YVES	F56713	AA	2	Maitrise	20.08

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BOLLE ANNE	B37419	AA	3	Cadre	21.16
BOLLE FRANCK	C89128	AA	2	Maitrise	15.33
BOLLET CYRIL	A48749	AA	2	Maitrise	4.03
BOLLAU MONIQUE	C74714	AA	1	Exécution	17.92
BOLLINGER Louis	B17850	AA	3	Cadre	3.47
BOLOGNESI GILLES	E28017	AA	2	Maitrise	24.13
BONA ROBERT	B67717	AA	2	Maitrise	24.83
BONAIL CHRISTIAN	B15721	AA	1	Exécution	16.91
BONAL DIDIER	I91732	AA	1	Exécution	13.41
BONAL SYLVIE	F73322	AA	2	Maitrise	16.74
BONAMY REGIS	C50535	AA	1	Exécution	11.90
BONDETTI ALAIN	F56917	AA	3	Cadre	33.13
BONGIBAUT SERGE	F72830	AA	2	Maitrise	14.78
BONGIORNO FREDERIC	F24335	AA	3	Cadre	9.50
BONGIOVANI STEPHANE	C58610	AA	3	Cadre	18.18
BONGRAIN MARIE PIERRE	G16518	AA	3	Cadre	21.75
BONGRAIN PAUL	A16718	AA	3	Cadre	20.74
BONGHOMME JEROME	B92630	AA	2	Maitrise	14.75
BONI DAVID	C13034	AA	2	Maitrise	12.50
BONIFACJ LIONEL	G10549	AB	2	Maitrise	0.91
BONIN JOCELYNE	A48019	AA	2	Maitrise	31.49
BONNAFOUS THIERRY	D98917	AA	2	Maitrise	21.81
BONNARD FRANCOISE	E29512	AA	2	Maitrise	23.27
BONNARD GILLES	H34622	AA	3	Cadre	16.64
BONNARD JEAN-CHRISTOPHE	E12441	AB	3	Cadre	0.74
BONNARD LAURENT	H66536	AA	3	Cadre	9.74
BONNARDOT GILLES	D50718	AA	3	Cadre	27.39
BONNASSIEUX JEAN FRANCOIS	C57417	AA	2	Maitrise	26.00
BONNAT MARIE JEANNE	F73247	AA	2	Maitrise	5.46
BONNAUD HERVE	F72839	AA	2	Maitrise	9.70
BONNE FABRICE	J47436	AA	2	Maitrise	11.00
BONNEAU JEAN-CLAUDE	B30018	AA	2	Maitrise	18.08
BONNECAZE OLIVIER	H78046	AB	1	Exécution	3.42
BONNEFOND PATRICK	G26932	AA	2	Maitrise	13.16
BONNEFONT PATRICK	A95347	AA	2	Maitrise	5.31
BONNEFOY BRUNO	C38747	AA	2	Maitrise	5.16
BONNEL Denis	G16051	AA	3	Cadre	2.57
BONNEL MARC	C65043	AA	2	Maitrise	7.64
BONNEL SYLVAIN	E66141	AA	2	Maitrise	6.74
BONNET BRIGITTE	B28404	AA	2	Maitrise	22.44
BONNET CHRISTIAN	F00218	AA	2	Maitrise	22.00
BONNET JEAN	H09917	AA	2	Maitrise	27.12
BONNET LIGEON PHILIPPE	A66317	AA	2	Maitrise	22.71
BONNET SERGE	C36817	AA	1	Exécution	29.08
BONNEVILLE JACQUES	J56117	AA	2	Maitrise	24.63
BONNIER EMILIE	D66143	AA	2	Maitrise	7.64
BONNIER NADINE	B20415	AA	2	Maitrise	23.41
BONNIER PATRICK	C52218	AA	2	Maitrise	19.92
BONNIN BENOIT	E42150	AB	3	Cadre	2.50
BONNIN FREDERIC	C87717	AA	3	Cadre	18.66

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BONNISSANT HERVE	D55916	AA	2	Maitrise	23.79
BONNISSANT ISABELLE	A26316	AA	3	Cadre	18.92
BONNOUVRIER CATHERINE	C82018	AA	2	Maitrise	30.08
BONS DIDIER	B84517	AA	2	Maitrise	19.82
BONSIR SEBASTIEN	E98750	AA	3	Cadre	3.13
BONY CHRISTOPHE	D40548	AA	1	Exécution	4.99
BONY Pierre-Emmanuel	J22353	AA	3	Cadre	0.65
BONZI BRIGITTE	B23218	AA	2	Maitrise	20.53
BONZOM BERNARD	C09817	AA	2	Maitrise	22.50
BOQUEL SYLVAIN	H67947	AA	2	Maitrise	5.20
BOQUET PATRICK	B42418	AA	3	Cadre	26.05
BOQUET PHILIPPE	E50818	AA	3	Cadre	22.88
BOQUET SYLVAIN	F33608	AA	2	Maitrise	24.74
BOQUILLON CHRISTOPHE	B76817	AA	2	Maitrise	20.28
BORASSAT PIERRE	G15717	AA	2	Maitrise	24.16
BORDAGE CHRISTIAN	D88216	AA	3	Cadre	29.27
BORDAIS PHILIPPE	D62603	AA	2	Maitrise	19.24
BORDAT NICOLAS	F26243	AA	2	Maitrise	5.65
BORDEAU DIDIER	A50818	AA	2	Maitrise	16.42
BORDEDEBAT STEPHANE	J70632	AA	2	Maitrise	13.72
BORDELLIER ERIC	A41835	AA	1	Exécution	11.92
BORDERIES JEAN CL	G38817	AA	2	Maitrise	31.26
BORDESSOULLES PHILIPPE	H09941	AA	2	Maitrise	8.57
BORDET THIERRY	G27332	AA	2	Maitrise	13.08
BORDRY FRANCOIS	A94417	AA	3	Cadre	27.25
BORDRY NICOLAS	H84249	AA	2	Maitrise	4.50
BORG PATRICK	D76217	AA	3	Cadre	21.51
BORGESI DANIEL	H37417	AA	2	Maitrise	32.99
BORGNE PHILIPPE	H47708	AA	3	Cadre	22.37
BORNARD PIERRE	B06718	AA	3	Cadre	28.74
BORNICHE CHRISTIAN	D50818	AA	2	Maitrise	17.08
BOROVSAK GILBERT	D84417	AA	3	Cadre	19.93
BOROWIAK JEAN MICHEL	E05617	AA	2	Maitrise	17.37
BOROWSKI EMILIE	B50551	AC	2	Maitrise	1.42
BORRAS CECILE	G95945	AA	3	Cadre	5.79
BORTOLI PATRICK	G55317	AA	3	Cadre	19.75
BOSA LORIS	J67319	AA	3	Cadre	20.98
BOSCAND JEROME	F10718	AA	3	Cadre	19.53
BOSDEVESY PHILIPPE	B98205	AA	2	Maitrise	27.37
BOSLAND VINCENT	B84145	AA	3	Cadre	6.06
BOSQUET GERARD	B84117	AA	2	Maitrise	23.92
BOSQUET XAVIER	E28832	AA	2	Maitrise	13.00
BOSQUILLON PATRICK	B62514	AA	2	Maitrise	20.49
BOSSARD GILLES	I79617	AA	2	Maitrise	25.45
BOSSE OLIVIER	C39303	AA	2	Maitrise	18.61
BOST NATHALIE	B86217	AA	2	Maitrise	19.57
BOTTA FELIX	A47817	AA	2	Maitrise	28.33
BOTTA JEAN-LOUIS	G20242	AA	1	Exécution	8.44
BOTTACCHI PATRICK	A74015	AA	3	Cadre	26.89
BOTTAGISI FABRICE	J22542	AA	2	Maitrise	8.28

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BOTTIN JEAN MARIE	D54217	AA	3	Cadre	32.49
BOUANCHAUD KEVIN	C20547	AA	2	Maitrise	5.75
BOUARAB MOHAMED	F29548	AA	2	Maitrise	4.74
BOUAZZA MILOUD	A56040	AA	1	Exécution	8.99
BOUC THIBAUT	J01150	AA	2	Maitrise	3.89
BOUCHARE PHILIPPE	G06508	AA	3	Cadre	20.99
BOUCHARIN PASCALE	A18449	AA	3	Cadre	4.08
BOUCHART LAURENT	I25347	AA	2	Maitrise	5.45
BOUCHAUD JEAN-MARC	H29335	AA	2	Maitrise	11.75
BOUCHE DANIEL	I83707	AA	3	Cadre	27.06
BOUCHE JOHANN	B66841	AA	1	Exécution	6.74
BOUCHE THIERRY	G55017	AA	2	Maitrise	17.92
BOUCHEIX ALAIN	B61518	AA	1	Exécution	18.92
BOUCHER ALAIN	G91908	AA	3	Cadre	31.85
BOUCHER CHRISTIAN	A64133	AA	2	Maitrise	12.83
BOUCHER ERIC	B50918	AA	3	Cadre	20.09
BOUCHER FABIEN	J15550	AB	2	Maitrise	1.54
BOUCHER PASCAL	D32436	AA	2	Maitrise	10.92
BOUCHER REGIS	C50802	AA	3	Cadre	17.67
BOUCHERIE XAVIER	A53818	AA	3	Cadre	18.46
BOUCHERY FRANCK	A94517	AA	2	Maitrise	18.25
BOUCHET ALAIN	E37617	AA	2	Maitrise	32.00
BOUCHET CHRISTIAN	C20515	AA	2	Maitrise	23.75
BOUCHET NICOLE	B96917	AA	2	Maitrise	26.41
BOUCHET NICOLE	F00121	AA	2	Maitrise	22.75
BOUCHET PIERRE	E76617	AA	3	Cadre	29.83
BOUCHEZ YVES	I56843	AA	1	Exécution	7.61
BOUDEHENT BRUNO	C33729	AA	2	Maitrise	15.00
BOUDINET CHRISTIAN	E49919	AA	3	Cadre	29.58
BOUDINET PATRICK	A45522	AA	2	Maitrise	16.50
BOUDISSA NADIA	G57450	AA	2	Maitrise	3.41
BOUE PATRICK	A32030	AA	2	Maitrise	14.83
BOUET XAVIER	H16045	AA	2	Maitrise	6.21
BOUEYRE CHRISTOPHE	C01342	AA	2	Maitrise	8.41
BOUFOUS MORAD	G60151	AA	1	Exécution	2.97
BOUGEARD JEAN NOEL	F16547	AA	2	Maitrise	5.33
BOUGEARD PIERRE	G59633	AA	3	Cadre	12.69
BOUGEON LOIC	B20647	AA	3	Cadre	5.75
BOUGEROLLES ANNE-MARIE	J15609	AA	2	Maitrise	18.40
BOUGOUIN KARENE	D53449	AA	2	Maitrise	4.46
BOUGUERRA-BOUVY NOEMIE	I49445	AA	3	Cadre	5.94
BOUHACINA M'HAMED	A95251	AA	1	Exécution	2.65
BOUGUEROURENE PATRICK	E44817	AA	3	Cadre	31.66
BOUILLARD MICHEL	I87617	AA	3	Cadre	24.38
BOUILLE PHILIPPE	F87518	AA	3	Cadre	18.25
BOUILLET CATHERINE	E61218	AA	2	Maitrise	37.08
BOUILLET CATHERINE	F15517	AA	3	Cadre	23.15
BOUILLET DIDIER	D89114	AA	2	Maitrise	31.12
BOUILLON JEROME	A57235	AA	2	Maitrise	11.83
BOULAND THIERRY	E86417	AA	2	Maitrise	19.53

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BOULANGEE LUC	A25732	AA	2	Maitrise	13.25
BOULANGER DIEUDONNE	G78617	AA	2	Maitrise	27.61
BOULANGER EDOUARD	A85553	AA	3	Cadre	0.08
BOULANGER HELENE	H79247	AA	2	Maitrise	5.14
BOULANGER PHILIPPE	E09817	AA	2	Maitrise	23.30
BOULANGHIEN LAURENCE	H91100	AA	2	Maitrise	17.17
BOULASHA DJEMILA	J65949	AA	3	Cadre	4.33
BOULAY CHRISTIAN	D70115	AA	3	Cadre	27.66
BOULBIN JEAN YVES	J39529	AA	3	Cadre	14.86
BOULENGER JEAN CLAUDE	F87217	AA	3	Cadre	20.29
BOULESTEIX FREDERIC	A97049	AA	3	Cadre	4.08
BOULET ALBERT	I50215	AA	3	Cadre	22.15
BOULET FRANCOIS	J49237	AA	3	Cadre	10.75
BOULET OLIVIER	H58839	AA	2	Maitrise	7.74
BOULIERAC GUY-PIERRE	F25447	AA	2	Maitrise	5.41
BOULIN GILLES	A00218	AA	2	Maitrise	26.58
BOULIN JANNICK	C39203	AA	3	Cadre	24.04
BOULIN LAURENCE	G04848	AA	3	Cadre	5.00
BOULIN SYLVIE	J24030	AA	2	Maitrise	14.72
BOULLERY TIMMERMAN ISABELLE	A74517	AA	3	Cadre	21.75
BOULLET PATRICK	J61318	AA	2	Maitrise	23.27
BOULLU CHATAIGNER MARC	J66017	AA	2	Maitrise	22.98
BOULMIER JEAN-PHILIPPE	H98231	AA	3	Cadre	13.83
BOULOGNE ARNAUD	I26243	AA	2	Maitrise	7.59
BOULOGNE MICHEL	H15917	AA	2	Maitrise	25.25
BOULON CHRISTIAN	A46117	AA	3	Cadre	27.87
BOULON NADIA	G56120	AA	2	Maitrise	25.60
BOUNOUS JEAN MARIE	G77317	AA	2	Maitrise	22.41
BOUR CHRISTIAN	F43322	AA	3	Cadre	16.74
BOUR FABRICE	I35430	AA	2	Maitrise	14.50
BOUR JEAN MARC	J14107	AA	2	Maitrise	19.90
BOURBIGOT JEAN-PIERRE	H74917	AA	3	Cadre	20.76
BOURBON PATRICE	B51544	AA	2	Maitrise	7.04
BOURCIER JEAN CHRISTOPHE	B89817	AA	2	Maitrise	23.44
BOURDELANDE MICHEL	E50918	AA	3	Cadre	30.74
BOURDET DIDIER	G49233	AA	2	Maitrise	12.71
BOURDON BERTRAND	G47447	AA	3	Cadre	5.22
BOURDON JEAN MARC	E61518	AA	3	Cadre	31.16
BOURDREL JIMMY	A24643	AA	3	Cadre	6.73
BOUREAU VINCENT	F55017	AA	2	Maitrise	22.12
BOURG ALAIN	I33518	AA	3	Cadre	32.74
BOURG ANNE	I52747	AA	3	Cadre	5.61
BOURG SAMUEL	H45634	AA	3	Cadre	12.25
BOURGADE ERIC	H28518	AA	3	Cadre	24.33
BOURGADE GILLES	F20518	AA	2	Maitrise	22.70
BOURGADE MATHIEU	J90838	AA	3	Cadre	10.58
BOURGAIN LUC	E07930	AA	2	Maitrise	14.32
BOURGEAT XAVIER	F36234	AA	3	Cadre	11.75
BOURGEAUX DIDIER	D54034	AA	3	Cadre	12.40
BOURGEAY YVES	D86417	AA	2	Maitrise	19.44

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BOURGEOIS CORINNE	B98251	AA	2	Maitrise	2.08
BOURGEOIS EDDY	C11948	AA	2	Maitrise	5.00
BOURGEOIS ERIC	G45529	AA	3	Cadre	14.92
BOURGEOIS XAVIER	J64732	AA	2	Maitrise	13.33
BOURGEON JEAN MICHEL	B19917	AA	3	Cadre	17.46
BOURGET JEAN-JACQUES	E56317	AA	2	Maitrise	26.12
BOURGEY ANDRE	I76617	AA	3	Cadre	20.57
BOURGIN BRIGITTE	D39319	AA	2	Maitrise	25.83
BOURGIN PIERRE LAURENT	J69919	AA	3	Cadre	17.83
BOURGOIN ROMUALD	F18146	AA	3	Cadre	5.75
BOURGOIN HERVE	J66914	AA	2	Maitrise	17.56
BOURGUIGNON FRANCK	D26445	AA	3	Cadre	5.50
BOURHIS RENE	G38516	AA	2	Maitrise	25.25
BOURLAT MARTINE	H62714	AA	2	Maitrise	26.26
BOURMAUD JEAN YVES	B12140	AA	3	Cadre	9.39
BOURNIOLE BERNARD	G89920	AA	3	Cadre	30.99
BOURRE PIERRE	H73518	AA	3	Cadre	22.66
BOURREL ROBERT	G05830	AA	3	Cadre	12.74
BOURSIER BERNARD	B61618	AA	3	Cadre	33.66
BOURY CHRISTIAN	A60018	AA	2	Maitrise	25.14
BOURY ERIC	D43631	AA	2	Maitrise	13.92
BOUSQUET CHRISTIAN FRANC	J98617	AA	3	Cadre	25.51
BOUSQUET STEPHAN	E84022	AA	3	Cadre	14.75
BOUSQUET VINCENT	F37546	AA	3	Cadre	5.83
BOUSSARD PIERRE	E74215	AA	3	Cadre	26.75
BOUSSAUD GERALD	G96949	AA	2	Maitrise	4.16
BOUSSER ROBERT	J49308	AA	2	Maitrise	25.75
BOUSSIN JEAN LOUIS	D38219	AA	3	Cadre	30.33
BOUSSION JEAN YVES	C16518	AA	3	Cadre	21.83
BOUSTIE HELEN	J57817	AA	2	Maitrise	24.46
BOUTE ERIC	B42732	AA	2	Maitrise	13.25
BOUTEILLON ALAIN	C18527	AA	2	Maitrise	14.87
BOUTEILLOUX DANIEL	C15434	AA	1	Exécution	12.33
BOUTIGNY JOEL	C60018	AA	3	Cadre	28.41
BOUTIN GILDAS	J37745	AA	2	Maitrise	6.00
BOUTON PASCAL	B63509	AA	3	Cadre	24.33
BOUTONNET SEBASTIEN	A51049	AB	2	Maitrise	2.74
BOUVARD ANDRE	D36017	AA	2	Maitrise	32.47
BOUVET GILBERT	I36317	AA	2	Maitrise	30.90
BOUVET HERVE	J56717	AA	3	Cadre	23.36
BOUVIER BERNARD	D87617	AA	2	Maitrise	19.41
BOUVIER DAVID	E97617	AA	3	Cadre	16.29
BOUVIER STEPHANE	F88630	AA	2	Maitrise	14.09
BOUVIGNY LEFEVRE BRIGITTE	H42750	AA	2	Maitrise	3.92
BOUVRANDE LAURENT	E52536	AA	2	Maitrise	11.41
BOUVRET BRUNO	A15917	AA	2	Maitrise	30.11
BOUY PHILIPPE	J45004	AA	3	Cadre	17.88
BOUYER JOEL	J60218	AA	3	Cadre	19.75
BOUYSSOU DIDIER	G84317	AA	3	Cadre	25.33
BOUYSSOU JEAN-RAYMOND	A09417	AA	2	Maitrise	23.83

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BOUZON CHRISTELE	D55649	AA	2	Maitrise	4.37
BOVIER LAPIERRE VINCENT	H90245	AA	3	Cadre	6.71
BOYADJIS JEAN MARC	B92018	AA	3	Cadre	23.00
BOYAUD CLAUDE	J56817	AA	2	Maitrise	23.25
BOYER DANIEL	B47717	AA	3	Cadre	27.49
BOYER DOMINIQUE	A74022	AA	2	Maitrise	16.58
BOYER FLORENCE	F03832	AA	2	Maitrise	13.42
BOYER FRANCIS	D77730	AA	2	Maitrise	14.25
BOYER MICHELE	E39541	AA	2	Maitrise	8.53
BOYETTE LAURENT	I56540	AA	1	Exécution	9.01
BOZZI PHILIPPE	B08617	AA	1	Exécution	16.00
BRACHET FRANCK	E33121	AA	2	Maitrise	17.00
BRAILLON BERTRAND	F20647	AA	3	Cadre	5.69
BRAILLON FABRICE	A39647	AA	2	Maitrise	5.06
BRANCHEREAU PATRICK	D69017	AA	2	Maitrise	29.94
BRANDELY GERARD	A09817	AA	2	Maitrise	22.50
BRANLY JULIE	H61247	AA	2	Maitrise	5.45
BRARD HELENE	A00618	AA	2	Maitrise	20.27
BRARD SERGE	E89217	AA	2	Maitrise	24.25
BRASSELET ERIC	J65134	AA	2	Maitrise	12.25
BRAUD DANIEL	B59017	AA	2	Maitrise	33.00
BRAULT OLIVIER	I23753	AA	3	Cadre	0.50
BRAUN PASCAL	C15717	AA	3	Cadre	22.64
BRAUSEM JACKY	H05653	AA	1	Exécution	0.19
BRAUT NICOLAS	I34552	AA	2	Maitrise	1.65
BRAVARD ALAIN	E46217	AA	3	Cadre	27.52
BRAVI ERIC	C87317	AA	2	Maitrise	22.15
BRAYMAND STEPHANE	H97737	AA	2	Maitrise	10.75
BREA ANNA	E90037	AA	3	Cadre	10.91
BREARD JEAN MARC	F34334	AA	3	Cadre	12.38
BRECHARD STEPHANE	D30529	AA	2	Maitrise	15.25
BREDA-SEYES EMMANUELLE	E16041	AA	3	Cadre	7.48
BREDIN LOIC	A94350	AA	2	Maitrise	3.75
BREDOIRE JEAN-LOUIS	D66817	AA	2	Maitrise	22.04
BREGLIANO JEAN MARC	E23718	AA	3	Cadre	27.64
BREHAM NICOLAS	B95145	AA	3	Cadre	6.27
BREHERET MICKAEL	D36941	AA	1	Exécution	6.74
BREIL GILLES	F33018	AA	1	Exécution	22.12
BREJ ALAIN	A77628	AA	2	Maitrise	15.58
BREJNAKOWSKI VINCENT	C19850	AA	1	Exécution	3.15
BREMOND CHRISTIAN	E57817	AA	1	Exécution	24.33
BREMONT BENJAMIN	I76952	AA	3	Cadre	1.11
BRENAGET THIERRY	H60018	AA	2	Maitrise	21.83
BRENDANI JEAN-NOEL	A39643	AA	2	Maitrise	7.21
BRENNER JEAN LUC	E66003	AA	2	Maitrise	25.26
BRERO PATRICE	G66817	AA	3	Cadre	22.00
BRES GIL	F77817	AA	2	Maitrise	21.10
BRES JEAN-PIERRE	F17319	AA	3	Cadre	23.75
BRESSAC BENOIT	E18641	AA	3	Cadre	6.83
BRESSOT PHILIPPE	F13330	AA	3	Cadre	13.75

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BRESTE ANNE	J60820	AA	2	Maitrise	21.92
BRESZCZYNSKI JEAN PIERRE	B64317	AA	2	Maitrise	23.61
BRETAGNE MICHELLE	E99814	AA	2	Maitrise	29.92
BRETAUDEAU DANIEL	B60118	AA	3	Cadre	23.31
BRETAUDEAU DENIS	B58017	AA	3	Cadre	24.83
BRET-VITTOZ JOEL	D71430	AA	2	Maitrise	14.83
BREUVART DOMINIQUE	H54117	AA	2	Maitrise	26.37
BREVERS MICHEL	A39419	AA	3	Cadre	24.46
BREYSACH PATRICK	J74415	AA	2	Maitrise	30.16
BREZZO VIRGINIE	B27249	AA	3	Cadre	4.16
BRIANCEAU MARYLINE	D52208	AA	2	Maitrise	23.01
BRIAND ROGER	D77617	AA	2	Maitrise	21.58
BRIANT SEBASTIEN	I13952	AB	3	Cadre	0.66
BRICAUD CHRISTOPHE	F53518	AA	3	Cadre	24.63
BRICE LAURENT	F45817	AA	2	Maitrise	21.17
BRIDANT SYLVAIN	I27549	AA	2	Maitrise	4.16
BRIDIER DANIEL	D63118	AA	3	Cadre	17.29
BRIERRE JEROME	J34941	AA	2	Maitrise	8.83
BRIFAULT EMMANUEL	C84134	AA	3	Cadre	12.34
BRIGNON JEAN PIERRE	A15617	AA	3	Cadre	22.92
BRIMBEUF LAURENT	A13327	AA	3	Cadre	16.25
BRIN PIERRE	E79317	AA	2	Maitrise	26.20
BRINGER CLAUDE	B56128	AA	2	Maitrise	15.79
BRINGER PHILIPPE	B62632	AA	3	Cadre	13.57
BRINON CORINE	J04703	AA	3	Cadre	18.40
BRIOL JEAN PIERRE	B98217	AA	2	Maitrise	26.92
BRISAVOINE YVES	E60118	AA	2	Maitrise	21.08
BRISCIANO BERNARD	G39615	AA	2	Maitrise	25.08
BRISOT MICKAEL	I46352	AA	1	Exécution	1.15
BRISSET ANTOINE	B77740	AA	3	Cadre	6.75
BRISSET OLIVIER	B77941	AA	3	Cadre	7.50
BRISOT NICOLAS	J11045	AA	2	Maitrise	6.71
BRO SYLVIE	C15132	AA	3	Cadre	13.25
BROCARD YVES	B87517	AA	2	Maitrise	29.16
BROCHARD CLAUDE	J77217	AA	2	Maitrise	22.52
BROCHE DELPHINE	I17750	AA	3	Cadre	3.50
BROCHE PIERRE	F63618	AA	3	Cadre	23.02
BROCHETON PHILIPPE	F96801	AA	2	Maitrise	17.58
BROCHOT ERIC	I97107	AA	2	Maitrise	19.63
BROEGLIN DAVID	G60834	AA	3	Cadre	12.66
BROGNIEZ HERVE	A22216	AA	2	Maitrise	22.90
BROHAND MARTINE	B37308	AA	2	Maitrise	36.61
BRONDINO GILLES	G87117	AA	3	Cadre	23.58
BRONGNIART VERONIQUE	D91732	AA	2	Maitrise	13.69
BROSSARD LAURENT	J24740	AA	2	Maitrise	9.13
BROSSARD SYLVAIN	F10918	AA	3	Cadre	19.24
BROSSAT MATHIEU	D09639	AA	1	Exécution	7.74
BROTONS CHARLES	G80314	AA	3	Cadre	24.66
BROUAND MICHEL	H72218	AA	3	Cadre	23.75
BROUARD FABRICE	G56839	AA	1	Exécution	9.83

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BROUARDELLE CHRISTINE	G74945	AA	2	Maitrise	5.66
BROUCK LYDERIC	F81553	AA	3	Cadre	0.73
BROUILLARD OLIVIER	B91342	AA	2	Maitrise	8.32
BROUILLET GILBERT	A75027	AA	2	Maitrise	16.08
BROUSSARD CEDRIC	C54045	AA	2	Maitrise	6.46
BROUSSARD Nicolas	F54452	AA	3	Cadre	1.59
BROUTIN CHRISTOPHE	G70839	AA	1	Exécution	6.68
BROUTIN SABINE	J34847	AA	2	Maitrise	5.46
BROYELLE JEAN YVES	F48417	AA	3	Cadre	33.11
BROYER PIERRE	A45049	AA	2	Maitrise	4.33
BROZE PATRICE	E63049	AA	2	Maitrise	4.47
BRU MARYSE	B61545	AA	2	Maitrise	6.75
BRUCKER JEAN JACQUES	G45817	AA	2	Maitrise	26.07
BRUERE-ABITEBOUL YVONNE	G35420	AA	3	Cadre	30.53
BRUGEAU COLETTE	B50314	AA	2	Maitrise	19.49
BRUGERE JEAN LUC	H60118	AA	2	Maitrise	18.27
BRUIN DELPHINE	H13436	AA	2	Maitrise	11.37
BRUIN MARC	E35834	AA	2	Maitrise	12.29
BRULARD ERIC	B75743	AA	3	Cadre	7.66
BRULE JEAN PASCAL	I67247	AA	2	Maitrise	5.25
BRUNEAU GILLES	E79517	AA	2	Maitrise	25.72
BRUNEAU JEAN CHRISTOPHE	E46534	AA	3	Cadre	12.23
BRUNEAUD PATRICIA	E50429	AA	2	Maitrise	15.24
BRUNEAUD STEPHANE	H30629	AA	2	Maitrise	15.25
BRUNEL PIERRE	F07230	AA	3	Cadre	14.33
BRUNEL THIERRY	H87617	AA	2	Maitrise	19.27
BRUNELLE SYLVAIN MICHEL	C54717	AA	2	Maitrise	26.95
BRUNET ANDRE	B58617	AA	2	Maitrise	35.15
BRUNET DENIS	G35203	AA	3	Cadre	25.59
BRUNET ERIC	I86517	AA	3	Cadre	22.48
BRUNET ISABELLE	G99814	AA	2	Maitrise	26.58
BRUNET JEAN LOUIS	I83703	AA	2	Maitrise	28.79
BRUNET RENE	H97730	AA	3	Cadre	14.26
BRUNETEAU FREDERIC	D81640	AA	2	Maitrise	9.41
BRUNHES MICHEL	C64122	AA	3	Cadre	16.58
BRUNIN CHRISTIAN	B81700	AA	2	Maitrise	24.48
BRUNOIS FREDERIC	J65230	AA	2	Maitrise	14.41
BRUNSO FREDERIC	D07930	AA	2	Maitrise	14.34
BRUSSET CHRISTELLE	E46850	AA	2	Maitrise	3.53
BRUSSON SABRINA	A85843	AA	2	Maitrise	7.61
BRUTEL PHILIPPE	J75930	AA	2	Maitrise	14.50
BRUYEZ CHANTAL	E13414	AA	2	Maitrise	22.41
BRUZI EDMOND	D54417	AA	2	Maitrise	28.46
BRY FRANCOIS	D45917	AA	3	Cadre	24.66
BUA SYLVAIN	F08217	AA	3	Cadre	25.14
BUC MEDERIC	E38539	AA	2	Maitrise	7.74
BUCHET NICOLAS	E96547	AA	2	Maitrise	5.25
BUCHET PASCAL	J19917	AA	2	Maitrise	18.04
BUCHHEIT NICOLAS	C96839	AA	3	Cadre	9.83
BUCHOUX MICHEL	E58617	AA	2	Maitrise	26.26

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BUE EMMANUEL	J34742	AA	3	Cadre	8.08
BUFFAT FLORENCE	I86817	AA	2	Maitrise	18.69
BUFFIERE GILLES	I04240	AA	3	Cadre	9.20
BUFFLIER CHRISTOPHE	D06734	AA	3	Cadre	12.21
BUGANY ALAIN	F39428	AA	2	Maitrise	15.37
BUGAUT PHILIPPE	B25017	AA	2	Maitrise	25.00
BUGNET CHRISTOPHE	J24634	AA	3	Cadre	12.42
PUGUET ALAIN	G32302	AA	3	Cadre	26.60
BUGUET FRANCK	C48108	AA	2	Maitrise	17.77
BUHAGIAR THIERRY	B97217	AA	3	Cadre	18.57
BUHOT CHRISTOPHE	J76603	AA	3	Cadre	21.30
BUISSET JEROME	B05422	AA	3	Cadre	16.50
BUISSON BERNARD	E98417	AA	2	Maitrise	25.95
BUISSON STEPHANE	H23845	AA	1	Exécution	6.66
BULA LAFONT YVES	G98917	AA	2	Maitrise	24.68
BULCKAEN DIDIER	E34417	AA	2	Maitrise	33.08
BULCKAEN JEAN MARC	A34817	AA	1	Exécution	31.16
BULCKAEN JEAN MARC	H37130	AA	2	Maitrise	14.30
BULETE PAUL-ANDRE	D74017	AA	3	Cadre	22.75
BULOT MIREILLE	B38429	AA	3	Cadre	14.75
BULZOMI MICHEL	A77417	AA	2	Maitrise	25.61
BUNEL FABRICE	F29251	AA	1	Exécution	2.00
BUON LUDOVIC	G19841	AA	3	Cadre	8.57
BUORS ERIC	B46430	AA	2	Maitrise	14.38
BUQUET JEAN JACQUES	C64817	AA	2	Maitrise	22.69
BURCICKI PASCAL	A55649	AC	2	Maitrise	4.15
BUREAU CHRISTIAN	C84617	AA	3	Cadre	22.41
BURGER FRANCK	J92432	AA	2	Maitrise	13.50
BURGUION AGNES	E17217	AA	2	Maitrise	24.08
BURGUN PHILIPPE	F69630	AA	3	Cadre	14.10
BURKI DIDIER	G45917	AA	2	Maitrise	19.16
BURLOT ALAIN	B68108	AA	3	Cadre	22.62
BURLOT JEAN JOEL	D61218	AA	3	Cadre	25.28
BURNEL CHRISTOPHE	A21603	AA	3	Cadre	22.46
BURNEL DIDIER	H52027	AA	3	Cadre	16.33
BURNOTTE MICHEL	F39915	AA	3	Cadre	23.52
BURTE BERNARD	C92018	AA	3	Cadre	22.92
BURTON MICHEL	J75001	AA	2	Maitrise	21.66
BUSSE PHILIPPE	H66917	AA	3	Cadre	25.47
BUSSON MICHEL	A75228	AA	2	Maitrise	15.83
BUSSON PHILIPPE	D60218	AA	3	Cadre	20.16
BUSSY CLAIRE	F34403	AA	2	Maitrise	35.83
BUTEZ ROGER	A09819	AA	3	Cadre	28.83
BUTSTRAEN JEAN-MARC	J61918	AA	3	Cadre	32.60
BUZIO CHRISTOPHE	I37748	AA	3	Cadre	4.77
BUZON JAMES	G02629	AA	2	Maitrise	15.10
BUZON JEROME	A80149	AC	2	Maitrise	2.66
BYACHE REGIS	G22416	AA	3	Cadre	19.92
BZDZIAK RICHARD	J74417	AA	2	Maitrise	29.41
CABANIUS MATRAMAN DIDIER	F67114	AA	2	Maitrise	27.41

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CABAU MATTHIEU	B73353	AA	3	Cadre	0.46
CABILLIC JEAN ALAIN	F29910	AA	2	Maitrise	18.63
CABIN CHRISTOPHE	G18045	AA	1	Exécution	6.00
CABIN JEAN YVES	A44017	AA	2	Maitrise	30.75
CABRAN DOMINIQUE	H27808	AA	2	Maitrise	24.78
CABRERA GILLES	B25217	AA	2	Maitrise	20.00
CABROL DANIEL	A47617	AA	2	Maitrise	32.83
CABROLIER ALAIN	F58317	AA	2	Maitrise	23.08
CABUS GERALD	E55850	AA	3	Cadre	3.74
CACHEN ERIC	G67002	AA	3	Cadre	22.15
CACHEN PHILIPPE	J37728	AA	1	Exécution	15.66
CADALEN RENE	H56703	AA	2	Maitrise	26.14
CADAMURO BARBARA	B34947	AA	2	Maitrise	5.45
CADARIO ANNE	A55541	AA	2	Maitrise	8.83
CADDET PIERRE	D85307	AA	3	Cadre	20.16
CADEAU CORINNE	F61618	AA	2	Maitrise	20.50
CADEDDU GEORGES	E67617	AA	2	Maitrise	22.83
CADENA VERONIQUE	I80414	AA	2	Maitrise	24.02
CADET GAYANEE	I46849	AA	2	Maitrise	4.24
CADIEU DANIEL	E59717	AA	2	Maitrise	31.00
CADIN PIERRE	G30214	AA	3	Cadre	24.66
CADOUX ERIC	C51829	AA	1	Exécution	15.16
CAFFERINI THIERRY	C00718	AA	1	Exécution	20.97
CAGGEGI PIETRO	A75317	AA	3	Cadre	17.66
CAILLAUD GABRIEL	I84843	AA	1	Exécution	5.73
CAILLE PEGGY	C15452	AA	3	Cadre	1.44
CAIONE DOMINIQUE	E68801	AA	2	Maitrise	21.16
CAIRE SERGE	G57017	AA	2	Maitrise	26.50
CALCAVECCHIA JEAN-JACQUES	I60218	AA	2	Maitrise	24.19
CALDAS SEBASTIEN	H87043	AA	2	Maitrise	7.44
CALES MARC	C19617	AA	3	Cadre	19.46
CALARIO ALAIN	E77517	AA	2	Maitrise	28.04
CALIFANO MYRIAM	G79543	AA	1	Exécution	7.25
CALIGNY PASCAL	F38828	AA	2	Maitrise	15.47
CALLENS ERIC	H64117	AA	2	Maitrise	23.86
CALLET ERIC	C50729	AA	2	Maitrise	15.27
CALLEWAERT GILLES	A84717	AA	3	Cadre	19.50
CALLEWAERT STEPHANE	H60742	AA	3	Cadre	8.45
CALLIER GILLES	J85412	AA	3	Cadre	27.66
CALLIGARO MICHELE	J35430	AA	2	Maitrise	14.50
CALMET BENOIT	B35652	AA	3	Cadre	1.40
CALMON MICHEL	G24030	AA	3	Cadre	14.66
CALVIER NICOLAS	F76250	AA	2	Maitrise	3.57
CAMARASA GERALD	F72819	AA	3	Cadre	24.66
CAMBE CEDRIC	H07847	AA	2	Maitrise	5.27
CAMBEFORT PATRICK	B19317	AA	2	Maitrise	19.95
CAMBIEN FREDERIC	A02038	AA	2	Maitrise	10.50
CAMBIER DOMINIQUE	G83418	AA	3	Cadre	24.82
CAMBIER MANUEL	B75217	AA	2	Maitrise	18.75
CAMBON JEAN MARC	C88017	AA	2	Maitrise	23.25

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CAMBOULIVES JEAN MARC	B90921	AA	3	Cadre	24.65
CAMBOUR CYRILLE	F06350	AA	2	Maitrise	3.68
CAMEAU LAURENT	C81001	AA	3	Cadre	21.63
CAMERLYNCK KATIA	F61200	AA	2	Maitrise	25.59
CAMIADÉ PASCAL	I98117	AA	2	Maitrise	25.10
CAMICI CHARLES	F23911	AA	3	Cadre	30.46
CAMILLIERI PATRICE	G72819	AA	3	Cadre	27.66
CAMINCHER ROLAND	I61618	AA	3	Cadre	20.74
CAMISOLI JEAN-PAUL	B71818	AA	3	Cadre	18.82
CAMOSSETTI PATRICK	J57717	AA	2	Maitrise	24.33
CAMPAGNE XAVIER	H75951	AA	3	Cadre	2.70
CAMPEL PASCAL	J54217	AA	2	Maitrise	26.12
CAMPORRESI JEAN LOUIS	F25417	AA	2	Maitrise	29.25
CAMUS AUDREY	F78747	AA	2	Maitrise	5.16
CAMUS CHRISTIAN	B36717	AA	2	Maitrise	29.48
CAMUS FABRICE	A55932	AA	3	Cadre	13.21
CAMUT JEAN CLAUDE	I25517	AA	3	Cadre	23.66
CANAL BERNARD	G78420	AA	3	Cadre	24.94
CANAPA PIERRE	F25517	AA	3	Cadre	24.16
CANCELLIER PATRICK	H44511	AA	1	Exécution	19.92
CANDELIER PASCAL	A60318	AA	3	Cadre	23.44
CANFAILLA JEROME	J00248	AA	2	Maitrise	5.08
CANO CHRISTIAN	B60318	AA	3	Cadre	24.83
CANONGE LIONEL	C25233	AA	1	Exécution	12.82
CANOVAS MARYSE	G78020	AA	3	Cadre	20.87
CANTAT LAMPIN LAURENT	G64638	AA	3	Cadre	8.58
CANTET JOCELYNE	G17702	AA	2	Maitrise	25.28
CANTILLON MARTINE	G74717	AA	2	Maitrise	21.16
CANTIN MICHEL	E40418	AA	2	Maitrise	20.17
CAPBLANCQ LABORDE ALAIN	F88917	AA	2	Maitrise	27.76
CAPDEVIELLE JEAN	I33318	AA	3	Cadre	34.13
CAPDEVILLE DENIS	G91315	AA	2	Maitrise	25.60
CAPDEVILLE JEAN-MICHEL	B38517	AA	1	Exécution	25.14
CAPEL JEAN-CLAUDE	B98917	AA	2	Maitrise	20.00
CAPELLE EMILE	D09117	AA	2	Maitrise	24.15
CAPELLE PHILIPPE	G63830	AA	3	Cadre	14.75
CAPELLI CHRISTIAN	I36817	AA	3	Cadre	28.75
CAPERAA MARIE HELENE	H57519	AA	3	Cadre	19.00
CAPESTAN SERGE	F60318	AA	2	Maitrise	17.11
CAPGRAS VALERIE	I76451	AA	3	Cadre	2.46
CAPUANO NATHALIE	E93545	AA	2	Maitrise	6.58
CARABAJAL ARNAUD	B60949	AA	1	Exécution	4.74
CARAOUE SANDRINE	F41836	AA	1	Exécution	11.52
CARATINI ROBERT	A77217	AA	2	Maitrise	22.54
CARBONELLI CHRISTOPHE	J08743	AA	2	Maitrise	7.44
CARBONNAUX LAETITIA	I79351	AA	3	Cadre	1.99
CARBOU PHILIPPE	A19417	AA	2	Maitrise	19.88
CARCASSET Philippe	J30136	AA	3	Cadre	11.60
CARCENAC FABRICE	F51932	AA	2	Maitrise	13.66
CARCY CHANTAL	A09917	AA	2	Maitrise	20.58

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CARDIN LAURENT	H75437	AA	1	Exécution	10.87
CARDINET JULIEN	C32447	AA	2	Maîtrise	5.54
CARDON CHRISTINE	F36230	AA	1	Exécution	14.41
CARDON JEROME	B19137	AA	2	Maîtrise	8.73
CARDON MARTINE	I72514	AA	2	Maîtrise	28.50
CARETTE MARTIAL	I25417	AA	2	Maîtrise	28.50
CARETTE PATRICE	I60318	AA	3	Cadre	28.47
CARETTI PATRICK	H75117	AA	2	Maîtrise	23.50
CARLES BERNARD	I78417	AA	2	Maîtrise	31.14
CARLES JEAN MARC	I09416	AA	2	Maîtrise	23.46
CARLI JEAN PAUL	A61718	AA	3	Cadre	29.34
CARLIER DANIEL	I05717	AA	2	Maîtrise	23.97
CARLIER JEAN LOUIS	C74517	AA	3	Cadre	27.66
CARLIER MARTIAL	D94017	AA	1	Exécution	18.92
CARLIER YVES	A54901	AA	3	Cadre	24.83
CARLOZ FRANCE	H93618	AA	2	Maîtrise	13.33
CARLU FRANK	I83222	AA	3	Cadre	16.41
CARMINATI-LUCAS JOSYANE	E97134	AA	2	Maîtrise	11.50
CARMONA BERNARD	C47143	AA	2	Maîtrise	7.53
CARNANDET BENOIT	D28808	AA	3	Cadre	19.15
CARNICER DIDIER	A31122	AA	3	Cadre	16.83
CARNOY MICHEL	A25630	AA	1	Exécution	14.58
CARO PASCAL	H56614	AA	3	Cadre	24.76
CARON ALAIN	G22815	AA	2	Maîtrise	24.41
CARON JACQUELINE	J08820	AA	2	Maîtrise	26.60
CARON JOURDA YVES	I43318	AA	2	Maîtrise	24.04
CARPENTIER Arnaud	C26350	AA	3	Cadre	3.64
CARPENTIER DENIS	G75332	AA	2	Maîtrise	13.21
CARPENTIER JEAN MARC	C64017	AA	2	Maîtrise	23.98
CARPENTIER JEAN PHILIPPE	A60418	AA	3	Cadre	25.66
CARPENTIER LAURENT	I61750	AA	2	Maîtrise	3.92
CARPENTIER NICOLAS	C40747	AB	2	Maîtrise	3.75
CARPENTIER PHILIPPE	B72318	AA	3	Cadre	25.25
CARPENTIER PHILIPPE	H81347	AA	3	Cadre	5.66
CARPENTRAS PHILIPPE	I37615	AA	2	Maîtrise	22.17
CARPENTRAS SYLVIE	I45914	AA	2	Maîtrise	21.25
CARRARO CINDY	F78146	AE	2	Maîtrise	3.25
CARRAUD CHANTAL	I12318	AA	2	Maîtrise	24.90
CARRE BRUNO	F89517	AA	2	Maîtrise	25.24
CARREYRE PIERRE	J03336	AA	2	Maîtrise	11.41
CARREZ FRANCK	D27230	AA	2	Maîtrise	14.36
CARRIEL PATRICIA	D66820	AA	2	Maîtrise	23.45
CARRIER CHRISTIAN	J98517	AA	2	Maîtrise	30.17
CARRIERE LYSIANE	E72318	AA	3	Cadre	20.45
CARRILERO PATRICK	E77917	AA	2	Maîtrise	17.46
CARRION FRANCIS	I75117	AA	2	Maîtrise	19.33
CARROT PATRICK	I46917	AA	3	Cadre	25.32
CARTA OLIVIER	F67917	AA	2	Maîtrise	22.66
CARTAL MARC	D36317	AA	2	Maîtrise	31.14
CARTON PATRICK	F10418	AA	3	Cadre	23.15

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CARVALHO MARCEL	E10718	AA	2	Maîtrise	19.53
CASAGRANDE FREDERIC	I08317	AA	2	Maîtrise	17.33
CASALE YVETTE	A91613	AA	2	Maîtrise	23.83
CASALTA DANIEL	J53018	AA	3	Cadre	28.26
CASANOVA FRANCIS	H54547	AA	1	Exécution	5.50
CASANOVA NICOLAS	B94345	AA	2	Maîtrise	6.33
CASANOVAS SEBASTIEN	G20347	AB	2	Maîtrise	3.71
CASEIRO DOMINIQUE	F25347	AA	2	Maîtrise	5.41
CASETTO PATRICK	E37715	AA	2	Maîtrise	24.96
CASIER ANNIE	F05817	AA	2	Maîtrise	31.70
CASIEZ YVES	B88817	AA	2	Maîtrise	28.13
CASINO MANUEL	D66417	AA	2	Maîtrise	26.02
CASLOT THIERRY	H96017	AA	3	Cadre	21.16
CASO THERESE	B29613	AA	1	Exécution	19.16
CASOTTI JEAN LAURENT	A77017	AA	2	Maîtrise	22.66
CASPAR VERONIQUE	G65514	AA	1	Exécution	22.08
CASSAGNE RICHARD	D09417	AA	2	Maîtrise	28.13
CASSAN JEAN JACQUES	E49315	AA	2	Maîtrise	19.15
CASSARD CHRISTOPHE	C35536	AA	1	Exécution	11.15
CASSEMICHE ERIC	D03921	AA	2	Maîtrise	17.00
CASSIN MICHEL	B88317	AA	2	Maîtrise	29.66
CASSUTO CHANTAL	J41740	AA	1	Exécution	9.13
CASTAGNACCI DELPHINE	G21547	AA	2	Maîtrise	5.66
CASTAGNET YVES	F99028	AA	2	Maîtrise	15.30
CASTALDI GABRIELLE	F45552	AA	2	Maîtrise	1.46
CASTALDO BAPTISTE	E52145	AA	1	Exécution	4.73
CASTALIAN FREDERIC	G95047	AA	2	Maîtrise	5.31
CASTANET DIDIER	B59719	AA	3	Cadre	24.33
CASTANO JEAN LOUIS	A78117	AA	2	Maîtrise	22.71
CASTANON XAVIER	E32045	AA	1	Exécution	6.75
CASTEL HUBERT	D21517	AA	3	Cadre	31.56
CASTEL JEAN YVES	G25117	AA	2	Maîtrise	20.41
CASTEL ROGER	F71818	AA	3	Cadre	21.66
CASTELAIN LAURENT	C72714	AA	3	Cadre	24.28
CASTELBOU ROBERT	A62613	AA	3	Cadre	25.19
CASTELIN FRANCK	J60418	AA	3	Cadre	20.48
CASTELLAN RICHARD	H47417	AA	2	Maîtrise	28.44
CASTELLANA ALAIN	A37817	AA	3	Cadre	35.31
CASTIGLIONE ANTONY	E21811	AA	2	Maîtrise	18.75
CASTRO ALAIN	F23718	AA	3	Cadre	28.19
CASTRONOVO STEPHANIE	G77047	AA	2	Maîtrise	5.22
CAT GABRIELLE	C49946	AB	2	Maîtrise	3.66
CATETO GILLES	D18527	AA	1	Exécution	15.95
CATON CHRISTOPHE	C41229	AA	3	Cadre	14.75
CATTACIN MARIE-LINE	J30348	AA	2	Maîtrise	5.06
CATTELAINE JEAN PAUL	G84717	AA	3	Cadre	25.66
CATTIAU FRANCOIS	E32629	AA	2	Maîtrise	15.08
CAU JEAN LOUP	J79812	AA	2	Maîtrise	27.25
CAUBEL RAPHAELE	J55352	AA	3	Cadre	1.32
CAUCHETEUX GERARD	H23218	AA	3	Cadre	34.42

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CAUCHETEUX JEAN JACQUES	H54217	AA	2	Maitrise	26.12
CAUDRON ISABELLE	I87034	AA	2	Maitrise	12.08
CAURIER MARIE ANNE	J32632	AA	3	Cadre	8.50
CAUVEAU CHRISTOPHE	J43649	AA	1	Exécution	4.49
CAUVET Jean	B93451	AA	3	Cadre	2.82
CAUVIGNY FRANCOIS	H38600	AA	3	Cadre	28.19
CAUVIN JEAN MARC	D07649	AA	2	Maitrise	4.20
CAUWEL DOMINIQUE	D74717	AA	2	Maitrise	21.24
CAVALET ERIC	I11740	AA	2	Maitrise	9.49
CAVALIE DAVID	J80952	AB	2	Maitrise	1.57
CAVANIE CARINE	E23140	AA	2	Maitrise	9.28
CAVELIER DIDIER	B67714	AA	3	Cadre	28.83
CAVERIVIERE WALTER	I54752	AA	3	Cadre	1.57
CAVIER ALAIN	B65330	AA	2	Maitrise	14.53
CAVRET ALAIN	F48726	AA	3	Cadre	34.46
CAVRO GUILLAUME	C78947	AA	2	Maitrise	4.91
CAZADE MARIE-CHRISTINE	A38128	AA	1	Exécution	15.64
CAZAL JEAN-LOUIS	F70419	AA	3	Cadre	23.83
CAZALIS MURIEL	F57052	AA	2	Maitrise	1.00
CAZALOT CHRISTIAN	F33918	AA	3	Cadre	29.92
CAZARRE MAX	J33818	AA	3	Cadre	25.25
CAZAUX GUILLAUME	E11947	AB	2	Maitrise	3.50
CAZEMIER DIRK	D78947	AA	3	Cadre	5.16
CAZENAVE MICHEL	A28910	AA	1	Exécution	19.74
CAZENEUVE RICHARD	F08617	AA	3	Cadre	30.82
CAZENOBIE PATRICK	A33018	AA	3	Cadre	17.66
CAZILHAC BERNARD	D78317	AA	2	Maitrise	25.30
CEAUSU PATRICK	A60518	AA	2	Maitrise	28.64
CECCHINI JULIEN	A79648	AA	2	Maitrise	4.74
CECILLOT MICHEL	A53130	AA	2	Maitrise	14.75
CEDAT PIERRE	E69235	AA	2	Maitrise	11.75
CELARIES THIERRY	H13222	AA	2	Maitrise	16.74
CELLE CEDRIC	E59247	AB	2	Maitrise	2.55
CELLEROSI JEAN LOUIS	B29520	AA	3	Cadre	29.00
CELLIER DAVID	H75737	AA	2	Maitrise	10.83
CENTOGAMBE YVES	F21911	AA	3	Cadre	19.83
CEP JEAN GEORGES	D71018	AA	2	Maitrise	17.16
CEPLAK EDMOND	F75817	AA	2	Maitrise	17.58
CERISIER FREDERIC	E73827	AA	3	Cadre	16.18
CEROU JEAN PIERRE	H73320	AA	3	Cadre	27.41
CERRI COLETTE	B77817	AA	2	Maitrise	21.14
CERRI DOMINIQUE	J54420	AA	3	Cadre	30.46
CERUTTI ISABELLE	B02151	AD	2	Maitrise	0.67
CERVELLE THIERRY	I75217	AA	3	Cadre	17.92
CERVELLIN JACQUES	B76617	AA	2	Maitrise	20.66
CERVENNANSKY DELPHINE	D88651	AA	3	Cadre	2.09
CERVOISE CHRISTOPHE	J72318	AA	3	Cadre	22.33
CESAR MICHEL	C69119	AA	3	Cadre	20.83
CESARINO GISELE	J14912	AA	2	Maitrise	19.09
CESARO JEREMIE	H68117	AA	2	Maitrise	23.02

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CETTE JEAN CHRISTOPHE	A17043	AA	3	Cadre	7.53
CHABAC FRANCOIS	B35632	AA	3	Cadre	13.25
CHABAS CHRISTINE	E17614	AA	3	Cadre	20.78
CHABAT THIERRY	B19451	AA	1	Exécution	5.08
CHABBERT GILLES	B18101	AA	1	Exécution	19.15
CHABBERT JEAN MICHEL	J25517	AA	2	Maitrise	23.50
CHABIN SOPHIE	C33739	AA	3	Cadre	8.57
CHABOURLIN JEAN PIERRE	A77117	AA	3	Cadre	22.60
CHABOURLIN MARC	B49515	AA	3	Cadre	20.45
CHABRELIE JEAN	H70519	AA	3	Cadre	25.76
CHABRIT CHRISTIAN	E88017	AA	2	Maitrise	30.17
CHABUEL FREDERIC	A93046	AA	2	Maitrise	5.92
CHACON MARC	H70709	AA	3	Cadre	22.66
CHADEYRON LOUIS-PHILIPPE	H36517	AA	2	Maitrise	29.92
CHADLI HOUSSIN	E62447	AA	1	Exécution	5.54
CHAFFARD GREGORY	J15952	AA	3	Cadre	1.44
CHAGNAUD ARTHUR	I37211	AA	1	Exécution	23.66
CHAGNEAU CHRISTOPHE	F46343	AA	2	Maitrise	7.59
CHAGNEAU YANN	G76243	AA	2	Maitrise	7.59
CHAI NE EMMANUEL	D99933	AA	2	Maitrise	12.41
CHAI ZE ANTOINE	F91227	AA	3	Cadre	16.41
CHAI ZE CHRISTELLE	F59347	AA	3	Cadre	4.50
CHALHOUB CHRISTELLE	E26651	AA	3	Cadre	2.57
CHALM THIERRY	D47321	AA	2	Maitrise	16.90
CHALON CLAUDINE	H12918	AA	3	Cadre	26.35
CHALOT DANIEL	E69917	AA	3	Cadre	27.35
CHAMAYOU JEROME	J80231	AA	1	Exécution	13.99
CHAMBA YVAN	C74709	AA	3	Cadre	17.83
CHAMBARON CHRISTIAN	E86817	AA	2	Maitrise	18.75
CHAMBEFORT ERIC	E38917	AA	2	Maitrise	21.03
CHAMBERT BERNARD	I19117	AA	2	Maitrise	25.72
CHAMBILY MARC	C55739	AA	3	Cadre	9.50
CHAMBRAUD JEAN PIERRE	E60518	AA	3	Cadre	32.97
CHAMERAT LE BAS NOELLE	A66817	AA	3	Cadre	26.41
CHAMEROIS BRUNO	C86601	AA	2	Maitrise	21.64
CHAMINADE CHRISTOPHE	D64632	AA	2	Maitrise	13.34
CHAMPARNAUD ALAIN	B84615	AA	2	Maitrise	24.64
CHAMPEAUX JEAN MARC	C05617	AA	3	Cadre	24.38
CHAMPEAUX-DULUC SYLVIE	B10649	AA	3	Cadre	4.74
CHAMPILOU BENOIT	G76917	AA	2	Maitrise	26.58
CHAMPION ARNAUD	F77641	AA	3	Cadre	5.66
CHAMPION CEDRIC	J09746	AA	1	Exécution	5.73
CHAMPION HELENE	B77547	AA	3	Cadre	5.22
CHANARD LIONEL	A84420	AA	3	Cadre	29.66
CHANELIERE JEAN LUC	J86117	AA	3	Cadre	19.57
CHANOTIS DIMITRIOS	E75550	AA	3	Cadre	3.70
CHANSARD MONIQUE	D72020	AA	2	Maitrise	39.82
CHANSON SYLVAIN	A39541	AA	2	Maitrise	8.58
CHANTALAT BERTRAND	F61818	AA	3	Cadre	21.54
CHANTELOUP ERIC	G98347	AB	3	Cadre	3.50

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CHANTEUX JEAN-MICHEL	C39219	AA	3	Cadre	20.87
CHANTRAINE JEROME	B18151	AA	1	Exécution	2.17
CHAPLET CHRISTOPHE	E24449	AA	2	Maitrise	4.44
CHAPON CHRISTIAN	E30219	AA	3	Cadre	17.54
CHAPONET BRIGITTE	E91118	AA	1	Exécution	25.14
CHAPPE BRUNO	B51703	AA	3	Cadre	19.36
CHAPUIS CHRISTOPHE	E30647	AA	1	Exécution	4.41
CHAPUIS CHRISTOPHE	J52647	AA	2	Maitrise	5.58
CHARANSOL THIERRY	H60518	AA	2	Maitrise	26.17
CHARBEAUX PIERRE	J96601	AA	2	Maitrise	18.19
CHARBIT PIERRE	E42420	AA	2	Maitrise	21.08
CHARBONNEL-SOULOUMIAC MICHELE	I58517	AA	2	Maitrise	36.95
CHARBONNIER JOEL	I10218	AA	2	Maitrise	23.08
CHARBONNIER SERGE	A76127	AA	2	Maitrise	16.00
CHARDON GEORGES	H76203	AA	2	Maitrise	22.41
CHARDON GERARD	E66117	AA	1	Exécution	23.00
CHARETIER DANIEL	D25517	AA	2	Maitrise	24.21
CHARILLAT GERARD	A84715	AA	2	Maitrise	23.16
CHARLES HELENE	D95836	AA	2	Maitrise	11.16
CHARLET FREDERIC	B42338	AA	3	Cadre	10.41
CHARMES SABINE	I26151	AB	1	Exécution	1.50
CHARNAY NORA	A47347	AA	2	Maitrise	5.29
CHAROLLAIS MICHEL	F38021	AA	2	Maitrise	16.91
CHAROLLAIS PHILIPPE	H61818	AA	2	Maitrise	21.16
CHARPENTIER DE COYSEVOX EMMANUEL	E51036	AA	2	Maitrise	10.50
CHARPENTIER RICHARD	H00518	AA	3	Cadre	31.32
CHARPENTIER WILLY	B09846	AB	2	Maitrise	3.75
CHARPIN JEAN LUC	C72418	AA	3	Cadre	27.26
CHARRET STEPHANE	C48034	AA	3	Cadre	12.00
CHARREYRON MICHEL	I56217	AA	2	Maitrise	26.11
CHARRIER THIERRY	J89817	AA	2	Maitrise	23.33
CHARRON DENIS	H79917	AA	2	Maitrise	24.91
CHARRON LORETTE	I17520	AA	2	Maitrise	19.93
CHARTIER FRANCK	E87730	AA	3	Cadre	14.22
CHARTIER YANNICK	A97820	AA	3	Cadre	18.66
CHARTOIRE STEPHANE	J33447	AA	2	Maitrise	5.50
CHARTON ERIC	A47536	AA	2	Maitrise	11.00
CHARTON LAURENCE	F81821	AA	2	Maitrise	18.93
CHARTRAIN PATRICK	E58720	AA	2	Maitrise	25.55
CHARTREUX XAVIER	A87321	AA	2	Maitrise	16.91
CHARVET DOMINIQUE	J46119	AA	1	Exécution	18.15
CHASSAGNE WILLIAM	C16240	AA	2	Maitrise	6.08
CHASSAGNEUX MARC	F47215	AA	2	Maitrise	25.08
CHASSAIGNON MARC	I36417	AA	3	Cadre	30.46
CHASSAY EMILIE	I74450	AB	2	Maitrise	1.74
CHATEAU BERNARD	A99117	AA	2	Maitrise	30.23
CHATEIGNER LUC	B19717	AA	2	Maitrise	19.33
CHATEL JEAN	J64917	AA	3	Cadre	22.77
CHATEL MICHEL	A81301	AA	2	Maitrise	25.45
CHATEL RENE	E44217	AA	3	Cadre	29.61

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CHATELLIER STEPHANE	H45147	AA	3	Cadre	5.39
CHATRY THIBAUD	I76747	AB	3	Cadre	3.74
CHAUCHAT DANIEL	I36917	AA	2	Maitrise	28.50
CHAUDEUR DAMIEN	B25517	AA	3	Cadre	26.50
CHAUDIER MARC	C66717	AA	2	Maitrise	22.41
CHAUDOUARD YVES	D36010	AA	2	Maitrise	23.40
CHAUDOUET-MORIN JOELLE	I91620	AA	3	Cadre	24.25
CHAULVET PATRICK	E90132	AA	3	Cadre	13.75
CHAUMONT FRANCOIS	E85338	AA	3	Cadre	8.91
CHAUNU VINCENT	J61818	AA	2	Maitrise	20.38
CHAURE DIDIER	D25617	AA	2	Maitrise	23.08
CHAUTARD GILLES	A19632	AA	2	Maitrise	12.94
CHAUVAIN GEORGES	B05329	AA	2	Maitrise	14.92
CHAUVEAU FRANCOISE	E43518	AA	3	Cadre	19.50
CHAUVEAU JEAN-NOEL	J63409	AA	3	Cadre	25.74
CHAUVEAU LOUIS	H12419	AA	3	Cadre	25.72
CHAUVEAU THIERRY	B16427	AA	3	Cadre	15.99
CHAUVEL ALAIN	F06308	AA	2	Maitrise	25.76
CHAUVEL VINCENT	H59330	AA	1	Exécution	14.08
CHAUVEL LAURENCE	G10848	AA	2	Maitrise	5.00
CHAUVEL SEBASTIEN	I39547	AA	2	Maitrise	5.08
CHAUVERIE THIERRY	F54230	AA	2	Maitrise	14.66
CHAUVIN CLAUDE	E80620	AA	2	Maitrise	28.37
CHAUVIN EMMANUEL	E79019	AA	3	Cadre	17.79
CHAUVIN ISABELLE	E16547	AA	3	Cadre	5.33
CHAUVIN JEAN BERNARD	D63120	AA	3	Cadre	32.00
CHAVADE JULIEN	C84151	AA	3	Cadre	2.75
CHAVALLARD DAMIEN	D68337	AA	2	Maitrise	8.74
CHAVALLARD MICHEL	F62913	AA	2	Maitrise	25.28
CHAVANON BERNARD	B55820	AA	3	Cadre	38.57
CHAVAROT PATRICE	E36717	AA	3	Cadre	29.49
CHAVIGNAUD ANDRE	C67317	AA	3	Cadre	28.41
CHAVIN COLLIN BRUNO	F63118	AA	3	Cadre	17.54
CHAZOULE MICHEL	J88317	AA	2	Maitrise	29.63
CHBANI MOUSSA	A62833	AA	2	Maitrise	12.91
CHEDOZ MICHAEL	F66851	AA	2	Maitrise	2.46
CHEFSAILLES PATRICK	J58149	AA	2	Maitrise	3.99
CHEIKH ROUHOU SAMI	E94649	AA	3	Cadre	4.41
CHELFI HOCINE	E10031	AA	3	Cadre	13.99
CHELMINIAK ALAIN	G25417	AA	2	Maitrise	28.88
CHEMIN THIERRY	J75217	AA	2	Maitrise	17.90
CHENAF CHRISTIAN	J35128	AA	2	Maitrise	15.79
CHENAF KARIM	A83936	AA	2	Maitrise	11.33
CHENAF MILOUD	E33629	AA	3	Cadre	14.97
CHENE XAVIER	H06450	AA	1	Exécution	3.66
CHENEAU LOIC	C63017	AA	3	Cadre	26.24
CHEPY BERNARD	A76314	AA	2	Maitrise	22.66
CHEREAU LAURENT	B21840	AA	2	Maitrise	9.47
CHERENCE CHRISTIANE	I14440	AB	1	Exécution	3.19
CHERET-VIARD ISABELLE	B64036	AA	3	Cadre	11.25

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CHERIERE BRUNO	G90045	AA	3	Cadre	6.75
CHERIGIE STEPHANE	G84827	AA	3	Cadre	16.08
CHERON PHILIPPE	F37919	AA	3	Cadre	20.47
CHERON VINCENT	E63734	AA	2	Maitrise	12.50
CHEROUX PHILIPPE	F58017	AA	2	Maitrise	22.96
CHESNEAU JULIEN	D15251	AB	1	Exécution	0.74
CHESNOY OLIVIER ROGER J	D18248	AA	3	Cadre	4.79
CHESNOY PIERRE	G86208	AA	2	Maitrise	17.31
CHETCUTTI PHILIPPE	G24007	AA	2	Maitrise	25.41
CHEURFI ALAIN	E70220	AA	2	Maitrise	22.00
CHEVAL MICHEL	H60618	AA	3	Cadre	35.46
CHEVALIER BRUNO MARCEL	E38416	AA	2	Maitrise	23.00
CHEVALIER GUILLAUME	B16551	AA	1	Exécution	2.58
CHEVALIER JACQUES	J20918	AA	2	Maitrise	18.08
CHEVALIER JEAN ALAIN	J99517	AA	3	Cadre	28.08
CHEVALIER MARC	E64917	AA	2	Maitrise	22.81
CHEVALIER PHILIPPE	F66434	AA	2	Maitrise	12.16
CHEVALLEREAU ALAIN	G75117	AA	2	Maitrise	22.79
CHEVALLIER MIREILLE	B81832	AA	3	Cadre	9.68
CHEVANCE FRANCK	H48404	AA	2	Maitrise	19.66
CHEVANCE MARIE	D33648	AA	3	Cadre	4.91
CHEVET CECILE	E29147	AA	3	Cadre	5.02
CHEVREAU DOMINIQUE	H75217	AA	3	Cadre	28.83
CHEVREAU GAELLE	C72840	AA	3	Cadre	9.33
CHEVREL YANNICK	C42518	AA	3	Cadre	30.30
CHEYPE ALAIN	J09517	AA	2	Maitrise	23.46
CHIAPELLO GREGORY	B96850	AA	1	Exécution	3.49
CHICHOUX CLEMENT	H04651	AA	3	Cadre	2.75
CHINOUR GILLES	A98417	AA	3	Cadre	29.25
CHIOCCA ANNE MARIE	E67417	AA	2	Maitrise	22.92
CHIPOT ETIENNE	G25517	AA	2	Maitrise	24.05
CHIRAT FLORIAN	D47250	AA	1	Exécution	3.46
CHIROL PHILIPPE	F92534	AA	2	Maitrise	12.54
CHOFFEL JEAN-PIERRE,FRA	G28630	AA	2	Maitrise	14.16
CHOFFY LAURENT	E33130	AA	3	Cadre	14.75
CHOLEY PHILIPPE	J53136	AA	3	Cadre	11.33
CHOLEZ PHILIPPE	D25117	AA	2	Maitrise	21.05
CHOLLIER BRUNO	B17419	AA	3	Cadre	23.66
CHONE FRANCOIS	G96917	AA	3	Cadre	23.41
CHOPIN THIERRY	D79117	AA	2	Maitrise	26.41
CHORE FRANCIS	F66618	AA	3	Cadre	23.33
CHOUET PHILIPPE	G99920	AA	3	Cadre	23.25
CHOUNET JEAN-PIERRE	D05328	AA	2	Maitrise	15.83
CHOURY FRANCIS	H00418	AA	2	Maitrise	24.50
CHRETEN EMMANUEL	G75817	AA	3	Cadre	17.41
CHRETEN MARIE-CHRISTINE	C59121	AA	3	Cadre	16.83
CHRIST FRANCOIS	H25017	AA	3	Cadre	22.41
CHRIST MARIE CLAUDE	B92218	AA	2	Maitrise	19.41
CHRISTIAENS FREDERIC	G70444	AA	2	Maitrise	6.92
CHRISTMANN CHARLY	I53218	AA	3	Cadre	34.33

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CHRISTOPHE WILLIAM	B03845	AA	2	Maitrise	6.66
CHRUPELLA DANIEL	H82114	AA	3	Cadre	25.91
CHUDEAU PASCAL	B00118	AA	2	Maitrise	22.27
CHUQUET PHILIPPE	D67717	AA	2	Maitrise	24.58
CHWEDURA CHRISTIAN	H00900	AA	3	Cadre	28.12
CICIARELLI DENY	E75217	AA	2	Maitrise	18.08
CIEROCKI STEPHANE	D51434	AA	2	Maitrise	12.58
CIGARROA CHRISTIAN	D89317	AA	2	Maitrise	24.05
CIGLIANO FABRICE	F63049	AA	2	Maitrise	4.50
CILLER MARC	H77517	AA	2	Maitrise	21.50
CIMBOLINI YVES	D08517	AA	2	Maitrise	28.61
CIMITERRA PHILIPPE	J76920	AA	3	Cadre	22.46
CINCUNEGUI JACQUES	H61918	AA	3	Cadre	23.25
CITI STELLA	J06151	AC	3	Cadre	1.00
CIXOUS MICHEL	B18102	AA	3	Cadre	23.66
CLADEN FRANCIS	A25517	AA	2	Maitrise	26.71
CLAEYS GERALD	E93650	AA	3	Cadre	3.83
CLAEYS PHILIPPE	H84317	AA	2	Maitrise	21.64
CLAIRICIA FRANCOIS	H66517	AA	2	Maitrise	22.48
CLAMAGIRAND MICHEL	H60718	AA	3	Cadre	21.47
CLARA PHILIPPE	I60718	AA	2	Maitrise	20.13
CLARET GEORGES	J13618	AA	3	Cadre	33.75
CLARRISSE JACKY	E54217	AA	2	Maitrise	26.11
CLARISSOU THIBAUT	H25452	AA	2	Maitrise	1.41
CLAUDE CORINNE	B14945	AA	3	Cadre	6.50
CLAUDE GILLES	E92118	AA	3	Cadre	19.83
CLAUDE PHILIPPE	I31936	AA	3	Cadre	11.50
CLAUDEL CHRISTINE	F63036	AA	2	Maitrise	11.33
CLAUDET BRUNO	J60718	AA	2	Maitrise	26.58
CLAUDEY AURELIEN	J74250	AB	2	Maitrise	3.13
CLAUSS DENIS	E25417	AA	2	Maitrise	29.58
CLAUZADE CORINNE	B05827	AA	3	Cadre	14.66
CLAVAUD PASCAL	A58933	AA	2	Maitrise	12.74
CLAVEL PHILIPPE	D79319	AA	3	Cadre	32.25
CLAVEL PHILIPPE	G40130	AA	3	Cadre	14.87
CLAVERIE PIERRE	A60818	AA	3	Cadre	21.66
CLEMANG FREDERIC	H53030	AA	2	Maitrise	14.75
CLEMANN DENIS	E17619	AA	3	Cadre	23.29
CLEMENSON BENJAMIN	H62845	AA	1	Exécution	4.25
CLEMENT ALAIN	B10218	AA	3	Cadre	24.25
CLEMENT ALAIN	I83103	AA	3	Cadre	22.56
CLEMENT AURELIE	I32547	AA	2	Maitrise	5.58
CLEMENT DOMINIQUE	B60818	AA	3	Cadre	24.21
CLEMENT DOMINIQUE	C27950	AA	2	Maitrise	3.47
CLEMENT ETIENNE	B75317	AA	2	Maitrise	17.58
CLEMENT MICHELE	D34130	AA	2	Maitrise	14.41
CLEMENT NICOLAS	F11653	AA	3	Cadre	0.74
CLEMENT STEPHAN	B07049	AA	2	Maitrise	4.19
CLEMENT THIBAUT	H66852	AB	3	Cadre	0.71
CLEMENTE FERNANDO	J76641	AA	1	Exécution	6.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CLERC BERTRAND	B86449	AB	3	Cadre	3.87
CLERC FRANCOIS	C60818	AA	3	Cadre	23.08
CLERC MARJORIE	A46240	AA	3	Cadre	7.50
CLERFEUILLE JEAN PIERRE	G16218	AA	3	Cadre	27.29
CLERGERIE SEBASTIEN	I84634	AA	2	Maitrise	12.33
CLERO MARC	F45932	AA	2	Maitrise	13.23
CLERY JULIEN	I05351	AB	1	Exécution	0.74
CLIGNAC DIDIER	D86217	AA	2	Maitrise	19.57
CLIGNAC JEAN-LOUIS	D60818	AA	2	Maitrise	19.13
CLIN YANNICK	H17545	AA	2	Maitrise	6.17
CLOCHARD SYLVAIN	F50748	AC	3	Cadre	3.30
CLOCHON DOMINIQUE	I17614	AA	3	Cadre	24.71
CLORENNEC LOIC	E02936	AA	3	Cadre	11.46
CLOS DANIEL	G83745	AA	3	Cadre	6.58
CLOUD JULIEN	D13952	AA	3	Cadre	1.75
CLUZAUD ROMAIN	E55451	AA	2	Maitrise	2.74
CLUZEAU PASCAL	I70118	AA	2	Maitrise	17.83
CNOCQUAERT STEPHANE	H64217	AA	2	Maitrise	28.61
CNUUDE ALAIN	B70218	AA	2	Maitrise	20.00
COCHARD STEPHANIE	B79830	AA	2	Maitrise	14.07
COCHET ALBERT	I66013	AA	2	Maitrise	19.05
COCHET SERGE	A53218	AA	3	Cadre	29.40
CODARINI FABRICE	G13222	AA	2	Maitrise	16.74
CODRON CLAUDE	G54017	AA	2	Maitrise	26.58
CODRON RICHARD	A93220	AA	3	Cadre	22.66
COEN LAURENT	E75630	AA	2	Maitrise	14.49
COGNY JANICK	D68832	AA	2	Maitrise	12.96
COHEN DENIS	F60818	AA	3	Cadre	32.60
COHEN SYLVAIN	B64111	AA	3	Cadre	23.50
COICHOT ALAIN	G60818	AA	3	Cadre	34.71
COICHOT LAURENT	H80533	AA	2	Maitrise	12.91
COINCON CYRILLE	B20247	AA	2	Maitrise	5.75
COIRAULT JEAN MARIE	A10618	AA	2	Maitrise	19.64
COISNARD DOMINIQUE	G29219	AA	3	Cadre	24.82
COJAN CHRISTOPHE	A19948	AB	1	Exécution	2.75
COLAS PATRICK	J60818	AA	2	Maitrise	28.58
COLEIN AMAURY	F66041	AA	3	Cadre	8.74
COLIN BERNARD	H34517	AA	2	Maitrise	32.10
COLIN FRANCOIS	B49508	AA	2	Maitrise	22.46
COLIN JACQUES	I59417	AA	3	Cadre	31.66
COLIN JEAN MICHEL	C20518	AA	3	Cadre	22.50
COLIN SAMUEL	G79844	AA	3	Cadre	6.83
COLIN SEBASTIEN	E04945	AA	2	Maitrise	6.50
COLIRE MICHEL	F46319	AA	3	Cadre	25.01
COLL HERVE	I05217	AA	3	Cadre	17.75
COLLADO JESUS	A26018	AA	3	Cadre	18.50
COLLARD ANDRE	G75217	AA	2	Maitrise	18.08
COLLARD BOVY DIDIER	G89517	AA	3	Cadre	35.15
COLLAS LAURENT	C86203	AA	2	Maitrise	19.70
COLLAS PATRICIA	D81218	AA	2	Maitrise	19.28

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
COLLE THIERRY	A71118	AA	3	Cadre	22.87
COLLET BILLON VINCENT	C66718	AA	3	Cadre	23.25
COLLET ELISE	J63039	AA	3	Cadre	9.87
COLLEUC CHRISTOPHE	J49946	AA	2	Maitrise	5.75
COLLEY SYLVAIN	F79100	AA	2	Maitrise	18.46
COLLIGNON MICHEL	E75532	AA	2	Maitrise	13.16
COLLIN DANIEL	J39050	AA	1	Exécution	3.16
COLLIN ERIC	C92118	AA	3	Cadre	25.16
COLLIN JEAN-PIERRE	I04822	AA	2	Maitrise	16.66
COLLIN PATRICK	D46117	AA	2	Maitrise	27.66
COLLIN PHILIPPE	B93618	AA	2	Maitrise	23.41
COLLIN STEPHANE	D39235	AA	2	Maitrise	9.73
COLLIN-PASSEDAT XAVIER	H03938	AA	3	Cadre	10.37
COLLOBER CHRISTOPHE	J78146	AA	3	Cadre	5.77
COLLOMB HENRI	A67917	AA	2	Maitrise	22.75
COLLOMB JEROME	I52349	AA	2	Maitrise	4.57
COLLOMBAT JEAN MICHEL	C56017	AA	2	Maitrise	25.14
COLLOT JULIEN	J11952	AA	2	Maitrise	1.88
COLLOUARD ALAIN	F59817	AA	3	Cadre	30.60
COLMONT MARTINE	G07713	AA	2	Maitrise	30.00
COLOMB BERNARD	G96239	AA	3	Cadre	9.83
COLOMBET GILBERT	F75117	AA	2	Maitrise	20.08
COLOMBET JOEL	I12929	AA	2	Maitrise	15.06
COLOMBIN CHRISTIAN	F93403	AA	3	Cadre	19.95
COLOMBO EMANUELE	E15343	AA	3	Cadre	7.73
COLONEL BERTRAND MAURIC	G46717	AA	2	Maitrise	25.78
COLSON RUDY	F39452	AA	2	Maitrise	0.90
COLSON VALERIE	H45929	AA	3	Cadre	14.93
COLY CLAUDE	E09117	AA	2	Maitrise	30.63
COMBE NATHALIE	H44022	AA	3	Cadre	16.65
COMBEAU JOSIANE	B50718	AA	2	Maitrise	23.12
COMBES GILLES	F09517	AA	2	Maitrise	23.46
COMBES JEAN-FRANCOIS	I42221	AA	3	Cadre	17.39
COMBES-GALINO JOSIANE	B42810	AA	2	Maitrise	33.68
COMBILLET JEAN-CLAUDE	B98417	AA	2	Maitrise	28.00
COMBRES CYRIL	J04649	AA	2	Maitrise	4.44
COMELERAN GUY	E88917	AA	2	Maitrise	27.77
COMMENCE JULIEN	E84153	AA	3	Cadre	0.25
COMTE CHRISTOPHE	H12630	AA	2	Maitrise	14.83
COMTE GERARD	I56913	AA	2	Maitrise	19.16
CONAN REMY	G62308	AA	3	Cadre	28.33
CONCLOIS ALAIN	G60918	AA	3	Cadre	31.49
CONDAMIN CYRIL	E84552	AA	1	Exécution	1.50
CONDETTE VIRGINIE	H25117	AA	2	Maitrise	20.33
CONION MARC	E83318	AA	3	Cadre	26.64
CONQUET SYLVIE	H71832	AA	3	Cadre	13.66
CONREUX BENEDICTE	H52647	AA	1	Exécution	5.54
CONROZIER LAURENT	F32540	AA	3	Cadre	9.41
CONSTANS YVES	G67417	AA	2	Maitrise	22.90
CONSTANT SERGE	J25017	AA	3	Cadre	22.41

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CONSTANTIN DELPHINE	E02737	AA	1	Exécution	8.82
CONSTANTY JACKY	I72418	AA	3	Cadre	23.99
CONTAMIN NOEL	F78052	AA	3	Cadre	0.91
CONTANT JEAN PAUL	E60918	AA	3	Cadre	22.46
CONTART ISABELLE	G27647	AA	2	Maitrise	5.25
CONTI CECILIA	A52653	AA	2	Maitrise	0.62
CONTI NICOLE	I35717	AA	2	Maitrise	25.28
CONTILIANI THIERRY	J87917	AA	2	Maitrise	23.61
CONTINI FREDERIC	J76440	AA	2	Maitrise	7.83
CONTRERAS GERARD	J86303	AA	2	Maitrise	19.09
CONVERS JOSETTE	H65053	AA	2	Maitrise	0.16
COPPOLA ERIC	H95936	AA	3	Cadre	9.70
COPPOLA GILLES	H54028	AA	1	Exécution	15.85
COPPOLA LUDOVIC	I60918	AA	2	Maitrise	24.91
COQUANT BENOIT	H84217	AA	3	Cadre	20.08
COQUE PAUL	A72732	AA	3	Cadre	13.41
COQUEL JACQUES	J60918	AA	3	Cadre	21.12
COQUERET DIDIER	C75317	AA	3	Cadre	23.83
COQUERON JEAN LUC	B60931	AA	2	Maitrise	14.00
COQUIL MICHEL	B79817	AA	2	Maitrise	25.14
COQUILLAY MARYVONNE	E89419	AA	3	Cadre	17.15
CORBEAU PASCAL	G00418	AA	2	Maitrise	21.50
CORBELLON JULIEN	F17752	AA	2	Maitrise	1.08
CORDARY PASCAL	J78028	AA	1	Exécution	15.46
CORDE ERIC	E39441	AA	2	Maitrise	8.57
CORDIER ERIC	C53318	AA	3	Cadre	22.96
CORDIER KATIA	C55547	AA	2	Maitrise	5.41
CORDIER OLIVIER	C92630	AA	2	Maitrise	14.74
CORDIER PHILIPPE	F70018	AA	2	Maitrise	25.58
CORDON PASCAL	H14112	AA	2	Maitrise	20.20
CORDONNIER JEAN BERNARD	H84717	AA	2	Maitrise	21.66
CORDONNIER JOEL	I42518	AA	3	Cadre	17.37
CORDUANT LUC	H85747	AA	3	Cadre	4.74
CORET CLAUDE	C62810	AA	1	Exécution	26.47
CORIOU GEORGETTE	G61521	AA	2	Maitrise	22.28
CORMIER NATHALIE	J60413	AA	3	Cadre	19.25
CORNEILLE STEPHANE	C91353	AA	1	Exécution	0.74
CORNET SERGE	A46017	AA	3	Cadre	28.48
CORNILLE DENIS	H42600	AA	2	Maitrise	24.13
CORNILLE VINCENT	G71118	AA	3	Cadre	21.66
CORNUEJOLS PIERRE	D70018	AA	2	Maitrise	21.08
CORONA RICHARD	C01003	AA	2	Maitrise	26.05
CORRE JEAN FRANCOIS	I08828	AA	2	Maitrise	15.58
CORRE PIERRE	C15150	AB	2	Maitrise	1.75
CORREDIG PIERRE	E72418	AA	3	Cadre	23.02
CORRU VINCENT	F16543	AA	3	Cadre	7.66
CORTESE JEAN LOUIS	I70018	AA	2	Maitrise	27.25
CORTINAS Y PRIETO DAMIAN	B43842	AA	3	Cadre	8.16
CORVE SYLVIE	A73645	AA	3	Cadre	6.33
CORVOLAN NORBERT	F73018	AA	3	Cadre	22.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
COSNEAU LAURENT	J64743	AA	2	Maitrise	5.75
COSQUER FRANCK	A40618	AA	2	Maitrise	17.12
COSTA PATRICE	B33534	AA	2	Maitrise	12.46
COSTA PATRICK	A70118	AA	2	Maitrise	21.00
COSTA VIRGINIE	F64449	AA	2	Maitrise	4.41
COSTAGLIOLA ALAIN	A56730	AA	2	Maitrise	14.38
COSTE MAITE	A10248	AA	2	Maitrise	4.99
COSTE NICOLAS	I97145	AA	2	Maitrise	6.08
COSTE SYLVAIN	F48930	AA	2	Maitrise	14.18
COSTEDOAT CHRISTOPHE	J54327	AA	2	Maitrise	16.14
COSTET JEAN-YVES	J69633	AA	1	Exécution	12.67
COTEL DOMINIQUE	G79039	AA	2	Maitrise	9.66
COTONNEC ANTOINE	I85802	AA	2	Maitrise	34.71
COTTE EMMANUEL	D78939	AA	2	Maitrise	9.74
COTTERCHIO MICHEL	A33834	AA	3	Cadre	12.50
COTTIN PIERRE	E57215	AA	2	Maitrise	19.66
COUALLIER DAVID	A79043	AA	3	Cadre	7.25
COUARD CATHERINE	I70320	AA	3	Cadre	19.29
COUCHE PHILIPPE	H43842	AA	3	Cadre	8.21
COUCHON REMY	C56701	AA	3	Cadre	28.74
COUDERC BRUNO	I19617	AA	2	Maitrise	19.40
COUDERC JEAN PIERRE	H86017	AA	3	Cadre	31.56
COUDERC PHILIPPE	C21028	AA	3	Cadre	15.87
COUDOUR JEAN LUC	D56917	AA	2	Maitrise	28.10
COUDRAIS CEDRIC	E26151	AA	1	Exécution	2.53
COUDRAY NATHALIE	I48838	AA	2	Maitrise	9.05
COUE PATRICE	C64430	AA	2	Maitrise	14.63
COUEPEL ISABELLE	F81518	AA	2	Maitrise	22.58
COUESNON PATRICE	C70118	AA	2	Maitrise	24.00
COUETOUX HERVE	C00418	AA	2	Maitrise	21.60
COUFFIGNAL HERVE	C48017	AA	2	Maitrise	19.62
COULOMBEIX YVES	J94615	AA	2	Maitrise	27.78
COULOMBIER-LEMYRE LAURENCE	G81447	AA	3	Cadre	5.66
COULON PHILIPPE	I65630	AA	2	Maitrise	14.47
COULONDRE JEAN MARIE	B72518	AA	3	Cadre	27.00
COUNAN AGNES	F16118	AA	2	Maitrise	23.41
COUNAN CLAUDE	H06918	AA	3	Cadre	24.74
COUNEAU THIERRY	F99417	AA	3	Cadre	22.96
COUPAS REMI	B82353	AA	1	Exécution	0.58
COUPET MANUEL	H99517	AA	2	Maitrise	22.89
COUPEZ IVAN	H00118	AA	2	Maitrise	22.17
COURANT CECILE	G84149	AA	2	Maitrise	4.41
COURATIN HASSEN	F78520	AA	2	Maitrise	18.57
COURBON-VENTRE FREDERIC	G83330	AA	2	Maitrise	14.75
COURBOT JEAN PHILIPPE	I71018	AA	3	Cadre	22.52
COURCIER BERNARD	F73618	AA	3	Cadre	36.64
COURCIERE PHILIPPE	C00018	AA	2	Maitrise	26.50
COURDES MARC	F43118	AA	3	Cadre	22.92
COURRIER MICHEL	E70118	AA	3	Cadre	26.33
COURROUX YVES	I67217	AA	3	Cadre	23.40

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
COURSEAUX VALERIE	H66845	AA	3	Cadre	6.14
COURSET LUDOVIC	I85338	AA	3	Cadre	10.17
COURSOL JEAN JACQUES	J66952	AA	3	Cadre	1.11
COURTEILLE PATRICK	F70118	AA	3	Cadre	31.58
COURTEIX PASCAL	A14703	AA	2	Maitrise	20.25
COURTEL YANNICK	E48312	AA	2	Maitrise	25.99
COURTEMANCHE STEPHANE	F04945	AA	2	Maitrise	6.50
COURTIADÉ CORINNE	C70618	AA	2	Maitrise	20.12
COURTILLET LUC	I55230	AA	2	Maitrise	14.49
COURTIN BIGOT CORINNE	C18308	AA	3	Cadre	20.41
COURTIN ISABELLE	C60720	AA	2	Maitrise	22.41
COURTIOL MARIE NOELLE	A92918	AA	2	Maitrise	23.00
COURTOIS NICOLE	F49430	AA	2	Maitrise	14.11
COURTOIS PHILIPPE	B25117	AA	2	Maitrise	22.33
COUSIN ANNIE	F81918	AA	3	Cadre	20.74
COUSIN GUY	C25417	AA	3	Cadre	30.40
COUSIN JEAN MICHEL	J74217	AA	2	Maitrise	22.41
COUSIN JOEL	C64517	AA	2	Maitrise	24.74
COUSSON YANNICK	A72518	AA	3	Cadre	26.83
COUSTILLIERE STEPHANIE	G52951	AB	3	Cadre	1.65
COUSTON PIERRE	G36517	AA	2	Maitrise	29.92
COUSTY JEAN	C81215	AA	2	Maitrise	28.61
COUTANCEAU PATRICE	I39627	AA	2	Maitrise	15.92
COUTAND OLIVIER	B89117	AA	2	Maitrise	24.40
COUTANT CATHERINE	B79219	AA	2	Maitrise	24.08
COUTANT ERIC	F75543	AA	2	Maitrise	7.64
COUTANT PHILIPPE	E52418	AA	2	Maitrise	22.33
COUTAREL PASCAL	H43322	AA	2	Maitrise	16.71
COUTELLE REGIS	F17928	AA	2	Maitrise	15.66
COUTIER PATRICK	A22330	AA	3	Cadre	12.79
COUTURIER ERIC	J70118	AA	2	Maitrise	20.46
COUVEZ ERIC	G43100	AA	2	Maitrise	20.18
COUZI DANIEL	B71218	AA	3	Cadre	26.26
COUZIN DIDIER	A70218	AA	3	Cadre	17.96
COUZINIE DOMINIQUE	G57302	AA	2	Maitrise	22.50
COUZINIE WILLIAM	H97117	AA	3	Cadre	18.54
COZE BENOIT	H33442	AA	3	Cadre	8.16
COZIC YANN	D55936	AA	2	Maitrise	11.15
CRAMET CHRISTOPHE	J56949	AA	2	Maitrise	4.25
CRAMPETTE ANNABELLE	J88947	AC	3	Cadre	2.43
CRAPPEAU SYLVAIN	F58751	AA	1	Exécution	2.49
CREBASSA MICHEL	H25517	AA	3	Cadre	35.15
CREMONA PASCAL	F94517	AA	3	Cadre	22.83
CREN ISABELLE	F72001	AA	3	Cadre	17.33
CREPIN BERTRAND	H05817	AA	2	Maitrise	21.98
CREPIN ISABELLE	J53949	AA	2	Maitrise	4.49
CREPIN JEAN CLAUDE	D71118	AA	2	Maitrise	25.26
CRESPÉL JEAN LOUIS	G54417	AA	3	Cadre	28.91
CRESPY LAURENT	B64832	AA	1	Exécution	13.36
CRESTANI GILLES	C34653	AA	1	Exécution	0.31

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CRESTE DIDIER	F70218	AA	2	Maitrise	30.57
CRETEUR ERIC	I64017	AA	2	Maitrise	24.00
CRETIN PATRICK	D87117	AA	1	Exécution	20.47
CRETTE CELINE	B15130	AA	2	Maitrise	12.41
CREUZOT JULIEN	F05847	AA	3	Cadre	5.41
CRICHTON SERGE	C80520	AA	2	Maitrise	19.26
CRIFO DIDIER	C26930	AA	3	Cadre	14.41
CRILLON JEAN JACQUES	B87617	AA	3	Cadre	19.49
CRILLOUX SEBASTIEN	J75747	AA	2	Maitrise	5.33
CRISCUOLO PHILIPPE	E01032	AA	3	Cadre	13.74
CROCOMBETTE CHRISTOPHE	C09141	AA	3	Cadre	8.58
CROGUENNOC ALAIN	J63620	AA	3	Cadre	31.41
CROISE REGIS	E48337	AA	2	Maitrise	8.74
CROISEAU SERGE	D70218	AA	3	Cadre	32.31
CROIZE LYDIE	I76240	AA	2	Maitrise	9.00
CROMBEZ DAVID	J69235	AA	2	Maitrise	11.65
CRONIER DENIS	B52412	AA	3	Cadre	23.75
CROQUET NELLY	C36810	AA	2	Maitrise	23.25
CROS GILLES	F57830	AA	3	Cadre	14.25
CROS JEAN LUC	A28017	AA	3	Cadre	26.70
CROS JEAN-CLAUDE	E07809	AA	2	Maitrise	23.50
CROSNIER DOMINIQUE	H52918	AA	3	Cadre	25.95
CROSSOUARD STEPHANE	A21738	AA	2	Maitrise	7.66
CROTEAU DOMINIQUE	D24922	AA	3	Cadre	16.41
CROUX JEAN LUC	I08617	AA	2	Maitrise	18.15
CROUZY BERNARD	F33818	AA	3	Cadre	24.13
CROZE BRUNO	H10718	AA	2	Maitrise	19.49
CROZES STEPHANE	C54952	AA	2	Maitrise	1.58
CRUSEM MICHEL	A50548	AA	2	Maitrise	5.00
CUBIZOLLES BERNARD	E56717	AA	2	Maitrise	23.50
CUBIZOLLES CHRISTIAN	H71218	AA	3	Cadre	26.75
CUCHE MICHEL	H75817	AA	3	Cadre	29.19
CUCHOT FABRICE	F28328	AA	2	Maitrise	15.50
CUELLAR MICHEL	A86250	AA	1	Exécution	3.50
CUELLAR NADIA	A46032	AA	2	Maitrise	13.15
CUGNY FREDERIC	J47343	AA	2	Maitrise	7.56
CUGUEN MANUEL	H84149	AA	2	Maitrise	4.41
CULHAT BENJAMIN	G04748	AA	2	Maitrise	4.91
CULNARD LUDOVIC	A40236	AA	2	Maitrise	11.65
CUNEY SIMONE	I95327	AA	2	Maitrise	16.02
CUNIN PATRICK	C81038	AA	2	Maitrise	10.50
CUOGHI DIDIER	G22832	AA	2	Maitrise	13.57
CURIEL ISABELLE	I18312	AA	3	Cadre	19.80
CURIS JEAN BAPTISTE	J46351	AA	3	Cadre	2.53
CUSSAC CHRISTIAN	J22027	AA	2	Maitrise	16.33
CUSSAC JEAN LUC	H54317	AA	2	Maitrise	29.13
CUVELIER MICHEL	G54117	AA	2	Maitrise	26.39
CUVILLIER BERENGERE	H73349	AA	3	Cadre	4.51
CUVILLIER FRANCK	J60642	AA	2	Maitrise	8.45
CYMBALUK PHILIPPE	D60718	AA	2	Maitrise	18.54

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
CYNA JEAN JACQUES	H88019	AA	3	Cadre	20.41
CYROT ALAIN	E71118	AA	3	Cadre	27.29
CZERWINSKI CLAUDINE	E48109	AA	2	Maitrise	20.13
D.AMBRA PIERRETTE	J98817	AA	1	Exécution	23.75
DA COSTA PHILIPPE	H70218	AA	2	Maitrise	23.29
DA CRUZ HERVE	D08432	AA	3	Cadre	13.00
DA ROCHA SERGIO	B33542	AA	2	Maitrise	8.16
DA SILVA BRUNO	D35648	AA	2	Maitrise	4.95
DA SILVA GABRIEL	G95750	AA	3	Cadre	3.70
DA SILVA JEAN JACQUES	G48617	AA	2	Maitrise	23.08
DA SILVA MICHAEL	H69248	AB	2	Maitrise	2.72
DA SILVA ODILE	J31549	AA	1	Exécution	4.70
DABOVILLE MICHELE	D10118	AA	2	Maitrise	23.83
DADIER DIDIER	B74517	AA	2	Maitrise	28.61
DADRIER FREDERIC	G89546	AA	2	Maitrise	5.75
DAGOMER PHILIPPE	A72647	AA	2	Maitrise	5.58
DAGOURY NICOLAS	D86346	AA	3	Cadre	5.77
DAIX PATRICK	C87214	AA	2	Maitrise	25.41
DALAUDIERE PHILIPPE	A98506	AA	2	Maitrise	19.61
DALBION PATRICK	E46517	AA	2	Maitrise	26.53
DALDOSSO LAURENT	F64743	AA	1	Exécution	5.75
DALENCONTE CLAUDE	E35117	AA	2	Maitrise	28.25
DALLA ROVERE GERARD	J35017	AA	2	Maitrise	30.83
DALLENNE MARC	F05314	AA	3	Cadre	22.33
DALLY PASCALE	A13727	AA	2	Maitrise	16.29
D'ALMAGNE SYLVAIN	F74348	AA	3	Cadre	4.93
DALMAS JEAN MICHEL	I73853	AA	2	Maitrise	0.46
DALON JEAN-PAUL	E25327	AA	2	Maitrise	16.08
DAMBRIERE GILLES	B30932	AA	2	Maitrise	13.75
DAMERMANT DANIEL	B68517	AA	3	Cadre	28.00
DAMIAT DOMINIQUE	C86617	AA	3	Cadre	20.74
DAMO SERGE	I43518	AA	3	Cadre	19.25
DAMOY JACQUES	A70318	AA	2	Maitrise	23.19
DANDONNEAU SERGE	D99117	AA	2	Maitrise	23.16
DANET BERTRAND	B76403	AA	2	Maitrise	22.25
DANET LAURENT	J80049	AA	2	Maitrise	4.74
DANGER PATRICK	D37717	AA	1	Exécution	27.92
DANGEUL JEAN SEBASTIEN	C09846	AB	1	Exécution	2.74
DANGLA DOMINIQUE	E66917	AA	2	Maitrise	30.40
DANGUIEN RAYMOND	G64717	AA	3	Cadre	22.71
DANIEL MICHEL	F79417	AA	2	Maitrise	26.03
DANIEL PHILIPPE	C04703	AA	2	Maitrise	27.41
DANILO PHILIPPE	I32315	AA	2	Maitrise	25.07
DANINTHE HERMANN	A78137	AA	1	Exécution	8.73
DANJOU ALAIN	A98217	AA	3	Cadre	26.92
DANNENBERGER PASCAL	E35217	AA	2	Maitrise	26.41
DARBELET MICHEL	D26717	AA	3	Cadre	34.61
DARJO JACQUES	J09617	AA	3	Cadre	35.61
DARMOIS JEAN FRANCOIS	C00318	AA	3	Cadre	35.15
DARNAND ALAIN	B36517	AA	2	Maitrise	30.17

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DARRAS JOEL	D44217	AA	2	Maitrise	33.57
DARRENOUGUE FRANCIS	H59617	AA	2	Maitrise	31.14
DARRIGRAND MICHAEL	E25547	AA	3	Cadre	5.41
DARROT BENOIT	I15847	AA	3	Cadre	5.41
DARTEYRE DIDIER	F19717	AA	2	Maitrise	19.07
DATTIN FRANCOIS REGIS	A92318	AA	3	Cadre	23.40
DAUBIN-THEBAULT MARYLINE	D20729	AA	2	Maitrise	15.24
DAUBY CHRISTIAN	J64017	AA	2	Maitrise	24.00
DAUBY MAXIME	C25652	AA	3	Cadre	1.41
DAUCHIN DIDIER	E20515	AA	2	Maitrise	22.66
DAUDEY XAVIER	A32547	AA	3	Cadre	5.58
DAUGA JEAN-CLAUDE	G19317	AA	2	Maitrise	29.65
DAUMET JEROME	B19337	AA	2	Maitrise	8.71
DAUMONT JACQUES	C07319	AA	3	Cadre	26.41
DAUPHIN MICHEL	F36917	AA	2	Maitrise	28.61
DAUPTAIN PATRICK	F38109	AA	2	Maitrise	24.74
DAURE MATHILDE	G26443	AA	3	Cadre	7.66
DAUSSY CLAUDINE	C86209	AA	2	Maitrise	24.01
DAUTEUIL PHUONG-DUNG	A90244	AA	3	Cadre	7.13
DAUVERGNE RAYMOND	F95202	AA	2	Maitrise	27.20
DAUVILLIERS CHRISTIAN	D71318	AA	3	Cadre	24.50
DAVE PASCALE	B97214	AA	2	Maitrise	15.58
DAVID DANIEL	G10818	AA	2	Maitrise	25.60
DAVID FABIEN	E46346	AA	1	Exécution	5.83
DAVID JEAN CLAUDE	F30118	AA	3	Cadre	37.37
DAVID LAURENT	F74343	AA	2	Maitrise	5.75
DAVID MARC	F70318	AA	3	Cadre	29.66
DAVID MICHEL	J96217	AA	2	Maitrise	23.52
DAVIGNY LUDOVIC	I48549	AB	1	Exécution	3.93
DAVIN GILLES	I38834	AA	2	Maitrise	12.00
DAVRIU ALAIN	F16518	AA	3	Cadre	21.75
DAVY JACQUES	D00118	AA	2	Maitrise	25.14
DE BARROS-CERQUEIRA ANTONY	A64452	AA	2	Maitrise	1.58
DE BELLIS ALAIN	B01831	AA	2	Maitrise	14.00
DE BODARD ERIC	G79017	AA	2	Maitrise	26.50
DE BOISSEZON OLIVIER	A43606	AA	3	Cadre	26.12
de CARMANTRAND de la ROUS AURELIE	G25652	AA	3	Cadre	1.40
DE CIANCIO SALVATORE	B86032	AA	2	Maitrise	13.08
DE CLERCQ JEROME	C13135	AA	2	Maitrise	11.92
DE CRUZ JEAN PIERRE	G72518	AA	3	Cadre	32.95
DE DONDER JEAN LUC	B70418	AA	2	Maitrise	21.87
DE DONDER PATRICK	A74917	AA	2	Maitrise	20.87
DE DONKER CHARLES	A55320	AA	3	Cadre	32.33
DE FORGES DE PARNY OLIVIE	H96817	AA	2	Maitrise	17.25
DE GEEST NATHALIE	D46443	AA	2	Maitrise	7.62
DE GIOVANNI COSIMO	H93934	AA	2	Maitrise	12.41
DE LA FUENTE SERAFINA	C71418	AA	2	Maitrise	22.50
DE LA HOUSSEY DANIEL	E91418	AA	3	Cadre	29.82
DE LAVERGNE FLORENT	B70518	AA	3	Cadre	22.92
DE LONGEAUX PIERRE	H25547	AA	3	Cadre	5.41

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DE MONTRAVEL GEORGES	C69219	AA	3	Cadre	27.75
DE MONTUREUX MARIE CECILE	C94434	AA	3	Cadre	12.31
DE POIX GHISLAIN	D11036	AA	3	Cadre	11.41
DE POMMEROL CHRISTINE	A42036	AA	3	Cadre	11.50
DE QUELEN JEAN MARIE	B10718	AA	2	Maîtrise	26.24
DE RASPIDE PHILIPPE	I85021	AA	3	Cadre	15.37
DE REGNAULD DE LA SOUDIER NICOLAS	G34441	AA	2	Maîtrise	7.50
DE RIENZO MARIE DOMINIQUE	D12514	AA	2	Maîtrise	26.00
DE SAINT VAAST THIERRY	C05417	AA	3	Cadre	22.68
DE SOUSA CRISTINA	H35349	AA	1	Exécution	4.39
DE STEFANI DIDIER	C59209	AA	3	Cadre	23.23
DE SWARTE DOMINIQUE	A80002	AA	2	Maîtrise	30.46
DE TREMONTELS FRANCOIS	H52322	AA	3	Cadre	16.81
DE USATORRE JEAN MICHEL	E88717	AA	2	Maîtrise	28.46
DE USATORRE KARINE	J91647	AA	3	Cadre	5.58
DE VAUGIRAUD OLIVIER	J19517	AA	3	Cadre	19.50
DE VELLIS PHILIPPE	A55122	AA	3	Cadre	16.50
DE VITA THIERRY	C12307	AA	3	Cadre	22.20
DE WITT MARTINE	E33018	AA	2	Maîtrise	25.20
DEBAILLEUL DAVID	A18046	AA	2	Maîtrise	5.65
DEBANNE ERIC	J48541	AA	3	Cadre	8.65
DEBAUDRINGHIEN ISABELLE	F61522	AA	3	Cadre	16.83
DEBEAQUEENNE PHILIPPE	I31250	AA	2	Maîtrise	3.91
DEBEE GUILLAUME	H11949	AA	3	Cadre	4.70
DEBELLEIX JEAN-MICHEL	E11132	AA	2	Maîtrise	13.72
DEBERGUE ANNIE	F40247	AA	2	Maîtrise	5.00
DEBETHUNE BERNARD	E54817	AA	2	Maîtrise	32.60
DEBEVER MARC	C87251	AA	3	Cadre	2.25
DEBONTRIDE VERONIQUE	I29228	AA	3	Cadre	15.25
DEBORDE JEAN	G11821	AA	3	Cadre	23.38
DEBRAS NICOLAS	A47641	AA	3	Cadre	8.74
DEBRAS PATRICK	G80909	AA	2	Maîtrise	17.83
DEBREGEAS LAURENT	B22822	AA	2	Maîtrise	16.83
DEBRION BEATRICE	C71903	AA	3	Cadre	23.41
DEBROIS NICOLAS	J72136	AA	3	Cadre	11.41
DEBROSSE CEDRIC	G39547	AA	2	Maîtrise	5.08
DEBRUYNE JEAN-MARC	B86818	AA	3	Cadre	16.83
DEBS WULFRAN	F35942	AA	1	Exécution	8.00
DEBU THIERRY	A69902	AA	3	Cadre	22.25
DECADI ANNE	A71318	AA	2	Maîtrise	23.83
DECALONNE MARIE FRANCOISE	D61118	AA	2	Maîtrise	20.24
DECAMPS JEAN-PHILIPPE	E68417	AA	3	Cadre	22.92
DECHAMPS ELIANE	H76820	AA	2	Maîtrise	22.59
DECHAMPS JACQUES	C54522	AA	2	Maîtrise	16.66
DECHAND MARC	D56417	AA	1	Exécution	24.17
DECHELOTTE PIERRE	H64609	AA	2	Maîtrise	25.47
DECHERON JEAN PAUL	C99817	AA	2	Maîtrise	22.50
DECLA PHILIPPE	J78517	AA	2	Maîtrise	23.44
DECLERCK ERIC	A42616	AA	3	Cadre	22.41
DECLERCQ FRANCIS	C44617	AA	2	Maîtrise	27.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DECOEUR YVES	H85617	AA	3	Cadre	27.50
DECOMMER DENIS	H23518	AA	3	Cadre	27.16
DECONINCK DOMINIQUE	B74117	AA	2	Maîtrise	27.62
DECONINCK GILLES	D53532	AA	2	Maîtrise	13.46
DECOOL DIERS ANITA	A79830	AA	3	Cadre	14.17
DECORNE JEAN BERNARD	G62845	AA	2	Maîtrise	4.73
DECOSTER JEAN-MARIE	H70318	AA	2	Maîtrise	20.13
DECOTTIGNIES DAVID	E35430	AA	3	Cadre	14.53
DECOTTIGNIES PHILIPPE	F92114	AA	2	Maîtrise	22.25
DECOUPIGNY SYLVIANE	F44017	AA	2	Maîtrise	29.50
DECRE FREDERIQUE	F70032	AA	3	Cadre	13.75
DECREUX CELINE	A74248	AA	2	Maîtrise	4.91
DECROIX JEAN-CLAUDE	E85230	AA	1	Exécution	14.47
DEFOUR THIBAUT	A72349	AA	1	Exécution	4.58
DEFRETIN DOMINIQUE	C43216	AA	2	Maîtrise	22.33
DEGEMONT GILLES	A70418	AA	3	Cadre	21.33
DEGHILAGE DANIEL	G84217	AA	2	Maîtrise	20.08
DEGOBERT GUY	E49330	AA	2	Maîtrise	14.08
DEGORGUE PIERRE	J54717	AA	2	Maîtrise	24.61
DEGOUT DOMINIQUE	I72320	AA	3	Cadre	28.25
DEGRIS ARNAUD	H04653	AA	1	Exécution	0.41
DEHAENE ANDRE	C94317	AA	2	Maîtrise	27.83
DEHER JEAN MARC	G14704	AA	3	Cadre	17.66
DEHODENCQ JACQUES	G70418	AA	2	Maîtrise	23.06
DEININGER RODOLPHE	H84817	AA	3	Cadre	30.13
DEJAEGER JEROME	F25552	AA	3	Cadre	1.40
DEJEAN MICHEL	B48017	AA	2	Maîtrise	23.15
DEJEAN PHILIPPE	A63317	AA	2	Maîtrise	25.04
DEJOIE STEPHANE	A27438	AA	1	Exécution	10.03
DEJOUX-MARAMBEAUD BRIGITTE	F11518	AA	3	Cadre	22.43
DEKEYSER BRIGITTE	C27747	AA	1	Exécution	5.25
DEL MEDICO GUY	G55713	AA	2	Maîtrise	24.58
DELABRE JEAN-YVES	H73618	AA	3	Cadre	30.74
DELABROSSE BERNARD	F79117	AA	2	Maîtrise	26.72
DELACOUR PATRICK	C64617	AA	3	Cadre	23.12
DELACOURT BAPTISTE	I25547	AA	3	Cadre	5.41
DELACOURT CHRISTIAN	I74317	AA	2	Maîtrise	25.34
DELAGE ALAIN	H70418	AA	2	Maîtrise	25.88
DELAGE MOISE	D47833	AA	2	Maîtrise	12.79
DELAGE PHILIPPE	G39103	AA	1	Exécution	19.00
DELAGNES NICOLAS	H86641	AA	2	Maîtrise	6.75
DELAHAYE SEBASTIEN	D26451	AA	2	Maîtrise	2.55
DELAIGUE NICOLAS	G11949	AB	1	Exécution	2.75
DELAIRE ANTOINE	B44551	AC	2	Maîtrise	0.50
DELAIRE CLAUDE	F84917	AA	3	Cadre	18.99
DELAITRE DAVID	D09037	AA	3	Cadre	8.66
DELANDE CORINNE	F74717	AA	2	Maîtrise	21.24
DELALLE JEAN MARC	D65332	AA	2	Maîtrise	13.21
DELAMORINIERE CHARLES	C27419	AA	3	Cadre	22.48
DELANNE FRANCIS	J35117	AA	3	Cadre	27.41

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DELANNE YANN	I23547	AA	2	Maitrise	5.50
DELANNOY LAURENT	I70418	AA	3	Cadre	23.00
DELANOE FABIEN	J86641	AA	2	Maitrise	6.74
DELAPLACE MICKAEL	D82653	AA	2	Maitrise	0.57
DELAPORTE DAVID	D30348	AA	3	Cadre	5.04
DELAPORTE DIDIER	F87117	AA	2	Maitrise	23.41
DELARIVE GUY	A70518	AA	2	Maitrise	27.25
DELARUE PATRICIA	J70418	AA	2	Maitrise	22.50
DELATER CHRISTOPHE	F60242	AA	2	Maitrise	8.44
DELATOUCHE GUY	C17814	AA	3	Cadre	32.08
DELATRE BERNARD	B25817	AA	2	Maitrise	25.09
DELATTRE DENIS	A92108	AA	2	Maitrise	19.21
DELATTRE PASCAL	B54029	AA	2	Maitrise	12.83
DELATTRE ROBERT	C96617	AA	3	Cadre	29.66
DELAUNAY SYLVIE	A99817	AA	2	Maitrise	22.58
DELAVEAU EMMANUEL	I86641	AA	2	Maitrise	8.74
DELAYE ARNAUD	G85441	AA	2	Maitrise	8.83
DELAYE STEPHANE	B66743	AA	3	Cadre	7.61
DELBARRE ALAIN	G92414	AA	2	Maitrise	26.29
DELBARRE JEAN MICHEL	F71918	AA	3	Cadre	18.82
DELBARRE PATRICK	H38449	AB	2	Maitrise	3.93
DELBECQUE FRANCK	D01332	AA	2	Maitrise	13.74
DEBEKE FRANCOISE	I41603	AA	3	Cadre	22.62
DEBOS PATRICK	D19617	AA	2	Maitrise	19.36
DELCOURT PATRICK	C32900	AA	3	Cadre	25.14
DELCROS DANIEL	G71418	AA	3	Cadre	23.25
DELEAU HUGUES	H87049	AA	2	Maitrise	4.12
DELEPINE ROLAND	C10418	AA	2	Maitrise	32.10
DELEPORTE JEAN	H92514	AA	2	Maitrise	24.04
DELERUE JEAN FRANCOIS	B12038	AA	2	Maitrise	10.37
DELEUIL MARIE-ROSE	A84144	AA	2	Maitrise	6.92
DELEURY JEAN YVES	G14617	AA	3	Cadre	36.13
DELEY HERVE	B35217	AA	2	Maitrise	26.60
DELGADO FRANCISCO	D70518	AA	3	Cadre	24.83
DELGADO JEAN-MARC	J33218	AA	3	Cadre	17.41
DELGRANGE SYLVIE	F29213	AA	3	Cadre	19.92
DELGUTTE JEAN-PIERRE	B44517	AA	3	Cadre	28.16
DELHEAU JEAN PIERRE	D42621	AA	3	Cadre	37.10
DELHOMMEAU PHILIPPE	B64717	AA	2	Maitrise	23.02
DELIN JACQUES	I53118	AA	3	Cadre	33.14
DELLAC THIERRY	B87919	AA	3	Cadre	22.71
DELL'ANGELO MARIANNE	J44920	AA	2	Maitrise	33.69
DELMARLE BERNARD	E64317	AA	2	Maitrise	23.47
DELMAS DIDIER	E98317	AA	2	Maitrise	26.54
DELMAS DIDIER	G06631	AA	2	Maitrise	13.92
DELMAS FREDERIC	C06043	AA	2	Maitrise	7.64
DELMAS GUY	F56818	AA	3	Cadre	28.74
DELMAS ISABELLE	G66946	AA	2	Maitrise	4.83
DELMAS JEROME	J94649	AA	2	Maitrise	4.41
DELMAS LEOPOLD	H40318	AA	2	Maitrise	23.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DELMER CHRISTOPHE	F16230	AA	2	Maitrise	14.41
DELOIGNE MARC	D94117	AA	3	Cadre	18.71
DELOMOSNE BERNARD	B40134	AA	2	Maitrise	12.66
DELON JEAN-PIERRE	H71418	AA	3	Cadre	32.60
DELORME GUILLAUME	A54250	AA	1	Exécution	3.83
DELORME SYLVAIN	F70518	AA	3	Cadre	23.21
DELORT HERVE	A19221	AA	3	Cadre	16.90
DELORT JEAN MARIE	H16513	AA	2	Maitrise	31.16
DELORT NORBERT	D34034	AA	2	Maitrise	12.36
DELORY FABRICE	C59630	AA	3	Cadre	14.08
DELOURME BENOIT	E38947	AC	3	Cadre	2.66
DELOUSTAL GUY	I70518	AA	2	Maitrise	31.74
DELPECH BERNARD	A35243	AA	3	Cadre	7.71
DELPECH SYLVIE	G67730	AA	2	Maitrise	14.25
DELPET RICHARD	H00132	AA	3	Cadre	13.82
DELPIERRE CLAIRE	G42148	AA	3	Cadre	4.91
DELPIERRE DAVID	D56139	AA	1	Exécution	9.83
DELPIERRE FABIAN	I20242	AA	2	Maitrise	8.43
DELPIERRE FABIENNE	H70518	AA	2	Maitrise	22.83
DELPIERRE GILLES	B54151	AB	2	Maitrise	2.66
DELPIT PHILIPPE	I92714	AA	2	Maitrise	30.92
DELPRAT GINETTE	I09217	AA	1	Exécution	23.41
DELRIEU JEAN-MICHEL	I84932	AA	2	Maitrise	13.33
DELROT JEAN FRANCOIS	I05117	AA	3	Cadre	17.83
DELSALLE CLAUDE	A53518	AA	3	Cadre	20.83
DELSAUT CHRISTIAN	J70518	AA	2	Maitrise	29.17
DELSERT DOMINIQUE	A97214	AA	3	Cadre	24.65
DELSOL ERIC	D18417	AA	1	Exécution	27.00
DELUCENAY OLIVIER	I97639	AA	3	Cadre	9.75
DELVAL OLIVIER	J92218	AA	3	Cadre	19.82
DELVAL PAUL	D53503	AA	3	Cadre	27.41
DELYS DOMINIQUE	B89517	AA	2	Maitrise	24.00
DELYS HELENE	A20518	AA	2	Maitrise	16.83
DELZANO PHILIPPE	I07841	AA	3	Cadre	8.74
DELZORS KARYN	C49528	AA	3	Cadre	14.50
DEMACHY HERVE	J68709	AA	2	Maitrise	18.31
DEMAILLY BRUNO	F40134	AA	3	Cadre	12.66
DEMANGE PHILIPPE	E97417	AA	2	Maitrise	24.13
DEMANNEVILLE GUY	J31917	AA	2	Maitrise	37.41
DEMAREST LOIC	G86645	AA	2	Maitrise	6.17
DEMAURE-ANDRE CHRISTINE	G99317	AA	2	Maitrise	22.96
DEMAY JEAN MARIE	J99117	AA	2	Maitrise	23.13
DEMENET GILLES	I93918	AA	3	Cadre	23.15
DEMESSINE BRUNO	E94017	AA	2	Maitrise	18.92
DEMEURE BERNARD	A66417	AA	2	Maitrise	27.14
DEMONAZ FRANCK	E58232	AA	2	Maitrise	13.02
DENAEYER JULIE	B74553	AA	3	Cadre	0.27
DENCAUSSE JEAN CLAUDE	E78817	AA	2	Maitrise	30.66
DENDAUW SYLVIE	D67517	AA	2	Maitrise	22.90
DENEIPLE PASCAL	B33204	AA	2	Maitrise	21.12

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DENIAUD PASCAL	G79917	AA	2	Maitrise	24.92
DENIS ALAIN	G53418	AA	3	Cadre	21.48
DENIS ANNE-MARIE	E16218	AA	3	Cadre	23.16
DENIS CLAUDE	G09540	AA	3	Cadre	7.00
DENIS ERIC	D74417	AA	2	Maitrise	21.97
DENIS GEORGES	A74817	AA	2	Maitrise	24.16
DENIS HERVE	A18028	AA	2	Maitrise	15.58
DENIS MARC GILBERT	G64317	AA	3	Cadre	26.41
DENIS NICOLAS	E04445	AA	3	Cadre	6.58
DENIS PAULINE	E67551	AB	3	Cadre	1.40
DENIZET SOPHIE	D69149	AA	1	Exécution	3.91
DENNECE MARIE JOSEE	E66108	AA	1	Exécution	19.28
DENNIEL RONAN	G75747	AA	3	Cadre	5.41
DENOEL DANIEL	D33127	AA	1	Exécution	16.25
DENOIZAY WILFRIED	I79043	AA	3	Cadre	5.58
DENORMANDIE FREDERIC	J42518	AA	3	Cadre	18.25
DENOULET SERGE	D84317	AA	2	Maitrise	23.15
DENOYELLE GIL	H44817	AA	3	Cadre	27.14
DENUX JEAN PIERRE	C08717	AA	2	Maitrise	18.86
DENYS PHILIPPE	H76418	AA	3	Cadre	21.33
DENZER ANNE MARIE	D32015	AA	3	Cadre	23.40
DEPAUX STEPHANE	C89312	AA	2	Maitrise	23.41
DEPESTELE DAVID	B32547	AA	3	Cadre	5.56
DEPRET BENOIT	I84117	AA	2	Maitrise	20.25
DEPRET OLIVIER	J64817	AA	2	Maitrise	22.87
DEPUYDT ALAIN	I52616	AA	3	Cadre	32.41
DEQUEKER PATRICK	F84817	AA	3	Cadre	27.58
DERAMOND GENEVIEVE	B87017	AA	3	Cadre	20.74
DERCHE JEAN LUC	I34717	AA	2	Maitrise	31.15
DERDERIAN JACQUES	D70618	AA	3	Cadre	26.45
DERDEVET MICHEL	E27620	AA	3	Cadre	19.16
DEREEPER PHILIPPE	B54817	AA	2	Maitrise	24.50
DERHE JEAN MARC	C18801	AA	3	Cadre	27.13
DERNONCOURT JOCELYNE	C71618	AA	3	Cadre	24.31
DEROBERT MASURE DAVID	C25333	AA	2	Maitrise	12.83
DERONNE CHRISTOPHE	G74617	AA	2	Maitrise	21.49
DEROUARD PIERRE	B90219	AA	3	Cadre	28.33
DEROUBAIX ROBERT	I54817	AA	3	Cadre	30.50
DEROUET ERIC	A67817	AA	2	Maitrise	22.73
DEROUIN JEAN-MICHEL	I17119	AA	3	Cadre	32.10
DERRE GILLES	D85717	AA	2	Maitrise	18.92
DERREUMAUX STEPHANE	J08450	AA	3	Cadre	3.33
DERUYTER MATHIEU	E27850	AA	2	Maitrise	3.45
DERVAUX SYLVIANE	G03114	AA	2	Maitrise	29.92
DERVEAUX DANIEL	H03114	AA	3	Cadre	34.61
DERVILLE FREDERIC	G38647	AA	1	Exécution	5.16
DESAGE CHRISTOPHE	C09821	AA	3	Cadre	16.87
DESAGE SERGE	D78617	AA	2	Maitrise	25.92
DESBAIS GILBERT	C35117	AA	2	Maitrise	29.25
DESBOIS GILLES	A00318	AA	1	Exécution	21.96

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DESBOIS GILLES	D67817	AA	3	Cadre	25.53
DESBOIS PATRICK	G99017	AA	2	Maitrise	23.19
DESBORDES CHRISTIANE	B09419	AA	3	Cadre	23.04
DESBROSSES JEAN PIERRE	G06718	AA	3	Cadre	27.71
DESCARPENTRIES ALAIN	G44417	AA	2	Maitrise	28.61
DESCAZEUX ALAIN	D98017	AA	2	Maitrise	27.58
DESCHAMP JACKY	I46617	AA	2	Maitrise	28.61
DESCHAMPS DIDIER	F93218	AA	3	Cadre	22.69
DESCHAMPS FRANCOIS	D86218	AA	3	Cadre	18.33
DESCHAMPS RODRIGUE	B52027	AA	2	Maitrise	16.33
DESCHASSINE PATRICK	H85717	AA	3	Cadre	27.04
DESCHATTRES SOLENNE	A14946	AA	3	Cadre	5.90
DESCORPS JULIETTE	E62853	AA	3	Cadre	0.62
DESCOTTE GERARD	C76518	AA	3	Cadre	33.50
DESCUBES PATRICK	B69830	AA	2	Maitrise	14.08
DESDIER-MOULIN SOPHIE	G94246	AA	2	Maitrise	5.79
DESFORGES PASCAL	C36527	AA	2	Maitrise	16.00
DESFORGES ROLAND	E99417	AA	2	Maitrise	22.94
DESFOURS FREDERIC	H95947	AA	3	Cadre	5.33
DESLANDES ERIC GEORGES	H10818	AA	2	Maitrise	24.78
DESLANDES MARC	C64133	AA	2	Maitrise	12.83
DESLÉE OLIVIER	J23845	AA	3	Cadre	6.66
DESMARE YVONNICK	I00118	AA	2	Maitrise	22.13
DESMARS ERIC	A20218	AA	1	Exécution	18.86
DESMAS THIERRY	E28018	AA	3	Cadre	27.25
DESMASURES CORINNE	E39113	AA	2	Maitrise	18.48
DESMETS MARIANNE	F25734	AA	2	Maitrise	10.33
DESMETZ SYLVAIN	J03214	AA	2	Maitrise	21.50
DESMOULIN DOMINIQUE	G99217	AA	2	Maitrise	23.06
DESMOULINS LUC	J39619	AA	3	Cadre	26.70
DESMURS DENIS	I66817	AA	2	Maitrise	21.95
DESMUS DANIEL	J46517	AA	2	Maitrise	26.12
DESNEAUX PHILIPPE	D69617	AA	2	Maitrise	28.23
DESNOUX PATRICK	F89817	AA	2	Maitrise	22.83
DESNOUES STEPHANE DANIEL	H57750	AA	2	Maitrise	3.41
DESPOUY'S OLIVIER	I35549	AA	3	Cadre	4.31
DESPRES DOMINIQUE	G76547	AA	2	Maitrise	5.25
DESPREZ OLIVIER	H56843	AA	2	Maitrise	7.59
DESSAIGRES THIERRY	I72618	AA	2	Maitrise	31.66
DESQULBET GAETAN	E23922	AA	3	Cadre	16.41
DESREUMAUX LAURENT	E70618	AA	2	Maitrise	28.08
DESRIELLES JEAN MARC	I67917	AA	3	Cadre	22.66
DESRIUMAUX CHRISTINE	A71600	AA	2	Maitrise	19.75
DESSE BRUNO	J71218	AA	3	Cadre	20.24
DESSEIN JOEL	J74117	AA	2	Maitrise	22.54
DESSENS NICOLAS	E47441	AA	2	Maitrise	6.75
DESSERT PASCAL	H82113	AA	2	Maitrise	26.08
DESSOLIN JACKY	G21640	AA	2	Maitrise	9.53
DESSORT ERIC	B09108	AA	2	Maitrise	20.38
DESSOUDE ARNAUD	A21045	AA	2	Maitrise	6.71

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DESSOULIERS PASCAL	H47719	AA	3	Cadre	18.82
DESTAT VERONIQUE	A14412	AA	3	Cadre	19.90
DESTERKE DAVID	E73349	AA	2	Maitrise	4.50
DESTOMBE ERIC	I62532	AA	2	Maitrise	13.25
DESTRUEL HELENE	C02418	AA	3	Cadre	19.75
DESUERT PATRICK	F70618	AA	3	Cadre	24.66
DESVEAUX DAMIEN	J48549	AB	2	Maitrise	2.70
DETHOOR HERVE	D78641	AA	3	Cadre	7.41
DETHY THIERRY	C05847	AA	2	Maitrise	5.41
DETOEUF JEAN LUC	G70618	AA	2	Maitrise	28.48
DETOURNE FABRICE	A05517	AA	2	Maitrise	17.56
DETURCK THOMAS	J11746	AA	2	Maitrise	5.92
DEUCHST MICHEL	B08917	AA	3	Cadre	31.28
DEVATINE LOUIS	G09835	AA	3	Cadre	11.75
DEVAUX MICHEL	C73718	AA	3	Cadre	22.83
DEVAUX PIERRE	B72618	AA	3	Cadre	18.73
DEVE MURIEL	E87717	AA	2	Maitrise	23.36
DEVE PHILIPPE	A23618	AA	3	Cadre	25.38
DEVELEY MARC	F90244	AA	3	Cadre	7.13
DEVERGNE NICOLAS	G63049	AA	2	Maitrise	4.49
DEVES DENIS	D96417	AA	2	Maitrise	17.75
DEVIC MICHEL	H19317	AA	2	Maitrise	19.66
DEVIDAL FABIEN	E07352	AA	3	Cadre	1.11
DEVIERCY ALEXANDRE	D32447	AA	2	Maitrise	5.56
DEVILLANE ANNE-CHANTAL	G86949	AA	2	Maitrise	4.16
DEVILLE DUC OLIVIER	J55230	AA	2	Maitrise	14.49
DEVILLE-DUC DAVID	B62640	AA	2	Maitrise	9.33
DEVINCEY JEAN PIERRE	C00049	AB	2	Maitrise	2.70
DEVOT DOMINIQUE	A85717	AA	3	Cadre	19.70
DEVISSCHER VINCENT	B44649	AA	1	Exécution	4.37
DEVOLLES COLETTE	D13618	AA	2	Maitrise	25.33
DEVOS DIDIER	F05517	AA	2	Maitrise	17.50
DEVOS PIERRE	E31632	AA	3	Cadre	13.75
DEVULDER JEAN-FRANCOIS	H74017	AA	2	Maitrise	22.66
DEVULDER NATHALIE	A58741	AA	3	Cadre	8.68
DEWAELE DENIS	D74532	AA	2	Maitrise	13.33
DEWAILLY PHILIPPE	F64017	AA	2	Maitrise	24.08
DEXMIER DANIEL	E92218	AA	3	Cadre	28.41
DHAINAUT JEAN LUC	I40518	AA	2	Maitrise	20.34
DHELLEMMES FLORENCE	D89318	AA	3	Cadre	24.58
DHUYSER ERIC	J80538	AA	2	Maitrise	10.58
DI BONO PHILIPPE	D23027	AA	3	Cadre	15.01
DI FAZIO GILBERT	A93518	AA	2	Maitrise	29.75
DI FRANCESCO JOSEPH	C29443	AA	3	Cadre	7.25
DI FRANCO FREDERIC	E49846	AB	2	Maitrise	3.75
DI MEGLIO JEAN	H53118	AA	3	Cadre	24.83
DI PAOLO OLIVIER	D18149	AA	2	Maitrise	4.08
DI PASQUALE HUGUES	E36932	AA	2	Maitrise	13.16
DI PASQUALE REGINE	H28001	AA	2	Maitrise	24.00
DIARD ALAIN	I28909	AA	3	Cadre	22.00

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DIBOS FABRICE	J57238	AA	3	Cadre	8.50
DIDLOT DAMIEN	C65450	AA	2	Maitrise	3.74
DIDIER CLAUDE	H96717	AA	2	Maitrise	17.46
DIDIER FREDERIC	I80652	AA	3	Cadre	1.92
DIDIER HERVE	B11729	AA	2	Maitrise	15.16
DIDIER PIERRE	C73018	AA	3	Cadre	29.25
DIDIER RICHARD	A88717	AA	3	Cadre	28.52
DIDIERLAURENT JEAN-FRANCOIS	B48243	AA	3	Cadre	7.40
DIDOT DOMINIQUE	G15015	AA	2	Maitrise	24.50
DIDRY BRUNO	E70718	AA	3	Cadre	22.83
DIDRY HERVE	B85617	AA	3	Cadre	20.83
DIECKET BRIGITTE	H52604	AA	2	Maitrise	23.41
DIEGO DIDIER	E66534	AA	2	Maitrise	12.16
DIERAERT ERIC	D08231	AA	2	Maitrise	13.83
DIETRICH JEAN MARC	G85717	AA	2	Maitrise	18.58
DIEU AGNES	A41207	AA	2	Maitrise	28.50
DIEUDONNE ALAIN	E42318	AA	3	Cadre	19.83
DIGNEMENT JEAN PIERRE	G73218	AA	3	Cadre	20.62
DIGNY ANNICK	A35117	AA	2	Maitrise	30.41
DIGOIX DIDIER	D25817	AA	2	Maitrise	23.92
DIGUET MICHELE	B71518	AA	2	Maitrise	31.83
DIGUET THIERRY	F79717	AA	3	Cadre	25.22
DIMANCHIN PHILIPPE	A13115	AA	2	Maitrise	24.61
DIMINO ANDRE	G08217	AA	2	Maitrise	17.41
DINARD ROBERT	F93518	AA	3	Cadre	24.90
DINAU NATHALIE	H83038	AA	2	Maitrise	8.16
D'INCA ROBERT	F96240	AA	2	Maitrise	8.99
DION GILLES	F63529	AA	3	Cadre	14.95
DION OLIVIER	F57408	AA	3	Cadre	23.19
DION PHILIPPE	F22518	AA	2	Maitrise	18.88
DIΟΥY PASCAL	G80517	AA	2	Maitrise	26.54
DISCHLER JEAN PIERRE	B35117	AA	2	Maitrise	29.33
DISEZ CHRISTIAN	D70718	AA	2	Maitrise	22.94
DISSOUBRAY MARC	B81018	AA	3	Cadre	29.57
DJABA FATHIA	B11149	AA	2	Maitrise	4.66
DJADOO LOUIS	H25717	AA	2	Maitrise	22.92
DJEHA MEHDI	A74147	AA	1	Exécution	5.41
DJELASSEM GANGTA	I55547	AA	3	Cadre	5.41
DOAT ARNAUD	G87549	AA	3	Cadre	4.10
DOBBELS GUILLAUME	H42444	AA	2	Maitrise	5.45
DOBBENI JEAN	G55052	AA	3	Cadre	1.33
DOBRAS PIERRE	G61213	AA	3	Cadre	22.96
DOCCQUINCOURT RACHEL	B81132	AA	2	Maitrise	13.66
DODIER IDRISS	J90145	AA	2	Maitrise	4.74
DOIGNIES JEAN PIERRE	E71518	AA	3	Cadre	26.41
DOINNE ERIC	G70718	AA	2	Maitrise	22.41
DOIRET THIERRY	F76517	AA	2	Maitrise	20.78
DOLBEAU BENOIT	J45449	AA	3	Cadre	4.37
D'OLIVEIRA DASILVA MICHEL	D73322	AA	2	Maitrise	16.74
DOLLA MARTINE	C93518	AA	2	Maitrise	22.77

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DOLLEY BORIS	F05743	AB	3	Cadre	2.66
DOLT ERIC	B94437	AA	2	Maîtrise	10.83
DOMEC LAURENT	E06344	AA	2	Maîtrise	6.92
DOMINGO LACOSTE ISABELLE	G43118	AA	3	Cadre	28.04
DONA-MARIA PHILIPPE	H08930	AA	2	Maîtrise	14.25
DONGOIS STEPHAN	B85717	AA	2	Maîtrise	19.63
DONIER GREGORY	E74847	AA	2	Maîtrise	5.39
DONNE FABRICE	E83330	AA	1	Exécution	14.82
DONNEGER VINCENT	E55234	AA	2	Maîtrise	12.25
DONQUE NATHALIE	A20442	AA	2	Maîtrise	8.45
DOQUET MICHEL	G26118	AA	3	Cadre	20.25
DOR CHRISTIAN	J67415	AA	3	Cadre	21.50
DORALI YANNIS	C82440	AA	2	Maîtrise	9.33
DORCHIES JEROME	D96050	AB	2	Maîtrise	3.45
DOREAU JEAN MARC	I70718	AA	2	Maîtrise	22.50
DOREL BERTRAND	D98351	AA	2	Maîtrise	2.08
DORIER MICHEL	I14534	AA	3	Cadre	12.48
DORIN LUC	H08217	AA	3	Cadre	23.00
DORISSE BRUNO	C70818	AA	2	Maîtrise	17.52
DORMES LAURENT	I48035	AA	3	Cadre	11.75
DORNIER JEAN MARIE	G85617	AA	3	Cadre	20.08
DORP ETIENNE	I72747	AA	3	Cadre	5.54
DORR RICHARD	G40542	AA	3	Cadre	8.45
DORSO MICHEL	J70605	AA	3	Cadre	23.08
DORVAL THIERRY	G54517	AA	2	Maîtrise	25.22
DOS ANJOS HILARIO VICTOR	C15930	AA	3	Cadre	14.55
DOS SANTOS JEAN-LUC	G80728	AA	3	Cadre	15.91
DOUARIN GILDAS	A89417	AA	3	Cadre	28.85
DOUARIN JOEL	E89417	AA	2	Maîtrise	32.51
DOUARRE HERVE	H47633	AA	3	Cadre	12.80
DOUCET Estienne	G06851	AA	3	Cadre	2.60
DOUCET PASCALE	C96516	AA	2	Maîtrise	21.33
DOUDEAU PHILIPPE	F70818	AA	3	Cadre	22.37
DOUET CHANTAL	F81018	AA	1	Exécution	32.41
DOUGUET MARTINE	J52538	AA	2	Maîtrise	9.41
DOUILLARD SERGE	G70818	AA	2	Maîtrise	23.13
DOUILLY JEAN LUC	E99717	AA	2	Maîtrise	24.63
DOUKHAN PHILIPPE	F23636	AA	2	Maîtrise	11.41
DOUMEIX SEBASTIEN	E08847	AA	3	Cadre	4.70
DOURNEAU BERNARD	G00918	AA	2	Maîtrise	20.48
DOURTHE JEAN-CHRISTOPHE	D72747	AA	3	Cadre	5.58
DOUVRY JEAN LOUIS	E72618	AA	3	Cadre	24.71
DOUVRY PASCAL	J73308	AA	2	Maîtrise	24.16
DOUX JEAN MICHEL	F89317	AA	2	Maîtrise	24.11
DRANCOURT PASCAL	C52422	AA	3	Cadre	16.83
DRAPPIER JEAN PIERRE	G80532	AA	2	Maîtrise	13.75
DRAULT MICHAEL	G56451	AA	2	Maîtrise	2.48
DREMAUX JEROME	I58747	AA	3	Cadre	4.70
DREUILHE DENISE	A59619	AA	2	Maîtrise	25.41
DREUX PIERRE	D54830	AA	2	Maîtrise	14.64

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DREVILLON JOSEPH	C59517	AA	2	Maîtrise	31.56
DRIESCH CHRISTINE	G16351	AB	2	Maîtrise	2.57
DROCOURT VINCENT	J94630	AA	2	Maîtrise	14.58
DROGUET ALAIN	I70818	AA	2	Maîtrise	20.08
DRON BERNARD	J70818	AA	2	Maîtrise	30.74
DRON JEAN LUC	B85817	AA	3	Cadre	26.99
DROUET VINCENT	I12614	AA	3	Cadre	21.75
DROUHOT PATRICK	B67617	AA	2	Maîtrise	22.83
DROUOT CORINNE	J64922	AA	2	Maîtrise	16.58
DRUI JEAN MICHEL	D82935	AA	2	Maîtrise	25.63
DRULHES DOMINIQUE	D82203	AA	2	Maîtrise	23.46
DU MESNILDOT JEAN	C97217	AA	3	Cadre	18.54
DUBARD FABRICE	E24934	AA	2	Maîtrise	12.44
DUBAU ALAIN	B79917	AA	2	Maîtrise	25.09
DUBOC GILLES	A16618	AA	3	Cadre	21.66
DUBOC SERGE	G34617	AA	3	Cadre	31.53
DUBOIS ALAIN	C56417	AA	2	Maîtrise	24.19
DUBOIS ARNAUD	I74017	AA	2	Maîtrise	22.60
DUBOIS CATHERINE	B19919	AA	2	Maîtrise	30.67
DUBOIS CLAUDE	F51038	AA	3	Cadre	10.50
DUBOIS CLAUDE BERNARD	F84217	AA	2	Maîtrise	20.08
DUBOIS DEBORDE HUBERT	D63930	AA	3	Cadre	14.75
DUBOIS DOMINIQUE	D21300	AA	2	Maîtrise	22.61
DUBOIS GILLES	G95947	AA	1	Exécution	5.33
DUBOIS JEAN LOUIS	G97119	AA	3	Cadre	22.12
DUBOIS JEAN MARC	F59802	AA	1	Exécution	23.02
DUBOIS JOEL	I46717	AA	3	Cadre	25.75
DUBOIS PHILIPPE	A19217	AA	3	Cadre	20.16
DUBOIS RICHARD	E59419	AA	3	Cadre	32.23
DUBOIS THIERRY	C70918	AA	3	Cadre	20.85
DUBOIS XAVIER	D39341	AA	2	Maîtrise	8.55
DUBOST YVES	J81018	AA	3	Cadre	21.08
DUBOURG LAURENT	D10151	AA	3	Cadre	2.99
DUBOURNET CHRISTIAN	H71518	AA	3	Cadre	31.05
DUBRANA RENEE	J78417	AA	2	Maîtrise	29.50
DUBREUCQ ARNAUD	I61427	AA	3	Cadre	16.40
DUBREUIL MICHEL	H46417	AA	3	Cadre	26.75
DUBREUIL OLIVIER	J30351	AB	2	Maîtrise	2.26
DUBROCA PATRICK	E18217	AA	3	Cadre	23.00
DUBRULLE FREDERIQUE	A37150	AA	2	Maîtrise	3.45
DUBUCQ FRANCOIS	E68520	AA	3	Cadre	22.66
DUBURCQ STEPHANE	C79435	AA	3	Cadre	11.66
DUBUS JEAN BERTRAND	E58947	AA	2	Maîtrise	5.16
DUBUS SERGE	D18317	AA	3	Cadre	23.75
DUC CATHERINE	J20115	AA	2	Maîtrise	23.16
DUC EVA	C97251	AA	2	Maîtrise	2.23
DUC PHILIPPE	D37949	AD	3	Cadre	3.50
DUCAROUGE FRANCOIS	I76817	AA	3	Cadre	22.83
DUCATEZ SOPHIE	F59450	AB	3	Cadre	2.40
DUCELLIER MARYSE	A04916	AA	2	Maîtrise	17.54

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DUCHAMP ALAIN	E43418	AA	3	Cadre	21.41
DUCHASSIN GUY	F65332	AA	2	Maîtrise	13.21
DUCHATELLE VINCENT	A14403	AA	3	Cadre	17.75
DUCHAUD ALAIN	G35117	AA	3	Cadre	27.83
DUCHEMIN MICHEL	I66703	AA	2	Maîtrise	23.19
DUCHENE ALAIN	E70918	AA	2	Maîtrise	23.54
DUCHESNE DIDIER	B71318	AA	2	Cadre	25.13
DUCHOSSOIS CHRISTIAN	A47702	AA	3	Cadre	22.75
DUCLIX BRUNO	H54428	AA	3	Cadre	15.85
DUCLIX GERARD	C54417	AA	3	Cadre	30.74
DUCLUX HERVE	A89633	AA	3	Cadre	12.66
DUCCOURET XAVIER	A84351	AA	3	Cadre	2.74
DUCCOURNAU PIERRE	H98617	AA	2	Maîtrise	25.60
DUCCREUX RAYMOND	A98231	AA	3	Cadre	13.83
DUCCROT BRUNO	D65731	AA	2	Maîtrise	13.92
DUCCROTVERDUN BRIGITTE	C73118	AA	3	Cadre	22.83
DUCCROUX VIRGINIE	I45449	AA	2	Maîtrise	4.33
DUCCUING DOMINIQUE	B09017	AA	2	Maîtrise	24.50
DUCCICOURT GABRIEL	B07051	AA	3	Cadre	2.40
DUFAIX SYLVIE	B66318	AA	2	Maîtrise	25.00
DUFANT FABIEN	D35043	AA	2	Maîtrise	5.69
DUFAUD CHRISTIAN	G75530	AA	1	Exécution	14.45
DUFAURE PATRICK	G83320	AA	3	Cadre	27.00
DUFAU FRANCOISE	A51415	AA	2	Maîtrise	35.36
DUFLOS ALEXIS	D77043	AA	3	Cadre	7.50
DUFLOS PATRICK	G64517	AA	3	Cadre	23.08
DUFLLOT CHANTAL	B54230	AA	3	Cadre	14.74
DUFOUR BLANDINE	F02940	AA	2	Maîtrise	9.37
DUFOUR BRUNO	A48930	AA	2	Maîtrise	13.41
DUFOUR JEROME	A02951	AA	3	Cadre	2.88
DUFOUR LUCIEN	F46817	AA	2	Maîtrise	25.58
DUFOUR PATRICK	G56417	AA	3	Cadre	24.15
DUFOUR SERGE	B44050	AA	1	Exécution	3.83
DUFOUR THIERRY	C33338	AA	2	Maîtrise	10.33
DUFOUR VINCENT	D25014	AA	2	Maîtrise	21.69
DUFOURT SEBASTIEN	E25347	AA	2	Maîtrise	5.41
DUFRESNE CHRISTIAN	B38317	AA	3	Cadre	30.15
DUFRESNE PHILIPPE	J44917	AA	3	Cadre	26.83
DUGAST THIERRY	G18704	AA	2	Maîtrise	22.61
DUGAT JACQUES	F86917	AA	3	Cadre	18.50
DUGAY JEAN LOUIS	E82019	AA	3	Cadre	26.12
DUGOT CHRISTOPHE	C70719	AA	3	Cadre	18.23
DUGROSPREZ JEAN PIERRE	C80018	AA	2	Maîtrise	25.74
DUGUEN LOIC	F10018	AA	2	Maîtrise	31.56
DUHAU PIERRE	H63506	AA	2	Maîtrise	28.65
DUHIL DAMIEN	C35043	AA	2	Maîtrise	5.83
DULON FREDERIC	G45432	AA	3	Cadre	13.25
DULOT JOSIANE	I89018	AA	2	Maîtrise	24.46
DULUARD PATRICE	J87232	AA	2	Maîtrise	13.00
DULUC FABRICE	H94350	AA	3	Cadre	3.75

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DUMALANEDE LAURENT	J91439	AA	2	Maîtrise	9.91
DUMARQUEZ PHILIPPE	A81118	AA	3	Cadre	20.32
DUMAS ISABELLE	F52649	AA	2	Maîtrise	4.56
DUMAS JEAN LOUIS	J84019	AA	2	Maîtrise	33.13
DUMAS LAURENT	B26349	AA	2	Maîtrise	4.25
DUMAS POULAIN FRANCOISE	H93718	AA	3	Cadre	20.95
DUMAS SYLVAIN	A78550	AB	3	Cadre	2.46
DUMENIL JEAN MARC	J84017	AA	2	Maîtrise	22.58
DUMEOU SEBASTIEN	H35449	AA	2	Maîtrise	4.33
DUMERCOQ JEAN-PIERRE	G50840	AA	2	Maîtrise	9.58
DUMITRESCO JEAN FRANCOIS	J89617	AA	2	Maîtrise	23.73
DUMON DOMINIQUE	J83318	AA	3	Cadre	27.50
DUMOND GERARD	C72618	AA	3	Cadre	32.33
DUMONT ALAIN	D51017	AA	3	Cadre	24.50
DUMONT BERNARD	C56517	AA	2	Maîtrise	23.88
DUMONT DENIS	G73718	AA	3	Cadre	31.16
DUMONT MICHEL	A11808	AA	3	Cadre	32.05
DUMONT MICHEL	E98119	AA	2	Maîtrise	31.99
DUMORTIER PASCAL	G25717	AA	3	Cadre	23.08
DUMOULIN PATRICK	I86737	AA	1	Exécution	10.83
DUMOULIN PIERRE	G59346	AA	3	Cadre	5.75
DUMUR MICHEL	I73718	AA	3	Cadre	24.15
DUNOYER ERIC	F96817	AA	2	Maîtrise	17.29
DUPEBE PHILIPPE	H67217	AA	2	Maîtrise	23.33
DUPERIER PHILIP	J66117	AA	2	Maîtrise	27.62
DUPERRIER DOMINIQUE	G77909	AA	2	Maîtrise	24.74
DUPERRON JEAN PIERRE	E25114	AA	3	Cadre	26.22
DUPERTHUY JOEL	C76717	AA	1	Exécution	22.41
DUPERTHUY SERGE	A76417	AA	2	Maîtrise	25.14
DUPIELLET GERARD	E64520	AA	3	Cadre	34.04
DUPIN ALAIN	B81118	AA	3	Cadre	26.50
DUPLAIX DOMINIQUE	C82403	AA	2	Maîtrise	26.53
DUPLAN DIDIER	B94647	AA	3	Cadre	5.39
DUPLAN Sébastien	F16051	AA	3	Cadre	2.57
DUPLESSIS ALAIN	A89317	AA	2	Maîtrise	30.17
DUPONT ARNAUD	J43846	AA	3	Cadre	5.91
DUPONT BARBARA	J98249	AA	2	Maîtrise	3.99
DUPONT JACQUES-RAYMOND	H80018	AA	3	Cadre	30.03
DUPONT JEAN PATRICE	D48116	AA	2	Maîtrise	22.66
DUPONT NICOLAS	J73453	AA	1	Exécution	0.48
DUPONT PATRICK	I56017	AA	2	Maîtrise	24.82
DUPONT THIERRY	A25817	AA	2	Maîtrise	22.17
DUPOUY BENOIT	F08717	AA	1	Exécution	30.97
DUPOUY ISABELLE	G63517	AA	2	Maîtrise	19.84
DUPRE ALEXANDRE	I33347	AA	2	Maîtrise	5.54
DUPRE-BION JEAN-LUC	F91832	AA	2	Maîtrise	13.63
DUPRIEZ FRANCK	D57228	AA	3	Cadre	15.66
DUPUIS CORINNE	A71832	AA	3	Cadre	13.66
DUPUIS EMMANUEL	F85441	AA	2	Maîtrise	8.83
DUPUIS ERIC	H63830	AA	2	Maîtrise	14.74

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DUPUIS OLIVIER	J21232	AA	2	Maitrise	13.78
DUPUY ANNIE	I68819	AA	3	Cadre	22.58
DUPUY CHRISTOPHE	I28917	AA	2	Maitrise	18.08
DUPUY JEAN LOUIS	C76515	AA	2	Maitrise	28.50
DUPUY SYLVAIN	A52145	AA	2	Maitrise	4.74
DUQUESNE ALAIN	I24622	AA	2	Maitrise	16.66
DUQUESNOY GERARD	H05717	AA	3	Cadre	17.15
DUQUESNOY JEAN CLAUDE	C51529	AA	1	Exécution	15.16
DUQUESNOY PHILIPPE	A64317	AA	3	Cadre	30.00
DURAFFOURG PHILIPPE	E73207	AA	2	Maitrise	24.51
DURAND CLAUDE	F72618	AA	3	Cadre	24.24
DURAND CORINNE	J43842	AA	3	Cadre	7.25
DURAND DAVID	H13645	AA	3	Cadre	6.66
DURAND DIDIER	D59019	AA	3	Cadre	15.16
DURAND DIDIER	H87148	AA	2	Maitrise	4.79
DURAND FRANCOIS	A91415	AA	3	Cadre	28.74
DURAND GILLES	B80118	AA	2	Maitrise	25.33
DURAND JEAN LUC	I75734	AA	2	Maitrise	12.23
DURAND JEAN PIERRE	J68516	AA	2	Maitrise	20.62
DURAND JEAN-LUC	F69743	AA	2	Maitrise	7.21
DURAND JULIEN	H14347	AA	2	Maitrise	5.50
DURAND MICHEL	A43118	AA	3	Cadre	31.83
DURAND PATRICK	G69617	AA	2	Maitrise	28.16
DURAND STEPHANIE	E24753	AA	1	Exécution	0.41
DURAND VINCENT	A64732	AA	2	Maitrise	13.32
DURAND YVES	F18601	AA	3	Cadre	27.92
DURANDIERE PATRICK	G69217	AA	2	Maitrise	29.33
DURANG MARTINE	D75217	AA	2	Maitrise	18.46
DURANT PIERRE	B10018	AA	3	Cadre	27.62
DURANTON PATRICIA	J38406	AA	2	Maitrise	22.52
DUREL CLAUDE	B23849	AA	1	Exécution	4.56
DUREPAIRE CEDRIC	B85747	AA	1	Exécution	5.33
DURET BENJAMIN	B45551	AA	3	Cadre	2.74
DURIEU EMMANUEL	J79047	AA	3	Cadre	5.04
DURIEZ ERIC	F52732	AA	2	Maitrise	13.57
DUROC ANDRE	A81218	AA	3	Cadre	41.63
DURRIEUX FRANCOIS RENE	I71618	AA	3	Cadre	27.33
DURVILLE GAETAN	A46430	AA	3	Cadre	14.37
DUSAUSOY CREACH ARMELLE	D48819	AA	3	Cadre	20.24
DUSCONI DAVID	G18450	AA	3	Cadre	3.32
DUSENNE DANIEL	I13314	AA	3	Cadre	30.44
DUSSART DAMIEN	E81147	AB	1	Exécution	3.63
DUSSARTRE MATTHIEU	F56052	AB	3	Cadre	0.54
DUSSERT CHRISTIAN	I71827	AA	2	Maitrise	16.41
DUSSERT GILLES	H66417	AA	1	Exécution	22.58
DUSSOLLIET-BERTHOD LAETITIA	J89446	AA	3	Cadre	5.75
DUSSUD FRANCK	F43045	AA	2	Maitrise	6.66
DUTEL CHRISTIAN	B35042	AA	2	Maitrise	7.96
DUTHEL GERARD	C46817	AA	2	Maitrise	25.66
DUTILLEUL BRIGITTE	J54317	AA	2	Maitrise	25.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
DUTILLY BRUNO	I41028	AA	2	Maitrise	15.92
DUTOIT ALEXANDRE	G79845	AA	3	Cadre	5.99
DUTOIT JACQUES	D80118	AA	3	Cadre	20.97
DUTREY PHILIPPE	F09017	AA	2	Maitrise	29.17
DUVAL DANIEL	H77917	AA	2	Maitrise	31.14
DUVAL FABRICE	F14347	AA	3	Cadre	5.46
DUVAL PASCAL	E80118	AA	3	Cadre	22.50
DUVAL STEPHANE	C11947	AA	3	Cadre	5.64
DUVALEIX NATHALIE	G75303	AA	2	Maitrise	20.99
DUVALLET BRUNO	A68832	AA	2	Maitrise	13.00
DUVERNAY SEBASTIEN	B49347	AA	2	Maitrise	5.12
DUVERT CEDRIC	E59046	AA	3	Cadre	5.75
DUVIGNEAU MICHEL	J99217	AA	2	Maitrise	23.04
DUVILLARD PHILIPPE	A88234	AA	2	Maitrise	11.96
DUVILLIER SYLVIE	F33547	AA	2	Maitrise	5.52
DUVIVIER BERTRAND	F05647	AA	2	Maitrise	5.45
DWORECKI PATRICK	A46030	AA	2	Maitrise	14.38
DYEVRE FABRICE	I34847	AA	3	Cadre	5.52
EBEIRE GILLES	J92520	AA	3	Cadre	22.75
EBERLAND PHILIPPE	E00142	AA	2	Maitrise	8.45
ECARD CHRISTINE	B47149	AA	2	Maitrise	4.16
ECHEVIN SIDNEY	B82745	AA	2	Maitrise	6.66
ECOUÉ KOUÉVI	D84653	AA	2	Maitrise	0.25
EDDE JEAN LUC	D59819	AA	3	Cadre	28.46
EDME PATRICK	C42718	AA	3	Cadre	22.64
EDOLFI JEAN-MARC	E95316	AA	3	Cadre	21.62
EDWIGE MICHEL	B80218	AA	3	Cadre	24.00
ECKMAN HENRI-LOUIS	D66145	AA	3	Cadre	6.17
EGGER HERVE	B63039	AA	2	Maitrise	7.92
EGLOFF JEAN CLAUDE	F89400	AA	2	Maitrise	19.11
EGLY HUBERT	G35417	AA	2	Maitrise	17.58
EHLINGER JEAN MICHEL	E81218	AA	3	Cadre	21.16
EHRET OLIVIER	B29945	AA	3	Cadre	5.92
EHRMANNTRAUT GERARD	A35417	AA	3	Cadre	23.13
EL FELLAK YOUNESSE	D96749	AA	2	Maitrise	4.16
EL HARI RI FADOUA	B94736	AA	1	Exécution	9.50
EL MIDOULI BOUCHAIB	C88651	AA	2	Maitrise	2.09
ELAIN DIDIER	C78217	AA	2	Maitrise	22.52
ELAIN YANN	H82740	AA	2	Maitrise	9.32
ELGAIRE FRANCK	E20218	AA	2	Maitrise	18.82
ELHADJEN BACHIR	G84050	AA	3	Cadre	3.74
ELIE DIDIER	I45109	AA	3	Cadre	21.66
ELION SEBASTIEN	G42343	AA	2	Maitrise	7.78
ELLIA JEAN-PAUL	I81218	AA	2	Maitrise	19.63
ELMALEH CORINNE	A17914	AA	3	Cadre	24.08
ELURSE ARNAUD	C47049	AA	1	Exécution	4.16
EMERAUD ALBERT	J62920	AA	3	Cadre	29.08
EMERY BEATRICE	F33442	AA	3	Cadre	8.16
EMERY JEAN PIERRE	C80218	AA	3	Cadre	31.53
ENGELVIN CHRISTIAN	F57317	AA	2	Maitrise	26.00

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ENJOLRAS ANNIE	E46317	AA	2	Maitrise	27.22
ENNE LUDOVIC	A62245	AA	1	Exécution	6.74
ENTEM MARIANNE	B68047	AA	3	Cadre	4.70
ENTEM NICOLAS	H28545	AA	3	Cadre	4.66
ENTRESSANGLE JEAN MARC	E76817	AA	2	Maitrise	20.16
EOIN PASCAL	J08319	AA	3	Cadre	25.09
EOIN PASCAL	J47917	AA	2	Maitrise	26.50
EPAILLY RICHARD	J59943	AA	3	Cadre	7.23
ERAULT DIDIER	A71718	AA	2	Maitrise	18.75
ERCKER GENEVIEVE	A13034	AA	2	Maitrise	9.58
ERMENT FRANCOISE	J57546	AA	1	Exécution	5.58
ERNOULT MAX	B06918	AA	3	Cadre	25.41
ERRE JEAN MICHEL	B38717	AA	2	Maitrise	18.50
ESCAICH JEAN JACQUES	D43118	AA	3	Cadre	21.52
ESCASSUT BERNARD	I35317	AA	2	Maitrise	24.25
ESCLANGON GERARD	F80218	AA	2	Maitrise	36.26
ESCOFFIER PIERRE-JEAN	J96317	AA	2	Maitrise	17.81
ESCOUBE LAURENT	I87030	AA	2	Maitrise	14.25
ESCRIG DIDIER	A88917	AA	2	Maitrise	23.13
ESNAULT MICHEL	I78820	AA	3	Cadre	17.56
ESPAGNET HENRI PHILIPPE	C88617	AA	2	Maitrise	28.36
ESPIGAT PASCAL	G84845	AA	3	Cadre	6.17
ESPINASSE DOMINIQUE	E54517	AA	2	Maitrise	25.40
ESPINASSE JEAN LUC	F44617	AA	2	Maitrise	31.50
ESPINASSE MURIEL	E05817	AA	2	Maitrise	23.86
ESPINASSE VIVIAN	C79830	AA	2	Maitrise	14.05
ESPITALIER LAURENT	J25821	AA	2	Maitrise	15.14
ESQUIROL ROBERT	G18117	AA	2	Maitrise	32.08
ESTACHY LUC	D44940	AA	2	Maitrise	9.16
ESTACHY MARC	I76011	AA	2	Maitrise	20.49
ESTADIEU PHILIPPE	A21508	AA	3	Cadre	22.52
ESTARELLAS SANDRINE	D94347	AA	2	Maitrise	5.41
ESTELLAT ALAIN	D70020	AA	3	Cadre	34.33
ESTEVE JEROME	F05747	AA	2	Maitrise	5.41
ESTIVALET PHILIPPE	D35417	AA	2	Maitrise	22.98
ESTRAGNAT DENIS	I86849	AA	2	Maitrise	4.16
ESTREME PATRICK	F38817	AA	2	Maitrise	21.03
ETCHECOPAR JEANINE	D19750	AA	3	Cadre	3.15
ETCHEGARAY NICOLAS	B58050	AA	3	Cadre	3.30
ETIENNE MICHEL	D35317	AA	2	Maitrise	28.08
ETIENNE MURIEL	A32647	AA	3	Cadre	5.58
ETMAN CECILE	H16052	AA	3	Cadre	1.25
ETRILLARD MARYLINE	J00818	AA	2	Maitrise	24.36
ETTLIN CHRISTIAN	C35417	AA	2	Maitrise	22.25
ETTWILLER MATTHIEU	B50348	AA	2	Maitrise	4.99
ETUIN GUY	A84317	AA	2	Maitrise	31.14
EUTIQUE SERGE	D29017	AA	2	Maitrise	26.12
EVEILLARD CHRISTIAN	H47204	AA	3	Cadre	32.72
EVEN GWEC'HEN	J06043	AA	3	Cadre	7.65
EVENO JACQUES	J69017	AA	2	Maitrise	29.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
EVIN BAPTISTE	H94251	AB	1	Exécution	0.74
EVIN STEVEN	J27950	AA	2	Maitrise	3.50
EVARD JACQUES	E94117	AA	2	Maitrise	18.66
EXBRAYAT DENIS	A80218	AA	3	Cadre	22.43
EXPERT FREDERIC	B88917	AA	2	Maitrise	18.58
EYFFERT PATRICK	J83008	AA	2	Maitrise	24.53
EYMAR JEAN-LUC	C50814	AA	2	Maitrise	18.11
EYRARD OLIVIER	F86741	AA	3	Cadre	8.74
EYRAUD PASCAL	A66917	AA	3	Cadre	21.87
FABES PASCAL	I80218	AA	2	Maitrise	23.00
FABLET FLORENCE	F21047	AA	3	Cadre	5.66
FABRE ANDRE	A47217	AA	3	Cadre	32.64
FABRE CHRISTIAN	J68417	AA	2	Maitrise	22.83
FABRE SYLVIE	E22127	AA	3	Cadre	16.34
FABRE THIERRY	B18117	AA	2	Maitrise	21.08
FABRO MICHEL	C35817	AA	2	Maitrise	24.16
FABRON GILBERT	F84611	AA	2	Maitrise	22.15
FABVRE SYLVIE	G97317	AA	2	Maitrise	17.58
FACUNDO PIERRE	A81318	AA	3	Cadre	19.40
FAGALDE PIERRE	J63906	AA	3	Cadre	22.58
FAGART FREDERIC	B14112	AA	3	Cadre	20.36
FAGES ERIC	J52627	AA	3	Cadre	16.31
FAGES FREDERIC	D94739	AA	2	Maitrise	9.83
FAGGIANELLI MICHEL	H04022	AA	2	Maitrise	16.70
FAGUNDES CARLOS	F63237	AA	2	Maitrise	10.92
FAIHY CHRISTIAN	D96017	AA	2	Maitrise	18.42
FAIRON GREGORY	F02051	AA	2	Maitrise	2.92
FALC HUN PIERRE	G69417	AA	2	Maitrise	28.61
FALCIONI GERARD	E49508	AA	3	Cadre	27.62
FALCO NOEL	F68917	AA	2	Maitrise	26.58
FALCON SERGE	E56617	AA	3	Cadre	23.58
FALCONNIER ANDRE	F25015	AA	2	Maitrise	31.14
FALEMPIN DOMINIQUE	G23927	AA	3	Cadre	16.25
FALQUY PHILIPPE	A80318	AA	3	Cadre	22.83
FALZON JEAN JACQUES	A78417	AA	3	Cadre	25.46
FAMY EMILE	F53752	AA	3	Cadre	1.75
FANCHON MARC	C10309	AA	2	Maitrise	23.75
FANELLI JEROME	G51545	AA	3	Cadre	6.75
FANTINO STEPHANE	C40944	AA	1	Exécution	7.13
FARAH MICHEL	I35417	AA	2	Maitrise	23.50
FARAUT BERNARD	C84811	AA	2	Maitrise	24.13
FARCY PHILIPPE	D44617	AA	2	Maitrise	27.72
FARGE CORINNE	H39548	AA	1	Exécution	4.74
FARIGOULE MARC	E86517	AA	3	Cadre	32.10
FARISSIER ROBERT	J56317	AA	2	Maitrise	24.25
FARNARIER SERGE	C67617	AA	2	Maitrise	22.79
FARNAUD GERARD	I93118	AA	3	Cadre	24.34
FARRE MICHEL	J79717	AA	2	Maitrise	25.14
FARRET ALAIN	I33927	AA	2	Maitrise	16.22
FARRUGIA RENE	D67217	AA	2	Maitrise	27.17

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
FASSI ANNICK	F25349	AB	3	Cadre	3.39
FATH DAMIEN	J99941	AA	2	Maîtrise	8.50
FAUCHER JEAN LUC	H91732	AA	2	Maîtrise	13.66
FAUCHER JEAN-LUC	H93240	AA	2	Maîtrise	7.45
FAUCHIER ALAIN	J71827	AA	2	Maîtrise	14.41
FAUCOMPRE CHRISTIAN	D81318	AA	2	Maîtrise	28.33
FAUCON ISABELLE	E62634	AA	3	Cadre	12.41
FAUCON JEAN MARC	H31836	AA	2	Maîtrise	11.54
FAUCON OLIVIER	I56432	AA	3	Cadre	13.13
FAUGERON JEAN LUC	J83121	AA	3	Cadre	16.98
FAURE ANDRE	H09307	AA	3	Cadre	25.16
FAURE GILLES	D66818	AA	3	Cadre	25.95
FAURE NICOLAS	F04848	AA	2	Maîtrise	4.89
FAURE REGIS	G14745	AA	3	Cadre	6.50
FAUREAU THIERRY	H02632	AA	2	Maîtrise	13.63
FAUSSIER YVES	I59617	AA	2	Maîtrise	31.14
FAUVERT ERIC	I95740	AA	2	Maîtrise	9.08
FAUVETTE CLARA	I86642	AA	1	Exécution	7.99
FAUVIN CLEMENT	E83212	AA	3	Cadre	28.66
FAVAREL JEAN PAUL	A63118	AA	3	Cadre	23.16
FAVIER STEPHANE	H12040	AA	3	Cadre	9.41
FAVIERES STEPHANE	G16647	AA	2	Maîtrise	5.33
FAVRAT CHRISTIAN	E80318	AA	2	Maîtrise	23.90
FAVRAUD JACQUES	B39819	AA	3	Cadre	24.74
FAVRE ALAIN	J25414	AA	2	Maîtrise	25.14
FAVRE CHRISTIANE	A15817	AA	2	Maîtrise	33.16
FAVRE JEAN MARC	E81318	AA	3	Cadre	19.75
FAVRE PATRICK	G56717	AA	2	Maîtrise	23.40
FAVRE STEPHANE	B80731	AA	2	Maîtrise	13.95
FAVREAU MICHEL	C57517	AA	2	Maîtrise	25.16
FAY CHRISTOPHE	H25721	AA	2	Maîtrise	16.91
FAYE BERNARD	A85403	AA	3	Cadre	19.30
FAYE BRUNO	G96617	AA	2	Maîtrise	17.58
FAYE SEYNI	F73703	AA	3	Cadre	23.59
FAYET THIERRY	C14549	AA	2	Maîtrise	4.46
FAYS ANDRE	J73718	AA	3	Cadre	20.29
FEAUEAU PATRICK	B95417	AA	2	Maîtrise	18.83
FEDER PIERRE	J99218	AA	3	Cadre	21.30
FEDI GERARD	A75330	AA	2	Maîtrise	14.44
FEESER DENIS	J35517	AA	2	Maîtrise	22.10
FELIX CLAUDE	G91127	AA	2	Maîtrise	16.41
FELTIN VINCENT	B24436	AA	3	Cadre	9.74
FEMY EVELYNE	J47017	AA	2	Maîtrise	28.91
FENIOUX GERARD	E18214	AA	3	Cadre	22.83
FERAND THIERRY	D61345	AA	2	Maîtrise	6.75
FERLITO PHILIPPE	B82803	AA	2	Maîtrise	22.67
FERNANDES CORINNE	H80318	AA	2	Maîtrise	18.41
FERNANDEZ JEAN	G27150	AA	2	Maîtrise	3.47
FERNEY MARTINE	E20731	AA	1	Exécution	14.03
FERON CATHERINE	E25514	AA	2	Maîtrise	19.49

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
FERON JEAN-YVES	A55704	AA	2	Maîtrise	19.15
FERRAND LAURENT	G14440	AA	2	Maîtrise	9.16
FERRAND PIERRE	B94017	AA	3	Cadre	32.83
FERRAND SERGE	E46430	AA	3	Cadre	14.40
FERRARA LAURENT	C11742	AA	2	Maîtrise	8.41
FERRARI NELLY	E21603	AA	3	Cadre	24.33
FERRARI ROBERT	G35517	AA	2	Maîtrise	22.41
FERRARO JOSEPH	F38028	AA	2	Maîtrise	15.50
FERRAUD JEAN-PIERRE	J44117	AA	3	Cadre	29.75
FERRE DANIEL	J73120	AA	3	Cadre	20.25
FERRE GUY	A69917	AA	3	Cadre	29.00
FERRER LUDOVIC	F52747	AA	2	Maîtrise	5.58
FERRERO JEAN CLAUDE	A93218	AA	3	Cadre	26.53
FERRET BRUNO	I19417	AA	2	Maîtrise	22.83
FERRIERES PATRICK	E66618	AA	3	Cadre	23.41
FERRIGNO FRANCOIS	G00317	AA	2	Maîtrise	22.46
FERRIN PASCAL	F95417	AA	2	Maîtrise	17.75
FERRINI DANILO	J95317	AA	2	Maîtrise	19.00
FERRY LUDOVIC	I15043	AA	2	Maîtrise	5.75
FERRY YVES	D68517	AA	2	Maîtrise	24.25
FERTALA BERNARD	J43518	AA	3	Cadre	19.25
FERVEUR MICHEL	F57251	AA	2	Maîtrise	2.25
FERY BERNARD	H35517	AA	2	Maîtrise	22.41
FESQUET OLIVIER	I27843	AA	1	Exécution	7.45
FESSARD LAURENT	H75747	AA	2	Maîtrise	5.17
FETRE CHRISTINE	J46520	AA	2	Maîtrise	26.54
FEUILLAFAY DANIEL	J41014	AA	3	Cadre	24.38
FEVRIER NICOLAS	I85640	AA	1	Exécution	9.13
FIACRE PHILIPPE	D95630	AA	2	Maîtrise	14.45
FIANCETTE FRANCOIS	E50832	AA	3	Cadre	13.75
FIETET LAURENT	J87034	AA	2	Maîtrise	10.91
FIEVEZ MICHAEL	A45251	AB	2	Maîtrise	0.65
FIGAROL PIERRE	D58217	AA	2	Maîtrise	18.92
FILANOVITCH STEPHAN	H85820	AA	3	Cadre	19.34
FILATRE ERIC	I82539	AA	3	Cadre	9.93
FILATRE RENE	D54817	AA	3	Cadre	30.49
FILIPIAK RICHARD	F02400	AA	3	Cadre	24.23
FILLIAT MICHEL	F56217	AA	1	Exécution	24.51
FINA MICHEL	C82803	AA	3	Cadre	19.40
FINAT DANIEL	H97217	AA	2	Maîtrise	18.49
FINCK CLAUDE	E81418	AA	3	Cadre	20.99
FINCK ERIC	H95417	AA	2	Maîtrise	17.58
FINOT MANUELA	E80418	AA	2	Maîtrise	20.09
FINUCCI GINO	D80418	AA	2	Maîtrise	19.75
FIORI CHRISTOPHE	C21534	AA	2	Maîtrise	12.41
FIORINO MONIQUE	C72718	AA	2	Maîtrise	25.80
FIORRITO SYLVIE	A96847	AA	1	Exécution	5.23
FIQUET ALAIN	F84220	AA	3	Cadre	22.79
FIQUET NADEJDA	C32747	AA	3	Cadre	5.58
FISCHER FREDERIC	E45350	AA	3	Cadre	3.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
FLACHAT EMMANUELLE	F53622	AA	3	Cadre	16.74
FLAMAND CHRISTIAN	H72322	AA	2	Maîtrise	16.79
FLAMENCOURT VIVIANE	G41000	AA	3	Cadre	28.13
FLAMENT STEPHANE	J43834	AA	2	Maîtrise	12.46
FLAUS PATRICK	E95417	AA	3	Cadre	18.25
FLAUSS PASCAL	F35517	AA	3	Cadre	22.92
FLAUX DANIEL	E86816	AA	3	Cadre	26.66
FLAVETTA GABRIEL	F77417	AA	2	Maîtrise	26.10
FLECHON MARC	I13914	AA	2	Maîtrise	25.49
FLESSELLE JEROME	D64133	AA	2	Maîtrise	12.83
FLEURBAYX VINCENT	H41228	AA	2	Maîtrise	15.92
FLEURET BRUNO	H71718	AA	3	Cadre	19.66
FLEURET LAURENCE	C67928	AA	1	Exécution	14.84
FLEURIT ERIC	C61132	AA	2	Maîtrise	13.66
FLEURY CEDRIC	I58641	AA	2	Maîtrise	8.66
FLEURY LUC	G02927	AA	2	Maîtrise	16.33
FLEURY PASCAL	H78028	AA	2	Maîtrise	15.51
FLEURY PIERRE-ALEXIS	D13547	AA	3	Cadre	5.50
FLIGNY ALAIN	E93934	AA	2	Maîtrise	12.41
FLIGNY SERGE	F80418	AA	2	Maîtrise	24.50
FLISCOUNAKIS STEPHANE	G92832	AA	3	Cadre	13.41
FLOCH ANNE	F58330	AA	3	Cadre	13.75
FLOCH BRUNO	G81418	AA	3	Cadre	19.83
FLOCH PATRICE	F12721	AA	3	Cadre	26.17
FLORE MICHEL	I01238	AA	2	Maîtrise	10.52
FLORENCE OLIVIER	D82803	AA	2	Maîtrise	23.16
FLORENT DAVID	I16745	AA	2	Maîtrise	6.21
FLORENTIN YANNICK	G59917	AA	2	Maîtrise	30.23
FLORES JEAN PIERRE	A57117	AA	3	Cadre	26.47
FLORIT FABRICE	B08236	AA	2	Maîtrise	10.98
FLOUS MICHEL	C38717	AA	2	Maîtrise	23.23
FLUTET SEBASTIEN	G35449	AA	3	Cadre	4.33
FOCH MARCEL	G88617	AA	2	Maîtrise	28.54
FOGLIA ALAIN	H80418	AA	3	Cadre	28.33
FOISSAC DIDIER	C28117	AA	2	Maîtrise	23.25
FOISSY JOHANN	B40949	AA	2	Maîtrise	4.74
FOIX REMI	F89041	AA	2	Maîtrise	7.92
FOLLEAS MONIQUE	J46417	AA	2	Maîtrise	27.91
FOLLEREAU VINCENT	I41147	AA	2	Maîtrise	5.62
FOLLITOT JEAN MARC	J68300	AA	2	Maîtrise	19.05
FOLTRAN ALAIN	D35717	AA	2	Maîtrise	28.41
FONT ALEXANDRE	B04749	AA	2	Maîtrise	4.50
FONTAINE ANGELIQUE	E34243	AA	1	Exécution	5.69
FONTAINE CECILE	F63045	AA	3	Cadre	6.66
FONTAINE JULIEN	F73045	AA	3	Cadre	6.58
FONTAINE PATRICK	J99417	AA	3	Cadre	22.66
FONTAINE SUZANNE	C09017	AA	3	Cadre	27.83
FONTAINE THIERRY	J86217	AA	2	Maîtrise	19.53
FONTAN PASCAL	J23345	AA	2	Maîtrise	6.66
FONTANIER GERARD	I76517	AA	2	Maîtrise	20.70

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
FORAIT PIERRE	A80518	AA	2	Maîtrise	17.83
FORASSETTO ERIC	B66143	AA	3	Cadre	7.66
FORATIER PIERRE	F54017	AA	2	Maîtrise	34.63
FOREST ANNE	F12649	AB	2	Maîtrise	2.75
FOREST MICHEL	H13618	AA	3	Cadre	27.83
FOREST REMY	C86917	AA	2	Maîtrise	18.57
FORET JEAN CLAUDE	H44917	AA	2	Maîtrise	26.83
FORGE DIDIER	I80518	AA	3	Cadre	20.64
FORIN SEBASTIEN	J39647	AA	3	Cadre	5.08
FORTE BERNARD	H17217	AA	2	Maîtrise	23.25
FORTER ARNAUD	J65136	AA	2	Maîtrise	11.16
FORTIER DANIEL	J35617	AA	2	Maîtrise	31.33
FORTIER MARIE CHRISTINE	I30430	AA	3	Cadre	14.87
FORTIN REMI	A99517	AA	2	Maîtrise	22.94
FORTIN THIERRY	H86018	AA	3	Cadre	19.41
FORTINA HENRICK	C40949	AA	2	Maîtrise	4.74
FORTINO PASCALE	F15152	AA	3	Cadre	1.57
FORTRIE BRUNO	B05817	AA	2	Maîtrise	17.08
FORTRIE MANUELLA	I16740	AA	2	Maîtrise	9.03
FORTUN ISABELLE	H70340	AA	2	Maîtrise	9.55
FOSSEY ALAIN	H44517	AA	2	Maîtrise	28.02
FOUCAULT ALAIN	D04001	AA	3	Cadre	16.66
FOUCHARD FREDERIC	G80149	AB	2	Maîtrise	2.74
FOUCHER GILLES	E67517	AA	3	Cadre	26.78
FOUCHER SABINE	B04018	AA	2	Maîtrise	28.41
FOUCHY AUDREY	I16747	AA	3	Cadre	4.70
FOUILLARD CHRISTOPHE	H76243	AA	2	Maîtrise	7.57
FOUILLET FRANCOIS	I94417	AA	3	Cadre	21.00
FOULET THIERRY	F67717	AA	2	Maîtrise	22.75
FOULON JEAN JACQUES	E80518	AA	2	Maîtrise	22.50
FOUQUART PASCAL	A05617	AA	3	Cadre	17.41
FOUQUE GUY MATHIEU JEA	B56117	AA	2	Maîtrise	31.41
FOUQUES DIDIER	J99917	AA	2	Maîtrise	28.48
FOUQUET ALAIN	A62008	AA	2	Maîtrise	22.50
FOURCADE ROSELINE	H69419	AA	3	Cadre	19.26
FOURCHE BERNARD	F80518	AA	3	Cadre	35.59
FOURE JEAN-LUC	A91832	AA	2	Maîtrise	13.66
FOURIER JEAN PIERRE	C95417	AA	2	Maîtrise	25.60
FOURMENT CLAIRE	D16118	AA	3	Cadre	23.75
FOURMY JEAN-BERNARD	J44817	AA	3	Cadre	27.08
FOURNET DENIS	F51617	AA	3	Cadre	23.38
FOURNET VINCENT	H87603	AA	3	Cadre	22.33
FOURNIAT DENIS	C15222	AA	2	Maîtrise	16.48
FOURNIAUD ERIC	G78317	AA	2	Maîtrise	22.66
FOURNIE PHILIPPE	I09517	AA	2	Maîtrise	20.76
FOURNIER BRUNO	F67028	AA	2	Maîtrise	15.66
FOURNIER CEDRIC	J62242	AA	3	Cadre	8.24
FOURNIER ERIC	F72718	AA	3	Cadre	19.70
FOURNIER JEAN YVES	G44317	AA	2	Maîtrise	29.33
FOURNIER JOSETTE	H54106	AA	2	Maîtrise	33.58

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
FOURNIER NATHALIE	D80647	AA	3	Cadre	5.66
FOURNIER THIERRY	J70748	AA	2	Maîtrise	4.93
FOURQUEMIN FRANCIS	I80418	AA	2	Maîtrise	21.43
FOUTREL GILLES	D05617	AA	2	Maîtrise	19.75
FOUX DOMINIQUE	E33603	AA	2	Maîtrise	19.99
FOVIAU JEAN MARC	H64020	AA	3	Cadre	26.57
FRADIN GERARD	I99314	AA	2	Maîtrise	30.33
FRAGNIER DIDIER	A53118	AA	3	Cadre	28.83
FRAISSE JEAN-LOUIS	A49519	AA	3	Cadre	17.94
FRANCAVILLA JEAN-MARC	G85832	AA	3	Cadre	9.34
FRANCE JEAN FRANCOIS	C80618	AA	3	Cadre	23.46
FRANCERIES M. CHRISTINE	I81429	AA	2	Maîtrise	15.08
FRANCES JOHAN	C78337	AA	1	Exécution	8.73
FRANCHET CHRISTINE	C30615	AA	2	Maîtrise	24.74
FRANCHOMME JEAN CHRISTOPHE	E56947	AA	1	Exécution	4.92
FRANCIONI CHRISTIAN	F98117	AA	2	Maîtrise	26.98
FRANCISCO FRANCK	I57917	AA	2	Maîtrise	24.16
FRANCOIS ARMEL	G44617	AA	2	Maîtrise	27.61
FRANCOIS CHARLINE	F83132	AA	3	Cadre	12.33
FRANCOIS DOMINIQUE	B06017	AA	2	Maîtrise	17.08
FRANCOIS MICHEL	G28401	AA	3	Cadre	32.33
FRANCOIS NATHALIE	G15722	AA	2	Maîtrise	16.54
FRANCOLETTI GREGOIRE	C84234	AA	3	Cadre	12.33
FRANCON HUBERT	A08749	AA	2	Maîtrise	4.08
FRANCOTTE ELISA	C35851	AC	3	Cadre	1.13
FRANJOU FLORENCE	A62804	AA	2	Maîtrise	22.75
FRANQUART CHRISTOPHE	A37731	AA	2	Maîtrise	13.86
FRANZI ALAIN	D35517	AA	3	Cadre	23.25
FRAPPEREAU JOEL	B69617	AA	2	Maîtrise	28.31
FRATTI YVES	G42718	AA	3	Cadre	20.50
FRAU JEAN-PIERRE	F00718	AA	3	Cadre	29.83
FRAY PHILIPPE	F95716	AA	3	Cadre	30.09
FRAYSSE JEAN LUC	I28617	AA	2	Maîtrise	23.08
FRECHARD THIERRY	F75532	AA	2	Maîtrise	13.13
FRECHAT MICHEL	E46917	AA	3	Cadre	25.43
FREDERICK LAURENT	I13801	AA	2	Maîtrise	25.28
FREGOLENT GINO	H88517	AA	2	Maîtrise	28.83
FREMAUX JACQUES	A26328	AA	3	Cadre	15.75
FREMEAUX PHILIPPE	G74017	AA	3	Cadre	22.66
FREMINEUR MARTIAL	E80618	AA	2	Maîtrise	30.63
FREMONT PHILIPPE	F66918	AA	3	Cadre	25.38
FREOUR MICHEL	H22014	AA	3	Cadre	30.25
FRESNEAU DANIEL	I86916	AA	3	Cadre	26.32
FRESNEAU GILLES	C62250	AB	3	Cadre	2.74
FRESNEAU MARTINE	D50115	AA	2	Maîtrise	25.53
FRESSE ARNAUD	A17150	AA	3	Cadre	3.47
FREUND GERARD	I08817	AA	3	Cadre	23.41
FRIC Patrice	H49850	AA	1	Exécution	3.08
FRIRY GERALD	H48628	AA	2	Maîtrise	15.46
FRISON ARNAUD	J81440	AA	2	Maîtrise	9.42

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
FRISON JEAN LUC	D25815	AA	3	Cadre	26.30
FROGER OLIVIER	H00732	AA	3	Cadre	13.82
FROIDEVAUX PATRICIA	E84652	AA	2	Maîtrise	105.42
FROMAL CATHERINE	G44309	AA	2	Maîtrise	20.16
FROMENT OLIVIER	I99239	AA	2	Maîtrise	8.21
FROMENT STEPHANE	J41032	AA	3	Cadre	13.69
FROMIN CHRISTIAN	F59217	AA	2	Maîtrise	32.33
FROSSARD NICOLAS	D17441	AA	2	Maîtrise	8.74
FROUX PATRICE	A59217	AA	3	Cadre	32.60
FRY PHILIPPE	J80418	AA	2	Maîtrise	21.71
FUDALA DANIEL	A95417	AA	2	Maîtrise	23.33
FULCONIS ALAIN	F97417	AA	2	Maîtrise	22.60
FUMANEL ALAIN	E06216	AA	2	Maîtrise	21.16
FUNK LIONEL	I40022	AA	2	Maîtrise	16.89
FURMANSKI PASCAL	D81518	AA	3	Cadre	30.41
FURMINIEUX MARIE FRANCOIS	B66717	AA	2	Maîtrise	22.33
FUSARO SYLVIE	C81518	AA	2	Maîtrise	20.22
GABALDON HERVE	B78917	AA	3	Cadre	30.55
GABBA PATRICK	C37817	AA	3	Cadre	31.36
GABILLY CHANTAL	F84020	AA	3	Cadre	23.66
GABLIN DANIELLE	I72718	AA	2	Maîtrise	31.99
GABORIT STEPHANE	D47641	AA	3	Cadre	8.74
GABRIEL LUC	G19949	AA	3	Cadre	3.99
GACHET CHRISTIAN	E96517	AA	1	Exécution	17.75
GADZINSKI PASCAL	B23952	AA	2	Maîtrise	1.79
GAGNAIRE PATRICK	B34032	AA	3	Cadre	13.41
GAGNARD LAURENT	A28903	AA	2	Maîtrise	22.06
GAGNEUX MICHEL	C80718	AA	3	Cadre	24.74
GAGNIERE DIDIER	E76517	AA	3	Cadre	20.83
GAHUNGU JEAN-FRANCOIS	D82945	AA	3	Cadre	6.69
GAIANI ERIC	H28317	AA	2	Maîtrise	17.16
GAIFFAS DIDIER	J99717	AA	2	Maîtrise	29.50
GAIGNARD SYLVAIN	F87043	AA	3	Cadre	7.46
GAIGNER ANTOINETTE	B81618	AA	2	Maîtrise	23.41
GAILLARD DENISE	H74806	AA	1	Exécution	17.83
GAILLARD FABRICE	D54730	AA	2	Maîtrise	14.66
GAILLARD JEAN-LUC	J59617	AA	3	Cadre	31.05
GAILLARD JEAN-MICHEL	D09206	AA	2	Maîtrise	19.58
GAILLARD OLIVIER	C40321	AA	3	Cadre	18.58
GAILLARD STEPHANE	J60542	AA	2	Maîtrise	8.44
GAILLER CHRISTOPHE	E78921	AA	3	Cadre	16.87
GAILLOT SEBASTIEN	B98543	AA	2	Maîtrise	7.30
GAJEWSKI PATRICK	G44217	AA	2	Maîtrise	29.58
GALA JEAN PIERRE	G45117	AA	2	Maîtrise	18.75
GALAND FRANCIS	C35917	AA	2	Maîtrise	22.50
GALANT FRANCK	B22132	AA	3	Cadre	13.57
GALDIOLO CARINE	G49339	AA	2	Maîtrise	9.66
GALIBOURG MARC	J43245	AA	3	Cadre	6.66
GALINIER ROLAND	H85753	AA	3	Cadre	0.08
GALLARD CHRISTIAN	A45013	AA	2	Maîtrise	31.32

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GALLARDO JOSEPH	H67417	AA	2	Maîtrise	22.90
GALLART THIERRY	H30420	AA	3	Cadre	20.54
GALLET XAVIER	F73818	AA	3	Cadre	28.41
GALLINA DANIEL	H45317	AA	2	Maîtrise	28.08
GALOPIN MICHEL	A92203	AA	2	Maîtrise	30.92
GALTIER HENRI	A80918	AA	3	Cadre	18.38
GALTIER THIERRY	B80833	AA	2	Maîtrise	12.91
GALUSIK PHILIPPE	A94817	AA	1	Exécution	17.92
GALVAIN JEAN MARC	I71413	AA	2	Maîtrise	23.41
GALVIN SAMUEL	F79748	AA	3	Cadre	4.74
GALVIN XAVIER	H12038	AA	3	Cadre	10.43
GALY DIDIER	I62028	AA	3	Cadre	15.85
GAMALERI EDMOND	B93118	AA	3	Cadre	29.63
GAMARD ERIC	H99617	AA	3	Cadre	22.73
GAMBIER DOMINIQUE	A84517	AA	2	Maîtrise	22.33
GAMBINO DANIEL	A81618	AA	3	Cadre	21.12
GAMBLIN CECILE	A80537	AA	3	Cadre	8.66
GAMBL MAURICE	F09206	AA	3	Cadre	30.61
GANDON FRANCIS	G80718	AA	3	Cadre	22.50
GANDON MARIE CHRISTINE	H53829	AA	2	Maîtrise	15.00
GANGNANT JOEL	H35227	AA	2	Maîtrise	16.08
GANOT DIDIER	F71718	AA	3	Cadre	25.66
GANS NICOLAS	A18345	AA	3	Cadre	4.83
GANTELET LIONEL	B38034	AA	2	Maîtrise	12.04
GARABEDIAN RICHARD	E76318	AA	3	Cadre	21.70
GARATAIN CLAUDE	B88017	AA	2	Maîtrise	33.60
GARATTI JEAN-LUC	C00918	AA	3	Cadre	32.60
GARAUD GEORGES	F57517	AA	2	Maîtrise	25.41
GARCIA BERNARD	G35817	AA	2	Maîtrise	23.08
GARCIA DIDIER	C64509	AA	2	Maîtrise	25.41
GARCIA DOMINIQUE	G80916	AA	2	Maîtrise	23.66
GARCIA JEAN MARC	H67030	AA	2	Maîtrise	14.25
GARCIA JEAN-CLAUDE	B91336	AA	2	Maîtrise	11.46
GARCIA LOPEZ BEATRIZ	E13049	AA	3	Cadre	4.58
GARCIA MARIANO	G86117	AA	2	Maîtrise	26.22
GARCIA PHILIPPE	F72827	AA	3	Cadre	16.27
GARCIN CLAUDE	C87417	AA	2	Maîtrise	19.92
GARCIN PHILIPPE	I61928	AA	2	Maîtrise	14.75
GARDERA HERVE	I88917	AA	2	Maîtrise	30.60
GARDERES FRANCIS	H42349	AA	1	Exécution	12.48
GARDES CLAUDE	E47917	AA	2	Maîtrise	25.66
GARDEY DOMINIQUE	D20018	AA	3	Cadre	22.50
GAREAU STEPHANE	I80718	AA	2	Maîtrise	22.37
GARGAROS PHILIPPE	I27619	AA	3	Cadre	22.37
GARNAUD PATRICK	D15532	AA	2	Maîtrise	13.30
GARNIER ALAIN	F46217	AA	3	Cadre	27.52
GARNIER ALAIN	G96135	AA	2	Maîtrise	11.83
GARNIER ANDRE	D59317	AA	2	Maîtrise	32.12
GARNIER FRANCIS	D05732	AA	2	Maîtrise	13.26
GARNIER FREDERIC	J82742	AA	2	Maîtrise	8.21

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GARNIER GERARD	E79817	AA	2	Maîtrise	25.49
GARNIER GILLES	B49403	AA	3	Cadre	17.63
GARNIER HUGUES	I63421	AA	2	Maîtrise	16.98
GARNIER LAURENT	G42441	AA	1	Exécution	8.83
GARNIER SYLVAIN	B78046	AB	2	Maîtrise	3.75
GARNIER THIERRY	J80818	AA	3	Cadre	18.40
GARNIER-QUEFFELEC SOPHIE	B67447	AA	3	Cadre	4.81
GARREAU PATRICK	E05417	AA	3	Cadre	20.39
GARREAU PHILIPPE	E52732	AA	3	Cadre	13.58
GARRIGUE MICHELE	I61613	AA	2	Maîtrise	24.96
GARROT JEAN CLAUDE	F45017	AA	2	Maîtrise	20.74
GARROUCH SYLVAIN	F80718	AA	3	Cadre	23.16
GARROUSTE JEAN-CLAUDE	F41314	AA	3	Cadre	25.30
GARZILLI BRIGITTE	B81818	AA	3	Cadre	24.72
GARZULINO IRINA	I21048	AB	3	Cadre	3.08
GASC SYLVIE	D01618	AA	2	Maîtrise	17.42
GASC THIERRY	A81718	AA	3	Cadre	22.66
GASNIER REGIS	G90132	AA	2	Maîtrise	13.75
GASPARD MICHEL	I10318	AA	3	Cadre	25.88
GASPAROTTO ANTHONY	A58049	AA	1	Exécution	4.00
GASS GHISLAIN	B45317	AA	2	Maîtrise	31.56
GASSE STEPHANE	I48628	AA	2	Maîtrise	15.46
GASSIE MICHEL	I28317	AA	3	Cadre	22.08
GASTAUT MICHEL	C67817	AA	3	Cadre	22.66
GASTON ALAIN	A82119	AA	3	Cadre	22.58
GASTON CHRISTOPHE	E76918	AA	2	Maîtrise	19.66
CASTOU SANDRINE	J24329	AA	2	Maîtrise	8.83
GATEAU FABIEN	F73349	AA	2	Maîtrise	4.50
GATEL YOHAN	C16551	AA	2	Maîtrise	2.58
GATELET JEAN MARC	H06217	AA	3	Cadre	23.12
GATELET SYLVIE	F35917	AA	2	Maîtrise	22.41
GATTAUX ROBERT	H41314	AA	3	Cadre	25.57
GAU OLIVIER	F35727	AA	3	Cadre	16.08
GAUBERT CHRISTOPHE	I31329	AA	2	Maîtrise	15.16
GAUBERT JEAN PIERRE	J67017	AA	2	Maîtrise	22.96
GAUBERVILLE PHILIPPE	A99017	AA	2	Maîtrise	23.23
GAUCI ROGER	D46217	AA	2	Maîtrise	27.54
GAUDE CHRISTIAN	G36317	AA	2	Maîtrise	30.61
GAUDICHET ALAIN	G79617	AA	2	Maîtrise	25.41
GAUDIN CLAUDE	G70429	AA	2	Maîtrise	15.22
GAUGE VINCENT	I49050	AA	3	Cadre	3.15
GAUJARD DOMINIQUE	E80818	AA	2	Maîtrise	27.95
GAULT JEAN-CHRISTOPHE	J68627	AA	3	Cadre	14.78
GAUMET DENIS	H76317	AA	2	Maîtrise	21.25
GAUREL ALAIN	G64727	AA	2	Maîtrise	16.08
GAUTHIE PIERRE	D81718	AA	3	Cadre	23.00
GAUTHIER CANDRE ANNIE	D82629	AA	3	Cadre	15.04
GAUTHIER CATHERINE	F72320	AA	2	Maîtrise	31.74
GAUTHIER FABIEN	I19950	AA	1	Exécution	3.15
GAUTHIER FABRICE	A87302	AA	2	Maîtrise	20.28

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GAUTHIER FREDERIC	F25336	AA	1	Exécution	11.16
GAUTHIER MYRIAM	C04550	AA	1	Exécution	3.87
GAUTHIER STEPHANIE	I41632	AA	3	Cadre	13.71
GAUTHIER JEAN CHRISTOPHE	E53703	AA	3	Cadre	27.41
GAUTHIER JULIEN	B61647	AA	2	Maitrise	5.64
GAUTHIER MICHELINE	J69617	AA	2	Maitrise	28.12
GAUTHIER PASCAL	H80918	AA	3	Cadre	20.58
GAUTHIER VINCENTE	G26727	AA	1	Exécution	15.41
GAVANIER VINCENT	D31145	AA	2	Maitrise	6.75
GAVARD CYRIL	G88537	AA	2	Maitrise	8.73
GAY CAPDEVIELLE DOMINIQUE	H78217	AA	2	Maitrise	25.51
GAY CATHERINE	F14845	AA	3	Cadre	6.56
GAYAT FRANCK	A82329	AA	2	Maitrise	15.01
GAYRAUD MARIE DANIELLE	F66210	AA	3	Cadre	24.91
GAZAGNE SYLVAIN	E59151	AA	2	Maitrise	2.05
GAZANO ROGER	E51911	AA	2	Maitrise	23.07
GAZAR FRED	A48335	AA	2	Maitrise	11.81
GAZARIAN SERGE	C16102	AA	2	Maitrise	27.41
GAZEAU BERNARD	C99317	AA	2	Maitrise	22.96
GAZZOLA MARIE-CHRISTINE	G81718	AA	3	Cadre	22.06
GEFFROY JOEL	C49617	AA	3	Cadre	35.15
GELBART BERTRAND	I40949	AA	3	Cadre	4.74
GELIS VIVIANE	G14347	AA	2	Maitrise	5.50
GELLENONCOURT REMI	J39201	AA	3	Cadre	19.66
GELLY MARIE JEANNE	E38620	AA	2	Maitrise	20.41
GELLY PHILIPPE	C86201	AA	3	Cadre	29.50
GELY COLETTE	D91227	AA	2	Maitrise	16.41
GELY LAURENT	F19930	AA	2	Maitrise	14.13
GENAY ALAIN	J95227	AA	2	Maitrise	16.00
GENDRE JACQUES	F31310	AA	3	Cadre	21.15
GENDRE LUDOVIC	H35430	AA	2	Maitrise	14.50
GENDRON JEAN-MARC	E73436	AA	2	Maitrise	18.14
GENEIX JOCELYNE	J92203	AA	3	Cadre	27.75
GENEST DIDIER	J50530	AA	2	Maitrise	14.83
GENEST JEROME	J67538	AA	2	Maitrise	10.00
GENET ERIC	F55530	AA	2	Maitrise	14.50
GENEVIEVE LAURE	G60542	AA	3	Cadre	8.42
GENEVOIS MICHEL	J36617	AA	2	Maitrise	29.50
GENGEMBRE MICHELE	I81718	AA	2	Maitrise	33.92
GENIEIS CHRISTOPHE	F38537	AA	3	Cadre	10.75
GENIN FRANCIS	G38028	AA	2	Maitrise	15.50
GENLY ANGELIQUE	J05749	AA	2	Maitrise	4.41
GENNERET JEAN PIERRE	H35817	AA	2	Maitrise	22.92
GENSON YANNIC	E40902	AA	3	Cadre	19.16
GENSOU LAURENT	A14247	AA	3	Cadre	5.45
GENTIL THIERRY	J45017	AA	2	Maitrise	19.86
GENTILHOMME PASCAL	D06317	AA	3	Cadre	17.06
GENTIZON JEAN-FRANCOIS	E36540	AA	1	Exécution	9.03
GENY ANNE SOPHIE	D01547	AA	2	Maitrise	5.68
GEOFFROY ANDRE	B45417	AA	3	Cadre	26.30

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GEOFFROY DAMIEN	A09448	AA	2	Maitrise	4.74
GEOFFROY GUY	D92518	AA	3	Cadre	31.61
GEOFFROY PASCAL	I35917	AA	2	Maitrise	22.25
GEORG FABRICE	D71227	AA	2	Maitrise	16.41
GEORGE CLAUDE	C18317	AA	2	Maitrise	23.33
GEORGES THIERRY	F05317	AA	2	Maitrise	21.66
GEORGET MARC	C41941	AA	2	Maitrise	8.91
GERARD JEAN MARC	B44717	AA	3	Cadre	27.58
GERARD JEAN PIERRE	J83418	AA	3	Cadre	22.75
GERARD LAURENT	A38750	AB	3	Cadre	2.74
GERARD LAURENT	G05917	AA	3	Cadre	17.08
GERARD LUDOVIC	J64137	AA	2	Maitrise	10.85
GERARON FLORENT	D62334	AA	2	Maitrise	12.54
GERARDIN JEAN-MARIE	A85138	AA	3	Cadre	10.41
GERARDIN MICHEL	C16118	AA	3	Cadre	23.75
GERGADIER PHILIPPE	G61830	AA	2	Maitrise	11.96
GERGAUD CATHERINE	E04648	AA	2	Maitrise	4.94
GERMAIN CHARLES	F57917	AA	2	Maitrise	28.88
GERMAIN YANNICK	I12040	AA	2	Maitrise	9.41
GERODEZ CHRISTOPHE	E56432	AB	2	Maitrise	13.13
GERPHAGNON JEAN-CLAUDE	B66417	AA	1	Exécution	22.62
GERSTENMEYER BENOIT	J13549	AA	2	Maitrise	4.51
GERU FREDERIC	D99217	AA	2	Maitrise	23.12
GEST BRIGITTE	H95527	AA	3	Cadre	16.00
C'ESTAS PHILIPPE	A78317	AA	2	Maitrise	25.32
GHAZAOUIR SAID	J15452	AA	3	Cadre	1.45
GHIBAUDO PHILIPPE	A87717	AA	3	Cadre	19.24
GHILO NICOLE	A68917	AA	2	Maitrise	34.41
GHIOTTI JEAN PHILIPPE	A66717	AA	2	Maitrise	22.33
GIARD ANDRE	J06618	AA	3	Cadre	29.00
GIBOURDEL LOIC	G35430	AA	2	Maitrise	14.47
GICQUEL ERIC	G10018	AA	2	Maitrise	22.66
GICQUEL GERARD	D89017	AA	2	Maitrise	24.41
GICQUEL LUDOVIC	B69417	AA	3	Cadre	28.79
GICQUEL MARIANNE	G50615	AA	2	Maitrise	22.58
GIGOT DAVID	C14347	AA	2	Maitrise	5.50
GIL LOUIS	I77017	AA	2	Maitrise	22.60
GIL YVES	H87517	AA	2	Maitrise	33.60
GILBERT CLAUDINE	D56201	AA	2	Maitrise	30.41
GILBERT MADELEINE	B62232	AA	3	Cadre	13.58
GILBERT MICHEL	A10418	AA	2	Maitrise	25.60
GILBERT NICOLE	G64917	AA	2	Maitrise	22.83
GILI MARC	J17202	AA	2	Maitrise	25.83
GILLES CHRISTOPHE	A97649	AA	2	Maitrise	4.10
GILLES XAVIER	B82532	AA	2	Maitrise	13.50
GILLET EMMANUEL CHRIST	J20818	AA	2	Maitrise	18.13
GILLETTE MICHAEL	F06646	AA	2	Maitrise	5.81
GILLIER FRANCK	J06228	AA	3	Cadre	15.83
GILORMINI CHRISTOPHE	G05517	AA	2	Maitrise	17.50
GIMENEZ CHRISTIAN	A67017	AA	3	Cadre	28.13

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GIMONET FRANCIS	A40418	AA	2	Maitrise	20.50
GINESTET ROBERT	H68717	AA	2	Maitrise	34.40
GINOLIN BERNARD	E73218	AA	3	Cadre	21.66
GINOUEZ FRANCOIS	E13632	AA	2	Maitrise	13.42
GIOLITTI LAURENT	F31549	AA	3	Cadre	4.66
GIORDANO CHRISTIAN	A08217	AA	2	Maitrise	22.33
GIORGI-OSTERMANN SABINE	D31452	AA	3	Cadre	1.94
GIOT MICHEL	J37608	AA	2	Maitrise	25.57
GIOVANDO MARC	F56717	AA	3	Cadre	23.48
GIOVANNELLI FREDERIC	B90018	AA	2	Maitrise	27.58
GIRALT MIREILLE	E78847	AA	3	Cadre	5.16
GIRARD ALAIN	A40518	AA	3	Cadre	22.77
GIRARD CELINE	J14750	AA	3	Cadre	3.83
GIRARD JEAN LUC	F10218	AA	2	Maitrise	32.10
GIRARD JEAN MARIE	A45117	AA	2	Maitrise	19.58
GIRARDEAU BRIGITTE	J49233	AA	2	Maitrise	22.89
GIRARDIE STEPHANE	F59135	AA	2	Maitrise	11.79
GIRARDOT PASCAL	A38003	AA	3	Cadre	24.83
GIRAUD ANDRE	E46617	AA	3	Cadre	25.95
GIRAUD BERNARD	D26817	AA	3	Cadre	33.60
GIRAUD ERIC	G61117	AA	3	Cadre	22.41
GIRAUD GUILLAUME	D67250	AA	2	Maitrise	3.41
GIRAUD GUILLAUME	D86043	AA	3	Cadre	7.57
GIRAUD MAURICE	E93518	AA	2	Maitrise	23.46
GIRAUDET CHRISTOPHE	I33234	AA	2	Maitrise	12.46
GIRAUDON FABIEN	H88148	AB	2	Maitrise	2.76
GIRAUDOT FRANCIS	G66951	AA	2	Maitrise	2.46
GIRAULT GILBERT	C32208	AA	2	Maitrise	25.66
GIRAULT PATRICK	D45417	AA	3	Cadre	25.08
GIRAULT PHILIPPE	B40418	AA	3	Cadre	20.83
GIRES ANNE ISABELLE	G86752	AA	3	Cadre	1.11
GIRET THIERRY	G12401	AA	2	Maitrise	23.40
GIRONNET ANNIE	C25422	AA	2	Maitrise	16.50
GIRONNET EVELYNE	G63919	AA	2	Maitrise	25.74
GIRONT DIDIER	G06217	AA	2	Maitrise	18.50
GIROUDON JEROME	C26349	AA	2	Maitrise	4.25
GIROUX JEAN-MARIE	C81533	AA	2	Maitrise	12.91
GISSY CHRISTIAN	A18117	AA	2	Maitrise	27.47
GITTON JEAN MARC	E03418	AA	2	Maitrise	19.16
GIUFFRIDA SEBASTIEN	C02747	AB	2	Maitrise	3.69
GIUGE ALEXANDRE	C39913	AA	2	Maitrise	17.83
GIULIANO SYLVAIN	F86115	AA	2	Maitrise	26.12
GIUNTA GUY	G86317	AA	3	Cadre	19.52
GIUSTINIANI DENIS	A91229	AA	2	Maitrise	15.08
GIUSTO ROSARIO	I06217	AA	2	Maitrise	17.83
GIVRY BLANDINE	I06745	AA	2	Maitrise	6.23
GLAISE DAVID	G51544	AA	3	Cadre	7.11
GLANOIS PATRICK	H04822	AA	2	Maitrise	16.66
GLASSNER YVES	B06317	AA	2	Maitrise	17.25
GLAUTHLIN THIERRY	H64134	AA	2	Maitrise	12.34

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GLEITZ PATRICK	H88817	AA	2	Maitrise	25.00
GLOAGUEN THIERRY	C92403	AA	3	Cadre	26.99
GLORIAN SERGE	H84517	AA	3	Cadre	19.66
GLUCK PHILIPPE	D96130	AA	3	Cadre	14.41
GOARZIN MICHELLE	J69817	AA	2	Maitrise	26.41
GOASDOUE EVELYNE	H51018	AA	2	Maitrise	16.74
GOASDOUE JEAN FRANCOIS	E62733	AA	2	Maitrise	12.91
GOASDOUE PIERRE	F90018	AA	3	Cadre	30.66
GOASGUEN ETIENNE	J35748	AA	1	Exécution	4.91
GOASGUEN-CORREIA ISABELLE	C00016	AA	2	Maitrise	26.48
GOAVEC DIDIER	B36003	AA	2	Maitrise	29.69
GOBAUT GERARD	C81718	AA	2	Maitrise	18.50
GOBBATO CHRISTIAN	B16116	AA	3	Cadre	27.25
GOBERT ALAIN	J67617	AA	2	Maitrise	22.83
GOBERT GILLES	H90018	AA	2	Maitrise	21.41
GOBIN CHRISTELLE	F76550	AA	2	Maitrise	3.57
GOBIN GILLES	J08804	AA	3	Cadre	25.00
GOBLET ANTOINE	I06550	AC	3	Cadre	0.33
GOCKI FRANCOIS	E23714	AA	2	Maitrise	26.58
GODARD CHRISTOPHE	G25009	AA	2	Maitrise	18.75
GODARD DE BEAUFORT PIERRE	D56941	AA	2	Maitrise	8.74
CODARD KATELL	E33550	AA	3	Cadre	3.83
GODARD richard	I87349	AA	2	Maitrise	4.08
GODART DIDIER	B74717	AA	3	Cadre	23.00
GODBERT GERALD	J68512	AA	2	Maitrise	25.63
GODEFROID PATRICIA	D99019	AA	2	Maitrise	30.66
GODEFROY GUILLAUME	A28439	AA	1	Exécution	7.74
GODEFROY JEAN CLAUDE	I23714	AA	2	Maitrise	27.06
GODET EMMANUELLE	I81249	AA	2	Maitrise	4.84
GODICHON BERNARD	G66510	AA	3	Cadre	28.96
GODINET SYLVIE	F22420	AA	3	Cadre	22.00
GOFFART THIERRY	J35917	AA	2	Maitrise	22.17
GOGAIL ERWAN	A34646	AA	2	Maitrise	5.87
GOIX PHILIPPE	I91018	AA	2	Maitrise	18.61
GOLERY CHRISTIAN	G53936	AA	2	Maitrise	11.33
GOLLE PASCAL	F74617	AA	2	Maitrise	21.50
GOMBE GABELUS	A45337	AA	2	Maitrise	10.83
GOMBERT BRUNO	I92608	AA	3	Cadre	23.58
GOMEZ CYRIL	A54422	AA	2	Maitrise	16.62
GOMEZ SEBASTIEN	J80950	AA	2	Maitrise	3.83
GOMIS AGNES	F47249	AB	2	Maitrise	3.91
GONCALVES CHRISTIAN	A72818	AA	3	Cadre	32.53
GONCALVES PHILIPPE	A34645	AA	2	Maitrise	6.44
GONCE THIERRY	A93608	AA	2	Maitrise	23.25
GONCZARONEK JEAN PAUL	B90118	AA	2	Maitrise	25.05
GONNOT DOMINIQUE	D39817	AA	2	Maitrise	34.17
GONON CHRISTOPHE	C63534	AA	2	Maitrise	12.46
GONOT JEAN PIERRE	C92518	AA	3	Cadre	31.66
GONTIER OLIVIER	A62738	AA	2	Maitrise	10.39
GONTRAND PASCALE	G47449	AB	1	Exécution	3.93

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GONZALEZ FABIEU	I54351	AB	3	Cadre	2.17
GONZALEZ PASCAL	J87817	AA	2	Maîtrise	23.41
GONZALEZ ROBERT	C59819	AA	3	Cadre	25.16
GOPAL KRISHNA	J87139	AA	2	Maîtrise	9.41
GORISSE PIERRE	F90118	AA	2	Maîtrise	26.12
GORKA FREDERIC	G91729	AA	2	Maîtrise	15.08
GORLI GERARD	A58317	AA	2	Maîtrise	17.75
GORY FABRICE	B81918	AA	3	Cadre	20.28
GOSSART JEAN LUC	C94917	AA	2	Maîtrise	17.88
GOSSART REGIS	F06217	AA	2	Maîtrise	18.50
GOSSELIN SYLVIE	A26833	AA	2	Maîtrise	12.82
GOSSET EMMANUEL	G08441	AA	3	Cadre	8.70
GOSSET WILLY	E89141	AA	2	Maîtrise	8.50
GOSSIER GERARD	J38119	AA	3	Cadre	32.81
GOUDMAND PIERRE	I73818	AA	3	Cadre	22.08
GOUDY GREGORY	I00150	AD	3	Cadre	0.50
GOUELLO PATRICK	C81918	AA	3	Cadre	21.45
GOUGEON PATRICE	I63018	AA	3	Cadre	17.96
GOUIER DANIEL	I11209	AA	2	Maîtrise	21.16
GOULLARD JIMMY	J45851	AB	1	Exécution	0.74
GOULLART HERVE	J74517	AA	2	Maîtrise	24.48
GOUIN FREDERIC	E56452	AA	2	Maîtrise	1.16
GOUIN JACQUES	E72818	AA	3	Cadre	28.50
GOUIN PHILIPPE	B80317	AA	3	Cadre	25.25
GOUJET ERIC	I90118	AA	2	Maîtrise	24.30
GOUJON JEAN FRANCOIS	J90118	AA	3	Cadre	20.50
GOURAUD JEAN	J10818	AA	2	Maîtrise	26.75
GOURIT LAURENT	B44816	AA	3	Cadre	21.66
GOURMELON YANN	A35703	AA	2	Maîtrise	25.03
GOURNAY JEAN MARIE	C90218	AA	3	Cadre	29.50
GOURON GILLES	C75605	AA	2	Maîtrise	17.92
GOURSAUD PATRICE	C98717	AA	1	Exécution	25.43
GOURVELLEC DANIEL	D52332	AA	3	Cadre	13.55
GOUSSARD JEAN PAUL	C33518	AA	3	Cadre	28.74
GOUTELLE YVAN	B04649	AA	2	Maîtrise	4.45
GOVERNAT PATRICK	D97529	AA	2	Maîtrise	14.87
GOUVIAC NATHALIE	G07120	AA	2	Maîtrise	20.57
GOUY ALAIN	A75643	AA	2	Maîtrise	10.50
GOUZERH FREDERIC	D91118	AA	3	Cadre	19.26
GOVIN JEAN PAUL	E45317	AA	3	Cadre	28.65
GOVIN LAURENCE	G45717	AA	2	Maîtrise	22.50
GOY PIERRE	E09517	AA	3	Cadre	31.70
GOYAUD PATRICE	B43318	AA	3	Cadre	24.32
GOZDZ VALERIE	J22045	AA	3	Cadre	6.66
GOZILLON GERALD	H96801	AA	2	Maîtrise	17.48
GRABAREK FRANCIS	J44617	AA	3	Cadre	31.70
GRABETTE OLIVIER	H40418	AA	3	Cadre	17.29
GRABETTE PASCAL	E23540	AA	3	Cadre	9.28
GRACIA HENRI	I68920	AA	2	Maîtrise	21.16
GRACIA MANUEL	D78017	AA	2	Maîtrise	25.86

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GRADELET SEBASTIEN	G17441	AA	2	Maîtrise	8.74
GRAFFE HERVE	E16906	AA	3	Cadre	24.46
GRAINE LOUIS	D81918	AA	3	Cadre	20.91
GRAMMATICO ANTOINE	B10618	AA	3	Cadre	19.61
GRAND FREDERIC	G42307	AA	3	Cadre	19.32
GRAND JEAN MAURICE	E95308	AA	3	Cadre	23.13
GRAND PHILIPPE	G71832	AA	3	Cadre	13.66
GRAND PIERRE	E56917	AA	2	Maîtrise	31.25
GRANDCOLAS JEAN LUC	E76117	AA	3	Cadre	24.61
GRANDCOLIN DOMINIQUE	D36917	AA	3	Cadre	28.60
GRANDEAU PHILIPPE	E00121	AA	2	Maîtrise	22.75
GRANDEMANGE ARNAUD	D69451	AB	2	Maîtrise	1.63
GRANDET CLAIRE	G64632	AA	3	Cadre	13.32
GRANDET DOMINIQUE	G59519	AA	3	Cadre	31.41
GRANDGUILLOT MARTINE	F90218	AA	3	Cadre	37.83
GRANDJEAN HERVE	G49946	AA	2	Maîtrise	5.75
GRANGE ARLETTE	F11018	AA	2	Maîtrise	36.41
GRANGE CEDRIC	A44847	AA	2	Maîtrise	5.48
GRANGER HENRI	A91218	AA	3	Cadre	32.74
GRANIER JEAN FRANCOIS	I27014	AA	3	Cadre	21.41
GRANJON GERARD	B66317	AA	2	Maîtrise	22.71
GRAS JEAN-ERIC	E49119	AA	3	Cadre	18.71
GRASSART PIERRE	E45217	AA	2	Maîtrise	32.60
GRAVE NICOLE	I86120	AA	3	Cadre	35.92
GRAZIANI JEROME	J36951	AA	2	Maîtrise	2.46
GREAU GILLES	E99117	AA	2	Maîtrise	23.15
GREFFET DIDIER	D40508	AA	2	Maîtrise	19.13
GREGOIRE CORINNE	H03045	AA	2	Maîtrise	6.66
GREGORINI CHRISTELLE	A05434	AA	1	Exécution	9.66
GREGORY CHARLOTTE	J14048	AA	3	Cadre	4.90
GREGORY CYRIL	B77647	AA	3	Cadre	5.23
GREIVELDINGER CATHERINE	F50420	AA	3	Cadre	18.75
GRELET DIDIER	I65633	AA	3	Cadre	12.83
GREMILLET MILLIAT LISETTE	C53515	AA	2	Maîtrise	25.41
GRENDENA DOMINIQUE	C45417	AA	2	Maîtrise	30.61
GRENIER CHRISTIAN	D76800	AA	2	Maîtrise	22.61
GRENIER DIDIER	I45117	AA	3	Cadre	18.58
GRENIER PATRICK	J35817	AA	3	Cadre	24.40
GRENIER SEBASTIEN	A90245	AA	2	Maîtrise	4.74
GRENOUILLET PIERRE	G26217	AA	2	Maîtrise	33.60
GRESSIER FRANCK	E48728	AA	3	Cadre	15.50
GRET MARYSE	E08106	AA	2	Maîtrise	23.15
GREVET JOEL	I84817	AA	3	Cadre	21.14
GREZ PHILIPPE	H90218	AA	3	Cadre	20.28
GREZE PATRICK	I90218	AA	2	Maîtrise	22.50
GRGIC NENAD	I49946	AA	2	Maîtrise	5.75
GRIENEISEN ROLAND	I45217	AA	2	Maîtrise	31.62
GRIFFON FRANCIS	F96717	AA	2	Maîtrise	17.48
GRILLOT FABRICE	G24953	AA	2	Maîtrise	0.35
GRIMAUD JACKY	J74350	AA	2	Maîtrise	3.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GRIMM EMMANUEL	F94147	AA	2	Maîtrise	5.41
GRIMONPREZ FRANCOIS	B84717	AA	2	Maîtrise	19.50
GRINCOURT XAVIER	I59347	AA	3	Cadre	5.08
GRINCOURT-CHENAL CATHERINE	H00945	AA	3	Cadre	6.79
GRIVOIS SYLVAIN	A28831	AA	2	Maîtrise	13.83
GRIZIOT BERNARD	E66717	AA	2	Maîtrise	22.23
GROGNET SYLVAIN	F26633	AA	2	Maîtrise	12.79
GRONDARD STEPHANE	J70829	AA	2	Maîtrise	15.25
GRONIEZ MARIE-PIERRE	D77017	AA	2	Maîtrise	32.83
GROS CHRISTIAN	F77117	AA	2	Maîtrise	22.58
GROS PIERRE OLIVIER	B00736	AA	3	Cadre	11.50
GROSJEAN FRANCINE	F92218	AA	2	Maîtrise	32.74
GROSJEAN JOEL	C45217	AA	3	Cadre	33.60
GROSSEMY JEAN CLAUDE	J33014	AA	1	Exécution	24.49
GROSSIER FREDERIC	J84117	AA	2	Maîtrise	20.11
GROSSO CLAUDE FRANCOIS	D98117	AA	2	Maîtrise	30.49
GROULT GUILLAUME	I39837	AA	2	Maîtrise	8.73
GROUSSET RUDY	H24449	AA	2	Maîtrise	4.41
GROUT MARTINE	I09819	AA	2	Maîtrise	24.26
GRUAT LA FORME JACQUES	B13618	AA	3	Cadre	25.25
GRUFFEILLES NADINE	G44509	AA	1	Exécution	19.75
GRUNY GILLES	D44117	AA	2	Maîtrise	30.16
GRUYERE PHILIPPE	B90318	AA	3	Cadre	24.61
GRYMANN PASCAL	J45015	AA	2	Maîtrise	24.30
GRZELKA HERVE	H33114	AA	2	Maîtrise	25.07
GUALDINO YANNICK	C67347	AA	2	Maîtrise	5.23
GUBERT SOLVEIG	D27834	AA	3	Cadre	12.08
GUDE JEAN	A91018	AA	3	Cadre	27.37
GUDENDORFF ALBAN	I38101	AA	2	Maîtrise	23.82
GUEGAN CECILE	J24247	AA	3	Cadre	5.46
GUEGAN MARTINE	F69419	AA	2	Maîtrise	24.28
GUEGAN PASCAL	B41829	AA	2	Maîtrise	15.14
GUEGUIN HELENE	A68646	AA	3	Cadre	5.75
GUELAH ONALY	J33114	AA	2	Maîtrise	24.55
GUELDRY PHILIPPE	A85113	AA	2	Maîtrise	18.33
GUELFUCCI VIVIANE	E90517	AA	2	Maîtrise	27.58
GUELLEC PASCAL	H79317	AA	2	Maîtrise	26.17
GUEMIAH ABDELGHANI	A13021	AA	2	Maîtrise	17.00
GUENE ERIC	I45529	AA	2	Maîtrise	14.92
GUENOT CAROLINE	H49649	AA	3	Cadre	3.83
GUERALT IRVIN	H73553	AA	2	Maîtrise	0.46
GUERBER JEAN MICHEL	D90318	AA	3	Cadre	30.11
GUERET BRUNO	F84617	AA	2	Maîtrise	19.61
GUERIN HERVE	H96916	AA	2	Maîtrise	26.70
GUERIN LUC	J46141	AA	3	Cadre	8.50
GUERIN THIERRY	F18917	AA	2	Maîtrise	18.58
GUERINI MICHEL	I67617	AA	2	Maîtrise	22.83
GUERINOT RAYMOND	I92434	AA	1	Exécution	8.66
GUERLACH CHRISTOPHE	A86946	AA	3	Cadre	5.83
GUERLESQUIN LUCIEN	J47817	AA	3	Cadre	30.07

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GUERNIER STEPHANE	G46830	AA	2	Maîtrise	14.41
GUEROT CATHERINE	C71518	AA	2	Maîtrise	22.75
GUEROUT LAURENT	J41842	AA	2	Maîtrise	8.38
GUERRERO JEAN-SEBASTIEN	F45238	AA	3	Cadre	8.57
GUERS JEAN LOUIS	E90318	AA	2	Maîtrise	18.83
GUES MICHEL	F57817	AA	2	Maîtrise	30.16
GUEUDE JEAN PAUL	H04008	AA	3	Cadre	21.62
GUEVILLE VALERIE	I36514	AA	2	Maîtrise	21.41
GUEZOU EMMANUELLE	H79243	AA	3	Cadre	7.22
GUFFROY JEAN PIERRE	D94317	AA	2	Maîtrise	28.13
GUIBERT PHILIPPE	E10418	AA	2	Maîtrise	19.83
GUIBOUT CHRISTIAN	D33230	AA	3	Cadre	14.75
GUIBOUT NICOLAS VINCENT	D65547	AA	2	Maîtrise	5.33
GUICHARD RICHARD	F99537	AA	1	Exécution	8.66
GUICHE REGIS	G98117	AA	3	Cadre	25.08
GUIDON JEAN CLAUDE	H90318	AA	2	Maîtrise	28.33
GUIGNARD GILLES	I90318	AA	2	Maîtrise	20.53
GUIGNARD PATRICK	B26733	AA	2	Maîtrise	12.83
GUIGNARD VINCENT	G96517	AA	2	Maîtrise	17.66
GUIGONNET NADINE	G91018	AA	3	Cadre	24.30
GUIHANO MARC	G41242	AA	3	Cadre	8.40
GUIJARRO PATRICIA	A43749	AA	3	Cadre	4.54
GUILAIN FRANCIS	F33214	AA	3	Cadre	23.92
GUILBAUD CLAUDE	F89514	AA	2	Maîtrise	29.92
GUILBERT MARC	F96050	AA	2	Maîtrise	3.43
GUILHAUMON DOMINIQUE	E66910	AA	2	Maîtrise	26.50
GUILHE JEAN-PIERRE	I45017	AA	2	Maîtrise	19.92
GUILHEM NATHALIE	G71830	AA	2	Maîtrise	14.58
GUILHERMET SEBASTIEN	D79748	AA	3	Cadre	4.74
GUILLARD ANNE SOPHIE	J27734	AA	3	Cadre	12.08
GUILLARD JACQUES	D19717	AA	3	Cadre	22.41
GUILLAS KERBOUL CATHERINE	I03236	AA	2	Maîtrise	11.41
GUILLAUME ANNIE	C72632	AA	2	Maîtrise	13.53
GUILLAUME MICKAEL	D85950	AA	2	Maîtrise	3.66
GUILLAUME YVES	G37212	AA	3	Cadre	24.57
GUILLAUMONT YVES	G13827	AA	2	Maîtrise	16.25
GUILLAUTON YANN	A66839	AA	1	Exécution	9.83
GUILLE BRIGITTE	B79608	AA	2	Maîtrise	26.50
GUILLE STEPHANE	B25327	AA	2	Maîtrise	16.08
GUILLEMAILLE FRANCIS	A45417	AA	3	Cadre	26.60
GUILLEMAILLE J FRANCOIS	E45117	AA	1	Exécution	18.92
GUILLEMANT JEAN PAUL	E74717	AA	2	Maîtrise	21.24
GUILLEMAUD CATHERINE	F20731	AA	1	Exécution	11.50
GUILLEMAUD HERVE	H18119	AA	3	Cadre	22.46
GUILLEMAUT RENE PIERRE	C06317	AA	2	Maîtrise	27.03
GUILLEMETON YVES	A54427	AA	3	Cadre	16.10
GUILLEMIN MARTIAL	F48833	AA	3	Cadre	12.77
GUILLEMOTO ERIC	D90418	AA	2	Maîtrise	22.83
GUILLEN JEAN-PIERRE	J56017	AA	2	Maîtrise	24.88
GUILLEM BRUNO	C43743	AA	2	Maîtrise	7.83

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
GUILLERMAIN ANDRE	F90418	AA	2	Maitrise	23.41
GUILLERMIN DANIEL	F46617	AA	3	Cadre	25.88
GUILLET JEAN CLAUDE	H99917	AA	3	Cadre	28.16
GUILLET JEAN PAUL	D10818	AA	2	Maitrise	25.17
GUILLET OLIVIER	G00218	AA	2	Maitrise	22.00
GUILLET PHILIPPE	F35817	AA	2	Maitrise	23.15
GUILLIER CHRISTOPHE	G82908	AA	2	Maitrise	19.41
GUILLOIS DANIEL	H10518	AA	2	Maitrise	31.64
GUILLON DIDIER	G15148	AA	2	Maitrise	4.91
GUILLON ERIC	E62953	AA	2	Maitrise	0.58
GUILLON NILS	H21740	AA	2	Maitrise	9.37
GUILLON PASCAL	D58804	AA	2	Maitrise	18.64
GUILLOT CHRISTIAN	F86317	AA	3	Cadre	19.53
GUILLOT CHRISTINE	A86617	AA	2	Maitrise	19.08
GUILLOT FABRICE	I68237	AA	1	Exécution	10.75
GUILLOT GERARD	H72818	AA	3	Cadre	30.38
GUILLOTEAU JACKY	G89617	AA	2	Maitrise	23.78
GUILLOTEAU MYRIAM	B67634	AA	3	Cadre	11.31
GUILLOU CHRISTINE	C40136	AA	2	Maitrise	11.50
GUILLOU THIERRY	I90418	AA	3	Cadre	23.83
GUILLOUX ANNIE	A20615	AA	3	Cadre	23.61
GUILLOUX CHRISTIAN	E66418	AA	3	Cadre	24.50
GUILLOUX JEAN-MARC	F74117	AA	2	Maitrise	22.60
GUIMARAES YANNICK	I18628	AA	2	Maitrise	15.56
GUINARD JEAN LUC	I01703	AA	2	Maitrise	24.53
GUINARD REJANE	B29241	AA	2	Maitrise	8.58
GUINE JEAN LOUIS	I68117	AA	2	Maitrise	32.73
GUIOCHEAU BERNARD	B30330	AA	2	Maitrise	14.83
GUION MICHEL	C58517	AA	2	Maitrise	32.10
GUIOT DE LA ROCHERE BERTRAND	B91018	AA	3	Cadre	23.66
GUIRADO NELLY	H82515	AA	2	Maitrise	31.41
GUIRAUD DIDIER	F81010	AA	2	Maitrise	23.75
GUIRAUD EMILIE	F42153	AA	3	Cadre	0.65
GUIRAUD MARC	E71413	AA	2	Maitrise	21.40
GUIRAUDIE NATHALIE	G32027	AA	2	Maitrise	16.37
GUISNEL THIERRY	B40518	AA	3	Cadre	20.45
GUITTON DANIEL	J89317	AA	3	Cadre	24.08
GUIVARCH MIREILLE	B83747	AA	2	Maitrise	5.50
GUMUL PASCAL	A94217	AA	2	Maitrise	18.66
GUTH DIDIER	E35817	AA	2	Maitrise	23.92
GUTIERREZ PHILIPPE	E98508	AA	2	Maitrise	19.53
GUTIERREZ SYLVIE	F38317	AA	2	Maitrise	16.25
GUY FABRICE	J45845	AA	3	Cadre	6.17
GUY PHILIPPE	B33729	AA	2	Maitrise	15.00
GUYARD JEAN-CLAUDE	E88817	AA	2	Maitrise	28.08
GUYDAMARD GILLES	F86217	AA	2	Maitrise	19.57
GUYOMARCH SYLVAIN	A46643	AA	3	Cadre	7.65
GUYOT OLIVIER	D76118	AA	3	Cadre	22.31
GUYOT PASCAL	C62346	AA	2	Maitrise	5.92
GYSELINCK SIBLYNE	F83038	AA	2	Maitrise	9.92

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
HABARROT MICHEL	I45515	AA	2	Maitrise	24.97
HABAULT ALAIN	F90518	AA	2	Maitrise	22.37
HABERLAY MICHEL	G96203	AA	2	Maitrise	17.25
HABERSTICH PHILIPPE	C48408	AA	3	Cadre	17.40
HABOUZIT FRANCK	B33629	AA	2	Maitrise	15.00
HACCART BRIGITTE	H86800	AA	3	Cadre	20.83
HACHET BRUNO	A04408	AA	2	Maitrise	22.41
HACHET JEAN-LOUIS	A58404	AA	3	Cadre	19.15
HADDOUCHE NACERA	F37436	AA	2	Maitrise	11.08
HADJAB HASSINA	C81344	AA	2	Maitrise	4.47
HAENSLER MICHAEL	B21930	AA	1	Exécution	14.83
HAENZAERT CHRISTELLE	D51041	AA	2	Maitrise	8.90
HAGUENIN PIERRE	G90518	AA	3	Cadre	23.75
HAIF MALIK	G86552	AA	1	Exécution	1.16
HAJDUK DENIS	C45717	AA	2	Maitrise	19.93
HALLEGOT FRANCOIS	B99017	AA	2	Maitrise	23.12
HALPERN MICHEL	H22345	AA	2	Maitrise	6.75
HAMAIDE MONIQUE	F27114	AA	2	Maitrise	17.66
HAMARD VINCENT	F41142	AA	2	Maitrise	8.41
HAMBACHER VALERIE	F96934	AA	1	Exécution	12.19
HAMDANI MOHAMED	E14447	AA	3	Cadre	5.33
HAMDI SAMIR	A89546	AB	2	Maitrise	3.75
HAMEAU SERGE	I90518	AA	2	Maitrise	22.50
HAMET THIERRY	B76318	AA	3	Cadre	21.79
HAMEURY PASCAL	A90618	AA	3	Cadre	17.66
HAMMON LYDIE	G83949	AA	2	Maitrise	4.47
HAMOIGNON JEAN-PAUL	G04408	AA	3	Cadre	26.33
HAMON CHRISTOPHE	B82749	AA	2	Maitrise	4.58
HAMON PIERRE	A65308	AA	1	Exécution	25.32
HAMONIC JULIEN	F98246	AA	1	Exécution	5.75
HANNETON VINCENT	E86941	AA	3	Cadre	8.74
HANNOY GERARD	B05317	AA	2	Maitrise	17.00
HANQUIER PHILIPPE	C90618	AA	3	Cadre	18.46
HANRIOT DIDIER	F45617	AA	2	Maitrise	22.50
HANSON CATHERINE	E18434	AA	3	Cadre	12.00
HANTOUCHE CHARLES	E29418	AA	3	Cadre	15.44
HAON DIDIER	C73218	AA	3	Cadre	24.30
HARAND MICHEL	F92518	AA	3	Cadre	31.41
HARBONNIER CHRISTOPHE	I53630	AA	3	Cadre	14.75
HARDY ALAIN	D90618	AA	3	Cadre	29.36
HARDY PIERRE	D45717	AA	3	Cadre	22.14
HARDY STEPHANE	E45152	AA	1	Exécution	1.38
HARGE ERIC	J06517	AA	3	Cadre	17.41
HARLAUT Sébastien	A17450	AA	2	Maitrise	3.50
HARMAND JEAN MICHEL	H89118	AA	3	Cadre	24.00
HARMAND YANN	D60445	AA	3	Cadre	6.83
HARMAND YVES	H36518	AA	3	Cadre	29.41
HARO HERVE	H06245	AA	3	Cadre	4.58
HAROU HERVE	G31632	AA	3	Cadre	13.74
HASCOET SERGE	J91118	AA	3	Cadre	22.44

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
HASENFRATZ JEAN-FRANCOIS	A03431	AA	2	Maitrise	13.92
HASSLER YVES	C38814	AA	2	Maitrise	21.25
HAUDEBOURG PATRICE	D16818	AA	3	Cadre	19.83
HAUDEBOURG THIERRY	G79302	AA	3	Cadre	22.64
HAUDIQUERT LOIC	C58147	AA	2	Maitrise	5.15
HAUF DIDIER	C71011	AA	1	Exécution	23.61
HAUF OLIVIER	A67347	AA	2	Maitrise	5.25
HAUG DIT GENTES LAURENT	E28337	AA	2	Maitrise	10.75
HAULTCOEUR PASCAL	E97849	AA	2	Maitrise	4.08
HAURAT JOEL	E75016	AA	2	Maitrise	23.06
HAUSBERGER REGIS	C21229	AA	3	Cadre	14.66
HAUSTETE JEAN MICHEL	J40618	AA	3	Cadre	33.14
HAUTOIS CLAUDETTE	I73336	AA	1	Exécution	11.33
HAUTION PHILIPPE	A44943	AA	3	Cadre	7.75
HAUTOT ALAIN	C16018	AA	3	Cadre	33.66
HAUTOT David	F64751	AA	3	Cadre	2.74
HAUWEL ANNY	A97835	AA	1	Exécution	11.96
HAUWEL SERGE	D34317	AA	2	Maitrise	34.04
HAYE LAURENT	J13436	AA	3	Cadre	11.41
HAYENNE THIERRY	I30622	AA	3	Cadre	16.83
HAYES JEAN MICHEL	G70142	AA	1	Exécution	8.45
HAYEZ FLORENCE	J29149	AB	1	Exécution	2.92
HEBBERT JEAN MARIE	D64817	AA	2	Maitrise	28.29
HEBERT MARTINE	J26220	AA	2	Maitrise	33.25
HEBERT OLIVIER	C44817	AA	2	Maitrise	27.22
HEBRARD CHRISTIAN	G86717	AA	3	Cadre	22.75
HEBRAS SEBASTIEN	C51150	AA	1	Exécution	3.92
HECFEUILLE PHILIPPE	B40734	AA	2	Maitrise	12.71
HECHON AURELIE	I36345	AA	3	Cadre	5.66
HECK SYLVAIN	F06517	AA	2	Maitrise	18.50
HECTOR DENIS	J45617	AA	2	Maitrise	20.50
HEE GUILLAUME	H89546	AA	3	Cadre	5.75
HEERAMUN Sailesh	F47552	AA	3	Cadre	0.92
HEGO CLAUDE	G62800	AA	3	Cadre	22.75
HEINISCH FRANCOISE	J28147	AA	2	Maitrise	5.16
HEISSERER NORBERT	G55938	AA	3	Cadre	10.41
HEITZ CHRISTIAN	F45517	AA	2	Maitrise	29.83
HELARY FABRICE	B29604	AA	3	Cadre	25.62
HELOIR GREGORY	B54852	AA	3	Cadre	1.61
HELWIG DANIELLE	I92518	AA	2	Maitrise	18.15
HEMEZ FRANCOIS	B84634	AA	2	Maitrise	12.34
HEMMER FRANCOIS	B60627	AA	3	Cadre	31.74
HEMMER JEAN MARC	I31038	AA	1	Exécution	10.58
HEMONO JEAN-CLAUDE	J91218	AA	2	Maitrise	23.50
HEMSCHOOT-VELDEMAN VERONIQUE	B91318	AA	2	Maitrise	28.65
HENAFF PASCALE	J35227	AA	3	Cadre	15.83
HENDRIX STEPHAN	D84217	AA	2	Maitrise	28.74
HENG PHILIPPE	A13529	AA	2	Maitrise	15.00
HENG THIERRY	E06517	AA	3	Cadre	19.16
HENGBART DIDIER	H38914	AA	2	Maitrise	30.16

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
HENGER CYRIL	A09733	AA	3	Cadre	12.74
HENNEBIQUE ISABELLE	F39419	AA	3	Cadre	25.70
HENNEQUIN YOLANDE	A63837	AA	2	Maitrise	10.92
HENNO JEAN LUC	C27319	AA	3	Cadre	28.41
HENOT STEPHANE	C90022	AA	2	Maitrise	16.87
HENRARD FREDERIC	J78352	AA	3	Cadre	0.87
HENRIQUES ANTONIO	I66718	AA	3	Cadre	23.06
HENRY ARMAND	E04422	AA	2	Maitrise	16.70
HENRY BERNARD	E49219	AA	3	Cadre	34.58
HENRY BRUNO	G92518	AA	2	Maitrise	25.00
HENRY CHRISTIAN	B45915	AA	3	Cadre	27.14
HENRY FRANCIS	E45617	AA	2	Maitrise	26.01
HENRY GERARD	J66517	AA	3	Cadre	22.44
HENRY MARIE-ANNICK	F83017	AA	3	Cadre	21.51
HENRY PATRICIA	D70321	AA	3	Cadre	17.63
HENRY RAYMOND	D53818	AA	3	Cadre	30.65
HENRY SEBASTIEN	A20944	AA	3	Cadre	6.66
HENRY STEPHANE	E54427	AA	2	Maitrise	16.12
HENRY SYLVAIN	C45617	AA	2	Maitrise	23.50
HENRY SYLVIE	A57208	AA	3	Cadre	21.91
HENRY YVES	E69517	AA	3	Cadre	28.46
HERAIBY LAURENT	C47541	AA	2	Maitrise	6.75
HERAULT ALAIN	F79719	AA	3	Cadre	34.40
HERAULT JEROME	J49641	AA	2	Maitrise	8.55
HERBAUT GINETTE	I92116	AA	2	Maitrise	26.33
HERBAUT LUCIEN	J92116	AA	3	Cadre	29.50
HERBAUT PATRICK	H64617	AA	2	Maitrise	23.08
HERBE STEPHANE	J41735	AA	2	Maitrise	11.92
HERBEZ CAMILLE	F89802	AA	3	Cadre	19.92
HERBRETEAU ALAIN	D79417	AA	3	Cadre	26.05
HERBRETEAU ISABELLE	I82820	AA	2	Maitrise	22.50
HERBRETEAU LOUIS MARIE	F20318	AA	2	Maitrise	18.71
HEREDIA LAURENT	E86949	AA	2	Maitrise	4.16
HERETE ALAIN	I88117	AA	2	Maitrise	26.62
HERINGUEZ BRUNO	E64617	AA	2	Maitrise	23.12
HERINGUEZ PASCAL	A15222	AA	3	Cadre	16.50
HERMANOVITS SANDRINE	C54943	AA	1	Exécution	5.75
HERMANT CHRISTINE	E02718	AA	3	Cadre	22.66
HERMANT ERIC	H54017	AA	2	Maitrise	35.15
HERNANDEZ JEAN MICHEL	B77717	AA	2	Maitrise	21.45
HERNANDEZ PHILIPPE	F66832	AA	2	Maitrise	13.10
HERNANDIZ FRANCK	E53747	AA	1	Exécution	5.50
HERNIOU FREDERIC	A62708	AA	2	Maitrise	21.71
HEROQUET JEAN CLAUDE	E54617	AA	2	Maitrise	24.83
HEROIN GUILLAUME	A76918	AA	3	Cadre	19.75
HERON GHISLAINE	G19919	AA	2	Maitrise	29.33
HERRIER ALAIN	F64917	AA	2	Maitrise	22.81
HERRMANN FRANCIS	F92309	AA	3	Cadre	22.08
HERROU JEAN PAUL	F90718	AA	3	Cadre	26.58
HERRY NICOLAS	F75940	AA	2	Maitrise	9.08

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
HERRY OLIVIER	E30932	AA	3	Cadre	13.75
HERTEL SABINE	G84427	AA	2	Maîtrise	14.50
HERTZ ARNAUD	D06718	AA	3	Cadre	28.66
HERVE CHRISTOPHE	B94047	AA	2	Maîtrise	5.41
HERVE LUC	A79017	AA	3	Cadre	31.08
HERVE MICHEL	C27230	AA	2	Maîtrise	14.30
HERVET CATHERINE	I72818	AA	2	Maîtrise	22.92
HERVIEUX DAVID	C20342	AA	3	Cadre	8.47
HERVOUET PASCAL	J10918	AA	1	Exécution	19.23
HERVY FRANCK	E12136	AA	2	Maîtrise	11.44
HERY JEAN PIERRE	D91318	AA	2	Maîtrise	32.05
HERZ OLIVIER	E86947	AA	3	Cadre	5.46
HERZOG PIERRE	A06617	AA	2	Maîtrise	23.36
HESPERT PASCAL	C73932	AA	3	Cadre	13.40
HESSE CLAUDE	A45717	AA	2	Maîtrise	20.25
HESSE NOWAK NADINE	E85617	AA	2	Maîtrise	20.25
HEU FONG ALEXANDRE	I43952	AA	2	Maîtrise	1.75
HEUZE NICOLAS	G16346	AA	3	Cadre	5.83
HEVIN BERTRAND	B31322	AA	3	Cadre	16.83
HEYBERGER JEAN BAPTISTE	C69749	AB	3	Cadre	1.78
HEYDEL OLIVIER	C09628	AA	3	Cadre	15.41
HEYL RALPH	A46114	AA	2	Maîtrise	27.39
HEYVAERT MARTINE	A27950	AA	2	Maîtrise	3.33
HIBERT XAVIER	F92532	AA	2	Maîtrise	13.46
HIDRI MARIE CLAIRE	A92903	AA	2	Maîtrise	20.99
HIEYTE CHRISTIAN	E10118	AA	3	Cadre	26.21
HILAIRE PHILIPPE	A43218	AA	3	Cadre	24.82
HILD PHILIPPE	E45717	AA	2	Maîtrise	19.75
HINCELIN BEATRICE	C85143	AA	2	Maîtrise	7.66
HINNEMAN PATRICK	D69902	AA	2	Maîtrise	22.18
HIRAUX YANNICK	F63334	AA	2	Maîtrise	12.44
HIRIART SOPHIE	G17849	AB	3	Cadre	3.51
HIRIBARREN CEDRIC	E02948	AC	3	Cadre	2.66
HIRIBARREN FRANCIS JEAN	C38017	AA	2	Maîtrise	29.33
HIVERT PHILIPPE	E99812	AA	3	Cadre	22.00
HOARAU JEAN-BAPTISTE	H76017	AA	2	Maîtrise	21.58
HOCHART ERICK	A90818	AA	2	Maîtrise	29.36
HOCINI NOUARA	J14549	AA	2	Maîtrise	4.42
HOECKMAN ERIC	A96103	AA	2	Maîtrise	17.66
HOECKMAN JEAN-LUC	H37643	AA	2	Maîtrise	7.50
HOFF BRIGITTE	A23018	AA	3	Cadre	22.35
HOFFER PATRICE	B90818	AA	2	Maîtrise	25.00
HOFFMANN DENIS	F16218	AA	3	Cadre	23.16
HOFMAN THIERRY	J76207	AA	2	Maîtrise	18.88
HOFMAYER FREDERIC	F26130	AA	1	Exécution	14.43
HOIRET DOMINIQUE	I40018	AA	2	Maîtrise	17.92
HOLLIER PHILIPPE	D90818	AA	2	Maîtrise	24.21
HOLLINGER MARC	J45517	AA	3	Cadre	24.74
HOLOTA JACQUES	H38630	AA	2	Maîtrise	14.20
HOLTZ PHILIPPE	A09342	AA	3	Cadre	7.92

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
HOLVOET JEREMY	H06344	AA	2	Maîtrise	6.92
HOMAND TANGUY	B25549	AA	2	Maîtrise	4.33
HOMERE JOELLE	B59419	AA	2	Maîtrise	32.52
HOMMEL FABRICE	D54737	AA	2	Maîtrise	10.83
HONORE CATHERINE	F87245	AA	2	Maîtrise	6.08
HONORE PIERRE JEAN	G36651	AA	1	Exécution	2.49
HONORE THIERRY	F66318	AA	3	Cadre	24.78
HONTHAAS HENRI	A20120	AA	3	Cadre	33.39
HOREL ELISE	D93353	AA	2	Maîtrise	0.46
HORNOK CECILIA	C23842	AA	1	Exécution	8.16
HORTES BRUNO	J76817	AA	2	Maîtrise	19.95
HORTES CHANTAL	E96817	AA	1	Exécution	17.31
HOSTACHE YVES	I81136	AA	2	Maîtrise	11.50
HOSTELET CELINE	H05647	AC	2	Maîtrise	3.66
HOUAL LUDOVIC	B31122	AA	2	Maîtrise	16.83
HOUBART PHILIPPE	J01703	AA	3	Cadre	24.51
HOUBRE GILLES	I23618	AA	3	Cadre	21.58
HOUDARD DOMINIQUE	D91418	AA	3	Cadre	25.32
HOUDBINE BENJAMIN	A74151	AA	3	Cadre	2.74
HOUILLEZ PHILIPPE	C92616	AA	3	Cadre	22.75
HOUILLOP PASCAL	G45617	AA	2	Maîtrise	22.50
HOUILLOT OLIVIER	D00418	AA	2	Maîtrise	23.25
HOULET MICHEL	I09833	AA	2	Maîtrise	12.74
HOURLY MARIE PIERRE	D58117	AA	2	Maîtrise	28.13
HOUSIAU DANIELLE	C58230	AA	3	Cadre	13.71
HOUSSACK LAURENT	F18719	AA	3	Cadre	35.66
HOUSSEAU PASCAL	I03732	AA	2	Maîtrise	13.48
HOUTEKIER FRANCOIS	H10918	AA	3	Cadre	19.24
HOUZET ROBERT	G31444	AA	2	Maîtrise	7.07
HOY JULIEN	B44017	AA	2	Maîtrise	30.91
HRYNKO PASCAL	B06617	AA	3	Cadre	17.19
HUARD JEAN LUC	F45717	AA	2	Maîtrise	19.36
HUBERT CHRISTIAN	H38801	AA	3	Cadre	24.74
HUBERT CHRISTIAN	C09217	AA	3	Cadre	26.18
HUBERT DOMINIQUE	F37502	AA	2	Maîtrise	23.48
HUBERT JEAN-PIERRE	H92616	AA	3	Cadre	23.48
HUBERT THIERRY	H25327	AA	3	Cadre	16.08
HUCHEZ JEAN-PIERRE	A87730	AA	2	Maîtrise	14.24
HUD'HOMME PATRICIA	I44922	AA	2	Maîtrise	16.87
HUE CHARLES	J88828	AA	2	Maîtrise	14.08
HUE PIERRICK	C58449	AA	1	Exécution	3.95
HUET FRANCOISE	D55215	AA	2	Maîtrise	24.96
HUET MATHIAS	J20318	AA	3	Cadre	25.75
HUGNY VERONIQUE	F81147	AB	1	Exécution	3.63
HUGO FLORENCE	I26245	AA	3	Cadre	5.66
HUGONNARD CLAUDE	I67112	AA	3	Cadre	24.21
HUGONNET JEROME	E17828	AA	3	Cadre	15.75
HUGOT FRANCIS	I74852	AA	1	Exécution	1.50
HUGOT JACKY	E45517	AA	2	Maîtrise	30.00
	E72322	AA	2	Maîtrise	16.83

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
HUGOT PASCAL	D13827	AA	2	Maitrise	16.24
HUGUENY FRANCOIS	H74717	AA	2	Maitrise	21.16
HUGUES CHRISTIAN	F47317	AA	2	Maitrise	28.50
HUGUES CHRISTIAN,PHILI	E21916	AA	2	Maitrise	26.12
HUGUES PASCAL	B66017	AA	2	Maitrise	23.12
HUGUET VERONIQUE	J00618	AA	2	Maitrise	21.01
HUMBERT EMMANUELLE	F38529	AA	3	Cadre	14.89
HUMBERT MARTINE	J38201	AA	2	Maitrise	19.83
HUMETZ JEAN FRANCOIS	A84017	AA	2	Maitrise	20.74
HUOT JEAN PIERRE	B46613	AA	3	Cadre	22.50
HURAUX GERARD	H92517	AA	3	Cadre	30.41
HURBIN BERNARD	B80019	AA	3	Cadre	29.50
HURE FRANCOIS	D74317	AA	2	Maitrise	22.27
HUREAU JEAN MICHEL	F69702	AA	2	Maitrise	25.17
HUREL PASCAL	C43118	AA	3	Cadre	29.40
HURET DANIEL	A49917	AA	2	Maitrise	33.60
HURTIER PRISCA	F06344	AA	2	Maitrise	6.92
HUSSON ALAIN	I51727	AA	2	Maitrise	16.41
HUSSON BERTRAND	E74817	AA	3	Cadre	20.99
HUSSON CHARLES	F29703	AA	3	Cadre	27.58
HUSSON LYDIE	I25731	AA	2	Maitrise	13.21
IAFRATE FREDERIC	B63530	AA	3	Cadre	14.74
IANNI PALARCHIO EMMANUEL	H33247	AA	1	Exécution	5.45
IBN-LAHOUCINE MINA	E51138	AA	2	Maitrise	10.50
IDEE ROULLON PATRICIA	J95630	AA	1	Exécution	14.45
IDOIE PIERRE	G80615	AA	3	Cadre	26.66
IGNATOVIC JEAN	A66651	AA	2	Maitrise	2.46
IGOUNENC MARTINE	H18217	AA	1	Exécution	15.66
ILHARDOY YANN	G63047	AA	2	Maitrise	5.45
ILHES BERNARD	D71116	AA	2	Maitrise	23.61
IMBERT CELINE	I02647	AA	3	Cadre	5.64
IMBERT PASCAL	C02827	AA	3	Cadre	16.34
IMBERT PASCAL	G79950	AA	3	Cadre	3.06
IMHOF HERVE	G09917	AA	2	Maitrise	27.50
ING KINTARO	H84240	AA	3	Cadre	9.11
INGRASSIA SERGE PAUL	G32434	AA	2	Maitrise	12.41
INIZAN-DHUICQUE EMMANUELLE	J17741	AA	3	Cadre	8.74
INTROINI CLAUDINE	B73118	AA	2	Maitrise	20.41
IOCHEM KARINE	A35144	AA	2	Maitrise	6.92
IRAUDO GERARD	E93318	AA	3	Cadre	31.60
IRIBARNE JOEL	J85647	AA	2	Maitrise	5.33
IRIGARAY ALEXANDRE	A03528	AA	2	Maitrise	15.87
ISAERT JEAN YVES	J54417	AA	3	Cadre	25.41
ISOARD ALAIN	J23818	AA	3	Cadre	28.13
ISOARD JEAN	A49219	AA	3	Cadre	18.58
ISOARD VINCENT	F01642	AA	3	Cadre	8.45
ISSELE JEAN FRANCOIS	G53718	AA	3	Cadre	18.88
ISSENHUTH PHILIPPE	E45817	AA	2	Maitrise	25.41
ISSIOT JEROME	I91740	AA	1	Exécution	9.41
IVANCE CHRISTIAN	C91518	AA	3	Cadre	30.32

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
IVARS MARC	B50719	AA	2	Maitrise	23.18
IWANKOWSKI PASCAL	I86152	AB	2	Maitrise	0.90
IZABEL JEAN MARIE	D69117	AA	2	Maitrise	29.63
IZAC BENOIT	C61545	AA	3	Cadre	6.75
IZQUIERDO THIERRY	G67517	AA	2	Maitrise	22.87
JABRE JAMAL	J72651	AB	2	Maitrise	2.00
JACCAZ PASCAL	B79417	AA	3	Cadre	28.54
JACOB ERIC	J08146	AA	1	Exécution	5.79
JACOB GUY	I66117	AA	2	Maitrise	22.90
JACOB PATRICK	I76811	AA	2	Maitrise	24.74
JACOB PIERRE ALAIN	J50315	AA	3	Cadre	22.10
JACOB SOPHIE	I80729	AA	3	Cadre	15.25
JACOB THIERRY	I67733	AA	2	Maitrise	12.83
JACOBO MARIE LISE	J67417	AA	1	Exécution	22.90
JACQUE SOPHIE	A25338	AA	3	Cadre	9.75
JACQUEMES MYRIAM	E91540	AA	2	Maitrise	9.39
JACQUEMIN JEAN FRANCOIS	D73218	AA	3	Cadre	19.83
JACQUEMOD JEAN NOEL	C66517	AA	3	Cadre	22.54
JACQUEREAU THERESE	D08415	AA	2	Maitrise	22.92
JACQUES JEAN LUC	B49803	AA	1	Exécution	17.31
JACQUES PATRICE	I03934	AA	2	Maitrise	12.50
JACQUES THIERRY	I26202	AA	2	Maitrise	30.70
JACQUESSON PASCAL	G67134	AA	3	Cadre	11.92
JACQUESSON HUGUES	B53130	AA	3	Cadre	13.41
JACQUET PHILIPPE	B26302	AA	2	Maitrise	30.20
JACQUET PHILIPPE	B86517	AA	2	Maitrise	22.61
JACQUINOT JEAN-FRANCOIS	E67441	AA	1	Exécution	6.75
JACQUOT ERIC	A55217	AA	2	Maitrise	25.28
JACQUOT PATRICK	D36117	AA	3	Cadre	31.99
JACSON JOCELYN	D16635	AA	2	Maitrise	11.83
JACUZZI VINCENT	I73322	AA	2	Maitrise	16.79
JAFFRENNOU YANN	J80551	AB	2	Maitrise	2.32
JAINE GUY JOSEPH	A47917	AA	2	Maitrise	26.66
JALABERT MARTIN CATHERINE	B93412	AA	3	Cadre	23.00
JALLET OLIVIER	G96938	AA	3	Cadre	10.12
JAMET MICHAEL	G27843	AA	2	Maitrise	7.42
JAMET OLIVIER	D12532	AA	2	Maitrise	11.50
JAMET PASCAL	H79217	AA	3	Cadre	26.08
JAMGOTCHIAN GEOFFROY	H23352	AA	3	Cadre	1.78
JAMMES ROGER	I56117	AA	2	Maitrise	24.66
JAMONEAU BERNARD	F69617	AA	2	Maitrise	28.16
JAMONNEAU VALERIE	J19403	AA	2	Maitrise	22.66
JAN DIDIER	J90818	AA	3	Cadre	25.75
JANDARD GUILLAUME	B04353	AA	2	Maitrise	0.41
JANEL CLAUDE	J55117	AA	2	Maitrise	25.28
JANISSET FRANCOISE	B12753	AA	2	Maitrise	0.66
JANNAU MICKAEL	H31632	AA	2	Maitrise	13.71
JANOULET Didier	J43653	AA	1	Exécution	0.50
JANOWSKI CLAUDE	D64417	AA	2	Maitrise	23.33
JANSEM BERNARD	D55217	AA	2	Maitrise	24.41

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
JANSEN JEAN MARC	E90119	AA	3	Cadre	19.23
JANUTOLO NICOLAS	A83245	AA	2	Maîtrise	6.58
JANVIER ERIC	J48709	AA	2	Maîtrise	19.90
JARDIN PATRICK	C72918	AA	3	Cadre	19.92
JARDOT OLIVIER	A96203	AA	2	Maîtrise	17.41
JARRET SANDRINE	A07731	AA	2	Maîtrise	11.92
JARRIGE MICHEL	A55317	AA	2	Maîtrise	20.08
JARRY ANITA	H00318	AA	2	Maîtrise	26.66
JARRY LAURENT	B81045	AA	3	Cadre	6.73
JARTOU AURELIEN	G94251	AB	1	Exécution	0.74
JAUMARD-MOYSE MURIELLE	F31329	AA	3	Cadre	14.84
JAUREGUI EUSEBIO	J48117	AA	2	Maîtrise	24.38
JAUVION ALAIN	C68817	AA	3	Cadre	27.87
JAVEZAC JEAN LOUIS	H06518	AA	3	Cadre	29.75
JAZOULI MOHAMED	F73918	AA	3	Cadre	24.74
JEAN ERIC	D20818	AA	2	Maîtrise	18.17
JEANDEL GILLES	B55317	AA	2	Maîtrise	19.58
JEANNE CHRISTIAN	F48614	AA	3	Cadre	35.15
JEANNEL PIERRE	I63218	AA	3	Cadre	35.03
JEANNICOT ANDRE	A68903	AA	2	Maîtrise	22.71
JEANNIN PHILIPPE	G86414	AA	3	Cadre	18.75
JEANSON BENOIT	A69250	AA	3	Cadre	3.09
JEGO GERARD	A89617	AA	2	Maîtrise	26.60
JEGO YVES	C79217	AA	3	Cadre	26.41
JEGOUZO YVES	D69319	AA	3	Cadre	28.41
JELLADE JACKIE	C19313	AA	2	Maîtrise	22.42
JELSCH MAURICE	B55217	AA	3	Cadre	24.83
JEROME ALAIN	D91618	AA	3	Cadre	24.05
JEROME ARNAUD	J03145	AA	2	Maîtrise	6.66
JEUNE JEAN MICHEL	B38746	AB	2	Maîtrise	3.75
JEZEQUEL LOIC	F58750	AA	2	Maîtrise	3.20
JIGOREL CYRIL	F95303	AA	2	Maîtrise	18.17
JOACHIM PHILIPPE	I90918	AA	3	Cadre	22.92
JOAN PHILIPPE	B03016	AA	2	Maîtrise	21.87
JOBELIN REGIS	C37046	AA	1	Exécution	5.83
JOBERT DOMINIQUE	C30932	AA	2	Maîtrise	13.78
JOBERT MYRIAM	F33228	AA	2	Maîtrise	14.58
JOBLLOT PHILIPPE	G56630	AA	2	Maîtrise	14.41
JOCHAUT ETIENNE	F94649	AA	1	Exécution	4.39
JOGUET GABRIEL	B59217	AA	3	Cadre	32.50
JOGUET LYDIE	G97719	AA	2	Maîtrise	27.58
JOHANET SYLVIE	H29302	AA	3	Cadre	30.36
JOHNER MICHEL	H55117	AA	2	Maîtrise	28.71
JOHO PHILIPPE	H55217	AA	2	Maîtrise	20.62
JOINEAU MICHEL	B69917	AA	2	Maîtrise	33.33
JOLLITON ARNAUD	D89445	AA	3	Cadre	5.96
JOLY CHRISTIAN	D72918	AA	2	Maîtrise	29.13
JOLY FABRICE	H06617	AA	2	Maîtrise	17.75
JOLY ISABELLE	G83322	AA	3	Cadre	16.70
JOLY JACQUES	D43014	AA	2	Maîtrise	22.12

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
JOLY VALERIE	D83418	AA	3	Cadre	18.78
JONARD JEAN CHARLES	C75336	AA	2	Maîtrise	11.16
JONCOUR ERIC	D83703	AA	3	Cadre	24.33
JONNET SEBASTIEN	H62446	AA	2	Maîtrise	5.92
JONOT PATRICE	C55217	AA	2	Maîtrise	24.74
JOOS VALERIE	C48243	AA	3	Cadre	5.50
JORAND PATRICK	J90918	AA	3	Cadre	24.33
JORCIN MARC	H56317	AA	2	Maîtrise	24.32
JORDANA MICHEL	F71915	AA	3	Cadre	26.12
JOSEPH-JULIEN VIVIANE	H77819	AA	3	Cadre	27.24
JOSSE CELINE	H01945	AA	2	Maîtrise	4.74
JOSSE PHILIPPE	F55217	AA	2	Maîtrise	22.41
JOSSON PHILIPPE	E74317	AA	3	Cadre	32.41
JOST PASCALE	J07414	AA	2	Maîtrise	18.41
JOTHY MARYSE	C17413	AA	3	Cadre	21.49
JOUAN JEAN-JACQUES	B24712	AA	3	Cadre	18.48
JOUANNET LAURE	H26650	AA	3	Cadre	3.66
JOUBERT HUGUES	C55314	AA	2	Maîtrise	27.66
JOUBERT JACQUES	G86817	AA	2	Maîtrise	18.75
JOUBERT-MAAGD VROUKJE	A97247	AA	2	Maîtrise	5.18
JOUGLARD JEAN PAUL	H47117	AA	3	Cadre	29.63
JOUIN SEBASTIEN	J84451	AB	1	Exécution	0.74
JOURDAIN DAVID	C24840	AA	3	Cadre	9.16
JOURDAIN ULRIK	E74450	AA	2	Maîtrise	3.75
JOURDAN CHRISTINE	J08717	AA	1	Exécution	20.00
JOURDAN CHRISTOPHE	I00536	AA	2	Maîtrise	17.00
JOURDAN DENIS	I23518	AA	3	Cadre	29.44
JOURDAN DOMINIQUE	E69019	AA	3	Cadre	22.14
JOURDAN FREDERIC	B84952	AA	1	Exécution	1.50
JOURDAN JEAN-PIERRE	B10834	AA	3	Cadre	12.65
JOURDAN LIONEL	A74527	AA	3	Cadre	16.04
JOURDAN OLIVIER	F19950	AA	2	Maîtrise	3.13
JOURDIN SOPHIE	B97847	AA	2	Maîtrise	5.17
JOURET MAGALI	C11840	AA	2	Maîtrise	9.33
JOURNEAU PHILIPPE	C72036	AA	2	Maîtrise	11.41
JOURNEAU-LE LAY MARIE-FRANCE	C91618	AA	2	Maîtrise	32.68
JOURNET DAVID	C52245	AA	3	Cadre	6.71
JOURNET PERRINE	A72947	AB	3	Cadre	3.62
JOUSSET ANTHONY	G56950	AA	2	Maîtrise	3.55
JOUBE CLAUDE	E43507	AA	2	Maîtrise	22.75
JOUVET ARMEL	A59713	AA	2	Maîtrise	25.60
JOUVET FREDERIC	I36034	AA	2	Maîtrise	12.16
JOYEAU ALBAN	J65643	AA	3	Cadre	7.65
JUBELY DAMIEN	G84652	AA	3	Cadre	1.52
JUBERT PATRICK	I91518	AA	3	Cadre	29.83
JUENET PHILIPPE	B66443	AA	3	Cadre	7.67
JULIE PATRICK	C86017	AA	3	Cadre	19.76
JULIEN PATRICK	J57808	AA	3	Cadre	22.50
JULIEN PIERRE	I56917	AA	2	Maîtrise	27.41
JULIEN ROBERT	I71411	AA	3	Cadre	20.89

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
JULIEN SEBASTIEN	H90851	AA	3	Cadre	2.95
JULLIEN PATRICK	D76017	AA	2	Maîtrise	21.66
JULLIENNE MICHEL	A50721	AA	3	Cadre	18.00
JUNG BEATRICE	I40039	AA	2	Maîtrise	9.92
JUNG FRANCK	C66444	AA	3	Cadre	6.89
JUNQUA MAGALI	G85145	AA	3	Cadre	6.17
JURADO MARCEL	C09917	AA	2	Maîtrise	25.38
JUREDIEU JEAN CLAUDE	J91518	AA	3	Cadre	33.00
JUREDIEU JOCELYNE	I48830	AA	1	Exécution	14.17
JUSKOWIAK MICHEL	I50548	AA	2	Maîtrise	4.91
JUSSERAND SEGERS NADINE	B29147	AA	2	Maîtrise	5.08
JUSTON PHILIPPE	C16718	AA	3	Cadre	20.74
JUTIER FRANCOIS	J16427	AA	3	Cadre	16.00
JUYOUX HERVE	F91618	AA	3	Cadre	25.11
KAAS CHRISTIAN	A55517	AA	2	Maîtrise	25.92
KABAKDJIAN PHILIPPE	G01018	AA	3	Cadre	22.58
KABELITZ CORINNE	J30051	AB	2	Maîtrise	2.50
KACI HADI	C27214	AA	3	Cadre	24.74
KACI VALERIE	F95952	AA	1	Exécution	1.25
KADER OLIVIER	H11642	AA	2	Maîtrise	8.38
KALAYDOJIAN JEAN PAUL	B79413	AA	3	Cadre	23.69
KALKSTEEN STEPHANE	H46236	AA	2	Maîtrise	11.08
KANGNI JOCELYN	J59138	AA	2	Maîtrise	9.91
KAPFER OLIVIER	E96930	AA	3	Cadre	14.32
KARPP PAUL	A42818	AA	3	Cadre	25.14
KARRER BEATRICE	G99815	AA	2	Maîtrise	31.66
KAS JEAN LUC	G90204	AA	3	Cadre	19.03
KASPER OLIVIER	F33101	AA	3	Cadre	22.66
KAUFFMANN DENIS	C06717	AA	2	Maîtrise	18.58
KAYSER PATRICK	F55517	AA	2	Maîtrise	24.21
KEIRSGIETER ANDRE	C21400	AA	3	Cadre	22.13
KELLER MICHEL	C55517	AA	3	Cadre	23.66
KEMPCZYNSKI AGNES	D64336	AA	2	Maîtrise	11.23
KEMPE THIERRY	C05017	AA	3	Cadre	22.73
KENTZINGER LAURENT	A06717	AA	3	Cadre	19.58
KERANGUEVEN OLIVIER	A88030	AA	2	Maîtrise	14.17
KERDILES CHRISTOPHE	F01845	AA	2	Maîtrise	6.75
KERISAC ISABELLE	D90517	AA	2	Maîtrise	26.41
KERLOCH CHRISTIAN	I51632	AA	2	Maîtrise	13.66
KERNINON NADINE	A41640	AA	2	Maîtrise	9.45
KEROUANTON CLAUDIE	H63032	AA	2	Maîtrise	13.46
KERVICHE SEBASTIEN	I56943	AA	2	Maîtrise	7.62
KESTELOOT NICOLAS	C34947	AA	2	Maîtrise	5.45
KIENER ANDRE	H73418	AA	3	Cadre	24.21
KIENTZ VERONIQUE	E20238	AA	1	Exécution	10.64
KIERSCHKOWSKI JACQUES	J27929	AA	2	Maîtrise	14.99
KIMPE BRIGITTE	F02215	AA	2	Maîtrise	24.28
KINEIDER BERNARD	E97217	AA	2	Maîtrise	18.49
KISSIENNE MICHEL	D55517	AA	2	Maîtrise	26.95
KITTEN NICOLAS	D79247	AA	3	Cadre	5.12

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
KITTLER JEAN PIERRE	I38220	AA	3	Cadre	26.91
KLAK ERIC	C42638	AA	2	Maîtrise	10.41
KLEIN DENIS	J06617	AA	2	Maîtrise	19.65
KLEIN GERARD	D85338	AA	2	Maîtrise	10.17
KLEIN VERONIQUE	B62633	AA	2	Maîtrise	9.24
KLEINBOURG CLAUDE	C76317	AA	2	Maîtrise	24.25
KLOS EMMANUEL	G06453	AA	3	Cadre	0.08
KNUCHEL JEAN FRANCOIS	B97317	AA	3	Cadre	23.08
KNUDSEN ERIC	A01118	AA	2	Maîtrise	18.04
KOBUTA JEAN MICHEL	E91518	AA	3	Cadre	18.80
KOCH CLAUDE	B96838	AA	2	Maîtrise	10.08
KOCZOROWSKI DENIS	E55517	AA	2	Maîtrise	22.41
KOHN STEPHANE	E86617	AA	3	Cadre	22.75
KONG NICOLAS	I38218	AA	3	Cadre	22.66
KOSMENDA OLIVIER	G83038	AA	2	Maîtrise	10.31
KOST LIONEL	E97141	AA	2	Maîtrise	6.75
KOUIDER SANDRINE	D82927	AA	2	Maîtrise	16.25
KOULOUPH ABDESAM	J99152	AA	3	Cadre	0.91
KOWALSKI ERIC	F58014	AA	1	Exécution	18.00
KOZIOL FRANCOISE	B74317	AA	2	Maîtrise	22.43
KRAMER DANIEL	I59338	AA	1	Exécution	10.41
KRAWCZYK REMY	E50732	AA	2	Maîtrise	13.75
KREITER VINCENT	G02937	AA	2	Maîtrise	10.92
KRUSZEWSKI PATRICIA	E96120	AA	3	Cadre	27.62
KRUSZYK CHRISTINE	C16836	AA	2	Maîtrise	10.17
KRUSZYNA FREDERIC	D20353	AA	3	Cadre	0.77
KSON STEPHANE	C57037	AA	2	Maîtrise	10.75
KUBIAK JEAN MARC	I44917	AA	2	Maîtrise	26.83
KUENY MARC	G82846	AB	1	Exécution	3.75
KUHFIELD HENRI	G08517	AA	2	Maîtrise	17.08
KUHNEL ERIC	G29833	AA	2	Maîtrise	12.71
KUPPEL SERGE	C89802	AA	2	Maîtrise	18.92
KURTZ ALAIN	I06617	AA	2	Maîtrise	19.75
KUZMA CATHERINE	H91153	AA	1	Exécution	0.73
KUZZAY FRANCIS	A40402	AA	3	Cadre	20.33
KYRSZAK PASCALE	J03613	AA	2	Maîtrise	20.14
LA ROCCA ALAIN	A49119	AA	3	Cadre	23.66
LAARIBI NAJETTE	J35548	AA	2	Maîtrise	4.91
LABAIL JEAN LUC	D01118	AA	2	Maîtrise	30.08
LABAN THIERRY	J79308	AA	2	Maîtrise	23.31
LABARRE HERVE	B64517	AA	2	Maîtrise	25.20
LABASTROU JEAN PAUL	E72918	AA	3	Cadre	21.83
LABBE FRANCOIS	A96930	AA	2	Maîtrise	14.31
LABBE JEAN MICHEL	D17143	AA	3	Cadre	7.53
LABBE MICHEL	J79119	AA	3	Cadre	26.30
LABEAU EDDY	D12530	AA	3	Cadre	14.83
LABEDAN PIERRE	D36230	AA	1	Exécution	14.41
LABERNADIE PATRICK	B09117	AA	2	Maîtrise	24.25
LABETOULLE JEAN LUC	J31345	AA	3	Cadre	6.75
LABEYRIE PHILIPPE	A65831	AA	2	Maîtrise	13.90

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LABOISSE DANIEL	G89317	AA	2	Maîtrise	24.13
LABONNE ERIC	D68917	AA	2	Maîtrise	23.58
LABONNE JEAN PHILIPPE	B45522	AA	2	Maîtrise	16.47
LABORDE CLEMENT	E48317	AA	2	Maîtrise	23.61
LABORDE JEAN	F88617	AA	2	Maîtrise	33.14
LABORDE JEAN-FRANCOIS	B36051	AA	2	Maîtrise	2.57
LABORDERIE HERVE	F85534	AA	2	Maîtrise	11.92
LABORIE CHRISTIAN	H09217	AA	3	Cadre	23.92
LABORIE DENIS	H44322	AA	3	Cadre	16.66
LABOUX ERIC	D65115	AA	2	Maîtrise	22.90
LABROSSE GILLES	G77717	AA	3	Cadre	23.15
LABROT DIDIER	A77717	AA	2	Maîtrise	21.47
LABROUSSE SYLVIE	G40318	AA	3	Cadre	23.08
LABRUYERE FRANCK	B10232	AA	1	Exécution	13.83
LABUDA PASCAL	C37302	AA	2	Maîtrise	23.61
LACANAL MARTINE	C80314	AA	2	Maîtrise	26.08
LACASTE BERNARD	J42915	AA	2	Maîtrise	34.13
LACAZE ALAIN	I98717	AA	2	Maîtrise	25.28
LACAZE DIDIER	D59805	AA	2	Maîtrise	17.41
LACAZE PASCAL	H09017	AA	2	Maîtrise	24.25
LACAZE PHILIPPE	F72918	AA	3	Cadre	25.83
LACAZE SEBASTIEN	I82845	AB	2	Maîtrise	3.69
LACHAISE GAELE	E84249	AA	2	Maîtrise	4.41
LACHAMBRE PATRICIA	C18017	AA	2	Maîtrise	21.08
LACHARME JEAN FRANCOIS	A18015	AA	3	Cadre	32.60
LACHAUX FRANCK	C24947	AA	2	Maîtrise	5.45
LACK JEAN LOUIS	G65017	AA	1	Exécution	30.38
LACLOTTE MARIE-HELENE	H36632	AA	2	Maîtrise	12.58
LACLOTTE SEBASTIEN	C35943	AA	1	Exécution	4.74
LACOMBE ALAIN	J94834	AA	2	Maîtrise	12.33
LACOMBE VINCENT	G37850	AA	2	Maîtrise	3.45
LACOSTE JEAN	H64430	AA	3	Cadre	14.41
LACOSTE MARINE	F13549	AA	3	Cadre	4.54
LACOUME ANNE-MARIE	J77621	AA	1	Exécution	16.91
LACROIX GUY	F22814	AA	3	Cadre	22.41
LACROIX JACKY	H06717	AA	2	Maîtrise	18.50
LACROIX SYLVIE	A08517	AA	3	Cadre	19.05
LACROIX VANESSA	B45351	AA	2	Maîtrise	2.74
LADAN SEBASTIEN	A35051	AA	2	Maîtrise	2.72
LADREYT JEROME	H66950	AA	1	Exécution	3.58
LAFAGE CHRISTIAN	B47617	AA	2	Maîtrise	27.90
LAFAURIE FABRICE	B85328	AA	3	Cadre	15.83
LAFAYE JEAN LUC	A31429	AA	2	Maîtrise	15.16
LAFERRERE FRANCE	I33027	AA	3	Cadre	16.25
LAFFAILLADIE FRANCOISE	I06818	AA	3	Cadre	26.41
LAFFARGE PHILIPPE	G28817	AA	2	Maîtrise	23.12
LAFFAYE HERVE	J16118	AA	3	Cadre	23.31
L'AFFETER CHRISTIAN	A34134	AA	2	Maîtrise	12.45
LAFFITTE JEAN-YVES	B50940	AA	1	Exécution	7.83
LAFIANDRA CHRISTINE	B18115	AA	2	Maîtrise	22.46

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LAFITTE ERIC	E30340	AA	3	Cadre	9.57
LAFITTE LAURENT	I85651	AA	2	Maîtrise	2.69
LAFITTE YVON	E82219	AA	3	Cadre	26.58
LAFON GHISLAINE	B75803	AA	2	Maîtrise	20.26
LAFON LIONEL	B04530	AA	3	Cadre	14.70
LAFON MICHEL	C58214	AA	2	Maîtrise	28.90
LAFON OLIVIER	G69841	AA	2	Maîtrise	8.49
LAFON SOPHIE	A69630	AA	3	Cadre	14.05
LAFON YVAN	A26802	AA	3	Cadre	30.74
LAFONT STEPHEN	I25444	AA	3	Cadre	6.92
LAFORET JEAN	D40721	AA	3	Cadre	18.34
LAFOSSSE MARG	C01218	AA	2	Maîtrise	32.10
LAFOSSSE PATRICK	D01218	AA	2	Maîtrise	30.17
LAFRAOUI MOHAMED	E54438	AA	2	Maîtrise	6.17
LAGACHE BERNARD	F09117	AA	2	Maîtrise	20.41
LAGACHE YVES	G94317	AA	2	Maîtrise	22.66
LAGARDE PASCAL	A31344	AA	2	Maîtrise	13.74
LAGARRIGUE JEAN MARIE	H01348	AA	3	Cadre	5.00
LAGARTINHO PAUL	F09617	AA	3	Cadre	26.12
LAGARTINHO RICHARD	D26533	AA	2	Maîtrise	12.83
LAGAUTRIERE ROBERT	D88117	AA	2	Maîtrise	29.90
LAGES ALAIN	B88417	AA	2	Maîtrise	29.50
LAGNEAU JEAN-FRANCOIS	A77647	AA	3	Cadre	5.22
LAGODZKI ANDRE	J94317	AA	2	Maîtrise	25.80
LAGOUTTE ERIC	A17741	AA	3	Cadre	8.74
LAGOUTTE THIERRY	A39835	AA	1	Exécution	11.41
LAGRANGE SABINE	G69319	AA	3	Cadre	19.92
LA-GRASSA JOSEPH	A93718	AA	3	Cadre	24.92
LAGRAVERE OLIVIER	A59046	AA	2	Maîtrise	5.75
LAGRUE FRANCOIS	E01318	AA	3	Cadre	22.83
LAGRUE FREDERIC	H39547	AA	2	Maîtrise	5.08
LAHAUT JEAN CLAUDE	D60712	AA	3	Cadre	17.83
LAHAYE DOMINIQUE	J01218	AA	3	Cadre	23.00
LAHAYE MARIE-PIERRE	C68612	AA	2	Maîtrise	25.24
LAHCEN SANDRINE	G50136	AA	2	Maîtrise	11.62
LAIDET GERARD	G19617	AA	2	Maîtrise	22.73
LAINE BRUNO	F99231	AA	2	Maîtrise	13.83
LAINE DIDIER	B09608	AA	3	Cadre	17.83
LAINE FREDERIC	C84717	AA	2	Maîtrise	19.50
LAISNE ANTOINE	A24652	AA	2	Maîtrise	1.65
LAISSAC CLAUDINE	E28419	AA	2	Maîtrise	31.41
LAISSY MICHEL	E18012	AA	2	Maîtrise	23.25
LAJOIE-MAZENC CLAIRE	F04122	AA	3	Cadre	16.70
LAJUGIE HERVE	A87417	AA	3	Cadre	19.92
LAKAS VIVIANE	I76520	AA	2	Maîtrise	22.75
LAKHDAR NORDINE	I24947	AA	2	Maîtrise	5.45
ALANNE JEAN LOUIS	J59017	AA	2	Maîtrise	33.13
LALEUF SYLVIE	F25327	AA	3	Cadre	16.04
LALISSE MICHEL	C64717	AA	2	Maîtrise	23.00
LALLAU HERVE	F01518	AA	3	Cadre	18.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LALLEMENT DANIEL	A01318	AA	3	Cadre	30.23
LALLEMENT DENIS	F65117	AA	3	Cadre	26.33
LALLEMENT FREDERIC	D55950	AC	2	Maîtrise	1.75
LALLEMENT GERARD	D65117	AA	2	Maîtrise	26.83
LALLEMENT VINCENT	F09846	AB	2	Maîtrise	3.75
LALLOUE ANNE	J50614	AA	2	Maîtrise	18.38
LALOUETTE MARIE PASCALE	H89719	AA	3	Cadre	25.29
LALOUM CLAUDE	A91818	AA	3	Cadre	25.28
LALUC THIERRY	E55617	AA	2	Maîtrise	23.00
LAMACQ JULIE	D90940	AA	3	Cadre	9.53
LAMALLE PHILIPPE	J63304	AA	2	Maîtrise	20.83
LAMANDE VINCENT	G49037	AA	2	Maîtrise	10.75
LAMARQUE JEAN-CLAUDE	A48117	AA	2	Maîtrise	31.14
LAMBERDIERE MARIE FRANCE	H12618	AA	2	Maîtrise	30.34
LAMBERDIERE YVES	A87502	AA	2	Maîtrise	20.16
LAMBERT FREDERIC	I97917	AA	2	Maîtrise	22.92
LAMBERT JEAN-FRANCOIS	J21640	AA	2	Maîtrise	9.50
LAMBERT MARC	B01318	AA	2	Maîtrise	17.83
LAMBIN ERIC	D97241	AA	3	Cadre	8.72
LAMBIN NICOLAS	G84852	AA	1	Exécution	1.50
LAMBOURG MICHEL	C65017	AA	2	Maîtrise	32.60
LAMIC MARIE AGNES	G72747	AA	2	Maîtrise	5.54
LAMIC MAX	G19017	AA	2	Maîtrise	21.50
LAMICHE-GUSELLI MICHELE	J08447	AA	2	Maîtrise	5.14
LAMINETTE DIDIER	F06817	AA	2	Maîtrise	17.50
LAMOTTE PHILIPPE	I35431	AA	3	Cadre	13.92
LAMOUR MARC	B25109	AA	3	Cadre	23.13
LAMOURE JEAN	D82438	AA	3	Cadre	10.37
LAMOUREUX JEAN PAUL	F01318	AA	3	Cadre	28.91
LAMOUREUX LAURE	E64550	AA	3	Cadre	3.77
LAMPIN HELENE	E47833	AA	2	Maîtrise	12.83
LAMURE CHRISTOPHE	C07147	AA	1	Exécution	5.22
LAMY DOMINIQUE	H00401	AA	2	Maîtrise	26.17
LAMY FREDERIC	E14649	AA	3	Cadre	4.49
LAMY LAURENT	D75847	AA	3	Cadre	4.62
LANASPEZE MARC	F77530	AA	1	Exécution	14.20
LANCHAS PASCAL	G01318	AA	2	Maîtrise	27.58
LANCIEN PATRICE	A64717	AA	2	Maîtrise	23.00
LANDAIS GERARD	I10118	AA	3	Cadre	27.26
LANDAIS PAUL HENRI	G59117	AA	2	Maîtrise	34.41
LANDAS THOMAS	J69650	AB	2	Maîtrise	2.93
LANDAU PASCHAL	G39519	AA	3	Cadre	19.92
LANDERER DIDIER	E70632	AA	3	Cadre	13.75
LANDES JEAN MARC	G91818	AA	2	Maîtrise	23.50
LANDRIN ROMAIN	G09846	AB	1	Exécution	3.74
LANDUCCI LAURENT	A75149	AB	3	Cadre	3.75
LANE CHRISTOPHE	D10734	AA	2	Maîtrise	12.67
LANGARD FRANCIS	E76217	AA	3	Cadre	21.50
LANGLAIS PATRICE	I01318	AA	3	Cadre	19.62
LANGLET PHILIPPE	J01318	AA	3	Cadre	33.60

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LANGLOIS PASCAL	C73717	AA	3	Cadre	19.47
LANGOUET MARC	I30018	AA	2	Maîtrise	17.93
LANGUILLE XAVIER	B94432	AA	2	Maîtrise	13.28
LANNE ALAIN	C81513	AA	3	Cadre	24.16
LANNEGRAND JEAN	B88217	AA	2	Maîtrise	26.22
LANNNOY JEAN PIERRE	A01418	AA	2	Maîtrise	19.16
LANNUZEL VIRGINIE	F67549	AA	3	Cadre	4.12
LANOE PHILIPPE	G99817	AA	2	Maîtrise	22.50
LANON ALEXIS	H73453	AA	1	Exécution	0.48
LANOUGUERE SYLVIE	B52208	AA	2	Maîtrise	23.04
LANZARONE LUCIEN	B01418	AA	2	Maîtrise	23.81
LAOT YVES	B53518	AA	3	Cadre	20.83
LAPEYRIE MICHEL	D58517	AA	2	Maîtrise	17.75
LAPORTE FRANCOIS	F01418	AA	2	Maîtrise	34.55
LAPORTE GUY	D01418	AA	2	Maîtrise	17.25
LAPOUZE DIDIER	A91918	AA	3	Cadre	22.00
LAPREVOTTE LAURENT	F52349	AA	2	Maîtrise	4.54
LARBI FATIHA	J32553	AA	2	Maîtrise	0.66
LARDEAU DAVID	I42751	AB	1	Exécution	2.90
LARDET ANNE-LISE	I78951	AA	2	Maîtrise	2.07
LARDIER EMILIE	B17052	AC	1	Exécution	0.92
LARDIN HERVE	D54717	AA	3	Cadre	26.50
LARDIN STEPHANIE	A33148	AB	2	Maîtrise	2.55
LARDY CHRISTIAN	I26917	AA	3	Cadre	32.60
LARDY STEPHANE	D58405	AA	2	Maîtrise	18.19
LARIANE PATRICE	F58836	AA	2	Maîtrise	11.08
LARNAUDIE CATHERINE	D53617	AA	2	Maîtrise	19.75
LAROCHE GEORGES	G56517	AA	3	Cadre	23.88
LAROCHE JEAN PAUL	B91918	AA	3	Cadre	23.33
LAROCHE PASCAL	B88817	AA	2	Maîtrise	22.89
LAROCHE PATRICK	C49619	AA	2	Maîtrise	23.08
LAROCLETTE JEAN-PIERRE	A46217	AA	3	Cadre	30.59
LAROSE ALEXIS	H74148	AA	2	Maîtrise	4.94
LAROSE GLADYS	C70651	AC	3	Cadre	1.13
LAROSE NOEMIE	J56452	AB	3	Cadre	0.74
LAROUSSE STEPHANE	J75647	AA	2	Maîtrise	5.33
LAROYE THIERRY	F83618	AA	2	Maîtrise	17.66
LARRADET PATRICK	H72918	AA	3	Cadre	21.62
LARRAN JEAN-LOUIS	A81615	AA	1	Exécution	26.41
LARRIPA BERNARD	C91918	AA	3	Cadre	22.44
LARRIPA MONIQUE	B91818	AA	2	Maîtrise	26.08
LARTIGAU THIERRY	A93042	AA	3	Cadre	8.13
LASADE CHANTAL	F03408	AA	2	Maîtrise	17.37
LASCURETTES CHRISTIAN	H01418	AA	2	Maîtrise	22.96
LASNE CHRISTOPHE	C54747	AA	2	Maîtrise	5.45
LASNIER ADRIEN	F49149	AA	3	Cadre	3.95
LASNIER STEPHANE	B94617	AA	2	Maîtrise	18.08
LASSAGNE ANNE	G81829	AA	3	Cadre	15.08
LASSAGNE THOMAS	A92753	AA	3	Cadre	0.56
LASSALE SEBASTIEN	I06543	AA	2	Maîtrise	7.65

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LASSALLE PIERRE	J57002	AA	2	Maitrise	22.62
LASSERRE DIDIER	J11840	AA	3	Cadre	9.49
LASSERRE PHILIPPE	E69505	AA	2	Maitrise	20.82
LASSISTE JEAN-PHILIPPE	D81915	AA	2	Maitrise	25.66
LATOURE MARIE-JOELLE	C54307	AA	2	Maitrise	18.88
LAU-BEGUE KARINE	J34647	AA	3	Cadre	5.50
LAUDAMY PHILIPPE	H61142	AA	2	Maitrise	8.33
LAUER ETIENNE	C13549	AB	3	Cadre	1.58
LAUER MANUEL	C86741	AA	2	Maitrise	6.75
LAUGIER MICHEL	I40118	AA	3	Cadre	21.16
LAULHE ALAIN	I98017	AA	2	Maitrise	23.12
LAUNAY CLARISSE	C38648	AC	2	Maitrise	0.94
LAUNAY DANIELE	E11203	AA	2	Maitrise	29.63
LAUNAY ERWAN	I17951	AA	3	Cadre	2.41
LAUNAY HERVE	H16003	AA	2	Maitrise	19.66
LAUNAY PASCAL	B91227	AA	2	Maitrise	16.41
LAUNAY ROLAND	F44217	AA	2	Maitrise	29.58
LAURANS FREDERIC	I57228	AA	2	Maitrise	15.66
LAURENS STEPHANE	C81640	AA	2	Maitrise	9.41
LAURENT BEATRICE	F16744	AA	3	Cadre	6.94
LAURENT CLAIRE	A31540	AA	2	Maitrise	9.50
LAURENT DANIEL	H91918	AA	2	Maitrise	25.98
LAURENT DANIELE	B72508	AA	2	Maitrise	25.33
LAURENT ERIC	A66832	AA	2	Maitrise	13.05
LAURENT FREDERIC	E56746	AA	2	Maitrise	5.75
LAURENT FREDERIC	G29835	AA	2	Maitrise	11.71
LAURENT FREDERIC	I08928	AA	2	Maitrise	15.55
LAURENT GILLES	B54317	AA	3	Cadre	25.75
LAURENT GUILLAUME	F39837	AA	2	Maitrise	8.73
LAURENT JEAN JACQUES	G01518	AA	2	Maitrise	23.33
LAURENT JEAN MICHEL	I73918	AA	3	Cadre	24.83
LAURENT JEROME	I84249	AA	1	Exécution	4.50
LAURENT MICHELE	C12318	AA	2	Maitrise	24.08
LAURENT THIERRY	H53718	AA	3	Cadre	18.82
LAURENTI CHRISTIAN	F44417	AA	2	Maitrise	28.87
LAUREOTE SYLVAIN	E91918	AA	3	Cadre	19.63
LAURETTE MICHEL	F94832	AA	3	Cadre	13.28
LAUSEIG SYLVIE	J69619	AA	2	Maitrise	24.83
LAUTRET PHILIPPE	J19505	AA	2	Maitrise	19.41
LAUVERGNAT JOEL	F72036	AA	2	Maitrise	11.41
LAUWEREINS KARL	E36404	AA	2	Maitrise	17.04
LAUWERIER BERTRAND	I27451	AA	3	Cadre	2.32
LAUZANNE BRUNO	D37821	AA	2	Maitrise	16.91
LAVAL SYLVAIN	G06618	AA	3	Cadre	29.40
LAVAL SYLVIE	B56351	AA	1	Exécution	2.50
LAVAL THIERRY	E61918	AA	2	Maitrise	23.04
LAVALL JEAN	H46330	AA	2	Maitrise	14.41
LAVALLEY CYRILLE	E08817	AA	3	Cadre	18.50
LAVAURS GUY	E64017	AA	2	Maitrise	24.09
	A78217	AA	3	Cadre	24.13

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LAVAURS SERGE	J09417	AA	2	Maitrise	23.58
LAVAUZ VERONIQUE	H80114	AA	2	Maitrise	25.24
LAVERGNE BERTRAND	F19917	AA	2	Maitrise	17.96
LAVERGNE DE CERVAL PHILIPPE	F39835	AA	2	Maitrise	11.75
LAVERGNE MICHEL	B00516	AA	3	Cadre	24.97
LAVERGNE PATRICK	J34622	AA	2	Maitrise	16.66
LAVERRET JEAN PIERRE	B89017	AA	2	Maitrise	24.41
LAVIE MICHEL	E48817	AA	3	Cadre	32.60
LAVIGNE LUDOVIC	J33247	AA	2	Maitrise	5.45
LAVILLE FABRICE	B48550	AB	1	Exécution	3.17
LAVILLONNIERE ERIC	D11546	AA	1	Exécution	5.29
LAVIT JEROME	E34149	AA	1	Exécution	4.41
LAVOGEZ PIERRE	H35847	AA	2	Maitrise	5.16
LAVOINE OLIVIER	A90717	AA	3	Cadre	23.36
LAVOIX ARNAUD	G61345	AA	3	Cadre	6.75
LAVRUT JACQUES	G06717	AA	2	Maitrise	25.57
LAYGUES ALAIN	F65214	AA	2	Maitrise	21.62
LAZARO OLGA	A85903	AA	3	Cadre	25.07
LE BERRE ALAIN	I20518	AA	2	Maitrise	18.32
LE BERRE FREDERIC	F51342	AA	2	Maitrise	8.33
LE BERRE YANN	B77051	AA	3	Cadre	2.25
LE BIHAN PAVEN	J53518	AA	3	Cadre	20.08
LE BIHAN PHILIPPE	I66730	AA	3	Cadre	14.33
LE BIHAN PIERRE	J79702	AA	3	Cadre	24.46
LE BLAIS PHILIPPE	A85950	AA	2	Maitrise	3.66
LE BLAY DENIS	B75118	AA	3	Cadre	26.39
LE BODO BERTRAND YVES	J32647	AA	3	Cadre	5.54
LE BOISSELIER MATHIEU	H10448	AA	1	Exécution	4.99
LE BON NADINE	F56215	AA	2	Maitrise	22.66
LE BORGNE RAYMOND	D10618	AA	2	Maitrise	23.15
LE BOT BENOIT	E59943	AA	2	Maitrise	7.25
LE BOT INGRID	D65217	AA	3	Cadre	23.33
LE BOULCH ALAIN	C89614	AA	2	Maitrise	33.94
LE BOURHIS POL	A18802	AA	3	Cadre	22.58
LE BRAS FREDERIC	F42148	AA	2	Maitrise	4.91
LE BRAZIDEC AURELIE	E53345	AA	2	Maitrise	6.66
LE BRETON NATHALIE	F98700	AA	3	Cadre	20.53
LE BRETON PASCAL	C91127	AA	2	Maitrise	16.41
LE CAILLEC ROBERT	J86820	AA	2	Maitrise	26.39
LE CHANU OLIVIER	A97149	AA	2	Maitrise	4.08
LE CHENADEC RONAN	C39429	AA	2	Maitrise	14.87
LE CHENE CEDRIC	D66047	AA	2	Maitrise	5.29
LE CORGUILLE JEAN LUC	I89417	AA	3	Cadre	24.00
LE COROLLER THIERRY	I55617	AA	2	Maitrise	22.75
LE COTTON JOEL	E99317	AA	2	Maitrise	23.02
LE COULS YVON	C53130	AA	2	Maitrise	14.75
LE CRUGUEL YANNICK	A76937	AA	1	Exécution	10.83
LE DEAUT LUDOVIC	A21747	AA	1	Exécution	5.64
LE DELAIZIR FREDERIC	H01618	AA	3	Cadre	17.73
LE DERF PHILIPPE	I63611	AA	2	Maitrise	19.15

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LE DIGABEL ROZENN	E11844	AA	3	Cadre	5.12
LE DILAVREC LIONEL	J36819	AA	2	Maîtrise	18.25
LE DISCOT PATRICK	C89617	AA	2	Maîtrise	27.87
LE DU JEAN MARC	H56603	AA	2	Maîtrise	26.66
LE DUC LAETITIA	G55738	AA	3	Cadre	9.47
LE FAUCHEUR PHILIPPE	G66808	AA	3	Cadre	18.46
LE FAUCHEUR RICHARD	B10321	AA	3	Cadre	22.08
LE FEVRE YVONNICK	G89917	AA	2	Maîtrise	23.25
LE FLOCH JOEL	I59017	AA	2	Maîtrise	33.13
LE FRANC DANIEL	A58709	AA	2	Maîtrise	19.32
LE FRIANT ALLAN	B37044	AA	3	Cadre	6.88
LE FUR NELLY	D37219	AA	3	Cadre	21.47
LE GAL GUY	D49617	AA	2	Maîtrise	34.95
LE GAL STEPHANE	B30118	AA	2	Maîtrise	18.00
LE GALL GILLES	F99017	AA	2	Maîtrise	22.75
LE GALL PHILIPPE	H81517	AA	2	Maîtrise	22.75
LE GARNEC JEAN CLAUDE	A89917	AA	2	Maîtrise	23.29
LE GARREC STEPHANE	C05105	AA	2	Maîtrise	18.19
LE GOFF FABRICE	I41138	AA	3	Cadre	10.43
LE GOFF FREDERIC	A15750	AA	2	Maîtrise	3.75
LE GOFF JACQUES	G42918	AA	3	Cadre	22.75
LE GOFF TANGUY	C22541	AA	2	Maîtrise	8.91
LE GORGEU EVELYNE	I08243	AA	2	Maîtrise	7.40
LE GORREC BERTRAND	B25444	AA	3	Cadre	6.92
LE GOUAS ERIC	B97730	AA	2	Maîtrise	14.25
LE GRAS XAVIER	J14527	AA	2	Maîtrise	16.16
LE GRIX DE LA SALLE ANNE	G02118	AA	3	Cadre	26.43
LE GUEDARD GERARD	G66117	AA	2	Maîtrise	26.11
LE GUELINEL GUILLAUME	D24753	AA	3	Cadre	0.40
LE GUEN DANIEL	B94030	AA	2	Maîtrise	14.61
LE GUEN LAURENT	C05217	AA	3	Cadre	17.83
LE GUEN LOUIS	E69117	AA	2	Maîtrise	29.63
LE GUENNEC GILLES	F13003	AA	2	Maîtrise	21.50
LE GUENNEC MIKAEL	B95152	AA	2	Maîtrise	1.25
LE GUILLOUZER PHILIPPE	G01918	AA	3	Cadre	24.02
LE HALPERE MARIE HELENE	C78033	AA	3	Cadre	11.29
LE HELLEY VERONIQUE	C33849	AA	2	Maîtrise	4.53
LE HELLOCO FREDERIC	B06303	AA	3	Cadre	17.77
LE HELLOCO STEPHANE	B02018	AA	2	Maîtrise	18.50
LE JALLE PATRICK	C99517	AA	3	Cadre	22.86
LE JAN CHRISTIAN	H01918	AA	2	Maîtrise	26.17
LE JONCOUR KARINE	C94346	AA	2	Maîtrise	5.85
LE JOUAN MARTIAL	H82608	AA	2	Maîtrise	19.92
LE LARGE PHILIPPE	D20518	AA	2	Maîtrise	22.33
LE LAY FABIEN	J01918	AA	2	Maîtrise	30.61
LE LAY OLIVIER	I20538	AA	3	Cadre	10.66
LE LOSTEC LAURENT	F78540	AA	2	Maîtrise	8.94
LE LOSTEC PHILIPPE	A10018	AA	2	Maîtrise	20.49
LE LOUARN MARIELE	G72618	AA	3	Cadre	17.33
LE LOUEDEC ERWAN	E05747	AA	2	Maîtrise	5.41

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LE LOUETTE PHILIPPE	A88340	AA	2	Maîtrise	8.90
LE MAOUT PASCAL	A40318	AA	2	Maîtrise	23.41
LE MAUX THIERRY	C89017	AA	2	Maîtrise	24.41
LE MEHAUTE THIERRY	A32208	AA	2	Maîtrise	25.66
LE MEN DANIEL	E36402	AA	3	Cadre	33.75
LE MENTEC GUILLAUME	B95940	AA	3	Cadre	9.08
LE MINOR JACQUES	E00818	AA	3	Cadre	22.25
LE MOUEL YANN	I03040	AA	3	Cadre	9.34
LE NABEC JEAN MARIE	E06817	AA	3	Cadre	33.40
LE NEVE SYLVIE	C88633	AA	2	Maîtrise	12.45
LE NORET LAURENT	J14434	AA	2	Maîtrise	12.41
LE PAGE ALAIN	E54917	AA	2	Maîtrise	24.32
LE PAIH SEBASTIEN	D41745	AA	2	Maîtrise	4.74
LE PENNEC CORINNE	H61618	AA	2	Maîtrise	29.29
LE PERON PATRICK	B64217	AA	3	Cadre	23.83
LE POSTEC MICHEL	C65117	AA	3	Cadre	31.24
LE PRIOL RUDY	C50448	AA	1	Exécution	4.96
LE PRIOL YVES	C02218	AA	3	Cadre	25.26
LE QUERRE YANNICK	G54732	AA	2	Maîtrise	13.33
LE RESTE GREGORY	F07049	AA	2	Maîtrise	4.16
LE RHUN CLAUDE	I10718	AA	2	Maîtrise	19.49
LE ROUX DIDIER	D02118	AA	3	Cadre	19.82
LE ROUX DIDIER	E53518	AA	3	Cadre	25.83
LE ROUX HERVE	H88537	AA	2	Maîtrise	10.75
LE ROUX MICHEL	G42321	AA	3	Cadre	30.75
LE ROY GUY	I46517	AA	2	Maîtrise	26.18
LE RUDULIER RICHARD	A72336	AA	2	Maîtrise	11.41
LE SAINT ANNIE	F52718	AA	1	Exécution	17.90
LE SAINT PIERRICK	B49917	AA	3	Cadre	33.60
LE SAULNIER JACQUES	J04633	AA	2	Maîtrise	12.84
LE SQUERENT PHILIPPE	G15022	AA	3	Cadre	16.48
LE STUM MONIQUE	H02318	AA	3	Cadre	22.50
LE TAILLANDIER DE GABORY FRANCOIS XAVIER	C91832	AA	2	Maîtrise	13.63
LE TALLEC FREDERIC	D05538	AA	3	Cadre	9.41
LE TEXIER YVES	F49717	AA	3	Cadre	34.40
LE THOMAS ISABELLE	F39303	AA	3	Cadre	18.61
LE TOUX NATHALIE	C28049	AA	2	Maîtrise	4.04
LE VEN VALERIE	C94027	AA	2	Maîtrise	16.08
LE VERGE FRANCK	A90141	AA	2	Maîtrise	7.66
LE VILLAIN PATRICK	G11301	AA	2	Maîtrise	23.19
LEBAS MICHEL ANDRE	D42518	AA	2	Maîtrise	30.21
LEBEAULT JEAN MARIE	J42604	AA	3	Cadre	21.66
LEBEAUX PASCAL	C11218	AA	3	Cadre	20.61
LEBEL ANTHONY	C79848	AA	3	Cadre	4.74
LEBERT JEAN LUC	C19317	AA	2	Maîtrise	24.63
LEBLANC DANIEL	D54517	AA	2	Maîtrise	31.14
LEBLANC JEAN-MARC	D55917	AA	3	Cadre	19.33
LEBLANC JOELLE	G43614	AA	2	Maîtrise	23.50
LEBLOND JEAN-CLAUDE	H73028	AA	3	Cadre	15.83
LEBOEUF ALAIN	J54917	AA	2	Maîtrise	24.04

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LEBOEUF BRUNO	J06717	AA	2	Maitrise	18.40
LEBON JACQUES	H77417	AA	2	Maitrise	30.26
LEBON THIERRY	B18917	AA	2	Maitrise	18.58
LEBORDAIS BEATRICE	D42840	AA	2	Maitrise	8.48
LEBOULANGER ERIC	I76518	AA	3	Cadre	20.83
LEBOURDAIS GILLES	D96519	AA	3	Cadre	28.58
LEBOURDAIS JOELLE	B49502	AA	2	Maitrise	29.63
LEBRE FRANCOIS	E82018	AA	2	Maitrise	17.25
LEBRET MICHEL	D79817	AA	2	Maitrise	25.09
LEBRET YANNICK	H89617	AA	2	Maitrise	23.41
LEBRETON STEPHANE	C48930	AA	2	Maitrise	14.17
LEBREVELEC CYRIL	C98937	AA	3	Cadre	8.58
LEBRIEZ OLIVIER	G84534	AA	2	Maitrise	12.33
LEBRUN ALAIN	G64713	AA	2	Maitrise	30.99
LEBRUN JEAN PIERRE	F00801	AA	3	Cadre	23.92
LEBRUN JEAN ROBERT	I38828	AA	2	Maitrise	15.50
LEBRUN JOSE	E44717	AA	2	Maitrise	28.41
LECANTE YOANN	F15251	AB	1	Exécution	0.74
LECANU LAURENT	F67928	AA	2	Maitrise	15.58
LECANUET ISABELLE	G63531	AA	3	Cadre	13.41
LECARDONNEL ERIC	E13540	AA	2	Maitrise	9.24
LECARPENTIER JEAN LUC	F97202	AA	2	Maitrise	19.40
LECARPENTIER JEAN PIERRE	H02018	AA	3	Cadre	25.66
LECAS SANDRINE	F99735	AA	3	Cadre	11.66
LECAT ALEXANDRA	H88345	AA	3	Cadre	6.00
LECAUCHE FABIENNE	I53914	AA	2	Maitrise	30.71
LECAUDE MATTHIEU	E76951	AA	2	Maitrise	2.48
LECERF CHANTAL	E97245	AA	2	Maitrise	6.08
LECERF JEROME	J74830	AA	2	Maitrise	14.64
LECESTRE PATRICK	J00218	AA	3	Cadre	21.97
LECHEVALIER GREGORY	B32344	AA	2	Maitrise	7.00
LECLAIR ALAIN BERNARD	G56917	AA	2	Maitrise	28.48
LECLERC PATRICK	F01618	AA	3	Cadre	29.79
LECLERCQ ANDRE	I94317	AA	3	Cadre	30.97
LECLERCQ ANNE CHRISTINE	B05848	AA	3	Cadre	4.87
LECLERCQ FRANCIS	E68114	AA	2	Maitrise	25.45
LECLERCQ JEAN-LUC	E73817	AA	3	Cadre	20.90
LECLERCQ PHILIPPE	H94017	AA	3	Cadre	18.86
LECLERCQ RAYMOND	A31516	AA	3	Cadre	25.25
LECLERCQ SERGE	G43814	AA	1	Exécution	26.97
LECLERE MICHEL	H39719	AA	2	Maitrise	20.83
LECLUSE JEAN	H34617	AA	2	Maitrise	31.61
LECOCQ LAURENT	E83347	AA	1	Exécution	5.45
LECOEUR STEPHANE	G37736	AA	1	Exécution	11.02
LECOLINET GILLES	B21518	AA	2	Maitrise	19.75
LECOMTE CEDRIC	E34647	AA	1	Exécution	5.42
LECOMTE THIERRY	E91818	AA	3	Cadre	17.75
LECONTE FREDERIC	D07827	AA	3	Cadre	14.34
LECONTE MARIE FRANCE	G73817	AA	3	Cadre	23.29
LECONTE PIERRE	B01718	AA	2	Maitrise	27.83

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LECOQ EMMANUEL	H54830	AA	2	Maitrise	14.63
LECORBEILLER VINCENT	C63047	AA	2	Maitrise	5.48
LECOR-KERN CHRISTINE	B69519	AA	2	Maitrise	26.39
LECOUILLARD MICKAEL	C00252	AA	2	Maitrise	1.92
LECOUILLARD PASCAL	D64917	AA	2	Maitrise	22.83
LECOURT FRANCK	F27332	AA	2	Maitrise	13.03
LECOURT PHILIPPE	H65117	AA	2	Maitrise	24.71
LECREUX BRUNO	E26733	AA	2	Maitrise	12.45
LECROART JEAN CLAUDE	D43914	AA	1	Exécution	25.61
LECUYER ANDRE	A88719	AA	3	Cadre	26.75
LECYGNE MARTINE	A02118	AA	2	Maitrise	28.08
LEDARD ERIC	J32501	AA	2	Maitrise	17.40
LEDAY GUILLEMAUD SYLVIE	G72818	AA	2	Maitrise	22.90
LEDAY PASCAL	I82018	AA	3	Cadre	22.17
LEDER CHRISTIAN	H09317	AA	2	Maitrise	20.74
LEDER JEAN-CHRISTOPHE	I60242	AA	1	Exécution	8.44
LEDIG DAVID	B37650	AA	2	Maitrise	3.45
LEDOLLEY REMY	C64917	AA	2	Maitrise	22.83
LEDOUR CATHERINE	B81813	AA	1	Exécution	22.50
LEDOUX HERVE	C55717	AA	2	Maitrise	19.75
LEDUC ERIC	D21018	AA	2	Maitrise	0.73
LEE MARCEL	C61453	AA	3	Cadre	5.45
LEFAIRE TEDDY	C13447	AA	2	Maitrise	19.53
LEFEBVRE BRUNO	C86317	AA	1	Exécution	14.11
LEFEBVRE CHRISTOPHE	E19130	AA	2	Maitrise	22.08
LEFEBVRE ERIC	C75000	AA	2	Maitrise	12.41
LEFEBVRE FREDERIC	A92634	AA	3	Cadre	28.74
LEFEBVRE GERARD	F54317	AA	3	Cadre	15.75
LEFEBVRE HERVE	G76228	AA	3	Cadre	26.86
LEFEBVRE HUGUES	J83218	AA	2	Maitrise	23.08
LEFEBVRE JOSE	F64517	AA	2	Maitrise	5.75
LEFEBVRE JULIEN	H09046	AA	2	Maitrise	32.74
LEFEBVRE MICHEL	A01818	AA	2	Maitrise	2.50
LEFEBVRE MICKAEL	B56251	AA	1	Exécution	15.37
LEFEBVRE PHILIPPE	E29528	AA	3	Cadre	24.50
LEFEBVRE THIERRY	A16018	AA	3	Cadre	29.82
LEFEBVRE XAVIER	C01818	AA	2	Maitrise	5.00
LEFEBVRE XAVIER	G30248	AA	2	Maitrise	23.50
LEFEUVRE ALINE	G89717	AA	2	Maitrise	19.78
LEFEUVRE MARC	H93418	AA	3	Cadre	14.07
LEFEUVRE PATRICK	E99930	AA	3	Cadre	19.50
LEFEVRE DOMINIQUE	A19617	AA	2	Maitrise	19.72
LEFEVRE FRANCIS	E09818	AA	3	Cadre	4.33
LEFEVRE GREGOIRE	I55549	AA	3	Cadre	22.83
LEFEVRE JEAN JACQUES	D82018	AA	1	Exécution	18.66
LEFEVRE MICHEL	A08717	AA	3	Cadre	21.91
LEFEVRE MICHEL	F02118	AA	2	Maitrise	5.94
LEFEVRE NATHALIE	I29045	AA	3	Cadre	21.75
LEFEVRE PASCALE	I66917	AA	2	Maitrise	26.17
LEFEY BERNARD	I33901	AA	2	Maitrise	

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LEFFONDRE RICHARD	B01818	AA	3	Cadre	24.25
LEFIEUX VINCENT	E33542	AA	3	Cadre	7.52
LEFORESTIER FABRICE	A80919	AA	3	Cadre	23.02
LEFRANC PASCALE	H59713	AA	2	Maîtrise	25.07
LEFRANC PHILIPPE	B82118	AA	3	Cadre	20.03
LEGAREZ HELENE	J51334	AA	3	Cadre	12.57
LEGAULT FRANCK	G79217	AA	3	Cadre	26.28
LEGENDRE SOPHIE	G74532	AA	3	Cadre	13.32
LEGENTIL MICHEL	E79319	AA	3	Cadre	28.25
LEGER DANIEL FRANCOIS	I44730	AA	3	Cadre	14.66
LEGER JEAN PIERRE	B23838	AA	2	Maîtrise	10.33
LEGER PASCAL	F63753	AA	1	Exécution	0.44
LEGER-AYZAC ANNE-CLAIRE	H45532	AA	3	Cadre	12.71
LEGGIADRO MONIQUE	B98431	AA	1	Exécution	13.86
LEGLOIRE JOEL	F62027	AA	2	Maîtrise	16.31
LEGOUHY JEAN-LUC	F31516	AA	3	Cadre	24.40
LEGRAIN DENIS	G05617	AA	2	Maîtrise	21.91
LEGRAIS BRUNO	D01719	AA	3	Cadre	27.91
LEGRAND ALAIN	E34817	AA	3	Cadre	31.14
LEGRAND CYRIL	D36841	AA	2	Maîtrise	6.74
LEGRAND DIDIER	F44317	AA	2	Maîtrise	29.40
LEGRAND DOMINIQUE	E05848	AA	3	Cadre	4.91
LEGRAND DOMINIQUE	E77017	AA	2	Maîtrise	30.36
LEGRAND ERIC	I01818	AA	3	Cadre	21.73
LEGRAND KATHERINE	H19919	AA	2	Maîtrise	37.33
LEGRAND LAURINE	G26751	AA	2	Maîtrise	2.57
LEGRAND PHILIPPE	H01818	AA	3	Cadre	20.62
LEGRAND THIERRY	F69117	AA	2	Maîtrise	29.61
LEGRAS VARLET CRISTELE	J30944	AA	2	Maîtrise	6.92
LEGROS DIDIER	H94549	AA	3	Cadre	4.41
LEGROS ERIC	C91818	AA	3	Cadre	18.00
LEGROZ RENE	J86717	AA	2	Maîtrise	23.58
LEGUERINEL MICHEL	C73703	AA	2	Maîtrise	26.41
LEHE GILBERT	J65117	AA	1	Exécution	24.00
LEHE JEAN PAUL	J55817	AA	2	Maîtrise	24.30
LEHERICEY DOMINIQUE	D62227	AA	2	Maîtrise	16.31
LEHERISSIER CAMEAU NATHALIE	G32801	AA	2	Maîtrise	21.92
LEHEUX BERNARD	A55917	AA	3	Cadre	19.41
LEHOCQ JEAN LUC	D77117	AA	3	Cadre	27.10
LEHODEY HELENE	I38119	AA	3	Cadre	21.47
LEHOULT SEBASTIEN	C70945	AA	1	Exécution	4.74
LEHOURS GILDAS	H14047	AA	2	Maîtrise	5.45
LEHU JEAN-PIERRE	F64317	AA	3	Cadre	23.46
LEISER GERARD	I20718	AA	3	Cadre	24.61
LEITLOFF VOLKER	E49337	AA	3	Cadre	10.75
LEIZA JEAN ANGEL	C18417	AA	2	Maîtrise	23.65
LEJEUNE DIDIER	A53214	AA	2	Maîtrise	21.49
LEJOUR VICTOR-ANTONIN	C07450	AA	3	Cadre	3.50
LELEU ARNAUD	E73742	AA	3	Cadre	6.50
LELEUX PASCAL	F32629	AA	2	Maîtrise	15.08

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LELIEVRE ERIC	D65230	AA	2	Maîtrise	14.50
LELIEVRE GERARD	H00018	AA	2	Maîtrise	29.16
LELONG CATHERINE	J46232	AA	3	Cadre	13.13
LELOUARN LAURENCE	A83430	AA	2	Maîtrise	14.72
LELOUP ALAIN	B63318	AA	3	Cadre	33.64
LELOUP VERONIQUE	H38603	AA	2	Maîtrise	18.17
LEMAIRE CHRISTOPHE	G13449	AA	2	Maîtrise	4.44
LEMAIRE Nathalie	F71153	AA	3	Cadre	0.74
LEMAIRE VINCENT	B95943	AA	2	Maîtrise	7.66
LEMAISTRE VALERIE	F43649	AA	3	Cadre	4.50
LEMAITRE CHRISTIAN	A16518	AA	3	Cadre	21.75
LEMAITRE FREDERIC	B46240	AA	3	Cadre	8.99
LEMAITRE MARIANNE	F20920	AA	3	Cadre	21.64
LEMAITRE MICKAEL	B05551	AB	1	Exécution	2.60
LEMAITRE NATHALIE	I91532	AA	3	Cadre	13.64
LEMAITRE PEYRAT CLAUDINE	J20009	AA	2	Maîtrise	23.48
LEMAN BRUNO	E84117	AA	3	Cadre	20.32
LEMARCHAND GWENAELLE	E69950	AA	3	Cadre	3.08
LEMARE JEAN MARC	J37417	AA	3	Cadre	32.66
LEMARIE CHRISTEL	G87847	AA	2	Maîtrise	5.16
LEMARIE YVES	D69517	AA	2	Maîtrise	28.48
LEMARQUIS PHILIPPE	I55033	AA	3	Cadre	12.83
LEMASLE ARNAUD	D06350	AA	1	Exécution	3.62
LEME CHANTAL	I30115	AA	2	Maîtrise	23.25
LEMEE NAAMAN	G01945	AA	2	Maîtrise	6.75
LEMENAGER ALAIN	C57927	AA	2	Maîtrise	15.87
LEMERLE JEAN LUC	H59817	AA	2	Maîtrise	30.50
LEMETAYER BRUNO	J88251	AA	3	Cadre	2.07
LEMMET MARYSE	B96519	AA	3	Cadre	29.50
LEMOINE ALINE	C37651	AA	3	Cadre	2.36
LEMOINE BERNARD	J02118	AA	3	Cadre	33.31
LEMOINE CHRISTIANE	A98616	AA	2	Maîtrise	20.82
LEMOINE HENRY	J64716	AA	3	Cadre	21.33
LEMOINE JACQUES	C63318	AA	2	Maîtrise	27.41
LEMOINE JACQUES	C99117	AA	1	Exécution	23.18
LEMOINE JEAN-LUC	C91200	AA	2	Maîtrise	30.47
LEMONNIER ANNIE FRANCE	H32135	AA	2	Maîtrise	11.66
LENCZNAR VALERIE ANNE	I17947	AA	3	Cadre	5.33
LENERAND-GUIYOULE Sandrine	A58551	AA	3	Cadre	2.15
LENG REGIS	G44050	AA	3	Cadre	3.83
LENGLIN ISABELLE	D76851	AA	2	Maîtrise	2.44
LENGRAND BEATRICE	H83849	AA	2	Maîtrise	4.54
LENHARDT JEAN-CLAUDE	J94838	AA	2	Maîtrise	10.41
LENIS NICOLAS	J26951	AA	1	Exécution	2.57
LENOEL DAMIEN	D18943	AA	3	Cadre	7.41
LENOIR FREDERIC	C64250	AA	3	Cadre	3.74
LENTZ CHRISTINE	B51819	AA	3	Cadre	23.66
LEONARDI ANNE MARIE	D78417	AA	2	Maîtrise	31.36
LEOST JEAN YVES	F06818	AA	3	Cadre	26.66
LEOUZON FRANCOIS	E02218	AA	3	Cadre	23.13

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LEPAGE PATRICK	H72249	AA	2	Maitrise	4.57
LEPAGE-COUCHEUX HOMBELINE	F70942	AA	3	Cadre	8.47
LEPAN ALAIN	B15222	AA	2	Maitrise	16.45
LEPAND SERGE	H55617	AA	2	Maitrise	22.83
LEPANTI MARIO	C74117	AA	2	Maitrise	24.70
LEPAS JACKY	E91732	AA	2	Maitrise	13.63
LEPEE CAROLINE	D28550	AA	3	Cadre	3.29
LEPEE JEROME	A54142	AA	3	Cadre	8.07
LEPETIT ARNAUD	C83018	AA	3	Cadre	29.27
LEPETIT JEAN LUC	G77802	AA	2	Maitrise	20.62
LEPINE VINCENT	G59717	AA	3	Cadre	30.97
LEPLAT PATRICK	F94017	AA	2	Maitrise	18.87
LEPRETRE JACQUES	D34417	AA	2	Maitrise	33.13
LEPREVOST DIDIER	C01830	AA	2	Maitrise	14.83
LEPREVOST SANDRINE	J32049	AA	2	Maitrise	4.58
LEPRINCE HERVE	F74417	AA	2	Maitrise	21.91
LEPVRIER NICOLE	G22246	AA	2	Maitrise	5.91
LEPY SEBASTIEN	F74345	AA	3	Cadre	6.25
LEQUERE Sylvain	C96451	AA	3	Cadre	2.38
LEQUIN SERGE	E55717	AA	2	Maitrise	22.41
LERAT JEAN BERNARD	G94817	AA	3	Cadre	23.08
LERAY YANNICK	I17741	AA	2	Maitrise	6.75
LERICHE ERIC CLAUDE	C67517	AA	2	Maitrise	22.90
LEROND PATRICIA	F75814	AA	2	Maitrise	23.92
LEROUX CHRISTOPHE	B08346	AA	1	Exécution	5.75
LEROUX ERIC	D89417	AA	2	Maitrise	23.98
LEROUX JEAN YVES	H67617	AA	2	Maitrise	22.83
LEROY ARNAUD	E77235	AA	2	Maitrise	11.83
LEROY FABRICE	A66444	AA	1	Exécution	6.92
LEROY FREDERIC	B44227	AA	2	Maitrise	16.16
LEROY GERARD	C11118	AA	2	Maitrise	19.36
LEROY JEAN MARC	D55717	AA	2	Maitrise	22.50
LEROY MARC	D11118	AA	2	Maitrise	19.46
LEROY OLIVIER	H35734	AA	2	Maitrise	12.31
LEROY SEVERINE	D33248	AA	2	Maitrise	4.91
LEROY VINCENT	J02218	AA	3	Cadre	23.62
LESAFFRE PAUL	I83618	AA	3	Cadre	20.91
LESAGE CHRISTOPHE	E06717	AA	2	Maitrise	18.92
LESAGE SEBASTIEN	B27950	AA	3	Cadre	3.41
LESAGE SEBASTIEN	I43649	AA	2	Maitrise	4.50
LESCARRET THOMAS	C65143	AA	3	Cadre	7.75
LESCOT PATRICE	A03530	AA	2	Maitrise	23.02
LESEIGNEUR PHILIPPE	B43501	AA	3	Cadre	19.05
LESGNE JEAN FRANCOIS	G63718	AA	3	Cadre	21.98
LESNES BRUNO	D91834	AA	2	Maitrise	12.59
LESNIEWSKI FRANCOIS	G34208	AA	2	Maitrise	17.92
LESPAGNOL JACK	E11118	AA	2	Maitrise	22.44
LESPESTILS LAURENT	J12042	AA	2	Maitrise	8.32
LESPINASSE AURELIEN	J04453	AA	3	Cadre	0.41
LESSELINGUE JEAN MARC	J05917	AA	2	Maitrise	22.50

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LESTANG NATHALIE	D76720	AA	2	Maitrise	22.58
LESTANGUET ALAIN	J18717	AA	2	Maitrise	32.47
LETANG CYRILLE	D77550	AA	2	Maitrise	3.37
LETELLIER PHILIPPE	D44622	AA	2	Maitrise	16.50
LETELLIER PHILIPPE	D70118	AA	3	Cadre	25.25
LETORT CHRISTIAN	J79617	AA	3	Cadre	25.41
LETOUZE LUDOVIC	D47541	AA	1	Exécution	6.75
LETREMY ERIC	A79417	AA	2	Maitrise	26.12
LETROUVE LUC	C47150	AA	1	Exécution	3.45
LETSCHER ANDRE	D69802	AA	2	Maitrise	22.31
LETSCHER PHILIPPE	A02418	AA	3	Cadre	22.61
LETURCQ JEAN LUC	J93018	AA	3	Cadre	26.37
LETURQUE ROMUALD	C55447	AA	1	Exécution	5.41
LEUVREY PHILIPPE	A96417	AA	2	Maitrise	17.79
LEVEQUE CHRISTIAN	E02318	AA	3	Cadre	31.52
LEVEQUE CHRISTIAN	F02318	AA	3	Cadre	24.61
LEVEQUE JEAN PIERRE	E02222	AA	3	Cadre	16.83
LEVEQUE LIONEL	H69730	AA	2	Maitrise	12.41
LEVESQUE JEAN MARC	D24001	AA	2	Maitrise	26.14
LEVILLAIN CLOTILDE	A43522	AA	3	Cadre	16.74
LEVILLAIN DAVID	E26533	AA	2	Maitrise	12.83
LEVY VINCENT	I89545	AA	3	Cadre	5.96
LEWANDOWSKI ALAIN	A20917	AA	3	Cadre	28.41
LEWANDOWSKI FRANCOISE	G04449	AA	2	Maitrise	4.45
LEYMARIE BERNARD	J46617	AA	3	Cadre	34.07
LEYMARIE PHILIPPE	C19017	AA	2	Maitrise	26.12
LEYSSALE JEAN PAUL	G13718	AA	3	Cadre	24.16
LEYSSENNE CEDRIC	C86650	AA	2	Maitrise	3.49
LHERBIEZ LAURENT	D11744	AA	3	Cadre	7.08
L'HERITIER CHRISTINE	F25547	AA	3	Cadre	5.41
L'HEUREUX DOMINIQUE	H01429	AA	2	Maitrise	15.20
L'HOMME THIERRY	D64617	AA	2	Maitrise	25.41
L'HORO MICHELE	H41208	AA	2	Maitrise	19.07
L'HOSTIS NICOLE	E34122	AA	3	Cadre	16.70
L'HOSTIS YANNICK	A98531	AA	2	Maitrise	13.82
LHOTE ANNE	E15917	AA	2	Maitrise	27.41
LHUILIER HELENE	C65217	AA	2	Maitrise	27.49
LIBINSKI CHRISTOPHE	G56941	AA	2	Maitrise	8.74
LIBOUREL PATRICK	J04022	AA	2	Maitrise	16.66
LIBRALESSO CHASSAING REGINE	J84317	AA	3	Cadre	22.33
LIBRES ANDRE	G38617	AA	3	Cadre	21.92
LICHTFOUSE FRANCOISE	H63319	AA	2	Maitrise	21.98
LIEBEAU JEAN-FRANCOIS	E11218	AA	3	Cadre	22.75
LIEBER JEAN NOEL	D18117	AA	2	Maitrise	18.92
LIEBERMANN GILLES	B69713	AA	3	Cadre	21.43
LIEBERT LAURENT	B97341	AA	3	Cadre	8.76
LIEBERT RENE	G65117	AA	2	Maitrise	25.66
LIEFOOGHE KARINE	A93340	AA	3	Cadre	7.16
LIEGEY CLAUDE	E20213	AA	3	Cadre	30.65
LIENARD Cédric	F09351	AA	3	Cadre	2.07

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LIENG SAOUM	A32149	AA	2	Maîtrise	4.58
LIERE PATRICK	C16230	AA	2	Maîtrise	14.43
LIERS REINHOLD	B76618	AA	3	Cadre	24.16
LIGER FRANCOISE	E25517	AA	3	Cadre	24.25
LIGER LAURENCE	H59451	AA	1	Exécution	16.33
LIGOT DANIEL	F86403	AA	2	Maîtrise	18.86
LIKHOWIDOFF LIONEL	G91306	AA	2	Maîtrise	23.52
LIMINANA PATRICE	C82530	AA	2	Maîtrise	14.78
LIMOUSIN CHRISTELE	G29147	AA	3	Cadre	5.08
LIMOUSIN DOROTHEE	I72847	AA	2	Maîtrise	5.57
LIMOZIN PHILIPPE	C81833	AA	2	Maîtrise	12.91
LIN CHRISTOPHE	F15632	AA	3	Cadre	13.25
LIND VINCENT	H00536	AA	2	Maîtrise	11.87
LINGUA LAURENT	I15222	AA	2	Maîtrise	16.47
LINGUA MARC	H96217	AA	2	Maîtrise	17.92
LINOIS PIERRE	G59619	AA	3	Cadre	26.66
LIOGIER JEAN-CLAUDE	F36417	AA	2	Maîtrise	30.61
LIOTARD GEORGES	H77017	AA	2	Maîtrise	22.64
LIQUIDATO ALAIN RAYMOND	B57417	AA	3	Cadre	26.00
LISIAK JEROME	I06251	AB	2	Maîtrise	2.60
LISIK CAROLE	C21738	AA	3	Cadre	10.58
LISIK HERVE	J45534	AA	3	Cadre	12.27
LISSAC ODILE	E97320	AA	2	Maîtrise	24.33
LISSOVETZ EDGAR	C97902	AA	2	Maîtrise	22.25
LIST HERVE	C05948	AA	3	Cadre	4.91
LIVERT CHRISTIAN	I76417	AA	2	Maîtrise	20.91
LIZAMBERT SYLVAIN	J03732	AA	2	Maîtrise	13.48
LIZARRALDE ALAIN	F57017	AA	2	Maîtrise	26.50
LLEDO MICHEL	E65217	AA	1	Exécution	23.13
LLORENS PHILIPPE	J38809	AA	2	Maîtrise	20.20
LLORET FANNY	E81249	AA	2	Maîtrise	4.64
LOCQUET JOELLE	I77649	AA	2	Maîtrise	4.10
LODI CHRISTOPHE	I17441	AA	2	Maîtrise	6.75
LODJRO DIDIER	H25653	AA	2	Maîtrise	0.17
LOGEZ PHILIPPE	F84317	AA	2	Maîtrise	19.95
LOGEZ THIERRY	I64517	AA	3	Cadre	23.08
LOISEAU CHRISTOPHE	C94617	AA	2	Maîtrise	18.00
LOISEAU MICHEL	E83018	AA	3	Cadre	24.25
LOISEAU RODOLPHE	I22345	AA	3	Cadre	6.73
LOIZEAU ROBIN	F76318	AA	3	Cadre	21.66
LOMBARD CATHERINE	G38301	AA	1	Exécution	19.43
LOMBARD CHRISTINE	J98941	AA	3	Cadre	6.08
LOMBARD CLAUDE	B55233	AA	3	Cadre	12.83
LOMBARD PHILIPPE	G34234	AA	2	Maîtrise	12.41
LOMBARD PHILIPPE JEAN	D54732	AA	2	Maîtrise	13.33
LOMBARDI ALAIN	F47817	AA	3	Cadre	22.92
LOMBARDO MARIE CHRISTINE	A01714	AA	2	Maîtrise	27.10
LOMBARDO NICOLAS	E67650	AA	3	Cadre	3.41
LONG FRANCOIS	I33045	AA	3	Cadre	6.66
LONGRET THIERRY	B99220	AA	3	Cadre	25.22

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LOOR CHRISTOPHE	G51138	AA	2	Maîtrise	8.45
LOOS JOSE	J53218	AA	3	Cadre	33.57
LOPES PAULO	I24147	AA	2	Maîtrise	5.43
LOPEZ CLAUDE	I59917	AA	2	Maîtrise	30.17
LOPEZ DENIS	C46517	AA	2	Maîtrise	26.51
LOPEZ DENIS	E99817	AA	3	Cadre	22.50
LOPEZ FLORENCE	J61444	AA	2	Maîtrise	7.06
LOPEZ FRANCOIS	A08317	AA	2	Maîtrise	27.68
LOPEZ JEAN MARC	C93318	AA	3	Cadre	22.04
LOPEZ JEAN-YVES	A92730	AA	2	Maîtrise	14.78
LOPEZ MONIQUE	E81344	AA	2	Maîtrise	7.08
LOQUET NICOLAS	B94843	AA	1	Exécution	5.73
LORENTE GUY	G18017	AA	1	Exécution	19.08
LORENTE ROBERT	D65017	AA	3	Cadre	32.33
LORENZ ROGER	F06717	AA	3	Cadre	11.58
LORET DOMINIQUE	C82118	AA	3	Cadre	24.19
LORETTE CHADIAN DOMINIQUE	C86814	AA	3	Cadre	21.48
LORILLON ALAIN	F56028	AA	2	Maîtrise	15.74
LORIN ANTONY	J46452	AA	1	Exécution	1.15
LORINET CHRISTINE	B31019	AA	2	Maîtrise	29.63
LORINQUER NADEGE	B33050	AE	3	Cadre	1.11
LORION ROBERT	I74917	AA	2	Maîtrise	22.50
LORION THIERRY	D55617	AA	2	Maîtrise	23.08
LORTAL JEAN-SEBASTIEN	F19347	AA	2	Maîtrise	5.08
LOGUARDI PHILIPPE	F04822	AA	3	Cadre	16.60
LOTTE MICHEL	I74517	AA	2	Maîtrise	21.49
LOU POUYEU ERIC	D11318	AA	3	Cadre	23.36
LOUBET BERNARD	A46517	AA	2	Maîtrise	26.55
LOUBET DOMINIQUE	D76317	AA	2	Maîtrise	21.33
LOUET JOEL	C11318	AA	3	Cadre	23.94
LOUET VERONIQUE	D62853	AA	3	Cadre	0.62
LOUIS PIERRE	E85820	AA	3	Cadre	26.37
LOUIS REGIS	D20218	AA	3	Cadre	22.58
LOUPIAC JEANNE	I18717	AA	1	Exécution	18.92
LOURDEAUX PASCAL	F54217	AA	2	Maîtrise	26.12
LOURENCO ANTONIO	I84717	AA	2	Maîtrise	21.16
LOURENCO LYDIE	D80434	AA	2	Maîtrise	10.75
LOUSSOUARN BERTRAND	I63049	AA	2	Maîtrise	4.43
LOUSTALET MICHEL	D51815	AA	2	Maîtrise	31.56
LOUSTAU DESSUS PIERRE	I98317	AA	2	Maîtrise	26.12
LOUSTAU FRANCIS	B68521	AA	2	Maîtrise	16.98
LOUVET BERTRAND	C32434	AA	2	Maîtrise	12.58
LOUYOT THOMAS	C40653	AA	3	Cadre	0.83
LOUYS GERARD	D82118	AA	3	Cadre	35.59
LOYEN ISABELLE	F66804	AA	2	Maîtrise	23.92
LOZAR MICHEL	C47230	AA	2	Maîtrise	14.33
LOZON ALAIN	E62632	AA	3	Cadre	13.41
LUC PATRICK	D02747	AA	2	Maîtrise	5.58
LUCAS ALEXANDRA	A96949	AA	2	Maîtrise	4.16
LUCAS DAVID	J09545	AA	2	Maîtrise	5.98

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LUCAS JACQUES	A08617	AA	2	Maitrise	18.50
LUCAS MARIE CHRISTINE	E99014	AA	2	Maitrise	32.50
LUCAS SANDRA	F52345	AA	2	Maitrise	4.74
LUCAS YOANN	F21949	AA	1	Exécution	4.66
LUCE ERIC	C74532	AA	2	Maitrise	13.33
LUCHIER FABRICE	A08730	AA	3	Cadre	13.78
LUCIANI FRANCOIS	E17351	AA	3	Cadre	2.40
LUCQUIN MARIE ANGE	F31940	AA	1	Exécution	9.50
LUDMANN YANNICK	F95943	AA	1	Exécution	7.66
LUGAN JEAN PIERRE	B95732	AA	2	Maitrise	13.19
LUHERNE JOELLE	J45920	AA	2	Maitrise	23.21
LUIS ALAIN	E88134	AA	1	Exécution	12.00
LUNEAU CHRISTIAN	H11318	AA	2	Maitrise	30.16
LUNEAU JEAN FRANCOIS	I11318	AA	3	Cadre	25.05
LUNEAU PHILIPPE	A69217	AA	3	Cadre	29.54
LUNEAU YANN	G58839	AA	2	Maitrise	7.74
LURCIN ERIC ADAM	E31245	AA	2	Maitrise	6.75
LURTON FRANCOISE	D08816	AA	2	Maitrise	15.45
LUSSEAU PHILIPPE	H77747	AA	3	Cadre	5.25
LUSY LIONEL	I62845	AA	2	Maitrise	6.75
LUX JEAN FRANCOIS	E63318	AA	3	Cadre	26.41
LYCAKIS RICHARD	E72421	AA	1	Exécution	17.04
LYS BENOIT	D66141	AA	3	Cadre	8.74
LYSSANDRE MARION	H54752	AA	2	Maitrise	1.57
LYSY CHRISTINE	D46330	AA	2	Maitrise	14.38
MABILLE ALAIN	I02418	AA	3	Cadre	22.58
MABILLET CHRISTIAN	H28630	AA	2	Maitrise	14.17
MAC PASCAL	J44922	AA	2	Maitrise	16.62
MACARY ALAIN	C86610	AA	2	Maitrise	27.62
MACE FREDERIC	J61247	AA	1	Exécution	5.66
MACE GILLES	B11418	AA	2	Maitrise	25.01
MACE HERVE	D59404	AA	3	Cadre	19.18
MACE MARIE LUCE	E59517	AA	2	Maitrise	30.83
MACE PATRICE	C21608	AA	3	Cadre	22.12
MACE THIERRY	H20118	AA	3	Cadre	18.96
MACE YANNICK	J79017	AA	2	Maitrise	26.92
MACHADO FERNANDO	A79845	AA	3	Cadre	5.50
MACHIZAUD BERTRAND	J02418	AA	3	Cadre	23.27
MACHIZAUD PASCAL FRANCIS	D97217	AA	2	Maitrise	18.52
MACHON OLIVIER	J68609	AA	2	Maitrise	22.33
MACHOU CHRISTOPHE	I89246	AA	2	Maitrise	5.75
MACIA XAVIER	C37941	AA	3	Cadre	8.74
MAGIAG PATRICK	I90142	AA	1	Exécution	8.40
MACK SYLVIE	C28715	AA	2	Maitrise	17.00
MACLET NICOLAS	B98708	AA	3	Cadre	22.15
MACOR PHILIPPE	G62730	AA	3	Cadre	14.84
MACOUIN MARIE-AUDE	I01848	AA	2	Maitrise	4.99
MACREZ JEROME	B16418	AA	3	Cadre	22.58
MADEC VALERIE	C90205	AA	3	Cadre	20.16
MADEC-HOLDERLE LAURENCE	F63052	AA	1	Exécution	1.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MADELENEAU MAURICE	C49717	AA	2	Maitrise	34.59
MADOYAN ROBERT	H77117	AA	2	Maitrise	22.58
MAENHAUT YVES	C02518	AA	3	Cadre	40.11
MAES AUDE	C89345	AA	2	Maitrise	5.92
MAES JEAN FRANCOIS	H65617	AA	3	Cadre	27.12
MAESTRE JEAN LUC	J98449	AA	3	Cadre	3.99
MAFFIONE JOSEPH	A65817	AA	2	Maitrise	24.41
MAFFRE DAVID	B49642	AA	2	Maitrise	7.92
MAFFRE NATHALIE	A90304	AA	2	Maitrise	18.92
MAGALHAES LISETTE	E97730	AA	2	Maitrise	14.25
MAGALLON CATHERINE	E12847	AA	2	Maitrise	5.66
MAGAN GUY	G08317	AA	2	Maitrise	17.50
MAGERAND FABIEEN	B83446	AA	2	Maitrise	5.91
MAGGIOL IRENE	J16632	AA	3	Cadre	13.15
MAGISTRALI ALAIN	F29503	AA	3	Cadre	20.66
MAGLIANO LAURENCE	G84851	AA	3	Cadre	2.75
MAGNAC FRANCOISE	C03336	AA	2	Maitrise	5.37
MAGNAC REGIS	C16144	AA	3	Cadre	6.92
MAGNAN DIDIER	C11518	AA	2	Maitrise	24.58
MAGNANI ANDRE	E11418	AA	3	Cadre	23.75
MAGNAT DIDIER	E89317	AA	2	Maitrise	24.13
MAGNIEN PASCAL	I02818	AA	3	Cadre	26.83
MAGNIER DAVID	E24848	AA	1	Exécution	4.96
MAGNIER-RICHARD VANINA	I28147	AA	3	Cadre	5.22
MAGNIN FABIENNE	I86428	AA	3	Cadre	15.72
MAGNOLI THIERRY	H56947	AA	2	Maitrise	5.25
MAGNOU PATRICK	C98217	AA	1	Exécution	23.15
MAGREY SERGE	D10718	AA	2	Maitrise	19.51
MAGRY ERIC	J75643	AA	3	Cadre	7.66
MAHE GUY	B89717	AA	2	Maitrise	23.15
MAHE MICHEL	F47804	AA	3	Cadre	32.25
MAHE THIERRY	C20118	AA	2	Maitrise	19.03
MAHEUT JEROME	A35530	AA	3	Cadre	14.53
MAHIN CATHERINE	F09733	AA	2	Maitrise	12.71
MAHROUG MATHIEU	G64551	AA	3	Cadre	2.78
MAHU GAELLE	E60648	AA	2	Maitrise	4.99
MAHUT SEVERINE	E48243	AA	3	Cadre	7.41
MAHUZIER AURELIE	J09647	AA	3	Cadre	4.83
MAIGRAT MICHEL	B65617	AA	3	Cadre	28.41
MAILHES GILLES	D44917	AA	2	Maitrise	30.11
MAILLARD HERVE	G11418	AA	3	Cadre	19.50
MAILLAT BERNARD	E79817	AA	2	Maitrise	25.14
MAILLET THIERRY	B35606	AA	2	Maitrise	18.18
MAILLOCHON JEAN-PIERRE	A46317	AA	2	Maitrise	27.41
MAILLOT ELISABETH	A52242	AA	3	Cadre	8.28
MAILLOT SABINE	D01247	AA	2	Maitrise	5.66
MAILLY THIERRY	G40018	AA	3	Cadre	20.83
MAIRESSE JEAN PAUL	E02618	AA	3	Cadre	25.58
MAIRESSE WALRAND	B65631	AA	2	Maitrise	13.92
MAISONNEUVE JEAN YVES	I49617	AA	3	Cadre	32.83

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MAITO REMI	H56351	AA	1	Exécution	2.49
MALAUQUIN ANTOINE	J94701	AA	2	Maitrise	24.91
MALAUQUIN BERTRAND	F79352	AB	3	Cadre	0.41
MALATIER PHILIPPE	D18046	AB	1	Exécution	3.75
MALAZDRA STEPHANE	A54717	AA	3	Cadre	24.74
MALBLANC THIERRY	G30702	AA	3	Cadre	23.66
MALENGE ALAIN	D59717	AA	3	Cadre	31.03
MALET GILBERT	H48219	AA	2	Maitrise	32.16
MALGOUYRES JEAN-JACQUES	A08131	AA	2	Maitrise	13.83
MALGRAS DIDIER	A06917	AA	2	Maitrise	22.41
MALHERBE ANTOINE	A75747	AA	2	Maitrise	5.33
MALHERBE JEAN YVES	A11518	AA	2	Maitrise	22.00
MALIER JEAN JACQUES	H24932	AA	2	Maitrise	13.41
MALIGEAY CEDRIC	A65750	AB	2	Maitrise	1.72
MALIGNE PATRICK	I87217	AA	2	Maitrise	33.13
MALIQUE ARMAND	B11518	AA	3	Cadre	34.61
MALLE JEAN LOUIS	I99717	AA	2	Maitrise	27.41
MALLERET RAYMOND	A10218	AA	2	Maitrise	34.98
MALLET CELINE	J36417	AA	2	Maitrise	4.91
MALLET JEAN-LOUIS	F82118	AA	2	Maitrise	30.25
MALLET LAURENT	H80149	AA	3	Cadre	19.32
MALLET NIL	I69817	AB	2	Maitrise	2.74
MALLIA BRUNO	B25451	AA	2	Maitrise	27.41
MALOT GUILLAUME	H45851	AB	1	Exécution	0.74
MANAGAOU JULIEN	H77217	AB	2	Maitrise	0.74
MANCA CLAUDE	F93545	AA	3	Cadre	22.44
MANCA JULIE	F25818	AA	3	Cadre	6.58
MANCEL FRANCOISE	I96220	AA	2	Maitrise	23.43
MANCEL LILIANE	J91617	AA	2	Maitrise	21.76
MANCEL XAVIER	H74317	AA	3	Cadre	20.16
MANCHE OLIVIER	F54417	AA	2	Maitrise	24.33
MANCHE STEPHANE	H16017	AA	2	Maitrise	28.74
MANDET ALAIN	D73349	AA	2	Maitrise	18.58
MANDIN SEBASTIEN	I55422	AA	2	Maitrise	4.50
MANFREDI BRUNO	B41936	AA	2	Maitrise	16.46
MANG RACHEN	E06917	AA	2	Maitrise	11.48
MANGANARO PHILIPPE	B03318	AA	2	Maitrise	22.25
MANGEL SYLVIE	E02518	AA	3	Cadre	18.77
MANGIN GILLES	E03817	AA	3	Cadre	26.00
MANGIN-VOIRIN GILLES	I85916	AA	2	Maitrise	20.16
MANIAGO ALAIN	D02618	AA	3	Cadre	28.33
MANIGOT JEAN CLAUDE	C06917	AA	3	Cadre	35.25
MANNEQUIN JACQUES	E75517	AA	2	Maitrise	26.74
MANNEVEAU JOSIANE	C16250	AA	2	Maitrise	32.91
MANNEVY LAURENT	D11518	AA	1	Exécution	3.66
MANNIGEL DOMINIQUE	J82118	AA	2	Maitrise	30.61
MANSARD PATRICE	A76117	AA	3	Cadre	18.00
MANSOUR-KHODJA VERONIQUE	D45522	AA	1	Exécution	21.64
MANSUY ERIC	E12018	AA	3	Cadre	16.50
MANTHE GILLES		AA	3	Cadre	18.78

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MANTION PHILIPPE	B16718	AA	3	Cadre	20.80
MANZANO ERIC	H87336	AA	3	Cadre	10.98
MAO CHRISTIAN	D43318	AA	2	Maitrise	20.13
MARAIIS ALAIN	A76018	AA	3	Cadre	22.58
MARAMOTTI FRANCOIS	I99217	AA	3	Cadre	30.16
MARASCO CHRISTOPHE	G97928	AA	3	Cadre	15.58
MARC DAVID	A40442	AA	2	Maitrise	8.45
MARC JULIEN	I84451	AB	1	Exécution	0.74
MARCEL JEAN MARIE	C87017	AA	3	Cadre	24.58
MARCEL LILIAN	D60442	AA	2	Maitrise	8.43
MARCEGO ALAIN	C47817	AA	3	Cadre	30.61
MARCHEAIS JEAN MARC	F93934	AA	2	Maitrise	12.45
MARCHAL ALAIN	A02718	AA	2	Maitrise	24.16
MARCHAL CHRISTOPHE	C04650	AA	1	Exécution	3.83
MARCHAL GERARD	E02818	AA	3	Cadre	21.66
MARCHAL JACQUES	I06817	AA	3	Cadre	22.50
MARCHAL LYLIAN	F61427	AA	2	Maitrise	16.41
MARCHAL MATTHIEU	F45652	AA	2	Maitrise	1.33
MARCHAL YVES	D65817	AA	2	Maitrise	23.92
MARCHAND CECILE	C38232	AA	3	Cadre	13.07
MARCHAND ROLANDE	I02618	AA	2	Maitrise	28.58
MARCHANDISE GERARD	A54617	AA	3	Cadre	27.75
MARCHETTI FABRICE	D33849	AA	2	Maitrise	4.50
MARCHETTI GUY	J76317	AA	3	Cadre	21.16
MARCILLAC JEAN-LOUIS	J78017	AA	3	Cadre	30.00
MARCILLIERE CHRISTINE	G69247	AA	2	Maitrise	5.06
MARCILLY DELPHINE	H02647	AA	2	Maitrise	5.58
MARCILLY JEAN LUC	F16017	AA	2	Maitrise	19.41
MARCINKOWSKI JEAN-MARIE	C76617	AA	2	Maitrise	24.36
MARCINS BERNARD	I11518	AA	2	Maitrise	19.88
MARCON OLIVIER	J34034	AA	2	Maitrise	12.41
MARCOU JEAN LOUIS	E57617	AA	2	Maitrise	25.00
MARCOUX THIERRY	G26130	AA	2	Maitrise	14.41
MARECHAL PAUL	C54817	AA	3	Cadre	35.83
MARETTE FABRICE	F26934	AA	3	Cadre	12.16
MARFAING FRANCK	A14036	AA	1	Exécution	11.25
MARFOURE MICHELLE	B79405	AA	2	Maitrise	22.21
MARGARITA VINCENZO	A44432	AA	2	Maitrise	13.41
MARGERITI JEAN-MARC	J91713	AA	3	Cadre	27.14
MARGOIL NADINE	F72207	AA	1	Exécution	28.66
MARGOLOFF JULIEN	D42651	AB	3	Cadre	1.71
MARGOTIN THIBAUT	E81640	AA	3	Cadre	9.39
MARGUERITAIN NATHALIE	D52744	AA	1	Exécution	6.96
MARGUERITE ERIC	A13640	AA	2	Maitrise	9.33
MARIE DIT AZE OLIVIER	H20447	AA	2	Maitrise	5.71
MARIE JEAN PHILIPPE	C44017	AA	1	Exécution	30.92
MARIE PASCAL	H11518	AA	3	Cadre	22.66
MARIE PHILIPPE	J11518	AA	2	Maitrise	30.16
MARIE STEPHANE	A92629	AA	2	Maitrise	15.00
MARIE-SAINTA FREDERIC	A84145	AA	2	Maitrise	6.17

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MARIN MANUEL	A71932	AA	3	Cadre	13.66
MARIN PASCAL	H86417	AA	3	Cadre	19.42
MARIN STEPHANE	G46443	AA	2	Maitrise	7.59
MARINESCU BOGDAN	C67545	AA	3	Cadre	5.34
MARION PHILIPPE	A76217	AA	2	Maitrise	21.49
MARION PHILIPPE	H08917	AA	2	Maitrise	20.83
MARION PIERRE	D86717	AA	2	Maitrise	18.92
MARIOTTO CHRISTOPHE	C44850	AA	2	Maitrise	3.83
MARISSAL ARNAUD	C83418	AA	3	Cadre	18.92
MARMASSE ERIC	D99817	AA	3	Cadre	22.50
MARNAT PATRICK	D89817	AA	2	Maitrise	23.41
MAROS FLORENCE	I43218	AA	3	Cadre	23.16
MARON ELISABETH	A96543	AA	3	Cadre	7.58
MARQUES FARIA DIDIER	C29833	AA	2	Maitrise	12.71
MARQUES NOGUEIRA CATHERI.	F18727	AA	2	Maitrise	15.99
MARQUIER VINCENT	E11453	AA	2	Maitrise	0.81
MARRE JACQUES	F21308	AA	3	Cadre	33.57
MARRO PASCAL	E77417	AA	2	Maitrise	22.18
MARRON JEAN LUC	E96717	AA	3	Cadre	17.48
MARSEILLE ERIC	J84932	AA	3	Cadre	13.33
MARTEAUX BRUNO	D74617	AA	3	Cadre	21.54
MARTEL ERIC	J24932	AA	1	Exécution	13.38
MARTEL TONY	D34947	AA	2	Maitrise	5.45
MARTIN BELLET LIONEL	F02818	AA	3	Cadre	24.11
MARTIN BERNARD	A66617	AA	2	Maitrise	22.44
MARTIN BERNARD	B97117	AA	3	Cadre	18.80
MARTIN BERNARD	E66317	AA	2	Maitrise	30.16
MARTIN BERTRAND	F54936	AA	2	Maitrise	11.25
MARTIN BORRET PASCAL	C15722	AA	1	Exécution	16.52
MARTIN CAROLINE	G17650	AA	1	Exécution	3.45
MARTIN DANIEL	J21500	AA	2	Maitrise	21.16
MARTIN DOMINIQUE	E77628	AA	2	Maitrise	15.58
MARTIN ETIENNE	F99617	AA	3	Cadre	22.79
MARTIN FABRICE	D56134	AA	3	Cadre	12.16
MARTIN FRANCK	G15043	AA	2	Maitrise	5.75
MARTIN JACKY	G44008	AA	2	Maitrise	23.13
MARTIN JEAN CLAUDE	A00714	AA	3	Cadre	35.13
MARTIN JEAN PAUL	F65517	AA	1	Exécution	30.28
MARTIN JEAN PIERRE	D77817	AA	2	Maitrise	27.23
MARTIN JEAN-LUC	E77645	AA	1	Exécution	6.08
MARTIN JEROME	G63353	AA	1	Exécution	0.48
MARTIN LAURENCE	B84530	AA	3	Cadre	14.59
MARTIN LAURENT	F08743	AA	1	Exécution	7.41
MARTIN LAURENT	F96640	AA	3	Cadre	8.97
MARTIN LAURENT	J80432	AA	2	Maitrise	13.71
MARTIN LUC	B65717	AA	3	Cadre	26.33
MARTIN MICHEL	F98517	AA	2	Maitrise	30.83
MARTIN MICHEL	I90219	AA	3	Cadre	33.62
MARTIN PASCAL	G00142	AA	3	Cadre	8.54
MARTIN PASCAL	I27214	AA	3	Cadre	20.70

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MARTIN PHILIPPE	H67136	AA	3	Cadre	11.04
MARTIN PHILIPPE	J52142	AA	3	Cadre	8.24
MARTIN SANDRINE	H52747	AA	2	Maitrise	5.54
MARTIN SEVERINE	I84149	AA	2	Maitrise	4.41
MARTIN SYLVIE	A30118	AA	2	Maitrise	18.04
MARTIN THIERRY	D13803	AA	2	Maitrise	18.98
MARTIN VINCENT	J74817	AA	2	Maitrise	20.91
MARTINELLI JOSE	F57617	AA	2	Maitrise	24.99
MARTINET CECILE	I18351	AC	3	Cadre	0.35
MARTINET JEAN PIERRE	F13618	AA	3	Cadre	25.20
MARTINET MICHEL	F11618	AA	3	Cadre	27.41
MARTINEZ HUGUES	H63729	AA	2	Maitrise	14.95
MARTINEZ PASCAL	C77917	AA	2	Maitrise	20.91
MARTINEZ ROMAIN	D53853	AA	2	Maitrise	0.46
MARTINEZ SYLVIE	C88050	AA	3	Cadre	3.21
MARTINEZ VINCENT	B67917	AA	2	Maitrise	22.75
MARTINEZ-BOURGMEYER CELINE	G74746	AA	3	Cadre	4.83
MARTINI ALAIN	F77017	AA	2	Maitrise	26.62
MARTINON RICHARD	I90812	AA	2	Maitrise	21.10
MARTINOT VIVIEN	G45449	AA	3	Cadre	4.33
MARTINS DE SOUZA XAVIER	D29848	AA	3	Cadre	4.74
MARTINS GERARD	G11618	AA	2	Maitrise	22.50
MARTON MICKAEL	B20347	AB	2	Maitrise	3.75
MARTRAIRE PHILIPPE	D11618	AA	3	Cadre	20.55
MARTRES BERNARD	I68517	AA	3	Cadre	34.13
MARTY BEATRICE	E29245	AA	1	Exécution	5.96
MARTY JEAN MARIE	I47243	AA	1	Exécution	7.50
MARTY JEROME VINCENT	D35947	AA	2	Maitrise	5.37
MARTY LAURENT	A20447	AA	3	Cadre	5.75
MARTY PATRICK	H78117	AA	3	Cadre	24.97
MARUSIC JEAN FRANCOIS	E04032	AA	3	Cadre	13.39
MARY NICOLAS	D29047	AA	3	Cadre	5.08
MARY PATRICK	B27416	AA	2	Maitrise	28.85
MARZIN ANDREE	G16618	AA	3	Cadre	21.28
MARZO ALAIN	A32314	AA	2	Maitrise	29.17
MASCART BENOIT	E15950	AA	2	Maitrise	3.74
MASCIOCCHI ERIC	A16217	AA	3	Cadre	17.83
MASCLET FRANCOISE	F47447	AA	1	Exécution	4.92
MASIERO BRUNO	I96203	AA	2	Maitrise	22.79
MASSARD ANNIE	I14917	AA	2	Maitrise	36.91
MASSE CHRISTIAN A.P.	E67117	AA	3	Cadre	26.12
MASSE DANIEL	A98117	AA	2	Maitrise	27.16
MASSE TANGI	H53647	AA	2	Maitrise	5.42
MASSEI MARC	G93918	AA	2	Maitrise	17.58
MASSIANI FRANCOIS	E67017	AA	3	Cadre	24.11
MASSIN BERNARD	B94832	AA	2	Maitrise	13.32
MASSON BRUNO	H09647	AA	3	Cadre	5.16
MASSON CELINE	F76545	AA	3	Cadre	5.58
MASSON ERIC	E42732	AA	2	Maitrise	13.57
MASSON HERVE	A96919	AA	3	Cadre	28.00

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MASSON JEAN CLAUDE	E05917	AA	2	Maîtrise	19.24
MASSON MAGALI	D60745	AA	3	Cadre	6.83
MASSON PHILIPPE	D70942	AA	3	Cadre	8.45
MASSONNIER JEAN LUC	I37217	AA	2	Maîtrise	34.11
MASURE OLIVIER	I48348	AB	3	Cadre	1.40
MATEOS MARTIN	F58110	AA	2	Maîtrise	19.05
MATHIAUD VINCENT	J73249	AA	3	Cadre	4.50
MATHIEU GILLES	J16017	AA	2	Maîtrise	18.50
MATHIEU GREGORY	H77646	AA	2	Maîtrise	5.83
MATHIEU MAURICE	D11718	AA	2	Maîtrise	22.54
MATHIEU PHILIPPE	H48117	AA	2	Maîtrise	18.08
MATHIEU ROLAND	D75017	AA	3	Cadre	26.41
MATHIEU SYLVAIN	C75639	AA	1	Exécution	9.83
MATHIEZ CHRISTIAN	I65517	AA	2	Maîtrise	29.04
MATHIS REMI	C41832	AA	2	Maîtrise	13.66
MATHISSART PASCAL	D17232	AA	2	Maîtrise	13.05
MATHONNET FRANCIS	G36717	AA	2	Maîtrise	29.46
MATHONNET THIERRY	C75027	AA	2	Maîtrise	16.04
MATHURIN DOMINIQUE	C30018	AA	2	Maîtrise	18.04
MATHYS BRUNO	F95314	AA	2	Maîtrise	22.66
MATTATIA ROBERT	A06818	AA	3	Cadre	27.16
MAUBOIS ANDRE LUC	J98934	AA	2	Maîtrise	12.00
MAUCHANT DANIEL	J73903	AA	2	Maîtrise	30.48
MAUGAIN YVES	F73403	AA	3	Cadre	24.82
MAUQUEST HENRI	G95314	AA	2	Maîtrise	28.96
MAURAS PHILIPPE	A49235	AA	3	Cadre	11.71
MAUREL JEAN LUC	B65917	AA	2	Maîtrise	22.89
MAURETTE JACQUES	H98717	AA	2	Maîtrise	25.32
MAUREY ALAIN	B54417	AA	2	Maîtrise	25.75
MAURI ALAIN	H37502	AA	2	Maîtrise	23.41
MAURICE BERNARD	E11718	AA	3	Cadre	33.75
MAURICE JEAN-MARY	E92838	AA	2	Maîtrise	10.41
MAURICE LAURENT	B24734	AA	3	Cadre	12.40
MAURICE ROBERT	E57317	AA	2	Maîtrise	25.41
MAURIZE LIONEL	D44634	AA	2	Maîtrise	12.45
MAURY JEAN LOUIS	I69228	AA	2	Maîtrise	15.33
MAURY PASCAL	J06917	AA	2	Maîtrise	20.41
MAVILLE THIERRY	C86751	AB	2	Maîtrise	0.74
MAXANT ALAIN	J30030	AA	2	Maîtrise	14.83
MAXIMIN LAURENT	I86411	AA	2	Maîtrise	20.62
MAYANS STEPHANE	F40949	AB	2	Maîtrise	2.75
MAYAUDON ERIC	B39302	AA	2	Maîtrise	26.11
MAYET FRANCIS	B89841	AA	1	Exécution	8.51
MAYNADIER ALAIN	J11718	AA	3	Cadre	23.41
MAYNADIER DANIEL	G88717	AA	2	Maîtrise	23.08
MAYOT FREDERIC	J46917	AA	2	Maîtrise	25.34
MAZE JOSIANE	E42618	AA	2	Maîtrise	19.50
MAZEAS LUC	B11818	AA	3	Cadre	20.41
MAZEAU GILLES	E30315	AA	1	Exécution	23.08
MAZERIE MARTIAL	B08541	AA	2	Maîtrise	5.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MAZEROLLES OLIVIER	A53445	AA	3	Cadre	6.66
MAZEYRIE DANIEL	E47317	AA	2	Maîtrise	28.58
MAZIERES JEAN PHILIPPE	G19517	AA	2	Maîtrise	19.57
MAZIN GILLES	H11718	AA	2	Maîtrise	22.66
MAZINGARBE PHILIPPE	C95630	AA	3	Cadre	14.47
MAZINGUE DESAILLY ARNAUD	H88633	AA	3	Cadre	12.74
MAZOYER PASCAL	E35128	AA	2	Maîtrise	15.83
MAZUR OLIVIER	E54732	AA	2	Maîtrise	13.33
MAZUT GERARD	B48728	AA	2	Maîtrise	15.47
MAZZERELLI BRUNO	A46913	AA	3	Cadre	22.02
MEANCE GUILLAUME	H41540	AA	2	Maîtrise	9.49
MEAUZOONE XAVIER	A61934	AA	3	Cadre	12.56
MECHAIN MAGDELAINE LAURENCE	I93432	AA	3	Cadre	13.38
MEDA JOSEPH	J86617	AA	2	Maîtrise	18.98
MEDIONI BRIGITTE	I87717	AA	2	Maîtrise	16.50
MEFFRE CAROLINE	A23547	AA	2	Maîtrise	5.50
MEGE DELPHINE	A35748	AA	2	Maîtrise	4.87
MEGE GEORGES	D11818	AA	3	Cadre	26.54
MEGY CHRISTOPHE	B24652	AA	3	Cadre	1.61
MEICHLER MICHEL	C65817	AA	2	Maîtrise	24.08
MEIGNAN DENIS	G89117	AA	2	Maîtrise	24.28
MEIGNEN BERNARD	E14340	AA	2	Maîtrise	9.16
MEISTERLIN RICHARD	I06917	AA	2	Maîtrise	30.82
MEISTERLIN ROLAND	I65617	AA	2	Maîtrise	27.06
MEKERKE CAROLE	C28741	AA	3	Cadre	8.65
MELIA BERNARD	G87417	AA	3	Cadre	22.75
MELIQUE MICHEL	D57517	AA	3	Cadre	29.00
MELIS RENATO	E10816	AA	2	Maîtrise	24.13
MELJAC HERVE	I06553	AA	3	Cadre	0.08
MELLADO PATRICIA	G57617	AA	2	Maîtrise	23.41
MELLE JEAN FRANCOIS	C42631	AA	2	Maîtrise	13.92
MELLIERE DIDIER	B63618	AA	2	Maîtrise	35.19
MELON CHRYSTEL	B11018	AA	3	Cadre	30.62
MELONI HERVE	D51636	AA	2	Maîtrise	11.48
MELOTTO GIL	G46849	AA	2	Maîtrise	4.24
MELT PATRICE	A53052	AA	2	Maîtrise	1.82
MENDEL CHRISTOPHE	G37130	AA	2	Maîtrise	14.33
MENDRET MICHEL	F94117	AA	2	Maîtrise	26.66
MENDY KASSYNTOYE	E45552	AA	3	Cadre	1.40
MENEN PHILIPPE	D19517	AA	2	Maîtrise	19.58
MENIL JANICK	B83318	AA	2	Maîtrise	24.50
MENNINGER JEROME	B50049	AA	2	Maîtrise	4.74
MENOUER GUY	H84009	AA	2	Maîtrise	17.00
MENU AUDE	C97149	AB	2	Maîtrise	3.75
MEOT JEAN PIERRE	H45713	AA	3	Cadre	27.79
MERAT DENIS	B02918	AA	2	Maîtrise	22.21
MERCADIER BRIGITTE	I61449	AA	2	Maîtrise	4.62
MERCANDALLI ERIC	A43422	AA	3	Cadre	16.74
MERCIER BERNARD	I57517	AA	3	Cadre	30.17
MERCIER JOCELYN	H05050	AC	2	Maîtrise	1.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MERCIER MIREILLE	B29413	AA	2	Maitrise	19.58
MERCIER XAVIER	A55350	AA	1	Exécution	3.72
MERCKLING PHILIPPE	H83222	AA	3	Cadre	16.74
MERIC LAURENT	A55033	AA	3	Cadre	10.83
MERLAN DENISE	E64417	AA	2	Maitrise	23.33
MERLAND DIDIER	C42008	AA	2	Maitrise	24.30
MERLE STEPHANE	F94850	AA	2	Maitrise	3.74
MERLEN JACQUES	F34817	AA	3	Cadre	31.13
MERLET DANIEL	H49419	AA	3	Cadre	22.83
MERLET DENIS	D00018	AA	2	Maitrise	24.09
MERLEY JACQUES	B84222	AA	3	Cadre	16.74
MERLIER CHARLES	C02918	AA	2	Maitrise	22.75
MERLIERE DANIEL	D48404	AA	3	Cadre	24.66
MERLIN ANDRE	B74426	AA	3	Cadre	39.66
MERLIN DANIEL	C65517	AA	3	Cadre	33.14
MESCHAIN SANDRINE	H50851	AA	2	Maitrise	3.00
MESCHIN CLAUDE	A06303	AA	2	Maitrise	17.77
MESEGUER OLIVIER	A31245	AA	2	Maitrise	4.74
MESONNIER GILLES	H98650	AA	2	Maitrise	3.16
MESSEANT JEAN GABRIEL	G64117	AA	3	Cadre	23.90
MESSIAANT YANN	A84334	AA	3	Cadre	12.32
MESSIAANT LAURENT	H13827	AA	2	Maitrise	16.25
MESSINA HERVE	J95515	AA	2	Maitrise	28.66
MESSON BRIGITTE	I77102	AA	3	Cadre	21.22
MESTCHERSKY MICHEL	A64517	AA	3	Cadre	32.24
METAIS JEAN FRANCOIS	D82218	AA	3	Cadre	27.14
METAIS JEAN-PHILIPPE	F33132	AA	3	Cadre	12.25
METAYER GERARD	J76717	AA	3	Cadre	32.33
METCH MAXIME	G95753	AA	1	Exécution	0.08
METGE ROLAND	I23918	AA	3	Cadre	26.07
MEUDIC MARIE-ANNICK	F29619	AA	3	Cadre	22.66
MEUNIER CHRISTIAN	D00818	AA	3	Cadre	26.58
MEUNIER CHRISTIAN	J25336	AA	2	Maitrise	11.20
MEUNIER ERIC	H79517	AA	3	Cadre	25.66
MEUNIER JACKY	F69517	AA	3	Cadre	30.41
MEUNIER JEAN PASCAL	G65517	AA	2	Maitrise	29.75
MEUNIER OLIVIER	C31329	AA	2	Maitrise	15.16
MEUNIER RAYMOND	C44117	AA	2	Maitrise	30.16
MEURIE PASCAL	D01034	AA	1	Exécution	11.41
MEURIOT THIERRY	D44121	AA	2	Maitrise	16.96
MEURIOT PASCAL	G28047	AA	2	Maitrise	5.16
MEVEL LOIC	I18441	AA	1	Exécution	6.70
MEVEL MARC	C55551	AA	2	Maitrise	2.75
MEYER AMBROISE	D79648	AA	2	Maitrise	4.74
MEYER CHRISTIAN	B98617	AA	3	Cadre	25.75
MEYER CHRISTIAN	C57917	AA	2	Maitrise	24.16
MEYER GERARD	D06917	AA	2	Maitrise	22.33
MEYER LAURE	G36147	AA	1	Exécution	5.33
MEYER MAURICE	H13418	AA	3	Cadre	26.49
MEYER PIERRE	B34430	AA	3	Cadre	14.66

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MEYNARD ALAIN	I88817	AA	2	Maitrise	31.57
MEYNIEL GILBERT	F98617	AA	3	Cadre	27.62
MEYNIEL PASCAL	D77806	AA	2	Maitrise	26.14
MEYRIEUX PHILIPPE	A96017	AA	2	Maitrise	18.48
MEYSS ERIC	G86917	AA	2	Maitrise	18.48
MEZZADRI RICHARD	J61440	AA	3	Cadre	9.41
MICHAL PHILIPPE	I53718	AA	3	Cadre	18.71
MICHAUD ANDRE	E46717	AA	2	Maitrise	25.83
MICHAUD GERARD	C96017	AA	2	Maitrise	18.42
MICHAUD YVES	B59717	AA	2	Maitrise	31.05
MICHAULT PATRICK	J86417	AA	3	Cadre	27.79
MICHAUX PIERRE	E53618	AA	3	Cadre	19.80
MICHEL ALAIN	J38934	AA	2	Maitrise	12.00
MICHEL DANIEL	H44508	AA	1	Exécution	17.19
MICHEL DENIS	E38615	AA	2	Maitrise	22.75
MICHEL DIDIER	I00451	AA	2	Maitrise	2.99
MICHEL FLORENCE	B28134	AA	2	Maitrise	12.00
MICHEL OLIVIER	D06344	AA	2	Maitrise	6.90
MICHEL PASCAL	H47817	AA	2	Maitrise	26.66
MICHEL RAYMOND	I36217	AA	2	Maitrise	31.45
MICHEL TIMOTHEE	A78447	AA	3	Cadre	5.16
MICHELANT GILLES	A69730	AA	2	Maitrise	14.08
MICHELANT JEAN PAUL	H68201	AA	2	Maitrise	22.77
MICHELIER GERARD	E02108	AA	3	Cadre	31.41
MICHELIN DOMINIQUE	J11818	AA	3	Cadre	20.47
MICHELOTTO FRANCOIS	C36749	AA	2	Maitrise	4.25
MICHEZ-LOPEZ ISABELLE	D98547	AA	3	Cadre	4.66
MICHON FRANCK	F04222	AA	3	Cadre	16.74
MICHON JEAN-CHRISTOPHE	E25436	AA	3	Cadre	11.18
MICHON PIERRE	B75953	AA	3	Cadre	0.08
MICK REGIS	E65617	AA	2	Maitrise	27.58
MIEGEBIELLE STEPHANE	H88450	AA	2	Maitrise	3.18
MIEHLE JEAN CLAUDE	H82902	AA	3	Cadre	28.04
MIELCARZ STEPHANE	H84417	AA	2	Maitrise	26.95
MIGLIERINA LAURENT	E65517	AA	3	Cadre	30.78
MIGNON ARNAUD	J04047	AA	3	Cadre	5.46
MIGNON HERVE	B92751	AA	3	Cadre	3.00
MIGNON PATRICK	G44645	AA	2	Maitrise	6.42
MIGNOTTE ALAIN	D94404	AA	2	Maitrise	20.16
MILAN ALAIN	G13903	AA	3	Cadre	26.22
MILARET SAMUEL	G70845	AA	3	Cadre	6.79
MILLA STEPHANIE	F86850	AA	2	Maitrise	3.50
MILLAN DOMINIQUE	I71122	AA	3	Cadre	16.83
MILLE ERIC	I85703	AA	3	Cadre	26.49
MILLER MICHEL	H47917	AA	3	Cadre	28.13
MILLET ALAIN	B11918	AA	2	Maitrise	20.13
MILLET CORINE	I07212	AA	2	Maitrise	26.50
MILLET LUC	G97217	AA	2	Maitrise	18.49
MILLO FRANCOISE	B57817	AA	3	Cadre	23.25
MILLON DANY	B05717	AA	2	Maitrise	19.95

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MILONAS DANIELE	A56320	AA	2	Maîtrise	25.29
MILORD FRANCK	B42148	AA	2	Maîtrise	4.93
MILOTCHEVITCH JEAN CLAUDE	J47317	AA	2	Maîtrise	28.58
MILVOYE FRANCOIS	E86730	AA	2	Maîtrise	14.41
MINAUD JEAN YVES	G05902	AA	3	Cadre	29.38
MINDER PHILIPPE	D91832	AA	3	Cadre	13.66
MINET PATRICK	E11918	AA	3	Cadre	24.71
MINIER MICHEL	E64517	AA	2	Maîtrise	23.04
MINVIELLE KARL	I47452	AA	3	Cadre	1.00
MINVIELLE-LAVIGNE CLAUDE	D25327	AA	2	Maîtrise	16.08
MIQUEL CATHERINE	A23110	AA	2	Maîtrise	18.21
MIQUEL ETIENNE	E58117	AA	3	Cadre	29.06
MIQUEU MARYLINE	F81249	AB	2	Maîtrise	2.68
MIRA ALAIN	G38715	AA	3	Cadre	23.13
MIRALLES MAURICE	D57417	AA	2	Maîtrise	26.00
MIRC CLAUDINE	A57817	AA	3	Cadre	24.61
MIRETE NADEGE	C50809	AA	2	Maîtrise	19.75
MIROUEL VIRGINIE	C59739	AA	3	Cadre	9.66
MIRY SIMON	J36251	AA	3	Cadre	2.57
MISBERT JEAN MICHEL	B06803	AA	2	Maîtrise	20.22
MISSEGUE JEAN-PIERRE	H90706	AA	2	Maîtrise	21.85
MISSIAEN FLORENCE	F74817	AA	2	Maîtrise	20.98
MISSIAEN GHISLAIN	I83018	AA	3	Cadre	26.30
MITARD EMMANUEL	D53345	AA	2	Maîtrise	4.41
MITON JEAN YVES	G11918	AA	2	Maîtrise	22.75
MIZERSKI STEPHANE	J72547	AA	3	Cadre	5.62
MOCERINO MICHEL	J76917	AA	3	Cadre	19.78
MOCHALES JEAN PAUL	J68017	AA	2	Maîtrise	32.92
MOEGLEN CHRISTOPHE	D17341	AA	2	Maîtrise	6.72
MOHA BRAHIM	D96003	AA	2	Maîtrise	17.75
MOINAUX CLAUDE	J65717	AA	2	Maîtrise	30.66
MOINE PHILIPPE	J56417	AA	2	Maîtrise	24.04
MOJON GEORGES	F19707	AA	2	Maîtrise	25.74
MOKADDEM MOHAMED	J19417	AA	2	Maîtrise	23.00
MOKHTARI LOUBNA	D07151	AA	3	Cadre	2.46
MOKHTARI NOREHDDINE	I95815	AA	2	Maîtrise	22.25
MOKHTARI SABAH	I17250	AA	2	Maîtrise	3.49
MOLANDRE SANDRINE	I77549	AA	1	Exécution	4.08
MOLE PATRICK	C21018	AA	3	Cadre	23.62
MOLET LOIC	G91135	AA	2	Maîtrise	11.90
MOLIN CHRISTIAN	I82218	AA	3	Cadre	21.21
MOLINARI PAULE	G38734	AA	3	Cadre	12.00
MOLINERO MIGUEL	I46841	AA	1	Exécution	6.74
MOLINIER CHRISTINE	C08917	AA	3	Cadre	17.66
MOLLARD JEROME	J18938	AA	2	Maîtrise	8.70
MOLLARET SYLVIE	B20829	AA	2	Maîtrise	15.25
MOLLE CORINNE	J78719	AA	2	Maîtrise	21.97
MOLLER LEO	I49119	AA	3	Cadre	26.83
MOLLES CHANTAL	C32127	AA	2	Maîtrise	16.27
MOLON ANTOINE	J77537	AA	2	Maîtrise	10.83

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MOLTO PASCAL	G21018	AA	2	Maîtrise	28.50
MOLVEAUX CHRISTIAN	B95915	AA	2	Maîtrise	26.83
MOMOT DENIS	H21018	AA	2	Maîtrise	23.00
MOMOT ERIC	H94749	AA	3	Cadre	4.30
MONCEAU BERNARD	E95915	AA	3	Cadre	26.83
MONCELON FREDERIC	D59046	AB	2	Maîtrise	3.74
MONCLA ANDRE	J10518	AA	3	Cadre	28.69
MONCLA NICOLAS	J59150	AA	3	Cadre	3.11
MONDESIR VIRGINIE	G40044	AA	2	Maîtrise	7.15
MONDIE PATRICE	E19317	AA	2	Maîtrise	19.93
MONDON ERIC	E36118	AA	3	Cadre	17.41
MONDON FREDERIC	A56149	AB	3	Cadre	4.08
MONESTIER ALAIN	B80614	AA	3	Cadre	29.63
MONESTIER JEAN-MARC	H20418	AA	2	Maîtrise	17.96
MONET PATRICIA	B56817	AA	2	Maîtrise	31.74
MONFORT ANNE-SOPHIE	E17449	AB	3	Cadre	3.72
MONGARS CLAUDE	H06817	AA	3	Cadre	22.75
MONGARS SYLVIANE	E45417	AA	2	Maîtrise	24.50
MONGAULT PATRICK	I21018	AA	3	Cadre	22.02
MONGENET MARC	D85040	AA	3	Cadre	9.05
MONGERAUD CHRISTIAN	F18717	AA	2	Maîtrise	27.62
MONGERMONT LIONEL	F59317	AA	2	Maîtrise	32.03
MONGOUR PIERRE	I27708	AA	2	Maîtrise	26.55
MONICO FLORENCE	J64843	AA	3	Cadre	7.75
MONIN JEAN PAUL	G94413	AA	3	Cadre	23.33
MONIN JOHAN	E65043	AA	1	Exécution	5.83
MONIN REMY	E66817	AA	2	Maîtrise	22.04
MONLAUR BERNARD	H90514	AA	2	Maîtrise	22.92
MONNE-DAO LAURIE	G34853	AA	3	Cadre	0.37
MONNERIE EMMANUELLE	E05352	AA	3	Cadre	1.42
MONNERY PATRICE	F09946	AA	3	Cadre	5.79
MONNET GILBERT	E37317	AA	2	Maîtrise	33.60
MONNIER DAVID	E25827	AA	3	Cadre	16.06
MONNIER PATRICE	C69617	AA	3	Cadre	28.25
MONNIER YVELINE	J52436	AA	3	Cadre	11.41
MONOY MICHEL	G46501	AA	2	Maîtrise	32.16
MONS BERNARD	A98317	AA	2	Maîtrise	26.58
MONSIEUR HERVE	G28819	AA	2	Maîtrise	22.00
MONSU CHRISTIANE	A82318	AA	2	Maîtrise	22.83
MONTAGNE JEAN FRANCOIS	E24844	AB	3	Cadre	1.62
MONTAGNE MAUD	E33934	AA	3	Cadre	12.50
MONTAGNON REGINE	I30346	AA	1	Exécution	4.99
MONTAGUT JEAN CHRISTOPHE	A49846	AA	2	Maîtrise	5.75
MONTANGERAND JACQUES	I12018	AA	3	Cadre	28.64
MONTARNAL DOMINIQUE	G12018	AA	3	Cadre	21.08
MONTBRUN DIDIER	I17112	AA	3	Cadre	24.57
MONTCOUDIOL MARC	F23518	AA	3	Cadre	18.75
MONTEFUSCO ALAIN	G46917	AA	3	Cadre	29.63
MONTEGUT JEAN PAUL	B28917	AA	3	Cadre	22.50
MONTEIL XAVIER	B76948	AA	3	Cadre	4.83

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MONTELEONE BRUNO	B21118	AA	2	Maitrise	22.00
MONTI MAURIZIO	I16418	AA	3	Cadre	22.17
MONTALOUX ANDRE	H08317	AA	3	Cadre	29.92
MONTICO JEAN PHILIPPE	I92718	AA	3	Cadre	25.66
MONTIGNY LAURENT	J05422	AA	2	Maitrise	16.52
MONTINI ERIC	D77217	AA	2	Maitrise	22.46
MONTPELLIER PATRICE	B23510	AA	3	Cadre	21.50
MONTREUIL PHILIPPE	E84517	AA	3	Cadre	19.75
MONTZAMIR PASCAL	A09517	AA	2	Maitrise	22.66
MONVILLE DELPHINE	G74245	AA	3	Cadre	6.17
MONVILLE JEAN-PIERRE	D93818	AA	3	Cadre	31.96
MONVOISIN GEORGES	A49617	AA	3	Cadre	35.15
MORAIN ISABELLE	H72830	AA	3	Cadre	14.83
MORALE JEAN FRANCOIS	I20611	AA	2	Maitrise	22.94
MORALES GEORGES	C43418	AA	3	Cadre	23.75
MORAND ANDRE	H06917	AA	3	Cadre	29.17
MORANDIN GUY	H37817	AA	2	Maitrise	31.16
MORANI FABRIZIO	E91729	AA	2	Maitrise	15.08
MOREAU ALAIN	G33809	AA	2	Maitrise	22.83
MOREAU CECILE	J32240	AA	3	Cadre	9.33
MOREAU CHRISTIAN	E88317	AA	2	Maitrise	31.56
MOREAU JEAN CHARLES	B38608	AA	3	Cadre	21.11
MOREAU JEAN LUC	H69217	AA	2	Maitrise	31.22
MOREAU JEAN MICHEL	J12018	AA	3	Cadre	22.66
MOREAU MARIE AUDE	C03218	AA	3	Cadre	19.16
MOREAU OLIVIER	E67347	AA	3	Cadre	5.25
MOREL CHRISTINE	A60129	AA	2	Maitrise	15.30
MOREL DIDIER	B79717	AA	2	Maitrise	25.32
MOREL DOMINIQUE	J44808	AA	3	Cadre	22.04
MOREL FABRICE	A36030	AA	2	Maitrise	12.74
MOREL FABRICE	H65817	AA	2	Maitrise	23.41
MOREL GREGORY	C33347	AA	3	Cadre	5.50
MOREL MICHELE	I80921	AA	3	Cadre	18.50
MOREL OLIVIA	J72847	AA	2	Maitrise	5.57
MOREL PHILIPPE	C97117	AA	3	Cadre	24.82
MOREL PRISCILLA	F70151	AB	2	Maitrise	2.92
MOREL STEPHANIE	C35848	AA	2	Maitrise	4.87
MORELLE ERIC	J52445	AA	3	Cadre	4.77
MORELLE VINCENT	G18050	AA	2	Maitrise	3.33
MORENO DANIEL	D88917	AA	2	Maitrise	27.79
MORENO STEPHANE	J05417	AA	2	Maitrise	17.58
MORESCHI JACQUES	A92827	AA	2	Maitrise	16.27
MORET CHRISTOPHE	B99628	AA	2	Maitrise	15.29
MORETTI FABRICE	F65717	AA	2	Maitrise	25.66
MORETTI FRANCOIS	D67317	AA	3	Cadre	29.50
MORETTI WALTER	J36817	AA	2	Maitrise	28.66
MOREUX JOEL	C29306	AA	2	Maitrise	23.44
MOREUX VALERIE	A53545	AA	3	Cadre	6.63
MORGANTI ALAIN	B91511	AA	2	Maitrise	22.25
MORICEAU CHRYSTELLE	I36542	AA	2	Maitrise	6.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MORICHON JEAN CLAUDE	E12215	AA	3	Cadre	22.29
MORIETTE LYDIE	D21721	AA	2	Maitrise	18.88
MORILLON DIDIER	H99417	AA	2	Maitrise	22.94
MORILLON PHILIPPE	I73827	AA	2	Maitrise	16.20
MORIN CHRISTIAN	G66818	AA	3	Cadre	22.83
MORIN CHRISTOPHE	H42236	AA	3	Cadre	11.41
MORIN COLETTE	H35608	AA	2	Maitrise	37.64
MORIN DOMINIQUE	J21118	AA	2	Maitrise	19.57
MORIN HERVE	J00918	AA	2	Maitrise	20.50
MORIN RICHARD	A40120	AA	3	Cadre	18.75
MORNIERE PATRICE	D06014	AA	2	Maitrise	21.92
MORINO EMMANUEL	E90930	AA	2	Maitrise	14.83
MORIVAL JEAN FRANCOIS	C21628	AA	3	Cadre	15.33
MORLAND FREDERIC	H18450	AA	3	Cadre	3.32
MORLAT JEROME	D96038	AA	2	Maitrise	10.05
MORLOT SANDRA	D33347	AA	1	Exécution	5.50
MORO PATRICK	H39119	AA	3	Cadre	33.41
MORONI DANIELLE	A02218	AA	3	Cadre	27.83
MORREUW MICHEL	A44217	AA	3	Cadre	29.75
MORTIER ALAIN	H22508	AA	2	Maitrise	26.49
MORTIER JEAN-YVES	A61347	AB	2	Maitrise	3.75
MORTIER LUC	A65717	AA	2	Maitrise	28.66
MORTIER PATRICK	I21400	AA	2	Maitrise	22.00
MORVAN JEAN PAUL	F59017	AA	3	Cadre	33.13
MORVAN LE STRAT VALERIE	C47520	AA	3	Cadre	18.19
MORVAN NICOLE	G43803	AA	2	Maitrise	26.66
MOSKOVAKIS FRANK	D76418	AA	3	Cadre	21.49
MOSSO PHILIPPE	D22529	AA	2	Maitrise	15.05
MOTEDO CORINNE	G77537	AA	2	Maitrise	10.83
MOTHU PATRICE	F71840	AA	2	Maitrise	9.41
MOTTE SOPHIE	E05740	AA	3	Cadre	9.13
MOTTE VERCELLONI CELINE	J05540	AA	3	Cadre	9.11
MOTTE YVES	D57317	AA	2	Maitrise	25.66
MOUCHET FRANCOIS-REGIS	H33130	AA	3	Cadre	14.74
MOUCHOT ELODIE	G12442	AA	3	Cadre	6.69
MOUCHOT LAURENT	J44245	AA	3	Cadre	6.33
MOUDIN JACKIE	B56517	AA	2	Maitrise	23.96
MOUFFOK AMAR	H95739	AA	3	Cadre	9.87
MOUGEL JEAN JACQUES	E16017	AA	2	Maitrise	21.66
MOUGENET ISABELLE	I82836	AA	3	Cadre	11.39
MOUILLET FLORENT	I05001	AA	3	Cadre	19.63
MOULIN GILLES	G81429	AA	1	Exécution	15.08
MOULIN GOURANTON KARINE	F09041	AA	3	Cadre	8.57
MOULIN TRAFFORT MICHEL	G21327	AA	3	Cadre	23.25
MOULIS JEAN FRANCOIS	G09517	AA	2	Maitrise	23.46
MOULON FRANCIS	D21218	AA	3	Cadre	23.59
MOUMINOUX PIERRE	C78717	AA	2	Maitrise	30.86
MOUQUET GERARD	I24932	AA	2	Maitrise	13.41
MOURAILLE DIDIER	E65717	AA	2	Maitrise	25.88
MOURAILLE MICHELINE	A95117	AA	2	Maitrise	24.58

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MOURE ERIC	E16027	AA	1	Exécution	16.00
MOUREAUX FABIENNE	G95917	AA	2	Maîtrise	25.47
MOURAUX THIERRY	C50208	AA	2	Maîtrise	18.15
MOUSNIER BERNARD	C76917	AA	2	Maîtrise	19.88
MOUSSET AGNES	D70247	AA	3	Cadre	5.68
MOUSSET FABRICE	C18943	AA	3	Cadre	7.40
MOUSTAFIADES JEANNINE	E28428	AA	3	Cadre	15.56
MOUTHIER NATHAEL	J87136	AA	2	Maîtrise	8.66
MOUTIER JEAN LUC	C40815	AA	2	Maîtrise	27.37
MOUTON BERNARD	A76817	AA	2	Maîtrise	27.06
MOUTON THIERRY	G34829	AA	2	Maîtrise	14.87
MOUTTAPA PATRICK	G91442	AA	3	Cadre	8.33
MOUTTE JEAN LOUIS	I65717	AA	2	Maîtrise	25.00
MOUYCHARD CHRISTIAN	D19817	AA	3	Cadre	24.74
MOY CHRISTIAN	J21218	AA	2	Maîtrise	22.46
MOYAL SEBASTIEN	B22747	AA	2	Maîtrise	5.56
MOYAT PASCAL	J79648	AA	2	Maîtrise	4.74
MOYNAULT MARION	D27645	AA	2	Maîtrise	5.75
MOYSE DANIEL	A97317	AA	3	Cadre	23.25
MROWKA IRENE	G61200	AA	2	Maîtrise	25.56
MULLER ADRIEN	G87828	AA	1	Exécution	15.58
MULLER CHRISTOPHE	B16117	AA	2	Maîtrise	18.41
MULLER ERIC	B65817	AA	3	Cadre	24.46
MULLER FEUGA FLORENCE	B94450	AA	3	Cadre	3.75
MULLER GUY	H65517	AA	2	Maîtrise	29.16
MULLER JENNIFER	H63049	AA	2	Maîtrise	4.49
MULLER PATRICE	F65817	AA	3	Cadre	23.50
MULLER YANN	C19137	AA	1	Exécution	8.74
MULLET FRANCOIS	A21318	AA	3	Cadre	22.50
MULLIEZ GILLES	D43532	AA	2	Maîtrise	21.83
MUMMEL PHILIPPE	H02405	AA	3	Cadre	17.83
MUNDWILLER NICOLE	B67317	AA	3	Cadre	34.58
MUNIER FRANCK	C25447	AA	2	Maîtrise	5.39
MUNIER SYLVETTE	I41949	AA	1	Exécution	4.66
MUNIER THOMAS	B24452	AB	1	Exécution	0.83
MUNIOZ CHRISTIAN	F26217	AA	2	Maîtrise	34.13
MUNOZ JEAN MARC	D91611	AA	2	Maîtrise	20.13
MURAT PASCALE	C62419	AA	3	Cadre	18.41
MURER OLIVIER	D22145	AA	2	Maîtrise	4.73
MUSCAGORRY JEAN LOUIS	E69419	AA	3	Cadre	19.58
MUSEUR GERARD	I69619	AA	3	Cadre	21.33
MUSIAL ERIC	E80832	AA	2	Maîtrise	13.75
MUYARD SYLVAIN	H53252	AB	3	Cadre	0.74
NAASSENS XAVIER	J06248	AA	2	Maîtrise	4.87
NABIS DAVID	D36440	AA	1	Exécution	9.00
NACHIN CLAUDE	H59428	AA	2	Maîtrise	15.33
NADAUD-TROUILLOT JEROME	A38051	AA	1	Exécution	2.17
NADE GILLES	A75103	AA	2	Maîtrise	21.25
NAHMIA ANTHONY	E81050	AC	3	Cadre	1.41
NAIT MERABET PATRICE	I12118	AA	2	Maîtrise	23.21

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
NALBANTSCHY GERALDINE	A72249	AA	2	Maîtrise	4.58
NARANJO FRANCOIS	G78117	AA	2	Maîtrise	22.88
NARBOUX MICHEL	F98817	AA	3	Cadre	24.83
NARDO NICOLAS	H54709	AA	3	Cadre	19.61
NASRI SAMI	J86051	AB	2	Maîtrise	2.00
NATAF DANIEL	F06009	AA	2	Maîtrise	29.65
NATTERO PHILIPPE	A18217	AA	2	Maîtrise	18.92
NATUREL FABRICE	B82243	AA	3	Cadre	7.21
NAUBRON CYBELE	I48909	AA	2	Maîtrise	19.83
NAUDIN REGIS	C20716	AA	2	Maîtrise	20.62
NAUX ludovic	I26150	AA	3	Cadre	3.66
NAVA DANIEL	E91910	AA	2	Maîtrise	25.60
NAVARRE DAVID	I17350	AA	3	Cadre	3.50
NAVARRO CHRISTIAN	D96515	AA	2	Maîtrise	28.16
NAVARRO FRANCK	D21740	AA	2	Maîtrise	9.43
NAVARRO MICHEL	F79119	AA	3	Cadre	29.27
NAVARRO PATRICK	D75128	AA	2	Maîtrise	15.83
NEAU EMMANUEL	J73742	AA	3	Cadre	6.75
NEAU PATRICE	F79517	AA	2	Maîtrise	25.70
NEBAS HAMOUDIA CATHERINE	E81621	AA	3	Cadre	23.41
NEBULOK GUY	E09049	AA	2	Maîtrise	3.99
NEF DANY	A75053	AA	3	Cadre	0.12
NEGRI FRANCIS	F67417	AA	2	Maîtrise	22.92
NEMBI JEAN PAUL	A57217	AA	3	Cadre	26.28
NEMBI NORBERT	D67617	AA	2	Maîtrise	22.83
NENIN CHRISTOPHE	E67002	AA	2	Maîtrise	22.15
NERIN GUY	G36518	AA	3	Cadre	19.41
NESPOLA PHILIPPE	A92818	AA	3	Cadre	31.11
NESPOULOUS MICHEL	F66817	AA	2	Maîtrise	24.58
NESTOR JEROME	D38129	AA	2	Maîtrise	14.92
NEUPONT BRUNO	H16144	AA	3	Cadre	6.92
NEUPONT JEAN LUC	J09817	AA	2	Maîtrise	22.48
NEVEU JEAN MARC	F13718	AA	3	Cadre	24.19
NEVEU JEAN YVES	G84249	AA	2	Maîtrise	4.41
NEWTON FABRICE	C12530	AA	3	Cadre	14.83
NEYME JULIEN	F15447	AA	2	Maîtrise	5.41
NEYMOT AGNES	C56615	AA	2	Maîtrise	23.48
NEYRAT AURELIA	B36152	AB	3	Cadre	0.62
NGETH Heng	A49251	AC	3	Cadre	1.45
NGUYEN CATHERINE	D13722	AA	3	Cadre	16.74
NGUYEN HIEU KINH GILBERT	E83617	AA	3	Cadre	19.58
NGUYEN NGOC THANH	G96132	AA	2	Maîtrise	13.07
NGUYEN VAN KIEM FREDERIC	J56941	AA	3	Cadre	8.74
NGUYEN VAN KIEN	G12218	AA	3	Cadre	25.08
NGUYEN VAN THANH BAYARD MAURICE	J48417	AA	2	Maîtrise	27.75
NICHELE CHRISTOPHE	A93039	AA	1	Exécution	9.85
NICKEL CEDRIC	H24350	AA	3	Cadre	3.76
NICLAES DAVID	B44149	AC	1	Exécution	4.15
NICLOT CLAIRE	D70551	AA	3	Cadre	3.05
NICODEME GERALD	H42300	AA	2	Maîtrise	24.28

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
NICOL LOIC	C42435	AA	2	Maîtrise	11.90
NICOLAS CATHERINE	G58116	AA	2	Maîtrise	24.50
NICOLAS CLAUDE	E20715	AA	2	Maîtrise	26.22
NICOLAS FREDERIC	D03145	AA	3	Cadre	6.66
NICOLAS JEAN YVES	D99917	AA	2	Maîtrise	22.43
NICOLAS MICHEL JEAN	F66518	AA	3	Cadre	23.83
NICOLET MAGALI	C94832	AA	1	Exécution	13.30
NICOLI DENIS	A75017	AA	3	Cadre	23.33
NICOLI GERARD	I65917	AA	2	Maîtrise	32.16
NICOLI PATRICK	H12218	AA	2	Maîtrise	19.28
NICOLLE YVES	F86717	AA	3	Cadre	21.66
NICOT FRANCOIS	A28632	AA	3	Cadre	12.96
NIDA YVES	C35647	AA	3	Cadre	5.41
NIEDZIELA PATRICK	F30130	AA	2	Maîtrise	14.83
NIETO CHARLES	I58217	AA	2	Maîtrise	26.26
NIETO ERIC	B05201	AA	2	Maîtrise	21.62
NIGON FREDERIC	D15222	AA	2	Maîtrise	16.48
NIGON MICHEL	J20718	AA	3	Cadre	33.14
NINAT XAVIER	C52145	AA	2	Maîtrise	6.75
NINOST FREDERIC	G60335	AA	2	Maîtrise	11.92
NIOT MICHEL	E21318	AA	3	Cadre	24.58
NITECKI KRISTOF	D79912	AA	3	Cadre	23.88
NIVOIS YVON	D28117	AA	3	Cadre	26.75
NIZAN XAVIER	I69937	AA	2	Maîtrise	8.74
NOALLY JACQUES	F56117	AA	2	Maîtrise	27.36
NOBLE MEHDI	J91553	AB	1	Exécution	0.67
NOBLESSE FRANCOIS	J12218	AA	3	Cadre	27.48
NOCERA CHRISTOPHE	C12045	AA	2	Maîtrise	4.74
NOE JEAN LOUIS	G19417	AA	3	Cadre	19.66
NOEL ERIC	E94722	AA	2	Maîtrise	16.58
NOEL LUDOVIC	E15722	AA	1	Exécution	16.26
NOEL OLIVIER	F54240	AA	3	Cadre	8.76
NOEL PATRICK	C82318	AA	3	Cadre	29.99
NOGARET JEAN FRANCOIS	H42318	AA	2	Maîtrise	23.05
NOGUERA ANDRE	G67017	AA	2	Maîtrise	23.66
NOIRAUX FRANCK	D09751	AB	3	Cadre	1.34
NOIRIE ERIC	E97241	AA	2	Maîtrise	6.74
NOIROT JEAN-LOUIS	F29017	AA	3	Cadre	31.66
NOIZILLER DELPHINE	G19150	AB	3	Cadre	2.49
NOLD DANIEL	A12318	AA	3	Cadre	29.03
NOMBLOT ALAIN	J83204	AA	2	Maîtrise	30.16
NOMINE NICOLAS	D15322	AA	2	Maîtrise	16.45
NORBIATO BRUNO	E89433	AA	2	Maîtrise	12.61
NORMAND ERIC	E65405	AA	3	Cadre	22.33
NORMAND JEAN FRANCOIS	A17143	AA	3	Cadre	7.57
NORMAND LAURENT	B86043	AA	2	Maîtrise	7.53
NORTIER CLAUDINE	B34617	AA	2	Maîtrise	31.93
NOTE SERGE	D64517	AA	2	Maîtrise	28.61
NOTREDAME JACKY	D81429	AA	2	Maîtrise	15.16
NOUARD JOEL	J57119	AA	3	Cadre	17.88

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
NOURRY ISABELLE	G15832	AA	2	Maîtrise	13.25
NOURY PHILIPPE	A88751	AA	3	Cadre	2.11
NOUYOUX JOEL	F42618	AA	3	Cadre	19.66
NOUZIERES FABIEN	D37848	AA	2	Maîtrise	4.83
NOYELLE FREDERIC	C52918	AA	3	Cadre	26.08
NOYGUES ALAIN	F86517	AA	2	Maîtrise	27.00
NOYGUES JEAN PIERRE	D88417	AA	2	Maîtrise	29.50
OBADIA LAURENT	B05847	AA	2	Maîtrise	5.41
OBERLAND GILBERT	D93147	AA	1	Exécution	5.44
OBERLIN PHILIPPE	I92502	AA	2	Maîtrise	28.65
OBIER THIERRY	F69730	AA	2	Maîtrise	14.08
OBRECHT GILLES	I31040	AA	3	Cadre	9.45
OCHS ELODIE	H52044	AA	3	Cadre	6.75
ODONE GILLES	H52731	AA	3	Cadre	10.92
ODORE BERNARD	B57217	AA	2	Maîtrise	26.00
OGER ETIENNE	H99317	AA	2	Maîtrise	23.04
OGIER SEBASTIEN	G98548	AA	2	Maîtrise	4.68
OKULEWICZ GERARD	F76917	AA	2	Maîtrise	25.75
OLEA JOSE	H90052	AB	2	Maîtrise	1.54
OLES CHRISTIAN	C21418	AA	2	Maîtrise	32.08
OLIVA JEAN FRANCOIS	D57817	AA	2	Maîtrise	24.53
OLIVA JEAN-FRANCOIS	J26609	AA	2	Maîtrise	24.07
OLIVE GEORGES	I79717	AA	2	Maîtrise	25.19
OLIVERA POLETTI ALEXIS	E56232	AA	2	Maîtrise	13.15
OLIVERAS JEAN PIERRE	I58017	AA	2	Maîtrise	22.08
OLIVIER AMELIE	C46543	AA	3	Cadre	7.66
OLIVIER ANDRE	D44317	AA	2	Maîtrise	29.33
OLIVIER ANGELIQUE	C78543	AA	2	Maîtrise	7.32
OLIVIER CATHERINE	B00018	AA	2	Maîtrise	24.83
OLIVIER CECILE	I38749	AB	3	Cadre	3.92
OLIVIER JACQUES	G46117	AA	2	Maîtrise	27.66
OLIVIER JEAN CHRISTOPHE	B86711	AA	3	Cadre	26.83
OLIVIER STEPHANE	J81332	AA	3	Cadre	13.65
OLIVIERI GUY	A37617	AA	2	Maîtrise	31.92
OLLART CHRISTIAN	B36247	AA	2	Maîtrise	5.17
OLLIER JOEL	J75017	AA	3	Cadre	30.11
OLLIER ROLAND	B36317	AA	3	Cadre	31.16
OLLIVIER PASCALE	H35408	AA	2	Maîtrise	23.02
OLLIVIER PHILIPPE	D82318	AA	3	Cadre	22.94
OLLIVIER STEPHANE	C16445	AA	2	Maîtrise	5.16
OLLIVIER STEPHANE	C44121	AA	2	Maîtrise	16.94
OLLIVIER SUZANNO	D64832	AA	2	Maîtrise	13.33
OMONT MURIEL	E42709	AA	2	Maîtrise	24.16
OMS BERNARD	I56817	AA	3	Cadre	23.21
ONILLON CHRISTIAN	D79217	AA	2	Maîtrise	26.37
ONIMUS GUY	C75117	AA	2	Maîtrise	22.41
ORAIN GERARD	A03020	AA	3	Cadre	21.08
ORDON BENJAMIN	C04649	AA	2	Maîtrise	4.50
ORDOQUY PASCAL	G59719	AA	3	Cadre	30.75
ORGERET CHRISTOPHE	D43422	AA	3	Cadre	16.74

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ORHAN JULIE	C05551	AA	1	Exécution	2.74
ORLANDO JOSIANE	J92020	AA	2	Maitrise	23.15
ORLHAC JEAN-MICHEL	A27728	AA	2	Maitrise	15.62
ORLIAC MARTINE	E43318	AA	2	Maitrise	24.88
ORSET PASCAL	J66617	AA	2	Maitrise	22.33
ORSI JEAN NOEL	E21418	AA	2	Maitrise	25.16
ORTAL DAVID	D67928	AA	2	Maitrise	15.66
ORTUNO THIERRY	I76618	AA	3	Cadre	20.55
ORY DANIEL	D21418	AA	3	Cadre	28.50
ORY SABINE	B75117	AA	2	Maitrise	22.83
OSPITAL CHRISTIAN	I21418	AA	2	Maitrise	18.75
OSTIN DELPHINE	D25050	AA	2	Maitrise	3.79
OTMANI RACHID	I83949	AA	3	Cadre	4.51
OTT RENAUD	C61244	AA	3	Cadre	5.57
OTTAVI JULIEN	C93843	AA	3	Cadre	7.78
OUARY PHILIPPE	H21418	AA	2	Maitrise	19.83
OUCHLAH AMAL	C17151	AB	3	Cadre	0.62
OUDART VANESSA	C24445	AA	3	Cadre	5.92
OUDET JEAN-MICHEL	D23403	AA	2	Maitrise	19.00
OUDOT PATRICE	E26633	AA	2	Maitrise	12.84
OUMEILA JEAN LOUIS	F65745	AA	3	Cadre	4.74
OUTIN GERALD	H86517	AA	3	Cadre	19.16
OZAROWSKI SERGE	C13142	AA	3	Cadre	6.75
PACCOT STEPHANIE	J45548	AA	2	Maitrise	4.87
PACHOT PHILIPPE	C44932	AA	1	Exécution	13.41
PACIC LAURENT	B43045	AA	1	Exécution	6.65
PADE NICOLAS	C41153	AA	2	Maitrise	0.69
PADE PHILIPPE	A44117	AA	3	Cadre	30.23
PADILLA JOSIANE	B08408	AA	2	Maitrise	27.04
PAGE DENIS	E54349	AA	2	Maitrise	4.47
PAGE HERVE	H57108	AA	3	Cadre	29.25
PAGE MARTINE	G12318	AA	2	Maitrise	25.19
PAGES BERNARD	E88417	AA	2	Maitrise	29.48
PAGES ERIC	F18202	AA	3	Cadre	17.75
PAGES FABIEN	F58249	AA	2	Maitrise	3.99
PAGES JACQUES	A37537	AA	2	Maitrise	10.83
PAGES OLIVIER	G93046	AA	2	Maitrise	5.92
PAGET PASCAL	D66117	AA	2	Maitrise	22.94
PAIHE ALAIN	G24830	AA	3	Cadre	14.66
PAILLART ERIC	C84917	AA	2	Maitrise	19.00
PAILLE JEAN PIERRE	A21518	AA	2	Maitrise	22.46
PAILLET OLIVIER	A57350	AA	3	Cadre	3.43
PAILLOT HELENE	B24122	AA	3	Cadre	16.66
PAILLY STEPHANE	F50940	AA	3	Cadre	9.58
PAIN JEAN MARC	G54617	AA	2	Maitrise	24.82
PAJOT OLIVIER	C79117	AA	2	Maitrise	26.79
PAJOT STEPHANIE	F07651	AB	3	Cadre	1.33
PALARIC GAEI	J83347	AA	2	Maitrise	5.42
PALASSE MAURICE	D21518	AA	3	Cadre	31.75
PALENZUELA DIDIER	C94017	AA	2	Maitrise	18.92

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PALEY ALAIN	A84817	AA	2	Maitrise	29.25
PALIARD SEBASTIEN	B77550	AA	2	Maitrise	3.37
PALMA CARMELO	I37917	AA	2	Maitrise	30.25
PALMIER VALERIE	D39519	AA	3	Cadre	20.00
PAMPIGLIONE JACQUES	J38413	AA	2	Maitrise	21.58
PANCIATICI LAURENCE	A54842	AA	1	Exécution	8.08
PANCIATICI PATRICK	E16818	AA	3	Cadre	19.75
PANCRACE GASPARD	I92746	AA	2	Maitrise	5.92
PANIS JEAN-MARC	H19817	AA	3	Cadre	23.71
PANISSIER JEAN NOEL	A67617	AA	2	Maitrise	22.83
PANISSOD LOIC	G84843	AA	2	Maitrise	5.75
PANNECOUCKE LAURENT	I64817	AA	2	Maitrise	22.87
PANNETIER JEAN JACQUES	I99417	AA	2	Maitrise	22.89
PANTEL SAMY	H85830	AA	2	Maitrise	14.43
PAOLANTONACCI MARIE FRANCOISE	G47402	AA	2	Maitrise	22.83
PAOLINI CHRISTIAN	J38717	AA	3	Cadre	23.66
PAPET BRUNO	A98817	AA	2	Maitrise	25.22
PAPIN CYRIL	J15741	AA	2	Maitrise	8.83
PAPOT GERALD	A12418	AA	3	Cadre	29.25
PAQUEREAU JEAN MARC	J28217	AA	3	Cadre	28.91
PAQUETON VINCENT	H53340	AA	3	Cadre	9.25
PARA DANIEL	A57017	AA	2	Maitrise	26.50
PARAGE MARINA	H19820	AA	3	Cadre	23.08
PARANT LOUIS	G53118	AA	3	Cadre	33.35
PARDIES FRANCIS	B46617	AA	2	Maitrise	31.14
PAREDES STEPHANE	C76941	AA	3	Cadre	8.74
PARENT-ETIENNE JEANINE	J95950	AA	3	Cadre	3.66
PARENTI JEAN CLAUDE	F82318	AA	3	Cadre	32.10
PARIS CLAUDE	I38513	AA	3	Cadre	30.66
PARIS GILLES	E40118	AA	2	Maitrise	23.79
PARIS LAURENT	A75717	AA	2	Maitrise	23.41
PARIS LAURENT CHARLES	G67217	AA	3	Cadre	23.48
PARIS PHILIPPE	E75949	AA	2	Maitrise	4.28
PARIS STEPHANE	D78404	AA	2	Maitrise	17.21
PARISOT ANTOINE	C90940	AA	3	Cadre	9.50
PARISOT STEPHANE	H38539	AA	2	Maitrise	7.74
PARISOT YANNICK	D14553	AA	3	Cadre	0.41
PARISSE JEAN PIERRE	B75617	AA	2	Maitrise	31.56
PARISSE LAURENT	B17950	AA	3	Cadre	3.50
PARIZOT FABRICE	I02841	AA	2	Maitrise	8.62
PARNAUT MICHEL	A33818	AA	3	Cadre	25.56
PARODI PHILIPPE	D32803	AA	2	Maitrise	32.28
PARON HUBERT	I21518	AA	2	Maitrise	27.25
PARRA-LEBRON OLIVIER	B35530	AA	2	Maitrise	14.49
PARRET SYLVIE	I52207	AA	2	Maitrise	23.66
PARSENA STEPHANE	H86117	AA	2	Maitrise	19.63
PARTON MICHEL	G20218	AA	2	Maitrise	21.66
PASCAL JEAN LUC	J77017	AA	3	Cadre	22.60
PASCAL JEAN PHILIPPE	B46643	AA	2	Maitrise	7.66
PASCAL JOEL	I75517	AA	3	Cadre	28.00

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PASCAL STEPHANE	J41949	AA	2	Maitrise	4.66
PASCAUD BRUNO	G18817	AA	2	Maitrise	18.25
PASCAUD ISABELLE	G29343	AA	3	Cadre	6.86
PASCUAL FRANCOIS	J48741	AA	1	Exécution	8.66
PASCUAL GHISLAINE	G12418	AA	2	Maitrise	20.83
PASQUALI ELYANE	E86032	AA	2	Maitrise	13.08
PASQUIER BERNARD	J21518	AA	3	Cadre	28.00
PASQUIER CHRISTIAN	G40418	AA	2	Maitrise	28.50
PASQUIER THIERRY	B67308	AA	2	Maitrise	22.23
PASSEMIER ALAIN	A06915	AA	2	Maitrise	27.10
PASSICOUSSET SEBASTIEN	G46343	AA	2	Maitrise	7.58
PASTEUR GERARD	B21618	AA	3	Cadre	22.66
PASTOR JEAN CLAUDE	A30929	AA	3	Cadre	15.25
PASTORELLO JEAN CLAUDE	C73720	AA	3	Cadre	31.75
PASTORINI CATHERINE	H17645	AA	3	Cadre	6.14
PATARD EMMANUEL	D06641	AA	2	Maitrise	8.80
PATAUD SOLANGE	I84616	AA	2	Maitrise	20.62
PATRIE CLAUDE	C96402	AA	2	Maitrise	27.14
PATRON BRIGITTE	A03418	AA	2	Maitrise	18.19
PATRON JEAN YVES	G53518	AA	3	Cadre	34.61
PATRON NATHALIE	E79651	AA	2	Maitrise	1.97
PATTE DOMINIQUE	G06915	AA	3	Cadre	25.32
PATTE-ARZEL NOLWENN	D89849	AC	2	Maitrise	2.00
PAUBEL-ROSET MARTINE	D00508	AA	3	Cadre	28.33
PAUBERT ALAIN	D06814	AA	2	Maitrise	18.08
PAUCET CHRISTIAN	F23018	AA	3	Cadre	30.16
PAUCHARD PHILIPPE	H56129	AA	2	Maitrise	14.92
PAUGAM FREDERIC	J07841	AA	3	Cadre	8.74
PAUGAM VIRGINIE	F79845	AA	2	Maitrise	5.96
PAUGET ALAIN	A20908	AA	2	Maitrise	22.95
PAUL ANTONIN	D09846	AB	1	Exécution	2.74
PAUL EMMANUEL	I42747	AA	2	Maitrise	5.54
PAUL GREGOIRE	G23153	AA	3	Cadre	0.50
PAUL JEAN LUC	J87717	AA	2	Maitrise	19.07
PAUL JEAN PHILIPPE	H16518	AA	3	Cadre	21.75
PAULET LIONEL	H68017	AA	2	Maitrise	23.33
PAULMIER YANNICK	G09314	AA	3	Cadre	26.25
PAUME JEAN CLAUDE	H10418	AA	3	Cadre	24.05
PAUQUET ROGER	F54517	AA	3	Cadre	25.14
PAUSE ALAIN	H70914	AA	2	Maitrise	27.08
PAUSE SUZANNE	C98617	AA	2	Maitrise	24.94
PAUVRET JEAN MARC	I12418	AA	3	Cadre	27.00
PAUZET OLIVIER	F31444	AA	3	Cadre	7.11
PAVARD GAELE	H66650	AB	3	Cadre	3.53
PAYEN BERTRAND	F26733	AA	3	Cadre	12.45
PAYEN DANIEL	E59819	AA	3	Cadre	23.61
PAYEN HERVE	E57045	AA	2	Maitrise	6.10
PAYET ARNAUD	D21618	AA	2	Maitrise	19.76
PAYET JEAN RENE	E21618	AA	2	Maitrise	17.44
PAYET YANNIS	B31142	AA	2	Maitrise	6.83

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PAYS NICOLAS	I98347	AA	3	Cadre	4.72
PAYS PATRICK	H99006	AA	2	Maitrise	20.62
PECH JEAN CLAUDE	I78717	AA	3	Cadre	30.66
PECH MICHEL	I98917	AA	2	Maitrise	24.65
PECH PATRICE	D58015	AA	3	Cadre	23.12
PECH ROGER	H78617	AA	2	Maitrise	25.14
PECHARD GERALD	J05334	AA	2	Maitrise	12.33
PECH-VINTRAS MARIE HELENE	H08620	AA	3	Cadre	26.74
PECQUENARD STEPHANE	D52747	AB	2	Maitrise	3.58
PEDACCINI BERNARD	A94832	AA	2	Maitrise	13.30
PEDEMONTE NICOLAS	E40647	AB	2	Maitrise	3.75
PEDRAU SYLVAIN	F11840	AA	2	Maitrise	9.49
PEDRENO BERNARD	A12518	AA	3	Cadre	31.14
PEDRETTI VINCENT	H41147	AA	3	Cadre	5.69
PEDRON MATHIEU	G65950	AB	2	Maitrise	1.75
PEIGNE CHRISTIAN	B16417	AA	2	Maitrise	18.50
PEIGNE VINCENT	B73545	AA	2	Maitrise	6.58
PEIX OLIVIER	E71036	AA	2	Maitrise	11.43
PEJOINE PHILIPPE	G21618	AA	3	Cadre	24.93
PELIGRY LAURA	G77139	AA	3	Cadre	9.79
PELINSKI PHILIPPE	G23622	AA	2	Maitrise	16.79
PELISSIER ERIC	E27545	AA	2	Maitrise	6.09
PELISSIER NOEL	E61914	AA	2	Maitrise	30.33
PELLEGRINI PHILIPPE	A54822	AA	2	Maitrise	16.58
PELLEN CHRISTINE	C82629	AA	3	Cadre	15.04
PELLERIN CHEDEVILLE GERARD	J75717	AA	3	Cadre	29.29
PELLERIN PIERRE	E09746	AB	1	Exécution	3.75
PELLETER YVON	H82318	AA	3	Cadre	32.49
PELLETIER JEAN-PIERRE	H06009	AA	2	Maitrise	21.74
PELLETIER MAXIME	A25053	AA	3	Cadre	0.16
PELLETIER REMY	H58930	AA	3	Cadre	14.16
PELLETIER XAVIER	C77030	AA	2	Maitrise	14.24
PELLICCONI DIDIER	C84022	AA	2	Maitrise	16.52
PELLICCONI JEAN DENIS	F87317	AA	2	Maitrise	20.01
PELLIER BERNARD	G39819	AA	3	Cadre	32.74
PELLISSIER REGIS	E57017	AA	2	Maitrise	30.02
PELTIER MARIE LAURE	C75817	AA	2	Maitrise	21.00
PELTRAULT ALAIN	D48005	AA	1	Exécution	22.35
PELTRE ALAIN	D75550	AA	3	Cadre	3.70
PENAUD JEAN ERIC	C16427	AA	2	Maitrise	16.00
PENAUDT BERNARD	I89117	AA	2	Maitrise	24.25
PENCREACH YANNICK	D12518	AA	3	Cadre	19.50
PENEL DIDIER	I54417	AA	3	Cadre	25.50
PENENT MICHEL	G78417	AA	2	Maitrise	29.16
PENETIER YVES	C79417	AA	2	Maitrise	26.08
PENHOUE YANN	H24753	AA	2	Maitrise	0.33
PENNANEAC H ALAIN	A50614	AA	3	Cadre	18.75
PENNEC BRUNO	H17143	AA	3	Cadre	7.55
PENNEC YVON	F82105	AA	2	Maitrise	22.54
PENNIER PHILIPPE	A16418	AA	3	Cadre	22.62

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PENOT THIERRY	H63618	AA	3	Cadre	27.41
PENVERNE LUC	J78930	AA	2	Maîtrise	14.17
PENZ PHILIPPE	H84820	AA	3	Cadre	27.41
PENZO FABIEN	D01348	AA	2	Maîtrise	5.00
PEPIN ERIC	C60342	AA	2	Maîtrise	8.45
PEPIN JOSEPH	E75617	AA	2	Maîtrise	25.63
PEPINO JOEL	I93318	AA	3	Cadre	20.51
PEQUIGNOT ERIC	H79019	AA	3	Cadre	24.91
PERAIS ALAIN	A21718	AA	3	Cadre	31.83
PERAIS GUY	D09817	AA	2	Maîtrise	22.50
PERALTA FRANCOIS	I98617	AA	2	Maîtrise	25.54
PERANI MICHEL	F75517	AA	3	Cadre	33.60
PERARDEL PHILIPPE	D92918	AA	3	Cadre	19.92
PERBOIRE DOMINIQUE	A01918	AA	1	Exécution	22.58
PERCEBOIS THIERRY	I85201	AA	2	Maîtrise	25.61
PERCIN CHRISTOPHE	C76830	AA	2	Maîtrise	14.33
PEREIRA CORINNE	I06231	AA	2	Maîtrise	16.41
PEREIRA EMMANUEL	E01642	AA	3	Cadre	8.40
PEREL ALAIN	F54917	AA	3	Cadre	24.30
PERES DOMINIQUE	C58717	AA	2	Maîtrise	23.21
PERES GILLES	B65703	AA	3	Cadre	21.75
PERES LAURENCE	E28843	AA	3	Cadre	7.38
PERET PIERRE	I62020	AA	3	Cadre	33.58
PEREZ DANIEL	J88217	AA	2	Maîtrise	22.92
PEREZ FRANCOIS	J05037	AA	1	Exécution	10.86
PEREZ JEAN-CLAUDE	J21618	AA	3	Cadre	27.50
PEREZ JEAN-MARC	B38417	AA	3	Cadre	24.50
PEREZ MAGALI	C23849	AA	3	Cadre	4.57
PEREZ MICHEL	J67517	AA	2	Maîtrise	22.83
PEREZ NAVARRETE JUAN RAMON	D50049	AA	3	Cadre	4.72
PEREZ PATRICIA	G43505	AA	2	Maîtrise	35.50
PERIAM STEPHANE	I49938	AA	3	Cadre	9.97
PERIARD JAMES	F58739	AA	2	Maîtrise	7.75
PERICHON DOMINIQUE	B76417	AA	2	Maîtrise	21.08
PERIER AGNES	G71014	AA	1	Exécution	32.83
PERIN GILLES	C73545	AA	2	Maîtrise	6.58
PERINET LAURENT	H71340	AA	3	Cadre	9.45
PERISSET OLIVIER	D18217	AA	2	Maîtrise	18.50
PERLONGO JACQUES	C21718	AA	2	Maîtrise	24.46
PERNELLE STEPHANE	J22345	AA	2	Maîtrise	6.75
PERNET-HAUSERMANN DELPHINE	A48648	AA	3	Cadre	4.66
PERNOT MARC	C77617	AA	3	Cadre	28.50
PERON REMI	I63905	AA	1	Exécution	22.75
PERONNE JACQUES	E83118	AA	3	Cadre	26.28
PERONNE JEAN CHRISTOPHE	I87017	AA	2	Maîtrise	20.49
PERRAULT JEAN MARIE	C89217	AA	3	Cadre	29.82
PERRAY NADINE	E45247	AA	2	Maîtrise	5.41
PERRET CLAUDE	H23403	AA	3	Cadre	20.64
PERRIER BONNET CATHERINE	I40011	AA	2	Maîtrise	30.08
PERRIER BRUNO	J53030	AA	2	Maîtrise	14.70

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PERRIER CHRISTINE	A09336	AA	1	Exécution	8.91
PERRIER JEROME	D81947	AB	1	Exécution	3.70
PERRIER THIERRY	B16317	AA	2	Maîtrise	20.00
PERRIGAUD PHILIPPE	I35449	AB	3	Cadre	3.83
PERRIN BLANC SERGE	E36917	AA	2	Maîtrise	28.56
PERRIN CHRISTIAN	A16317	AA	2	Maîtrise	27.14
PERRIN FREDERIC	G51342	AA	3	Cadre	8.33
PERRIN JEAN MARC	I23603	AA	3	Cadre	18.74
PERRIN JEAN-MARC	A85747	AA	1	Exécution	5.33
PERRIN NATHALIE	I76128	AA	3	Cadre	15.74
PERRIN PHILIPPE	H45432	AA	3	Cadre	13.26
PERRIN THIERRY	F41328	AA	3	Cadre	15.92
PERRIN VALERIE	D36138	AA	2	Maîtrise	10.08
PERRITAZ BRUNO	F75617	AA	2	Maîtrise	24.62
PERRON D ARC CLAUDE	F82109	AA	3	Cadre	23.00
PERROT CHRISTIAN	B12618	AA	3	Cadre	31.99
PERRUT ERIC	F52530	AA	1	Exécution	14.83
PERSEHAIE JEAN-PIERRE	F14230	AA	2	Maîtrise	14.66
PERSIN JEAN MICHEL	F96003	AA	2	Maîtrise	17.73
PERUCCA MARC	H04032	AA	2	Maîtrise	13.46
PESCAROU SABINE	A81349	AA	3	Cadre	4.66
PESCHIERAS DANIEL	J34817	AA	3	Cadre	35.59
PESENTI JEAN PIERRE	G08817	AA	2	Maîtrise	18.25
PESTOUIRE YVELISE	G72708	AA	3	Cadre	23.25
PETEL BRUNO	I69217	AA	2	Maîtrise	31.63
PETERSCHMITT LUC	G99542	AA	3	Cadre	7.92
PETIOT MARTINE	H43218	AA	2	Maîtrise	22.50
PETIT BERNARD	A30616	AA	2	Maîtrise	26.57
PETIT BRUNO	E71438	AA	2	Maîtrise	13.57
PETIT DENIS	I05601	AA	2	Maîtrise	23.82
PETIT DIDIER	J57135	AA	2	Maîtrise	11.83
PETIT ERIC	D66544	AA	3	Cadre	6.92
PETIT FRANCOIS	C78809	AA	2	Maîtrise	17.63
PETIT FRANCOIS	H34747	AA	2	Maîtrise	5.45
PETIT FREDERIQUE	B56938	AA	2	Maîtrise	10.08
PETIT JEAN HUGUES	J37347	AA	2	Maîtrise	5.22
PETIT JEAN LUC	C25052	AA	2	Maîtrise	1.41
PETIT JEAN MARC	B21818	AA	1	Exécution	18.66
PETIT LUC	E28212	AA	2	Maîtrise	36.41
PETIT MARC	J10053	AA	2	Maîtrise	0.87
PETIT MARTINE	F92503	AA	2	Maîtrise	26.28
PETIT MICHEL	C59533	AA	2	Maîtrise	12.66
PETIT MURIEL	A89750	AD	3	Cadre	0.33
PETIT NICOLAS	H49019	AA	3	Cadre	18.83
PETIT PASCAL	A16417	AA	2	Maîtrise	18.65
PETIT STEPHANE	F28017	AA	2	Maîtrise	18.58
PETIT YANN	A96232	AA	2	Maîtrise	13.07
PETIT YANN	H65447	AB	1	Exécution	0.74
PETITCLERC PHILIPPE	A31808	AA	3	Cadre	24.08
PETITGENET VALERIE	C01528	AA	2	Maîtrise	14.66

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PETIT JEAN CATHERINE	H34642	AA	3	Cadre	8.09
PETOT PHILIPPE	J48628	AA	2	Maîtrise	15.46
PETRAULT-AUDINET YVES	D79317	AA	2	Maîtrise	26.12
PETRELLI FRANCO	J16217	AA	2	Maîtrise	20.58
PETROL BRUNO	A10836	AA	2	Maîtrise	11.66
PETRY GERARD	F81702	AA	3	Cadre	22.39
PEUDENNIER GERARD	E12618	AA	2	Maîtrise	25.74
PEUVERGNE ERIC	H26528	AA	3	Cadre	15.75
PEYLE ALAIN	A21818	AA	3	Cadre	30.92
PEYRARD CATHERINE	J97231	AA	3	Cadre	13.88
PEYRARD DENIS	A09714	AA	3	Cadre	21.31
PEYRAUD BENOIT	H42732	AA	3	Cadre	13.55
PEYRAUD JEAN FRANCOIS	F42444	AA	1	Exécution	6.92
PEYRE BERNARD	C88717	AA	2	Maîtrise	28.47
PEYRE HUGUES	A09117	AA	2	Maîtrise	24.25
PEYRE LUCIEN	J16916	AA	3	Cadre	24.61
PEYRE PASCAL	B87417	AA	2	Maîtrise	19.88
PEYRIN PATRICK	I76017	AA	3	Cadre	21.60
PEYRON BRIGITTE	C92918	AA	3	Cadre	25.70
PEYRON PHILIPPE	J42808	AA	2	Maîtrise	23.29
PEYTAVI CHRISTIAN	E19313	AA	2	Maîtrise	22.42
PEYTAVI PASCAL	E42108	AA	2	Maîtrise	24.15
PEZERON FRANCK	J30338	AA	2	Maîtrise	10.64
PFFANZELTER CATHERINE	E59435	AA	2	Maîtrise	11.75
PHAM COSTET MAI-PHUONG	G47243	AA	3	Cadre	7.52
PHAM JOEL	F28417	AA	2	Maîtrise	22.08
PHAM RICHARD	G29208	AA	2	Maîtrise	17.94
PHAM XUAN HOC	D34030	AA	2	Maîtrise	14.66
PHARABOD ERIK	F46934	AA	3	Cadre	11.41
PHELIPOT PIERRE	D10318	AA	2	Maîtrise	20.08
PHILBERT MICHEL	I16317	AA	2	Maîtrise	18.75
PHILIBERT HERVE	J12847	AA	3	Cadre	5.62
PHILIPPE BEATRICE	C80821	AA	3	Cadre	20.18
PHILIPPE CAROLINE	H78852	AA	3	Cadre	0.90
PHILIPPE ISABELLE	E31418	AA	2	Maîtrise	21.41
PHILIPPE OLIVIER	D21818	AA	3	Cadre	18.50
PHILIPPON BRUNO	G67617	AA	2	Maîtrise	22.83
PHILIPPON GILLES	A46617	AA	2	Maîtrise	26.08
PHILIPPON OLIVIER	E06228	AA	2	Maîtrise	14.66
PIC JACQUES	A96317	AA	2	Maîtrise	17.90
PICANDET SANDRINE	A95050	AA	1	Exécution	3.66
PICARD ROGER	C16417	AA	2	Maîtrise	18.17
PICARD SABINE	A27032	AA	3	Cadre	13.07
PICART LIONEL	G21818	AA	3	Cadre	21.21
PICCOLI CHRISTOPHE	J02632	AA	2	Maîtrise	13.66
PICHARD VALERIE	A09931	AA	2	Maîtrise	13.83
PICHETTI JEAN LOUIS	D75517	AA	2	Maîtrise	33.60
PICHETTO VINCENT	H21818	AA	2	Maîtrise	17.14
PICHON MARC	A86132	AA	1	Exécution	13.08
PICHON RODOLPHE	C99539	AA	2	Maîtrise	9.66

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PICHOT DOMINIQUE	I40218	AA	2	Maîtrise	17.46
PICK MARTINE	D44817	AA	2	Maîtrise	27.18
PICO GEORGES	B30615	AA	2	Maîtrise	31.16
PIEDFER DANIEL	I30822	AA	2	Maîtrise	16.83
PIEDFER GERARD	F75717	AA	3	Cadre	22.50
PIELACKI RENE	C74600	AA	3	Cadre	22.96
PIEROT PHILIPPE	G00912	AA	3	Cadre	19.66
PIERRA DANIEL	C52536	AA	3	Cadre	11.41
PIERRAT CINDY	G94147	AA	2	Maîtrise	5.41
PIERRAT DELPHINE	H04053	AA	2	Maîtrise	0.41
PIERRE ALAIN	B33742	AA	3	Cadre	8.00
PIERRE DANIEL	J09814	AA	2	Maîtrise	30.92
PIERRE DOMINIQUE	F28308	AA	2	Maîtrise	24.61
PIERRE JOSEPH	C40615	AA	2	Maîtrise	34.92
PIERRE NATHALIE	J74052	AA	1	Exécution	1.54
PIERREJEAN DANIEL	I63329	AA	3	Cadre	14.96
PIERRON DOMINIQUE	G16417	AA	2	Maîtrise	17.66
PIERRON PATRICK	I31000	AA	2	Maîtrise	18.31
PIERRU FABRICE	G56900	AA	2	Maîtrise	27.17
PIERS YVON	D59617	AA	3	Cadre	31.32
PIERSON DOMINIQUE	E18146	AA	3	Cadre	5.79
PIETRONIRO DAVID	A94947	AA	2	Maîtrise	5.41
PIETRZAK JEAN FRANCOIS	H84117	AA	2	Maîtrise	23.61
PIETRZAK LUCIE	D19528	AA	2	Maîtrise	15.41
PIFAUX HUGUETTE	E94016	AA	2	Maîtrise	24.19
PIGEON JEAN MARIE	E81100	AA	3	Cadre	18.66
PIGEON JEAN-CLAUDE	C10913	AA	3	Cadre	18.75
PIGNAC CHRISTOPHE	A21740	AA	2	Maîtrise	9.42
PIGNAL JEAN-MICHEL	G59737	AA	3	Cadre	10.75
PIGOT JEAN MICHEL	A98517	AA	2	Maîtrise	23.25
PILARDEAU DIDIER	B13529	AA	2	Maîtrise	14.95
PILAT YVES	G76817	AA	3	Cadre	20.13
PILATE JEAN MICHEL	C32021	AA	3	Cadre	24.50
PILETTE JEAN FRANCOIS	B53318	AA	3	Cadre	29.98
PILLET GUY	G82419	AA	3	Cadre	24.21
PILLIER FLORENT	J82953	AA	3	Cadre	0.58
PILLOUD BERTRAND	G43939	AA	2	Maîtrise	8.44
PILOT JEAN-PAUL	D56617	AA	2	Maîtrise	23.71
PIMONT JEAN-LUC	F19017	AA	2	Maîtrise	21.54
PINABEL JULIEN JEAN	F14147	AA	1	Exécution	5.43
PINABIAUX JEAN MARC	I21818	AA	3	Cadre	26.50
PINCHAUX XAVIER	D37047	AA	3	Cadre	4.74
PINCON GERARD	I59317	AA	3	Cadre	32.01
PINEAU JEAN PHILIPPE	J40518	AA	2	Maîtrise	17.12
PINERO JACINTO	I19517	AA	2	Maîtrise	19.47
PINGET ALAIN	A52631	AA	3	Cadre	11.75
PINGUET CATHERINE	F22318	AA	2	Maîtrise	23.77
PINLOCHE JEAN YVES	I83303	AA	3	Cadre	22.08
PINNA PATRICE	G87431	AA	2	Maîtrise	13.84
PINOS GUILLAUME	I43953	AA	1	Exécution	0.50

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PINOT DANIEL	F21918	AA	3	Cadre	29.31
PINTARD STEPHANE	I97632	AA	2	Maîtrise	12.97
PINTEAU JEAN MARC	G74920	AA	3	Cadre	20.83
PINTO DAMIEN	A12532	AA	2	Maîtrise	13.57
PINTO MICHAEL	G17450	AA	2	Maîtrise	3.50
PINTON PIERRE	B73752	AA	1	Exécution	1.75
PIOFFRET ERIC	E21918	AA	3	Cadre	20.70
PIOT LAURENT	F95630	AA	2	Maîtrise	14.45
PIOT PHILIPPE	E75717	AA	3	Cadre	22.58
PIPAUD CHRISTIAN	J59217	AA	3	Cadre	32.26
PIPITONE LIONEL	A48450	AA	2	Maîtrise	3.24
PIQUEMAL PHILIPPE	E04627	AA	3	Cadre	16.20
PIQUET RAYNALD	H21918	AA	2	Maîtrise	20.25
PIRIOU MICHELE	E89014	AA	3	Cadre	30.97
PIRON CHRISTIAN	D75717	AA	2	Maîtrise	31.16
PIROT PATRICK	A43418	AA	3	Cadre	33.60
PISAN PIERRETTE	E63418	AA	2	Maîtrise	32.74
PISLOT ERIC	J17439	AA	1	Exécution	9.83
PITAUD GILLES	G12818	AA	3	Cadre	20.62
PITAUD OLIVIER	I18233	AA	2	Maîtrise	12.74
PITELET JOHAN	E87043	AA	3	Cadre	7.46
PITOT PATRICE	B75817	AA	2	Maîtrise	21.16
PITOU AGUDO CAROLE	C50832	AA	3	Cadre	13.75
PITRE DIDIER	E96017	AA	2	Maîtrise	18.32
PIVETEAU MATHIEU	D73250	AB	1	Exécution	3.20
PIVOT DAVID	E85040	AA	3	Cadre	9.05
PIZZALA MICHELE	B45933	AA	3	Cadre	12.41
PIZZUTO FREDERIC	B11130	AA	1	Exécution	14.83
PLACIDE FREDERIC	A92733	AA	2	Maîtrise	13.99
PLAINE BENOIT	E05252	AA	3	Cadre	1.50
PLAINFOSSE CLAUDE	I92818	AA	3	Cadre	31.50
PLAISANCE VERONIQUE	F39543	AA	2	Maîtrise	7.21
PLAISANT BENOIT	B31508	AA	3	Cadre	20.11
PLANQUE JEAN LOUP	B38028	AA	3	Cadre	15.49
PLANQUE PHILIPPE	D83118	AA	3	Cadre	24.25
PLANTEVIN REGIS	A24130	AA	2	Maîtrise	14.66
PLASSARD VINCENT	F31653	AA	3	Cadre	0.74
PLE PASCAL	A52809	AA	3	Cadre	22.52
PLENECASSAGNE NICOLAS	J34953	AA	3	Cadre	0.36
PLEUVRY MICHEL	J99817	AA	2	Maîtrise	22.46
PLICAUD DANIEL	D28517	AA	3	Cadre	34.92
PLICAUD YVES	E19017	AA	2	Maîtrise	21.54
PLOUVIER ERIC	E86150	AA	2	Maîtrise	3.55
PLOUZENNEC JOELLE	G93718	AA	2	Maîtrise	18.46
PLOUZENNEC THIERRY	I26928	AA	2	Maîtrise	15.75
PLUCHE GHISLAINE	E16230	AA	2	Maîtrise	13.66
PODSIADLY FREDERIC	B83418	AA	2	Maîtrise	19.00
POGGI PHILIPPE	I21918	AA	3	Cadre	27.21
POGGIO SEBASTIEN	C64751	AA	3	Cadre	2.76
POGNEAUX CEDRIC	E20242	AA	2	Maîtrise	8.45

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
POIBLAUD CHRISTIAN	B99817	AA	3	Cadre	22.57
POINAS PHILIPPE	I82134	AA	2	Maîtrise	12.54
POINTET JEAN YVES	I57813	AA	2	Maîtrise	16.87
POINTET ROLAND	D16317	AA	3	Cadre	27.91
POIREL LAURENT	D31329	AA	2	Maîtrise	15.16
POIRIER AGNES	D25052	AA	3	Cadre	1.40
POIRIER BRUNO	H69917	AA	3	Cadre	27.25
POIRIER FRANCOIS	A82418	AA	3	Cadre	21.25
POIRIER GISELE	J68616	AA	2	Maîtrise	23.04
POIROT THIERRY	C46430	AA	3	Cadre	14.37
POIROUX RAPHAEL	B75717	AA	2	Maîtrise	26.33
POIRSON BRUNO	J98147	AA	2	Maîtrise	5.14
POIRSON FRANCOIS	H75717	AA	3	Cadre	22.15
POISSON CHRISTIAN	G95812	AA	2	Maîtrise	22.81
POISSON FABIEN	A00415	AA	2	Maîtrise	26.18
POISSON OLIVIER	I64647	AA	1	Exécution	5.45
POISSONNIER DANIEL	E40440	AA	3	Cadre	6.58
POJAGHI LAURENT	J73714	AA	2	Maîtrise	22.66
POLFER CHRISTOPHE	F18030	AA	2	Maîtrise	14.22
POLI JOELLE	G02740	AA	3	Cadre	7.88
POLIN JEROME	G66717	AA	2	Maîtrise	22.25
POLIZZI THIERRY	A13547	AA	2	Maîtrise	5.54
POLLARIS JEAN CLAUDE	D53722	AA	2	Maîtrise	16.74
POLLET JEAN MARC	D73814	AA	2	Maîtrise	33.14
POLLET MICHAEL	A54017	AA	3	Cadre	26.83
POLLION SEBASTIEN	D36716	AA	2	Maîtrise	24.41
POMBOURCQ HERVE	I14347	AA	2	Maîtrise	5.46
POMIES ERIC	D98817	AA	3	Cadre	22.90
POMMART ERIC	J91010	AA	2	Maîtrise	20.59
POMPEE JEAN	G92232	AA	2	Maîtrise	13.51
PONCET FREDERIC	G09140	AA	3	Cadre	7.50
PONCET JEAN MARC	I40245	AA	3	Cadre	6.83
PONCHON WILLIAM	G66517	AA	1	Exécution	22.44
PONDARD NICOLAS	A86717	AA	2	Maîtrise	18.96
PONE ALAIN	H89246	AA	2	Maîtrise	5.75
PONS BRUNO	F96617	AA	2	Maîtrise	23.25
PONS MICHEL	J94732	AA	2	Maîtrise	13.30
PONS ROLAND	B88117	AA	2	Maîtrise	22.83
PONSIN PATRICK	I71214	AA	3	Cadre	24.73
PONTIGGIA PHILIPPE	F55436	AA	2	Maîtrise	11.15
PONTILLON GENEVIEVE	J21934	AA	3	Cadre	12.59
PONTOY JEAN CHARLES	I49919	AA	3	Cadre	20.28
PONTREAU GILBERT	J30822	AA	1	Exécution	16.83
PONTREAU MARYLENE	D37916	AA	3	Cadre	36.66
PONTY EMMANUEL	E56638	AA	3	Cadre	9.45
POPIEUL PATRICK	D44649	AA	2	Maîtrise	4.45
PORCHER PATRICK	I12718	AA	2	Maîtrise	22.52
PORCU JULIEN	A19517	AA	2	Maîtrise	19.16
PORET DIDIER	A93852	AA	1	Exécution	1.66
	C31018	AA	3	Cadre	18.00

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PORFIRIO DELPHINE	H09237	AA	3	Cadre	8.74
PORT LUDOVIC	A40947	AA	3	Cadre	5.75
PORTALES SUZELLE	D64217	AA	3	Cadre	23.75
PORTE BENJAMIN	B15350	AA	2	Maîtrise	3.75
PORTELANCE MARC	D31018	AA	2	Maîtrise	26.50
PORTO BRUNO	C66920	AA	3	Cadre	23.23
PORTZ OLIVIER	F09746	AB	2	Maîtrise	3.75
POSCA VINCENT	F31018	AA	3	Cadre	19.70
POSSE SERGE	F33419	AA	3	Cadre	29.63
POSTEC PASCAL	B73422	AA	3	Cadre	16.74
POTEAU PASCAL	E91233	AA	2	Maîtrise	12.91
POTHICHER MARIE CHRISTINE	G17420	AA	2	Maîtrise	20.03
POTIER LEONARD	H04153	AA	3	Cadre	0.41
POTIEZ MARC	B12818	AA	3	Cadre	26.35
POTIRON MONIQUE	F89117	AA	2	Maîtrise	23.33
POTTIER EMMANUEL	E66850	AA	2	Maîtrise	3.57
POTTIER LAURENT	J25347	AA	2	Maîtrise	5.41
POUBELLE NATHALIE	I98237	AA	3	Cadre	10.25
POUCHOULIN ROLAND	F36717	AA	2	Maîtrise	29.46
POUEY STEPHANE	J52045	AA	3	Cadre	6.71
POUILLY OLIVIER	B51038	AA	2	Maîtrise	10.36
POUJOL JEAN-FRANCOIS	A50940	AA	1	Exécution	7.83
POULAIN ALAIN	C17820	AA	2	Maîtrise	19.74
POULAIN FLORIAN	F60151	AA	2	Maîtrise	2.97
POULARD STEPHANE	J10342	AA	2	Maîtrise	8.42
POULET PHILIPPE	D46651	AA	2	Maîtrise	2.50
POULIN THIERRY	G23703	AA	2	Maîtrise	21.14
POULLENNEC GWILHERM	I24853	AA	3	Cadre	0.33
POUMAREDE ALAIN	A23718	AA	3	Cadre	22.83
POUMAREDE CHRISTIAN	E89427	AA	3	Cadre	13.66
POUNT BEATRICE	F25831	AA	1	Exécution	13.90
POUPARDIN NICOLAS	D78635	AA	3	Cadre	11.73
POUPART ARNAUD	J23718	AA	3	Cadre	23.13
POUPON ADRIENNE	H46017	AA	2	Maîtrise	27.96
POURCHET JEAN-CHRISTOPHE	J47028	AA	3	Cadre	15.66
POURRE JEROME	H24352	AA	2	Maîtrise	1.65
POUSSIN ERIC	C43934	AA	2	Maîtrise	12.46
POUSSOU CYRIL	C54847	AC	2	Maîtrise	3.74
POUSTIS BERNARD	I78217	AA	2	Maîtrise	28.13
POUX ANDREE	J98219	AA	2	Maîtrise	38.08
PRADAL MARIE-CLAUDE	F38917	AA	2	Maîtrise	22.06
PRADAL ROLAND	J78917	AA	2	Maîtrise	25.60
PRADAT ERIC	I40618	AA	2	Maîtrise	17.08
PRADEL JEAN JACQUES	H31018	AA	2	Maîtrise	27.75
PRADIER GILLES	H76617	AA	2	Maîtrise	20.62
PRADINES DIDIER	H53318	AA	3	Cadre	33.14
PRADINES JEAN PAUL	G13618	AA	3	Cadre	25.01
PRAT CAROLE	G37319	AA	3	Cadre	21.25
PRAT FRANCIS	A75617	AA	3	Cadre	32.58
PRAT JEAN PIERRE	D12818	AA	3	Cadre	29.11

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PRAT PHILIPPE	H37402	AA	3	Cadre	23.54
PRAT YVES	B72945	AA	1	Exécution	4.73
PRATS FREDERIC	F69934	AA	3	Cadre	12.00
PREMLAT MYRIAM	J92630	AA	3	Cadre	14.78
PRENTOUT LAURENT	J12718	AA	3	Cadre	23.96
PRETRE MICHEL	G44422	AA	3	Cadre	16.64
PREVOND JEAN REMY	J36316	AA	3	Cadre	26.64
PREVOST ALAIN	C12818	AA	3	Cadre	25.41
PREVOST MICHEL	H54509	AA	3	Cadre	30.63
PREVOST OLIVIER	J58132	AA	2	Maîtrise	12.97
PREVOT FLORENCE	G93418	AA	2	Maîtrise	19.83
PRIDO FRANCOIS	A12818	AA	3	Cadre	23.83
PRIETO BRUNO	D74217	AA	3	Cadre	22.48
PRIETO ERIC	D35550	AD	2	Maîtrise	0.96
PRIEUR FABIEN	G89246	AA	2	Maîtrise	5.75
PRIEUR GERARD	C36617	AA	2	Maîtrise	29.79
PRIEUR PASCALE	F94030	AA	3	Cadre	14.41
PRIEUR ROLAND	G16317	AA	2	Maîtrise	24.05
PRIEUR VINCENT	E83352	AA	3	Cadre	1.74
PRIGENT YVES	C67252	AA	1	Exécution	1.00
PRIM CATHERINE	J55943	AA	3	Cadre	7.66
PRIMA DANIEL	F20818	AA	2	Maîtrise	18.08
PRIOL CHRISTIAN	E28116	AA	2	Maîtrise	24.36
PRIOL MICHEL	D78420	AA	2	Maîtrise	18.90
PRIVAT GAELE	C95243	AA	2	Maîtrise	5.23
PRON MURIEL	F07436	AA	2	Maîtrise	8.54
PROPETTO LAURENT	E45845	AA	2	Maîtrise	6.25
PROPHETE DOMINIQUE	F65106	AA	3	Cadre	21.62
PROST JEAN MICHEL	G57734	AA	3	Cadre	12.08
PROT GERARD	H19417	AA	2	Maîtrise	29.63
PROT PIERRE YVES	A91545	AA	3	Cadre	6.75
PROU NOEL	D82418	AA	2	Maîtrise	22.52
PROUST DANIEL	H20518	AA	2	Maîtrise	30.78
PROUST JACKY	E82418	AA	2	Maîtrise	25.60
PROUST OLIVIER	B18351	AA	1	Exécution	6.58
PROUST THOMAS	G68450	AB	3	Cadre	1.41
PROVENZA CHRISTOPHE	A98730	AA	2	Maîtrise	14.15
PROVILLARD VALERIE	F04749	AA	3	Cadre	4.47
PROVOST ANDRE	D75817	AA	2	Maîtrise	26.05
PROVOST LAURENT	D48833	AA	2	Maîtrise	12.74
PRUDHOMME GERALD	A31118	AA	2	Maîtrise	30.08
PRUDHOMME MATHILDE	E82047	AA	2	Maîtrise	5.52
PRUNIER CEDRIC	C74245	AA	2	Maîtrise	6.38
PRUNIERES ERIC	E67849	AA	2	Maîtrise	4.08
PRUVOST DIDIER	H04449	AA	2	Maîtrise	4.42
PRUVOST MICHAEL	D33353	AA	1	Exécution	0.46
PRZYBYLSKI DOMINIQUE	E61427	AA	2	Maîtrise	16.44
PUCH JEAN MARC	A40536	AA	3	Cadre	11.62
PUCHOL JEAN-LOUIS	E86317	AA	3	Cadre	19.53
PUECH JEAN CHRISTOPHE	D23247	AA	3	Cadre	5.50

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
PUECH JEAN LOUIS	H68617	AA	2	Maitrise	26.28
PUGNERE JULIETTE	H95951	AA	3	Cadre	2.65
PUISAIS FREDERIC	I06651	AA	3	Cadre	2.58
PUJOL DIDIER	B88517	AA	3	Cadre	17.66
PULGET HERVE	C72001	AA	2	Maitrise	18.13
PY JEAN NICOLAS	H88049	AA	2	Maitrise	4.00
PY-CLEMENT PHILIPPE	I12818	AA	3	Cadre	21.16
QUANTIN FABRICE	I23536	AA	2	Maitrise	11.37
QUATREVILLE PHILIPPE	G73011	AA	2	Maitrise	22.15
QUEFFELEC ALAIN	G53320	AA	3	Cadre	22.71
QUEGUINER SYLVAIN	G37728	AA	2	Maitrise	15.75
QUEHAN BRUNO	F32853	AA	3	Cadre	0.65
QUEMENEUR ELISABETH	J68115	AA	2	Maitrise	29.06
QUENAUDON PHILIPPE	A93117	AA	3	Cadre	22.33
QUENDERF FABRICE	B31118	AA	2	Maitrise	24.58
QUENEHERVE YVAN	A90232	AA	3	Cadre	13.74
QUENESCOURT JEAN-LUC	B81236	AA	2	Maitrise	11.66
QUENTIN CHANTAL	E17112	AA	3	Cadre	33.50
QUENTIN LAURENCE	B15048	AA	2	Maitrise	4.91
QUEREL NICOLAS	E96749	AA	2	Maitrise	4.16
QUERREC MARIE-HELENE	C12918	AA	2	Maitrise	34.71
QUERRY DIDIER	D75532	AA	2	Maitrise	13.13
QUESNOT LAURE	B71027	AA	3	Cadre	15.64
QUETEL SEBASTIEN	C39937	AA	2	Maitrise	8.73
QUEVA FREDERIC	G05217	AA	2	Maitrise	17.75
QUEVILLY JACKY	F37917	AA	2	Maitrise	30.41
QUILLIOT CHRISTOPHE	A35632	AA	2	Maitrise	13.25
QUINEGAGNE PATRICK	C77117	AA	2	Maitrise	29.63
QUINIOU PHILIPPE	G31118	AA	2	Maitrise	20.50
QUINQUE BRUNO	J66703	AA	2	Maitrise	23.13
QUINTA REGIS	C24310	AA	3	Cadre	25.83
QUINTREL VIRGINIE	C95336	AA	3	Cadre	8.47
QUIQUE Fabien	A27651	AB	3	Cadre	0.83
QUIQUEPOIX OLIVIER	I78735	AA	3	Cadre	11.50
QUIQUINE GARCIN	F46443	AA	2	Maitrise	5.83
QUIQUINE ELISABETH	E47551	AA	3	Cadre	2.28
RABASTE JEAN-CLAUDE	F29833	AA	2	Maitrise	12.71
RABY CORINNE	J74852	AA	2	Maitrise	1.50
RACAUD ALAIN	B98017	AA	2	Maitrise	27.70
RACHAS YVES	F31118	AA	3	Cadre	25.25
RACHOU-LANGLATTE JEAN-BAPTISTE	A26349	AA	2	Maitrise	4.26
RACINE GUY	J64217	AA	3	Cadre	29.73
RADIX NATHALIE	B01244	AA	3	Cadre	4.91
RAE MICHEL	G63818	AA	3	Cadre	25.33
RAFAITIN ALAIN	J31118	AA	2	Maitrise	21.75
RAFELIS DE BROVES ANTOINE	D04453	AA	3	Cadre	0.41
RAGAZZINI BERNARD	J80519	AA	3	Cadre	28.00
RAGEL ENRIQUE	H06703	AA	2	Maitrise	17.58
RAGOT KARINE	G00448	AA	2	Maitrise	4.99
RAHM JEAN PHILIPPE	A85317	AA	2	Maitrise	23.13

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
RAIMBAUD ANNE	F40418	AA	3	Cadre	17.35
RAJIN ISABELLE	D88401	AA	2	Maitrise	20.33
RAKOTOARIVAO HARISOA	H08734	AA	3	Cadre	12.33
RAMASSAMY REMY	F62028	AA	2	Maitrise	15.92
RAMBEAU ALAIN	A00729	AA	2	Maitrise	15.32
RAMBEAU CHRISTOPHE	J30446	AA	2	Maitrise	5.92
RAMBERG JEAN JACQUES	F12918	AA	3	Cadre	24.50
R-MIREZ JEAN LUC	J77117	AA	2	Maitrise	22.56
RAMM PATRICE	E48919	AA	3	Cadre	31.08
RAMON DIDIER	E19617	AA	3	Cadre	29.38
RAMOND MICHAEL	J42353	AA	1	Exécution	0.66
RAMONDOU JEAN PIERRE	G68317	AA	2	Maitrise	32.10
RANC DOMINIQUE	I47817	AA	2	Maitrise	26.66
RANCOULE FABIEN	H67839	AA	3	Cadre	8.45
RANDAZZO JEAN CLAUDE	F35128	AA	2	Maitrise	15.83
RANDE JEAN	C10518	AA	3	Cadre	23.58
RANDOUX THIERRY	C05832	AA	3	Cadre	12.66
RANEDO JOSE	H82418	AA	2	Maitrise	27.33
RANGOTTE JEAN MARC	I74617	AA	2	Maitrise	21.49
RANNOU CHANTAL	F15722	AA	2	Maitrise	15.00
RANNOU ROBERT	G30515	AA	2	Maitrise	31.58
RANSINANGUE DIDIER	J18317	AA	2	Maitrise	29.33
RAOUL REJEANE	D69120	AA	2	Maitrise	35.25
RAPHANEL CHRISTOPHE	F50708	AA	2	Maitrise	17.69
RAPIN PHILIPPE	A89428	AA	3	Cadre	15.32
RASSELET JEAN LUC	G44717	AA	2	Maitrise	33.60
RASSIER SERGE	J84217	AA	2	Maitrise	20.03
RASSINEUX BRUNO	J13430	AA	3	Cadre	14.75
RATEL DIDIER	B54328	AA	2	Maitrise	15.83
RATEL JACQUES	B31218	AA	3	Cadre	26.25
RATOUIS BRUNO	B27220	AA	3	Cadre	19.49
RATSIMIALA SAHOLY	I47142	AA	3	Cadre	6.12
RAULET JEAN LUC	E31218	AA	3	Cadre	22.20
RAULIN PIERRE	H89517	AA	3	Cadre	23.94
RAULT STEVEN	H70329	AA	2	Maitrise	15.24
RAULT THIERRY	E53430	AA	3	Cadre	14.75
RAUTUREAU ALAIN	C31218	AA	2	Maitrise	24.59
RAUZY MARIE-HELENE	A62018	AA	2	Maitrise	18.00
RAVAU JEAN MARC	C74217	AA	2	Maitrise	22.46
RAVAUX FLORIAN	B97517	AA	2	Maitrise	22.48
RAVEAU ELISABETH	C16217	AA	2	Maitrise	19.83
RAVEL SANDRINE	H26130	AA	1	Exécution	14.41
RAVENEAU MARIE FRANCOISE	I53518	AA	3	Cadre	20.08
RAYBAUD ISABELLE	G46430	AA	3	Cadre	14.38
RAYMOND CHRISTOPHE	C67330	AA	2	Maitrise	14.28
RAYMOND JEAN LOUIS	I57017	AA	2	Maitrise	26.25
RAYMOND LUC	H54240	AA	3	Cadre	8.65
RAYNAL ALAIN	A22018	AA	3	Cadre	30.21
RAYNAL ROBERT	A58517	AA	2	Maitrise	36.13
RAYNAUD PIERRE	E45432	AA	2	Maitrise	13.23

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
RAYNAUD STEPHANE	F71133	AA	2	Maîtrise	12.84
RAYSSAC GILBERT	F09417	AA	2	Maîtrise	26.58
RAZI JOHAN	E68648	AA	1	Exécution	4.85
REBATTU DENIS	I81638	AA	3	Cadre	10.50
REBIERE FRANCIS	F08917	AA	2	Maîtrise	18.92
REBOURS LOIC	G71540	AA	3	Cadre	9.41
REBUFFAT BERNARD	G93018	AA	3	Cadre	27.04
REBUSCHI MARC	G13218	AA	3	Cadre	31.15
REBUT PHILIPPE	A39919	AA	3	Cadre	24.76
RECA JEAN-MARC	I02447	AA	3	Cadre	5.56
RECHTENSTEIN THIERRY	A88109	AA	2	Maîtrise	17.21
RECOLIN NADINE	A57019	AA	3	Cadre	18.40
RECOLIN PATRICK	J33111	AA	2	Maîtrise	24.90
RECORBET SERGE	I55322	AA	2	Maîtrise	16.48
RECORDON HENRI	A76617	AA	2	Maîtrise	20.66
REDON JEAN MANUEL	G87617	AA	2	Maîtrise	19.40
REDOUTE DIDIER	H31218	AA	3	Cadre	22.66
REGAIRAZ FRANCOIS	F57734	AA	3	Cadre	12.08
REGAUDIE JEAN CLAUDE	I31218	AA	3	Cadre	32.20
REGAZZONI XAVIER	E76317	AA	1	Exécution	21.33
REGENT MELANIE	J37948	AA	3	Cadre	4.83
REGNAUT ERIC	C85632	AA	2	Maîtrise	13.16
REGNIER LAURENT	A98331	AA	2	Maîtrise	13.83
REGNIER MICHEL	J27414	AA	3	Cadre	19.46
REGUENGO CHARLES	B31318	AA	3	Cadre	22.04
REIMON ANNICK	F27709	AA	3	Cadre	30.49
REINESCH THIERRY	G63618	AA	2	Maîtrise	28.58
REIST MARCEL	J33913	AA	3	Cadre	25.97
REKAR NATACHA	J23749	AA	3	Cadre	4.54
REMOND GILLES	G34717	AA	2	Maîtrise	31.22
REMONDIERE RODOLPHE	B52145	AA	2	Maîtrise	4.74
REMONDOT CHRISTIAN	G63903	AA	2	Maîtrise	31.35
REMY DANIEL	H85317	AA	3	Cadre	22.41
REMY GILLES	A85217	AA	2	Maîtrise	25.08
REMY PHILIPPE	D03018	AA	3	Cadre	22.61
REMY SOPHIE	E32447	AA	2	Maîtrise	5.58
RENARD ALAIN	F85417	AA	2	Maîtrise	19.83
RENARD JEROME	J28743	AA	3	Cadre	7.48
RENARD MICHEL	F85017	AA	2	Maîtrise	32.14
RENAUD FRANCOIS	J61427	AA	3	Cadre	16.41
RENAUD JEAN MICHEL	A89017	AA	2	Maîtrise	24.83
RENAUD NICOLAS	G86850	AA	2	Maîtrise	3.50
RENAUD PASCAL	D87730	AA	2	Maîtrise	14.23
RENAUD PHILIPPE	B85517	AA	3	Cadre	18.75
RENAUD PHILIPPE	C85317	AA	2	Maîtrise	23.15
RENAUD PHILIPPE	F62230	AA	2	Maîtrise	14.83
RENAUDIER BRUNO	I29014	AA	2	Maîtrise	24.46
RENAULT AGNES	B77628	AA	3	Cadre	15.58
RENAULT ISABELLE	I67330	AA	3	Cadre	13.50
RENAULT JEAN	I05817	AA	2	Maîtrise	22.62

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
RENAULT MAURICE	E31318	AA	2	Maîtrise	32.08
RENAULT PATRICK	D79621	AA	2	Maîtrise	16.83
RENNESON SYLVIE	A76228	AA	2	Maîtrise	15.74
RENOU CYRIL	B13221	AA	2	Maîtrise	17.00
RENOUF GILLES	F71832	AA	2	Maîtrise	13.66
REPELLIN GILLES	D66917	AA	2	Maîtrise	21.81
RESSE FRANCOIS	I94517	AA	2	Maîtrise	18.08
RESSE OLIVIER	D86947	AA	2	Maîtrise	5.25
RESTOUEIX JEROME	B79450	AA	3	Cadre	3.09
RETAILLEAU BENOIT	J84249	AA	3	Cadre	4.41
RETIERE JEAN-YVES	I79817	AA	3	Cadre	27.31
RETZ JEAN-LUC	J20540	AA	3	Cadre	9.58
REULET THIERRY	E05422	AA	2	Maîtrise	16.50
REUSEAU PHILIPPE	F33303	AA	2	Maîtrise	20.66
REVAULT D ALLONNES ISABELLE	G14547	AA	3	Cadre	5.50
REVEILLE JEAN-LUC	D07131	AA	2	Maîtrise	13.83
REVERT DIDIER	C47229	AA	2	Maîtrise	14.70
REVERT XAVIER	F35043	AA	2	Maîtrise	5.75
REVERTE CHRISTINE	B42631	AA	2	Maîtrise	14.03
REVERTEGAT SERGE	G46617	AA	3	Cadre	25.92
REVEYROLLE BERNARD	E20518	AA	2	Maîtrise	25.05
REVIL NATHALIE	A35140	AA	2	Maîtrise	9.13
REVOL BUISSON SAMUEL	C17351	AA	3	Cadre	2.28
REVOL JACQUES	I85417	AA	2	Maîtrise	19.21
REY DANIEL	J08217	AA	2	Maîtrise	24.50
REY DIDIER	B68933	AA	3	Cadre	12.72
REY DIDIER	G85317	AA	3	Cadre	22.41
REY GENEVIEVE	A31418	AA	3	Cadre	26.87
REY GERARD	F14503	AA	2	Maîtrise	17.50
REY LOUIS	C56903	AA	2	Maîtrise	25.72
REY MICHEL	C76217	AA	3	Cadre	21.52
REY PIERRE	H68337	AA	1	Exécution	8.73
REY RICHARD	I55133	AA	3	Cadre	12.16
REYMOND CHRISTIAN	G57117	AA	3	Cadre	33.14
REYMOND CHRISTOPHE	D62930	AA	2	Maîtrise	14.78
REYMOND FORT CHRISTINE	H14303	AA	3	Cadre	17.75
REYNARD DE VASCONCELOS ANNE MARIE	B86246	AA	3	Cadre	5.75
REYNAUD JEAN PIERRE	H85117	AA	3	Cadre	30.61
REYNAUD PATRICK	C57617	AA	3	Cadre	25.07
REYNIER BERNARD	D87217	AA	3	Cadre	20.33
REYNIER CHRISTOPHE	F42238	AA	3	Cadre	10.41
REYTEROU PHILIPPE	J98119	AA	3	Cadre	20.99
REZE JEAN PAUL	A22118	AA	3	Cadre	29.04
REZGUI BERNARD	F83314	AA	2	Maîtrise	28.66
RIBAILLIER DANIEL	C63718	AA	3	Cadre	24.99
RIBAN GILBERT	D57621	AA	2	Maîtrise	16.41
RIBAS JEAN-PIERRE	D13640	AA	2	Maîtrise	9.26
RIBEAUCOURT BENOIT	C26430	AA	2	Maîtrise	13.94
RIBEROT ETIENNE	A29147	AB	2	Maîtrise	3.75
RIBEYRE DIDIER	H56332	AA	2	Maîtrise	13.13

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
RIBEYRE PHILIPPE	G35043	AA	2	Maîtrise	7.71
RIBIER JACQUES	J63403	AA	2	Maîtrise	29.57
RICARD JEAN LUC	G58617	AA	2	Maîtrise	26.28
RICARD JOLANTA	G22227	AA	3	Cadre	16.33
RICHARD ALAIN	C66117	AA	2	Maîtrise	22.96
RICHARD BERNARD	H31318	AA	3	Cadre	35.59
RICHARD BERNARD	H66817	AA	3	Cadre	23.82
RICHARD BORIS	C82532	AA	2	Maîtrise	13.50
RICHARD CHRISTIAN	G24449	AA	2	Maîtrise	4.41
RICHARD FRANCOIS	G78930	AA	3	Cadre	14.17
RICHARD GERARD	J00815	AA	1	Exécution	25.50
RICHARD JEAN JACQUES	I77117	AA	3	Cadre	22.56
RICHARD JEAN PAUL	J25702	AA	3	Cadre	25.16
RICHARD LAURENT	F47628	AA	1	Exécution	15.66
RICHARD LOUISE	I33303	AA	2	Maîtrise	24.36
RICHARD YVES	A79117	AA	3	Cadre	26.83
RICHARD YVES	D76417	AA	2	Maîtrise	21.00
RICHARD YVES	G86417	AA	2	Maîtrise	19.49
RICHEBERT OLIVIER	H05047	AA	1	Exécution	5.41
RICHET CHRISTOPHE	A66852	AB	3	Cadre	0.73
RICHEZ ALAIN	G35128	AA	2	Maîtrise	15.83
RICHON CEDRIC	C16231	AA	3	Cadre	13.92
RIDARD DIDIER	A74752	AA	2	Maîtrise	1.52
RIDELLE DOMINIQUE	J59317	AA	2	Maîtrise	31.97
RIEFFEL OLIVIER	G93814	AA	2	Maîtrise	24.25
RIETTE BRUNO	C22018	AA	3	Cadre	21.16
RIEUTORT DOMINIQUE	G85517	AA	2	Maîtrise	17.96
RIFFARD GILBERT	E20818	AA	2	Maîtrise	18.00
RIGAL REYNALD	F66717	AA	2	Maîtrise	22.17
RIGAUD SOPHIE	C05849	AA	1	Exécution	4.41
RIGAUT CHRISTIAN	F59247	AA	3	Cadre	5.11
RIGOLLET JEAN MICHEL	I85217	AA	2	Maîtrise	32.05
RIGOLLIER CLAIRE	C28617	AA	2	Maîtrise	24.46
RIMATTEI EMMANUEL	J69119	AA	2	Maîtrise	26.44
RIMBAUD FREDERIQUE	B68951	AB	3	Cadre	0.31
RINALDI BRUNO	D17840	AA	3	Cadre	9.00
RINGENT HERVE	D52438	AA	3	Cadre	10.41
RINGENBACH CHRISTOPHE	G05241	AA	3	Cadre	8.83
RINGOT AURORE	A99439	AA	2	Maîtrise	9.66
RINKENBACH THIERRY	A37046	AA	2	Maîtrise	5.78
RIO OLIVIER	D69901	AA	2	Maîtrise	18.29
RIOCHET BERTRAND	F07350	AA	2	Maîtrise	3.50
RIOTTE PHILIPPE	C58641	AA	2	Maîtrise	8.65
RIOU ANNICK	E85117	AA	2	Maîtrise	27.37
RIOU PASCAL	J71503	AA	2	Maîtrise	28.00
RIPERT CHRISTOPHE	A42440	AA	2	Maîtrise	9.36
RIPOLI KATIA	B25921	AA	3	Cadre	14.92
RIPOLL ALAIN	B82820	AA	2	Maîtrise	21.66
RIQUET ALAIN	A85430	AA	2	Maîtrise	14.47
	C59017	AA	2	Maîtrise	33.06

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
RIQUET REGIS	H72027	AA	2	Maîtrise	16.29
RISSE NADINE	G35530	AA	3	Cadre	14.51
R' SSE PASCAL	E85417	AA	3	Cadre	20.25
RITT MARIE CLAUDE	D35115	AA	3	Cadre	18.75
RIU JEAN PIERRE	J56518	AA	3	Cadre	30.75
RIVAL NADINE	I07644	AA	2	Maîtrise	6.92
RIVALIN JEAN MICHEL	F04227	AA	2	Maîtrise	16.17
RIVAUD FREDERIC	J69528	AB	2	Maîtrise	15.33
RIVET FREDERIC	J43847	AA	2	Maîtrise	5.50
RIVIERE ERIC	I33845	AB	1	Exécution	2.41
RIVIERE JEAN-MARC	C05438	AA	3	Cadre	10.25
RIVIERE MICHEL	E56527	AA	2	Maîtrise	15.83
RIVIERE SERGE	B69302	AA	3	Cadre	22.73
RIVOALLAN PATRICE	E26450	AA	3	Cadre	3.64
RIZK PIERRE	E85053	AA	3	Cadre	0.08
RIZZI FRANCIS	F19617	AA	2	Maîtrise	19.16
RIZZI PHILIPPE	C28817	AA	2	Maîtrise	18.58
RIZZI PHILIPPE	C33536	AA	2	Maîtrise	11.33
ROBAKOWSKI THIERRY	G14147	AA	2	Maîtrise	5.46
ROBARD PHILIPPE	F85217	AA	2	Maîtrise	23.83
ROBBESYN CHRISTOPHE	I54428	AA	2	Maîtrise	15.92
ROBERT CHRISTOPHE	J96240	AA	2	Maîtrise	8.99
ROBERT CORENTIN	J65452	AB	3	Cadre	0.50
ROBERT DIDIER	H19412	AA	3	Cadre	24.51
ROBERT GAELE	D03049	AA	3	Cadre	4.58
ROBERT HENRI	H88617	AA	3	Cadre	28.52
ROBERT HERVE	F53739	AA	2	Maîtrise	9.92
ROBERT JEAN PIERRE	G06111	AA	2	Maîtrise	24.00
ROBERT KARINE	D51541	AA	1	Exécution	6.73
ROBERT NATHALIE	J96647	AA	1	Exécution	5.28
ROBERT NORBERT	F67817	AA	2	Maîtrise	22.77
ROBERT PATRICE	H03020	AA	2	Maîtrise	30.75
ROBERT PATRICK	A87117	AA	3	Cadre	20.49
ROBERT PAUL	J39917	AA	3	Cadre	36.13
ROBERT PHILIPPE	G95943	AA	2	Maîtrise	7.66
ROBERTO THIERRY	G81347	AA	2	Maîtrise	5.68
ROBILLARD BRUNO	E34409	AA	2	Maîtrise	20.41
ROBILLARD SYLVIE	J93122	AA	3	Cadre	16.71
ROBIN CELINE	I19150	AB	3	Cadre	0.08
ROBIN CHRISTIAN	J08404	AA	3	Cadre	23.92
ROBIN DOMINIQUE	B89617	AA	2	Maîtrise	23.78
ROBIN FABienne	J02718	AA	2	Maîtrise	19.41
ROBIN PIERRE	D22118	AA	2	Maîtrise	25.50
ROBIN PIERRETTE	F35017	AA	2	Maîtrise	32.66
ROBIN RAYMONDE	I53603	AA	2	Maîtrise	28.27
ROBIN SEVERINE	J40949	AA	2	Maîtrise	4.74
ROBINEAU DENIS	F10618	AA	2	Maîtrise	19.63
ROBINEAU JEAN PIERRE	J59517	AA	2	Maîtrise	31.41
ROBINIER-HOFFMANN PATRICIA	B28247	AA	3	Cadre	5.16
ROBINOT GERARD	C77817	AA	3	Cadre	26.50

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ROBLT PHILIPPE	G31418	AA	2	Maitrise	20.00
ROBLIN CHRISTINE	C51234	AA	3	Cadre	12.41
ROBO ALAIN	A82512	AA	3	Cadre	19.83
ROBUTEL DIDIER	F89433	AA	2	Maitrise	12.66
ROCHARD MICHEL	F10818	AA	2	Maitrise	22.83
ROCHE DANIEL	D85517	AA	2	Maitrise	18.25
ROCHE JEAN-PIERRE	F70632	AA	2	Maitrise	13.71
ROCHE JOEL	J05617	AA	3	Cadre	17.16
ROCHE MARC	F54327	AA	2	Maitrise	16.10
ROCHE PATRICK	G47602	AA	2	Maitrise	22.66
ROCHE PHILIPPE	B84017	AA	3	Cadre	24.78
ROCHER CLAUDE	E22118	AA	3	Cadre	22.25
ROCHEREUX SEBASTIEN	F07151	AA	3	Cadre	2.40
ROCHET CHRISTIAN	D23722	AA	2	Maitrise	16.74
RODA JOACHIM	D82532	AA	2	Maitrise	13.50
RODIER MICHEL	B61203	AA	3	Cadre	21.97
RODIONOFF COLETTE	D09218	AA	3	Cadre	22.66
RODRIGUES JEAN-MICHEL	C74139	AA	2	Maitrise	8.58
RODRIGUES JOAN	D03451	AA	1	Exécution	2.92
RODRIGUES JOSEPH BATISTE	B60442	AA	2	Maitrise	8.42
RODRIGUEZ DIDIER	A81715	AA	2	Maitrise	26.16
RODRIGUEZ LUIS	F05147	AA	1	Exécution	5.40
RODRIGUEZ PIERRE	I09717	AA	2	Maitrise	22.52
RODRIGUEZ ROBERTO	H66413	AA	3	Cadre	23.12
ROEGERS JEAN ROBERT	F36015	AA	3	Cadre	24.25
ROEGERS PHILIPPE	G36015	AA	3	Cadre	22.04
ROESENER ALFRED	A85517	AA	2	Maitrise	18.75
ROFFE FRANCOIS	A40139	AA	2	Maitrise	9.93
ROGEAUX FREDERIC	B71134	AA	1	Exécution	12.57
ROGEON EMMANUELLE	B09151	AA	2	Maitrise	2.00
ROGER BENEDICTE	B49945	AA	3	Cadre	6.00
ROGER BRUNO	G82418	AA	3	Cadre	22.94
ROGER CHRISTINE	B33503	AA	2	Maitrise	21.75
ROGER CLAUDE	A70019	AA	3	Cadre	29.36
ROGER JOSSELIN	A08239	AA	1	Exécution	7.74
ROGER MATHIEU	I01049	AA	3	Cadre	4.73
ROGGE DIDIER	D05117	AA	3	Cadre	17.83
ROGUE EMMANUEL	A57445	AA	3	Cadre	6.08
ROGUIN JEAN	E05317	AA	3	Cadre	25.66
ROHAN OLIVIER	F20347	AA	3	Cadre	5.69
ROHAN PHILIPPE	A17128	AA	3	Cadre	15.70
ROHAS ODILE	C32051	AA	3	Cadre	2.92
ROHLINGER GILLES	J31418	AA	3	Cadre	22.33
ROHMER CHRISTIAN	D21529	AA	2	Maitrise	15.16
ROINE PHILIPPE	J44736	AA	3	Cadre	11.25
ROINEL LUU HONG GIAO	G43040	AA	3	Cadre	8.83
ROJ CHRISTOPHE	E09650	AA	2	Maitrise	3.13
ROJO LOUIS	J28117	AA	2	Maitrise	25.83
ROLAND GUILLAUME	E76050	AC	1	Exécution	1.83
ROLAND PHILIPPE	C85217	AA	3	Cadre	24.74

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ROLET BERNARD	G98817	AA	2	Maitrise	24.78
ROLLAND JOSIANE	E52505	AA	3	Cadre	32.87
ROLLIER MARIE NOELLE	J50732	AA	2	Maitrise	13.75
ROLLIER SERGE	A46417	AA	2	Maitrise	26.92
ROLOT FABIENNE	F62853	AA	3	Cadre	0.62
ROMAIN JEAN JACQUES	G47117	AA	3	Cadre	29.63
ROMAN COLETTE	E27817	AA	2	Maitrise	35.92
ROMAN THIERRY	I67417	AA	2	Maitrise	22.83
ROMAND MICHELE	J78115	AA	2	Maitrise	21.75
ROMANELLO EMMANUELLE	H24130	AA	3	Cadre	14.66
ROMARY JEAN CLAUDE	E40129	AA	2	Maitrise	15.25
ROMBAUX ROGER	C34817	AA	2	Maitrise	31.18
ROME OLIVIER	D80542	AA	2	Maitrise	8.44
ROMELOT BERNARD	D89020	AA	3	Cadre	26.32
ROMIEUX XAVIER	A22218	AA	2	Maitrise	26.05
ROMMELARD JEAN-LOUIS	J05817	AA	2	Maitrise	31.59
RONCKA MICHEL	D99535	AA	2	Maitrise	11.66
RONDEAU ANNE LAURE	A87349	AC	3	Cadre	2.25
RONDEAU VINCENT	A02732	AA	2	Maitrise	13.63
RONDEL RICHARD	A55718	AA	3	Cadre	24.41
RONGIARD PASCAL	G47201	AA	2	Maitrise	27.62
ROPERS ERWOAN	I89817	AA	2	Maitrise	23.33
ROPERS PHILIPPE	G74217	AA	2	Maitrise	22.50
ROPERS VERONIQUE	F47849	AA	2	Maitrise	4.12
ROQUE MICHEL	J88710	AA	3	Cadre	25.57
ROQUES JOSETTE	C60017	AA	2	Maitrise	27.06
ROQUES PATRICK	A09017	AA	2	Maitrise	24.57
ROQUETTE YVES	I46817	AA	2	Maitrise	25.55
ROSATO ANDRE	H67517	AA	3	Cadre	22.66
ROSERAT EMMANUEL	D98849	AA	3	Cadre	4.00
ROSQUOET JEAN-CHRISTOPHE	G19328	AA	2	Maitrise	15.50
ROSSEEL LAURENT	C51238	AA	3	Cadre	10.50
ROSSELL DIDIER	A74608	AA	2	Maitrise	17.17
ROSSI CHANTAL	C37820	AA	2	Maitrise	18.46
ROSSI LOUIS	A85117	AA	2	Maitrise	30.17
ROSSI PASCAL	B22218	AA	3	Cadre	27.83
ROSSO FRANCOIS	C65038	AA	2	Maitrise	10.41
ROTARD JEROME	A63049	AA	2	Maitrise	4.47
ROTH JEREMY	G25352	AA	1	Exécution	1.40
ROTHLISBERGER CYRILLE	C96749	AA	2	Maitrise	4.16
ROUAT JEAN-MARC	G66217	AA	2	Cadre	22.75
ROUAUD JEAN-MARC	H57717	AA	3	Cadre	24.82
ROUAUD LUDOVIC	J44151	AA	2	Maitrise	2.83
ROUAYROUX JEAN-PIERRE	I28210	AA	3	Cadre	23.50
ROUBEIX JEAN FRANCOIS	B99317	AA	2	Maitrise	25.50
ROUBIN JEAN PAUL	D23118	AA	3	Cadre	21.28
ROUBY GERARD	G68517	AA	2	Maitrise	34.13
ROUBY GILBERT	B57017	AA	3	Cadre	26.60
ROUCARIES PHILIPPE	E08917	AA	2	Maitrise	26.92
ROUCARIES YVES	B68217	AA	2	Maitrise	22.90

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ROUCH SEBASTIEN	H85632	AA	1	Exécution	13.16
ROUDERGUES JEAN MARC	H30920	AA	3	Cadre	26.66
ROUDES MARC	166037	AA	2	Maîtrise	10.85
ROUGEUL BEATRICE	147520	AA	2	Maîtrise	18.12
ROUGIER ISABELLE	D80738	AA	3	Cadre	9.30
ROULLER GUILLAUME	H97646	AB	1	Exécution	3.75
ROUIRE JEROME	173407	AA	2	Maîtrise	19.16
ROUIT JULES	A03018	AA	2	Maîtrise	24.58
ROUJOU JEAN-MARIE	D59017	AA	2	Maîtrise	33.13
ROUL CECILE	G00318	AA	2	Maîtrise	21.66
ROULENQ GUILLAUME	H52143	AA	1	Exécution	7.82
ROULLEAU ERIC	F84249	AA	3	Cadre	4.37
ROUMILLAC PASCAL	B00618	AA	2	Maîtrise	25.14
ROUQUET PASCAL	C85517	AA	3	Cadre	18.50
ROUQUETTE FRANCK	B31618	AA	3	Cadre	22.61
ROQUIER JEAN	C31618	AA	3	Cadre	28.00
ROUSSE PATRICK	I78917	AA	3	Cadre	33.14
ROUSSEAU BENOIT	E78951	AA	3	Cadre	2.09
ROUSSEAU CYRILLE	I82520	AA	3	Cadre	28.61
ROUSSEAU DOMINIQUE	H27602	AA	2	Maîtrise	24.13
ROUSSEAU HERVE	H36316	AA	3	Cadre	21.96
ROUSSEAU JEREMY	C74851	AA	2	Maîtrise	2.75
ROUSSEAU MICHAEL	B25547	AA	2	Maîtrise	5.39
ROUSSEAU MICHEL	E10915	AA	2	Maîtrise	24.37
ROUSSEAU OLIVIER	B78104	AA	2	Maîtrise	17.67
ROUSSEL CHARLES	J25638	AA	3	Cadre	8.82
ROUSSEL DENIS	H85217	AA	2	Maîtrise	23.50
ROUSSEL FRANCK	A07444	AA	2	Maîtrise	6.90
ROUSSEL FRANCK	D61803	AA	3	Cadre	18.09
ROUSSEL MICHEL	C31518	AA	3	Cadre	20.83
ROUSSEL MICHEL	F11822	AA	2	Maîtrise	17.00
ROUSSEL PHILIPPE	G05317	AA	2	Maîtrise	17.65
ROUSSELIN THIERRY	D13529	AA	2	Maîtrise	14.95
ROUSSELLE SEBASTIEN	I89445	AA	2	Maîtrise	5.75
ROUSSELY BERNARD	H76704	AA	3	Cadre	23.15
ROUSSET LUC	A45150	AA	2	Maîtrise	3.70
ROUSSET STEPHANIE	B60745	AA	3	Cadre	6.83
ROUSSET YVES	H53518	AA	3	Cadre	20.13
ROUSSIN BOUCHARD SEBASTIEN	D49237	AA	1	Exécution	8.73
ROUSSIN JEAN-JACQUES	C66730	AA	2	Maîtrise	14.33
ROUX BENOIT	G97030	AA	2	Maîtrise	14.25
ROUX CHRISTIAN	B77317	AA	2	Maîtrise	22.52
ROUX CHRISTIANE	D21014	AA	2	Maîtrise	22.32
ROUX DAMIEN	D12632	AA	3	Cadre	13.61
ROUX DANIEL	I96217	AA	2	Maîtrise	26.05
ROUX DIDIER	A18032	AA	2	Maîtrise	13.00
ROUX GERARD	D92838	AA	2	Maîtrise	10.41
ROUX JEAN-DANIEL	H97617	AA	2	Maîtrise	13.41
ROUX JEAN-JACQUES	B46317	AA	2	Maîtrise	27.41
ROUX JOEL	H31618	AA	3	Cadre	25.26

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ROUX LAURENT	A22129	AA	3	Cadre	13.75
ROUX LOIC	C53747	AA	2	Maîtrise	5.50
ROUX MICHEL	B85417	AA	3	Cadre	26.92
ROUX NICOLAS	E55039	AA	3	Cadre	7.66
ROUX PATRICE	I31618	AA	2	Maîtrise	24.50
ROUX PATRICK	B30701	AA	2	Maîtrise	19.15
ROUX PHILIPPE	H30129	AA	2	Maîtrise	15.25
ROUX ROLAND	J56507	AA	2	Maîtrise	29.46
ROUYER MICHEL	J85517	AA	2	Maîtrise	22.04
ROUYER THIERRY	H50802	AA	3	Cadre	17.58
ROUZIER ANOUCHKA	G73349	AA	2	Maîtrise	4.49
ROY BRUNO	A07930	AA	2	Maîtrise	14.33
ROY FREDERIC	H72740	AA	3	Cadre	9.33
ROY JEAN LUC	G22218	AA	3	Cadre	21.66
ROY JEAN MICHEL	H15222	AA	1	Exécution	16.48
ROY REGIS	H47517	AA	2	Maîtrise	28.03
ROYER JEAN FRANCOIS	B20518	AA	3	Cadre	33.60
ROYER RICHARD	D76917	AA	2	Maîtrise	19.88
ROYET PATRICE	E92532	AA	2	Maîtrise	13.42
ROY-LAREINTY CHRISTIAN	I89830	AA	2	Maîtrise	14.08
ROZE CECILE	D72045	AA	3	Cadre	6.75
ROZE PHILIPPE	J69117	AA	3	Cadre	29.48
RUAT BENOIT	A86540	AA	1	Exécution	8.93
RUAU CELINE	G59639	AA	2	Maîtrise	9.68
RUAX PHILIPPE	I38117	AA	3	Cadre	18.75
RUDIGER FRANCIS	I72601	AA	2	Maîtrise	31.14
RUEFF NOEL	C85417	AA	3	Cadre	21.25
RUELLE FRANCOIS	F96217	AA	2	Maîtrise	18.00
RUET LUDOVIC	D67232	AA	2	Maîtrise	13.00
RUFFIE DANIEL	A90014	AA	2	Maîtrise	37.53
RUFFIN SEBASTIEN	I13540	AA	3	Cadre	9.30
RUHANT SEBASTIEN	A16748	AA	3	Cadre	4.83
RUINART ROMUALD	D11650	AA	1	Exécution	3.92
RUIZ EMMANUEL	G46634	AA	2	Maîtrise	12.16
RUIZ JEAN LUC	A52021	AA	2	Maîtrise	19.66
RUIZ LAETITIA	C19537	AA	1	Exécution	8.73
RUIZ MICHEL	F77717	AA	2	Maîtrise	28.13
RULENCE THIERRY	E97117	AA	2	Maîtrise	18.75
RUNDSTADLER BEATRICE	H66303	AA	2	Maîtrise	19.66
RUPP JEAN MARC	E89617	AA	3	Cadre	23.75
RUPPERT FABRICE	E31229	AA	2	Maîtrise	15.14
RUSSIER PASCAL	I66417	AA	2	Maîtrise	22.58
RUSZKOWSKI CHRISTINE	J61829	AA	2	Maîtrise	14.00
RUTIN STEPHANE	C16547	AA	2	Maîtrise	5.33
RUZZIN DOMINIQUE	E31718	AA	2	Maîtrise	26.47
RYBIENIK JEAN LOUIS	G85217	AA	2	Maîtrise	23.75
RYCKBOSCH JEROME	D16618	AA	3	Cadre	21.50
RYCKEBUSCH MANUEL	D36935	AA	2	Maîtrise	11.83
SAADA CHARLES	I63418	AA	3	Cadre	28.65
SABAN SERVET	G91336	AA	2	Maîtrise	11.46

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SABAROTS HERVE	H83727	AA	2	Maitrise	16.16
SABATHIER DIDIER	C59517	AA	2	Maitrise	31.36
SABATIER JEAN-PIERRE	C20121	AA	2	Maitrise	20.58
SABOURAULT PATRICE	G31718	AA	2	Maitrise	21.49
SABRA SONIA	H28949	AA	2	Maitrise	4.05
SABROU THIERRY	F33603	AA	2	Maitrise	19.47
SABY DANIEL	E46817	AA	3	Cadre	25.63
SABY ROBERT	G56117	AA	3	Cadre	32.45
SACCOMANO FABRICE	G65230	AA	2	Maitrise	14.47
SACCONE ALAIN	I46117	AA	2	Maitrise	27.64
SACHOT JASON	G49151	AA	1	Exécution	1.99
SADAOUI FAOUSI	H75530	AA	2	Maitrise	14.45
SADOUN ALAIN	B16517	AA	2	Maitrise	17.75
SADOWSKI PATRICE	F92308	AA	3	Cadre	18.82
SAEZ BERNARD	H57917	AA	2	Maitrise	31.14
SAGE JEAN LAURENT	E89341	AA	2	Maitrise	8.49
SAGEAT OLIVIER	B76217	AA	2	Maitrise	21.49
SAGNOL MARC	D12907	AA	3	Cadre	21.62
SAGOLJ ZDENKO	J46849	AA	3	Cadre	4.29
SAGOT MICHEL	C39519	AA	3	Cadre	35.59
SAHIN FEYZULLAH	C44149	AA	2	Maitrise	4.41
SAHRAOUI KARIM	G10741	AA	3	Cadre	8.91
SAIBI MORAD	D97747	AA	2	Maitrise	5.16
SAILLARD IVAN	I68134	AA	3	Cadre	12.00
SAILLARD PHILIPPE	I31718	AA	2	Maitrise	17.63
SAILLET MIREILLE	B22318	AA	2	Maitrise	22.66
SAINGIER NATHALIE	E31444	AA	2	Maitrise	7.07
SAINT BONNET JEAN JACQUES	F18317	AA	2	Maitrise	23.29
SAINT VIGNES BRIGITTE	H78817	AA	2	Maitrise	25.50
SAINT VIGNES JOEL	A98017	AA	2	Maitrise	27.75
SAINT-ALME JUDEX	B63632	AA	2	Maitrise	13.46
SAINT-MARTIN YANNICK	A56432	AA	2	Maitrise	13.16
SAINT-SARDOS PHILIPPE	I08717	AA	2	Maitrise	26.60
SALAIN MICHELE	J27514	AA	2	Maitrise	21.00
SALAS CHANTAL	I78615	AA	2	Maitrise	19.38
SALAUN ERIC	J08317	AA	2	Maitrise	17.29
SALAUN GWENNAEL	F06450	AA	3	Cadre	3.66
SALEM LAZARE	A63316	AA	2	Maitrise	25.83
SALEMBIER ALINE	F81647	AA	1	Exécution	5.60
SALERNO JOSEPH	B56717	AA	2	Maitrise	23.50
SALES THIERRY	G15222	AA	2	Maitrise	16.45
SALIBA ROBERT	C12713	AA	3	Cadre	18.00
SALIOU DOMINIQUE	H31718	AA	2	Maitrise	22.50
SALIOU ERIC	C62208	AA	3	Cadre	25.38
SALIOU JACQUES	G83714	AA	3	Cadre	23.25
SALLEI SANDRINE	E52747	AA	3	Cadre	5.54
SALLOT XAVIER	B27535	AA	2	Maitrise	11.83
SALMON LIONEL	E76136	AA	3	Cadre	11.08
SALOMON CONSTANT	G98717	AA	2	Maitrise	26.50
SALOMON JEROME	G14952	AA	1	Exécution	1.66

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SALON FREDERIC	H14849	AA	1	Exécution	4.56
SALOU ESTELLE	B09845	AA	3	Cadre	5.96
SALUDJIAN LUCAS	H42744	AA	3	Cadre	6.98
SALVERT LAURENT	I83330	AA	2	Maitrise	14.78
SALVI BRUNO	J12649	AA	3	Cadre	4.66
SALZARD CORALIE	G02747	AA	3	Cadre	5.58
SAMAAN MAZEN	G84430	AA	3	Cadre	14.58
SAMANNI LIONEL	C77730	AA	2	Maitrise	13.75
SAMBARDIER GERALD	D68549	AB	3	Cadre	3.15
SAMBOURG FRANCK	J87617	AA	2	Maitrise	19.24
SAMBRES JEAN-MARC	A27614	AA	3	Cadre	21.75
SAMEL LEONARD	B31818	AA	2	Maitrise	30.74
SAMENAYRE JEAN	G30130	AA	2	Maitrise	14.83
SAMI-METAYER ISABELLE	I86105	AA	1	Exécution	17.76
SAMOZINO HENRI	D93018	AA	3	Cadre	29.88
SAMSO SANDRINE	J05747	AA	3	Cadre	5.41
SAMSON PATRICK	C31818	AA	2	Maitrise	20.83
SANCHEZ ALAIN	I79219	AA	3	Cadre	18.58
SANCHEZ ANNICK	G65720	AA	3	Cadre	19.53
SANCHEZ CEDRIC	F83949	AA	2	Maitrise	4.45
SANCHEZ CLAUDE	G42732	AA	3	Cadre	13.58
SANCHEZ ERIC	H22318	AA	2	Maitrise	18.75
SANCHEZ JEAN	F43518	AA	1	Exécution	19.40
SANCHEZ JEAN FRANCOIS	J04532	AA	3	Cadre	13.41
SANCHEZ JEROME	F34149	AA	2	Maitrise	4.42
SANCHEZ JOSE	F10445	AA	2	Maitrise	6.83
SANCHEZ PASCAL	E00118	AA	2	Maitrise	26.83
SANCHIS GERALD	D96617	AA	3	Cadre	21.75
SANDERRE THIERRY	I66344	AA	2	Maitrise	6.92
SANDRET MARC	A38717	AA	2	Maitrise	17.50
SANDRI BRUNO	A78815	AA	2	Maitrise	28.13
SANDRIN PATRICK	E06618	AA	3	Cadre	29.66
SANICOS CHANTAL	J70510	AA	2	Maitrise	24.16
SANS GERALDINE	J82246	AA	3	Cadre	5.16
SANTONI JACQUES	A66117	AA	2	Maitrise	22.92
SANTORELLI FRANCOIS	J74034	AA	2	Maitrise	12.33
SANTOS LEGAIT CLAUDIA	D84430	AA	3	Cadre	14.58
SANTT PATRICK	G66418	AA	2	Maitrise	24.41
SANVOISIN GILLES	A16634	AA	2	Maitrise	12.16
SANZ DENIS	B75027	AA	2	Maitrise	16.08
SAOUT SERGE	I22318	AA	2	Maitrise	19.33
SAPERA LAURENCE	E78619	AA	2	Maitrise	21.30
SARDA JEAN DIDIER	B09817	AA	2	Maitrise	22.50
SARDOU FRANCOIS	J38346	AA	3	Cadre	5.71
SARLIN PATRICK	D19813	AA	2	Maitrise	21.00
SARRADE BRUNO	C41242	AA	2	Maitrise	8.40
SARRAQUIGNE YVES	D38917	AA	3	Cadre	29.63
SARROCHE CHARLY	F07938	AA	2	Maitrise	10.16
SAUCE ALAIN	A95017	AA	3	Cadre	28.16
SAUCLIERES VERONIQUE	A35636	AA	3	Cadre	11.15

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SAUGER JEAN PIERRE	J88903	AA	2	Maîtrise	30.00
SAUGER PASCAL	F99817	AA	2	Maîtrise	22.50
SAUGERA SAMANTHA	F78743	AA	2	Maîtrise	14.37
SAUGIER GILLES	A62518	AA	3	Cadre	23.21
SAUMONT SYLVIE	A98030	AA	3	Cadre	12.25
SAUNIER PATRICE	A98150	AA	3	Cadre	3.20
SAUREL THIERRY	C09517	AA	1	Exécution	23.54
SAUTER JEAN CHRISTOPHE	E46436	AA	2	Maîtrise	11.08
SAUTEREAU FRANCOIS	H52018	AA	3	Cadre	21.31
SAUTEREY LAURENCE	E92803	AA	3	Cadre	24.47
SAUTEREY PIERRE	I87808	AA	2	Maîtrise	26.05
SAUVAGE JEAN LOUIS	H33218	AA	3	Cadre	31.41
SAUVAGE PASCAL	J18408	AA	3	Cadre	20.36
SAUVAGE PHILIPPE	J84917	AA	2	Maîtrise	18.92
SAUVANT YVES	C56131	AA	2	Maîtrise	12.65
SAUVAT JEAN LUC	F66417	AA	3	Cadre	22.56
SAUVEGRAIN FRANCK	J14147	AA	2	Maîtrise	5.50
SAUVINEAU DIDIER	A22318	AA	3	Cadre	22.43
SAVALLI EMMANUEL	I57717	AA	3	Cadre	24.66
SAVALLI VERONIQUE	B13939	AA	1	Exécution	9.92
SAVARIT OLIVIER	B75805	AA	2	Maîtrise	17.21
SAVARY BERNARD	E37817	AA	3	Cadre	31.28
SAVARY GAETAN	I72451	AA	2	Maîtrise	2.92
SAVARY MARTINE	I97117	AA	2	Maîtrise	15.83
SAVARY NATHALIE	E17441	AA	2	Maîtrise	6.75
SAVIGNET BERNARD	D75028	AA	2	Maîtrise	15.92
SAVOYE PHILIPPE	F36715	AA	2	Maîtrise	22.94
SAVRY ROLAND	F92053	AA	3	Cadre	0.58
SAYPHARATH LEILA	H96545	AA	3	Cadre	6.13
SCALINGI CHRISTIAN	B67017	AA	2	Maîtrise	24.05
SCHAFF NORBERT	I95117	AA	2	Maîtrise	22.41
SCHAFF PATRICE	J81540	AA	2	Maîtrise	9.41
SCHAFFNER MICHEL	E95217	AA	2	Maîtrise	20.08
SCHIBEL PASCAL	C21102	AA	3	Cadre	17.67
SCHENBERG NICOLAS	E39341	AA	1	Exécution	8.53
SCHENK LAURENT	C13735	AA	2	Maîtrise	11.92
SCHENKE MICHEL	B95840	AA	2	Maîtrise	20.03
SCHERER JEAN MARC	H21722	AA	2	Maîtrise	16.83
SCHERRER VINCENT	D17830	AA	2	Maîtrise	14.30
SCHERSCHELL DENIS	B82519	AA	3	Cadre	22.58
SCHIEBER BERTRAND	H61238	AA	3	Cadre	10.45
SCHILLING THIERRY	G22211	AA	3	Cadre	22.75
SCHILTZ CHRISTIAN	D65038	AA	2	Maîtrise	10.41
SCHINDLER JEAN FRANCOIS	G47236	AA	2	Maîtrise	11.00
SCHLAFKE JEAN PIERRE	C84017	AA	2	Maîtrise	20.70
SCHLURAFF MURIEL	F73452	AA	3	Cadre	1.75
SCHMAUCH CHRISTIAN	A84117	AA	2	Maîtrise	20.50
SCHMIDT PIERRE	F64817	AA	3	Cadre	30.05
SCHMITT BERNARD	B95317	AA	2	Maîtrise	19.08
SCHMITT DENIS	F95217	AA	3	Cadre	19.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SCHMITT ROGER	J40102	AA	2	Maîtrise	21.20
SCHMITT SEBASTIEN	B98247	AA	1	Exécution	5.14
SCHNEIDER GERARD	F43813	AA	3	Cadre	24.08
SCHNEIDER GILLES	C16517	AA	1	Exécution	17.66
SCHNEIDER MARYSE	D65003	AA	2	Maîtrise	22.39
SCHNEIDER PIERRE	D63918	AA	3	Cadre	25.75
SCHNEIDER SERGE	B03118	AA	1	Exécution	19.13
SCHNELL PHILIPPE	E98101	AA	2	Maîtrise	20.70
SCHOLZ CHRISTOPHE	F49528	AA	2	Maîtrise	15.33
SCHOONOOGHE CHRISTOPHE	D66043	AB	1	Exécution	3.92
SCHOPFER PHILIPPE	J43045	AA	3	Cadre	6.66
SCHROTER ALFRED	E95017	AA	2	Maîtrise	33.57
SCHWARTZMANN JEAN LUC	H24522	AA	2	Maîtrise	16.66
SCHWARTZMANN SABINE	G25752	AA	3	Cadre	1.40
SCHWOB CHRISTIAN	G95117	AA	2	Maîtrise	23.08
SCOARNEC SANDRINE	B49545	AA	1	Exécution	5.95
SCOLARI SAMUEL	A95552	AB	3	Cadre	0.83
SCOPPA REMY	D22418	AA	3	Cadre	22.66
SCORSONE JULIEN	G32927	AA	2	Maîtrise	16.35
SCOTTO DI VETTIMO STEPHANE	J26249	AA	3	Cadre	4.25
SCREVE DIDIER	H44317	AA	3	Cadre	29.33
SEAUVE FREDERIC	C03832	AA	2	Maîtrise	13.51
SEBASTIANUTTI BRUNO	G23118	AA	3	Cadre	25.22
SEBASTIEN EUGENE	I24030	AA	1	Exécution	14.66
SEBASTIEN REGIS	B38539	AA	2	Maîtrise	9.75
SEBILLE PATRICE	D95117	AA	3	Cadre	24.13
SEBILO PHILIPPE	E42903	AA	3	Cadre	32.50
SEBIRE DIDIER	E36314	AA	3	Cadre	21.75
SECCHI CECILE	H13447	AA	1	Exécution	5.48
SECHET JEAN MARIE	J00718	AA	2	Maîtrise	20.93
SEGARD JOSYNE	A54817	AA	2	Maîtrise	24.58
SEGARRA MARC	G33718	AA	3	Cadre	23.61
SEGARRA PASCAL	F96917	AA	2	Maîtrise	17.16
SEGARRA THIERRY	C56217	AA	3	Cadre	24.57
SEGUELA DANIEL	B38017	AA	2	Maîtrise	25.50
SEGUN AYMERIC	F27549	AA	3	Cadre	4.20
SEGUN-CADICHE MARC	J82927	AA	3	Cadre	16.27
SEIGLE-FERRAND SEBASTIEN	D83439	AA	2	Maîtrise	9.87
SEIGNEMARTIN ROGER	E16517	AA	2	Maîtrise	31.30
SEIGNEUR CORINNE	C37546	AA	2	Maîtrise	5.83
SEIGNEUR LAURENCE	H97328	AA	2	Maîtrise	15.56
SEIGNEURIE RENE	I20418	AA	3	Cadre	32.35
SELATNIA KARIM	E16845	AA	2	Maîtrise	6.23
SELVA PATRICK	A76503	AA	2	Maîtrise	22.10
SEMAN BANDET ANNE	A61338	AA	3	Cadre	10.50
SENCIER ANNIE	E95117	AA	3	Cadre	23.42
SENEGAS GILLES	H22418	AA	3	Cadre	31.66
SENET OLIVIER	I54647	AA	1	Exécution	5.46
SENOT JEAN	G31918	AA	3	Cadre	29.00
SEPTIER SYLVAIN	G63422	AA	3	Cadre	16.74

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SEQUER LOONES CHRISTINE	J73218	AA	3	Cadre	20.53
SERENA RICHARD	D96849	AA	1	Exécution	4.08
SERGEANT STEPHANE	A60642	AA	2	Maîtrise	8.42
SERGEANT JULIEN	D05050	AC	1	Exécution	1.75
SERICOLA FRANCOISE	E94030	AA	2	Maîtrise	14.54
SERIS-PERONNARD CECILE	F48843	AA	3	Cadre	5.92
SERMANSON VINCENT	F34040	AA	3	Cadre	6.98
SERNESI DOMINIQUE	A95317	AA	2	Maîtrise	24.25
SEROR ERIC	I13222	AA	2	Maîtrise	16.74
SERRA CAROL	H57617	AA	2	Maîtrise	24.91
SERRE CATHERINE	E72120	AA	2	Maîtrise	26.17
SERRES ETIENNE	B56034	AA	3	Cadre	10.74
SERRES MICHEL	I58117	AA	2	Maîtrise	24.34
SERRIER BENOIT	B93353	AA	3	Cadre	0.41
SERRIGNY GERARD	F95117	AA	1	Exécution	23.15
SERRURIER CHRISTINE	I22418	AA	2	Maîtrise	20.58
SERRURIER MICHEL	E31918	AA	2	Maîtrise	19.07
SERVANTON JOEL	J46017	AA	3	Cadre	27.90
SESSOYE SILVESTRI MICHAEL	H27450	AB	1	Exécution	3.45
SEURON CAROLE	H96845	AA	2	Maîtrise	6.17
SEVENO JEAN YVES	G13745	AA	2	Maîtrise	5.41
SEVESTRE JEAN MAURICE	G73418	AA	3	Cadre	37.83
SEYEUX LUDIVINE	E98148	AB	3	Cadre	3.92
SEYVE HERVE	C46713	AA	3	Cadre	23.00
SEZZANO PHILIPPE	G51407	AA	3	Cadre	27.00
SFERRUZZA Jean-Pierre	C56650	AA	3	Cadre	3.58
SFERRUZZA JOSEPH	G74517	AA	3	Cadre	21.66
SIAUD PAUL	H95630	AA	2	Maîtrise	14.43
SIBILLE JEAN MARIE	F82518	AA	3	Cadre	32.10
SIBRAN CLAUDE	I63818	AA	3	Cadre	20.91
SICARD PATRICE	C81214	AA	2	Maîtrise	25.00
SICARD PATRICK	G08917	AA	2	Maîtrise	21.16
SIDONI RUDY	C84943	AA	1	Exécution	5.73
SIELLEZ JEAN PIERRE	C54917	AA	2	Maîtrise	24.33
SIERKA DENYS	F61445	AA	2	Maîtrise	6.75
SIERRA RAPHAEL	D12749	AA	3	Cadre	4.62
SIGNARBIEUX PATRICK	G76517	AA	3	Cadre	20.74
SIGNE BERTRAND	D38417	AA	3	Cadre	21.50
SIGNORET MATHIEU	H38952	AA	3	Cadre	0.91
SIKLI MARIE-CHRISTINE	E29019	AA	2	Maîtrise	28.60
SILVENTE PATRICK	C19117	AA	3	Cadre	24.25
SILVESTRE RAYMOND	A23818	AA	3	Cadre	32.10
SIMARD JEAN LUC	C60016	AA	2	Maîtrise	26.60
SIMEANT GABRIEL	H08647	AC	3	Cadre	2.75
SIMIAND PHILIPPE	B88315	AA	3	Cadre	20.16
SIMIC NIKOLA	I89847	AA	2	Maîtrise	5.16
SIMON VINCENT	I25450	AA	3	Cadre	3.75
SIMON CHRISTOPHE	H67345	AA	2	Maîtrise	6.08
SIMON GHADA	G71835	AA	3	Cadre	12.00
SIMON HERVE	D52018	AA	3	Cadre	28.33

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SIMON JACKIE	A99903	AA	2	Maîtrise	21.17
SIMON JEAN PHILIPPE	E13827	AA	2	Maîtrise	16.25
SIMON LIONEL	F94722	AA	1	Exécution	16.56
SIMON LUDOVIC	D39327	AA	2	Maîtrise	15.92
SIMON MARIE-BLANCHE	B69219	AA	3	Cadre	20.41
SIMON MURIEL	C73803	AA	2	Maîtrise	23.38
SIMON PHILIPPE	H82419	AA	3	Cadre	21.83
SIMON SERGE	G57317	AA	2	Maîtrise	26.11
SIMON THIERRY	D16517	AA	3	Cadre	17.54
SIMONCINI Eric	C09650	AA	3	Cadre	3.16
SIMONET EMILIE	A28851	AB	3	Cadre	1.41
SIMONET NICOLAS	G75049	AA	3	Cadre	4.30
SIMONIN GERARD	A37117	AA	2	Maîtrise	35.14
SIN SYLVIE	B22518	AA	3	Cadre	20.74
SINNIGER JEANNE	H95017	AA	2	Maîtrise	25.50
SIRE MARC	H09717	AA	2	Maîtrise	22.48
SIRET NADINE	C99417	AA	2	Maîtrise	22.96
SIROT PIERRE	D47217	AA	3	Cadre	29.50
SIROT PIERRE-FABRICE	H94043	AA	3	Cadre	7.75
SIRUGUE DOMINIQUE	D95317	AA	3	Cadre	18.70
SIRVEN EDOUARD	B04632	AA	3	Cadre	13.38
SIRVENTON GERARD	E09617	AA	2	Maîtrise	20.56
SITKIEWICZ JEAN MICHEL	E95317	AA	2	Maîtrise	18.25
SITRUK MICHEL	H63603	AA	2	Maîtrise	31.45
SITTLER GEORGES	H85917	AA	2	Maîtrise	31.66
SIVY PATRICK	B41619	AA	3	Cadre	30.48
SKODNIK DOMINIQUE	C73203	AA	3	Cadre	25.70
SKOROPAD MIRON	F88417	AA	3	Cadre	28.58
SLAH FATIMA	F37648	AB	2	Maîtrise	1.58
SLAH HOCINE	F41147	AA	2	Maîtrise	5.66
SLAWEK DOMINIQUE	H64817	AA	2	Maîtrise	22.95
SLEBODA DIDIER	J87017	AA	2	Maîtrise	20.49
SOBIESKI JOHAN	B39245	AA	1	Exécution	6.00
SOCHON ALAIN	D59917	AA	3	Cadre	35.15
SOGNE GILLES	G90522	AA	3	Cadre	16.87
SOHN FRANCIS	H95217	AA	2	Maîtrise	29.16
SOILLY BERNARD	B76317	AA	2	Maîtrise	26.17
SOL PATRICK	C87309	AA	2	Maîtrise	22.15
SOLBES FABRICE	F24644	AA	3	Cadre	6.92
SOLEILHAVOUP PASCAL	D08817	AA	2	Maîtrise	21.47
SOLER CHRISTOPHE	I72952	AA	2	Maîtrise	1.86
SOLER ISABELLE	J82845	AA	3	Cadre	6.66
SOLVE PATRICK	A27230	AA	2	Maîtrise	14.28
SOMMEN JEAN BERNARD	C95017	AA	2	Maîtrise	31.16
SOPHIN MICHEL	B59413	AA	2	Maîtrise	28.13
SORIN-BROBST NICOLE	B19819	AA	2	Maîtrise	31.92
SORNETTE FREDERIC	J25632	AA	2	Maîtrise	13.25
SORONDO GILBERT	H81214	AA	2	Maîtrise	25.60
SOTY JEAN CLAUDE	D85632	AA	1	Exécution	13.16
SOUBIES NATHALIE	E65851	AA	2	Maîtrise	2.66

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SOUCHET HERVE	J88117	AA	3	Cadre	31.83
SOUCHET MARC	G41018	AA	2	Maîtrise	17.58
SOUCHOIS ERIC	B96017	AA	2	Maîtrise	18.44
SOUCHON JEAN CLAUDE	I57117	AA	2	Maîtrise	26.00
SOULLART JEAN PIERRE	G64217	AA	2	Maîtrise	23.67
SOULARUE OLIVIER	E51503	AA	3	Cadre	22.18
SOULERE YVES	H38917	AA	2	Maîtrise	24.74
SOULIER DIDIER	B00418	AA	2	Maîtrise	21.60
SOULIER HELENE	D64332	AA	3	Cadre	13.32
SOULIER JEAN PHILIPPE	J72249	AA	2	Maîtrise	4.58
SOUPIZON GILLES	A94117	AA	2	Maîtrise	18.75
SOUPRAYENMESTRY-RANGAPAMO BERNARD	J92238	AA	3	Cadre	10.41
SOUQUE ROBERT	D88517	AA	3	Cadre	31.41
SOUQUET VERONIQUE	B61627	AA	3	Cadre	16.35
SOURIN THIERRY	H41018	AA	3	Cadre	22.66
SOURMAIL GENNEQUIN DELPHINE	H09745	AA	3	Cadre	6.00
SOURROUILLE FRANCIS	E98017	AA	2	Maîtrise	27.33
SOUVETON SERGE	J76117	AA	3	Cadre	21.50
SOZZI LOUIS	I41018	AA	3	Cadre	21.95
SPALLIER PHILIPPE	C95317	AA	3	Cadre	29.79
SPILLEBOUT FRANCK	I18149	AB	1	Exécution	3.93
SPOLADORE STEPHANE	H07738	AA	2	Maîtrise	9.58
SSOSSE PASCAL	J57121	AA	2	Maîtrise	16.90
STACINO JEAN CLAUDE	A83218	AA	3	Cadre	31.14
STALENS GUY	F69019	AA	3	Cadre	29.36
STANEK CHRISTIAN	F22917	AA	2	Maîtrise	26.16
STANIC RAOUL	B30922	AA	2	Maîtrise	16.83
STAUB BRUNO	H15009	AA	2	Maîtrise	22.61
STAUDT DANIEL	I38028	AA	2	Maîtrise	15.50
STCHERBINSKY STEPHANE	F82827	AA	2	Maîtrise	16.25
STEENACKERS CHRISTIANE	B57946	AA	3	Cadre	5.83
STEFANI CHRISTOPHE	I56947	AA	2	Maîtrise	5.25
STEFANI MICHELE	B46417	AA	2	Maîtrise	34.33
STEINBAUER EGAN	J76647	AA	3	Cadre	4.83
STEINER LAURENT	F18143	AA	2	Maîtrise	7.40
STEPHAN JEAN LUC	C41118	AA	2	Maîtrise	26.17
STEPHANUS GHYSLAINE	B74022	AA	2	Maîtrise	16.56
STEVENIN DANIEL	I39919	AA	3	Cadre	29.75
STEVENIN PIERRE	C09549	AB	3	Cadre	2.25
STIMPLING PASCAL	A03118	AA	3	Cadre	23.92
STRANIERO REMY	C41047	AA	2	Maîtrise	5.66
STREICHER VINCENT	C09943	AA	3	Cadre	7.33
STREIT ALEXANDRA	B72349	AA	2	Maîtrise	4.60
STROHMANN MICHEL	G95217	AA	3	Cadre	19.75
STROMBONI ERIC	F87517	AA	3	Cadre	23.13
STRUPOWSKI CHRISTIAN	D39427	AA	2	Maîtrise	15.92
STRUTYNSKI GERARD	A30130	AA	2	Maîtrise	14.83
STUREL GUY	G95017	AA	2	Maîtrise	25.62
SUADEAU JACQUES	I22618	AA	3	Cadre	30.33
SUBE PHILIPPE	F42213	AA	3	Cadre	22.66

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SUCHET CHRISTOPHE	E08435	AA	1	Exécution	11.83
SUDRES DIDIER	E28217	AA	2	Maîtrise	23.16
SUFFRIN YOLANDE	D54012	AA	2	Maîtrise	28.48
SULIK ERIC	A90831	AA	2	Maîtrise	13.97
SULTANEM FAHD	E51827	AA	3	Cadre	16.41
SUMBERAC DEAN	B22718	AA	2	Maîtrise	22.46
SUPLESKI CHRISTIANE	H14527	AA	2	Maîtrise	14.41
SUPPLY DOMINIQUE	E87309	AA	2	Maîtrise	25.60
SURDON MATTHIEU	B18152	AA	3	Cadre	0.93
SUREAU KARINE	A39927	AA	1	Exécution	14.17
SURGET JEAN-MICHEL	H69913	AA	2	Maîtrise	20.15
SURRE BERNARD	J78617	AA	2	Maîtrise	25.65
SUZANNE DAMIEN	D25552	AA	3	Cadre	1.40
SUZAT MICHEL	H88515	AA	2	Maîtrise	25.68
SWIETEK JEAN MICHEL	A54917	AA	3	Cadre	26.60
SWISTEK STEPHAN	A45330	AA	1	Exécution	14.50
SY ASSETOU	G18552	AA	2	Maîtrise	0.94
SZAMES JULIEN	C20452	AA	3	Cadre	1.96
SZCZUCZAK CELINE	F55547	AA	3	Cadre	5.41
SZEWCZYK NICOLAS	H16241	AA	2	Maîtrise	8.83
SZMIGIELSKI MARC	D83238	AA	2	Maîtrise	10.33
SZYMANSKI DANIEL	B44417	AA	2	Maîtrise	32.10
TAALBA VALERIE	D19949	AA	3	Cadre	3.99
TABBI VALERIE	E84149	AA	3	Cadre	4.41
TABERNA JEAN-LOUIS	D09217	AA	2	Maîtrise	30.53
TABONE PIERRE	D22718	AA	3	Cadre	26.62
TABOT AGNES	D07749	AA	2	Maîtrise	4.14
TABOURET JEAN YVES	I34229	AA	2	Maîtrise	14.95
TABUTEAU PATRICE	D76108	AA	2	Maîtrise	25.88
TACCOEN ALAIN	E52636	AA	3	Cadre	11.41
TACHE OLIVIER	G27728	AA	3	Cadre	15.66
TACHER FREDERIC	C74317	AA	2	Maîtrise	22.29
TACHERON CHRISTIAN	D16617	AA	2	Maîtrise	17.41
TACLET JEAN PIERRE	J44017	AA	2	Maîtrise	30.07
TACONNAT SERGE	C66103	AA	2	Maîtrise	25.09
TADDEI JOEL	F08317	AA	2	Maîtrise	17.50
TAHON FREDERIC	I93448	AD	2	Maîtrise	2.60
TAIAR SELIM	D91536	AA	2	Maîtrise	11.48
TAILLER RICHARD	I95817	AA	2	Maîtrise	20.08
TAILLEUR DANIEL	J86017	AA	3	Cadre	19.66
TAIN DANIEL	C95213	AA	3	Cadre	23.83
TAISNE JEAN PIERRE	H66518	AA	3	Cadre	23.63
TAJAN JACQUES	F77317	AA	2	Maîtrise	22.43
TALBOT BERNADETTE	J53130	AA	3	Cadre	14.75
TALBOT CHRISTOPHE	G05817	AA	2	Maîtrise	24.00
TALLEUX ROGER GASTON	E36814	AA	3	Cadre	32.33
TALMONT GILLES	I79917	AA	2	Maîtrise	24.90
TALON OLIVIER	F07750	AA	2	Maîtrise	3.50
TAMBOURAN WILLY	A81529	AA	2	Maîtrise	15.08
TAMRABET HOCINE	F40129	AA	2	Maîtrise	15.25

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
TANGHE MICKAEL	C06451	AB	1	Exécution	0.74
TANGHE THIERRY	H69628	AA	2	Maitrise	15.32
TANGUY ESNAULT SYLVIE	B00729	AA	2	Maitrise	15.26
TANGUY ISABELLE	E64345	AA	3	Cadre	6.25
TANGUY JACQUELINE	B72203	AA	2	Maitrise	26.54
TANGUY PIERRICK	E88633	AA	3	Cadre	12.46
TANNEAU BENOIT	A50249	AA	2	Maitrise	4.72
TARALLO CAROLE	I65650	AA	1	Exécution	3.75
TARBOURIECH LUC	A00003	AA	3	Cadre	17.75
TARDIE ALEXANDRE	G05647	AA	2	Maitrise	5.41
TARDIF CHANTAL	B20918	AA	2	Maitrise	18.13
TARDIF STEPHANE	G56333	AA	2	Maitrise	12.82
TARDY STEPHANE	F07250	AA	1	Exécution	3.49
TARNAUD ERIC	I84236	AA	2	Maitrise	11.21
TARTRY JEAN	H93918	AA	3	Cadre	23.46
TASSAN LAURENT	D20647	AA	3	Cadre	5.71
TASSIN JEAN	J76930	AA	3	Cadre	13.83
TASSY JACQUES	E78939	AA	3	Cadre	9.72
TATARA FRANCOIS	I95617	AA	2	Maitrise	28.33
TAUPIN LAURENT	B73247	AA	2	Maitrise	5.43
TAVERNAUX GILLES	A95717	AA	3	Cadre	27.08
TAVERNE CHRISTOPHE	J94017	AA	2	Maitrise	18.77
TAVERNIER JEAN-FRANCOIS	F74451	AB	3	Cadre	1.40
TAVERNIER OLIVIER	B41103	AA	2	Maitrise	21.18
TAVERT JEAN MARC	F05816	AA	2	Maitrise	24.32
TCHOBDRENOVITCH DENIS	E08117	AA	2	Maitrise	16.41
TEATTINI BRUNO	C75049	AA	2	Maitrise	4.33
TEBOURBI HATEM	D57841	AA	1	Exécution	6.75
TEDESCO PHILIPPE	A95917	AA	2	Maitrise	19.75
TEILLET DIDIER	B12036	AA	2	Maitrise	11.46
TEINDAS GEORGES	I20314	AA	3	Cadre	27.54
TELLE JEAN-MARC	E76417	AA	2	Maitrise	21.00
TELLERAIN JEAN MICHEL	I43627	AA	2	Maitrise	16.25
TELLIER CHRISTOPHE	I33252	AA	2	Maitrise	1.75
TELLIER FREDERIC	F48909	AA	2	Maitrise	19.83
TEMPIER FRANCK	B58513	AA	2	Maitrise	21.12
TENDRON GUY	F72527	AA	2	Maitrise	16.27
TERMEULEN ANNE	B96543	AA	3	Cadre	7.58
TERNOIR THOMAS	J29146	AA	1	Exécution	5.75
TERRACOL GILLES	A27502	AA	3	Cadre	24.27
TERRAL MAURICE	I67717	AA	2	Maitrise	22.75
TERRASSE GUY	C92827	AA	3	Cadre	16.27
TERRAT DANIEL	E33819	AA	3	Cadre	27.70
TERRIER JEAN-LUC	F24934	AA	1	Exécution	12.40
TERSCHLUSE HENRI	H76917	AA	3	Cadre	19.80
TERUEL NATHALIE	D88635	AA	2	Maitrise	11.75
TESSERON JEAN-MICHEL	J06418	AA	3	Cadre	31.83
TESSIER BERNARD	D35532	AA	2	Maitrise	13.21
TESSIER DAVID	B71438	AA	2	Maitrise	10.47
TESSIER JEAN MICHEL	I42714	AA	3	Cadre	20.19

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
TESSIER MANUEL	E48450	AA	2	Maitrise	3.24
TESSIER MARIE CHRISTINE	G79314	AA	2	Maitrise	33.00
TESSIER PASCAL	I82518	AA	3	Cadre	24.33
TESSIER RODOLPHE	D39640	AA	1	Exécution	5.75
TESTA BRUNO	C41218	AA	2	Maitrise	23.41
TESTU NATHALIE	E91738	AA	2	Maitrise	10.45
TESTUD GEORGES	G79219	AA	3	Cadre	30.66
TEXIER DOMINIQUE	D98501	AA	2	Maitrise	22.66
TEYSSIER ALAIN	G22718	AA	3	Cadre	19.50
TEYSSIER GILLES	C96317	AA	2	Maitrise	17.90
TEYSSIER SOLANGE	A58817	AA	2	Maitrise	25.83
TEYSSIER YVES	C88617	AA	2	Maitrise	28.65
TEYSSONNEYRE JACKY	H66117	AA	3	Cadre	22.92
TEYSSONNEYRE PHILIPPE	D66317	AA	2	Maitrise	22.66
THABOURIN BERNARD	E95817	AA	2	Maitrise	22.41
THAILLY DIDIER	G94017	AA	2	Maitrise	18.78
THAUVIN FREDERIC	E15830	AA	2	Maitrise	14.57
THEBAULT ERIC	B84617	AA	3	Cadre	19.65
THEBAULT JEAN JACQUES	A80719	AA	3	Cadre	26.73
THEBAULT JEAN-NOEL	I70034	AA	3	Cadre	12.66
THEBAULT LUC	C28303	AA	3	Cadre	23.19
THEDY ARNAUD	J81149	AA	3	Cadre	4.66
THELLIER THIERRY	G21800	AA	2	Maitrise	20.16
THELLIEZ SEBASTIEN	I33247	AA	2	Maitrise	5.45
THEOPHILE ALAIN	H95817	AA	3	Cadre	20.50
THEPAULT SYLVIE	E41218	AA	3	Cadre	20.25
THEPAULT THIERRY	I84617	AA	2	Maitrise	19.51
THEPOT JEAN-MARC	D40618	AA	3	Cadre	17.14
THERET CORINNE	C80921	AA	3	Cadre	18.62
THERET MICHEL	F13827	AA	2	Maitrise	16.25
THEREZIEEN FLORENCE	E36119	AA	3	Cadre	18.98
THERME HENRI FRANCOIS	I86317	AA	2	Maitrise	19.49
THERME YVES	A86018	AA	3	Cadre	19.75
THERON GILLES	G28417	AA	2	Maitrise	21.93
THERRIN JACKY	G74817	AA	2	Maitrise	21.83
THERS SANDRINE	A72036	AA	1	Exécution	11.41
THERY JOFFREY	I34853	AA	1	Exécution	0.33
THERY Ludvine	A71253	AA	3	Cadre	0.71
THERY MARIE	F46150	AA	3	Cadre	3.61
THEUNIS GILLES	E86403	AA	2	Maitrise	18.86
THEVENIN JOELLE	D58708	AA	3	Cadre	26.97
THIBAUD GERARD	G88915	AA	2	Maitrise	34.61
THIBAUD FLORENCE	B84817	AA	2	Maitrise	22.17
THIBON FABIEN	F77646	AA	3	Cadre	5.83
THIEBAUD PATRICK	A94730	AA	2	Maitrise	14.53
THIEBAUT CELINE	J83946	AA	2	Maitrise	5.92
THIEBAUT DELPHINE	H72647	AA	2	Maitrise	5.56
THIEBAUT ERIC	E16617	AA	3	Cadre	15.33
THIEBAUT PATRICE	A03218	AA	3	Cadre	32.33
THIEBLEMONT BRUNO	E03218	AA	2	Maitrise	17.66

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
THIEFFRY LAURENT	J75532	AA	3	Cadre	12.45
THIERIOT MARC	H33353	AA	2	Maîtrise	0.50
THIERY FRANCOIS	G10718	AA	2	Maîtrise	19.49
THIL FREDERIC	I30118	AA	2	Maîtrise	17.96
THILLOT-LANGLOIS EMMANUEL	H10840	AA	2	Maîtrise	9.58
THIOLLET EMILIE	J76049	AB	3	Cadre	3.74
THIOLON EMMANUEL	G55834	AA	3	Cadre	12.27
THIRIAT JACQUES	B22918	AA	3	Cadre	21.66
THIRIAT JEAN-JACQUES	H41218	AA	2	Maîtrise	31.91
THIRIAT PATRICK	D95817	AA	3	Cadre	22.50
THIRIET CAROLE	G31152	AB	3	Cadre	1.70
THIRION JEAN BENOIT	D54351	AB	1	Exécution	0.33
THIRION JEAN PHILIPPE	I41218	AA	3	Cadre	23.75
THIRION JEAN-CLAUDE	D42732	AA	2	Maîtrise	13.58
THOIRON JEROME	E86048	AA	3	Cadre	4.83
THOISY YVES	B20218	AA	2	Maîtrise	22.50
THOLLET GUY	D99820	AA	3	Cadre	23.33
THOMAS DIDIER	B11132	AA	1	Exécution	13.75
THOMAS FRANCIS	A95817	AA	2	Maîtrise	22.58
THOMAS FRANCOIS	J36717	AA	2	Maîtrise	29.08
THOMAS JACKY	G10518	AA	3	Cadre	19.65
THOMAS JOSIANE	A77517	AA	2	Maîtrise	21.25
THOMAS LAETITIA	E49150	AA	3	Cadre	3.11
THOMAS LAURENT	A80331	AA	1	Exécution	13.95
THOMAS SYLVESTRE	H76717	AA	2	Maîtrise	20.33
THOMASSIN JEAN PIERRE	A95617	AA	2	Maîtrise	33.13
THOMIRE FABRICE	D34617	AA	2	Maîtrise	31.83
THORE DIDIER	I43017	AA	2	Maîtrise	23.75
THOREL BRICE	E99948	AB	1	Exécution	2.72
THOREL OLIVIER	F41318	AA	3	Cadre	29.40
THORETTE LILIANE	G49019	AA	2	Maîtrise	26.30
THOURAUD CHRISTELLE	D88547	AA	3	Cadre	5.06
THOUVENIN FLORENCE	B24827	AA	3	Cadre	15.41
THOUVENIN NICOLAS	F90045	AA	2	Maîtrise	4.73
THUDEROZ CEDRIC	I41451	AA	1	Exécution	2.92
THUET SERGE	I95717	AA	2	Maîtrise	23.58
THUILLOT PASCAL	H95717	AA	2	Maîtrise	23.83
THURIN ROMUALD	A03208	AA	1	Exécution	17.66
THYREAU CHARLES	F79917	AA	2	Maîtrise	28.27
TIBERT PHILIPPE	D38630	AA	2	Maîtrise	14.17
TICO BEATRICE	I05045	AA	3	Cadre	6.17
TIERRE JEAN	A84417	AA	3	Cadre	23.75
TIERSSEN FREDERIC	E49645	AA	2	Maîtrise	5.98
TIGNON ERIC	H94717	AA	2	Maîtrise	19.84
TIKOUTOFF MICHEL	H98141	AA	2	Maîtrise	8.58
TILLARD CORINNE	B03218	AA	2	Maîtrise	22.38
TIMONET LIONEL	E06350	AA	2	Maîtrise	3.66
TIPHAGNE RENE	C26533	AA	2	Maîtrise	12.83
TIRADO JEAN LOUIS	H78317	AA	2	Maîtrise	22.94
TIROUFLET ERIC	C74817	AA	3	Cadre	21.07

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
TISSANDIER MICHEL	B88717	AA	2	Maîtrise	28.52
TISSANDIER SERGE	F19217	AA	2	Maîtrise	20.08
TISSIER ALAIN	B16617	AA	2	Maîtrise	17.71
TISSIER ERIC	G84320	AA	3	Cadre	19.66
TISSIER ROBERT	D37817	AA	3	Cadre	31.18
TISSIER VINCENT	F86828	AA	3	Cadre	15.74
TISSOT FRANCINE	H82422	AA	2	Maîtrise	16.58
TISSOT STEPHANE	H37050	AA	2	Maîtrise	3.50
TITRENT PIERRE	F85849	AB	3	Cadre	3.83
TIXIER HERVE	I30418	AA	2	Maîtrise	17.93
TIXIER JEAN-FREDERIC	F89546	AA	3	Cadre	5.75
TIZON JACQUES	D79714	AA	2	Maîtrise	32.10
TOLLEREP GILLES	D22918	AA	3	Cadre	20.39
TOLLITTE ALAIN	D54213	AA	3	Cadre	15.83
TOLMER CHRISTIAN	A23002	AA	3	Cadre	26.58
TOLU SIMONE	I61547	AA	2	Maîtrise	5.62
TOMAS ALEXANDRE	J40749	AB	2	Maîtrise	2.70
TOMAS REGINALD	H20818	AA	2	Maîtrise	18.17
TOME SYLVIE	E11648	AA	2	Maîtrise	5.00
TONEATTI CHRISTOPHE	H22718	AA	3	Cadre	19.47
TONNA BERNARD	A98717	AA	2	Maîtrise	25.50
TONNEAUT PHILIPPE	D41318	AA	2	Maîtrise	26.58
TONON SERGE	G95717	AA	2	Maîtrise	24.00
TOREAU JACQUES	I41318	AA	2	Maîtrise	30.83
TORNATORE CHRISTINE	I89343	AA	3	Cadre	6.75
TORNIER THIERRY	H86217	AA	2	Maîtrise	19.53
TORRE PATRICK	J81249	AA	3	Cadre	4.66
TORRE XAVIERA	D05848	AA	3	Cadre	4.88
TORRES FREDERIC	I56129	AA	2	Maîtrise	14.92
TORRESAN GILLES	D67650	AA	3	Cadre	3.45
TOUCHAIS BEATRICE	G52432	AA	2	Maîtrise	13.57
TOUCOUERE BERNARD	A41418	AA	2	Maîtrise	17.40
TOULON PHILIPPE	D83303	AA	2	Maîtrise	22.29
TOULZA GERARD	E28617	AA	3	Cadre	27.50
TOUPET JEAN LUC	G16517	AA	2	Maîtrise	18.58
TOURNEBISE PASCAL	B82629	AA	3	Cadre	15.04
TOURNECILLERT PASCAL	E72036	AA	2	Maîtrise	11.41
TOURNEUR CHRISTIAN	H22918	AA	3	Cadre	25.14
TOURNEUR JEAN LUC	H05317	AA	3	Cadre	22.67
TOURNIER PATAILOT CHRISTINE	E95717	AA	2	Maîtrise	24.55
TOURRES JEROME	C53718	AA	3	Cadre	19.13
TOURTE WILFRID	G50947	AB	1	Exécution	3.75
TOURTOIS MARTINE	I18508	AA	2	Maîtrise	22.33
TOUSSAERT FRANCIS	C86303	AA	2	Maîtrise	19.33
TOUSSAINT DIT DUPONT FRANCOIS	J67350	AA	2	Maîtrise	3.39
TOUSTOU HENRI	J38417	AA	2	Maîtrise	21.92
TOUTAIN BRUNO	C41418	AA	2	Maîtrise	20.07
TOUVRON DENYS	H59917	AA	2	Maîtrise	29.66
TOUZAC ALAIN	D41418	AA	2	Maîtrise	28.58
TOUZET GERARD	F65927	AA	2	Maîtrise	15.97

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
TRABAC FRANCIS	E45530	AA	2	Maitrise	14.49
TRABUCATTI JEAN CLAUDE	A47117	AA	2	Maitrise	29.98
TRAMONI JEAN PAUL	C50008	AA	3	Cadre	19.99
TRANCHANT REGIS	G67717	AA	2	Maitrise	22.75
TRANCOSO CHRISTOPHE	B40739	AA	2	Maitrise	9.92
TRANSON PHILIPPE	B80831	AA	2	Maitrise	13.97
TRASSAERT ANNIE	C83218	AA	2	Maitrise	34.83
TRASSAERT STEPHANE	E37546	AA	3	Cadre	5.83
TRAVERS ODILE	A84303	AA	2	Maitrise	27.39
TRAVERS PATRICK	J22918	AA	3	Cadre	28.33
TRAVERSAZ PIERRE	C08549	AA	3	Cadre	4.08
TRAVERSIER PATRICK	C86617	AA	2	Maitrise	19.03
TRAYNARD VALERIE	C02907	AA	2	Maitrise	22.50
TREBAOL ERIC	C11028	AA	3	Cadre	15.74
TREBAOL MARC	F74022	AA	2	Maitrise	16.60
TREBUCHET CHRISTIAN	C19932	AA	3	Cadre	12.96
TREBUCHET MARYANNICK	E17641	AA	2	Maitrise	8.74
TRECANT VINCENT	D66750	AA	1	Exécution	3.57
TREDEZ JEAN MARC	C74917	AA	3	Cadre	20.83
TREIZE JEAN CHARLES	E99017	AA	2	Maitrise	22.75
TRENTO ERIC	G90640	AA	2	Maitrise	9.50
TREPRAU LUDOVIC	I13549	AA	2	Maitrise	4.58
TRESSOL HUBERT	D00918	AA	2	Maitrise	24.23
TRESSOL CLAUDIE	H22818	AA	2	Maitrise	26.08
TREVET LOIC	D37546	AA	3	Cadre	5.66
TREVISAN PATRICK	H23018	AA	3	Cadre	28.50
TRIAI MICHEL	A04018	AA	3	Cadre	17.48
TRIBOLET JEAN FRANCOIS	A80731	AA	2	Maitrise	13.97
TRIBOUILLOIS MIREILLE	I86003	AA	2	Maitrise	20.28
TRICHET DOMINIQUE	H63018	AA	3	Cadre	17.96
TRICOIRE DANIEL	F41418	AA	3	Cadre	27.75
TRICONNET FREDERIC	E31329	AA	2	Maitrise	15.16
TRINCHANT NICOLAS	C23552	AC	3	Cadre	0.90
TROCCAZ DANIEL	J76617	AA	2	Maitrise	20.45
TROCCAZ VINCENT	F18439	AA	2	Maitrise	7.75
TROCHET EMMANUELLE	B02747	AA	2	Maitrise	5.58
TROGNEUX FREDERIC	B89533	AA	3	Cadre	12.41
TROLET JEROME	G97550	AA	2	Maitrise	3.33
TROMEUR BRIGITTE	A66328	AA	3	Cadre	15.74
TROMPEAU GUY	G38917	AA	2	Maitrise	32.41
TRONCIN ALEXANDRE	G71045	AA	2	Maitrise	6.76
TRONEL PHILIPPE	A52118	AA	3	Cadre	30.41
TROPINI PASCAL	D00531	AA	3	Cadre	11.79
TROSZYNSKI GERARD	D84517	AA	2	Maitrise	19.82
TROTTEMENT CATHERINE	G92421	AA	3	Cadre	17.00
TROUBAT MICHEL	I13918	AA	3	Cadre	22.41
TROUBAT SARAH	H73832	AA	1	Exécution	11.58
TROUILLY DOMINIQUE	B14303	AA	3	Cadre	17.79
TROUSLARD MICHEL	B95717	AA	1	Exécution	26.33
TROUSSICOT FRANCIS	B44121	AA	2	Maitrise	16.94

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
TROUVE CHRISTOPHE	I41418	AA	3	Cadre	18.13
TRUDU CLAUDE	C32311	AA	3	Cadre	22.04
TRUFELLI ALAIN	I22818	AA	2	Maitrise	23.29
TRUFFET BENOIT	F13529	AA	2	Maitrise	14.95
TRUHAUD JACQUES	D53018	AA	2	Maitrise	38.08
TRUNDE DAVID	E77437	AA	1	Exécution	10.75
TSAMASPHYROU PANAGIOTA	A24046	AA	3	Cadre	5.88
TSCHUMPERLE STEPHANE	I49319	AA	3	Cadre	18.13
TSYBOULA SERGE	C80303	AA	1	Exécution	27.14
TUCKYJ JEROME	G59946	AA	2	Maitrise	5.71
TUGLER FREDERIQUE	G55549	AA	3	Cadre	4.31
TULLIEZ NATHALIE	H68150	AA	2	Maitrise	3.25
TULLUS LAURENT	A40334	AA	3	Cadre	12.66
TURKAWKA JEAN JACQUES	J41418	AA	3	Cadre	21.83
TURLAN-STRECKER MURIELLE	B88046	AA	3	Cadre	4.60
TUROSTOWSKI STEPHANE	F01945	AA	2	Maitrise	6.75
TURPAUD ISABELLE	D71618	AA	2	Maitrise	20.66
TURPIN NICOLAS	B36749	AA	2	Maitrise	4.25
TURPIN PHILIPPE	E71932	AA	3	Cadre	13.65
TZIJIL PATRICK	J58309	AA	3	Cadre	25.32
UGONE MARC	I48635	AA	2	Maitrise	11.50
UNGUR STEPHANE	I04729	AA	2	Maitrise	14.95
URBAIN BERNARD	A41518	AA	2	Maitrise	24.82
URCUN MATHIEU	J46651	AB	3	Cadre	2.33
URHAHN PASCALE	B56543	AA	2	Maitrise	7.60
URSPRUNG SYLVIE	F85303	AA	2	Maitrise	18.73
URTH BRIGITTE	B41128	AA	2	Maitrise	15.25
USAI ALBERT	D67330	AA	1	Exécution	14.24
USAL MARCEL	A56217	AA	3	Cadre	29.65
USCIATI DIDIER	D97517	AA	3	Cadre	15.41
USELLE CEDRIC	A12749	AB	3	Cadre	1.67
USELLE CHRISTIAN	D60215	AA	3	Cadre	29.50
UZEL GUENHAEL	G22245	AA	2	Maitrise	4.73
VAAST RICHARD	D41518	AA	2	Maitrise	17.58
VABBA PATRICK	J06017	AA	2	Maitrise	30.25
VABRE JEAN MARC	E98035	AA	2	Maitrise	11.75
VACHEROT JACQUES	G46417	AA	3	Cadre	33.60
VACHEZ DIDIER	J75803	AA	2	Maitrise	20.16
VAFIARD DIDIER	E73130	AA	3	Cadre	14.75
VAGAGGINI VALERIE	C63930	AA	3	Cadre	14.75
VAILLANT FRANCOISE	C78508	AA	2	Maitrise	28.67
VAILLANT PHILIPPE	D83218	AA	3	Cadre	26.41
VAILLANT STEPHANE	F41518	AA	2	Maitrise	22.37
VAILLE FRANCOIS	D19651	AB	2	Maitrise	1.93
VAIRET MATTHIEU	J79250	AB	3	Cadre	2.76
VAL PHILIPPE	J98628	AA	2	Maitrise	15.41
VALADE CLAUDE	B98817	AA	3	Cadre	25.28
VALADEAU SANDRINE	C12938	AA	3	Cadre	10.43
VALANDRO ALEX	A24402	AA	3	Cadre	33.56
VALARCHE JEAN FRANCOIS	F82618	AA	3	Cadre	21.66

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
VALAYER GILLES	H61936	AA	2	Maîtrise	11.50
VALDING GUY	F79601	AA	3	Cadre	19.85
VALEMBOS DIDIER	C17138	AA	3	Cadre	10.08
VALEMBOS SYLVAIN	I71832	AA	3	Cadre	13.66
VALENTI GUY	C83518	AA	2	Maîtrise	18.25
VALENTIN JEAN GABRIEL	C16418	AA	3	Cadre	22.58
VALENTIN PIERRE-YVES	H34149	AA	3	Cadre	4.41
VALENZA SAUVEUR	D06217	AA	2	Maîtrise	22.50
VALES JEAN FRANCOIS	D88617	AA	2	Maîtrise	30.48
VALETTE DAVID	E89947	AA	3	Cadre	5.04
VALLADE ARMAND	C98017	AA	3	Cadre	30.66
VALLARINO DANIELLE	D19819	AA	2	Maîtrise	31.20
VALLARINO GIORGIO	C32018	AA	3	Cadre	22.50
VALLART DIDIER	D46617	AA	2	Maîtrise	25.99
VALLEE PATRICK	B78817	AA	3	Cadre	22.71
VALLET CLAUDINE	H96620	AA	2	Maîtrise	21.47
VALLUCCI BRUNO	I93817	AA	2	Maîtrise	21.92
VALSEMEY ALAIN	E32018	AA	3	Cadre	27.66
VAMBACAS CHRISTIAN	I23718	AA	3	Cadre	32.66
VAN DER HAUWERT MARCEL	I06117	AA	2	Maîtrise	23.92
VAN ELSLANDE BENOIT	E92339	AA	3	Cadre	8.72
VAN EXE PATRICE	F93814	AA	2	Maîtrise	35.05
VAN MULLEM NICOLAS	B17541	AA	2	Maîtrise	6.74
VAN OUTRYVE ETIENNE	C86121	AA	3	Cadre	13.72
VAN PETEGHEM JEANNE	J41518	AA	2	Maîtrise	34.08
VAN ROBAEYS BENOIT	H94417	AA	3	Cadre	18.31
VAN RYSSSELBERGHE CHRISTIAN	G34517	AA	3	Cadre	32.10
VAN RYSSSELBERGHE JEANPAUL	E34317	AA	2	Maîtrise	32.83
VAN T HOFF BENOIT	B93307	AA	3	Cadre	17.75
VAN TICHELT GUY	B94117	AA	2	Maîtrise	24.55
VAN WYMEERSCH MARC	F19417	AA	1	Exécution	19.66
VANCOUVELAERT SERGE	I44317	AA	2	Maîtrise	29.13
VANDAMME ANNICK	A90900	AA	2	Maîtrise	31.96
VANDEPUTTE PHILIPPE	I71600	AA	3	Cadre	19.61
VANDERSCHILT PHILIPPE	C85703	AA	2	Maîtrise	19.03
VANDORSSSLAERE PATRICK	A54117	AA	2	Maîtrise	32.41
VANEL HERVE	F56317	AA	2	Maîtrise	24.32
VANELSLANDE JEAN MARIE	J21600	AA	2	Maîtrise	20.99
VANEXE PHILIPPE	I52708	AA	2	Maîtrise	22.58
VANGREVELYNGHE FRANCK	I19037	AA	1	Exécution	10.75
VANGREVELYNGHE LAURENT	B51400	AA	2	Maîtrise	18.72
VANHEEGHE JEAN-YVES	G15830	AA	3	Cadre	14.55
VANHELST THIERRY	A20647	AA	3	Cadre	5.73
VANHERSECKE DANIEL	G66451	AA	2	Maîtrise	2.41
VANHERSECKE JEAN	A43152	AA	3	Cadre	1.75
VANHUY'S ANDRE	G68114	AA	3	Cadre	28.32
VANKEIRSBLICK PASCAL	I69231	AA	2	Maîtrise	13.82
VANNEAUX ERIC	I41518	AA	3	Cadre	19.21
VANNINI ALAIN	D86912	AA	2	Maîtrise	15.50
VANOTTI CHRISTOPHE	A13649	AA	3	Cadre	4.54

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
VANRYSEL LAURENT	G42236	AA	2	Maîtrise	11.41
VANSOMEREN MICHEL	F32018	AA	3	Cadre	39.12
VAQUINHAS DOMINIQUE	B86017	AA	2	Maîtrise	19.83
VARESCO YVES	E07444	AA	2	Maîtrise	6.92
VARIN DOMINIQUE	A41618	AA	2	Maîtrise	21.33
VARIN ERIC	H22313	AA	2	Maîtrise	22.10
VARLET JEAN JACQUES	F06117	AA	2	Maîtrise	24.83
VARLET JEAN-NOEL	F89239	AA	1	Exécution	7.66
VARLET VIRGINIE	E91247	AC	1	Exécution	2.17
VASSAL ALAIN	G32018	AA	3	Cadre	31.87
VASSEUR JOSEPH	D41618	AA	2	Maîtrise	18.17
VASSEUR JULIAN	B14447	AA	2	Maîtrise	5.45
VASSORD AYMERIC	F53747	AA	2	Maîtrise	5.42
VAST JEAN-PIERRE	B11600	AA	2	Maîtrise	25.19
VAUCHER CYRIL MARTIAL	F04948	AA	1	Exécution	4.91
VAUDAIN PHILIPPE	E56217	AA	3	Cadre	24.46
VAULEON DAVID	F12745	AA	3	Cadre	6.75
VAULOT MARTINE	E48609	AA	2	Maîtrise	19.97
VAUNAT VERONIQUE	D69846	AA	3	Cadre	5.73
VAUNOIS EMMANUEL	A07151	AA	2	Maîtrise	2.40
VAURABOURG PATRICE	I14846	AA	2	Maîtrise	5.92
VAUTRAVERS CAROLINE	I77630	AA	2	Maîtrise	14.25
VAUTRIN FREDERIC	I32018	AA	3	Cadre	22.79
VAUZELLE CHRISTIAN	H96117	AA	2	Maîtrise	18.04
VAYRETTE PHILIPPE	C19417	AA	2	Maîtrise	19.74
VAYSSE CHARLES	G81714	AA	1	Exécution	22.44
VAYSSETTES ALAIN	G98317	AA	2	Maîtrise	26.08
VECCHIES CLAUDINE	C32118	AA	2	Maîtrise	35.57
VEDEL ANDRE	I52018	AA	3	Cadre	18.58
VEDRINNE MICHEL	C93917	AA	3	Cadre	21.22
VEILLEUX CLAUDE	E41618	AA	2	Maîtrise	31.68
VELAY JEROME	D60934	AA	2	Maîtrise	12.66
VELLY ERIC	H48733	AA	3	Cadre	12.74
VENDE VALERIE	G52027	AA	2	Maîtrise	16.31
VENERONI MARTINE	I07020	AA	2	Maîtrise	21.21
VENOSI FABRICE	I41618	AA	2	Maîtrise	23.27
VENTOSE ALAIN	B98117	AA	2	Maîtrise	27.08
VENTURA MARC	J32118	AA	3	Cadre	18.75
VENTURINI CHRISTOPHE	A75630	AA	2	Maîtrise	14.47
VENTURINI MICHEL	D77917	AA	3	Cadre	20.91
VENTURINI VINCENT	F55532	AA	3	Cadre	10.77
VERBAUWHEDE ELISABETH	J27614	AA	3	Cadre	17.75
VERBEKE CHRISTOPHE	A13447	AA	2	Maîtrise	5.45
VERBRUGHEN SEBASTIEN	I85650	AB	2	Maîtrise	3.66
VERCASSON JACQUES	D98815	AA	2	Maîtrise	25.05
VERCAUTEREN VINCENT	I12138	AA	3	Cadre	10.50
VERCELLONE HELENE	C09613	AA	2	Maîtrise	23.00
VERCHER ROSELLO FERNAND	G58917	AA	2	Maîtrise	34.13
VERCRUYSSSE PASCAL	B04114	AA	2	Maîtrise	24.41
VERDEIL CLAUDE	C68217	AA	2	Maîtrise	22.94

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
VERDIE JACQUES	F78717	AA	2	Maitrise	30.78
VERDIER GILLES	G62629	AA	2	Maitrise	15.00
VERDIER JEAN-CYRIL	C44634	AA	2	Maitrise	12.45
VERDIER MURIELLE	H45529	AA	2	Maitrise	14.92
VERDIER PHILIPPE	A44345	AA	2	Maitrise	6.08
VERDIER SYLVIE	B30114	AA	2	Maitrise	25.08
VERDUN NATHALIE	E85743	AA	3	Cadre	7.66
VERDUN OLIVIER	C70644	AA	3	Cadre	5.96
VERDURMEN HUGUES	B43503	AA	2	Maitrise	23.58
VER-EECKE LAURENCE	F81347	AA	2	Maitrise	5.63
VEREECQUE BRUNO	C06217	AA	2	Maitrise	22.54
VERGEON GEORGES	D87909	AA	2	Maitrise	21.49
VERGER ALAIN	F77917	AA	2	Maitrise	20.83
VERGER BENOIT	E99741	AA	3	Cadre	8.50
VERGERON JEAN CLAUDE	E84317	AA	2	Maitrise	20.00
VERGES JEAN	F49819	AA	3	Cadre	23.36
VERGNAUD FRANCOIS	B76717	AA	2	Maitrise	20.47
VERGNE PATRICK	B82530	AA	2	Maitrise	14.83
VERGRACHT VIRGINIE	A65647	AA	3	Cadre	5.37
VERIEPE OLIVIER	C71028	AA	2	Maitrise	15.92
VERLHAC PASCAL	A19917	AA	1	Exécution	18.04
VERMEERSCH ALAIN	C84817	AA	3	Cadre	22.66
VERMEERSCH BRUNO	B83618	AA	3	Cadre	25.00
VERMEERSCH NICOLAS	B13649	AA	3	Cadre	4.54
VERMEULEN ETIENNE	B05617	AA	2	Maitrise	21.50
VERMOT-DESROCHES PATRICK	E78435	AA	2	Maitrise	11.75
VERNET DENIS	E88441	AA	3	Cadre	8.62
VERNETTI PATRICE	A96917	AA	2	Maitrise	17.25
VERNEY ERIC	B07017	AA	2	Maitrise	17.06
VERNIER JEAN PIERRE	A41718	AA	3	Cadre	17.96
VERON DELPHINE	B92752	AA	1	Exécution	1.83
VEROT GUY	I75530	AA	2	Maitrise	14.45
VEROT SERGE	C20218	AA	3	Cadre	24.32
VERRIER CYRILLE	I28308	AA	2	Maitrise	27.89
VERRIER FREDERIQUE	G66049	AC	3	Cadre	2.41
VERRIER HUBERT	E84617	AA	1	Exécution	23.42
VERSEILLE JEAN	J06718	AA	3	Cadre	27.41
VERSEPUECH EMMANUEL	G13549	AA	2	Maitrise	4.56
VERWAERDE JEAN LUC	G83218	AA	3	Cadre	31.02
VESPIER FRANCK	E84217	AA	3	Cadre	20.11
VEUGEOIS PHILIPPE	B91505	AA	3	Cadre	19.84
VEYRAT ROLAND	D17217	AA	2	Maitrise	24.36
VEYRET PHILIPPE	C71715	AA	3	Cadre	30.97
VEZAT MICHEL	I40414	AA	2	Maitrise	22.25
VEZAT PHILIPPE	A22029	AA	2	Maitrise	15.08
VIALA RICHARD	E09417	AA	2	Maitrise	32.10
VIALAT CHARLOTTE	H32453	AA	3	Cadre	0.65
VIANO DENIS	G87217	AA	2	Maitrise	20.23
VIA NT CHRISTOPHE	C00518	AA	3	Cadre	25.95
VIARNES JEAN MICHEL	D48417	AA	2	Maitrise	17.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
VIATGE MICHEL	E19817	AA	2	Maitrise	25.53
VIAUD CECILE	I04649	AA	3	Cadre	4.47
VIAUD GUY	C89917	AA	2	Maitrise	23.29
VIAUD JEAN-MARC	F89617	AA	2	Maitrise	23.75
VIBERT OLIVIER	I94508	AA	2	Maitrise	18.49
VIC DANIEL	H66344	AA	2	Maitrise	6.90
VICHE CHRISTIAN	H56608	AA	2	Maitrise	19.78
VICOT LAURENCE	A97345	AA	3	Cadre	6.08
VICTORIN STEPHAN	A45549	AA	2	Maitrise	4.39
VIDAL FRANCK	D77428	AA	3	Cadre	15.60
VIDAL FRANCOISE	A86920	AA	2	Maitrise	22.07
VIDAL JACQUES	J56917	AA	2	Maitrise	23.15
VIDAL RIBEL CORINNE	I34822	AA	2	Maitrise	16.74
VIDALINC SOPHIE	B97951	AB	3	Cadre	1.63
VIDEAU ANNE	J44843	AA	3	Cadre	7.75
VIDEMENT GUILLAUME	A86850	AA	2	Maitrise	3.51
VIDON JEROME	J52645	AA	3	Cadre	6.73
VIDOR VU HONG LUCIE	E56047	AA	3	Cadre	5.29
VIDRASCU ANDREI	B37018	AA	3	Cadre	20.47
VIE MARIE	G39443	AA	2	Maitrise	7.30
VEILLEDENT AURELIEN	H17546	AA	2	Maitrise	5.45
VIEL EMMANUEL	D58739	AA	3	Cadre	9.75
VIEL PAUL	J86317	AA	2	Maitrise	19.49
VIELLE ERIC	D87017	AA	3	Cadre	20.57
VELOSYNSKI ERIC	A05217	AA	2	Maitrise	17.83
VIENNET PATRICK	D79517	AA	2	Maitrise	30.40
VIEUX EMMANUEL	C25732	AA	2	Maitrise	13.25
VIGEZI JACQUES	C79319	AA	3	Cadre	22.75
VIGIER PASCAL	I99817	AA	2	Maitrise	22.48
VIGNA BRUNO	E01830	AA	3	Cadre	14.80
VIGNA MICHELLE	E77617	AA	2	Maitrise	21.53
VIGNAL SERGE	D47317	AA	2	Maitrise	28.58
VIGNALS CHRISTOPHE	D32318	AA	3	Cadre	20.14
VIGNANE PATRICK	C89517	AA	3	Cadre	24.00
VIGNEAU NATHALIE	D85245	AA	3	Cadre	5.58
VIGNERON DOMINIQUE	J41718	AA	3	Cadre	24.33
VIGNERON JEAN LOUIS	I06017	AA	2	Maitrise	31.80
VIGNOLLES GUY	C36717	AA	2	Maitrise	29.42
VIGOT THIERRY	E46219	AA	1	Exécution	18.19
VIGOUROUX GEORGES	B41818	AA	2	Maitrise	30.11
VIGOUROUX GILLES	A20618	AA	2	Maitrise	18.29
VIGROUX CHRISTIAN	D98317	AA	2	Maitrise	26.57
VIGUIE ALAIN	I28817	AA	2	Maitrise	27.72
VILAIN CHRISTOPHE	A99917	AA	3	Cadre	22.50
VILAIN LOIC	F20247	AB	1	Exécution	3.75
VILAIN ROBIN	D45722	AA	3	Cadre	16.48
VILARD GUY	D19417	AA	3	Cadre	33.13
VILATTE VINCENT PAUL	C94047	AA	2	Maitrise	5.41
VILETTE GERARD	C41818	AA	3	Cadre	25.75
VILETTE PHILIPPE	I61203	AA	2	Maitrise	21.33

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
VILLAEYS BRUNO	F16221	AA	3	Cadre	15.75
VILLARET CHRISTIAN	G80410	AA	3	Cadre	23.27
VILLARME PHILIPPE	G00718	AA	2	Maîtrise	20.91
VILLAUME LAURENT	I67801	AA	3	Cadre	17.83
VILLAUME MICHEL	D34715	AA	2	Maîtrise	28.23
VILLAUME NADINE	C97417	AA	2	Maîtrise	16.66
VILLAYES YVES	H52340	AA	3	Cadre	9.34
VILLECHEN BRUNO	F39429	AA	2	Maîtrise	14.83
VILLEMER CATHERINE	I42609	AA	2	Maîtrise	25.66
VILLEMIN CHRISTOPHE	E99628	AA	2	Maîtrise	15.30
VILLEMONT MARC	J42818	AA	3	Cadre	17.41
VILLENAVE YANN	A94950	AC	2	Maîtrise	1.75
VILLENEUVE MARIANNE	B38846	AA	3	Cadre	5.75
VILLEROY LAURENT	F64717	AA	3	Cadre	22.96
VILLETTE CLAUDINE	G32118	AA	2	Maîtrise	30.41
VILLEVALOIS JEAN-FRANCOIS	D41818	AA	3	Cadre	37.60
VILLEVET FRANCOIS	D44136	AA	2	Maîtrise	11.25
VILTE DIDIER	B06217	AA	3	Cadre	22.75
VIMONT GUY	G41818	AA	3	Cadre	28.50
VINCE JEAN-MICHEL	J40318	AA	3	Cadre	17.41
VINCENT ALEXANDRE	A00749	AA	2	Maîtrise	4.74
VINCENT AURELIE	A84249	AA	2	Maîtrise	4.41
VINCENT CHRISTIAN	H82618	AA	3	Cadre	32.50
VINCENT DAVID	B94852	AA	2	Maîtrise	1.42
VINCENT FRANCIS	I09651	AA	1	Exécution	2.05
VINCENT GUY	H29819	AA	3	Cadre	29.66
VINCENT JEAN JACQUES	C79717	AA	2	Maîtrise	27.58
VINCENT LAETITIA	B36050	AB	2	Maîtrise	2.66
VINCENT PHILIPPE	A79319	AA	3	Cadre	27.52
VINCENT SERGE	J08417	AA	3	Cadre	23.61
VINCENT STEPHANE	J12435	AA	3	Cadre	11.08
VINCIGUERRA JEAN MARC	A47717	AA	3	Cadre	29.74
VINCKE MATHIEU	D53947	AA	2	Maîtrise	5.50
VINCKE PHILIPPE	F44917	AA	3	Cadre	26.92
VINET CHRISTIAN	J56615	AA	2	Maîtrise	24.96
VINRICH JEAN LOUIS	I93718	AA	3	Cadre	33.62
VINTACHE PHILIPPE	J20332	AA	3	Cadre	13.78
VINTENAT BRUNO	D36445	AA	3	Cadre	6.25
VIOLA CHRISTIAN	J80511	AA	2	Maîtrise	18.19
VIOLET MARIE-JOSE	I86717	AA	2	Maîtrise	18.88
VION-PAILLET CHRISTINE	A87051	AB	3	Cadre	0.74
VIOU CHRISTOPHE	A94017	AA	2	Maîtrise	18.92
VIRET FREDERIC	E73803	AA	3	Cadre	23.33
VIRLEUX JEAN CLAUDE	J88418	AA	3	Cadre	28.74
VIRLOGEUX MARC	H39419	AA	3	Cadre	29.75
VIRLOGEUX PATRICK	A93936	AA	3	Cadre	11.27
VIROLLE DOMINIQUE	D20118	AA	3	Cadre	25.00
VISA ERIC	J37130	AA	2	Maîtrise	14.36
VISCARDI PAOLO	E96914	AA	2	Maîtrise	23.13
VISTICOT PATRICK	E63209	AA	2	Maîtrise	21.70

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
VITALY CEDRIC	F49846	AB	1	Exécution	3.75
VITRY JAM'S	G25347	AA	2	Maîtrise	5.41
VIUTTI MARIE	E03951	AA	3	Cadre	2.83
VIVES JEAN LOUIS	A43318	AA	3	Cadre	22.83
VIVIEN OLIVIER	D20247	AB	2	Maîtrise	3.75
VIVIER MICHEL	E66517	AA	2	Maîtrise	22.50
VLAEMYNCK LAURENCE	C83318	AA	2	Maîtrise	20.28
VOCALÉ ANGELO	C15430	AA	2	Maîtrise	14.55
VOIRIER SERGE	F87417	AA	3	Cadre	18.41
VOISIN PHILIPPE	H06117	AA	2	Maîtrise	23.92
VOISINNE OLIVIER	F99917	AA	3	Cadre	22.48
VOLFF BERNARD	F79820	AA	2	Maîtrise	32.01
VOLLONO BERNARD	A67417	AA	3	Cadre	22.94
VOLTZ JEAN CLAUDE	I77517	AA	3	Cadre	24.13
VONAU PATRICIA	D23202	AA	2	Maîtrise	18.33
VOUILLEMET MAXIMILIEN	H82548	AB	3	Cadre	3.55
VROLAND THIBAUT	E35748	AA	3	Cadre	4.87
VUILLEUMIER BRUNO	E32218	AA	3	Cadre	24.11
WACH ERIC	D05917	AA	2	Maîtrise	17.08
WACHE THIERRY	J14334	AA	2	Maîtrise	12.40
WACHOWIAK JEAN MARC	D54617	AA	2	Maîtrise	27.62
WACK ADRIEN	G06417	AA	2	Maîtrise	29.58
WAERAAS GRO	F09935	AA	3	Cadre	11.75
WAGNER CYRIL	I40342	AA	3	Cadre	8.45
WALIN PHILIPPE	H16617	AA	3	Cadre	19.74
WALLERAND ALAIN	B06517	AA	3	Cadre	19.65
WALLET FREDERIC	G77250	AA	2	Maîtrise	3.41
WALSH JOHN	F03318	AA	3	Cadre	27.20
WALTER MARYLINE	B83430	AA	2	Maîtrise	24.33
WALTI JEAN MARIE	C69519	AA	3	Cadre	24.38
WANTIEZ JEAN	C56815	AA	2	Maîtrise	17.92
WARCOIN ANDRE	A41918	AA	2	Maîtrise	26.63
WARGNIER CLAUDETTE	G83222	AA	2	Maîtrise	13.40
WARIN FRANCOIS REGIS	B41918	AA	3	Cadre	19.28
WARIN THOMAS	F26451	AA	1	Exécution	2.57
WARLUZELLE SANDRINE	J97550	AA	2	Maîtrise	3.33
WARTELLE HUGUES PATRICK	C70031	AA	2	Maîtrise	13.99
WARYN NICOLAS	G94046	AA	2	Maîtrise	5.83
WATBLED MICHEL	G74117	AA	2	Maîtrise	22.58
WATERLOT DAVID PIERRE	I56840	AA	2	Maîtrise	9.00
WATRELOS CAROLE	F83330	AA	2	Maîtrise	14.74
WATRELOT JEREMY	C48851	AA	2	Maîtrise	2.17
WATRINEL BERNARD	J28408	AA	3	Cadre	31.74
WATTELAR JEAN MARC	F24827	AA	3	Cadre	14.64
WATTIER DOMINIQUE	H04414	AA	2	Maîtrise	21.50
WATTIER MICHAEL	A73350	AA	3	Cadre	3.83
WATTIER OLIVIER	D06043	AA	3	Cadre	7.66
WATTIEZ GEORGES	H96914	AA	3	Cadre	19.13
WAVELET ERIC	J05317	AA	2	Maîtrise	20.00
WEBER ANNE	D46430	AA	3	Cadre	14.38

Liste des salariés RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
WEENS ANNE GAELE	C10649	AA	3	Cadre	4.70
WEGBECHER OLIVIER	D20238	AA	2	Maîtrise	10.64
WEGERICH PATRICK	C06517	AA	2	Maîtrise	19.58
WEIS MICHEL	F98445	AA	1	Exécution	5.96
WEISLINGER JEAN FRANCOIS	A04750	AA	2	Maîtrise	3.83
WEISROCK-MILLET SYLVIE	C92027	AA	2	Maîtrise	14.41
WEISS MICHEL	G88437	AA	2	Maîtrise	8.74
WEITEN RENE	J52018	AA	3	Cadre	19.32
WELMAN NATHALIE	D18945	AB	2	Maîtrise	2.57
WENDLING DANIEL	A72236	AA	3	Cadre	11.41
WERSINGER DANIEL	J06417	AA	2	Maîtrise	24.69
WESOLOWSKI PATRICK	H34500	AA	3	Cadre	26.76
WESTELYNCK GAELE	E05847	AA	2	Maîtrise	5.41
WETZLER PHILIPPE	I43603	AA	2	Maîtrise	22.75
WEXLER PASCAL	I06343	AA	3	Cadre	7.61
WEYANT LIONEL	I11850	AC	2	Maîtrise	0.74
WIARD VALERIE	H44343	AA	1	Exécution	7.75
WIART CHRISTIAN	A74417	AA	2	Maîtrise	22.02
WIATTE PHILIPPE	G16617	AA	2	Maîtrise	19.00
WIBAUX BRUNO	I83816	AA	3	Cadre	22.90
WICHLACZ PATRICK	J84617	AA	2	Maîtrise	19.50
WIGT PHILIPPE	G77417	AA	2	Maîtrise	25.60
WILBAL DENIS	E41918	AA	3	Cadre	26.66
WILD ALEXANDRE	D77945	AA	3	Cadre	6.06
WILHELM FABRICE	I08441	AA	2	Maîtrise	8.70
WILLER SANDRINE	G99342	AA	3	Cadre	7.92
WILLIOT MARTINE	I04514	AA	2	Maîtrise	26.41
WILLOT PATRICIA	E11829	AA	3	Cadre	14.66
WILSIUS DIDIER	E49507	AA	2	Maîtrise	18.23
WINGER FRANCIS	F06417	AA	3	Cadre	30.08
WINGERTER NATHALIE	J64322	AA	2	Maîtrise	16.57
WINIARSKI JEAN-PIERRE	F41918	AA	2	Maîtrise	28.79
WINIARSKI MARIE-JOSELYNE	G41918	AA	2	Maîtrise	28.29
WINIGER ERIC	I86117	AA	2	Maîtrise	19.61
WINTENBERGER CLAUDE	A87409	AA	2	Maîtrise	22.61
WIRTH AGNES	B31329	AA	2	Maîtrise	15.16
WITZMANN VERONIQUE	A33538	AA	3	Cadre	10.33
WOITRAIN MAXENCE	C94649	AB	1	Exécution	4.15
WOLF JACQUES	I06417	AA	2	Maîtrise	24.78
WOLFF JACQUES	B66015	AA	2	Maîtrise	25.45
WORMS JEAN-PIERRE	A70744	AB	2	Maîtrise	1.83
WORMSER MARC	I56314	AA	2	Maîtrise	23.40
WOTIN NADINE	J69219	AA	2	Maîtrise	30.05
WOURMS THIERRY	B58852	AA	3	Cadre	0.91
WURMSER JEAN MICHEL	D19002	AA	3	Cadre	29.41
WUYCICK FRANCOIS-DAMIAN	B34653	AA	1	Exécution	0.33
XERRI JOELLE	B96232	AA	2	Maîtrise	13.07
XEUXET Virginie	G54452	AA	3	Cadre	1.55
YERLE PHILIPPE	J43318	AA	3	Cadre	24.02
YESSO SERGE	J40032	AA	3	Cadre	13.75

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
YEUX PASCAL	F98717	AA	2	Maîtrise	25.41
YONNET JOEL	B99117	AA	2	Maîtrise	29.21
YOYA MARCOS	A15051	AB	1	Exécution	0.74
YVERGNIAUX THIERRY	C40318	AA	2	Maîtrise	17.48
ZAFRA ROBERT	F98917	AA	3	Cadre	24.66
ZAHREDJIAN ALBAN	B51018	AA	3	Cadre	17.52
ZAKRZEWSKI MARCEL	B54017	AA	2	Maîtrise	26.83
ZALUZEC STEPHANE	A69830	AA	2	Maîtrise	14.05
ZAMBON GILLES	F06228	AA	2	Maîtrise	15.41
ZAMBONI JOHANN	B18350	AC	3	Cadre	1.46
ZANNA PHILIPPE	H43311	AA	2	Maîtrise	23.46
ZAOUI FABRICE	I21149	AA	3	Cadre	4.69
ZAREMSKI ALAIN	J51727	AA	2	Maîtrise	16.35
ZEBRUCKI STEPHANE	I25132	AA	2	Maîtrise	13.24
ZEGANADIN ALIX	E89420	AA	2	Maîtrise	25.41
ZEGGANE BACHIR	D15722	AA	2	Maîtrise	16.45
ZEHNDER THIERRY	D03832	AA	2	Maîtrise	13.48
ZEISSER JEAN LOUIS	C32318	AA	3	Cadre	24.78
ZENGIN RAMAZAN	B74245	AA	2	Maîtrise	6.38
ZENOU MICHELE	A32318	AA	2	Maîtrise	25.62
ZIBOURA ALAIN	F21807	AA	2	Maîtrise	30.53
ZICCARDI-BOURGEOIS ISABELLA PIA	F20018	AA	3	Cadre	24.74
ZIEGLER MYRIAM	A70332	AA	2	Maîtrise	13.74
ZIELINSKI CHRISTIAN	I94117	AA	2	Maîtrise	18.63
ZIMBER SEBASTIEN	F46849	AA	1	Exécution	4.25
ZIMNY JEAN PIERRE	E84017	AA	2	Maîtrise	27.79
ZMUDA BERNARD	H64017	AA	2	Maîtrise	24.04
ZOLLA BERTRAND	J51803	AA	1	Exécution	25.72
ZONE DIDIER	C39619	AA	3	Cadre	24.74
ZRODLOWSKI JEAN FRANCOIS	D06617	AA	2	Maîtrise	34.11
ZRYD JEAN CLAUDE	B57519	AA	3	Cadre	17.63
ZULIANI ALAIN	B44817	AA	2	Maîtrise	27.25
ZULIANI DAVID	D87245	AA	2	Maîtrise	6.08
ZUMBIEHL MARC STEPHAN	I20647	AA	3	Cadre	5.71
ZYLBERSTEIN SYLVAIN	A51018	AA	2	Maîtrise	27.16
ZYPINOGLLOU ALAIN	A82522	AA	3	Cadre	16.85

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)
Date de la base SABINE : 31 mai 2005
Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires absents

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ADAMO NATHALIE	C28508	AA	2	Maîtrise	19.57
ANSQUER-VEITH SONIA	H93118	AA	2	Maîtrise	24.50
AUDIC FABRICE	A68237	AA	2	Maîtrise	8.73
BASQUIN DENIS	G64514	AA	1	Exécution	26.22
BATBY MARTINE	G02718	AA	1	Exécution	31.66
BINDEL PATRICK LAURENT	D27015	AA	1	Exécution	30.40
BOULANGE ALEXANDRA	J80149	AA	2	Maîtrise	4.72
BRODE-ROGER CHRISTOPHE	G10742	AA	3	Cadre	9.75
CARQUILLAT VINCENT	A07545	AA	2	Maîtrise	6.15
CAVALLI SYLVIA	E61718	AA	2	Maîtrise	18.92
CAZIER BRUNO	H55543	AA	1	Exécution	5.75
CHAUPRADE THIERRY	E60618	AA	3	Cadre	23.13
CHAUVANCY ANNE	E13447	AA	3	Cadre	5.54
CHEVAL RACHEL	G33247	AA	1	Exécution	5.45
COSTE MARC	G23318	AA	3	Cadre	24.41
CUZIAT ARNAUD	D57535	AA	3	Cadre	11.83
DARSEL ARMELLE	A56934	AA	3	Cadre	11.41
DERRIEN CAROLINE	B40139	AA	1	Exécution	9.92
DEVADE ASTRID	J23947	AA	3	Cadre	5.58
DIONET CHRISTEL	J48445	AA	3	Cadre	6.04
DUBREUIL CHAMBARDEL MAUD	B58518	AA	3	Cadre	16.83
DURY CHRISTOPHE	D72107	AA	2	Maîtrise	17.50
DUVAL GERY	E44417	AA	2	Maîtrise	28.83
FERRETTI FABIEN	D44843	AA	2	Maîtrise	5.75
FLAO LAURENT	I99117	AA	3	Cadre	23.13
FLEURY PHILIPPE	B64417	AA	3	Cadre	23.36
FROMANT AGNES	J12150	AA	2	Maîtrise	3.89
GARRIGUES STEPHANIE	F56047	AA	3	Cadre	5.33
GERMAIN SYLVAIN	E06217	AA	2	Maîtrise	18.50
GRENON CELINE	E20140	AA	2	Maîtrise	6.75
GUEDEZ ALAIN	F53018	AA	3	Cadre	31.25
HERNANDIZ JACQUES	F36817	AA	2	Maîtrise	28.90
JACQUEMIN FRANCOISE	A53522	AA	3	Cadre	16.74
JAMOULLE SEBASTIEN	E46543	AA	3	Cadre	7.63
JOUANIN LEA	F27851	AA	3	Cadre	2.34
KIRCHSTETTER GEORGES	C48817	AA	2	Maîtrise	30.34
LAURENS PIERRE	J98717	AA	2	Maîtrise	25.20
LAURENTI ANNE	G21718	AA	2	Maîtrise	18.66
LESAGE PHILIPPE	E94617	AA	2	Maîtrise	18.00
LETOURNEAU MARION	H05948	AA	1	Exécution	4.91
LHULLIER BRUNO	D76517	AA	3	Cadre	28.74
MERIAUX DOROTHEE	F81732	AA	2	Maîtrise	13.65
MERMINOD OLIVIER	E75747	AA	2	Maîtrise	5.33
MOUROT YANNICK	H65717	AA	2	Maîtrise	25.40
PHILIBERT HENRI	I14922	AA	2	Maîtrise	16.41
PICARD SANDRINE	I16950	AA	2	Maîtrise	3.64
PINEL LAURENT	G05848	AA	3	Cadre	4.91
POIRRIER JEAN PHILIPPE	E27247	AA	3	Cadre	5.25
PONTIGGIA EMMANUELLE	E12336	AA	3	Cadre	11.46
ROOY STEPHEN	H33503	AA	2	Maîtrise	22.81

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)

Date de la base SABINE : 31 mai 2005

Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Statutaires absents

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
RUBIO-FLUCHAIRE VALERIE	A67434	AA	1	Exécution	12.08
SAINT LEZIN EVELYNE	B27920	AA	1	Exécution	19.00
SANCHIDRIAN RUIZ SARA	B43345	AA	3	Cadre	6.66
SCHENK CAROLINE	G23636	AA	2	Maîtrise	11.35
SENEGAS CORINNE	H90447	AA	2	Maîtrise	5.66
SPERLACKEN DANIEL	B93214	AA	2	Maîtrise	24.74
SPLINGART RENAUD	D27244	AA	3	Cadre	6.88
THEVENOT PHILIPPE	J95817	AA	2	Maîtrise	24.74
TUELEAU VALERIE	I96132	AA	2	Maîtrise	13.07
VIELLE MARC	B82933	AA	2	Maîtrise	12.88
WAGNEZ ROSELINE	F32218	AA	2	Maîtrise	22.46

Liste des salariés de RTE
 Situation au 31 mai 2005
 Pers 429

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ACKERMANN DANIELLE	J85038	AA	2	Maîtrise	10.41
BECHON JACQUELINE	A55938	AA	2	Maîtrise	10.41
BUCHHEIT GUY	C55938	AA	2	Maîtrise	10.41
DUDIT MICKAEL	C79748	AB	1	Exécution	2.75
GUERNIER DENIS	F55938	AA	2	Maîtrise	10.41
JORTIE BRUNO	H55938	AA	3	Cadre	10.41
MAZZUCCHI MICHEL	J55938	AA	2	Maîtrise	10.41
MOURTON JEAN	A65038	AA	2	Maîtrise	10.41

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Non statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
AUCHER FREDERIC	E75953	AA	3	Cadre	0.08
AXEL PATRICK	A91644	AA	3	Cadre	5.92
BARDE NICOLE	I75532	AA	1	Exécution	13.16
BAUTHAMY JEAN	D15634	AA	3	Cadre	12.31
BENONY CHRISTIAN	A01134	AA	1	Exécution	8.61
BERTILE ELYDIA	F87017	AA	1	Exécution	20.55
BLOSSIER MICHEL	J08928	AA	3	Cadre	15.56
BONNAFOUS DANIELE	B59135	AA	1	Exécution	11.71
BRIGNONE VINCENT	A79143	AA	3	Cadre	5.92
BRU MARYLINE	J58417	AA	1	Exécution	21.66
BUROU MONIQUE	G18617	AA	1	Exécution	15.99
CANDAS MARTINE	D84917	AA	1	Exécution	19.00
CAYLET DANIELLE	J08817	AA	1	Exécution	18.53
COAT MICHEL	E44653	AA	3	Cadre	0.41
COLIN DANIEL	I48445	AA	3	Cadre	6.00
COMPERE SERGE	C00242	AA	3	Cadre	8.47
COUSIN LAURENCE	J22853	AA	1	Exécution	0.70
COUYRAS MARTINE	C96117	AA	1	Exécution	18.19
CURNIER SERGE	I95849	AA	3	Cadre	4.30
DE ARAUJO MARIA	F85717	AA	1	Exécution	18.66
DECELLE BRUNO	D25717	AA	3	Cadre	12.41
DEFrance REINE	B74917	AA	1	Exécution	20.86
DELAERE JACQUES	E30130	AA	3	Cadre	14.83
DENOYELLE DENIS	D85617	AA	1	Exécution	20.33
DESMUS MONIQUE	G35217	AA	1	Exécution	24.94
DESTRUMELLE PATRICIA	C77717	AA	1	Exécution	21.52
DIMITRAKIS GEORGES	A53532	AA	1	Exécution	13.41
DOMECYN CHRISTIAN	A49651	AB	3	Cadre	2.03
DUPOUY ANNIE	I39129	AA	1	Exécution	14.16
DURAND ALAIN	E25717	AA	3	Cadre	12.41
FAVEZ FRANCOIS	F77151	AA	3	Cadre	3.54
FOSCHIA THIERRY	G20018	AA	3	Cadre	12.41
FRANCOIS COLETTE	G33037	AA	1	Exécution	10.92
GARCIA FRANCK	H84853	AA	3	Cadre	0.25
GAREL CHRISTINE	J04822	AA	1	Exécution	16.66
GARNIER JEAN PAUL	I86051	AA	3	Cadre	2.50
GERARD CHRISTOPHE	C49841	AA	3	Cadre	7.83
GESCHWIND EDITH	B63222	AA	1	Exécution	16.74
GIGOT FRANCOISE	H45217	AA	1	Exécution	31.81
HASSAINE YACINE	F16850	AB	3	Cadre	0.50
JARRY CHRISTINE	G09817	AA	1	Exécution	22.17
KOLZUT DOMINIQUE	H73821	AA	1	Exécution	17.00
KOURSANI MARIE	I18017	AA	1	Exécution	23.38
LARRAN PATRICIA	A28441	AA	1	Exécution	8.68
LATOUR MARIE PAULINE	F62130	AA	1	Exécution	13.33
LAURENT PHILIPPE	H69131	AA	3	Cadre	13.83
LEGRAS VIRGINIE	A87150	AB	1	Exécution	0.32
MARTINEZ ARMAND	J58843	AA	3	Cadre	6.08
MASSON BERNARD	A82530	AA	3	Cadre	12.41
MASSONNIER ANTOINETTE	H19930	AA	1	Exécution	14.09

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)

Date de la base SABINE : 31 mai 2005

Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Non statutaires aux effectifs

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
MAUPAS FLORENT	F45353	AA	3	Cadre	0.16
MAZEYRIE ANNY	G76128	AA	1	Exécution	15.74
MEYNARD DIDIER	C15634	AA	3	Cadre	12.31
MOREL PIERRE JEAN	C16117	AA	1	Exécution	18.33
MORINEAU JACQUELINE	F40618	AA	1	Exécution	17.08
MURIASCO RICHARD	A16053	AA	3	Cadre	0.08
MUSCAT ELISABETH	J77417	AA	1	Exécution	22.08
OTT THIERRY	C54853	AA	1	Exécution	0.30
PAIRAULT DOMINIQUE	G96452	AA	2	Maîtrise	1.16
PARTIOT JEAN-CLAUDE	F27249	AA	3	Cadre	4.16
PERES ALAIN	G87251	AA	3	Cadre	2.33
PIERRE JEAN LUC	C75717	AA	1	Exécution	22.97
REBOUX GERALD	A10734	AA	1	Exécution	9.66
ROMAN NADINE	F34429	AA	1	Exécution	14.95
SELLIER CLAUDETTE	A57617	AA	1	Exécution	25.16
SIMON-VERMOT REGINE	I36427	AA	1	Exécution	15.98
SINNIGER DENIS	J19549	AB	1	Exécution	3.73
SMANIOTTO ANNA	B56804	AA	1	Exécution	22.41
SOUCHON MARIE-FRANCE	G34429	AA	1	Exécution	14.91
TALEB RACHIDA	F52027	AA	1	Exécution	16.33
VIOLET MYRIAM	B91345	AB	1	Exécution	0.58
WANGUE LONGO DANIEL	G32318	AA	1	Exécution	30.00
ZEGGANE LEILA	J87517	AA	1	Exécution	19.57
ZEGGANE MELKIR	D87317	AA	1	Exécution	20.07

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Non stat. Stagiaires

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BAZIN JULIEN	J05853	AA	1	Exécution	0.23
BEAUGUION SYLVAIN	C08851	AB	2	Maîtrise	0.25
BEGUE JEAN-BAPTISTE	D75653	AA	1	Exécution	0.15
BENEITO GUILHEM	C35653	AA	1	Exécution	0.16
BERNIER ANNE-FLORE	I55753	AA	1	Exécution	0.16
BOIS Romain	H85053	AA	1	Exécution	0.16
BONNET Frédéric	C06153	AA	1	Exécution	0.12
BOUC NATHALIE	E64751	AC	2	Maîtrise	0.12
BRISAC MARION	I74053	AA	1	Exécution	0.27
CAFIOT EMERIC	D45853	AA	1	Exécution	0.14
CARLIER AURELIE	A06248	AE	1	Exécution	0.64
CLERMONT FABRICE	I94053	AA	1	Exécution	0.25
CONTE OLIVIER	H75653	AA	1	Exécution	0.08
COURCIER THIERRY	F41750	AC	1	Exécution	0.06
CURTILLET BRUNO	B78252	AB	1	Exécution	0.16
DAMAS EMMANUEL	D44652	AB	2	Maîtrise	0.31
DAUNAC JULIETTE	J55753	AA	1	Exécution	0.16
DE JESUS GREGORIO ADELINE	C85253	AA	1	Exécution	0.06
DELEERSNYDER ROMAIN	G65753	AA	1	Exécution	0.14
DELHAY MATHIEU	C65153	AA	2	Maîtrise	0.14
DEMOUILLIEZ NICOLAS	G65153	AA	2	Maîtrise	0.14
DEMURE SOPHIE	I15053	AA	1	Exécution	0.16
DENEGRE CHRISTOPHE	C95153	AA	1	Exécution	0.02
DERMOUM BRUNO	B59649	AC	1	Exécution	0.23
DIERAS VINCENT	D65153	AA	1	Exécution	0.16
DORIN SANDRINE	B08052	AB	1	Exécution	0.37
ELBAZ NATHANIEL	G54553	AA	2	Maîtrise	0.33
ESCOUFLAIRE QUENTIN	C98651	AB	1	Exécution	0.16
FAVRE STEVE	E54353	AA	2	Maîtrise	0.30
GARCIA JACQUES	I45453	AA	2	Maîtrise	0.16
GARROUSTE STEPHANE	E95153	AA	1	Exécution	0.04
GASSMANN THIBAUT	E45853	AA	1	Exécution	0.16
GEOFFROY Marie-Caroline	G85853	AA	1	Exécution	0.08
GERARD OLIVIER	D85353	AA	1	Exécution	0.16
GHIRARDI GUILLAUME	A65153	AA	1	Exécution	0.14
GIRARD THOMAS	J85253	AA	2	Maîtrise	0.00
GRAILLOT JULIEN	I44553	AA	1	Exécution	0.33
GRUSZCZYNSKI NICOLAS	F06253	AA	2	Maîtrise	0.14
HERREROS ANAEL	H45153	AA	1	Exécution	0.16
HOUSSART GREGORY	E86848	AC	1	Exécution	0.33
HUBERT BENJAMIN	E65153	AA	1	Exécution	0.14
ISSAEV ALEXEI	H20452	AB	1	Exécution	0.31
JALABERT JULES	H65153	AA	1	Exécution	0.14
KAMLI OTHMANE	B54853	AA	1	Exécution	0.39
LA ROCCA EMILIE	B33848	AB	2	Maîtrise	0.25
LADRIERE JEAN AMAURY	C37451	AB	2	Maîtrise	0.08
LAMBERT CLAIRE	G45853	AA	1	Exécution	0.16
LANDRIN DENIS	I84153	AA	2	Maîtrise	0.19
LANGLOIS ELODIE	B61652	AB	1	Exécution	0.25
LANOUGUERE BAPTISTE	F25353	AA	1	Exécution	0.16

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)

Date de la base SABINE : 31 mai 2005

Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Non stat. Stagiaires

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
LEPRETRE MAGALIE	H64853	AA	1	Exécution	0.33
LIEGE PIERRE COME	C45353	AA	1	Exécution	0.16
MALISSART DAMIEN	B85253	AA	1	Exécution	0.16
MAMMERI SAIDA	D15853	AA	2	Maîtrise	0.21
MATHIEU AURORE	B64753	AA	1	Exécution	0.33
MICHELS GREGORY	A85153	AA	1	Exécution	0.06
MIHOUB FARAH	G85053	AA	1	Exécution	0.11
MONTAVONT JEAN THIBAUT	I57652	AB	1	Exécution	0.16
OJARDIAS MATHIEU	G75453	AA	2	Maîtrise	0.17
PARIS ISABELLE	A06353	AA	1	Exécution	0.08
PEGORIER THOMAS	A45553	AA	2	Maîtrise	0.21
PESSIOT ANNE	B93853	AA	1	Exécution	0.41
PION ANTOINE	H65753	AA	1	Exécution	0.16
POUILLY THOMAS	A45253	AA	1	Exécution	0.16
RABIER ELISABETH	I53553	AA	1	Exécution	0.56
RAMAIN ISABELLE	G05353	AA	1	Exécution	0.23
RIVIERE RENAUD	A94248	AB	1	Exécution	0.41
SAHUGUEDE SEBASTIEN	I75553	AA	2	Maîtrise	0.16
SANTORO FRANCOIS	J84353	AA	2	Maîtrise	0.25
SARRON XAVIER	B15353	AA	1	Exécution	0.16
SCHOULZ CELINE	G03253	AA	1	Exécution	0.56
SEBAN CLEMENT	F43848	AB	1	Exécution	0.31
SKORA LUDOVIC	H44553	AA	1	Exécution	0.33
SOMMEN AMELIE	E48752	AB	2	Maîtrise	0.27
SOUBEYROL LAURIANE	D89449	AC	1	Exécution	0.16
SOUCHU MICHAEL	E45753	AA	2	Maîtrise	0.16
SOULARD BENOIT	A06753	AA	2	Maîtrise	0.05
STEYAERT SEBASTIEN	H85553	AA	1	Exécution	0.02
TEHETIA Georges	D15053	AA	1	Exécution	0.21
TRA ANH DAVID	E55753	AA	1	Exécution	0.28
VICENTINI VANESSA	F54553	AA	2	Maîtrise	0.33

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Non stat. Contrats Particuliers

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
ACACIO CEDRIC	E51048	AC	1	Exécution	1.71
AMMOUR SARAH	A91253	AA	1	Exécution	0.74
BABAYAN AMANDA	H11953	AA	2	Maîtrise	0.71
BABIN MATTHIEU	E68452	AC	1	Exécution	0.62
BAUTISTA STEPHANIE	H21253	AA	2	Maîtrise	0.71
BENCHILLA LINDA	E95652	AA	1	Exécution	1.25
BLANC CHARLENE	F93252	AA	1	Exécution	1.75
BORONAT GUILHEM	F03653	AA	1	Exécution	0.69
BOUMENDIL AMELIE	C04152	AA	2	Maîtrise	1.69
BRUGERON FLORIANE	H93252	AA	1	Exécution	1.71
CARTON CAROLINE	C91053	AA	1	Exécution	0.74
CASTELLO GILLES	D93852	AA	2	Maîtrise	1.72
CAUSSE LISA	E02853	AA	1	Exécution	0.74
CHAPRON CAROLE	J12453	AA	1	Exécution	0.71
COLOMBO CAROLINE	C42953	AA	1	Exécution	0.69
COLY FAMATA	F95652	AA	1	Exécution	1.25
CORNILLE JULIEN	D52653	AA	1	Exécution	0.65
COSTE EMILIE	A32753	AA	1	Exécution	0.71
COUDRAY Tiffany	F12453	AA	1	Exécution	0.69
COVINDASSAMY WILLIAM	J02653	AA	1	Exécution	0.69
DUFFAU FREDERIC	E82353	AA	1	Exécution	0.67
DUMONT NORBERT	J62653	AA	1	Exécution	0.60
DURAND CHRISTOPHER	G57752	AA	1	Exécution	1.02
EMBAREK NOURA	G62653	AA	2	Maîtrise	0.69
GIMENEZ SANDRA	D82153	AA	2	Maîtrise	0.67
GOURLAND INGRID	G53752	AA	2	Maîtrise	1.71
GREMEL HERVE	E14652	AA	1	Exécution	1.73
GROLLIER MAUNIER LAURA	E93852	AA	2	Maîtrise	1.71
GUIZOL CELINE	J05151	AA	2	Maîtrise	2.70
HEGNAUER PIERRE	A04452	AA	1	Exécution	1.75
JENIN MATHILDE	A82652	AB	2	Maîtrise	1.79
KANDIROU FATIMA	I12853	AA	2	Maîtrise	0.69
KEOBOUTTAHEANSY GEOFFROY	B44852	AA	2	Maîtrise	1.71
KERHEL FRANCK	C64052	AA	1	Exécution	1.57
KIEPURA STEPHANE	E44052	AA	1	Exécution	1.71
KOFFI DESIREE	C52753	AA	1	Exécution	0.65
LECLERCQ FANNY	C93852	AA	2	Maîtrise	1.71
LOUAT CHRISTOPHE	G63553	AB	3	Cadre	0.31
MACCHI MARINA	C65451	AA	1	Exécution	2.72
MEFTALI SAFIA	C52353	AA	1	Exécution	0.64
MEKAN SERGE	B13553	AA	1	Exécution	0.57
NAELS DAMIEN	B19850	AC	1	Exécution	0.62
NOTREDAME LUDOVIC	F52653	AA	1	Exécution	0.65
OSTANEL ISABELLE	C51053	AA	2	Maîtrise	0.74
PARIS DAISY	A04752	AA	1	Exécution	1.75
PINTO CELINE	C54852	AA	1	Exécution	1.63
RAHMO MOURAD	A72853	AA	2	Maîtrise	0.57
RAKULARAJAH LINDALLIE	B02753	AA	1	Exécution	0.74
RASA ELODIE	C24852	AA	1	Exécution	1.69
RIOUS VINCENT	D29851	AC	3	Cadre	0.65

Population : Salariés aux/hors effectifs (Dénombrements état : E09)

Date de la base SABINE : 31 mai 2005

Source des données : SCARLETT

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Non stat. Contrats Particuliers

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
SCANDELLA BASTIEN	G92353	AA	1	Exécution	0.64
SION CEDRIC	E06248	AB	1	Exécution	1.38
SIROUX CAROLINE	C06751	AB	1	Exécution	0.71
STRUGEON AURELIE	A73152	AA	1	Exécution	1.75
TOLMER ANNE LAURE	G51352	AC	2	Maîtrise	0.65
VAILLANT EMILIE	J02753	AB	1	Exécution	0.73
VALENZA sophie	C04252	AA	1	Exécution	1.71
WACHON SANDRINE	F21251	AC	3	Cadre	1.33
WAGNER ROMAIN-SUGI	J84152	AA	1	Exécution	1.54

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
Médecins

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BREMONT PHILIPPE	C59152	AB	3	Cadre	0.77
SONCARRIEU AGNES	G32518	AB	3	Cadre	2.53

Liste des salariés de RTE
Situation au 31 mai 2005
DMOS

Nom-prénom	NNI	N° Contrat SPRINT	Collège		Ancienneté
			Code	Libellé	
BAUSSANT SEBASTIEN	F24152	AA	1	Exécution	1.70
BENEJEAN ANTONY	D10150	AD	1	Exécution	0.65
BRICE NICOLAS	F71553	AA	1	Exécution	0.74
BUSSON FLORIAN	G71353	AA	1	Exécution	0.74
CAPODAGLI FRANCOIS	A51753	AA	1	Exécution	0.74
CARDOCHE JEROME	J04652	AA	1	Exécution	1.73
CARDON JEROME	A14253	AA	1	Exécution	0.46
CAVROY MARION	A02253	AA	1	Exécution	0.74
CHARRON GREGORY	C28652	AB	1	Exécution	0.74
CHEDRU JULIEN	F61453	AA	1	Exécution	0.74
COLLOT RAPHAEL	A63752	AA	1	Exécution	1.75
CROISILLE KEVIN	A53452	AA	1	Exécution	1.75
DELCOURT LUCIE	I09950	AB	1	Exécution	2.66
DONO FLORENT	E15851	AB	1	Exécution	0.70
DOUNON CEDRIC	C53452	AA	1	Exécution	1.75
FORET SYLVAIN	B63752	AA	1	Exécution	1.75
GAHERY ANTONY	A71353	AA	1	Exécution	0.74
GOUNANT ARTHUR	G04453	AA	1	Exécution	0.62
GROSJEAN MICHAEL	H02953	AA	1	Exécution	0.71
GUILLOTEAU SAMUEL	I63952	AA	1	Exécution	1.75
HALLIER FABIEN	I63652	AA	1	Exécution	1.75
HUET KEVIN	E43952	AA	1	Exécution	1.76
HULOT SEBASTIEN	G20550	AB	1	Exécution	0.74
KARPINSKI JULIEN	I76151	AA	1	Exécution	2.57
LAUZANNE ALEXANDRE	A71753	AA	1	Exécution	0.74
LAVAL JEROME	I65551	AB	2	Maîtrise	0.74
LE METAYER GAELE	H63652	AA	2	Maîtrise	1.75
LEROY ALEXIS	A92052	AA	1	Exécution	1.75
LOYER VINCENT	C14352	AA	1	Exécution	1.75
ROUILLON MATHIEU	C51553	AA	1	Exécution	0.74
SATORI CLEMENT	E92052	AA	1	Exécution	1.75
SCHMAUCH FREDERIC	D34451	AB	1	Exécution	1.58
SERVANT THOMAS	C73552	AA	1	Exécution	1.73
TERNOIS YOHAN	J63652	AA	2	Maîtrise	1.75
TEUGELS RAPHAEL	F42253	AA	1	Exécution	0.64

Annexe 2.2 (I)

Liste des accords d'entreprise

Statut National du Personnel des Industries Electriques et Gazières et textes pris pour son application: ces informations peuvent être consultées sur le site du secrétariat des groupements d'employeurs des Industries Electriques et Gazières à l'adresse suivante : [http : // www.sgeig.asso.fr](http://www.sgeig.asso.fr)

Accords de branche: ces informations peuvent être consultées sur le site du secrétariat des groupements d'employeurs des Industries Electriques et Gazières à l'adresse suivante : [http // www.sgeig.asso.fr](http://www.sgeig.asso.fr)

Accords d'entreprise :

11 mars 1983	Protocole National Electricité et France et Gaz de France sur l'application de la loi du 4 août 1982 concernant le droit d'expression des salariés
8 Juillet 1983	Convention relative aux organismes de représentation du personnel d'Electricité de France et du Gaz de France
4 Mars 1985	Protocole d'accord sur les conditions d'exercice du droit syndical à Electricité de France et Gaz de France (application de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du service public)
4 juillet 1985	Avenant au protocole national Electricité et Gaz de France sur l'application de la loi 4 août 1982 concernant le droit d'expression de salariés, relatif au développement de l'expression directe et collective a E.D.F et - G.D.F - application de la loi du 26 juillet 1983 sur la démocratisation du secteur public.
19 Novembre 1993	Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale (EDF et Gaz de France)
25 Janvier 1999	Accord du 25 janvier 1999 (temps de travail, emploi, négociation collective et dialogue social) pour EDF et Gaz de France
4 Février 2000	Protocole d'accord « Reconnaître la spécificité de la conduite nucléaire » et « Dispositions complémentaires relatives aux services continus »
26 mai 2000	Temps de travail et organismes sociaux - Relevé de Conclusions
30 Juin 2000	Avenant à l'accord du 25 janvier 1999 comportant des dispositions particulières applicables aux médecins (EDF et Gaz de France)
23 janvier 2001	Plate-forme commune des entreprises et des organisations syndicales sur l'évolution de la gestion des prestations d'assurance maladie et maternité prévues à l'article 23 du Statut

	National du personnel des IEG, signé entre EDF et Gaz de France, la CFDT, la CGT-FO, la CGT, la CFE-CGC et le comité de coordination des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale
5 Juillet 2001	Accord collectif semaine civile/semaine calendaire
14 Novembre 2001	Accord relatif au Comité d'Entreprise Européen d'Electricité de France
7 Janvier 2002	Avenant à l'accord semaine civile/semaine calendaire (prolongation) du 5 juillet 2001
7 Juin 2002	Avenant à l'accord du 15 juillet 1998 pour la prévention et la réparation de l'exposition au risque amiante
24 Janvier 2003	Accord Cadre de cohérence pour l'examen de la situation des agents des Charbonnages de France intégrés à EDF et à Gaz de France
12 Janvier 2004	Accord sur les principes des négociations 2004 au sein d'EDF et de Gaz de France
13 Juillet 2004	Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein d'EDF et de Gaz de France
6 Octobre 2004	Accord relatif aux conditions d'accès et d'utilisation des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication par les organisations syndicales
6 Octobre 2004	Accord sur le renforcement du dialogue social autour de l'évolution des Métiers et de l'Emploi : Création de l'Observatoire National des Métiers d'EDF et de l'Observatoire National des Métiers Gaz de France Création des Instances Régionales d'Information et d'Echanges sur l'Emploi et les Compétences (pour EDF) et des Observatoires Régionaux de l'Emploi et des Compétences (pour Gaz de France)
13 octobre 2004	Convention portant maintien du Comité Provisoire de la Formation d'EDF et de Gaz de France (cet accord s'inscrit dans le prolongement de la convention relative à l'exercice des droits collectifs des salariés en matière de formation au sein d'EDF et de Gaz de France du 6 mars 2002)
29 Novembre 2004	Accord de Groupe portant règlement du Plan d'Epargne du Groupe EDF

24 janvier 2005 Accord sur la Responsabilité sociale du Groupe EDF

24 Février 2005 Accord pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées à EDF et Gaz de France

Usages d'entreprises, engagements unilatéraux : (*site intranet RH d'EDF et de Gaz de France, je n'ai pas à ce jour de réponse sur la possibilité de donner aux commissaires aux apports un accès à ce site.*). Ce site est toujours consultable à partir d'un poste EDF sur invitation.

Annexe 2.2 (II)

Liste des accords locaux

OS

OS

SEO SUITE

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Intéressement 2002-2003-2004 "Avenant à l'annexe 3 de l'Accord National d'Intéressement concernant la Partie Décentralisée d'Etablissement de SEO" du 26/06/2002 Actualisation des critères d'intéressement de SEO en 2003 du 24/06/2003 (année 2003) Actualisation des critères d'intéressement de SEO en 2004 du 24/06/2004 (année 2004)	(3 ans à compter du 01/01/2002)
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Notifications OS en 2004	
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)		Accord SEO sur les horaires des agents du Pôle Conduite du Service Exploitation en Service Continu du 16/12/2002 Protocole de fin de conflit à la conduite à SEO du 07/11/00	(durée indéterminée) indéterminée

SERAA

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction) Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Accord du 01/07/99 sur la réduction du temps de travail au CRES Rhône-Alpes Auvergne Avenant s par service et avenant collectif unité (cas des personnes non rattachées à un service)	Durée indéterminée
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Annexe à l'accord national 2002-2004 concernant la part décentralisée à SERAA Mise à jour annuelle des critères	2002-2004
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Droit syndical minimum conventionnel sur la base des élections du 27/11/03 Courrier du 14/04/04 pour crédit d'heures	
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)		Accord d'établissement sur les horaires de travail des agents en service continu du service exploitation	Durée indéterminée (signé le 9/12/2002)

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	A priori non	
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	22/12/2000	Durée indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	15/02/02	Durée indéterminée
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	28/06/2002 avec avenant signé le 29/06/2004	Durée déterminée (3 ans)
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Courrier de détermination des crédits d'heures avec accord des OS – 2/7/04	Durée déterminée (« dans l'attente de la renégociation du protocole de 85 au niveau national)
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)		Horaire collectif de travail 02/12/03	Durée indéterminée

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	Non	
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord TE-Est 12.07.2005	Indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Pas d'accord à TE-Est	
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Accord TE-Est 21 juin 2002 pour la période 2002 à 2004	Déterminée
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Accord conclu avec les 5 Organisations Syndicales pour 2001 à 2003 Renouvellement sur les mêmes bases pour 2004 et 2005	Déterminée
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	25/01/1995 Signé par l'unité Energie Aquitaine	pour 3ans + tacite reconduction
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord local en date du 10/01/2000 (durée indéterminée)	
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Avenant 3/1/2002 (durée indéterminée)	
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	28/06/2002 Avenant 7/6/2004	
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Protocole signé par 5 OS le 15/3/02 + notification annuelle du contingent d'heures de détachement par OS	INDETERMINEE
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	Accord du 12 mai 1995	déterminée
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord du 27 juin 2000	indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Accord du 12 février 2002	indéterminée
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Accord du 28 juin 2002	déterminée
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Accords avec CFD, FO, CFTC et CFE le 5 juillet 2001 Notification CGT le 31 octobre 2001	déterminée
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)		NEANT	

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	L'unité n'existait pas	
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	7/12/2000 + avenants	Durée indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	11/02/2002	Durée indéterminée
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	21/06/2002	Jusqu'au 31/12/04
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	(Accords conclus avec OS ou notification à l'OS) RAS	
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)	☞ Accord de mise en place d'une assistance téléphonique au service Opérateur (ne concerne qu'un service de l'unité)	10/06/2004	Durée 3 ans

TERAA

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	Accords locaux conclus dans les anciennes unités (ERA, EAL, SIRA). Mesures reprises dans l'accord local RTT 23/8/2000 de TERAA (Mi-temps attractif, CET)	Durée indéterminée
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail à TERAA 23/8/2000 Signé par CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO 35 avenants en RCTT ou ATT	Durée indéterminée Durée indéterminée, réexamen au bout de 3 ans
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Accord collectif semaine civile, semaine calendaire Signé le 14/02/2002 par CFE-CGC et FO	Durée indéterminée

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Accord local d'intéressement 2002-2004 TERAA Signé le 24 juin 2002 par CFDT, CFE-CGC, CFTC Avenant n°1 signé le 30/6/2003 Avenant n°2 signé le 30/6/2004	Durée déterminée 3 ans
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	- Protocole d'exercice du droit syndical CGT signé le 17/7/2001 - Protocole d'exercice du droit syndical CFDT signé le 29/6/2001 - Protocole d'exercice du droit syndical FO signé le 30/7/2001 - - Protocole d'exercice du droit syndical CFE-CGC signé le 5/7/2001 - Protocole d'exercice du droit syndical CFTC non signé car pas de délégué à TERAA à l'époque pour signer.	Protocole toujours en vigueur, non dénoncés Notifications du crédit d'heures annuel pour 2004 : CGT, CFDT, CFTC, FO 28/4/2005 CFE-CGC 4/5/2004
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)		
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord local signé le 16-08-1999	Durée indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Pas d'accord dérogatoire	
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005		
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	(Accords conclus avec OS ou notification à l'OS)	
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	NEANT	
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	11 JUILLET 2000	INDETERMINEE
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	NEANT	
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	JUIN 2002	
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Accords conclus avec os avril 2001 Notifications sur « actualisation » 14 avril 2004	
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	-	-
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord local signé le 25 juin 1999	Durée indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	-	-
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Accord local signé le 28/06/2002	Fin : le 31/12/2004
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	(Accords conclus avec OS ou notification à l'OS) Notification aux OS le 21/07/2005	Date des prochaines élections de représentativité
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	Accord local CRES France Est du 05 mai 1995	indéterminée
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord local CRES France Est 24 septembre 1999	Indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Accord dérogatoire du 29 juin 2002 sur la durée du temps de travail pour les équipes de part	indéterminée
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	néant	néant
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Accord local du 29 juin 2002 pour la période 2002-2004 (Accords conclus avec OS ou notification à l'OS) néant	déterminée néant
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	Néant	
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord local du 24 juin 1999 Avenant à l'Accord local le 25 septembre 2003	Durée indéterminée. Avenant concernant la RCTT, valide jusqu'en septembre 2006
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Pas de négociations spécifiques sur le sujet à SENE	
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	27 juin 2002	Durée déterminée (3 ans)
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	Pas de négociations spécifiques sur le sujet à SENE	
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)		
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord local d'aménagement et de réduction du temps de travail signé le 2 juillet 2001	Indéterminée
	Accord semaine civile /semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)		
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Accord d'intéressement décentralisé signé le 28 juin 2002	3 ans à compter de janvier 2002
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	(Accords conclus avec OS ou notification à l'OS) • CFE-CGC signé le 19/4/2002 • CGT signé le 2/5/2002 • FO signé le 17/5/2002 • CFTC signé le 6/5/2002 • CFDT signé le 24/4/2002	3 ans renouvelable par tacite reconduction
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	Avenant local signé le 18/05/95	Durée de 3 ans reconductibles
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Accord local du CNIR signé le 9 juillet 1999	Indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Accord local signé le 14 février 2002	Indéterminée
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Accord décentralisé d'intéressement signé le 27/06/02	3 ans
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	3 protocoles de signer : - FO le 06/06/01 - -CFDT le 06/06/01 - -CFTC le 06/06/01	3 ans
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	Néant	
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Signé le 22/9/99	Durée Indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Néant	
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005		
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	notification aux OS le 26/05/2004	Contingent alloué pour 2004
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)		Accord d'établissement sur les horaires de travail des agents en service continu du service Conduite Signé le 16/07/2002	Durée Indéterminée.

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)		
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	28/6/99	indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)		
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	28/6/02	2004
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	(Accords conclus avec OS ou notification à l'OS)	
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)	Protocole de fin de conflit	15/9/00	

OBJET	ACCORDS NATIONAUX	ACCORDS LOCAUX (préciser la date)	DUREE DETERMINEE / INDETERMINEE
TEMPS DE TRAVAIL	Accord du 19/11/1993 « Accord pour le développement de l'emploi et une nouvelle dynamique sociale » ADD (3 ans, reconductible par tacite reconduction)	Non, l'Unité n'existait pas	
	Accord du 25/01/1999 Accord à durée indéterminée	Oui 10/04/2000	indéterminée
	Accord semaine civile / semaine calendaire du 5/07/2001 et son avenant du 7/01/2002 (prolongation)	Oui 27/12/2001	indéterminée
INTERESSEMENT	Accord du 10/06/2002 ADD (3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2002) Futur accord à négocier avant le 30/06/2005	Avenant 29/06/04 pour 2005, en attente	Pour l'année 2004
DROIT SYNDICAL	Protocole du 4/03/1985 sur les conditions d'exercice du droit syndical à EDF et GDF	(Accords conclus avec OS ou notification à l'OS) 14/05/04	« Période à priori transitoire en attente renégociation du protocole du 04/03/1985
AUTRES ACCORDS LOCAUX (PROTOCOLES DE FIN DE CONFLIT, OU TOUT AUTRE ACCORD...)			

Annexe 3.1.1.1(I)

Liste marques et modèles Systèmes

MARQUE de la DIVISION SYSTEME ELECTRIQUE						
Déposant	Désignation	N° de dépôt	Date de dépôt	Liste des pays d'extension	Cession partielle ou complète	PROPRIETE
EDF	DAT @ RTE	23 181 101	29.08.02	FR	Complète	RTE
Pour les marques, la protection doit être renouvelée tous les dix ans par le paiement de taxes. Il n'y a pas de limite au renouvellement.						
A						
Le						
Pour EDF						
Pour RTE						
Jacques JOUAIRE						
Brigitte PEYRON						
fait en 2 exemplaires originaux						

Annexe 3.1.1.1(II)

Liste marques et modèles Transport

**PROTOCOLE RELATIF AU TRAITEMENT DE LA PROPRIETE
DES MARQUES ET MODELES UTILISES PAR RTE/TRANSPORT ELECTRICITE
LORS DE LA SEPARATION JURIDIQUE EDF/RTE**

Entre

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, TSA 41 000, 92 919 Paris La Défense Cedex, Service d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représenté par Michel DUBREUIL en sa qualité d'Adjoint au Directeur de la Division Transport d'Electricité,

ci-après dénommé "RTE",

d'une part,

Et

EDF R&D, agissant pour le compte d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représentée par M. Jacques JOUAIRE, en sa qualité de directeur des Programmes Réseaux et Environnement,

ci-après dénommée "EDF",

d'autre part

Ou par défaut, ci-après dénommés, individuellement "Partie" ou, conjointement "Parties",

Il est convenu ce qui suit :

1 - Les marques

Les marques concernées sont listées dans le tableau joint.

Deux types de marques sont distingués :

- Celles propriété exclusive de RTE
- Celles copropriété de EDF et RTE

Les Parties s'accordent à reconnaître que les noms de marques ne peuvent être utilisés que pour désigner les logiciels, produits, procédés ou services auxquels ces noms étaient attachés lors de leur dépôt.

Les droits d'utilisation des marques suivent les droits d'utilisation des logiciels, produits ou procédés auxquels ils sont liés, tels que ces droits sont définis dans les différents protocoles conclus entre EDF et RTE.

En aucun cas, les marques ne peuvent être concédées en licence ou sous-licence indépendamment des logiciels, produits, procédés ou services auxquelles elles sont attachées.

En cas de concession de licences ou de sous licences à des tiers sur les logiciels, produits, procédés ou services précités, aucun reversement spécifique n'est dû par cette Partie à l'autre Partie, au titre de la marque .

En cas de copropriété sur les noms de marque, celle-ci s'applique à la version du logiciel remise à la date de séparation juridique. Dans le cas d'une commercialisation d'une version différente, le commercialisateur est tenu de changer le nom du logiciel.

2 - les Modèles

Les 2 modèles concernés listés dans le tableau joint sont cédés à RTE.

On entend par besoins internes (ou Besoins Propres) de EDF les besoins internes conformes à l'objet social de EDF, que ces besoins soient satisfaits par EDF elle-même ou par ses filiales.

RTE concède une licence gratuite d'utilisation à EDF et à ses filiales, pour leurs Besoins Propres.

Les droits d'exploitation interne par EDF et ses filiales autorisent EDF et ses filiales à faire appel à des sous-traitants ou autres partenaires agissant sous contrôle et pour le compte d'EDF ou de ses filiales, étant entendu que l'utilisation par lesdits sous-traitants et partenaires est strictement limitée à la satisfaction des besoins internes d'EDF, ou de ses filiales.

3 - Frais

A la charge du propriétaire, ou à frais partagés pour les marques en copropriété.

4 - Abandon d'une marque ou d'un modèle

Si l'une des Parties ne souhaite pas renouveler une marque dont elle est propriétaire ou copropriétaire, ou un modèle, elle en informe préalablement l'autre Partie et, si cette dernière le souhaite, la marque ou la part de copropriété de marque, ou le modèle, lui est cédé gratuitement.

Fait en deux exemplaires originaux,

A

Le

Pour EDF

Pour RTE

Jacques JOUAIRE

Michel DUBREUIL

Pièce jointe (2 tableaux pour le Traité des Apports) : Affectation des droits sur les marques et modèles utilisés par RTE

Tableau d'identification des Noms de marques et de modèles TRANSPORTS

IDENTIFICATION MARQUES TRANSPORT

Déposant	Désignation	N° de dépôt	Date de dépôt	Liste des pays d'extension	Cession partielle ou complète	PROPRIETE	DROITS D'EXPLOITATION
EDF	3.7	1 205 126	27.05.1992	FR	Complète	RTE	Licence gratuite à EDF et à ses filiales pour leurs besoins propres.
	PRISCADE	1 478 298	18.11.1987	FR			
	CAPELINE	92 434 977	23.09.1992	FR	Partielle	COPROPRIETE EDF/RTE	En cas de copropriété sur les noms de marque, celle-ci s'applique à la version du logiciel remise à la date de séparation juridique. Dans le cas d'une commercialisation d'une version différente, le commercialisateur est tenu de changer le nom du logiciel.
	CRINOLINE	1 160 482	20.08.1990	FR			
	EVEREST	97 677 226	09.05.1997	FR			

IDENTIFICATION MODELES TRANSPORT

Déposant	Titre modèle	N° de dépôt INPI	Date de dépôt INPI	Liste des pays d'extension	Cession partielle ou complète	PROPRIETE	DROITS D'EXPLOITATION
EDF S.A.	PYLONES THT (Mimram 1 à 6) soit 6 modèles	voir page "protection des pylônes"			Complète	RTE	Licence gratuite à EDF et à ses filiales pour leurs besoins propres.
	PYLONES THT (Ritchie Gustafson S et K) soit 2 modèles	voir page "protection des pylônes"					

pour les marques, la protection doit être renouvelée tous les dix ans par le paiement de taxes. Il n'y a pas de limite au renouvellement.

DUREE DE PROTECTION DES PYLONES EDF 2005

NOM DE PYLONES	ENREGISTREMENT	DATE D'ECHEANCE	OBSERVATIONS	PROPRIETE	DROITS D'EXPLOITATION
GRANDE - BRETAGNE				RTE	Licence gratuite à EDF et à ses filiales pour leurs besoins propres.
RITCHIE GUSTAFSON K	2.050.609	23/09/2005	FIN DE PROTECTION 2015		
RITCHIE GUSTAFSON S	2.050.610	23/09/2005	FIN DE PROTECTION 2015		
MIMRAM 1	2.050.647	23/09/2005	FIN DE PROTECTION 2015		
MIMRAM 2	2.050.648	23/09/2005	FIN DE PROTECTION 2015		
MIMRAM 3	2.050.606	23/09/2005	FIN DE PROTECTION 2015		
MIMRAM 4	2.050.607	23/09/2005	FIN DE PROTECTION 2015		
MIMRAM 5	2.050.608	23/09/2005	FIN DE PROTECTION 2015		
MIMRAM 6	2.050.649	23/09/2005	FIN DE PROTECTION 2015		
CANADA					
RITCHIE GUSTAFSON K	78.522	07/06/2006	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
RITCHIE GUSTAFSON S	78.523	07/06/2006	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
MIMRAM 1	78.525	07/06/2006	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
MIMRAM 2	78.526	07/06/2006	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
MIMRAM 3 α 5	78.527	07/06/2006	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
MIMRAM 4 α 6	78.528	07/06/2006	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
JAPON					
RITCHIE GUSTAFSON K	1.003.378	14/11/2005	Cette échéance correspond au paiement de la 8ème annuité		
RITCHIE GUSTAFSON S	1.005.760	19/12/2005	Cette échéance correspond au paiement de la 8ème annuité		
MIMRAM 1	1.021.986	24/07/2005	Cette échéance correspond au paiement de la 8ème annuité		
MIMRAM 2	1.006.667	16/01/2005	Cette échéance correspond au paiement de la 8ème annuité		
MIMRAM 3	1.005.758	19/12/2005	Cette échéance correspond au paiement de la 8ème annuité		
MIMRAM 4	1.005.759	19/12/2005	Cette échéance correspond au paiement de la 8ème annuité		
MIMRAM 5	1.005.758-1	19/12/2012	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
MIMRAM 6	1.005.759-1	19/12/2012	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
ETATS - UNIS					
RITCHIE GUSTAFSON K	387.736	09/12/2011	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
RITCHIE GUSTAFSON S	388.192	23/12/2011	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
MIMRAM 1	378.139	18/02/2011	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
MIMRAM 2	379.406	20/05/2011	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		
MIMRAM 4	402.379	20/05/2011	FIN DE PROTECTION - IMPROROGÉABLE		

Annexe 3.1.1.2 (I)

Protocole brevets

PROTOCOLE RELATIF AU TRAITEMENT DE LA PROPRIETE
DES BREVETS UTILISES PAR RTE
LORS DE LA SEPARATION JURIDIQUE EDF/RTE

Entre

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, TSA 41 000, 92 919 Paris La Défense Cedex, Service d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représenté par Michel DUBREUIL en sa qualité d'Adjoint au Directeur de la Division Transport d'Electricité,

ci-après dénommé « RTE »,

d'une part,

Et

EDF R&D, agissant pour le compte d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représentée par M. Jacques JOUAIRE, en sa qualité de directeur des Programmes Réseaux et Environnement,

ci-après dénommée « EDF »

d'autre part

Ou par défaut, ci-après dénommés, individuellement une « Partie » ou, conjointement les « Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

0- Préambule

Deux types de brevets sont distingués :

- Ceux propriété exclusive de RTE
- Ceux propriété exclusive de EDF qui ont été financés pour partie par le Transport puis par RTE et aujourd'hui utilisés par RTE ou utilisables par RTE.

On entend par besoins internes (ou Besoins Propres) de RTE ou d'EDF les besoins internes conformes à l'objet social de RTE ou d'EDF, que ces besoins soient satisfaits par RTE ou EDF eux-mêmes ou leurs filiales ; les droits d'exploitation interne, d'utilisation ou de réutilisation interne des résultats des livrables acquis par RTE ou EDF autorisent RTE ou EDF et leurs filiales à faire appel à des sous-traitants ou autres partenaires agissant sous contrôle et pour le compte de RTE ou d'EDF ou de leurs filiales, étant entendu que l'utilisation par lesdits sous-traitants et partenaires est strictement limitée à la satisfaction des besoins internes RTE ou d'EDF.

1- Les brevets propriété de RTE

Ce sont les trois brevets développés par le service STH lorsqu'il était à EDF DIS USI Méditerranée. Ils sont donnés dans le tableau joint.

Au terme de la séparation juridique, les droits d'exploitation sont les suivants pour EDF :

- RTE concède une licence gratuite d'utilisation à EDF et à ses filiales pour leurs besoins propres, avec droits de sous licencié des tiers.
- En cas de concession par RTE, de licence à l'externe, reversement à EDF de 50% des revenus nets issus de ces licences (net = brut – 15%) .
- En cas de concession de sous-licence à l'externe par EDF ou ses filiales , à un prix à déterminer d'un commun accord entre RTE et EDF, reversement à RTE de 50% des revenus nets issus de ces sous licences

2- Les brevets propriété de EDF

Ces brevets relèvent de deux familles :

- ceux utilisés pour les TST, ils ont été développés par SERECT à la fois pour les TST sur les réseaux HTA et HTB. Leurs développements ont été financés pour partie sur fonds Transport puis RTE et pour partie sur fonds EDF/Distribution.
- ceux pour les réseaux HTB déposés par des ingénieurs R&D, ou R&D et RTE, à la suite de développements dans le cadre des programmes d'études et recherches pour le réseau de Transport.

La liste est donnée dans le tableau joint.

Au terme de la séparation juridique, les droits d'exploitations sont les suivants pour RTE :

- EDF concède une licence gratuite d'utilisation à RTE et ses filiales pour leurs besoins propres, avec droits de sous-licencier des tiers.
- en cas de concession, par EDF, de licence à l'externe, reversement à RTE de 50% des revenus nets issus de ces licences (net = brut – 15%) . En cas de concession de sous-licence à l'externe par RTE, à un prix à déterminer d'un commun accord entre RTE et EDF, reversement à EDF de 50% des revenus nets issus de ces sous licences.

3 . Frais : A la charge du propriétaire.

4. Abandon d'un brevet

Si l'une des parties veut abandonner un brevet, elle en informe préalablement l'autre partie, et si celle-ci le souhaite, le brevet lui est cédé gratuitement.

Fait en deux exemplaires originaux,

A

Le

Pour EDF

Pour RTE

Jacques JOUAIRE

Michel DUBREUIL

Pièce jointe (Tableau pour le Traité des Apports) : Affectation des droits sur les brevets utilisés par RTE

Annexe 3.1.1.2 (I)(bis)

Annexe protocole brevets

Note : Ce tableau est destiné à être joint au traité des Apports

Affectation des brevets de l'EDF à RTE

Version du 25 avril 2005

N°	Titre	Domaine	Pays	Déposant	Unité	Date de dépôt	N° Dépôt	Inventeurs	PROPRIETE	DROITS D'EXPLOITATION	Durée de validité
B1373	Système d'aide au pilotage d'un hélicoptère portant une charge, notamment en vol stationnaire.	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR) OEB(AT,CH,DE,ES,GB,IT,SE) PCT(NO)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF DIS USI MEDITERRANEE	10/05/1990	90 05 812	BERENGUIER, DESFORGES DE PARNY, SORNETTE	RTE	Licence gratuite à EDF et à ses filiales pour leurs besoins propres. Partage 50/ 50 des redevances en cas de concession de sous-licence à l'externe .	2010
B1413	Nacelle hélicoptère modifiable destinée à être déposée sur des câbles aériens.	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(CA,FR,NO,US) OEB(AT,CH,DE,ES,GB,IT,SE)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF DIS USI MEDITERRANEE	19/11/1990	90 14 365	DESFORGES DE PARNY, MOUDIN, RUAUX	RTE		2010
B1651	Nacelle hélicoptère destinée à être posée sur des câbles à écartement variable.	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR,GB)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF DIS USI MEDITERRANEE	13/05/1994	94 05 903	JOUGLARD, RUAUX	RTE		2014
B1826	Dispositif de compensation de fluctuations de tension aux bornes d'une charge à impédance instable.	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D MIRE	25/07/1997	97 09 520	LOMBARD, ZOUMI	EDF		2017
B2017	Dispositif de mesure de la résistance électrique d'un élément isolant.	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D LME	19/12/2002	02 16 212	RIQUEL	EDF		2022
B2032	Dispositif de surveillance d'un manchon de raccordement d'une ligne aérienne haute tension	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D LME	04/04/2003	03 04 202	ELLEAU	EDF		2032
B2038	Bras isolant d'élévateur pour travaux sous tension et sous pluie à des tensions supérieures à 1 kV	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT & RÉSEAUX ET OUVRAGES DE DISTRIB	BN(FR,US) OEB(DE,ES,GB,IT)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF SERECT	20/08/2003	03 100 51	DUBAIL, MOUGENET, RIQUEL, VASSARDS	EDF		2023
B2050	Procédé et dispositif de détection d'un courant de fuite de surface sur un matériau isolant, constitutif d'un élément d'outil.	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D LME	28/07/2003	03 09 248	RIQUEL, SPANGENBERG	EDF		2025
B2079	Dispositif de réduction de l'effet couronne par moyen filaire	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D LME	12/08/2004	04 08 840	GAYRARD, RIQUEL	EDF		2024
B2094	Réduction du bruit de lignes aériennes par gaine plastique	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D LME	12/08/2004	04 08 839	GAYRARD, RIQUEL	EDF		2024
B2095	Réduction du bruit des lignes aériennes par revêtement textile.	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT	BN(FR)	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D LME	12/08/2004	04 08 841	GAYRARD, RIQUEL	EDF		2024
B2106	Outils de détection des défauts de surface sur les perches isolantes	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT & RÉSEAUX ET OUVRAGES DE DISTRIB	FR	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D OPP	21/02/2005	05 01 732	FOURNIER, WAGNER	EDF		2025
B2099	Ensemble formant commutateur de codage	INFRASTRUCT. RÉSEAU TRANSPORT & RÉSEAUX ET OUVRAGES DE DISTRIB	FR	EDF - SOCIÉTÉ ANONYME	EDF R&D LME	07/12/2004	04 12 992	GRELLIER, DENNIEL	EDF		2024

Annexe 3.1.1.2 (II)

Protocole logiciels réseaux (05.03.03)

PROTOCOLE ENTRE EDF R&D et RTE
Relatif aux Logiciels Réseaux – Systèmes électriques
ci-après désigné « le Protocole »

ENTRE LES SOUSSIGNES:

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Immeuble Ampère, 34-40 rue Henri Régnault, 92400 COURBEVOIE, Service d'ELECTRICITE de FRANCE, Etablissement Public de caractère Industriel et Commercial, dont le siège social est à Paris, représenté par Mme Brigitte PEYRON en sa qualité de directeur adjoint de la division Système, ci-après dénommé « RTE »,

D'UNE PART,

ET:

EDF R&D, agissant pour le compte de EDF-hors-RTE, 1, Avenue du Général de Gaulle, 92140 CLAMART, Direction d'ELECTRICITE de FRANCE, Etablissement Public de caractère Industriel et Commercial, dont le siège social est à Paris, représentée par Mr Jacques JOUAIRE en sa qualité de directeur des Programmes Réseaux et Environnement, ci-après dénommée « EDF R&D »

D'AUTRE PART

Où par défaut, RTE et EDF-hors-RTE sont ci-après dénommés individuellement une « Partie », ou conjointement les « Parties ».

Par "EDF-hors-RTE" dans le Protocole, on entend : "Groupe EDF hors filiales et hors RTE".

Préambule

EDF R&D a développé et assuré la maintenance de logiciels "Réseaux", utilisés par RTE. Certains d'entre eux sont utilisés également par EDF-hors-RTE (EDF Producteur notamment). Pour certains autres, EDF-hors-RTE peut, à terme non défini à ce jour, souhaiter les exploiter.

EDF R&D a développé et assure la maintenance de logiciels "Production", utilisés par EDF-hors-RTE. Certains d'entre eux sont utilisés également par RTE. Pour certains autres, RTE peut, à terme non défini à ce jour, souhaiter les exploiter.

RTE ayant souhaité internaliser les activités de maintenance et d'évolution de la plupart des logiciels "Réseaux", ces activités sont transférées de EDF R&D vers RTE au 01/01/2003 (cf. Annexe 1 décrivant les activités qu'EDF R&D réalisait pour RTE et qui sont transférées à RTE) *(avec les compétences associées à ces logiciels, mais cet aspect précis ne relève pas de ce Protocole)*.


1387

Les Parties se sont donc rapprochées pour convenir d'un certain nombre de principes, et en premier lieu pour pouvoir continuer à utiliser au mieux le patrimoine logiciels, tout en étant respectueux des règles d'indépendance de gestion et d'interdiction de subventions croisées, mais également pour arrêter les modalités de mise en œuvre afin que chacune d'elles puisse continuer à exploiter ces logiciels selon le degré de maîtrise des évolutions dont elle souhaite disposer sur chacun d'eux.

Document Préalable

Un premier document (désigné par la suite par document « Soulte ») annexé à la convention 217 entre RTE et EDF R&D a été signé le 20 décembre 2002, qui précise la liste des logiciels concernés, les grands principes concernant les droits de chaque Partie, et la soulte globale (le bilan des soultes élémentaires attachées à chacun des logiciels) permettant à RTE et EDF-hors-RTE de continuer à utiliser l'ensemble de ces logiciels pour leurs besoins internes. Une copie de ce document signé est jointe au Protocole, en Annexe 2. Le montant de la soulte a été réglé par EDF R&D dans le cadre de cette convention.

Les grands principes issus de ce document sont rappelés ci-dessous :

««««««

Les soultes donnent droit à une copie des sources des logiciels. Toute Partie ayant acquitté une soulte peut ensuite utiliser des modules de code source pour d'autres développements futurs.

Les principes d'exploitation des logiciels sont les suivants :

- Pour les logiciels démutualisés : chaque Partie est libre de son exploitation, hormis les logiciels de gestion de la production (et EVENTAIL) pour lesquels RTE s'engage à ne pas les diffuser à des concurrents d'EDF. Dans le cas où le nom a été déposé par EDF, RTE adoptera un nom différent.
- Pour les logiciels affectés à RTE : RTE est libre dans son exploitation, y compris en terme de commercialisation. EDF-hors-RTE dispose d'un droit d'utilisation pour ses besoins internes et d'ingénierie au profit de tiers. Dans le cas particulier de réponse à des Appels d'Offres internationaux, avec fourniture de logiciels, RTE autorisera EDF-hors-RTE, sur sa demande, à concéder des licences, en limitant leur utilisation au cas de l'étude, et sans maintenance. Le prix sera fixé conjointement et reversé à RTE. Si EDF-hors-RTE dispose d'un contrat de maintenance pour ces logiciels, RTE s'engage à déposer les sources de chaque nouvelle version.
- Pour les logiciels affectés à EDF-hors-RTE : EDF-hors-RTE est libre dans son exploitation, y compris en terme de commercialisation. RTE dispose d'un droit d'utilisation pour ses besoins internes ; pour EUROSTAG, RTE dispose de plus d'un droit d'exploitation incluant la commercialisation. Si RTE dispose d'un contrat de maintenance pour ces logiciels, EDF-hors-RTE s'engage à déposer les sources de chaque nouvelle version.

Il est acquis entre les Parties que les discussions sur le Protocole précité sont suffisamment avancées pour être en mesure d'affirmer que le montant de la soulte précitée est définitif et ne sera pas remis en cause.

»»»»»»



Documents contractuels :

Le Protocole est constitué :

- du présent Protocole,
- de 6 Annexes.

En cas de conflit entre les stipulations du Protocole et des Annexes, ou de divergence d'interprétation entre leurs clauses, le Protocole prévaut sur l'Annexe 1, l'Annexe 1 sur l'Annexe 2 et ainsi de suite, à l'exception des Annexes 1 et 2 qui font référence à des documents antérieurs signés qui prévalent sur tout le reste.

1/ Objet du Protocole

Le présent Protocole a pour objet :

- d'identifier les logiciels concernés,
- de préciser les limites aux droits d'exploitation par chacune des Parties, selon le régime d'affectation et selon les logiciels concernés, dans le respect des principes tels que déjà arrêtés entre les Parties dans le document nommé « Soulte »,
- d'explicitier pour chaque logiciel le montant de la soulte que l'une des Parties doit verser à l'autre pour bénéficier du droit de continuer à l'exploiter, afin de ne pas être dans une situation de subventions croisées,
- de faire apparaître la soulte globale sur laquelle les Parties se sont accordées,
- de définir pour chaque logiciel les modalités liées à leur "affectation" (au sens de la typologie de classement des logiciels permettant d'en déduire les droits d'usage) à une Partie (aspects maintenance notamment), et les conditions d'accès par l'autre Partie à ces services de maintenance corrective et/ou à leurs évolutions ultérieures (développements spécifiques) pour assurer une certaine pérennité de leur exploitation.

Les droits d'exploitation tels que prévus au Protocole, ne seront pas remis en cause lors de la séparation juridique de RTE, excepté pour Eurostag qui nécessitera des négociations spécifiques avec Tractebel.

2/ Champ d'application

Le Protocole concerne ceux des logiciels développés jusqu'au 31/12/2002 à EDF-R&D et qui ont bénéficié de développements depuis le 01 Janvier 2001, et dont l'exploitation :

- intéresse à la fois RTE et EDF-hors-RTE (notamment EDF Producteur). La liste des logiciels concernés est donnée en Annexe 2,
- soit n'intéresse, au jour du transfert, qu'une seule des Parties, mais pour lesquels l'autre Partie est susceptible d'en demander ultérieurement le droit d'exploitation. La liste des logiciels concernés est donnée en Annexe 3.

Nota :

1/ En outre, chaque Partie est libre d'exploiter à sa guise les logiciels développés à EDF R&D jusqu'au 31/12/2000 et qui n'ont pas bénéficié de développements depuis le 01 Janvier 2001. La liste de ces logiciels est donnée en Annexe 5. Pour ces logiciels, leurs codes sources dans



leur version existant au 31/12/2000 seront dupliqués, de même que la documentation afférente, et chaque Partie pourra si elle le souhaite disposer d'un exemplaire charge à elle de faire les copies nécessaires.

2/ dans l'hypothèse où il apparaîtrait ultérieurement qu'un logiciel a été "oublié", les Parties s'accordent à reconnaître que son cas sera alors traité selon celles des règles du Protocole qui paraissent les plus appropriées, en raisonnant par assimilation à un logiciel dont le régime y est déjà traité. Un avenant au Protocole formalisera les dispositions arrêtées pour ce cas.

3/ Principes mis en œuvre pour se conformer aux règles d'indépendance de gestion

L'indépendance de gestion de RTE impose d'éviter les subventions croisées.

Pour cela, il y a lieu de regarder, logiciel par logiciel, l'origine de leur financement.

Le développement de la plupart des logiciels concernés ayant été engagé de longue date, leur état actuel résulte de nombreux ajouts de fonctionnalités au fil des ans, portages et transformations diverses, ce qui rend la recherche des coûts attachés à chacune des fonctionnalités existant actuellement, et leur clé de financement, assez difficile et surtout facilement sujette à remise en cause.

Afin de ne pas se lancer dans des recherches qui pourraient être indéfiniment contestables, les Parties ont décidé :

- de prendre en compte uniquement les développements effectués depuis le 1/01/2001 et jusqu'au 31/12/2002¹,
- d'exclure le financement de la maintenance sur cette même période,
- de considérer qu'une contribution de chacune des Parties à 50% du développement (tel que défini ci-dessus) donne à chaque Partie un droit d'exploitation dans les limites fixées ci-après et dont les grands principes ont été rappelés dans la partie « document préalable »,
- d'appliquer ces dispositions logiciel par logiciel.

4/ Evaluation de la soulte

Les règles précisées au 3/ ci-dessus ont permis d'évaluer, pour chaque logiciel, et en fonction des financements de chacune des Parties sur la période considérée, le montant de la soulte que l'une doit à l'autre pour bénéficier du droit de continuer à l'exploiter, tout en respectant le principe d'interdiction de subventions croisées. Il est à noter que, si le droit d'exploiter peut comporter quelques limitations (cf. infra), il ne comporte aucune limitation sur le nombre de postes de travail RTE ou postes de travail EDF-hors-RTE sur lesquels les logiciels peuvent être installés.

Le document « Soulte » de l'Annexe 2 fait apparaître les soultes élémentaires et leur bilan, lequel a été soldé suite à la signature du dit document le 20 décembre 2002.

Le règlement de cette soulte permet d'être en règle vis à vis du principe d'interdiction de subventions croisées.

¹ il est à noter qu'une part importante des développements a été financée jusqu'en 1998, avant la séparation comptable, donc sur un budget non spécifique à une Unité EDF précise. Les financements en 1999 et 2000 sont considérés comme ayant été globalement équilibrés entre les Parties.

Les Parties ont déclaré accepter ce montant comme définitif, et s'interdire en conséquence de le remettre ultérieurement en question (cf. document « Soulte »).

Par ailleurs, les soultes élémentaires des logiciels figurant à l'Annexe 3 sont évaluées, mais ne seront dues que lorsque la Partie débitrice demandera à bénéficier du droit d'exploitation, sauf meilleures conditions possibles selon les stipulations du 5.1 ci-dessous ; alinéas c/ et j/).

5/ Modalités quant à l'exploitation des logiciels

Les Parties ont jugé également nécessaire d'organiser leurs relations sur ces logiciels afin que chacune puisse mener à bien ses projets, et dans un souci de rentabilité pour les deux Parties.

Cela a conduit à arrêter un certain nombre de modalités pratiques générales et particulières, formalisées ci-après.

Rappel : les logiciels listés en Annexe 2 et 3 (cf. ci-dessus en 2/) sont classables en 3 catégories :

- les logiciels affectés à RTE
- les logiciels affectés à EDF-hors-RTE
- les logiciels "démutualisés"

Par "maintenance", dans le présent Protocole, on entend les actions :

- support aux utilisateurs (hot line), et
- correction des anomalies, recherche et fourniture de solutions de contournement en cas d'anomalies bloquantes,

Les modalités du 5.1 ci-après sont valables pour l'ensemble des logiciels listés dans les Annexes 2 et 3.

5.1 Modalités générales

- a/ tous les logiciels des listes de l'Annexe 2 et de l'Annexe 3 sont dupliqués dans leur version existante au jour de la signature du Protocole (code source de la version opérationnelle, et code source de la version en développement s'il y en a une) ; la documentation afférente est également dupliquée. Ce travail de duplication doit être effectué dans les 90 jours suivant la signature du Protocole.

Pour les logiciels démutualisés, chaque Partie dispose alors du jeu complet (codes sources et documentation). La Partie qui dispose de la version la plus récente assure la duplication et la fourniture à l'autre Partie.

Pour chacun des logiciels affectés à une seule Partie, le code source du logiciel dans sa version existant au 31/12/2002 fait l'objet d'un dépôt par la Partie qui le détient (la Partie "détentric"), dans les 90 jours suivant la signature du Protocole, soit à l'Agence de Protection des Programmes, soit chez huissier, soit tout autre mode de protection de même effet, et est remis à l'autre Partie. Pour les logiciels de l'Annexe 3, cette remise ne sera effectuée qu'après paiement de la soulte correspondante.

L'autre Partie (la Partie "non détentric") peut utiliser librement des modules, mais uniquement des modules, de ces codes sources pour d'autres développements futurs.

Les versions ultérieures (donc à partir du 01/01/2003) de ces logiciels subiront la même procédure de dépôt à condition que la Partie non détentrice ait conclu un contrat de maintenance. Ces versions ultérieures ne seront remises à l'autre Partie que dans la mesure où ladite autre Partie aura contribué, annuellement et de façon substantielle, aux développements. Sur ces versions ultérieures également, lorsque remises, l'autre Partie (la Partie "non détentrice") peut utiliser des modules du code source, mais uniquement des modules, pour d'autres développements futurs.

- b/ le droit d'exploitation de ces versions existantes pour les logiciels de la liste de l'Annexe 2 a été acquis par le paiement de la soulte globale dont il est fait mention au 4/ ci-dessus.
- c/ le droit d'exploitation (par la Partie débitrice) de ces versions existantes pour les logiciels de la liste de l'Annexe 3 sera conditionné, le moment venu, au règlement de la soulte correspondante, ou du paiement du prix normal d'une licence (cf. infra au j/).
- d/ Les droits d'exploitation par chacune des Parties, leur nature exacte et les éventuelles restrictions, sont tels que définis dans le chapitre "Les grands principes" du document de l'Annexe 2, repris ici par les modalités générales du Protocole, et complétées par les stipulations des alinéas 5.2, 5.3, 5.4 et 6.
- e/ Lorsqu'un logiciel est affecté à une seule Partie, celle-ci doit en assurer la maintenance, y compris au profit de l'autre Partie dans la mesure où cette dernière en fait la demande ; un contrat de maintenance en formalisera alors les modalités précises. Il est également de sa responsabilité de constituer un Club d'Utilisateurs, formel ou informel, ou toute autre structure de même effet, afin de mutualiser les retours d'expérience et d'en dégager certaines actions à entreprendre.
- f/ Pour tout logiciel affecté à une Partie, l'autre Partie peut demander à tout moment la démutualisation, ce qui la conduit en conséquence à arrêter le paiement de sa quote-part de maintenance dès l'exercice suivant.
- g/ La Partie assurant la maintenance d'un logiciel s'engage à ne pas dégrader ni supprimer de fonctionnalités importantes du logiciel, sauf accord préalable et écrit de l'autre Partie.
- h/ La Partie assurant la maintenance d'un logiciel s'engage à l'assurer tant qu'elle est elle-même intéressée à son exploitation au tarif annuel tel qu'indiqué dans les tableaux de l'Annexe 4, éventuellement actualisé.
- i/ Dans le cas où la Partie assurant seule la maintenance d'un logiciel ne serait plus intéressée par son exploitation, elle s'engage à en prévenir l'autre Partie dans les meilleurs délais, et à lui remettre les codes sources et toute la documentation nécessaire. L'autre Partie devient alors totalement libre de l'exploiter à sa guise.
- j/ Dans le cas où un logiciel est commercialisé par une Partie auprès de tiers (sous forme de licences), l'autre Partie bénéficie des mêmes droits qu'un licencié ordinaire, pour les mêmes conditions d'exploitation (sauf conditions préférentielles qui pourraient être négociées, liées notamment à l'historique du financement de son développement). Cette disposition prévaut sur les dispositions relatives aux soultes des logiciels figurant à l'Annexe 3.

- k/ Pour les logiciels démutualisés, chaque Partie assure seule la maintenance et les évolutions de la version dont elle a disposé au jour de la signature, et n'a aucun droit sur la maintenance ni les développements effectués par l'autre Partie, et donc en conséquence ne reçoit aucune nouvelle version de la part de la dite autre Partie.
- l/ Pour les logiciels démutualisés, RTE s'engage à ne plus les désigner sous leur nom d'origine, que ces noms d'origine aient fait l'objet d'une protection par dépôt de nom de marque, ou soit simplement une simple désignation à fin d'identification.

5.2 : logiciels affectés à RTE

Au jour de la signature du Protocole, sont concernés les logiciels PLATINE et ses intégrés.

RTE s'engage à effectuer a minima les services de maintenance, pour le prix tel qu'indiqué en Annexe 4.

EDF-hors-RTE peut demander par ailleurs à bénéficier de développements spécifiques, moyennant une contribution égale à 50% du montant de l'ensemble des développements effectués par RTE sur l'année courante, venant en complément d'une contribution à la maintenance de 0,125 i.an. RTE s'engage à réaliser ces développements spécifiques, mais sans que la contribution de EDF-hors-RTE donne à cette dernière un droit de priorité spécial dans le calendrier de réalisation en cours.

Pour les logiciels affectés à RTE, RTE est libre dans leur exploitation, y compris en terme de commercialisation.

EDF-hors-RTE dispose d'un droit d'utilisation pour ses besoins internes et d'ingénierie au profit de tiers. Dans le cas particulier de réponse à des Appels d'Offres internationaux, avec fourniture de logiciels, RTE autorisera EDF-hors-RTE, sur sa demande, à concéder des licences, en limitant leur utilisation au cas de l'étude, et sans maintenance. Le prix sera fixé conjointement et reversé à RTE. Le contrat de concession de licence sera élaboré et signé par RTE.

5.3 logiciels affectés à EDF-hors-RTE

EDF-hors-RTE est libre dans leur exploitation, y compris en terme de commercialisation.

RTE dispose d'un droit d'utilisation pour ses besoins internes de gestionnaire du réseau de transport français ; pour EUROSTAG, RTE dispose de plus d'un droit d'exploitation incluant la commercialisation (voir infra au 6.3).

5.4 logiciels "démutualisés" (voir liste en Annexe 2)

Chaque Partie est libre dans son exploitation, hormis les logiciels de gestion de la production (la liste de ces logiciels de gestion de la production est comme suit : APOGEE, CANYON,

RESTER, CONSPLA, OPERA Hypothèse, OKAPI), et hormis EVENTAIL pour lesquels RTE s'engage à ne pas les diffuser à des concurrents du Groupe d'EDF, hors RTE, sous quelque forme que ce soit, ni à réaliser des prestations pour des concurrents du Groupe d'EDF, hors RTE.

6/ Modalités particulières à certains logiciels

Les modalités ci-après viennent compléter les modalités générales ; en cas de contradiction, les modalités du 6/ prévalent sur les modalités correspondantes du 5/.

6.1 ASSESS et ASTRE.

EDF-hors-RTE n'est pas intéressé dans l'immédiat par ces logiciels.

Dans l'hypothèse où EDF-hors-RTE manifesterait son intérêt, elle bénéficiera de droit des conditions accordées à tout licencié de ces logiciels, comme il est précisé par ailleurs au 5.1. Relativement à la maintenance, EDF-hors-RTE bénéficiera des mêmes conditions que tout autre licencié (à droits identiques).

6.2 AMOS

RTE peut utiliser AMOS uniquement pour satisfaire par lui-même ses besoins internes de gestionnaire du réseau de transport français. Seul le code exécutable de AMOS (et non le code source) est remis à RTE par EDF R&D. Les dispositions du 5.1 a/ en ce qui concerne les dépôts du code source, et du 5.1 e/ en ce qui concerne la maintenance, s'appliquent à AMOS. EDF R&D s'engage à effectuer les services de maintenance, pour le prix tel qu'indiqué en Annexe 4.

6.3 EUROSTAG

Il existera à fin janvier 2003 deux versions de EUROSTAG :

- la version commerciale (également dite "internationale"),
- la version "EDF et RTE" (laquelle - sur la base de la version commerciale - intègre les derniers développements demandés en 2002 par EDF-hors-RTE et par RTE, d'où l'intégration d'un règlement de soultte en Annexe 2).

Cette version EDF et RTE est démutualisée, ce qui conduit à dire que, très rapidement, cette version initiale clonée va subir des évolutions de la part de chacune des équipes chargées de la maintenance, et donc se transformer en 2 versions différentes, la version RTE , et la version EDF-hors-RTE (mais toujours sur la base de la version commerciale)

Au total, 4 versions vont donc cohabiter :

- version commerciale	
- version EDF et RTE	(version démutualisée)
- version RTE	(dérivée de la version EDF et RTE)
- version EDF-hors-RTE	(dérivée de la version EDF et RTE)



Dans le souci de garder une cohérence et un noyau commun les plus forts possibles, il est acquis entre les Parties que :

- a/ EDF-hors-RTE transmet à RTE le code source de la version commerciale, dans sa version au jour de la signature du Protocole, puis régulièrement et a minima à chaque nouvelle version éditée.
- b/ EDF-hors-RTE transmet à RTE régulièrement les "patches" et autres modules qu'il a corrigés au titre de la maintenance sur la version commerciale, et sur les parties de la version EDF non strictement spécifiques à EDF-hors-RTE, en code source documenté.
- c/ RTE transmet à EDF-hors-RTE régulièrement les "patches" et autres modules qu'il a corrigés au titre de la maintenance sur la version commerciale, et sur les parties de la version RTE non strictement spécifiques à RTE, en code source documenté.

Les éléments échangés au titre du b/ et c/ sont supposés être équilibrés statistiquement, et ne donnent en conséquence lieu ni à bilan annuel ni à une quelconque régularisation comptable par versement du solde par la Partie qui apparaîtrait comme étant débitrice.

Par ailleurs, chaque Partie convient de signaler à l'autre les demandes de correction émanant de ses propres clients et licenciés, et ce dès qu'elle en est saisie, a minima pour éviter de se lancer dans des corrections déjà engagées par l'autre Partie. Les principes annoncés aux b/ et c/ ci-dessus peuvent également être renforcés par un accord entre les Parties pour une concertation voire un partage des tâches à effectuer au titre de ces corrections.

Ces 4 versions pourront de fait être utilisées et commercialisées, comme précisé ci-dessous, étant entendu que les Parties s'obligent à proposer en priorité aux prospects la version commerciale.

6.3.1 Version commerciale :

Exploitation par EDF-hors-RTE : EDF-hors-RTE a la responsabilité d'assurer la maintenance de la version commerciale.

EDF-hors-RTE assure les liaisons avec la Société Tractebel, à la fois pour ce qui est des développements partagés, le suivi des affaires, et les reversements de quote-part sur exploitation commerciale (cas des licences).

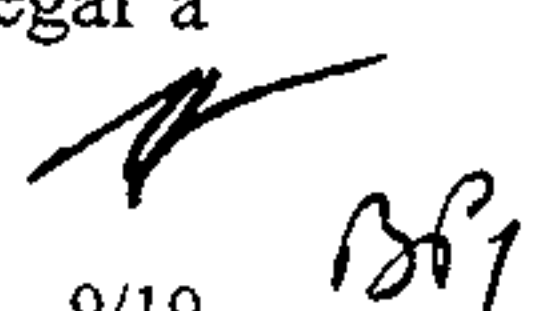
Relativement aux contrats de licence déjà signés, et les éventuels contrats de maintenance subséquents, les Parties conviennent de se répartir la gestion de ce portefeuille de contrats selon la répartition affichée en Annexe 6.

EDF-hors-RTE a toute liberté pour exploiter la version commerciale à sa guise, donc à la fois pour ses besoins internes, pour effectuer des prestations d'ingénierie y compris au profit de tiers, et pour concéder des licences à des clients finals, tout cela à ses seuls frais et bénéfices (sauf à reverser à Tractebel la quote-part qui lui revient).

EDF-hors-RTE assure la maintenance au profit de ses licenciés, à ses seuls frais et bénéfices.

Exploitation par RTE :

RTE a toute liberté pour exploiter la version commerciale à sa guise, donc à la fois pour ses besoins internes, pour effectuer des prestations d'ingénierie y compris au profit de tiers, et pour concéder des licences à des clients finals. Pour chaque concession de licence conclue, et quel que soit le montant reçu de la part du licencié, RTE reverse à EDF un montant égal à



70% du "prix de référence" de la version commerciale tel que établi pour la période en cours par le Comité de Gestion, amputé des frais fixes tels que détaillés dans le document " Règles de commercialisation ", version du 12/04/2001. A ce jour, ces frais fixes sont de 1000 euros + 1200 euros (8 heures valorisées à 150 euros/h) dans le cas d'une licence normale, et 1000 euros + 600 euros (4 heures valorisées à 150 euros/h) dans le cas d'une licence universitaire. Le détail de cette règle de calcul sera remis à RTE à la signature du Protocole, puis à chaque nouvelle version adoptée par le Comité de gestion. EDF-hors-RTE fait son affaire de reverser à Tractebel la quote-part qui lui revient. Les 30% que RTE se réserve correspondent aux frais de négociation, conclusion, et gestion du contrat. RTE garde pour lui-même le solde. Les évaluations ci-dessus valent pour une licence unitaire ; pour des licences multiples, RTE reverse à EDF un montant égal à 70% du "prix de référence en cas de licences supplémentaires" (prix de référence sur lequel est appliqué une réduction), tel que défini dans le document Règles de commercialisation, Annexe 1, amputé des frais fixes tels que détaillés dans le document " Règles de commercialisation ", version du 12/04/2001 ; soit 1000 euros par licence.

Pour les versions ultérieures de la version commerciale (à partir de juin 2004), le pourcentage de 70% précité sera modifié pour tenir compte des apports respectifs cumulés des Parties aux développements apportés à la version commerciale depuis la date de signature du Protocole. Il est à la charge du Comité d'Orientation d'évaluer ces apports et de recalculer le pourcentage précité.

RTE assure la maintenance au profit de ses licenciés, à ses seuls frais et bénéfices.

Développements de la version commerciale : ainsi qu'il est précisé ci-dessus, le pilotage de ces développements est fait en concertation entre EDF-hors-RTE et Tractebel, par un Comité de Gestion qui décide des développements à effectuer, de leur caractère spécifique ou commun, et affecte les tâches à mener entre les participants. Il est acquis que RTE participe à ce Comité de Gestion.

6.3.2 Version EDF et RTE

On considère que la commercialisation de cette version est équivalente à la commercialisation de la version commerciale à laquelle s'ajoute la commercialisation de modules spécifiques dont le développement a été cofinancé par les Parties.

A ce titre :

- la commercialisation par chacune des Parties de la version commerciale suit le même régime que indiqué au 6.3.1 ci-dessus,
- la différence entre le prix demandé au client et le "prix de référence" de la version commerciale est partagée à parts égales entre les Parties, dans la mesure où elle est positive.

6.3.3 version RTE.

RTE a toute liberté pour exploiter la version RTE à sa guise, donc à la fois pour ses besoins internes, pour effectuer des prestations d'ingénierie y compris au profit de tiers, et pour concéder des licences à des clients finals.

Là également, on considère que la commercialisation de la version RTE est équivalente à la commercialisation de la version commerciale à laquelle s'ajoute la commercialisation de modules spécifiques dont le développement a été financé par RTE seul.

A ce titre :

- la commercialisation par RTE de la version commerciale suit le même régime qu'indiqué au 6.3.1 ci-dessus, y compris pour l'évolution du taux de reversement à EDF-hors-RTE,
- la différence entre le prix demandé au client et le "prix de référence" de la version commerciale est acquise à RTE, dans la mesure où elle est positive.

Il est à la charge de RTE de maintenir la version RTE, pour lui-même et pour ses propres licenciés, à ses seuls frais et bénéfices.

EDF-hors-RTE n'est pas autorisé à commercialiser la version RTE.

Développements de la version RTE : RTE est libre d'effectuer tout développement spécifique sur cette version. RTE s'efforcera cependant de toujours construire ses développements spécifiques sur la base du source de la version commerciale.

6.3.4 version EDF-hors-RTE

EDF-hors-RTE a toute liberté pour exploiter la version EDF-hors-RTE à sa guise, donc à la fois pour ses besoins internes, pour effectuer des prestations d'ingénierie y compris au profit de tiers, et pour concéder des licences à des clients finals, tout cela à ses seuls frais et bénéfices (sauf à reverser à Tractebel la quote-part qui lui revient, ce dont EDF-hors-RTE fait seul son affaire). Lorsque la version EDF-hors-RTE intégrera les versions ultérieures de la version commerciale (à partir de juin 2004), il sera tenu compte des apports respectifs cumulés des Parties aux développements apportés à la version commerciale depuis la date de signature du Protocole ; en conséquence, EDF-hors-RTE aura à reverser à RTE une part des recettes liées aux licences.

Il est à la charge de EDF-hors-RTE de maintenir la version EDF-hors-RTE, pour lui-même et pour ses propres licenciés, à ses seuls frais et bénéfices.

RTE n'est pas autorisé à commercialiser la version EDF-hors-RTE.

Développements de la version EDF-hors-RTE : EDF-hors-RTE est libre d'effectuer tout développement spécifique sur cette version. EDF-hors-RTE s'efforcera cependant de toujours construire ses développements spécifiques sur la base du source de la version commerciale.

6.3.5 Organisation générale pour Eurostag : comité d'Orientation

Les Parties reconnaissent qu'il est d'intérêt commun de créer une structure spécifique afin que

les différentes versions de Eurostag divergent le moins possible. A cet effet, elles mettent en place un **Comité d'Orientation**.

Ce **Comité d'Orientation** entre EDF-hors-RTE et RTE est chargé d'étudier les développements à effectuer lors du chantier en cours, développements pouvant répondre à :

- a) des besoins pour la version commerciale. Il s'agit ici des développements décidés par le Comité de Gestion Eurostag (Tractebel – EDF-hors-RTE), et mis sous responsabilité de EDF-hors-RTE,
- b) des besoins communs à EDF-hors-RTE et RTE mais hors version commerciale,
- c) des besoins spécifiques à RTE,
- d) des besoins spécifiques à EDF-hors-RTE.

Parmi ces développements, pour ceux de type a) et b), le Comité d'Orientation affecte les tâches à mener entre les participants. Ces développements seront versés :

- dans la version commerciale, pour les développements de type a),
- dans la version EDF-hors-RTE et dans la version RTE, pour les développements de type b).

Les développements de type c) (respectivement d)) sont effectués par RTE (respectivement EDF-hors-RTE) et seront versés dans la version RTE (resp. EDF-hors-RTE).

Les deux Parties conviennent de l'intérêt de privilégier les développements de type a) et b), afin d'éviter d'aboutir à des versions très divergentes.

Le mode exact de fonctionnement opérationnel entre RTE et EDF-hors-RTE pour ce qui concerne les développements à faire sur EUROSTAG, leur gestion, et autres aspects, fera l'objet d'un texte séparé.

7/ MODIFICATIONS

Toute modification aux dispositions du présent Protocole sont décidées d'un commun accord et fait l'objet d'un avenant signé par les Parties.

8/ DELAIS

Le Protocole prend effet à la date de sa signature.

Les dispositions du Protocole restent en vigueur tant qu'il reste au moins un (1) logiciel des Annexes 2 ou 3 utilisé à la fois par l'une et l'autre Partie ; elles survivent à tout changement de statut pouvant affecter RTE ou EDF-hors-RTE, sauf en ce qui concerne le logiciel Eurostag qui nécessitera des négociations spécifiques avec Tractebel.

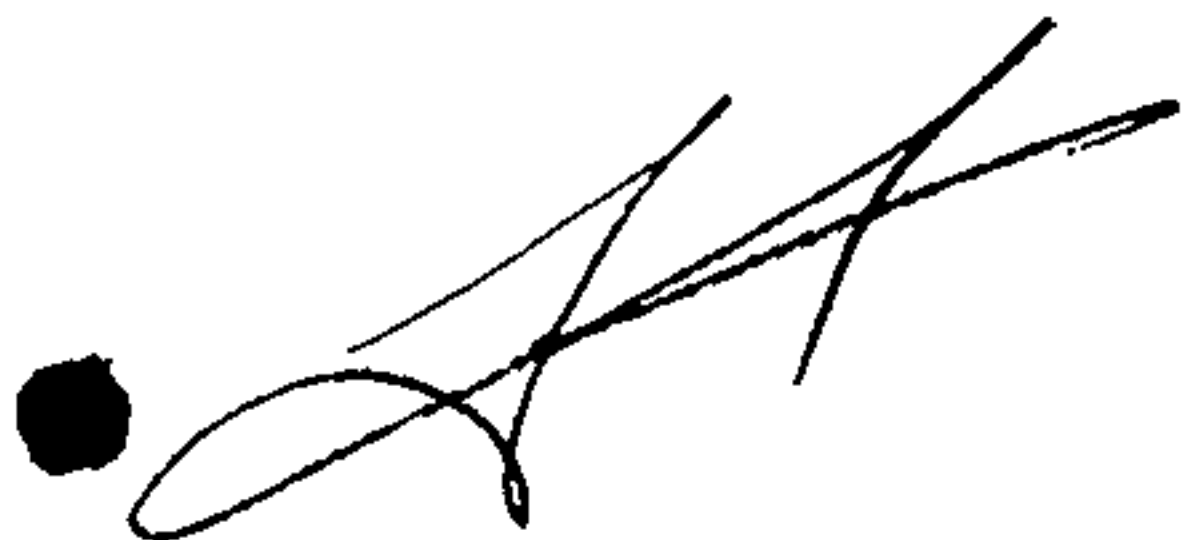
9/ DIFFICULTE D'APPLICATION

Toute difficulté dans l'application du présent Protocole, soulevée par l'une ou l'autre des Parties, est soumise au Directeur de EDF R&D et au Directeur de RTE qui s'efforceront de bonne foi de résoudre la difficulté dans les meilleurs délais.

Fait à Clamart, le 5 Mars 2003, en deux exemplaires originaux,

Pour EDF-R&D

Jacques JOUAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Pour RTE

Brigitte PEYRON

A handwritten signature in black ink, starting with a large 'B' followed by 'Peyron' in a cursive style.

ANNEXE 1
Activités d'EDF R&D pour RTE transférées à RTE au 1^{er} janvier 2003

A
18/1

F1						
F1	R1325P	Contrôle des performances				
F1	R1220P	Contrôle des performances	R1-01-08	Fonctionnement	RTE	
F1	R3224R	Exigences producteurs: transposition des règles de sûreté	R1-01-08	Fonctionnement	RTE	
F1		Moyens d'essai et outils support		Fonctionnement	RTE	
	R3221P	Eurostag	R3-02-10	Fonctionnement	RTE	Démutualisé (deux équipes de développement, avec possibilité de développements communs)
F1						
F1	R3201P	ASSESS Phase 3	R4-00-06	Fonctionnement	RTE	
F1	E7216P	ASSESS Phase 3	R4-00-06	Fonctionnement	RTE	
F1	R3212R	IHM ASDT		Fonctionnement	RTE	
F1	R3213R	ASTRE		Fonctionnement	RTE	
F1	R4102P	Moyen d'essai pour les besoins de RTE	R4-02-24	Fonctionnement	EDF R&D	Financement par domaine R
F1	R4103P	Maintien d'Arène pour les besoins de RTE	R4-02-24	Fonctionnement	EDF R&D	Financement par domaine R
F1	R4109P	Offre de service labo R&D	R4-02-24	Fonctionnement	EDF R&D	Financement par domaine R
F1	R1324R	BD Dynamique		Fonctionnement	RTE	
F1	R3220R	Silodi		Fonctionnement	RTE	
F1	R3215R	Etude de faisabilité du portage Linux ASSESS, Eurostag, ASTRE		Fonctionnement	RTE	
F1	R3216R	Portage Linux ASSESS, Eurostag, ASTRE		Fonctionnement	RTE	
F1		Réglages de la tension				
F1	R3240R	MCO RSCT		Fonctionnement	RTE	
F1	R3241R	MCO RSCT		Fonctionnement	RTE	
F1	R3243R	RST-N		Fonctionnement	RTE	
F1		Méthodologie études de renvoi de tension				
F1	R1441P	Reconstitution des ossatures et renvoi de tension (projet RENOSSA)	M1-01-01	Fonctionnement	EDF R&D	Fin du projet en 2003
F1	R1323P		M1-01-01	Fonctionnement	EDF R&D	
F1		Méthodologie Etudes de sûreté				
F1	R3231R	Méthodologie: Guide et action opérateur		Fonctionnement	RTE	
F1	R3230R	Remise à jour des règles PACA avec règles probabilistes		Fonctionnement	RTE	
F1	R1327R	Application à la sûreté des interconnexions		Fonctionnement	RTE	
F1	R3227R	Applications aux réseaux régionaux		Fonctionnement	RTE	

Secteur	Nouveau code	Libelle Action	Code Projet	Domaine de compétence	Périmètre	commentaires
	Action 2002		2002			

F1		Veille technologique				
F1	R3834P	Veille gestion des systèmes électriques	R3-01-34	Fonctionnement	RTE	
F1	R1194P	Veille gestion des systèmes électriques	R3-01-34	Fonctionnement	EDF R&D	activité gelée
F1	R1227P	Veille gestion des systèmes électriques	R3-01-34	Fonctionnement	RTE	
F1	R3204P	Veille et prospective dans le domaine de la sécurité	R3-01-34	Fonctionnement	RTE	
F1	R3901P	Veille technologique et investissements méthodologiques en matière de prévision (pertes, conso, prix, échanges)	R3-01-34	Fonctionnement	RTE	
F1	R4461P	Veille technologique sur les protocoles de communications (choix de 870-5-104 pour les PAS)	R3-01-34	Fonctionnement	RTE	
F1	R	Veille comptage	R3-01-34	Fonctionnement	RTE	Dans le R
F1		Normalisation				
F1	N1336R	Normalisation de la sûreté de fonctionnement du réseau		Fonctionnement	EDF R&D	arrêt en 2003
F1	N1335R	Communications et données RTE		Fonctionnement	EDF R&D	arrêt en 2003
F1		Formation				
F1	R3217R	Formation Tropic, ASTRE		Fonctionnement	RTE	
F1		Autres				
F1	R1322R	Etat de l'art plan de défense		Fonctionnement	RTE	
F1	R1326R	Aide à l'analyse des grands incidents		Fonctionnement	EDF R&D	annulée
F1	R3809R	Dimensionnement des réserves		Fonctionnement	RTE	
F2		Systèmes de conduite				
F2	R3304R	Evolution autour du SNC		Syst. d'information	RTE	
F2	R3301R	Lien DEGS RTE en conduite		Syst. d'information	RTE	
F2	R3206P	Connexion réglage de tension	R3-99-03	Syst. d'information	RTE	
F2	R3309P	Connexion réglage de tension	R3-99-03	Syst. d'information	RTE	
F2	T5455R	Prise en compte des facteurs humains dans les processus du CNES		Syst. d'information	EDF R&D	
F2		Gestion prévisionnelle				
F2	R3609R	Etude comparée des logiciels d'aide à la gestion des réseaux		Economie réseau	RTE	
F2	R3818P	Assistance MOA GP réseau	R3-01-18	Syst. d'information	RTE	
F2	R3822P	Aide MCO SGEP	R3-01-21	Economie production	RTE	
F2		Plate forme réseau				
F2	R3305P	MCO ASR national et régional	R3-00-01	Syst. d'information	RTE	
F2	R3203P	MCO Passerelle Eurostag		Syst. d'information	RTE	
F2	R3243R	évolutions ASR régional et national	R3-00-01	Syst. d'information	RTE	
F2	R3308R	Connexion d'ASR à SIDERAL		Syst. d'information	RTE	
F2		Outils de prévision de consommation				
F2	R3906P	Maintien et amélioration de l'acuité des modèles de prévision court terme de la demande (prélude V2)	R3-02-08	Prévisions	RTE	

Secteur	Nouveau code Action 2002	Libelle Action	Code Projet 2002	Domaine de compétence	Périmètre	commentaires

F2	R3902P	Appui aux utilisateurs de Prelude: projet V1	R3-02-08	Prévisions	RTE	
F2	R3918P	ingénierie informatique de Prelude: MCO V1	R3-02-08	Prévisions	RTE	démutualisation
F2		outils équilibre offre demande				
F2	R3803P	Eode : développement des fonctions avancées	R3-01-02	Syst. d'information	RTE	
F2	R3807P	EODE: soutien technique développement BD + bus d'échanges + migration	R3-01-02	Syst. d'information	RTE	
F2	R4457P	EODE: soutien technique développement BD + bus d'échanges + migration	R3-01-02	Syst. d'information	RTE	
F2	R3808P	EODE aide à l'intégration	R3-01-02	Syst. d'information	RTE	
F2	R4466P	EODE aide à l'intégration	R3-01-02	Syst. d'information	RTE	
F2	R3606R	Remplacement de GEODE		Economie réseau	RTE	
F2	R3803R	Assistance MCO GEODE		Economie production	EDF R&D	appui à prévoir en 2003
F2	R3604R	MCO OLIFAN		Economie réseau	RTE	déjà repris par CNII
F2		système d'information				
F2	R3304P	GSR développements	R3-01-19	Syst. d'information	RTE	
F2	R3306R	expérimentation GSR		Syst. d'information	RTE	
F2		Echanges d'informations				
F2	R4460R	Evolutions PEE		Syst. d'information	RTE	
F2	R4460R	MCO PEE		Syst. d'information	RTE	
F2	R4458R	MCO testeur émulateur dispatchings		Syst. d'information	RTE	
F2	R4454R	MCO Hélicopter		Syst. d'information	RTE	
F2	R4451R	Participation projet Echanges		Syst. d'information	RTE	
F2	R4468R	Support outil de configuration ARTERE		Syst. d'information	RTE	
F2	T5353R	Etude de sûreté Artère		Syst. d'information	EDF R&D	
F2		Modèles, appui méthodologique et expertise réseau				
F2	R3241P	Réglage tertiaire de tension	R3-02-35	Economie réseau	RTE	
F2	R3635P	Maîtrise énergie réactive	R3-02-35	Economie réseau	RTE	
F2	R3604P	Modèles d'études de sécurité réseau	R3-01-10	Economie réseau	RTE	
F2		Projet Triangle		Economie réseau	RTE	
F2	R3602R	FARE	R3-01-07	Economie réseau	RTE	
F2		Projet Modèles de détection, gestion et évaluation du coût des congestions	R3-01-08	Economie réseau	RTE	démutualisation devt METRIS

B27

Secteur	Nouveau code	Libelle Action	Code Projet	Domaine de compétence	Périmètre	commentaires
	Action 2002		2002			

F2	R3903R	Études statistiques exploratoires	Modèles et expertise consommation, pertes, échanges	Prévisions	RTE	
F2	R3905R	Prévision de pertes		Prévisions	RTE	
F2	R3636R	Prévision de pertes		Prévisions	RTE	
F2	R3850R	Assistance technique décomptes		Prévisions	RTE	
F2			Modèles, appui méthodologique et expertise production			
F2	R3802P	EODE: soutien méthodologique et appui MOA	R3-01-02	Syst. d'information	RTE	
F2		Formation				
F2	R3303R	Formation		Syst. d'information	RTE	
F2		Informatique transverse				
F2	R3303R	Exploitation informatique des zones RTE		autres domaines	EDF R&D	sans objet en 2003
F2	P3287R	Téléconduite RTE		Syst. d'information	EDF R&D	action terminée
F2	N3330R	Pilotage du domaine		autres domaines	EDF R&D	
G1		Méthodes et outils d'études 400 KV				
G1	R1140R	Méthodes de développement du réseau de transport		Economie réseau	RTE	activité gelée
G1	R3211R	Industrialisation des méthodes 400 : Environnement ASSESS		Economie réseau	RTE	
G1	R1161R	Méthode pour l'estimation des Tg Phi des charges		Economie réseau	RTE	
G1		DODDR				
G1	R1145P	DODDR	R1-00-13	Economie réseau	RTE	activité gelée
G1		Méthodes de développement des réseaux régionaux				
G1	R1165R	Action de formation réseaux régionaux		Economie réseau	RTE	
G1	R1178R	Méthodes de développements des réseaux régionaux		Economie réseau	RTE	
G1		Développement réseaux internationaux				
G1	R1A06R	Etudes dans le cadre des groupes de travail UCTE		Economie réseau	EDF R&D	
G1		Platine				
G1	R3842P	MCO Platine national et régional	R3-01-32	Syst. d'information	RTE	
G1	R3844P	intégration de nouveaux modèles dans Platine	R3-01-32	Syst. d'information	RTE	
G1		Outils pour les hypothèses et le BP				
G1	R3620P	MCO OPERA	R3-01-38	Economie réseau	RTE	démutualisation devt OPERA
G1	R3820P	MCO interfaces OPERA	R3-01-38	Economie réseau	RTE	démutualisation devt OPERA
G1	R3606P	Outil de détermination des fondamentaux en Europe permettant de générer des hypothèses d'échange réalistes	R3-02-36	Economie réseau	RTE	
G1	R1934P	Appui expertise pour la réalisation du Bilan Prévisionnel	R1-01-16	Economie réseau	RTE	

Secteur	Nouveau code	Libelle Action	Codé Projet	Domaine de compétence	Périmètre	commentaires
Action	2002		2002	compétence		

Prévisions de consommation						
G1	R3912P	PREMIS-soutien à l'utilisation	R3-02-03	Prévisions	RTE	
G1	R3911P	PREMIS-MCO	R3-02-03	Prévisions	RTE	Démutualisation
G1	R3913P	PREMIS-développements	R3-02-03	Prévisions	RTE	Démutualisation
G1	R1901R	Modèles de prévisions sectorielles		Prévisions	EDF R&D	
G1	R3916R	AMOS-MCO		Prévisions	EDF R&D	MCO mutualisé
G1	R3904R	Besoins fonctionnels pour l'alimentation en hypothèses de consommation		Prévisions	RTE	
G1	R1902R	Etudes sur la MDE au niveau régional		Prévisions	EDF R&D	
Comptage						
G2	R4330R	Essais matériels de comptage pour le GRT		autres domaines	EDF R&D	Financement par domaine R
G2	R4331R	Prestations de métrologie pour le RTE		autres domaines	EDF R&D	Financement par domaine R
G2	R4332R	Accréditation réactif		autres domaines	EDF R&D	Financement par domaine R
G2	R4333R	Plateforme expertise telecom GRT		autres domaines	EDF R&D	Financement par domaine R
Qualité						
G2	R4626R	RTE : Etudes harmoniques (basse et moyenne fréquence)		Fonctionnement	EDF R&D	
G2	R4732P	Compensateur de déséquilibre et d'harmoniques pour la sous-station ferroviaire d'EVIRON	M1-98-14	Fonctionnement	EDF R&D	
G2	R4627R	RTE: Contribution aux actions de normalisation		Fonctionnement	EDF R&D	
G2	N1121R	Support stratégique pour la normalisation 'qualité de la tension et CEM'		Fonctionnement	EDF R&D	
G2	M2504R	Participation au GT7 de CLCTC 210		Fonctionnement	EDF R&D	
G2	R4628R	RTE Etude de renouvellement du système de qualimétrie		Fonctionnement	EDF R&D	
Raccordement des utilisateurs au réseau						
G2	R1241R	Etudes techniques de raccordement des utilisateurs au RPT : études de fonctionnement		Fonctionnement	RTE	
G2	R1242R	Industrialisation de la maquette de calcul des marges de stabilité sur réseaux		Fonctionnement	RTE	
G2	R1175R	Etude de l'impact sur le réseau d'une arrivée massive d'éolien : capacité d'accueil et traitement des demandes		Fonctionnement	RTE	activité gelée
G2	P4527R	Eléments sur le productible éolien : caractérisation de l'aléa-vent		Fonctionnement	EDF R&D	
G2	R1226R	Conformité des installations de production avant mise en service		Fonctionnement	RTE	
G2	N1134R	Réglementation-normalisation		Fonctionnement	EDF R&D	collaboration à prévoir (lien DEGS/RTE)
Autres						
G2	R1981U	Prestations en prévisions de consommation		Prévisions	RTE	
G2	R1353C	Prestations décentralisées pour RTE (réserve de moyens)		autres domaines		selon type de prestation
G2	N3331R	Pilotage du domaine		autres domaines	EDF R&D	

ANNEXE 2

*Document lié à l'annexe annuelle 2002 à la Convention 217
Soulte pour les Logiciels Réseaux-Systèmes Electriques ,
signé le 20/12/2002*



13067

Document lié à l'annexe annuelle 2002 à la Convention 217
Soulte pour les Logiciels Réseaux – Systèmes Electriques

EDF-R&D et RTE sont ci-après désignés, ensemble ou séparément, respectivement par les mots "Parties", ou "Partie".

Par "EDF-hors-RTE", on entend : "Groupe EDF hors filiales et hors RTE"

Préambule

EDF R&D a développé et assure la maintenance de logiciels "Réseaux", utilisés par RTE. Certains d'entre eux sont utilisés également par EDF-hors-RTE (EDF Producteur notamment). Pour certains autres, EDF-hors-RTE peut, à terme non défini à ce jour, souhaiter les exploiter.

EDF R&D a développé et assure la maintenance de logiciels "Production", utilisés par EDF-hors-RTE. Certains d'entre eux sont utilisés également par RTE. Pour certains autres, RTE peut, à terme non défini à ce jour, souhaiter les exploiter.

RTE ayant souhaité internaliser la plupart des logiciels "Réseaux", les activités de maintenance et évolution pour un certain nombre de logiciels sont transférées de EDF-R&D vers RTE début 2003. *(avec les compétences associées à ces logiciels, mais cet aspect précis n'est pas traité ici).*

Les Parties se sont donc rapprochées pour convenir d'un certain nombre de principes, et en premier lieu pour pouvoir continuer à utiliser les logiciels précités, tout en étant respectueux des règles de séparation comptable et d'interdiction de subventions croisées, mais également pour arrêter les modalités de mise en œuvre afin que chacune d'elles puisse continuer à exploiter ces logiciels selon le degré de maîtrise des évolutions dont elle souhaite disposer sur chacun d'eux.

Objet de ce document :

Le présent document se limite à faire apparaître :

- la liste des logiciels concernés,
- les grands principes concernant les droits de chaque Partie
- la soulte globale (le bilan des soultes élémentaires attachées à chacun des logiciels), permettant à RTE et EDF-hors-RTE de continuer à utiliser l'ensemble de ces logiciels pour leurs besoins internes.

et à déclarer que :

le versement d'une soulte globale de 296 000 € (somme à verser à RTE) autorise RTE et EDF-hors-RTE à utiliser l'ensemble de ces logiciels pour leurs besoins internes.

[Signature]
BC

Les grands principes

Les soultes donnent droit à une copie des sources des logiciels. Toute Partie ayant acquitté une soulte peut ensuite utiliser des modules de code source pour d'autres développements futurs.

Les principes d'exploitation des logiciels sont les suivants :

- Pour les logiciels démutualisés : chaque Partie est libre de son exploitation, hormis les logiciels de gestion de la production (et EVENTAIL) pour lesquels RTE s'engage à ne pas les diffuser à des concurrents d'EDF. Dans le cas où le nom a été déposé par EDF, RTE adoptera un nom différent.
- Pour les logiciels affectés à RTE : RTE est libre dans son exploitation, y compris en terme de commercialisation. EDF-hors-RTE dispose d'un droit d'utilisation pour ses besoins internes et d'ingénierie au profit de tiers. Dans le cas particulier de réponse à des Appels d'Offres internationaux, avec fourniture de logiciels, RTE autorisera EDF-hors-RTE, sur sa demande, à concéder des licences, en limitant leur utilisation au cas de l'étude, et sans maintenance. Le prix sera fixé conjointement et reversé à RTE. Si EDF-hors-RTE dispose d'un contrat de maintenance pour ces logiciels, RTE s'engage à déposer les sources de chaque nouvelle version.
- Pour les logiciels affectés à EDF-hors-RTE : EDF-hors-RTE est libre dans son exploitation, y compris en terme de commercialisation. RTE dispose d'un droit d'utilisation pour ses besoins internes ; pour EUROSTAG, RTE dispose de plus d'un droit d'exploitation incluant la commercialisation. Si RTE dispose d'un contrat de maintenance pour ces logiciels, EDF-hors-RTE s'engage à déposer les sources de chaque nouvelle version.

Protocole

Le détail de ces soultes, logiciel par logiciel, les droits et obligations exacts de chacune des Parties, notamment relativement à la maintenance, à des développements ultérieurs, ou à des modes d'exploitation plus larges, seront détaillés dans un Protocole, à la fois par un certain nombre de règles générales, mais également par des modalités particulières selon le régime d'affectation des logiciels, et aussi des modalités spécifiques à certains logiciels ou familles de logiciels.

Il est acquis entre les Parties que les discussions sur le Protocole précité sont suffisamment avancées pour être en mesure d'affirmer que le montant de la soulte précitée est définitif et ne sera pas remis en cause.

Ce Protocole est actuellement en cours de finalisation, et sa signature est prévue début 2003.

Plus explicitement, le Protocole précité a pour objet

- d'identifier les logiciels concernés
- d'indiquer pour chaque logiciel leur régime d'affectation (soit maintien à EDF R&D, soit transfert à RTE, soit "démutualisation"¹)

¹ "démutualisation" : chaque Partie dispose d'une équipe capable d'assurer de façon autonome la maintenance et les développements du logiciel concerné (et dispose du code source)

- d'expliciter pour chaque logiciel le montant de la soulte que l'une des Parties doit verser à l'autre pour bénéficier du droit de continuer à l'exploiter, afin de ne pas être dans une situation de subventions croisées
- de faire apparaître la soulte globale sur laquelle les Parties se sont accordées
- de définir certaines limites aux droits d'exploitation par chacune des Parties, selon le régime d'affectation et selon les logiciels concernés.
- de définir pour chaque logiciel les modalités liées à leur affectation à une Partie (aspects maintenance notamment), et les conditions d'accès par l'autre Partie à ces services de maintenance corrective et/ou à leurs évolutions ultérieures (développements spécifiques) pour assurer une certaine pérennité de leur exploitation.

Fait à Clamart, le 20/12/02 , en deux exemplaires originaux

Pour EDF R&D
Jacques JOUAIRE

Pour RTE
Brigitte PEYRON



P.J : Annexe 1 : Logiciels utilisés par les deux Parties ; Montant de la soulte correspondante

ANNEXE 1
Logiciels utilisés par les deux Parties
Montant de la soulte correspondante

Logiciels affectés à RTE	Montant soulte à payer par EDF-hors-RTE (en k euros)	Logiciels affectés à EDF-hors-RTE	Montant soulte à payer par RTE (en k euros)
PLATINE (plateforme)	495		
Les intégrés de PLATINE (HADES, COUTRI, TROPIC, etc)	0		
		AMOS	0
		EUROSTAG version commerciale	0

Les logiciels démutualisés au jour de la signature du Protocole

Identification logiciel	Soulte à payer par EDF-hors-RTE à RTE (en keuros)	Soulte à payer par RTE à EDF-hors-RTE (en keuros)
OKAPI	0	0
PRELUDE version RTE	85	0
METRIS (version à fin janvier 2003)	0	0
APOGEE, CANYON, RESTER, CONSPLA	0	340
OPERA	0	0
EVENTAIL	0	88
EUROSTAG version "EDF et RTE" de janvier 2003	144	0

ANNEXE 3

Liste des logiciels utilisés par une seule des Parties au jour de la signature du Protocole Montant de la soulte correspondante

Les soultes correspondant à chacun des logiciels de cette liste ne seront à verser par la Partie débitrice que lorsqu'elle demandera à l'autre Partie de bénéficier du droit d'exploitation tels que prévus au Protocole.

Logiciels affectés à RTE	Montant soulte à payer par EDF-hors-RTE * (en k euros)
ASSESS et ASTRE (version au 31/12/2002)	652

* Cette évaluation ne vaut que si le logiciel considéré n'est pas commercialisé. Dans le cas où le logiciel considéré fait l'objet d'une commercialisation à des tiers, la Partie débitrice a le droit de choisir entre le versement de la soulte telle qu'indiquée ci-dessus, assorti des conditions de maintenance à négocier, ou le paiement du prix normal payé par tout licencié. Le règlement de la soulte donne lieu à remise du code source.

Handwritten signature and number 1387

ANNEXE 4
Coûts annuels de maintenance et/ou de développement
et cas particulier pour PLATINE

Logiciels affectés à RTE	Quote-part annuelle de maintenance demandée à EDF-hors-RTE	Quote-part annuelle de développement demandée à EDF-hors-RTE
PLATINE (et ses intégrés)	Pour 2003 : 0, 125 i.an +	50% des développements effectués dans l'année
	Pour les années suivantes, choix entre 2 options :	
	Option 1 : ----- 0, 125 i.an	----- 50% des développements effectués dans l'année
	Option 2 : ----- 0, 5 i. an maximum	----- pas de quote-part aux développements
	Nota : dans le cas où EDF-hors-RTE demande pour une année donnée à ne bénéficier que des services de maintenance (donc Option 2), EDF-hors-RTE se prive définitivement de la possibilité de revenir à l'Option 1	

Logiciels affectés à EDF-hors-RTE	Quote-part annuelle de maintenance demandée à RTE	Quote-part annuelle de développement demandée à RTE
AMOS	0,16 i.an	0

Nota : le prix de l'i.an à retenir ici est identique à celui appliqué par EDF-hors-RTE lorsqu'il effectue des prestations au profit de RTE au titre de la convention 217, y compris en ce qui concerne la valeur des coefficients applicables.

[Signature]

ANNEXE 5

**Logiciels développés à EDF R&D jusqu'au 31/12/2000
et qui n'ont pas bénéficié de développements depuis le 01 Janvier 2001**

Logiciel ERACLES (« ancien » PLATINE)

ACTOR

 *rdl*

ANNEXE 6

Liste des licenciés de Eurostag au 01/01/2003, et
affectation de la gestion de la relation établie par ces contrats.

~~1387~~
1387

PROPOSITION DE REPARTITION DES CLIENTS EUROSTAG

EUROSTAG USER'S CLUB

COUNTRY	COMPANY	EDF R&D	RTE DMA	Détail	contr maint
ALBANIA	KESH ALBANIAN ELECTROENERGETIC CORPORATION INSTITUTE OF ENERGETICS		X	GRT européen	
ARGENTINA	DISTRIOUYO	X			
AUSTRALIA	SYDNEY UNIVERSITY	X			
BOSNIA & HERZEGOVINA	UNIVERSITY OF TUZLA		X	Université Europe	
BRAZIL	GEPEL	X			
BRAZIL	FURNAS CENTRAIS ELÉTRICAS	X			
BULGARIA	NEK NATIONALNA ELEKTRICHESKA KOMPANIA AD		X	GRT européen	oui
CZECH REPUBLIC	ZKUSEBNICTVI, A.S.	X			
EGYPT	EEHC EGYPTIAN ELECTRICITY HOLDING COMPANY	X			
EGYPT	REA RURAL ELECTRIFICATION AUTHORITY	X			
FRANCE	ELECTRICITE DE FRANCE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	X			
FRANCE	ELECTRICITE DE FRANCE / RTE		X	GRT européen	oui
FRANCE	ELECTRICITE DE FRANCE / CIH	X			oui
FRANCE	ELECTRICITE DE FRANCE / SEPTEN	X			oui
FRANCE	ELECTRICITE DE FRANCE / DPTH	X			oui
FRANCE	ALSTOM POWER Levallois	X			oui
FRANCE	ALSTOM T&D Macon	X			oui
FRANCE	ALSTOM T&D Levallois (Anciennement Le Pecq)	X			oui
FRANCE	ESIEE ECOLE SUPERIEURE D'INGÉNIEURS EN ELECTROTECHNIQUE ET ELECTRONIQUE		X	Partenariat R&D / Université Europe	
FRANCE	INPG ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGÉNIEURS ELECTRICIENS DE GRENOBLE	X		Partenariat R&D / Université Europe	oui
FRANCE	SUPELEC	X		Université Europe	
GREECE	THE ARISTOTLE UNIVERSITY OF THESSALONIKI			Contrat actuel avec RTE sur Eolien	
HONG-KONG	HONG-KONG UNIVERSITY	X	X	Université Europe	
ITALY	CESI SYSTEMS	X			
JORDAN	NEPCO NATIONAL ELECTRIC POWER COMPANY	X			
KOREA	SEOUL NATIONAL UNIVERSITY	X			
KOREA	KOREA ELECTRIC POWER CORPORATION (KPW)	X			
KOREA	KOREA ELECTRIC POWER RESEARCH INSTITUTE (KEPRI)	X			
KOREA	KOREA ELECTROTECHNOLOGY RESEARCH INSTITUTE (KERI)	X			oui
KOREA	KOREA POWER EXCHANGE (KPX)	X			
KOREA	KOREA UNIVERSITY	X			
MEXICO	CENTRO DE INVESTIGACION Y DE ESTUDIOS DEL IPN (CINVESTAV)	X			
New CALEDONIA	ENERCAL	X			oui
POLAND	TECHNICAL UNIVERSITY OF LUBLIN		X	Université Europe	

32

COUNTRY	COMPANY	EDF R&D	RTE DMA	Detail	contra maint.
PORTUGAL	FACULDADE DE ENGENHARIA DO UNIVERSIDADE DO RIO DE JANEIRO		X	Université Europe	
PORTUGAL	INSTITUTO SUPERIOR DE ENGENHARIA DE COIMBRA		X	Université Europe	
P.R.CHINA	FUJIAN ELECTRIC POWER DISPATCH CENTER (EPERC)	X			
P.R.CHINA	NINGBO UNIVERSITY	X			
P.R.CHINA	TSINGHUA UNIVERSITY	X			
P.R.CHINA	SHANXI EPRI	X			
ROMANIA	GRAIOVA UNIVERSITY	X		Distributeur potentiel / Université Europe	
ROMANIA	TRANSELECTRICA		X	GRT européen	
SINGAPOUR	THE POLYTECHNIC OF INDUSTRY NGEE ANN	X			oui
SPAIN	IIIT				
SPAIN	RED ELECTRICA		X	Univ. Europe - lien pour SMAS3	
SPAIN	UNIVERSIDAD DE LA RIOJA		X	GRT européen	
SYRIA	PEEGT PUBLIC ESTABLISHMENT OF ELEC. FOR GENERATION AND TRANSMISSION	X		Vente globale Prao, Harmonique, ...	
TAIWAN	NATIONAL TAIWAN OCEAN UNIVERSITY	X			
THE NETHERLANDS	NOORDELIJKE HOGESCHOOL LEEUWARDEN		X	Université Europe	
TURKEY	TEAS TURKISH ELECTRICITY GENERATION AND TRANSMISSION	X			
U.S.A.	IOWA STATE UNIVERSITY		X	Univ. USA - CRECO RTE PSERC	
U.S.A.	VIRGINIA POLYTECHNIC INSTITUTE AND STATE UNIVERSITY	X		Partenariat R&D, PSERC	
U.S.A.	TEXAS A&M UNIVERSITY	X		Partenariat R&D, PSERC	
U.S.A.	MASSACHUSETTS INSTITUTE OF TECHNOLOGY (MIT)		X	Univ. USA - Partenariat RTE	

32

Annexe 3.1.1.2 (II)(bis)

Avenant au Protocole logiciels réseaux

**AVENANT AU PROTOCOLE ENTRE EDF R&D ET RTE
RELATIF AUX LOGICIELS RESEAUX – SYSTEMES
ELECTRIQUES SIGNE LE 5 MARS 2003**

ENTRE

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, TSA 41 000, 92 919 Paris La Défense Cedex, Service d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représenté par Mme Brigitte PEYRON en sa qualité de directeur adjoint de la division Système Electrique, ci-après dénommé « RTE »,

D'UNE PART,

ET

EDF agissant pour le compte de EDF-hors-RTE, Avenue du Général de Gaulle, 92140 CLAMART, Direction d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représentée par M. Jacques JOUAIRE en sa qualité de directeur des Programmes Réseaux et Environnement, ci-après dénommée « EDF »

D'AUTRE PART

Ou par défaut, individuellement une « Partie », ou conjointement les « Parties ».

Préambule

Un Protocole Relatif aux Logiciels Réseaux – Systèmes électriques a été signé le 5 mars 2003 entre EDF R&D et RTE (le « Protocole ») afin d'établir les droits d'exploitation de chacune des Parties sur les logiciels listés en Annexes (les « Logiciels »).

Le Protocole a permis d'évaluer, pour chaque Logiciel, et en fonction des financements de chacune des Parties sur la période considérée, le montant de la soulte que l'une a versé à l'autre pour bénéficier du droit de continuer à l'exploiter tout en respectant le principe d'interdiction de subventions croisées.

La séparation juridique d'EDF et de RTE impose :

- de clarifier les droits de propriété de chacune des Parties sur les Logiciels et sur les développements spécifiques de ces logiciels depuis le 1^{er} janvier 2001 ;
- et d'adapter le Protocole aux termes de l'Article 9 de la Loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières selon lesquels EDF transfère à RTE par apport partiel d'actifs l'ensemble des biens dont elle est propriétaire liés à l'activité de transport d'électricité.

Le présent Avenant vient compléter le Protocole Réseaux sur ces points.

1 Documents contractuels

Ils sont constitués :

- Du présent Avenant
- De Deux Annexes

2 Objet

Le présent Avenant a pour objet :

- De déterminer les termes et conditions de la propriété de chacune des Parties sur les Logiciels et
- De préciser l'étendue des droits de propriété intellectuelle de chacune des Parties sur les Logiciels et leurs développements spécifiques.

Les droits d'exploitation des Logiciels régis dans le Protocole n'ayant pas fait l'objet de modification par le présent Avenant demeurent inchangés.

3 Droits de propriété sur les Logiciels

Il convient de rappeler, à titre liminaire, qu'en application du Protocole, les Parties ont régularisé à titre définitif les montants financiers permettant à chacune d'entre elles de bénéficier de droits d'exploitation sur chacun de ces logiciels.

Il convient de distinguer cinq catégories de logiciels :

- Les logiciels développés avant le 31/12/2000 (date de la séparation comptable EDF / RTE) et n'ayant pas bénéficié de nouveaux développements après cette date, ci-après dénommés « logiciels antérieurs » ;
- Les logiciels « démutualisés » en application du Protocole Réseaux ci-après dénommés « logiciels démutualisés » ;
- Les logiciels « affectés à RTE » en application du Protocole Réseaux ci-après dénommés « logiciels affectés à RTE » ;
- Les logiciels « affectés à EDF » en application du Protocole Réseaux ci-après dénommés « logiciels affectés à EDF » ;
- Les logiciels représentant des cas particuliers ci-après dénommés « logiciels particuliers ».

3.1 Logiciels antérieurs

Les logiciels antérieurs listés en Annexe 2, et n'ayant pas bénéficié de développements spécifiques depuis, sont la propriété d'EDF.

Tel que prévu au Protocole, RTE dispose sur les logiciels antérieurs d'un droit d'usage gratuit et illimité dans le temps. RTE peut en conséquence en faire bénéficier ses filiales.

S'il apparaissait ultérieurement qu'un logiciel antérieur n'est pas listé dans l'Annexe 2, les Parties s'engagent à ce que les droits de propriété intellectuelle sur ce logiciel soient traités selon les règles du Protocole qui paraissent les plus appropriées.

3.2 Logiciels démutualisés

3.2.1 Règles générales

EDF cède gratuitement à RTE 50% de la propriété des logiciels démutualisés, dans leur version au jour de la signature du Protocole. Ces logiciels sont la propriété commune d'EDF et RTE dans leur version au jour de la signature du Protocole, soit le 5 mars 2003. La part de propriété de chaque Partie est de 50%.

Sur ces logiciels démutualisés, les Parties se concèdent mutuellement et à titre gratuit les droits d'usage, de diffusion et de commercialisation des logiciels tels que définis dans le Protocole, dans le respect des restrictions d'exploitation prévues pour certains logiciels, et à l'exception des cas particuliers des logiciels OPERA Hypothèses, PRELUDE et PREMIS (§3.2.2)

Les logiciels démutualisés sont listés en Annexe 1.

Les Parties conviennent qu'elles sont libres de faire évoluer ces logiciels démutualisés selon les conditions qui leur agréent.

A compter de la signature du Protocole, tout développement spécifique effectué individuellement par une Partie n'engage pas financièrement l'autre Partie. Chacun de ces développements spécifiques reste la propriété de la Partie qui en est à l'origine, et qui est libre de les diffuser ou commercialiser sans avoir à verser de royalties à l'autre Partie, étant entendu que l'adjonction de ces développements spécifiques ne peut modifier en aucune manière les restrictions et exceptions précitées sur les logiciels démutualisés.

Chaque Partie peut assurer la maintenance corrective et / ou évolutive de ces logiciels démutualisés pour son propre compte et pour des tiers selon les conditions qui lui agréent.

3.2.2 Cas des logiciels OPERA Hypothèses, PRELUDE et PREMIS

Les Parties conviennent de modifier les droits conférés par le Protocole sur les logiciels OPERA Hypothèses, PRELUDE et PREMIS.

Désormais, les Parties conviennent que RTE ne pourra ni réaliser de prestations, ni diffuser ces logiciels, sous quelque forme que ce soit, à des concurrents du Groupe EDF pour la réalisation d'activités de production et de commercialisation d'électricité. RTE s'engage à transmettre ces contraintes à ses éventuels licenciés.

Par Groupe EDF, on entend ici EDF et ses filiales, hors RTE.

RTE conserve un droit d'usage interne gratuit et illimité dans le temps.

3.3 Logiciels affectés à RTE

EDF cède à RTE gratuitement la totalité des droits de propriété intellectuelle portant sur ces logiciels affectés à RTE, dans leur version du jour de la signature du Protocole, soit le 5 mars 2003. Ces logiciels deviennent la propriété exclusive de RTE.

Les droits d'exploitation de ces logiciels sont inchangés par rapport au Protocole.

A compter de la signature du Protocole, tout développement spécifique effectué par RTE n'engage pas financièrement EDF. Chacun de ces développements est la propriété de RTE, qui est libre de les diffuser ou commercialiser sans avoir à verser de royalties à EDF.

Ces logiciels figurent en Annexe 1.

3.4 Logiciels affectés à EDF

Ces logiciels sont la propriété d'EDF.

Les droits d'exploitation de ces logiciels sont inchangés par rapport au Protocole.

Ces logiciels figurent en Annexe 1.

3.5 Logiciels particuliers

3.5.1 Cas particulier du logiciel ASTRE

L'Université de Liège dispose de la pleine propriété du logiciel ASTRE.

Elle a concédé à EDF une licence sur ce logiciel, l'autorisant à utiliser, modifier et distribuer le logiciel.

EDF cède à RTE la totalité de ses droits qu'elle possède au titre de sa licence sur le logiciel ASTRE, sous réserve de l'obtention de l'accord formel de l'Université de Liège.

3.5.2 Cas particulier du logiciel EUROSTAG Version commerciale

EDF conserve ses droits de propriété sur le logiciel EUROSTAG et la marque associée. EDF demeure co-proprétaire du logiciel avec TRACTEBEL. Les droits d'usage, de diffusion et de commercialisation de chacune des Parties définis dans le Protocole sont inchangés.

Les Parties conviennent de réexaminer les droits de propriété, d'usage et de commercialisation d'EUROSTAG Version commerciale et démutualisée sous 6 mois. Si les Parties ne trouvent pas d'accord sur l'affectation de ces logiciels à l'issue de cette période, les droits de chaque Partie demeurent inchangés.

4 Entrée en vigueur

Le présent Avenant prend effet à la date de création de la société gestionnaire du réseau de transport visée à l'article 7 de la Loi n°2004-803 du 9 août 2004.

5 Divers

En cas de différend relatif à l'interprétation ou l'exécution du Protocole et / ou du présent Avenant, les Parties s'engagent à se rencontrer en vue de rechercher une solution amiable.

A cet effet, la Partie demanderesse notifie à l'autre Partie, par lettre recommandée avec avis de réception :

- L'objet du différend ;
- La proposition d'une rencontre en vue de régler à l'amiable le différend.

A défaut d'accord ou de réponse à l'issue d'un délai de 30 Jours à compter de la notification susvisée, chacune des Parties peut saisir le tribunal compétent dans le ressort duquel est domicilié RTE.

L'ensemble des stipulations du Protocole n'ayant pas été modifié par le présent Avenant demeure en vigueur.

Fait en double exemplaires originaux,

A

Le

Pour EDF

Pour RTE

Signature

Signature

ANNEXE 1 : Liste des logiciels démutualisés, affectés à RTE et affectés à EDF

Logiciels DMA présents dans protocole logiciels réseaux	Affecté à RTE	Démutualisé	Affecté à EDF hors RTE	Logiciels de l'annexe 1 du Protocole	Propriété	Référence § Avenant
Contrôle des Performances (CDP Prod)				x	RTE	§3.3
Assess	x				RTE	§3.3
JHM de ASD-T				x	RTE	§3.3
ASTRE	x				Université de Liège	§3.5.1
Silodi/Sideral				x	RTE	§3.3
Réglages de tension : RST, RSCT, RST-N				x	RTE	§3.3
ARCADE, ASR (et ses intégrés)				x	RTE	§3.3
Prelude		x			copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.2
GSR				x	RTE	§3.3
Metris		x			copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.1
Platine (et ses intégrés)	x				RTE	§3.3
Opera Hypothèses		x			copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.2
Opera (hors Opera Hypothèses)		x			copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.1
Premis				x	copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.2
Tropic/SPI	x				RTE	§3.3
Amos			x		EDF	§3.4
Okapi		x			copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.1
Apogee, Canyon, Rester, Conspla		x			copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.1
Eventail		x			copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.1
Olifan				x	RTE	§3.3
Eurostag version commerciale					Copropriété EDF/TRACTEBEL	§3.5.2
Eurostag version démutualisée		x			copropriété RTE/EDF(version 5 mars 2003)	§3.2.1
Cassiopee				x	RTE	§3.3

ANNEXE 2

« Logiciels Antérieurs »

ERACLES
ACTOR

Annexe 3.1.1.2 (II)(ter)

Avenant n°2 au Protocole logiciels réseaux EUROSTAG

PROJET

AVENANT N°2 AU PROTOCOLE ENTRE EDF R&D ET RTE RELATIF AUX LOGICIELS RESEAUX – SYSTEMES ELECTRIQUES SIGNE LE 5 MARS 2003

ENTRE

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, TSA 41000, 92 919 Paris La Défense Cedex, Service d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représenté par Mme Brigitte PEYRON en sa qualité de directeur adjoint de la division Système, ci-après dénommé « RTE »,

D'UNE PART,

ET

EDF R&D agissant pour le compte d'ELECTRICITE de FRANCE, 1 Avenue du Général de Gaulle, 92140 CLAMART, Direction d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représentée par M. Jacques JOUAIRE en sa qualité de directeur des Programmes Réseaux et Environnement, ci-après dénommée « EDF »

D'AUTRE PART

Où par défaut, ci-après dénommés, individuellement une « Partie », ou conjointement les « Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Un Protocole Relatif aux Logiciels Réseaux – Systèmes électriques a été signé le 5 mars 2003 entre EDF R&D et RTE (le « Protocole ») afin d'établir les droits d'exploitation de chacune des Parties sur les logiciels développés et utilisés en commun (les « Logiciels »).

Un premier avenant à ce Protocole (« Avenant n°1 »), signé le 2 mai 2005 a permis :

- de déterminer les termes et conditions de la propriété de chacune des Parties sur les Logiciels à compter de la séparation juridique d'EDF et RTE ;
- de préciser l'étendue des droits de propriété intellectuelle de chacune des Parties sur les Logiciels et leurs développements spécifiques.

L'Avenant n°1 prévoyait notamment qu'EDF conservait ses droits de propriété sur le logiciel EUROSTAG et la marque associée et demeurerait co-proprétaire du logiciel avec TRACTEBEL. Cependant, les Parties étaient convenues de réexaminer les droits de propriété, d'usage et de commercialisation d'EUROSTAG Version commerciale et Démutualisée sous 6 mois.

La loi n° 2004-803 du 9 août 2004, relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, prévoit la création d'une société gestionnaire du réseau public du transport d'électricité. Dans ce cadre, EDF doit apporter à ladite société gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, l'ensemble des biens, droits, obligations et contrats liés à l'activité de gestionnaire du réseau public du transport d'électricité.

A ce titre, EDF apporte à RTE tous ses droits et obligations liés au logiciel EUROSTAG détenus au titre :

- de l'accord de développement et d'exploitation signé entre TRACTEBEL et EDF le 30 mai 1988, modifié par le nouvel accord du 8 juin 1994 et son avenant n°1 du 8 mars 2000 ;
- du contrat de copropriété de la marque signé entre EDF et TRACTEBEL le 19 septembre 1989.

1. Documents contractuels

Ils sont constitués :

- Du présent Avenant,
- De trois Annexes

2. Définitions

- **EUROSTAG Version démutualisée** : désigne le logiciel EUROSTAG, dans sa version au 5 mars 2003, « démutualisé » en application du Protocole.
- **EUROSTAG Version commerciale** : désigne le logiciel EUROSTAG dans sa version 4.3, existante au jour de la signature du présent avenant, co-propriété d'EDF et TRACTEBEL.

3. Objet

Le présent Avenant a pour objet de préciser les droits d'exploitation et de propriété de chacune des Parties sur le logiciel EUROSTAG Version commerciale et Version démutualisée.

Il précise également les conditions de cession à RTE des contrats de licence et de maintenance en cours conclus par EDF listés respectivement en Annexe 1 et en Annexe 2.

4. EUROSTAG Version commerciale

EDF cède à RTE sa part de propriété sur le logiciel EUROSTAG Version commerciale, sur la marque associée et tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

Il en résulte que RTE est copropriétaire avec TRACTEBEL du logiciel EUROSTAG Version commerciale et de la marque EUROSTAG et que RTE se substitue à EDF en tant que donneur de licences dans les contrats de licence en cours listés en Annexe 1, et futurs.

A compter de la date de signature du présent Avenant :

- RTE devient le partenaire unique de TRACTEBEL pour l'activité de co-développement d'EUROSTAG, ainsi que pour toutes les actions communes autour de la diffusion du logiciel (publicités, News Letter, Clubs Utilisateurs, site Internet, prospection commune ...). La représentation du Groupe EDF aux comités techniques, comités de gestion et comités de supervision est assurée exclusivement par RTE.
- EDF s'engage à verser à TRACTEBEL l'ensemble des royalties qui lui reviennent au titre de la cession de licences d'EUROSTAG par EDF à des clients externes jusqu'à la date de signature du présent Avenant. EDF s'engage également à régulariser tous les frais annexes communs engagés par TRACTEBEL ou EDF jusqu'à la date de signature du présent Avenant.
- EDF cesse toute activité de maintenance, de développement et de commercialisation sur le logiciel EUROSTAG Version commerciale, à l'exception du contrat cité en Annexe 3, et ce jusqu'à l'extinction de ce contrat (soit le 20/04/06 au plus tôt si EDF met fin au contrat selon les conditions définies dans ce contrat). EDF s'engage à mettre fin aux éventuels contrats de revente qu'il aurait pu établir avec des tiers.
- EDF cède à RTE les contrats de maintenance listés en Annexe 2. EDF s'engage à verser à RTE le montant facturé à ces clients, correspondant au service de maintenance rendu par RTE à partir de la date de signature du présent Avenant sur la base d'un pro rata temporis de la période restant à couvrir.
- RTE est libre dans l'exploitation d'EUROSTAG Version commerciale et ne reverse pas de royalties à EDF au titre de la concession de licences à des clients finals.

- Le Groupe EDF, hors filiales, bénéficie d'un droit d'utilisation libre et gratuit du logiciel EUROSTAG Version commerciale pour la satisfaction de ses besoins propres hors toute exploitation commerciale.
- EDF R&D pourra, pour le compte d'EDF, contractualiser avec RTE un contrat de maintenance lui permettant de bénéficier des dernières versions commerciales du logiciel EUROSTAG et de la maintenance associée.
- EDF R&D s'engage à transmettre à RTE l'ensemble des documents nécessaires à la reprise de l'activité : archives, dossiers clients, dossiers techniques. Pour faciliter le passage de témoin, EDF R&D participera exceptionnellement au premier Comité Technique auquel participera RTE. En outre, EDF R&D s'engage à finaliser le chantier EUROSTAG Version commerciale 4.3 et à ne prendre aucun engagement vis à vis de TRACTEBEL relatif au contour du chantier à venir pour la Version commerciale 4.4.

5. EUROSTAG Version démutualisée

Le logiciel EUROSTAG Version démutualisée devient affecté à RTE au sens de l'Avenant n°1 au Protocole Réseaux. En conséquence, EDF cède à RTE gratuitement la totalité de ses droits de propriété intellectuelle sur ce logiciel qui devient la propriété exclusive de RTE.

RTE est libre dans son exploitation du logiciel EUROSTAG Version démutualisée et le Groupe EDF, hors filiales, bénéficie d'un droit d'utilisation libre et gratuit du logiciel EUROSTAG Version démutualisée pour la satisfaction de ses besoins propres hors toute exploitation commerciale.

Tout développement spécifique effectué par RTE à compter de la signature du Protocole le 5 mars 2003 est la propriété de RTE qui est libre de le diffuser ou commercialiser sans avoir à verser de royalties à EDF.

6. Règlement des différends

En cas de différend relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent Avenant, les Parties s'engagent à se rencontrer en vue de rechercher une solution amiable.

A cet effet, la Partie demanderesse notifie à l'autre Partie, par lettre recommandée avec avis de réception :

- L'objet du différend ;
- La proposition d'une rencontre en vue de régler à l'amiable le différend.

A défaut d'accord ou de réponse à l'issue d'un délai de 30 Jours à compter de la notification susvisée, chacune des Parties peut saisir le tribunal compétent dans le ressort duquel est domicilié RTE.

7. Entrée en vigueur

Le présent Avenant entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties.

Cependant, la cession des droits de propriété intellectuelle visés aux articles 4 et 5 ne prend effet qu'à la date de création de la société gestionnaire du réseau de transport visée à l'article 7 de la Loi n°2004-803 du 9 août 2004.

Fait en double exemplaires originaux,

A

Le

Pour EDF

Pour RTE

Jacques JOUAIRE

Brigitte PEYRON

ANNEXE 1
LISTE DES LICENCES EUROSTAG CONCEDEES PAR EDF R&D

Identification du licencié	Pays	Date de signature du contrat	Type de licence
Université de KOSICE	Rép. Slovaque	22/11/04	1 licence universitaire PC + 2 licences 'classroom'
SOGEM	Mali	29/10/04	1 licence fixe PC
Université de JADAVPUR	Inde	01/05/04	1 licence universitaire PC
Université CMU de Pittsburgh	USA	07/04/04	1 licence universitaire PC
HEP PRIJENOS	Croatie	17/11/03	1 licence flottante PC
NCPG	Chine	20/07/03	6 licences flottantes PC
Université de La Rioja	Espagne	17/12/02	1 licence universitaire PC
NEPCO	Jordanie	01/11/02	1 licence PC via Quintet (MEDRING)
PEEGT	Syrie	01/11/02	1 licence PC via Quintet (MEDRING)
TEAS	Turquie	01/11/02	1 licence PC via Quintet (MEDRING)
EEHC	Egypte	01/11/02	1 licence PC via Quintet (MEDRING)
Université IIT - Pontificia Comillas	Espagne	01/11/02	1 licence universitaire Unix
Université de Cracovie	Roumanie	27/09/02	1 licence universitaire PC
Université de NCEPU	Chine	17/09/02	1 licence universitaire PC
Université d'Iowa State	USA	01/05/02	1 licence universitaire Unix
Université de Lublin	Pologne	01/12/01	1 licence universitaire PC
ENERCAL	Nouvelle Calédonie	31/05/01	1 licence flottante PC
DISTROCUYO	Argentine	29/05/01	2 licences PC
KERI	Corée	14/11/00	2 licences PC
Université de Séoul	Corée	13/11/00	1 licence universitaire PC
Université de CINVESTAV	Mexique	10/04/00	1 licence universitaire PC
Alstom Power Centrales (Levallois)	France	30/03/00	1 licence flottante PC
Université Shanxi EPRI	Chine	04/02/00	1 licence universitaire PC
KEPCO	Corée	18/01/00	2 licences PC
KEPRI/LGIS	Corée	04/01/00	4 licences PC
Université de NAP	Singapour	15/12/99	25 licences universitaires UNIX sous Quintet

Université ESIEE (Amiens)	France	03/12/99	1 licence universitaire PC
Université de Texas A&M	USA	29/11/99	10 licences universitaires PC
Université de Tsinghua	Chine	20/11/99	1 licence universitaire PC
Université de Tuzla	Bosnie Herzégovine	15/11/99	1 licence universitaire PC
Université de SUPELEC	France	19/10/99	1 licence universitaire PC
REA	Egypte	15/10/99	3 licences PC sous Quintet
Fujian Electric Power Company	Chine	10/09/99	1 licence PC sous Quintet
Université de Noordelijke Hogeschool Leeuwarden	Pays Bas	01/09/99	1 licence universitaire PC
AREVA Alstom (Villeurbanne - Ex Mâcon)	France	03/08/99	1 licence flottante PC
Zkusebnictvi	Rép. Tchèque	09/02/99	1 licence PC
Université de Coimbra	Portugal	01/12/98	1 licence universitaire PC
Université de Virginia Tech	USA	01/11/98	1 licence universitaire PC
Université INPG	France	15/09/98	1 licence PC industrielle
REE	Espagne	01/04/98	1 licence PC
Université de Thessalonique	Grèce	01/12/97	1 licence universitaire PC
FURNAS	Brésil	18/07/97	2 licences UNIX
Université INPG	France	16/04/97	1 licence universitaire de site PC
CEPEL	Brésil	09/04/97	1 licence PC
Université de National Taiwan Ocean	Taiwan	28/03/97	2 licences universitaire PC
AREVA ALSTOM T&D (Levallois - Ex Le Pecq)	France	12/06/96	1 licence flottante PC
NEK	Bulgarie	01/01/96	1 licence PC
Transelectrica (Ex CONEL)	Roumanie	01/01/96	1 licence PC
KESH	Albanie	01/01/96	1 licence PC
Université de Sydney	Australie	26/05/95	1 licence universitaire UNIX
Université de Porto	Portugal	01/03/94	1 licence universitaire PC
Université de HongKong	HongKong	01/11/93	1 licence universitaire UNIX
CESI	Italie	25/10/93	1 licence UNIX
Université du MIT	USA	01/07/93	1 licence universitaire PC

ANNEXE 2
LISTE DES CONTRATS DE MAINTENANCE CEDES A RTE

Identification du licencié	Pays	Date de signature du contrat de maintenance	Date anniversaire de la maintenance	Date de dernière facturation	Montant facturé
Alstom Power Centrales (Levallois)	France	14/02/02	1 ^{er} Février	Mars 2004 (pour la période 01/02/04 à 30/01/05)	5 000 €
AREVA Alstom (Villeurbanne - Ex Mâcon)	France	01/07/02	1 ^{er} Février	Août 2004 (pour la période 01/02/04 à 30/01/05)	5 000 €
AREVA ALSTOM T&D (Levallois – Ex Le Pecq)	France	11/02/02	1 ^{er} Février	Mars 2004 (pour la période 01/02/04 à 30/01/05)	5 000 €
ENERCAL	Nouvelle Calédonie	31/05/01	1 ^{er} Décembre	Juin 2004 (pour la période 01/12/04 à 30/11/05)	5 500 €
Université INPG	France	19/05/00	1 ^{er} Mai	Mai 2004 (pour la période 01/05/03 à 30/04/04) – Paiement à terme échu	9 147 €

ANNEXE 3
CONTRAT DE MAINTENANCE NON CEDE A RTE

Identification du licencié	Pays	Date de signature du contrat	Date anniversaire de la maintenance
NCPG	Chine	20/06/03	22/04

Annexe 3.1.1.2 (III)

Protocole Logiciels Transport

**PROTOCOLE RELATIF AU TRAITEMENT DE LA PROPRIETE
DES LOGICIELS RESEAUX – TRANSPORT D'ELECTRICITE
LORS DE LA SEPARATION JURIDIQUE EDF/RTE**

Entre

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, TSA 41 000, 92 919 Paris La Défense Cedex, Service d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représenté par Michel DUBREUIL en sa qualité d'Adjoint au Directeur de la Division Transport d'Electricité,

ci-après dénommé « RTE »,

d'une part,

Et

EDF R&D, agissant pour le compte d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représentée par M. Jacques JOUAIRE, en sa qualité de directeur des Programmes Réseaux et Environnement,

ci-après dénommée « EDF »

d'autre part

Ou par défaut, ci-après dénommés, individuellement une « Partie » ou, conjointement les « Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

0- Préambule

Deux types de logiciels sont distingués :

- Ceux auxquels RTE a participé de façon significative et dont au global, les apports d'EDF et de RTE sont équilibrés : ils sont listés dans le tableau 1 . Ils sont, au jour de la séparation juridique, propriété commune de RTE et d'EDF ;
- Ceux auxquels RTE a financé un maintien de compétences et un volume annuel d'études : ils sont listés dans le tableau 2. EDF/R&D en a la propriété.

Ce qui suit ne s'applique pas aux logiciels développés et utilisés par RTE qui relèvent du "Document lié à l'annexe annuelle à la convention 217 - Soulte pour les Logiciels Réseaux – Systèmes électriques" signé le 20 décembre 2002, complété par le Protocole signé le 5/03/2003, qui restent donc soumis au régime qui y est décrit.

1- Logiciels propriété commune de RTE et d'EDF R&D

Ce sont les logiciels développés, avant la séparation juridique, par EDF/R&D pour RTE/CNER et co-financés globalement à 50/50.

Au terme de la séparation juridique :

- chacune des parties dispose du code source de ces logiciels, ils sont listés dans le tableau 1 ci-après et chacun en a la propriété commune (voir le tableau en pièce jointe élaboré pour le Traité des apports) ;
- EDF dépose donc les sources de ces logiciels (version au 01/07/05) pour le compte de RTE auprès d'un organisme habilité ;
- RTE ne saurait être tenu responsable des engagements pris par EDF, précédemment à la séparation juridique, sur la version des logiciels déposés ;
- chaque partie est ensuite totalement libre de faire évoluer le logiciel à sa guise, mais doit en assurer alors seule la maintenance (sauf accord négocié au cas par cas).

Dispositions pour la protection du patrimoine commun en cas de concession à externe :

- La partie concédante s'engage à prendre toute disposition afin de garantir à l'autre la préservation du patrimoine intellectuel commun. A ce titre, toute transmission à des sociétés tiers se fait dans le cadre d'un contrat formel, et ne peut se faire qu'en version compilée ne permettant pas l'accès au savoir faire, algorithmes et solveurs. Chaque contrat doit inclure des limitations d'utilisation au métier du licencié, des interdictions de décompiler, des interdictions d'extraire des parties du logiciel pour les insérer ou réutiliser dans tout autre logiciel.
- Toute concession de licences à des tiers donne lieu à partage des redevances au prorata des investissements de chaque partie sur le logiciel considéré rappelé au tableau 1.

- A l'instar des logiciels développés à l'externe (EMTP) utilisant des logiciels ou solveurs du commerce ou spécifiques EDF/R&D préexistant au financement de développements par RTE, des redevances seront versées ou des licences seront achetées aux propriétaires de ces solveurs ou exécutables (PDMS, Micro-soft, .. ou EDF/R&D) lors de toute concession de licences à des tiers.

Tableau 1 : Liste des logiciels dont la propriété est commune à RTE et à EDF R&D

PILOTE R&D	Titre du Logiciels	Fonction principale	Part de financement EDF en %	Part de financement RTE en %	Coût total du logiciel ME	Intérêt d'EDF à exploiter le logiciel : OUI NON	Intérêt de RTE à exploiter le logiciel : OUI NON	Solde pour obtenir l'équivalence des droits en k€
TESE/AMA	MEKELEC	Calcul des effets des courants de court circuit sur les ouvrages	46%	54%	9,12	OUI	OUI	-0,38
LME	PRISCADE	Dimensionnement des liaisons souterraines (PC) version explosant CNER	39%	61%	0,70	NON	OUI	-0,08
MIRE	Aspic	Méthodes statistiques	56%	45%	0,02	OUI	oui	0,00
MIRE	ARENE	un simulateur pour les études de fonctionnement et le test des équipements des réseaux électriques	54%	46%	24,55	OUI	OUI	0,99
TESE	EVEREST	Modélisation par éléments des supports de lignes aériennes	50%	50%	0,18	OUI	OUI	0,00
TESE	CRINOLINE	Evaluation des courants et tensions induits sur les ouvrages à proximité des ouvrages électriques	48%	52%	1,75	OUI	oui	-0,04
TESE	CAPELINE	calcul des tensions de pas et de toucher dans les postes	50%	50%	1,00	OUI	oui	0,00
TESE	ANALIG	calcul des pertes et des bruits dus à l'effet couronne	50%	50%	0,15	OUI	oui	0,00
TESE	LPS	étude de la protection à la foudre des équipements du réseau électrique à la foudre directe et induite	0%	100%	0,30	OUI	oui	-0,15
TESE	CECILIA	Calcul des échauffements des conducteurs de lignes aériennes			0,00	OUI	oui	0,00
TESE	CAUTEM	Logiciel de calcul thermo mécanique des LIGNES AERIENNES	30%	70%	0,39	OUI	oui	-0,08
TESE (R12 + R14 + R15)	EMTP (Liaisons + TST)	Simulation des transitoires EM	37%	63%	2,38	OUI	OUI	-0,31
LME	S2DP	Diagnostic des transformateurs de mesure	33%	67%	0,24	OUI	oui	-0,04
LME	EMTP Works	Modélisation des transformateurs de courant				OUI	oui	0,00
SINETICS/24	FCS	Constitution des données de configuration des systèmes de CCN	25%	75%	0,51	NON	OUI	
Total des développements					41,29	Solde globale pour équilibre des droits d'utilisation en interne		0,00

2- Logiciels appartenant à EDF ou dont EDF possède une licence pour lesquels RTE/CNER finance un maintien de compétence et un volume annuel d'études

EDF/R&D est propriétaire de ces logiciels ou en possède une licence (voir Tableau 2). RTE n'exploite pas directement ces logiciels mais en demande l'exploitation pour son compte à EDF/R&D.

Pour ce faire à ce jour, RTE a financé un maintien des compétences pour leur utilisation au Réseau de transport ainsi qu'un volume annuel d'études.

RTE dispose de tous les droits d'exploitation interne, d'utilisation ou de réutilisation interne des résultats des études (livrables) et méthodologies développées menées pour son compte, ainsi que tous les savoirs et savoir faire antérieurs remis pour l'utilisation de ces résultats. Dans le cas où EDF ne dispose que d'une licence, RTE fait son affaire d'obtenir auprès de la société détentrice des droits du logiciel concerné, les licences nécessaires.

Si EDF/R&D n'est pas en mesure de répondre de manière pérenne aux demandes d'études de RTE utilisant ces logiciels, EDF/R&D transmet à RTE, pour ses besoins propres et ceux de ses filiales, à des conditions à définir par les parties, l'exécutable du logiciel concerné dans l'état où il était à la séparation juridique EDF/RTE, ou lui propose de négocier auprès de la société détentrice des droits, les licences du logiciel concerné.

En cas d'abandon par EDF/R&D des capacités de la maintenance, EDF/R&D transmet à RTE, pour ses besoins propres et ceux de ses filiales, à des conditions à définir par les parties les sources du logiciel concerné dans l'état où il était à la séparation juridique EDF/RTE, ou lui propose de négocier auprès de la société détentrice des droits, les licences du logiciel concerné.

Tableau 2 : Liste des logiciels appartenant à EDF R&D ou dont EDF R&D possède une licence

PILOTE R&D	Titre du Logiciels	Fonction principale	Part de financement EDF en %	Part de financement RTE en %	Coût total du logiciel ME	Intérêt d'EDF à exploiter le logiciel : OUI NON	Intérêt de RTE à exploiter le logiciel : OUI NON
TESE	Flux 2D et 3D	Calculs de flux et courants induits en 2D et 3D	49%	51%	3,86	OUI	NON
LME	ULIS	Dimensionnement des liaisons souterraines (PC)	92,5%	7,5%	0,2	OUI	NON
MR/MIRE	KB3	Outil de modélisation de la fiabilité des systèmes	80%	20%	6,553	OUI	NON
TESE	SUMER	Outil de modélisation Hautes fréquences appliqué à la qualification et à au diagnostic des matériels bobinés.	79%	21%	2,05	OUI	NON
MFTT	SATURNE	Outil de modélisation thermo - hydraulique	87%	13%	9,3	OUI	non
Total des développements					21,96		

Note : ce tableau n'entre pas dans le Traité des Apports

3-Droits d'EDF R&D sur les travaux réalisés pour RTE

La confidentialité des données et résultats RTE prime sur toute disposition contraire.

Fait en deux exemplaires originaux,

A

Le

Pour EDF

Pour RTE

Jacques JOUAIRE

Michel DUBREUIL

Pièce jointe (Tableau pour le Traité des Apports) : Logiciels Réseaux – Transport d'Electricité
propriété entière de RTE et de EDF R&D

Annexe 3.1.1.2 (III)(bis)

Annexé protocole logiciels transport

Logiciels Réseaux – Transport d'Electricité

propriété entière de RTE et de EDF R&D

Note : Ce tableau est destiné à être joint au Traité des Apports

Logiciels « METIER TRANSPORT »	Cession à RTE de part de copropriété, chaque copropriétaire concède licence à l'autre
MEKELEC	X
PRISCADE	X
ASPIC	X
ARENE	X
EVEREST	X
CRINOLINE	X
CAPELINE	X
ANALIG	X
LIPS	X
CECILIA	X
CALITEM	X
EMTP (LIAISONS+TST)*	X*
S2DP	X
EMTP Works*	X*
FCS	X

* EMTP : logiciel en copropriété avec HQ

Annexe 3.1.1.2 (III)(ter)

Protocole Développements Logiciels

PROTOCOLE RELATIF AUX PRINCIPES DE DEVELOPPEMENTS
LOGICIELS REALISES PAR EDF R&D POUR RTE
APRES LA SEPARATION JURIDIQUE EDF/RTE

Entre

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, TSA 41 000, 92 919 Paris La Défense Cedex, Service d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représenté par Michel DUBREUIL en sa qualité d'Adjoint au Directeur de la Division Transport d'Electricité,

ci-après dénommé « RTE »,

d'une part,

Et

EDF R&D, agissant pour le compte d'ELECTRICITE de FRANCE, société anonyme au capital de 8.129.000.000 d'euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°552 081 317, dont le siège social est à Paris,

Représentée par M. Jacques JOUAIRE, en sa qualité de directeur des Programmes Réseaux et Environnement,

ci-après dénommée « EDF »

d'autre part

Ou par défaut, ci-après dénommés, individuellement une « Partie » ou, conjointement les « Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Après la séparation juridique EDF/RTE, pour le développement de logiciels, **chaque commande sera régie par un contrat/marché** qui déterminera l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés au développement réalisé.

Les principes développés infra serviront de guide lors de l'élaboration des commandes/marchés qui seront passées par RTE à EDF R&D.

On entend par besoins internes (ou Besoins Propres) de RTE (ou d'EDF), les besoins internes conformes à l'objet social de RTE (ou d'EDF), que ces besoins soient satisfaits par RTE lui-même ou par ses filiales (ou EDF et ses filiales) ; les droits d'exploitation interne, d'utilisation ou de réutilisation interne des résultats des livrables acquis par RTE (ou EDF) autorisent RTE (ou EDF) et ses filiales à faire appel à des sous-traitants ou autres partenaires agissant sous contrôle et pour le compte de RTE (ou d'EDF) ou de ses filiales, étant entendu que l'utilisation par lesdits sous-traitants et partenaires est strictement limitée à la satisfaction des besoins internes RTE (ou d'EDF) .

PRINCIPES

RTE acquiert tous les droits d'exploitation interne, d'utilisation ou de réutilisation interne des résultats des études menées (livrables) pour son compte, ainsi que de tous les savoirs et savoir faire antérieurs remis, pour l'utilisation de ces résultats.

RTE est titulaire de l'ensemble des droits de propriété des livrables (études, développements informatiques) et dispose des droits d'exploitation mentionnés ci-dessus. En cas de cofinancement, **EDF/R&D** est propriétaire des livrables, au même titre que RTE , dans les proportions de ses financements respectifs.

Commentaire : On ne peut parler de cofinancement dès lors que EDF/R&D est précisément consulté pour la mise en œuvre de ses savoirs faire préexistants et est rémunéré en conséquence. La valeur des savoir – faire pré-existants n'est prise en compte que lors des exploitations externes.

En ce qui concerne les logiciels d'ingénierie développés par la R&D, et utilisés par la R&D et par RTE ou utilisés par R&D pour les besoins de RTE :

a) Seule la version compilée (exécutable) est mise à disposition de RTE avec les droits d'utilisation pour ses besoins propres, et ceci tant qu'EDF/R&D maintient et développe le logiciel.

b) EDF R&D assure la maintenance au profit de RTE si ce dernier en fait la demande, un contrat de maintenance en formalisant alors les modalités pratiques. Au cas où EDF/R&D n'assurerait plus la maintenance du logiciel, les sources sont remis à RTE mais avec limitation de leur utilisation à ses besoins propres.

c) Lorsque RTE dispose de la version source, RTE s'interdit de la transmettre hors RTE, sauf à faire signer au tiers un accord très strict de confidentialité et de non réutilisation. Dans le cas où RTE souhaiterait concéder une licence à un tiers, que ce soit en version exécutable ou source, l'accord préalable de EDF/R&D est requis, et un accord est à établir pour le partage des revenus afférents, prenant en compte les financements respectifs incluant les savoirs faire de R&D

EDF R&D, de par sa fonction de R&D de Groupe et les compétences accumulées :

- . **est propriétaire des savoirs et savoir-faire** qu'elle détient **antérieurement** à la demande de son client RTE mais aussi de tout savoir ou savoir-faire qu'elle développe, seule ou en association avec des tiers, "en parallèle" et indépendamment des actions menées pour RTE et qui de ce fait peuvent être utilisés pour RTE¹;

- . **est propriétaire de tous les savoirs et savoir-faire générés** ("méthodologie générée") au titre des actions qu'elle mène au profit de RTE, méthodologie qu'elle peut employer pour d'autres clients ;

- . peut accepter de **transmettre** les savoirs et savoir faire à RTE pour **l'utilisation ou l'exploitation internes, voire externes des résultats** : cette commande spécifique précise alors le partage des **retombées financières** éventuelles.

Dans le cas où RTE finance à 100% des développements, EDF/R&D ne peut diffuser le texte de la commande RTE et les résultats (livrables) sans accord de RTE..

Dans le cas où RTE n'en finance que 50%, EDF/R&D a les mêmes droits que RTE sur les livrables et la commande.

Confidentialité des données RTE

- Outre l'obligation légale, EDF/R&D s'engage à garder confidentielles les données déclarées telles par RTE.

Exclusivité

- RTE n'a aucune obligation de se fournir exclusivement auprès de EDF R&D.
- EDF R&D ne promet aucune exclusivité d'action au profit de RTE (sauf exceptions...)

¹ Sauf cas d'association dans lesquels les partenaires auraient limité les droits à EDF seulement.

Mutualisation

- EDF R&D et RTE reconnaissent qu'il est globalement de leur intérêt de chercher à mutualiser le plus possible les demandes des différents clients (RTE, les différentes Unités d'EDF, les filiales du Groupe EDF, voire des clients externes non EDF, notamment autres GRT ou autres producteurs). L'action engagée est alors dite "action multiclients". Chaque client a les mêmes obligations (notamment paiement d'une quote-part) et les mêmes droits (notamment d'utilisation des livrables).

Développements

Deux types de logiciels sont à distinguer :

- 1. Ceux définis dans le traité d'apport comme étant propriété commune de RTE et d'EDF R&D ou les développements de nouveaux logiciels.
- 2. Ceux définis dans le traité d'apport comme étant propriété EDF R&D ou dont EDF/R&D possède une licence et pour lesquels RTE a financé des études et développements.

- A. Traitement du cas 1

Préalablement à la passation du marché, RTE demandera une proposition commerciale à EDF/R&D pour qu'il soit livré ou non le code source. Dans le cas où aucune clause n'y fait mention, la concession ou l'exploitation au profit de tiers par RTE sera subordonnée à un accord préalable .

- Dans le cas où RTE acquiert le nouveau logiciel ou l'extension du code source, EDF dépose les nouvelles sources pour le compte de RTE auprès d'un organisme agréé.

- chaque partie est ensuite totalement libre de le faire évoluer à sa guise, mais doit en assurer alors seule la maintenance (sauf accord négocié au cas par cas).

Dispositions pour la protection du patrimoine commun en cas de concession à externe :

- La partie concédante s'engage à prendre toute disposition afin de garantir à l'autre la préservation du patrimoine intellectuel commun. A ce titre, toute transmission à des sociétés tiers se fait dans le cadre d'un contrat formel, et ne peut se faire qu'en version compilée ne permettant pas l'accès au savoir faire, algorithmes et solveurs. Chaque contrat doit inclure des limitations d'utilisation au métier du licencié, des interdictions de décompiler, des interdictions d'extraire des parties du logiciel pour les insérer ou réutiliser dans tout autre logiciel.

Toute concession de licences à des tiers donne lieu à partage des redevances au prorata des investissements de chaque partie sur le logiciel considéré à partir d'un tableau de financement actualisé.

- A l'instar des logiciels développés à l'externe (EMTP) utilisant des logiciels ou solveurs du commerce ou spécifiques EDF/R&D préexistant au financement de développement par RTE, des redevances seront versées ou des licences seront achetées aux propriétaires de ces solveurs ou exécutables (PDMS, Micro-soft, .. ou EDF/R&D) lors de toute concession de licences à des tiers.

Dans le cas où RTE n'acquiert pas le code source

- EDF/R&D met à disposition de RTE une version exécutable.

- RTE dispose de tous les droits d'exploitation interne, d'utilisation ou de réutilisation interne des résultats des études (livrables) et méthodologies développées menées pour son compte, ainsi que tous les savoirs et savoir faire antérieurs remis pour l'utilisation de ces résultats.

- En cas d'abandon par EDF/R&D des capacités d'exploitation ou de la maintenance, EDF/R&D transmet sans contrepartie à RTE les sources du logiciel concerné.

- B.Traitement du cas 2.

EDF R&D reste propriétaire ou garde la licence du logiciel et RTE en demande l'exploitation pour son compte à EDF/R&D.

RTE dispose de tous les droits d'exploitation interne, d'utilisation ou de réutilisation interne des résultats des études (livrables) et méthodologies développées menées pour son compte, ainsi que tous les savoirs et savoir faire antérieurs remis pour l'utilisation de ces résultats.

Dans le cas où EDF ne dispose que d'une licence, RTE fait son affaire d'obtenir auprès de la société détentrice des droits du logiciel concerné, les licences nécessaires.

Si EDF/R&D n'est pas en mesure de répondre de manière pérenne aux demandes d'études de RTE utilisant ces logiciels, EDF/R&D transmet à RTE, pour ses besoins propres et ceux de ses filiales, à des conditions à définir par les parties, l'exécutable du logiciel concerné dans l'état où il était à la séparation juridique EDF/RTE, ou lui propose de négocier auprès de la société détentrice des droits, les licences du logiciel concerné..

En cas d'abandon par EDF/R&D des capacités de la maintenance, EDF/R&D transmet à RTE, pour ses besoins propres et ceux de ses filiales, à des conditions à définir par les parties, les sources du logiciel concerné dans l'état où il était à la séparation juridique EDF/RTE, ou lui propose de négocier auprès de la société détentrice des droits, les licences du logiciel concerné.

Fait en deux exemplaires originaux,

A

Le

Pour EDF

Pour RTE

Jacques JOUAIRE

Michel DUBREUIL

Annexe 3.1.1.2 (IV)

Inventaire applications 01.04.05

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
@RTE	@RTE' est le référentiel national du SI de RTE consultable par tous à partir du site Intranet du SI.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
3D Studioviz	3D Studioviz outil d'insertion d'ouvrages électriques dans leur environnement et de visualisation 3D	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
AFFAIRES ET CONTRATS	La base AFFAIRES ET CONTRATS permet de suivre la contractualisation avec la MOA des affaires traitées par le CN2I.		Oui	CN2I PST	100%	NOTES	
AFFICHEURS	AFFICHEURS réalise cycliquement l'extraction des données du SIRC et les met en forme pour les transmettre vers les afficheurs.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
AGAP	AGAP permet aux configurateurs de données SIRC de produire graphiquement les fichiers cartes qui décrivent les données postes de	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
AGAPE	AGAPE permet à RTE de gérer les consultations pour l'achat des pertes du réseau de transport d'électricité.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
AGIR	AGIR (Aide à la Gestion des Indisponibilités Réseau) permet de gérer la planification des retraits des ouvrages de transport au fil des cycles de décision couverts par les Services de Gestion Prévisionnelle des URSE.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
AIDA	AIDA (Application Intranet pour l'Imputation, les Déplacements et l'Activité) permet la collecte et la validation des éléments de temps et de frais, puis l'envoi à l'application SPRINT de l'indemnisation associée pour prise en compte dans la paie des agents.		Oui	CN2I PST	100%	SAP	
ANALIG	ANALIG permet de déterminer les caractéristiques (impédances, admittances, capacités) et l'impact (champ électrique, champ magnétique, perturbations dues à l'effet couronne) des lignes aériennes de transport d'électricité.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
Annuaire RTE	L'annuaire RTE permet aux agents RTE de trouver les coordonnées d'un correspondant RTE et de consulter l'organigramme RTE.		Oui	CN2I PST	100%	Amaltis	
APPELEC	Macro word : QCM pour tester les habilitations électriques		Oui	EDF & CN2I PST	< 100%	Word	
APROD	APROD permet de coordonner RTE et les producteurs sur les indisponibilités des moyens de production dans les cycles amont du J-1.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projet	Contrat de service
ARCHIPEL RH	ARCHIPEL RH est un portail destiné à l'ensemble des salariés d'EDF qui sont à la recherche d'informations ou de services RH. ARCHIPEL RH fédère des services, regroupe un ensemble de sites Intranet existants et nouveaux. Il permet l'accès à des espaces de communications et offre une possibilité d'affichage des informations sociales propres au groupe EDF.	Non	Oui	EDF & CN2I PST	10%		Lot 5 C 237
ARES	ARES est un simulateur de marché	Oui	Oui	DMA	100%		
ARIANE	ARIANE est la base de données de la DPGR (Département de Protection et Gestion des Risques) d'EDF-GDF pour la saisie des accidents de travail, les statistiques et la déclaration CPAM	Non	Non	EDF	< 100%		
ARN	ARN permet un suivi des relations contractuelles entre RTE et ses clients. C'est le support du Reporting National du domaine Relations Clientèle. doit: - Répondre aux USE confrontées à des demandes de raccordement au réseau RTE de groupes de production autonomes. - Consolider la doctrine RTE et participer à l'élaboration des textes réglementaires avec la DIGEC; mettre à disposition des unités cette doctrine en temps réel. - Suivre l'évolution du domaine.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
ARP	ARP (Accès au Réseau des Postes) est une passerelle entre les PA/PC actuels et ARTERE. Situé dans un PCG, il se substitue à l'EDT et sert d'équipement de migration pour les Postes Asservis de transport non encore raccordés au réseau ARTERE.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
ARTERE	ARTERE est un réseau de transmission de données informatiques temps réel, à valeur ajoutée, destiné à relier entre eux tous les équipements de téléconduite de RTE. Il remplace progressivement le réseau SDART, en service depuis les années 70.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
ASN	ASN (Animateur du Synoptique National dans le dispatching national) permet de modifier les affichages complémentaires du tableau. Cet outil a été développé dans le cadre du projet SNC.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
ASTREE	ASTREE permet la consultation des informations légales et financière des fournisseurs.		Oui	CN2I PST	100%	ASTREE	
ATP	ATP permet le suivi des achats, principalement en vue de statistique.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
ATS	ATS (Affichage Tableau Synoptique) permet de représenter l'état du réseau électrique sur le tableau synoptique à carroyage d'un dispatching régional. Les informations viennent du CACQN qui les lui adresse en temps réel.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
ATSR	ATSR (Affichage Tableau Synoptique Rénové) permet de représenter l'état du réseau électrique sur un tableau synoptique à base de Murs d'Images rétro-projetés dans les dispatchings régionaux. L' ATSR, dans son architecture cible, est connecté à ARTERE via une IGAS. ATSR utilise un noyau SIDERAL Conduite.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
AUTOCAD	AUTOCAD est un progiciel du marché utilisé par les projeteurs en GET et en GIMR (voir AUXITEST).		Oui	CNER & CN2I PST	100%	AUTOCAD	
AUTOMATES	AUTOMATES permet de gérer une base de données de référence des automates, d'éditer les fiches des caractéristiques des automates et de détecter parmi les automates télesignauxés dans le SIRC, ceux dont la position n'est pas conforme aux besoins de l'Unité.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
AUXITEST	AUXITEST est un progiciel de contrôle de la validité de la production des projeteurs en GET et en GIMR rapport à une charte graphique (voir AUTOCAD).		Oui	CNER & CN2I PST	100%	AUXITEST	
AVENIR	AVENIR permet de réaliser des études sectorielles de consommation. Elle est utilisée pour le Bilan Prévisionnel (AVENIR National) et pour des projets spécifiques de développement de réseaux (AVENIR Départemental).	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
AX' GIMR	AX' GIMR permet de gérer la charge des GIMR en fonction du poids et des échéances des projets	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
BALI LIGNE	BALI LIGNE comporte 3 modules : ELIANE, PHEDRE et VENUS : - ELIANE : prise en compte des caractéristiques et du comportement réel d'une LA (états d'équilibre de la ligne sur pinces, réglages, flèches de pose) - PHEDRE : Résolution des problèmes posés par les calculs de portées soumises à des conditions de charge particulières - VENUS : Vérification mécanique des supports LA (supports treillis)	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projet	Contrat de service
BALI POSTE	BALI POSTE comporte 3 modules : - CONTENT, GAÏA et VULCAIN : - CONTENT : Calcul des flèches et efforts au point d'accrochage des connexions tendues/vérification des tenues mécaniques des câbles et chaînes d'accrochage - GAÏA : Dimensionnement des fondations des postes - VULCAIN : Vérification de la tenue des charpentes d'ancrage normalisées (simples et multiples) à partir des fichiers de charpente	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
Banque de données dynamiques.	Base de données des caractéristiques dynamiques des éléments du système électrique	Oui	Oui	DMA	100%		
BAREM	BAREM est un catalogue qui contient les matériels types dans les domaines de la téléconduite et des télécommunications d'exploitation, il est supporté par la base de données BATEM.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
BASE PLATINE	BASE PLATINE est une base de données alimentée par BGT (voir BGT et PLATINE).	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
BATEM	BATEM permet de gérer le patrimoine RTE dans les domaines de la téléconduite et des télécommunications d'exploitation (description du patrimoine technique -matériels et liaisons-, suivi des interventions, pointage technique, et suivi des anomalies).	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
BATEM infocentre	BATEM Infocentre permet de réaliser des requêtes sur l'application BATEM afin d'obtenir une visibilité en temps réel des informations saisies par un utilisateur.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
BD PREMIS Extracteur / Modificateur	L'extracteur modificateur BD PREMIS permet aux postes clients d'accéder aux données de la base de données PREMIS enregistrée sur serveur.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
BD-TOOLS	BD-TOOLS permet de comparer les données de configuration du CACQ et du SIRC.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
BGT	La base de données BGT permet de saisir et de consulter les informations concernant la codification nationale, la localisation et les caractéristiques techniques des ouvrages THT et HT décrivant le système Production-Transport-Consommation.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
BGT Infocentre	BGT Infocentre permet de réaliser des requêtes sur la BGT.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
BILAN BT	BILAN BT : outil d'archivage et d'analyse des câbles BT	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
BMS	BMS (Bilingual Message System) permet d'échanger des messages pour la gestion de l'interconnexion IFA 2000 entre France et Angleterre		Oui	CN2I OEM	100%		
CACQN	CACQN (Calculateur d'ACquisition) est une passerelle qui permet le dialogue entre les outils de conduite des dispatchings régionaux (SIRC et ATS) et les postes migrés sur ARTERE (rattachés aux PEXI-ARP) ou les postes non migrés (rattachés aux EDT).	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
CAMPUS	CAMPUS est un satellite d'OCCITANE qui gère les fiches d'anomalies du matériel HT des postes du Transport et le suivi technique des études de comportement des matériels d'exploitation du Transport. Elle est complétée par deux autres modules : CAMPUS national (suivi national et réponses aux fiches anomalies élaborées sous CAMPUS) et CAMPUS Infocentre (statistiques sur anomalies HT et parc matériel HT du Transport).	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
CAPELINE	CAPELINE calcule la résistance d'un réseau de terre, dans le cas d'un poste elle détermine en tenant compte des lignes aériennes et souterraines d'alimentation, le courant écoulé dans la prise de terre et les élévations de potentiel (tensions de pas et de toucher) à son voisinage.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
CARBUR	CARBUR permet de gérer les fichiers de factures de carburants envoyés par les pétroliers et de répartir les coûts sur les objets de gestion en fonction des cartes magnétiques attachés aux véhicules.	Oui	Oui	EDF & CN2I PST	< 100%		
CAS	CAS organise la vente aux enchères journalière des capacités disponibles sur la liaison France Angleterre. Le résultat journalier des enchères (capacités allouées) est envoyé à RTE pour être traité dans OLIFAN.	Non	Oui	CN2I OEM	100%		
CBT	CBT (Cross Border Tarif) calcul les volumes d'énergie à déclarer à ETRANS, dans le cadre de la convention ETSO sur la tarification des transits internationaux.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
CC2000	CC2000 remplace la Centralisatrice comptable d'EDF	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
CELESTE	CELESTE permet de déterminer les caractéristiques géométriques, mécaniques et thermiques d'un cable : équilibre (paramètre, tension horizontale), longueur naturelle et à l'équilibre sur pince, distance au sol, au contre profil, ou à un point, flèche et paramètre en un point, efforts VHL sur un support, température, relevés avec la méthode de la visée tangente et réglage, relevés avec la méthode Papoto, haubanage d'un support.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
COE	COE (Centre d'Orientation des Echanges) permet de décrire comptablement des échanges entre organismes, entre établissements ou avec les filiales.	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
CHRONOS	CHRONOS met à disposition des correspondants RH des Directions, de manière historisée, des éléments d'analyse périodique RH réalisées par DIT pour le compte du RTE en utilisant un téléchargement mensuel via internet.	Non	Oui	EDF & CN2I PST	10%		Lot 5 C 237
Chronos	Chronos permet de réaliser des prévisions de consommation sectorielles	Oui	Oui	DMA	100%		
CIBLE	CIBLE permet d'élaborer des statistiques sur la sûreté du système électrique, la qualité de service, la transparence et non-discrimination.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%	SAS	
COCAINE	COCAINE permet le calcul des capacités et coûts de congestion aux interconnexions pour le J-1 et le journalier.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
Coffret Logiciel PLS	Le coffret logiciel POWER LINE permet la modélisation, le calcul et le dimensionnement des lignes aériennes de transport d'électricité à usage des agents au CNER et en GLMR. Il est constitué du logiciel PLS-CADD en association avec les modules TOWER (modélisation, calcul et dimensionnement des pylônes treillis) et PLS-POLE (modélisation, calcul et dimensionnement des supports monopodes et des portiques métalliques, bétons et bois), produits développés par la société POWER LINE SYSTEMS Inc.		Oui	CNER & CN2I PST	100%	PLS-CADD	
COMPASS	COMPASS permet de contrôler la cohérence des données provenant des télémesures et des comptages	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
COMPBD	COMPBD permet de comparer les données de configuration du CACQ et du SIRC (remplacement de BD-TOOLS)	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projetiel	Contrat de service
CONFGE	CONFGE (Configurateur généralisé) permet de configurer les équipements régionaux de téléconduite PA, PC, EDT, CACQ, via des traducteurs, ainsi que le SQUALE	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
CONTEND	CONTEND est un module de BALI POSTE	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
COVADIS	COVADIS est un outil d'aide à la gestion des contrats des clients de l'accès au réseau (transmet les données contractuelles à l'application NOMINATION et aux outils d'allocation de capacité aux frontières) et des décomptes des accès réseau (valorisation des décomptes, et la transmission vers GCP pour la facturation). Une partie des fonctionnalités de COVADIS sera intégrée dans GRC.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
COVADIS 2D-3D	COVADIS 2D-3D permet des calculs de nivellement et courbatures		Oui	CNER & CN2I PST	100%	AUTOCAD	
CPL	CPL permet le calcul de Courant Porteur sur Ligne d'énergie.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
CPL Infocentre	CPL Infocentre permet de réaliser des requêtes sur l'application de calcul de Courant Porteur sur Ligne d'énergie.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
CPV / CPV-PIP	CPV / CPV-PIP permet de gérer les élagages et abatages sous les lignes aériennes.		Oui	CNER & CN2I PST	100%	AUTOCAD	
CRINOLINE	CRINOLINE permet d'évaluer les perturbations électro-magnétiques produites par une ligne de transport d'électricité (induction sur ouvrage tiers, courants de défaut et montée de potentiel du sol)	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
DARIUS	DARIUS donne accès à la base de publication des données RH (SABINE). Il permet de restituer des informations confidentielles soumises à autorisation (données individuelles) et des données générales (données de référence).	Non	Oui	EDF & CN2I PST	10%		Lot 5 C 237
DECOMPTES	DECOMPTES permet de calculer les écarts d'ajustement des entités de production (marche-appel), les écarts nets des responsables d'Equilibre (production - consommation - ajustement) et de valoriser ces écarts. Décomptes s'appuie sur les données issues des applications T2000 (comptages des données d'injection et de soutirage des producteurs et des consommateurs), TRACABILITE+ (Planning J, Echanges en J, Consignes, Redéclarations), ORAGE (échanges blocs étranger), AGAPE (blocs d'achat des pertes), SYGA (blocs d'ajustement).	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
DEV	DEV est un traducteur qui convertit les données de configuration alphanumériques issues du CONFGÉ en données binaires directement exploitables par les équipements de téléconduite (ECV, les ECP/PCP 92 et les consignateurs d'état de la série 80).	Non	Oui	CN2I OSE	100%		
DIAPASON	DIAPASON issue du processus RE 2004 permet de caler au niveau national les différents éléments envoyés par les GRD (courbes télérelevées, estimées et pertes sur leurs réseaux).	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
DICTplus	DICTplus sert de support à la déclaration d'intention de commencement de travaux et à la mise en relation avec EDF-GDF			CNER & GDF	100%		
DIVA	DIVA est un outil de simulation et d'optimisation des tarifs pour l'accès au réseau de transport de l'électricité, qui remplacera, à terme, l'application nationale STAR TRANSPORT.	Oui	Oui	CN2I PST	100%	DIVA	
DOCUBASE	DOCUBASE permet l'accès aux la fourniture des restitutions RH	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
DRAKAR	DRAKAR facilite la gestion des droits d'accès aux serveurs de ressources par les Correspondants Sécurité du SI Système Electrique.	Oui	Oui	CN2I OPE	100%		
EAI	EAI : Bus d'échange de données inter-applicatives.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%	WebMethod	
EBR	EBR (Etudes Bleues Régionales) est utilisé par les URSE dans le cadre de l'élaboration du corps d'hypothèses pour les études de réseaux.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
ECHANGES	ECHANGES est une infrastructure qui offre des couches de bas niveau d'échanges sécurisés de données entre les applications de RTE (back-office) et celles de ses clients.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
ECV	ECV permet la conduite sur écran graphique de tous les postes asservis du PCG	Non	Oui	CN2I OSE	100%		
EDIMAGE	EDIMAGE permet aux configurateurs de données SIRC de produire graphiquement les fichiers cartes qui décrivent les images générales de l'application.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
EDT	EDT (Ensemble De Traitement) permet d'assurer en temps réel la consignation des télé-informations de surveillance aux 130 pupitres de commandes groupées des postes électriques des réseaux de transport (PCG) et la transmission des télé-informations aux dispatchings.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
ELIANE	ELIANE est un module de BALI LIGNE	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
ELSA	ELSA assure les fonctions suivantes : établissement, gestion et transfert des bordereaux, des marchés cadres et du référentiel technique ; établissement des estimations du coût des travaux Lignes Aériennes (LA) et Fondations Spéciales (FS) ; aide à la négociation des marchés particuliers de travaux LA et FS (comparaison entre l'estimation RTE et l'offre de l'entreprise) ; édition des pièces contractuelles des marchés cadres et des commandes particulières.		Oui	CN2I PST	100%		
EMUTEL	EMUTEL est un simulateur PA-PC	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
ENCHERES FRANCE-ITALIE	ENCHERES FRANCE-ITALIE permet de gérer l'attribution des capacités de l'interconnexion France-Italie suivant un mécanisme d'enchères.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
EQUINOXE	Détermination d'échanges entre pays sur la base de prix fondamentaux	Oui	Oui	DMA	100%		
EVARISST	EVARISST permet à l'ensemble des ingénieurs sécurité de formaliser les dangers des professions de RTE et d'en mesurer les risques. Elle produit rapidement un document unique d'évaluation des risques en conformité avec la législation (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).	Non	Oui	EDF & CN2I PST	10%		Lot 5 C 237
FHS	FHS est un support de transmission sans mode commun avec les liaisons filaires qui permet de garantir la disponibilité du réseau de sécurité de RTE en toute circonstance	Non	Oui	CN2I OEM	100%		
FIABI	FIABI est un outil de saisie des informations d'alimentation d'INFOLIGNE dans le cas d'une modification ou d'une construction d'ouvrage	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
FIC Editeur	FIC Editeur permet la création de fiches de conduite pour l'élaboration du dossier de spécification BT.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
GAIA	GAIA est un module de BALI POSTE	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
GCP	GCP met en oeuvre les modules SAP suivants : FI (comptabilité financière générale, fournisseurs et clients de RTE), MM (gestion des achats courants et techniques, gestion des stocks et des approvisionnements), HR (gestion des fiches agents et pointage technique), PS (gestion des projets du réseau de transport, du SI et autres), SD (gestion des ventes hors Relation Clientèle du Système Electrique), CO (contrôle de gestion selon la méthode ABC, de la construction budgétaire au reporting).		Oui	CN2I PST	100%	100% SAP	

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
GCP IS-U	GCP IS-U permet aux agents en charge des Relations clientèles dans les URSE et au CNES de gérer les processus suivants : Accès au Réseau, Raccordement, Transit, Capacités d'Interconnexions, Ecartis, depuis la contractualisation jusqu'à la facturation et au recouvrement.		Oui	CN2I PST	100%	SAP	
GCP PROSE	PROSE permet de planifier le temps de travail des agents dans les services de quart, en y intégrant le calcul des différentes indemnités liées aux remplacements à gérer dans ces équipes.		Oui	CN2I PST	100%	SAP	
GCP-BW	GCP-BW met à disposition des informations agrégées rafraichies hebdomadairement, sur les volets suivants : contrats de gestion des unités et sous unités de RTE, plans à moyen terme des dépenses d'évolution du réseau de transport, suivi des coûts de maintenance, suivi des programmes et projets du SI, pilotage des stocks, pilotage des achats, pilotage des dépenses d'exploitation, pilotage des dépenses d'investissement.		Oui	CN2I PST	100%	SAP	
GCP-GDU	GCP-GDU permet la gestion des courbes de charge des PLIC à partir des combinaisons linéaires des tableaux de comptage, le contrôle des règles contractuelles, le cumul mensuel des quantités selon tarif		Oui	CN2I PST	100%	SAP	
GED ACP	GED ACP permet le traitement des ACP et des actions lancées suite aux ACP (enregistrement – validation – approbation – clôture - mesure d'efficacité), le suivi des plans d'actions, l'élaboration des statistiques et des tableaux de bord, le calcul des indicateurs associés aux ACP.		Oui	CN2I PST	100%	DOCUMENT UM	
GED CN2I	GED CN2I met à disposition des documents (circuit de validation électronique, gestion des versions, classements multiples, gestion des droits et des accès).		Oui	CN2I PST	100%	DOCUMENT UM	
GED Courrier	GED Courrier facilite la gestion des courriers entrants et sortants et le référencement des documents pour une unité.		Oui	CN2I PST	100%	NOTES	
GED Juridique	GED Juridique permet de mettre à disposition les guides du juridique.		Oui	CN2I PST	100%	DOCUMENT UM	
GED Pylônes	GED Pylônes met à disposition et identifie les plans des pylônes en format image. La recherche des plans est possible soit par leurs caractéristiques (N°, indice,...) soit par critères visuels selon les types de pylônes (à fenêtre, treillis, monopode...)		Oui	CN2I PST	100%	DOCUMENT UM	

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
GED Schématique BT	GED Schématique BT met à disposition la schématique normalisée et les dossiers BT de fin de chantier		Oui	CNER	100%	DOCUMENT UM	
GED SE PRISMA	GED SE PRISMA répond aux besoins de gestion documentaire orientée qualité avec gestion de workflow de validation et de diffusion des documents.		Oui	CN2I PST	100%	PrismaDoc	
GED Transport	GED Transport met à disposition des documents (circuit de validation électronique, gestion des versions, classements multiples, gestion des droits et des accès).		Oui	CN2I PST	100%	DOCUMENT UM	
GENIUS	GENIUS est l'outil de pilotage d'affaires du CN2I		Oui	CN2I PST	100%	GENIUS INSIDE	
GEODE	GEODE permet de calculer les marges prévisionnelles d'exploitation de l'horizon mensuel à annuel et de calculer une probabilité d'appel des groupes pour les études de réseau. Elle comporte deux modules : GEODE CONSO fournit des scénarios de courbes de charge en intégrant les prévisions d'échanges transfrontaliers et les prévisions de consommation issues de PREMIS sur un horizon mensuel à annuel ; GEODE GLOBAL simule l'empilement des moyens de production sur 456 scénarios de consommation et d'hydraulicité.		Oui	CN2I OEM	< 100%		
GESPRO	GESPRO permet de gérer les formations nationales et locales, les inscriptions aux stages et leur suivi.	Non	Oui	EDF & CN2I PST	10%		Lot 5 C 237
GRC	GRC constitue une base de données Clientèle qui permet de gérer l'ensemble des contacts, actions, échanges ou documents nécessaires pour conduire les études, assurer le suivi des affaires commerciales de RTE et optimiser le processus de reporting.		Oui	CN2I PST	100%	SIEBEL	
GSE	GSE : Générateur Standard d'Ecriture	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
GSMQ	GSMQ est conçue pour gérer les TEISA du CN2I	Oui	Oui	CN2I PST	100%	Access	
HELP	HELP permet de calculer les prévisions de pertes	Oui	Oui	DMA	100%		
HORIZON	HORIZON est un outil de gestion de médecine du travail.	Non	Oui	EDF & CN2I PST	10%		Lot 5 C 237
ICARE	ICARE est un satellite OCCITANE qui gère le REX sur le parc matériel HT et ses anomalies.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
ICARE Infocentre	ICARE Infocentre permet de réaliser des requêtes sur l'application ICARE pour réaliser des statistiques sur les anomalies des matériels HT.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
IDEALE	IDEALE (Instruments d'Echanges Avec L'Extérieur) est un ordonnanceur séquenceur permettant d'échanger des fichiers entre les applications du CNES	Oui	Oui	CN2I OEM	100%	OPALIS+	
IMAP 2000	IMAP 2000 est un outil d'aide à la saisie des fiches IMAP commun à tous les GET.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
IMAP 2003	IMAP 2003 est l'outil de calcul et de gestion des fiches IMAP (Intensités Maximales Admissibles en Permanence) de RTE	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
IMMOGENE - ZIM	IMMOGENE - ZIM permet de gérer les immobilisations	Non	Non	EDF	< 100%		
IMMOGENE Infocentre	IMMOGENE Infocentre permet de réaliser des requêtes sur l'application IMMOGENE	Non	Non	EDF	< 100%		
INFOCABLE	INFOCABLE est l'outil de description de la partie souterraine des lignes de transport d'électricité de RTE.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
INFOLIGNE	INFOLIGNE est l'outil de gestion de la partie aérienne des lignes de transport d'électricité de RTE. Elle est constituée de deux modules : BIL (Base InfoLigne) et GIL (Géographique InfoLigne). La Base InfoLigne est un module sédentaire qui gère les données du patrimoine ligne HTB, les défauts et les travaux sur ces lignes. Le module GIL est embarqué (voiture, hélicoptère,...) il permet de visualiser les lignes sur sur fond cartographique (carte IGN 1/25000).	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
INSTIN	INSTIN permet la récupération, le stockage et l'exploitation des données de téléconduite provenant du SNC.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
INTRANET RTE	Portail RTE Net + 30 sites + RTE Net dev (outil de gestion du contenu de 25 sites).		Oui	CN2I PST	100%		
INTRANET RTE (SOCLE)	Nouveau Portail Intranet RTE Net + Sites à la nouvelle Charte Graphique + gestionnaire de contenu JCMS		Oui	CN2I PST	100%	WEBLOGIC	
ISIS	ISIS est l'application IntraNet du tableau de bord du suivi de la politique de sécurisation du réseau électrique suite aux tempêtes de la fin 1999.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
ITAC	ITAC est un outil de gestion de parc bureautique et de help-desk		Oui	CN2i OPE	100%	ITAC	
JAVA	JAVA permet de suivre les dossiers de suivi des achats (acheteurs), de piloter l'activité (managers), de rendre lisible l'avancement des DSA (demandeurs), d'extraire des indicateurs en vue de reporting.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
LDAP NOTES	Annuaire d'accès aux applications		Oui	CN2i OPE	100%	Notes	

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projet	Contrat de service
LEXIC	LEXIC est un satellite d'OCCITANE qui permet de rapprocher les valeurs de réglage des protections sur une zone d'exploitation.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
MAPEC	La macro MAPEC met à disposition des opérateurs CNES et URSE les prix d'offres et les CUO en J-1 et en temps réel et présente les offres d'ajustement à la hausse et à la baisse (Prix et CUO), les offres exceptionnelles, les moyens non offerts à l'ajustement ainsi que les fichiers des vallées hydrauliques.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%	EXCEL	
MAPRIX	MAPRIX est une base de données de prix de marché	Oui	Oui	DMA	100%		
METRE-POSTES	METRE-POSTES fournit une aide à la passation des marchés de travaux Postes : gestion des marchés cadres et du référentiel technique, estimation du coût des travaux, appui à l'analyse de l'offre de l'entreprise), édition des pièces contractuelles.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
METEORAGE	METEORAGE permet le rapatriement depuis le serveur de la société Météorage et l'affichage des impacts de foudre sur des fonds de cartes sur lesquels sont positionnés les ouvrages RTE. L'application propose soit les données temps réel soit des données temps passé.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
NATACHAT	NATACHAT est un intranet Achat mis à la disposition du groupe EDF	Non	Non	EDF	10%		Conv 230 ?
NCP	NCP (Nouveau Calculateur de Poste) est un prototype qui permet une migration du contrôle commande (CC) des postes de transport existants vers un CC numérique. Il numérise les fonctions de surveillance et de conduite des postes importants. Il se connecte à ARTERE et SYCOET.	Oui	Oui	CNER	100%		
NEB	NEB gère les Notifications d'Echange de Blocs d'énergie envoyés à RTE par les Responsables d'Equilibre (acheteurs et vendeurs).	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
NOMINATION	NOMINATION traite les demandes d'Import/Export d'énergie électrique aux échéances hebdomadaire, J-1 et dans une version ultérieure infra journalière.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
OCB	OCB est un outil d'aide à l'élaboration du carnet de bord des exploitants de PCG. Il reçoit des informations émises par l'EDT ou par le PEXI et transmet des événements dans l'application SIQUAEL qui évalue la qualité de fourniture électrique.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
OCCITANE BOE	OCCITANE permet de gérer les ouvrages et matériels du Transport et de planifier les tâches nécessaires à l'entretien de ces matériels. Le module OCCITANE BOE gère les demandes de travaux.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
OCCITANE BT	OCCITANE permet de gérer les ouvrages et matériels du Transport et de planifier les tâches nécessaires à l'entretien de ces matériels. Le module OCCITANE BT gère la constance et les réglages des installations BT, les lots de dépannage et le suivi des entretiens.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
OCCITANE Graphique/schéma	OCCITANE Graphique/schéma est une base de données Notes qui permet de visualiser les schémas unifilaires des lignes et des postes du réseau de transport.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%	NOTES	
OCCITANE HT	OCCITANE permet de gérer les ouvrages et matériels du Transport et de planifier les tâches nécessaires à l'entretien de ces matériels. Le module OCCITANE HT gère les ouvrages et permet la planification des tâches nécessaires à l'entretien des matériels HT.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
OFFRE DE COMPETENCES	OFFRE DE COMPETENCES est un site INTRANET de publication d'offres et de demandes d'emplois EDF, GDF et RTE. EDF en assure la publication.	Non	Non	EDF & CN2I PST	< 100%		
OLIMP	OLIMP gère les produits chimiques et la maîtrise du risque cancérogène. C'est une application de la DPGR (Département de Protection et de Gestion des Risques) d'EDF-GDF en cours de mise en œuvre.	Non	Non	EDF	< 100%		
OMF-Lignes	OMF-Lignes est un satellite d'OCCITANE qui permet le suivi de la visite des lignes aériennes et calcul de leur niveau OMF (Optimisation de la Maintenance par le Fiabilité)	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
ORAGE	ORAGE permet au CNES d'assurer le bouclage de la parallèle en J-1 et en temps réel, à partir des données déclaratives transmises par les outils d'échanges (OLIFAN, NOMINATION...).	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
ORS	ORS est un projet de numérisation et d'optimisation du "niveau bas" du réseau de sécurité de RTE. La numérisation permet de remplacer les actuelles connexion PCG-PA en étoile par des boucles constituées de liens numériques	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
OSQC	OSQC : Outil de Surveillance de la Qualité Comptable	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
OUTIL GESCC	OUTIL GESCC permet l'intercomparaison des GESCC	Oui	Oui	CN2I PST	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
P2TR	P2TR est une passerelle temps réel avec les producteurs elle est raccordée à l'application Hélicoptère d'EDF	Oui	Oui	CN2I OEM	100%	ICCPNT Siemens	
PANNES	PANNES permet de gérer les pannes des outils de téléconduite.				100%		
PAP	PAP est le support à l'upgrade des postes Pilotis (consolidation comptable et reporting budgétaire) c'est l'instance RTE du serveur unité Thésée de la DSII.	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
Passerelle Eurostag/ Smas 3	Passerelle entre deux logiciels Eurostag et SMAS (propriété de Université de Madrid) pour disposer d'un code d'études des oscillations inter zones sur le réseau	Oui	Oui	DMA	100%		
Passerelle OLIFAN / PCP IFA	Passerelle entre OLIFAN et le PCP de IFA pour transmettre le programme d'échange à l'outil de conduite	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
PCA/PCM/SINFONIE	Les applications PCA/PCM/SINFONIE sont des satellites d'OCCITANE qui permettent l'élaboration des plannings annuels et mensuels des consignations et l'édition des NIP et NITST	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
PCC	PCC (Passerelle de Coordination de la Configuration) assure la cohérence des données échangées entre SYCOET et les configureurs avais (SNC, SRC).	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
PCN	PCN : Plan Comptable National	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
PEE	PEE est une passerelle d'échanges bidirectionnels des téléinformations concernant les postes situés aux frontières françaises : puissance active et réactive, fréquence et tension, position des disjoncteurs et des sectionneurs. Elle utilise le protocole normalisé TASE2 pour assurer l'interface avec les étrangers.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%	TAS2 CISCO	
PER	PER est une passerelle d'échange régionale	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
PEXI	PEXI est le nouvel outil d'exploitation des Pupitres de Commandes Groupées (PCG). Il permet la surveillance et la commande des ouvrages du réseau de transport d'énergie. PEXI échange les informations avec les dispatching via le réseau ARTERE	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
PHEDRE	PHEDRE est un module de BALI LIGNE	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
PHY DES HAUTEURS	PHY DES HAUTEURS permet de gérer les élagages et les abatages sous les lignes aériennes.		Oui	CNER & CN2I PST	100%	AUTOCAD	
PKI	PKI : Infrastructure à clé publique du Front-Office de RTE	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
PLUTON	PLUTON en lien avec le module BOE d'OCCITANE permet l'établissement des plannings annuels, mensuels et l'édition des NIP et des NITST (utilisée dans 20 GET environ).	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projetiel	Contrat de service
PLMETEO (sur serveur EOLE)	PLMETEO assurer la gestion de la liaison avec MétéoFrance : envoi de requête, rapatriement des produits météo (prévisions et réalisations de températures et nébulosités) et mise à disposition et archivage des produits pour les applications RTE utilisatrices (PREMIS, PRELUDE, ...).	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
PRALIM	PRALIM est une passerelle de l'environnement PREMIS qui permet de rapatrier les produits Météo du serveur EOLE vers le poste utilisateur PREMIS Hebdo	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
PRISCADE	PRISCADE est un outil de dimensionnement thermique des liaisons souterraines d'énergie électrique qui permet de déterminer la capacité de transport des câbles souterrains.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
PUBLICATION	PUBLICATION met à disposition de chaque RE les valeurs de production et de consommation réalisées sur son périmètre et la valorisation des écarts.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
RC NET	RC NET est le référentiel métier du domaine RC (supports contractuels, définition des processus métier)				100%		
RESECT	RESECT (Renforcement de la SECutité de la Téléconduite) sécurise les échanges entre équipements de configuration et d'administration de la Téléconduite : généralisation de l'infrastructure de Réseau Privé Virtuel sur le RIN pour les échanges de "Téléconduite Gestion", mise en œuvre d'une cellule nationale de supervision et d'administration de la sécurité de cette infrastructure.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%	CHECKPOINT	
RECIF	RECIF (Rémunération des Contributions des producteurs au réglage de Fréquence) calcule la contribution des producteurs à la fourniture de l'énergie active nécessaire au Service Système f/P.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
Référentiel SAP	Référentiel SAP: référentiel national (code TVA, code classe de valorisation, autres données nécessaires au bon fonctionnement des interfaces)	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
REFERENTIEL DES DONNEES MARCHE	REFERENTIEL DES DONNEES MARCHE est le référentiel des données déclaratives du marché de l'électricité, elle calcule le bilan prévisionnel en J-1 et infrajournalier des responsables d'équilibre.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
REPERE	REPERE est une application de télérelève depuis les équipements qui mesurent la qualité de fourniture sur site (qualimètres), et de gestion du parc de ces équipements.		Oui	CNER	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projet	Contrat de service
REPORTING	REPORTING permet au CNES de faire des rapports périodiques ou à la demande, pour la CRE et la Direction de RTE à partir des données d'exploitation.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
REX UES	La base de données REX UES permet de partager des informations relatives aux événements affectant la sûreté du système, par exemple les rapports d'analyse suite à incidents réseau.		Oui	CN2I PST	100%	NOTES	
RMS	RMS : Réseau MultiServices	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
RSA SecurID	RSA SecurID : Système d'authentification forte		Oui	CN2I OPE	100%		
RSFP	RSFP (Réglage Secondaire Fréquence – Puissance) intervient suite à l'action du réglage primaire, pour ramener la fréquence à sa valeur nominale et les échanges entre partenaire à leurs valeurs contractuelles		Oui	CN2I OSE	100%		
RSS	RSS (Rémunération des Services Système) évalue automatiquement les avoirs des producteurs dans les domaines des services système en tension / réactif.		Oui	CN2I OSE	100%		
SABINE	SABINE : base de publication des données RH d'EDF	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
SAFIR	SAFIR est une base de données exploitée par CIT Lyon pour le compte d'EDF et de RTE.	Non	Non	EDF & CN2I PST	< 100%		
SAFIR Infocentre	SAFIR Infocentre permet de réaliser des requêtes sur l'application SAFIR.	Non	Non	EDF & CN2I PST	< 100%	Buissness Object	
SALSA	SALSA a pour objectif d'améliorer la performance des achats en facilitant l'accès aux sites e-procurement des fournisseurs. Les 5 premiers sites fournisseurs concernés sont les suivants : Guilbert, Rexel, Orefi, AD, D&C.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
SAMBAT	SAMBAT permet de collecter les informations sur les défaillances et dégradations des matériels BT et de les transmettre aux gestionnaires nationaux des matériels, pour alimenter le retour d'expérience.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
SAS	SAS permet de transmettre des ordres des messages d'alerte en situation perturbée (par exemple les grèves), des ordres de sauvegarde en situation critique du réseau et de communiquer aux systèmes de distribution et aux clients du Transport des ordres de télécommandes tarifaires.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projetiel	Contrat de service
SATURN	SATURN est un satellite d'OCCITANE qui permet une automatisation des sessions STORx d'émission et de récupération de fichiers puis des sessions INDUS.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
SCAP	SCAP (Simulateur de Conduite et d'Animation de Postes) est un simulateur de conduite des postes du réseau de transport d'électricité THT et HT.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SCARLETT	SCARLETT permet aux agents des ressources humaines, aux comptables et aux contrôleurs de gestion d'extraire des données individuelles issues de la base de publication SABINE.	Non	Non	EDF	10%		Lot 5 C 237
SCET (anciennement DEF80)	Système de chargement des données sur PA-PC	Oui	Oui	CN2i OSE	100%		
SCOPE	SCOPE est un système de validation locale des données, intégré à la configuration SYCOET. En simulant la chaîne PA-PC-ARP-PEXI, il permet de tester les données issues de SYCOET sans perturber l'exploitation et sans transferts distants.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SECOFER	SECOFER (Separation des Coûts aux FRonrières) permet de calculer a posteriori les coûts du réseau aux interconnexions	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
SEFER	SEFER permet de contrôler la facture relative à la puissance activable de la centrale de Martigues.	Oui	Oui	EDF & CN2I PST	< 100%		
SGEP RTE	SGEP permet d'analyser les conditions futures d'exploitation du réseau électrique. Les études prévisionnelles réalisées suivant les cycles annuel, mensuel et hebdomadaire portent sur la sécurité du réseau au regard des éléments d'exploitation (prévisions de consommation, de production et placement des consignations). En journalier le SGEP permet de réaliser des photos de l'état du réseau à un instant t.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
SIG	SIG permet de gérer les informations géographiques qui servent à décrire le réseau de transport électrique dans son environnement et de réaliser les cartes correspondantes.		Oui	CNER & CN2I PST	100%	ARCGIS	
Simulateur type "Haut Voltage"	Le simulateur type Haut-Voltage est un simulateur de conduite des postes du réseau de transport d'électricité THT et HT.	Non	Oui	CN2I OSE	100%		
SIQUAEL	SIQUAEL (Système d'Information Qualité de l'Electricité) permet de suivre la qualité de la fourniture électrique, technique et contractuelle, sur le réseau de Transport : disponibilité du réseau, perturbations subies par les clients, engagements des contrats émeraude ou qualité.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Progiciel	Contrat de service
SIQUAEL Infocentre	SIQUAEL Infocentre permet de réaliser des requêtes sur l'application SIQUAEL essentiellement tournées vers le REX et le suivi d'indicateurs concernant la qualité de fourniture de RTE.	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
SIRC	SIRC (Système Informatique Régional de Conduite) est un système temps réel d'assistance à la conduite du réseau par les dispatcheurs régionaux. SIRC/EXTTEL intègre les fonctions de télécommande des postes.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SLT	SLT permet d'enregistrer une année glissante de données du SIRC et de les extraire pour en assurer des traitements graphiques ou statistiques.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SNC	SNC (Système National de Conduite) est un système temps réel d'assistance à la conduite du réseau par les dispatcheurs du CNES.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SPLEEN	SPLEEN est un algorithme d'optimisation	Oui	Oui	DMA	100%		
SPRINT HRA	SPRINT est un progiciel de gestion des RH qui comporte plusieurs modules : SPRINT Paie, SPRINT GA, SPRINT Formation	Non	Oui	EDF & CN2I PST	10%	HR ACCESS	Lot 5 C 237
SPRINT formation Infocentre	SPRINT Formation Infocentre permet de réaliser des requêtes sur l'application SPRINT Formation	Non	Oui	EDF & CN2I PST	10%		Lot 5 C 237
SQUALE	SQUALE (Supervision de la QUALité des Equipements de téléconduite) est un équipement, connecté au CACQN, qui donne une vue de l'état du réseau de téléconduite en exploitant les téléseignalisations systèmes produites par des événements sur ce réseau.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SRC	SRC (Système Régional de Conduite) est le futur système temps réel d'assistance à la conduite du réseau par les dispatcheurs régionaux, en remplacement du SIRC actuel.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SRS	SRS est le réseau de sécurité de la téléconduite	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
STAR TRANSPORT	STAR TRANSPORT est un atelier de simulation et d'optimisation tarifaire à partir de la courbe de charges des clients, elle permet le calcul des quantités à facturer pour le traitement des cas non prévus par GCP (remplacée par DIVA)	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
START	START permet de mettre à disposition des données de réalisation et des statistiques sur la production, la consommation et les échanges.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%	SAS	

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projet	Contrat de service
STS	STS (Système de Téléphonie de Sécurité) sert à supporter les communications téléphoniques de conduite et constitue un système de secours pour la gestion de crise à RTE.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
SYCOET	SYCOET (Système de Configuration des Equipements de Téléconduite) permet de gérer les bases de données de configuration des équipements de téléconduite PA, PC, ARP et PEXI. Il remplace le Configurateur Généralisé pour les PCG ayant migré vers ARTERE PEXI.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SYGA	SYGA permet de réaliser l'ajustement de l'équilibre Production Consommation en gérant les offres des acteurs du marché de l'électricité (producteurs, consommateurs, traders, ...) et leur utilisation par le gestionnaire du réseau de transport pour garantir l'équilibre permanent production/consommation.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
ATSR	ATSR (Affichage Tableau Synoptique Rénové) permet de représenter l'état du réseau électrique sur un tableau synoptique à base de Murs d'Images rétro-projetés dans les dispatchings régionaux. L'ATSR, dans son architecture cible, est connecté à ARTERE via une IGAS.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
SYSCREN	ATSR utilise un noyau SIDERAL Conduite.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
SYSDIC	SYSDIC est l'ancien système informatique utilisé par les dispatchers nationaux pour assurer la conduite en temps réel du réseau électrique avant son remplacement par le SNC.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
T2000	T2000 permet de connaître sous la forme de points 10 minutes les énergies prévues et effectivement réalisées en entrée (les sites de production) et en sortie (les sites de consommation) du réseau de transport.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
TIMUX	TIMUX est un traducteur qui convertit les données de configuration alphanumériques issues du SYCOET en données binaires directement exploitables par les équipements de téléconduite PA-PC.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
Téléconduite PC-PA	Equipements de Téléconduite de niveau bas reliant les PCG aux postes asservis	Non	Oui	CNER	100%		

Application	Fonction	Disponibilité des sources	MCO assuré par RTE	Entité responsable	Part d'usage par RTE	Projetiel	Contrat de service
TRACABILITE	TRACABILITE est un outil d'aide aux opérateurs chargés de gérer le Réseau de Transport d'Electricité qui trace les informations relatives aux ajustements des programmes des centrales afin de pouvoir justifier les décisions et actions entreprises, et qui calcule le prix marginal de l'ajustement.	Oui	Oui	CN2I OEM	100%	e-Terra	
TRANSFO	TRANSFO permet de gérer le parc national des transformateurs et de calculer le prix d'achat des articles	Oui	Oui	CN2I PST	100%		
TTR	TTR est une infrastructure de transmission des informations de téléconduite	Oui	Oui	CN2I OEM	100%		
VALO_IND	VALO_IND est un outil d'aide à la décision afin d'optimiser les indisponibilités programmées	Oui	Oui		100%		
VALORIS	VALORIS permet de valoriser les stratégies d'investissement sur les réseaux d'alimentation de la clientèle (renforcements de réseaux et/ou des solutions alternatives à base de production décentralisée) en évaluant leur bilan technico économique.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%	EXCEL	
VENUS	VENUS est un module de BALI LIGNE	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
VIRCAM	VIRCAM est un satellite d'OCCITANE qui permet de suivre la mise en oeuvre des tâches de maintenance OMF des appareils HT.	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
VISU SIRC	VISU SIRC : système de visualisation des SIRC	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
VISUAL BD	VISUAL BD permet de visualiser les données de configuration du SIRC.	Oui	Oui	CN2I OSE	100%		
VULCAIN	VULCAIN est un module de BALI POSTE	Oui	Oui	CNER & CN2I PST	100%		
WEB DT	WEB DT permet aux utilisateurs et MOA locales du SI de gestion de formuler leurs demandes de travaux informatiques.		Oui	CN2I PST	100%		

Annexe 3.1.1.2 (IV)(bis)

Inventaire licences 01.04.05

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
3COM	Network Supervisor	3.5, 4.X					Autonome	Administration	Administration des switchs réseaux 3Com.
ABSOFT	Winzip	8.1 SR1				8500	Autonome	Poste de travail et bureautique	Compresseur / Décompresseur de fichiers.
ACAMAYA	TeamLink Mail						Autonome		
ADAR	Autotester	Autotester for SAP R/3 Autotester for SAP R/3 runtime					Autonome		
ADEXIS	Descriptor						Autonome	Décisionnel	Générateur de modèles décisionnels.
ADOBE	Acrobat Elements	elements V 6.0				1200	Autonome	Poste de travail et bureautique	Génération de fichiers PDF
ADOBE	Acrobat Writer	writer V4				2000	Autonome	Poste de travail et bureautique	Génération de fichiers PDF
ADOBE	Framemaker	7					Autonome	Poste de travail et bureautique	
ADOBE	Illustrator	V10 V11					Autonome	Poste de travail et bureautique	Outil de dessin vectoriel
ADOBE	Photoshop	Photoshop elements					Autonome	Poste de travail et bureautique	DAO/Capture et retouche d'images
ADVANCED TECHNIQS	ZoomText						Autonome	Poste de travail et bureautique	
AFNOR	Saga Perinorm						Autonome		
AHEAD	Nero Burning ROM						Autonome		
ALFRED BOLLIGER	Printkey 2000	V5.10				7	Autonome	Poste de travail et bureautique	Logiciel de gravure de CD ROM
ALMA	Le Semainier					5000	Autonome	Poste de travail et bureautique	Utilitaire de copie d'écran
ALMA	Sphinx Primo						Autonome	Messagerie et Groupware	Visualisation d'agendas de groupes.
AMPL	AMPL						Autonome		
APACHE SOFTWARE FOUNDATION	Tomcat						Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	
APEX	TRUE DBGrid	Pro					Autonome		
APPLE	Quick Time	5.0					Autonome	Poste de travail et bureautique	
AREVA	McComS1						Autonome		
ARTIFEX	AFPL Ghostscript						Autonome		
ASAIS	Diva			75			Autonome	Progiciels métiers	Atelier Tarifaire
ATMIND	KM						Autonome	Administration	
ATOS ORIGIN	XML interfaces						Autonome		
ATTACHMATE	Extral-PC	V06.05.00				3500	Sur contrat cadre EDF	Poste de travail et bureautique	Emulateur graphique
AUTODESK	3D Studio VIZ	3i Fr					Autonome	Progiciels métiers	Production 3D
AUTODESK	Autocad	V 2005 Flottante				150	Autonome	Progiciels métiers	DAO/Dessin/Schema 2D/3D
AUTODESK	Volo View Express	1.14					Autonome	Progiciels métiers	Visualisation et impression de fichiers au format AUTODESK
AUXITEC	Auxitest	3.3, 3.4					Autonome	Progiciels métiers	Contrôle et vérification des plans
AXCELEON	EnFuzion	8.1					Autonome		
AXEMBLE	ACP						Autonome		
BA LOGICIEL	BalParc						Autonome		
BEA	Weblogic Portal	V8					Autonome		
BEA	Weblogic Server	V8		2			Via DIT	Serveurs d'applications	
BENDATA	Heat			20			Via DIT	Serveurs d'applications	
BLANCCO LTD	Blancoo Data Cleaner	Module BLS V 3.7					Autonome	Base de données	Base de données destinée à gérer l'activité des experts nationaux de la Téléconduite
BMC	Control M	V 6		1485 Jobs			Autonome	Sécurité	Outil d'effacement sécurisé des données
BMC	Patrol	V3.5		251	389		Via DIT	Administration	Outil d'ordonnancement
BORLAND	C++ Builder Pro	6.0					Autonome	Administration	Outil de supervision des systèmes et applications en environnement distribué
BORLAND	Delphi	Pro					Autonome	Outils de développement	
BORLAND	Jbuilder						Autonome	Outils de développement	
BRAD SMITH SOFTWARE	Easy MD5 Creator	1.4.0					Autonome	Administration	Outil de création et de vérification de signature MD5

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
Business Objects	BO C/S	V4, V5, V6				2400	Via DIT	Décisionnel	Requôteur, Produit décisionnel
Business Objects	Crystal Report	9, 10					Autonome	Outils de développement	Générateur d'états, intégration avec les outils de développement d'applications
Business Objects	Webi	V5, V6		4			Via DIT	Décisionnel	Produit décisionnel sur client léger
BVRP SOFTWARE	Classic Phone Tools						Autonome		
BVRP SOFTWARE	Winphone	Winphone Suite					Autonome	Poste de travail et bureautique	
CALDERA	SCO Unixware	7.1.1 BASE ED					Autonome	Unix	
CERTPLUS	Planner						Autonome		
CERTPLUS		Certificat serveur					Autonome	Sécurité	
CHECKPOINT	VPN Express Gateway						Autonome	Sécurité	
CITRIX	Client ICA	V 4.00.581				87	Sur contrat cadre EDF	Poste de travail et bureautique	Client Metaframe
CITRIX	CITRIX 04.20.72						Sur contrat cadre EDF	Poste de travail et bureautique	
CITRIX	METAFRAME			3 V1 et 2 XP			Sur contrat cadre EDF	Poste de travail et bureautique	
CODE-CRAFTERS	Ability FTP Server	1.04					Autonome	Poste de travail et bureautique	
COFACE	Astrée						Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMMERCE	AWARD	Serveur Utilisateur				115 accès dont 40 simultanés	Autonome	Poste de travail et bureautique	
DECISIONS LTD		V6 et V2000					Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUTER ASSOCIATES	ARCserve IT			26	131		Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUTER ASSOCIATES	E-Trust	7					Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUTER ASSOCIATES	InoculatIT Advanced Edition	V 7		234	388		Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUTER ASSOCIATES	Survive IT	4.5a					Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUTER ASSOCIATES							Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUWARE	Application Expert		1				Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUWARE	HRM		1				Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUWARE	Planning Pack	Trending historical reporting module	1				Autonome	Poste de travail et bureautique	
COMPUWARE	Vantage	Sonde Vantage	1				Autonome	Poste de travail et bureautique	
CONNECT EXPRESS	Connect Express	2.1					Autonome	Poste de travail et bureautique	
COOPERTEAM	Changestrng						Autonome	Poste de travail et bureautique	
COOPERTEAM	Desktop manager	(Tranche C < à 10 000 users)					Autonome	Poste de travail et bureautique	
COOPERTEAM	ImportINSF						Autonome	Poste de travail et bureautique	
COOPERTEAM	InfoNSF						Autonome	Poste de travail et bureautique	
COOPERTEAM	SynchroNSF						Autonome	Poste de travail et bureautique	
COREL	Draw						Autonome	Poste de travail et bureautique	
COREL	lgraphx Designer	9, 10				1	Autonome	Poste de travail et bureautique	DAO/Dessin 2D
CURASOFT	Curamessage					102	Autonome	Poste de travail et bureautique	DAO/Dessin 2D
CYGSOFT	LDAP Browser	2.0		1			Autonome	Poste de travail et bureautique	
DALISYS	add-in SAP						Autonome	Poste de travail et bureautique	
DASH OPTIMIZATION	Xpress MP	2004g					Autonome	Poste de travail et bureautique	
DATAWIZARD	TeinetXQ						Autonome	Poste de travail et bureautique	
TECHNOLOGIES							Autonome	Poste de travail et bureautique	
DESIGN SCIENCE	MathType	5					Autonome	Poste de travail et bureautique	
DIGITAL	Visual Fortran	6					Autonome	Poste de travail et bureautique	
DML	CMS-LCO-JAO1						Autonome	Poste de travail et bureautique	

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
DML	Ipplanet Expert	Application Server Application Server EE Directory Server Webserver Webserver EE					Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	
DOCUMENTUM	Documentum						Autonome	GED	Gestion Electronique de Documents
ECLIPSE FOUNDATION	Eclipse	3.0				4500	Autonome	Outils de développement	Plate-forme de développement d'applications internet/intranet en Java.
EHHELP	Robohelp Office	9.2					Autonome		
ELSNER FLAKE	Police Handel Gothic EF					12	Autonome	Poste de travail et bureautique	
EMBARCADERO	Dbartisan						Autonome	Administration	
EMC	Power path						Autonome		
ENNOV	Prisma						Autonome		
ENNOV	serveur de conversion PDF						Autonome	GED	Gestion Electronique de Documents
ERELLIS	Kit de développement SDK						Autonome	Outils de développement	
ERRELIS	Opalis Robot			2			Autonome		
ESRI	ArcGIS	8.X				2	Autonome	Progiciels métiers	Système d'Information Géographique (SIG) national : suite logicielle
ESRI	ArcIMS			9 CPU			Autonome	Progiciels métiers	Système d'Information Géographique (SIG) national : module de ArcGIS
ESRI	ArcInfo					2	Autonome	Progiciels métiers	Système d'Information Géographique (SIG) national : module de ArcGIS
ESRI	ArcReader	8.3.0.1				244	Autonome	Progiciels métiers	Système d'Information Géographique (SIG) national : module de ArcGIS
ESRI	ArcSDE			8 CPU			Autonome	Progiciels métiers	Système d'Information Géographique (SIG) national : module de ArcGIS
ESRI	ArcView					9	Autonome	Progiciels métiers	Système d'Information Géographique (SIG) national : module de ArcGIS
ESRI	FME ESRI Suite						Autonome	Progiciels métiers	Système d'Information Géographique (SIG) national : module de ArcGIS
EXECUTIVE SOFTWARE	Diskeeper	V6				2	Autonome	Administration	Système d'Information Géographique (SIG) national : module de ArcGIS
EXTENDED SYSTEMS	XTND Connect PC						Autonome	Assistant de poche	Synchronisation PDA / Lotus Notes
FININFO	Fininfo						Autonome		
FLIR SYSTEMS	Thermacam Reporter	Pro					Autonome	Progiciels métiers	
FMS	Total Access Developer 2000 Suite						Autonome	Outils de développement	
FONT SHOP	Police Frutiger	True Type					Autonome	Poste de travail et bureautique	Police de caractères
FRANCAISE D'INSTRUMENTATION	Analig						Autonome		
G&R	Glink						Autonome		
GAMS SOFTWARE	GAMS	Conopt3					Autonome	Poste de travail et bureautique	Emulateur de terminal DKU
GAMS SOFTWARE	GAMS	Base Module					Autonome		
GENIUS INSIDE	Genius	Project					Autonome	GED	Gestionnaire de projet
GEOMEDIA	Covadis	Entreprise Project					Autonome		
GESTION BUSINESS CONCEPT	Alexandre	2000-5					Autonome	Progiciels métiers	Topographie et projet VRD
GFI	Languard Network	5.5					Autonome		
GRANDITE	Silverrun-MRD						Autonome	Sécurité	
GSX	GSX Monitor	Pro					Autonome		
GSX	Id Manager						Autonome	Sécurité	

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
GUPTA	Sqlbase	Sqlbase Embedded Deployed Pack (EDP)					Autonome	Base de données	
HARVEST	Premis						Autonome		
HELIOS SOFTWARE SOLUTION	Textpad	4.7.2					Autonome	Poste de travail et bureautique	
HP	HP UX	V9, V10 et V11		29			Autonome	Unix	
HP	Omniback	2.55					Autonome		
HP	Rapid deployment pack	1.X					Autonome		
HUMMINGBIRD	Exceed						Autonome		
HYPEROFFICE	LMS	Licence Docent Entreprise V4 et V5				1500	Autonome	Poste de travail et bureautique	Emulateur graphique.
IBM	AIX			83			Autonome	Unix	Système d'exploitation UNIX pour serveurs de données et de traitement (hors Web)
IBM	Lotus Easy Sync Pro						Autonome	Assistant de poche	Synchronisation PDA / Lotus Notes
IBM	Lotus Viewlet Builder	Viewlet Builder					Autonome	Outils de développement	Console d'administration des serveurs IBM
IBM	Nefinity Manager	5600					Autonome	Administration	Administration de réseau
IBM	Netview						Via DIT	Administration	Administration de réseau
IBM	Notes Client	V 5.0.11				5000 en V5 et 5000 en V6	Via DIT	Messagerie et Groupware	Serveur de messagerie et HTTP
IBM	Rational	Clearcase 5					Autonome		
IBM	Rational	Clearquest					Autonome		
IBM	Rational	Clearquest designer					Autonome		
IBM	Rational	Purify 5					Autonome		
IBM	Rational	Quantify, Coverage					Autonome		
IBM	Rational	Requisite Pro					Autonome		
IBM	Rational	Rose Data Modeler					Autonome	Modélisation et cartographie du S.I	
IBM	Rational	Soda					Autonome		
IBM	Rational	Teamtest					Autonome		
IBM	Tivoli Storage Management	V3, V4, V5		118 Extended Ed Proc	342 Processor		Sur contrat cadre EDF	Administration	Outil de sauvegarde, de stockage et d'archivage multi plates-formes
IBM	Visual Age						Autonome	Outils de développement	
IBM	Websphere	Websphere Studio Websphere					Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	
IDM	Ultraedit						Autonome	Outils de développement	Editeur de texte
ILEX	Meibo	2		2			Autonome		
ILOG	Cplex	CPLX Intermediate RT License		1			Autonome		
ILOG	JViews	Licence développement	27				Autonome	Outils de développement	Solveur d'équations non linéaires (agape)
ILOG	OPL Studio	3.7		1			Autonome		
ILOG	Scheduler	6.0		1			Autonome		
ILOG	Views	Views Views Dataaccess	40			275	Autonome		
ILOG	Views development		7				Autonome		
IMECOM	DM Server Fax			8			Autonome	Poste de travail et bureautique	Serveur de fax
IMSISOFT	Turbo Typing						Autonome	Poste de travail et bureautique	Apprentissage de la dactylographie.
INFORMATICA	Power Center			1			Via DIT	Décisionnel	Outil d'extraction, de transformation et de chargement de données
INGRES	INGRES II	Query & Report Runtime					Autonome		
INRIA	SciLab	2.7					Autonome		

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
INSTALLSHIELD	InstallShield Devstudio	V 8					Autonome		Création des installations et déploiement des applications packagées
INSTALLSHIELD	InstallShield Enterprise						Autonome		
INSTALLSHIELD	InstallShield for Microsoft Visual C++ 6						Autonome		
INTCOM	Wintask	RT DP					Autonome		
INTEL	Intel Compilateur Fortran	8.1					Autonome	Outils de développement	
INTERVIEW	Interview	5.1e					Autonome	Messagerie et Groupware	
INTRINSYNC	Jintegra						Autonome		Construction, diffusion et traitement d'enquêtes, QCM et sondages. Publication de rapports
IONA	ORBacus	4.0.3					Autonome		
IPSWITCH	What's Up Gold	6.0					Autonome		
IPSWITCH	WS_FTP Pro						Autonome	Administration de réseau	
IPSWITCH	WS_FTP Server			8 V3 et 1 V4		3500 en 7.02 et 100 en 8.02	Autonome	Poste de travail et bureautique	Client FTP
JASC SOFTWARE	Paint Shop Pro	7					Autonome	Coopération inter-applications	Serveur FTP
JAVASOFT	Java Development Kit	1.4.1				145	Autonome	Poste de travail et bureautique	DAO/Capture et retouche d'images
KEMA BV	Unica	ICCP-TASE.2					Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	Plate-forme de développement Java
LE SPHINX	Le Sphinx						Autonome		
DEVELOPPEMENT									
LEGATO	Networker	6.1.2					Autonome		
LINDSEY	Prospot	5.0					Autonome	Progiciels Métiers	Aide au Système de réparation des lignes électriques aériennes à très haute tension
LINUX	PGI	4 5					Autonome		
MACRO 4	Unigrint	3.30					Autonome	Administration	Serveur d'impression
MACROMEDIA	Authorware	6.00.00					Autonome	Poste de travail et bureautique	Plug-In Multimédia
MACROMEDIA	Dreamweaver	MX 2004				40	Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	Création de pages HTML et de sites Web
MACROMEDIA	Robohelp for HTML	9.1					Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	Création de pages HTML et de sites Web
MACROVISION	FLEXnet Publisher	Perpetual License					Autonome		
	FlexLM								
MATHSOFT	Mathcad						Autonome		
MATRIX	Matrix One						Autonome		
MEGA	Mega	V 6 (licences fixes & flottantes)					Autonome	Modélisation et cartographie du S.I	Modélisation du SI de l'entreprise
MERCURY	Quick Test Pro						Autonome		
INTERACTIVE France		Add-in Java							
MICROGRAFX	IGrafX Designer						Autonome	Poste de travail et bureautique	DAO/Dessin 2D
MICROSOFT	Access	V 2000				1000	Sur contrat cadre EDF	Base de données	Base de données personnelle
MICROSOFT	MSDN	Universal				7	Autonome		
MICROSOFT	Office standard	1997 & 2000				3500	Via DIT	Poste de travail et bureautique	Suite bureautique
MICROSOFT	Office standard	2000				5000	Via DIT	Poste de travail et bureautique	Suite bureautique
MICROSOFT	OS stations de travail / Windows	NT 4 & 2000				3500	Via DIT	Poste de travail et bureautique	Système d'exploitation de poste de travail
MICROSOFT	OS stations de travail / Windows	XP Pro				5000	Via DIT	Poste de travail et bureautique	Système d'exploitation de poste de travail

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
MICROSOFT	Project	V 2000				160	Sur contrat cadre EDF	Poste de travail et bureautique	Gestion de projets
MICROSOFT	Publisher	V2000				20	Autonome	Poste de travail et bureautique	PAO / Présentation élaborée
MICROSOFT	SQL Server	V7, V8 et V2000	3	14			Sur contrat cadre EDF	Base de données	
MICROSOFT	System Management Server	V 1.2			2 en V1.2 et 2 en V2		Sur contrat cadre EDF	Administration	Télédiffusion / prise de main et inventaire de postes
MICROSOFT	System Management Server	Client V1.2 et V2				3500 V1.2 et 5500 V2	Sur contrat cadre EDF	Poste de travail et bureautique	Télédiffusion / prise de main et inventaire de postes
MICROSOFT	Visio	V 2000				2400	Sur contrat cadre EDF	Poste de travail et bureautique	DAO/Schéma 2D
MICROSOFT	Visual basic.Net		3				Autonome	Outils de développement	
MICROSOFT	Visual C++	6.0 Enterprise Edition	4				Autonome	Outils de développement	
MICROSOFT	Visual SourceSafe	6	4				Autonome	Outils de développement	
MICROSOFT	Visual Studio.Net Pro		9				Autonome	Outils de développement	
MICROSOFT	Visual Studio	6.0 Édition Professionnelle	4				Autonome	Outils de développement	
MICROSOFT	Windows 2000 Server	Sp4 fr		82			Via DIT	Serveurs Windows	Système d'exploitation Windows de serveur
MICROSOFT	Windows 2003 Server			1			Via DIT	Serveurs Windows	Système d'exploitation Windows de serveur
MICROSOFT	Windows NT Server			79	389		Via DIT	Serveurs Windows	Système d'exploitation de serveur
MICROSOFT	Windows Terminal Server						Autonome	Serveurs Windows	
MK NETWORK	Zipmail	V8				1000	Autonome		
MSI-SA	Security Box	V2.6a				5000	Autonome		
NARDA STS & FGEU	EFC-400 (Electric and	5.03				3500	Via DIT	Sécurité	Cryptage de fichiers
NATIONAL INSTRUMENT	GPiB-eNet					36	Autonome	Progiciels Métiers	Analyse de champs électro-magnétiques
NET.IQ	File Security Administrator						Autonome	Administration	
NETSCAPE NETWORK ASSOCIATES	Netscape Directory Server						Autonome		
NEXTIRAONE	VirusScan (Mcafee)	V04.05.01				8500	Via DIT	Internet-Intranet-Outils Web	Antivirus de poste de travail
NEXUS	CCS	Mono site					Autonome		
NORTEL NETWORKS	Check Point	Express 1 Management					Autonome	Sécurité	
NORTEL NETWORKS	Contivity Stateful						Autonome	Sécurité	
NORTEL NETWORKS	Optivity Network Management System	9.01					Autonome	Administration	Administration de réseau
NOVA SOFTWARE	XRT	Table Graph					Autonome		
NOVELL	e-Directory	V8		8			Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	Meta annuaire
NOVELL	Nici	V2		8			Autonome	Administration	développement du meta annuaire
NOVELL	Nsure Audit	V1		8			Autonome	Administration	développement du meta annuaire
NOVELL	Nsure Identity Manager	V2		6			Autonome	Administration	développement du meta annuaire
NTP SOFTWARE	Quota and file sentinel						Autonome	Administration	
NTP SOFTWARE	Quota Manager						Autonome	Administration	
OPENSTA	OpenSTA	1.4					Autonome	Outils de développement	Contrôleur d'espace disque
ORACLE	client (SqlNet) -utilisateurs nommés	V7, V8, V9				4800	Via DIT	Base de données	Test de performance et de montée en charge des applications WEB.
ORACLE	Internet Application Server	Entreprise Edition		3600			Autonome	Base de données	Interface d'accès au SGBD Oracle
ORACLE	Unité de puissance universelle								Base de données relationnelle

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
ORACLE	Programmer	1.14		1			Autonome	Base de données	Base de données relationnelle
OSI	Os						Autonome		
OXYMEL	O2						Autonome		
PCSOFT	Windev						Autonome	Outils de développement Administration	
PEREGRINE	Asset Center (ITAC)	Asset Center V3.06		120 nommées et 84 flottantes			Via DIT		Gestion du parc, Helpdesk
PIERRE ROUGIER	Conjugué	1.4.0		16			Autonome	Poste de travail et bureautique	
PROGRESS SOFTWARE	SonicMQ						Autonome	Coopération inter-applications	EAI / ETL utilisé en mode batch
PTS	XRT/Graph	4.0.0					Autonome		
PTS	XRT/Table	3.0.0					Autonome		
PUMATECH	Intellisync Desktop	5.1.1					Autonome	Assistant de poche	Synchronisation PDA / Lotus Notes
QUARK	Xpress						Autonome	Poste de travail et bureautique	IPAO / Présentation élaborée
QUESTSOFT	Quest consolidator						Autonome		
QUESTSOFT	Quest domain migration wizard						Autonome		
QUESTSOFT	TOAD						Autonome		
REDHAT	Linux	Red Hat 7 et ES3 Release 1		4		114	Sur contrat cadre EDF	Poste de travail et bureautique	Outils d'administration pour base de données Oracle
REUTERS	Reuters						Autonome		Système d'exploitation UNIX pour serveurs d'applications et serveurs Web légers, et pour utilisations scientifiques
ROGUE WAVE	Roguewave Source Pro	Licence déploiement					Autonome		
ROGUE WAVE	Roguewave Source Pro	Licence développement					Autonome		
ROGUE WAVE	Roguewave Source Pro Net	Licence développement					Autonome		
ROGUE WAVE	Stingray Studio	Objective Grid Objective Toolkit					Autonome		
ROGUE WAVE	Tools H++						Autonome		
ROXIO	Easy CD Creator						Autonome	Poste de travail et bureautique	
RSA	ACE Server	V 5.0		2			Autonome	Sécurité	Authentification renforcée
RSA	Secur-ID					1034	Autonome	Sécurité	Authentification renforcée
RTE / CN2I	ICIA	2.52					Autonome	Coopération inter-applications	Echanges inter-applications basés sur A&P
SAGE	Banque Palement 500	9.50					Autonome	Progiciels Métiers	Communication bancaire, traitement des opérations bancaires.
SAP	SAP BW					1479	Autonome	Décisionnel	Progiciel ERP
SAP	SAP GUI	MySAP Business 2004				9620	Autonome	Progiciels métiers	Client SAP
SAP	SAP ISU EDM	MySAP Business 2004				942	Autonome	Progiciels métiers	Progiciel ERP
SAP	SAP R/3			18			Autonome	Progiciels métiers	Progiciel ERP
SAS Institute	SAS						Via DIT	Décisionnel	Data Warehouse / Data Mining / Informatique
SAWMILL LIMITED	Sawmill						Autonome		
SCANSOFT	OmniPage Pro	12					Autonome	Poste de travail et bureautique	
SCANSOFT	PDF Converter						Autonome	Poste de travail et bureautique	
SEMA	PLC 409	Compilateur Runtime					Autonome		
SIEBEL	Siebel	V06.02.01				172	Sur contrat cadre EDF	Progiciels métiers	Gestion Relation Clientèle
SIEMENS	ICCPNT						Autonome		

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-St	Commentaire (fonction)
SISCO	SiscoWorks						Autonome	Administration	
SL	SL-GMS	6.1					Autonome		
SODIMA	C++/DEV						Autonome	Outils de développement	
SOFTTEAM	Objecteering	4					Autonome		
SOFTERRA	LDAP Administrator	3					Autonome	Administration	
SOFTISSIMO	Reverso Pro	5					Autonome	Poste de travail et bureautique	Logiciels de traduction à votre service : Français - Anglais- Allemand -Espagnol
SOFTSHAPE DEVELOPEMENT	Chameleon Clock						Autonome	Poste de travail et bureautique	
SOFTWAREFURHER	Mathtype	5					Autonome		
SOLARWINDS	Solarwinds 22 Enginee edition	5.2 US					Autonome		
SOPRA	Euroconverter	calc 1.2				3500	Autonome	Poste de travail et bureautique	Convertisseur Euro
SOPRA AXWAY Software	CFT	V2		19	46		Via DIT	Coopération inter-applications	Outil d'échanges/transfert de fichiers
SPSS	Answer Tree						Autonome		
SPSS	SPSS						Autonome		
STIFTUNG SECURE	Module de cryptage	Smime					Autonome	Sécurité	
STREAMSERVE	Streamserve	V4		2			Autonome	Progiciels métiers	Outil d'édition
STYLOG	Visual Planning						Autonome		
SUBNET	Test Set	Protocol Librairie					Autonome		
SUN	Compilateur C++						Autonome	Outils de développement	
SUN	Forte Fusion	C++ Enterprise Edition 6 update 2 HPC 6 update 2					Autonome	Outils de développement	
SUN	J2RE	1.3.1.2, 1.4.2.2					Autonome		
SUN	Solaris	8		29			Autonome	Unix	
SUN	StarOffice						Autonome	Poste de travail et bureautique	
SUN	Sun ONE Studio	Enterprise Edition					Autonome		
SUN	Sun ONE Web Server	Enterprise Edition					Autonome		
SYBASE	Power AMC						Autonome	Outils de développement	
SYBASE	Powerbuilder	5.0					Autonome	Outils de développement	
SYBASE	Sentinel	PD 0533				145	Autonome		
SYBASE	SQL Anywhere	Studio Base					Autonome	Base de données	
SYBASE	SQL Anywhere Personal Database v. 8	V 10.00.04					Autonome	Base de données	
SYGATE	Sygate Manager						Sur contrat cadre EDF		
SYGATE	Sygate secure agent						Autonome	Administration	
SYMANTEC	Deploycenter Library						Autonome	Administration	
SYMANTEC	DRM						Autonome		
SYMANTEC	Ghost						Autonome		
SYMANTEC	PcAnywhere (Host & remote)	V9 et V 10				77	Autonome	Poste de travail et bureautique	Prise de contrôle à distance de serveurs
SYMANTEC	Symantec Deploy Center 2 Library						Autonome	Administration	
SYSTEMSOFT	CaroWizard						Autonome		
SYSTEMTOOLS	Hyena					91	Autonome	Poste de travail et bureautique	
SYSTRAN	Systran Pro	Standard					Autonome	Administration	Administration centralisée Windows
TEAMSTUDIO	Teamstudio	5					Autonome	Poste de travail et bureautique	

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
TELELOGIC	CM Synergie TeamWorkgroup						Autonome		
TENNET BV	Tennet						Autonome		
TGS	Gphigs	Gphigs C binding SDK for Redhat7					Autonome		
TGS	Gphigs	Gphigs suite RT for Linux Redhat7					Autonome		
THALES	Proxy						Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	
THE MATHWORKS	Matlab	Compiler					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Control Toolbox					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Database Toolbox					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Fuzzy Toolbox					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Identification Toolbox					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Optimization Toolbox					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Signal Processing					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Signal Toolbox					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Simulink					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Spline Toolbox					Autonome		
THE MATHWORKS	Matlab	Statistics Toolbox					Autonome		
TNT SOFTWARE	Event Log Monitor	V 3.0 Cluster Agents					Autonome	Administration	Outil de surveillance d'événements systèmes
TREND MICRO	ScanMail	2.6 SP1		1	48		Autonome	Sécurité	Antivirus messagerie et groupware
TRUSTED SERVICES	SuperCACLs	Licence 220 Server					Autonome		
TWINSOFT	Twintalk X VIC	Logiciel Carioca et Twintalk			2		Autonome	Internet-Intranet-Outils Web	Plug-in minitel
UBIZEN	MPKI	SSL					Autonome		
VERISIGN	BackupExec	7.0		3			Autonome	Administration	Sauvegarde serveur
VERITAS	Volume Manager						Autonome	Administration	
VERITY	K2						Via DIT		
VERSANT	Versant	6.0.5		17			Autonome		
VERSANT	Versant	Developer	12				Autonome	Outils de développement	
VERSANT	Versant	Developer Suite	2				Autonome	Outils de développement	
VISIBLE SYSTEMS CORPORATION	Issue Weaver						Autonome		
VISIBLE SYSTEMS CORPORATION	Razor						Autonome		
VMWARE	Vmware	GSX 2.0					Autonome	Poste de travail et bureautique	Mutualisation de systèmes d'exploitation et d'applications sur une même machine physique.
VMWARE	Vmware	GSX 3.0					Autonome	Poste de travail et bureautique	Mutualisation de systèmes d'exploitation et d'applications sur une même machine physique.
VMWARE	Vmware	Workstation					Autonome	Poste de travail et bureautique	Mutualisation de systèmes d'exploitation et d'applications sur une même machine physique.
VMWARE	Vmware	Workstation 2.0					Autonome	Poste de travail et bureautique	Mutualisation de systèmes d'exploitation et d'applications sur une même machine physique.
VMWARE	Vmware	Workstation 4.0					Autonome	Poste de travail et bureautique	Mutualisation de systèmes d'exploitation et d'applications sur une même machine physique.
WEBMETHOD	Webmethod	Broker B2B Connecteur Progiel Adapters SGBD Adapters technique Entreprise Server 4.6 (A2A)		56 CPU et 34 Adapters			Via DIT	Coopération inter-applications	EAI (Outil d'échange inter-applicatifs à l'intérieur de l'entreprise)
WEBTREND	Log Analyzer						Autonome	Administration	Analyse d'activité de sites Web

Editeur	Produits	Version	Plateforme	Serveurs Applications nationales	Serveurs bureautiques	Postes utilisateurs	Type d'achat	Domaine RT-SI	Commentaire (fonction)
WHEREISIT-SOFT	WhereIsIt	V 3.26					Autonome	Poste de travail et bureautique	Gestion de logithèque
WINACE	WinAce						Autonome		
XZEOS SOFTWARE	XnView	V 1.66				1000	Autonome	Poste de travail et bureautique	Parcours d'arborescences d'images avec Prévisualisation et possibilité de modifications
ZONE LABS	Zone Alarm Pro						Autonome	Sécurité	

Annexe 3.1.1.2 (V)

Valorisation des immobilisations incorporelles (extrait des comptes séparés RTE
au 31/12/04)

ANNEXE 3.1.1.2 (V)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles

	Brut	Amortissement et provisions	Net
Les immobilisations incorporelles apportées pour leur valeur nette comptable	248 165 268	151 024 833	97 140 435

Annexe 3.1.1.2 (VI)

Valorisation des immobilisations incorporelles en cours (extrait des comptes séparés RTE au 31/12/04)

ANNEXE 3.1.1.2 (VI)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS

- Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles en cours

	Brut	Amortissement et provisions	Net
Les immobilisations incorporelles en cours (travaux informatiques) apportées pour leur valeur nette comptable	61 839 642	0	61 839 642